



2009



# *Bulletin*

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION  
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[ juillet-décembre ] 2009



# Bulletin d'information et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## IMPRESSUM

### TEXTES ET COORDINATION

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois,  
Département édition

### LAYOUT

[www.mv-concept.lu](http://www.mv-concept.lu)

### IMPRESSION

Imprimerie Centrale

### PUBLICATION

Service information et presse  
33, bd Roosevelt  
L-2450 Luxembourg  
[www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)





## À la une

---

Le nouveau gouvernement Juillet 2009	12
Visite d'État au Luxembourg de la présidente d'Irlande, Mary McAleese 14-15 octobre 2009	16
www.anelo.lu Portail d'information pour jeunes diplômés 9 septembre 2009	22
Commémoration nationale du 65 <sup>e</sup> anniversaire de la Libération 9-10 septembre 2009	26
Rentrée scolaire: Mady Delvaux-Stehres présente les nouveautés de l'année scolaire 2009/2010 14 septembre 2009	30
Présentation du projet de budget de l'État pour l'exercice 2010 29 septembre 2009	34
Signature d'une convention relative à la Sécurité sociale entre le Luxembourg et l'Inde 30 septembre 2009	38
Mission économique aux États-Unis d'Amérique 16-19 novembre 2009	40
Déclaration de politique étrangère 2009 17 novembre 2009	42
Jean Asselborn en visite en Thaïlande et au Cambodge 23-25 novembre 2009	46
Françoise Hetto-Gaasch dresse le bilan de la saison touristique 2009 1 <sup>er</sup> décembre 2009	50
Visite officielle de Marie-Josée Jacobs au Sénégal et au Mali 1 <sup>er</sup> -5 décembre 2009	54
Conférence de l'ONU à Copenhague sur le changement climatique 7-18 décembre 2009	62
«Appel de Paris» lancé par 22 ministres européens de l'Agriculture 10 décembre 2009	66

Visite de travail de François Biltgen à Berlin 17 décembre 2009	68
--	----

## Visites et entrevues au Luxembourg

---

Visite de travail de Joergen Niclasen, ministre des Affaires étrangères des Îles Féroé 7 septembre 2009	73
Visite de travail du ministre belge des Affaires étrangères, Yves Leterme 8 septembre 2009	73
Visite de travail du ministre des Finances de Turquie, Mehmet Simsek 30 septembre 2009	74
Entrevue de Jean Asselborn avec Terje Roed-Larsen, envoyé spécial de l'ONU et président de l'Institut international de la paix 7 octobre 2009	75
Visite de travail de Mirko Cvetkovic, Premier ministre de la République de Serbie 23 octobre 2009	76
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères du Costa Rica, Bruno Stagno Ugarte 23 octobre 2009	77
Visite de travail de Guido Westerwelle, nouveau ministre des Affaires étrangères allemand 3 novembre 2009	77
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Antonio Milososki 3 novembre 2009	78
Entrevue de Jean Asselborn avec le groupe des ambassadeurs africains 15 décembre 2009	79
Visite de travail du ministre belge des Affaires étrangères, Steven Vanackere 21 décembre 2009	80
Autres visites et entrevues au Luxembourg Juillet-décembre 2009	81

## Visites et entrevues à l'étranger

Jean Asselborn à Washington pour une entrevue avec la secrétaire d'État Hillary Clinton 29 juillet 2009	84
Visite de travail de Jean Asselborn en Serbie 2 septembre 2009	85
Visite de travail de Jean-Claude Juncker et de Luc Frieden en Suède 14 septembre 2009	86
Visite de travail de Jean-Marie Halsdorf à Malte 5-6 octobre 2009	87
Rencontre du ministre Frieden avec le ministre des Finances de la République populaire de Chine, Xie Xuren 26 octobre 2009	87

## Regard sur les activités gouvernementales

### **Premier ministre**

Jean-Claude Juncker erhält die Europa-Union-Medaille in Gold mit Stern der Europa-Union Deutschland 18 octobre 2009	93
Jean-Claude Juncker aux festivités du 20 <sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin 9 novembre 2009	93
Jean-Claude Juncker reçoit le prix European Banker of the Year 2008 17 novembre 2009	94
Jean-Claude Juncker reçoit l'Award 2008 de l'Europäischer Wirtschaftssenat 19 novembre 2009	95
Jean-Claude Juncker reçoit le Prix Europe de l'Académie des marches de l'Est 21 novembre 2009	96

Jean-Claude Juncker erhält den Preis Soziale Marktwirtschaft 2009 7 décembre 2009	96
--	----

### **Affaires européennes**

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 27 juillet 2009	97
Jean Asselborn au Bled Strategic Forum: «Les enjeux d'aujourd'hui nécessitent des réponses coordonnées au niveau mondial» 30-31 août 2009	98
Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel 2 septembre 2009	99
Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» à Stockholm 4-5 septembre 2009	100
Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche 7 septembre 2009	101
Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 14 septembre 2009	103
Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'UE 17 septembre 2009	103
Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles 21 septembre 2009	104
Jean-Claude Juncker esquisse les contours d'une stratégie de sortie de crise devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen 29 septembre 2009	104
Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à Göteborg 1 <sup>er</sup> -2 octobre 2009	105
Réactions au résultat du référendum sur le traité de Lisbonne en Irlande 3-5 octobre 2009	107

Réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Istanbul 3-6 octobre 2009	108	Luc Frieden et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 9-10 novembre 2009	124
Romain Schneider à la réunion informelle des ministres européens de l'Agriculture à Bruxelles 5 octobre 2009	109	Jean Asselborn et Marie-Josée Jacobs au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 16-17 novembre 2009	124
Claude Wiseler au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» de l'UE à Luxembourg 9 octobre 2009	110	Octavie Modert à la 5 <sup>e</sup> conférence des ministres en charge de l'Administration électronique au sein de l'UE 18-19 novembre 2009	125
François Biltgen à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» à Umea 15-16 octobre 2009	110	Réunion extraordinaire des chefs d'État ou de gouvernement: Herman Van Rompuy devient le premier président permanent du Conseil européen 19 novembre 2009	126
Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture 19-20 octobre 2009	111	Octavie Modert au Conseil des ministres de la Culture à Bruxelles 27 novembre 2009	127
Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg 19-20 octobre 2009	112	Jean-Claude Juncker en Chine pour le 2 <sup>e</sup> dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine 29 novembre 2009	128
Le Conseil «Environnement» trouve un accord sur les objectifs de l'UE à Copenhague 21 octobre 2009	115	Nicolas Schmit et Françoise Hetto-Gaasch au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles 30 novembre 2009	129
François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures»: pour l'établissement d'une sphère de droits des citoyens européens 23 octobre 2009	116	Le programme de Stockholm à l'ordre du jour du Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles 30 novembre-1 <sup>er</sup> décembre 2009	130
Jean Asselborn à la conférence de Riga sur le thème «Reprise économique dans un environnement de sécurité altéré: agenda transatlantique 2010» 23-24 octobre 2009	117	Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe 1 <sup>er</sup> décembre 2009	131
Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 26-27 octobre 2009	118	Jeannot Krecké au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Bruxelles 7 décembre 2009	132
Visite de courtoisie de Thorbjørn Jagland, secrétaire général du Conseil de l'Europe 27 octobre 2009	120	Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles 7-8 décembre 2009	133
Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au Conseil européen 29-30 octobre 2009	120		

Jean-Claude Juncker au Conseil européen  
à Bruxelles  
10-11 décembre 2009 135

Romain Schneider au Conseil de l'UE des  
ministres de l'Agriculture et de la Pêche  
14-16 décembre 2009 138

Préparation de la Présidence espagnole  
du Conseil de l'UE: Jean Asselborn à Madrid  
16 décembre 2009 140

### **Affaires étrangères/ Relations internationales**

Jean Asselborn à la 64<sup>e</sup> session de  
l'Assemblée générale des Nations unies  
21-25 septembre 2009 141

Jean Asselborn participe à la commémoration  
du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'UNRWA  
24 septembre 2009 144

Nicolas Schmit participe à la réunion des  
ministres en charge de l'Emploi, du Travail  
et des Affaires sociales de l'OCDE  
28-29 septembre 2009 146

Jean Asselborn à la réunion ministérielle  
Benelux-pays baltes à Vilnius  
12-13 octobre 2009 147

Séminaire sur la mise à jour du concept  
stratégique de l'OTAN à Luxembourg  
16 octobre 2009 149

Jean Asselborn au Conseil ministériel  
de l'OSCE à Athènes  
1<sup>er</sup>-2 décembre 2009 150

Jean Asselborn à la réunion des ministres  
des Affaires étrangères de l'OTAN  
3-4 décembre 2009 150

### **Agriculture/Viticulture/Sylviculture**

Crise du lait: nouveau paquet de mesures  
du gouvernement  
18 septembre 2009 152

### **Coopération au développement/ Aide humanitaire**

Édition 2009 des Assises de la coopération  
luxembourgeoise  
8 septembre 2009 152

5<sup>e</sup> commission de partenariat entre  
le Luxembourg et le Nicaragua  
6 octobre 2009 153

10<sup>e</sup> commission de partenariat entre le  
Luxembourg et le Cap-Vert: vers une nouvelle  
forme de coopération  
19 octobre 2009 154

«Luxembourg & Microfinance 2015»  
29 octobre 2009 155

Visite de travail de Soumaïla Cissé,  
président de la Commission de l'Union  
économique et monétaire ouest-africaine  
3 novembre 2009 156

5<sup>e</sup> commission de partenariat entre  
le Luxembourg et le Vietnam  
10 novembre 2009 157

Lancement de la Semaine européenne  
de la microfinance  
24 novembre 2009 158

### **Culture/Langues**

Octavie Modert à la 35<sup>e</sup> session de la  
Conférence générale de l'Unesco  
7 octobre 2009 159

Entrevue d'Octavie Modert avec son  
homologue français Frédéric Mitterrand  
8 octobre 2009 159

Octavie Modert à la Conférence internationale  
de lancement du projet ESSnet-culture sur  
le développement des statistiques culturelles  
dans l'Union européenne  
17 décembre 2009 160



**Défense**

Jean-Marie Halsdorf au Kosovo: visite ministérielle auprès des soldats et policiers luxembourgeois  
21-22 octobre 2009 161

**Économie**

Le Bilan compétitivité 2009  
28 septembre 2009 162

Visite de Kiat Sittheeamorn, président du Thailand Trade Representative Office  
6 octobre 2009 163

Jeannot Krecké à l'ouverture de la Foire d'automne: «Il faut redoubler d'efforts pour occuper de nouveaux créneaux»  
17 octobre 2009 164

**Éducation/Formation**

Mady-Delvaux Stehres présente les nouveaux outils d'évaluation de l'école fondamentale  
24 septembre 2009 165

Rentrée académique: François Biltgen fait le point sur l'évolution des aides financières accordées par l'État luxembourgeois  
30 septembre 2009 168

Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres posent la première pierre du campus scolaire de Mersch  
30 octobre 2009 169

Mady Delvaux-Stehres présente les travaux de mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental au cours du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2009/2010  
9 décembre 2009 169

Étude Leselux 2008: évaluer les compétences de lecture en allemand et en français des élèves de la 6<sup>e</sup> année d'études  
16 décembre 2009 171

**Égalité des chances**

Françoise Hetto-Gaasch présente un nouvel outil aux entreprises pour vérifier leur politique salariale  
9 novembre 2009 172

**Emploi/Travail**

Nicolas Schmit et Jeannot Krecké commentent les travaux du Comité de conjoncture  
29 juillet 2009 173

Jeannot Krecké et Nicolas Schmit commentent la situation sur le marché de l'emploi  
27 août 2009 174

Chômage des jeunes: Nicolas Schmit présente des instruments visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes  
16 septembre 2009 176

Nicolas Schmit prépare une réforme en profondeur de l'ADEM  
20 octobre 2009 177

La Chambre des députés adopte le projet de loi 6068 sur certaines mesures temporaires visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes  
27 octobre 2009 178

Présentation des résultats des travaux du Comité de conjoncture  
25 novembre 2009 179

**Environnement**

Claude Wiseler et Marco Schank donnent le coup d'envoi de la Foire écologique  
18 septembre 2009 180

Réunion d'examen des performances environnementales du Luxembourg par l'OCDE  
7 octobre 2009 181

CAR-e et CAR-e plus: Claude Wiseler fournit des détails sur le nombre de demandes introduites et l'impact de ces mesures sur les émissions de gaz à effet de serre  
28 octobre 2009 182

Prolongation des primes CAR-e, CAR-e plus et PRIME cool 24 novembre 2009	183
Marco Schank présente le premier rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel 9 décembre 2009	184

### **Festivités/Commémorations**

Journée de la commémoration nationale 2009 11 octobre 2009	186
Commémorations nationales du 65 <sup>e</sup> anniversaire de la bataille des Ardennes 16 décembre 2009	187

### **Finances, fiscalité, trésor et budget**

Signature d'une convention visant à éviter les doubles impositions entre le Luxembourg et Monaco 27 juillet 2009	188
Visites de travail de Luc Frieden en Suisse et au Liechtenstein 25-26 août 2009	189
Heure d'actualité à la Chambre des députés sur le sommet du G20 à Pittsburgh: pour Luc Frieden, le G20 est une «réalité inévitable avec laquelle il faut s'arranger» 13 octobre 2009	189
Luc Frieden en mission de promotion du secteur financier luxembourgeois en Asie 21-26 octobre 2009	191
Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre l'Espagne et le Luxembourg 10 novembre 2009	191
Intervention à la Chambre des députés de Luc Frieden au sujet du projet de budget de l'État 2010 3 décembre 2009	192
Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre le Luxembourg et l'Allemagne 11 décembre 2009	194

### **Grande Région**

Coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise: Jean-Marie Halsdorf accueille le préfet de la région Lorraine 12 novembre 2009	194
--	-----

### **Justice**

Violence domestique: bilan positif de la loi du 1 <sup>er</sup> novembre 2003 22 septembre 2009	196
Double nationalité: bilan des dix premiers mois 25 novembre 2009	197

### **Logement**

Marché de l'immobilier: pour Marco Schank, «la situation sur le marché du foncier est paradoxale» 13 août 2009	198
Marco Schank présente le programme de la Semaine nationale du logement 22 septembre 2009	199

### **Recherche/Science/Innovation**

François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: «Ensemble, nous allons conquérir l'espace» 8 octobre 2009	201
Luxinnovation célèbre 25 ans au service de l'innovation et de la recherche au Luxembourg 12 octobre 2009	202
Consolidation et continuité: François Biltgen présente le programme gouvernemental en matière de recherche publique 3 novembre 2009	203
Présentation de la loi du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation: «Stimuler la recherche et l'innovation grâce aux nouvelles aides publiques» 30 novembre 2009	204

Séance académique à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire  
du Fonds national de la recherche  
9 décembre 2009 205

## Santé

Les actions du gouvernement en matière  
de grippe A (H1N1)  
10 septembre 2009 208

Grippe A (H1N1): première campagne  
de vaccination  
12 octobre 2009 211

Question avec débat à la Chambre des députés:  
Mars Di Bartolomeo interrogé sur la campagne  
nationale de vaccination contre la grippe A (H1N1)  
14 octobre 2009 212

Grippe A (H1N1): 1<sup>re</sup> phase de vaccination  
réservée aux personnes prioritaires  
19 octobre 2009 213

Grippe A (H1N1): les centres de vaccination  
ouverts à l'ensemble de la population  
29 octobre 2009 214

*Panorama de la santé 2009*: l'OCDE brosse  
un tableau nuancé des soins de santé prodigués  
au Luxembourg  
8 décembre 2009 216

## Sécurité intérieure

Visite de travail de Jean-Marie Halsdorf au CPI  
Dudelange: la continuité du service au citoyen  
14 octobre 2009 217

## Sécurité sociale/Politique sociale

Mars Di Bartolomeo informe sur l'état des recettes  
et des dépenses de la Caisse nationale de santé  
1<sup>er</sup> septembre 2009 218

Extension des «chèques-services accueil»:  
une opportunité à la fois pour les enfants et  
les associations  
23 septembre 2009 218

Réunion du Comité quadripartite: le déficit de  
l'assurance maladie estimé à 90 millions d'euros  
7 octobre 2009 221

## Société de l'information/TIC

Jeannot Krecké et Mady Delvaux-Stehres  
présentent le *Guide de la sécurité de  
l'information à l'école et à la maison*  
12 octobre 2009 222

François Biltgen inaugure le nouveau point  
d'échange Internet commercial au Luxembourg  
13 octobre 2009 223

## Transport/Mobilité

Présentation du programme de la  
Semaine de la mobilité 2009  
14 septembre 2009 225

Semaine de la mobilité: Claude Wiseler  
lance un plan d'action destiné à promouvoir  
l'accessibilité des transports en commun pour  
les personnes à mobilité réduite  
16 septembre 2009 225

## Discours et déclarations

Discours de Jean Asselborn prononcé  
à l'occasion du Bled Strategic Forum  
30-31 août 2009 231

Discours de Claude Wiseler prononcé à  
l'occasion de l'ouverture de la Foire écologique  
18 septembre 2009 233

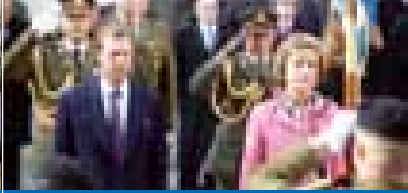
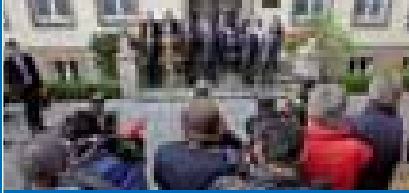
Discours de Marco Schank à l'occasion  
de l'ouverture de la Foire écologique  
18 septembre 2009 237

Discours de Jean Asselborn à la 64<sup>e</sup> session  
de l'Assemblée générale des Nations unies  
à New York  
25 septembre 2009 239

Discours de Luc Frieden à la Chambre des  
députés à l'occasion de la présentation du projet  
de budget de l'État pour l'exercice 2010  
29 septembre 2009 243

Discours d'Octavie Modert à l'occasion de la  
conférence générale de l'Unesco, Paris  
7 octobre 2009 251

Discours de François Biltgen à l'occasion de l'inauguration de LU-CIX	
13 octobre 2009	252
Discours de Jean Asselborn à l'occasion du premier séminaire sur la mise à jour du concept stratégique de l'OTAN	
16 octobre 2009	256
Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Foire d'automne	
17 octobre 2009	257
Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la conférence de Riga en Lettonie	
23-24 octobre 2009	262
Déclaration de Jean Asselborn à la Chambre des députés sur la politique européenne et étrangère	
17 novembre 2009	263
Discours de Jean Asselborn à l'occasion du Conseil ministériel de l'OSCE à Athènes	
1 <sup>er</sup> décembre 2009	280
Intervention de Jean Asselborn lors de l'entrevue avec les ambassadeurs africains à Mondorf-les-Bains	
15 décembre 2009	282
Message de Noël de S.A.R. le Grand-Duc	
24 décembre 2009	285



À la une

# Le nouveau gouvernement

Suite à la signature de l'accord de coalition le 20 juillet 2009 en vue de la formation du nouveau gouvernement et la désignation par le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) des membres du nouveau gouvernement, S.A.R. le Grand-Duc a procédé le 23 juillet 2009 au château de Berg à l'assermentation du Premier ministre, du Vice-Premier ministre et des ministres désignés.

Pour plus de détails concernant les élections législatives du 7 juin 2009 et la formation du nouveau gouvernement, veuillez vous référer au *Bulletin d'information et de documentation, édition spéciale Élections législatives et européennes 2009* du Service information et presse du gouvernement.

## Attribution des compétences ministérielles aux membres du gouvernement

Le gouvernement 2009 se compose d'un président ayant le titre de Premier ministre, d'un Vice-Premier ministre et de 13 membres ayant le titre de ministre.

Les compétences ministérielles ont été attribuées comme suit:

- Jean-Claude Juncker: Premier ministre, ministre d'État; ministre du Trésor;
- Jean Asselborn: Vice-Premier ministre; ministre des Affaires étrangères;

- Marie-Josée Jacobs: ministre de la Famille et de l'Intégration; ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire;
- Mady Delvaux-Stehres: ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;
- Luc Frieden: ministre des Finances;
- François Biltgen: ministre de la Justice; ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative; ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; ministre des Communications et des Médias; ministre des Cultes;
- Jeannot Krecké: ministre de l'Économie et du Commerce extérieur;
- Mars Di Bartolomeo: ministre de la Santé; ministre de la Sécurité sociale;

Le nouveau gouvernement

À la une



Photo de groupe avant la première réunion en conseil du nouveau gouvernement 2009 au ministère des Finances le 24 juillet 2009  
(© Guy Wolff/Télécran)



Cérémonie d'assermentation des membres du nouveau gouvernement devant S.A.R. le Grand-Duc au château de Colmar-Berg le 23 juillet 2009  
(© Guy Wolff/Télécran)

- Jean-Marie Halsdorf: ministre de l'Intérieur et à la Grande Région; ministre de la Défense;
- Claude Wiseler: ministre du Développement durable et des Infrastructures;
- Nicolas Schmit: ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration;
- Octavie Modert: ministre de la Culture; ministre aux Relations avec le Parlement; ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre; ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative;
- Marco Schank: ministre du Logement, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures;



Passation des pouvoirs: Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, et Marie-Josée Jacobs, ancienne ministre de l'Égalité des chances (© SIP/Zineb Ruppert)





- Françoise Hetto-Gaasch: ministre des Classes moyennes et du Tourisme, ministre de l'Égalité des chances;
- Romain Schneider: ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural; ministre des Sports; ministre délégué à l'Économie solidaire.

## Première réunion en conseil du nouveau gouvernement

Le nouveau gouvernement issu des élections législatives du 7 juin 2009 s'est réuni une première fois en conseil le 24 juillet 2009, sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker. Le Conseil de gouvernement a approuvé le projet d'arrêté grand-ducal portant constitution des ministères.



*Passation des pouvoirs: Fernand Boden, ancien ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Octavie Modert, ancienne secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, et Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (© SIP/Charles Caratini)*



*Passation des pouvoirs: Marco Schank, ministre délégué à l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, ancien ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, et Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures (© SIP/Charles Caratini)*

## Cérémonies de passation des pouvoirs

Après la distribution des portefeuilles ministériels et l'assermentation des membres du nouveau gouvernement par S.A.R. le Grand-Duc, les cérémonies de passation des pouvoirs se sont déroulées les 24, 27 et 31 juillet 2009.

14-15 octobre 2009

Visite d'État au Luxembourg de

# la présidente d'Irlande, Mary McAleese



Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, la présidente d'Irlande, Mary McAleese, et son époux, le Dr Martin McAleese, ont effectué une visite d'État au Luxembourg du 14 au 15 octobre 2009. Ils étaient accompagnés d'Eamon O'Cuiv, ministre de la Communauté, des Affaires rurales et gaéliques.



Irlande

À la une



Accueil officiel: revue des troupes par S.A.R. le Grand-Duc et S.E. la présidente d'Irlande, Mary McAleese (© SIP/Charles Caratini)

Le 14 octobre, la cheffe d'État irlandaise et sa délégation ont été accueillies officiellement devant le palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc héritier.

Après les honneurs militaires et la présentation des personnalités, la

présidente d'Irlande a déposé une couronne de fleurs au monument national de la Solidarité luxembourgeoise, en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, et du chef d'état-major de l'armée, le général Gaston Reinig. La présidente

d'Irlande et son époux ainsi que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont ensuite eu l'occasion de s'entretenir lors d'un déjeuner privé au palais grand-ducal, qui a été suivi d'une brève promenade sur la Corniche.

## Séance académique à l'Hôtel de Ville de Luxembourg

Par la suite, le couple présidentiel, accompagné de LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc héritier, a été accueilli à l'Hôtel de Ville par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, pour une séance académique.

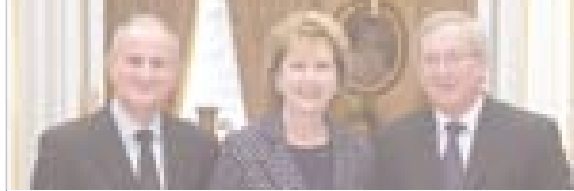
## Audiences au palais grand-ducal

À l'issue de cette séance, la cheffe d'État irlandaise a reçu successivement en audience le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn.

Un dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc héritier au palais grand-ducal en l'honneur de la présidente irlandaise et du Dr McAleese a clôturé cette première journée de visite.



*Le couple présidentiel avant l'audience accordée au Premier ministre Jean-Claude Juncker au palais grand-ducal (© SIP/Charles Caratini)*



Irlande

À la une



Audience accordée à Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, par S.E. la présidente d'Irlande, Mary McAleese, au palais grand-ducal (© SIP/Charles Caratini)

## Echternach

Le 15 octobre, l'honneur est revenu à la ville d'Echternach, où le couple présidentiel a été accueilli par le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, la ministre de la Culture, Octavie Modert, et le bourgmestre d'Echternach, Théo Thiry. Au programme figuraient, entre autres, une visite de la basilique Saint-Willibrord, de la crypte et du musée de l'Abbaye qui expose des fac-similés des plus beaux manuscrits réalisés à Echternach et présente également la vie et l'œuvre de saint Willibrord ainsi que la vénération portée à son encontre.

## Discours sur l'Irlande et l'Union européenne

C'est le Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (CCRN) qui a ensuite servi de cadre au discours de la cheffe d'État. Le discours, qui portait sur l'Irlande et l'Union européenne, a été tenu en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que de personnalités du secteur économique et financier du Luxembourg et d'Irlande.

En jetant son regard sur les deux décennies et demie qui se sont

écoulées depuis l'adhésion de l'Irlande à l'Union européenne en 1973, Jean-Claude Juncker a constaté que «la relation entre l'UE et l'Irlande était source d'enrichissements mutuels». Dans son analyse, l'Irlande est un pays qui a habilement su combiner sa force nationale et ses ambitions avec les opportunités qui découlent de l'intégration européenne. Jean-Claude Juncker a évoqué la trajectoire «extraordinaire et remarquable» de l'Irlande, pays pauvre qui s'est mué en État dynamique et confiant, ayant «cessé d'être un pays d'émigration et est en train de devenir un pays d'immigration».



Accueil à l'Hôtel de Ville d'Echternach de la présidente d'Irlande et de son époux par le bourgmestre Théo Thiry et les échevins André Hartmann et François Reuter (de dr. à g.) (© SIP/Charles Caratini)

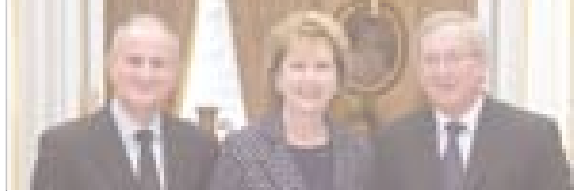
«Le Luxembourg est très attaché à l'Irlande», a dit Jean-Claude Juncker. «C'est la raison pour laquelle le "non" au premier référendum sur le traité de Lisbonne nous a particulièrement choqués», a-t-il enchaîné. Aujourd'hui, en revanche, avec le "oui" majoritaire au second référendum, «nous vivons dans un univers complètement différent». Et d'ajouter que «la relation amoureuse entre l'Irlande et l'Europe peut redémarrer».

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ensuite eu l'honneur d'accueillir, au nom du gouvernement, le couple présidentiel pour un déjeuner officiel.

### Entrevue d'Octavie Modert avec Eamon O'Cuiv

Octavie Modert, ministre de la Culture, ministre aux Relations

avec le Parlement, ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre, ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, a de son côté eu l'occasion de rencontrer Eamon O'Cuiv, ministre de la Communauté, des Affaires rurales et gaéliques, pour une entrevue bilatérale. Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales ainsi que sur les sujets culturels et linguistiques.



Irlande

À la une

## Séminaire organisé par Entreprise Ireland

La présidente d'Irlande et son époux ont ensuite participé à un séminaire organisé pour la délégation économique par Entreprise Ireland, l'agence gouvernementale chargée de la promotion et du développement des sociétés irlandaises. Ce séminaire avait pour objectif de stimuler les relations commerciales entre les entreprises irlandaises et luxembourgeoises.

La deuxième journée de la visite d'État s'est clôturée par une

réception au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg offerte par le couple présidentiel en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc héritier.

La visite d'État a pris fin avec la traditionnelle cérémonie de départ devant le palais grand-ducal, lors de laquelle LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc héritier ont pris congé de la cheffe d'État d'Irlande et de son époux.



Octavie Modert, ministre de la Culture, et Eamon O'Cuiv, ministre de la Communauté, des Affaires rurales et gaéliques d'Irlande (© SIP/Charles Caratini)

9 septembre 2009

# www.anelo.lu

## Portail d'information pour jeunes diplômés

# www.anelo.lu

En date du 9 septembre 2009, les ministres Marie-Josée Jacobs, Mady Delvaux-Stehres, François Biltgen et Nicolas Schmit ont présenté et lancé le nouveau portail anelo.lu.

Le portail en ligne [www.anelo.lu](http://www.anelo.lu) a pour objectif d'informer sur les différentes possibilités qui s'offrent aux jeunes après avoir quitté l'école avec un diplôme en poche. Pour faciliter leur entrée dans la vie active face à une conjoncture économique qui reste défavorable, l'État luxembourgeois a mis en place ce site conçu et alimenté dans une démarche concertée entre le Service national de la

jeunesse (SNJ), l'Administration de l'emploi (ADEM), le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (Cedies) et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Le site centralise les informations, contacts et liens utiles qui guideront les jeunes dans leur recherche d'un emploi, d'une offre de formation complémentaire, d'un service volontaire ou d'un stage.

L'idée de base est de proposer un site qui part des besoins ou des questions du jeune et le guide vers des réponses appropriées. Cette approche différencie ce site par rapport à d'autres sites spécialisés, normalement construits à partir des offres de services du gestionnaire du site.





[www.anelo.lu](http://www.anelo.lu)

À la une



*François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, lors de la présentation du site [www.anelo.lu](http://www.anelo.lu) (© Service national de la jeunesse)*

[www.anelo.lu](http://www.anelo.lu)

[www.anelo.lu](http://www.anelo.lu)

Afin de pouvoir être opérationnel dès la rentrée scolaire 2009, le projet comporte deux phases:

## Phase 1

Il s'agit de la page d'accueil proprement dite, divisant le flux en quatre grands blocs d'information, où les jeunes trouvent ensuite les renvois vers les sites et les pages Internet utiles: «Schaffe goen», «Weider léieren», «Eppes der-tëscht», «Praktesch Hëllef».

Le portail est

- accessible sans identification préalable;
- conçu pour être alimenté à la fois par des organismes publics et des organismes privés;
- conçu pour pouvoir évoluer dans le temps. En effet, la variété des partenaires et le potentiel de développement du portail font qu'on peut l'adapter dans le temps (ajouter des rubriques ou fonctionnalités...) sans perdre l'acquis;
- rédigé en luxembourgeois (suite aux derniers sondages en matière de préférence des langues sur Internet) et en français;
- mis en place sur la plateforme [www.youth.lu](http://www.youth.lu) qui accueille – en dehors de microsites dédiés au travail avec les jeunes – déjà un certain nombre de sites touchant au monde du travail: [www.doit4you.lu](http://www.doit4you.lu) (jobs de vacances), [www.stages.youth.lu](http://www.stages.youth.lu), [www.babysitting.lu](http://www.babysitting.lu)...;
- réalisé en coopération avec plusieurs administrations et ministères: Cedies, SNJ, ADEM, Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

## Phase 2

Lors de la 2<sup>e</sup> phase, le portail thématique sera développé au-delà d'un simple répertoire de moteurs de recherche. La 2<sup>e</sup> phase comprendra plusieurs projets, dont la mise en ligne d'une base de données sur les métiers et formations, d'un module interactif sur les intérêts des jeunes, d'une base de données sur les études. L'intérêt de ces bases de données réside essentiellement dans le fait qu'elles seront alimentées par l'ensemble des partenaires du projet Anelo, de façon à fournir des informations aussi détaillées et complètes que possible.

## Le bureau Anelo

Pour offrir aux jeunes diplômés de 2009 une information et un accompagnement personnalisés, il a été décidé de mettre en place le bureau Anelo. Le bureau Anelo réunit en un seul endroit des spécialistes de quatre domaines, qui associent leurs compétences pour aider les jeunes diplômés à définir la suite de leur parcours après l'école ou l'université.

Le bureau Anelo est constitué:

- d'un représentant du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;
- d'un représentant du CPOS;
- d'un représentant de l'ADEM;
- d'un représentant du Cedies.



## Le Service volontaire d'orientation

Selon des estimations, environ 700 jeunes sont en situation de décrochage scolaire par année au Luxembourg. Le Service volontaire d'orientation (SVO) est un dispositif du secteur jeunesse visant à faciliter l'intégration socioprofessionnelle des jeunes décrocheurs scolaires, en les motivant à renouer avec des activités d'éducation et de formation ou à chercher un emploi.

Concrètement, il s'agit d'offrir à une partie de ces jeunes une nouvelle perspective en termes de qualification, en les faisant profiter d'une expérience pratique dans le cadre d'un projet d'utilité publique, d'un encadrement personnalisé et d'une attestation des compétences acquises.

Le SVO a connu dès le début un succès considérable auprès du public cible, avec plus de 600 intéressés depuis son lancement. Or, la capacité d'encadrement par les agents éducatifs du SNJ se limitant



à 70 volontaires, bon nombre de jeunes ont dû être réorientés vers d'autres dispositifs, voire n'ont pas participé à un SVO pour cause de délais d'attente trop longs.

Depuis le lancement du programme SVO en octobre 2007, près de 170 jeunes entre 15 et 29 ans ont pu démarrer leur SVO auprès d'une organisation d'accueil, dont 144 ont terminé leur service volontaire à ce jour.

Cent cinq jeunes, soit 73%, ont réussi leur réinsertion professionnelle et/ou scolaire:

- 70 sont retournés à l'école;
- 22 ont décroché un contrat de travail;
- 13 ont débuté dans une mesure d'emploi (CAE, CIE, CIGL...).

Vingt personnes restent sans occupation après leur SVO ou sont femme/homme au foyer. De 19 personnes, il manque toute information sur leur occupation actuelle ou elles ont déménagé à l'étranger.

## L'offre de formation aux jeunes diplômés

Dans la phase 1, les jeunes diplômés pourront intégrer la formation pour adultes, qui offre un vaste champ de possibilités:

- Les cours de deuxième voie de qualification en vue de l'obtention d'un diplôme donnant accès aux études supérieures.

Cette offre comprend

- des cours du soir et la formation eBac qui mènent au diplôme de fin d'études secondaires (AL);

- des cours du soir et les classes jeunes adultes menant aux diplômes de fin d'études secondaires techniques de la division administrative et commerciale (LTECG);
- des cours du soir dans le cadre du cycle moyen du régime technique de la division des professions de santé et des professions sociales (LTC).

- Les cours de formation professionnelle continue menant au CATP dans les métiers suivants:
  - métiers de l'alimentation (LTB);
  - professions de l'hôtellerie et de la restauration (LTB);
  - métiers de la construction et de l'habitat (LTJBM);
  - métiers de la mécanique (LTC);
  - section des peintres-décorateurs (LTC);
  - métiers de l'agriculture et de l'horticulture (LTA);
  - professions du commerce (LTC);
  - métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène (LTC).

Ces cours sont destinés aux apprenants détenteurs d'un CATP qui souhaitent acquérir une qualification supplémentaire ou bien aux détenteurs du CIP ou du CCM qui souhaitent acquérir le CATP.

- Des cours de langues de différents niveaux (INL et lycées) qui permettent, d'une part, de se familiariser avec des langues non apprises en formation initiale et, d'autre part, d'approfondir la maîtrise d'une langue apprise.
- Des cours de formation professionnelle continue qui augmentent l'employabilité des apprenants organisés par les chambres

professionnelles (Chambre des salariés, Chambre de commerce, Chambre des métiers).

Un encadrement destiné aux jeunes qui n'ont pas encore défini leur projet professionnel sera offert par l'Action locale pour jeunes. Cet encadrement comprend une aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, une préparation à un entretien d'embauche ainsi qu'une aide aux démarches d'insertion professionnelle.

L'Éducation nationale offre également un certain nombre d'emplois temporaires, tels que le pool d'assistants à la direction, qui peut comprendre 160 personnes et qui a été créé dans le cadre de la loi du 31 juillet 2005 relative à l'emploi et à la formation professionnelle (PAN), ou les enseignants ou éducateurs remplaçants de courte durée à l'enseignement fondamental ou à l'éducation différenciée.

Dans la phase 2, des formations supplémentaires spécialement conçues pour des jeunes diplômés pourront compléter cette offre.

9-10 septembre 2009

## Commémoration nationale du



# 65<sup>e</sup> anniversaire de la Libération

Les 9 et 10 septembre 2009 ont eu lieu les célébrations du 65<sup>e</sup> anniversaire de la libération du Grand-Duché de Luxembourg du 10 septembre 1944 par l'armée américaine. Les membres de la famille grand-ducale et du gouvernement ont assisté aux festivités organisées à Pétange, Luxembourg-Ville et Diekirch.

### Festivités à Pétange, première ville luxembourgeoise à être libérée par les troupes alliées

Pétange, première ville luxembourgeoise à être libérée le 9 septembre 1944, a commémoré

le 65<sup>e</sup> anniversaire de sa libération du 5 au 13 septembre. Au programme figuraient, entre autres, une exposition sur la Résistance et les faits marquants de la libération de Pétange, la projection du documentaire luxembourgeois primé par l'Unesco, *Heim ins Reich*, et du long-métrage *Léif Lëtzebuurger*, ainsi qu'un concert de la Musique militaire.

Le 9 septembre 2009, S.A.R. le Grand-Duc et le Premier ministre Jean-Claude Juncker ont assisté aux festivités à Pétange et notamment à la cérémonie commémorative au monument au Soldat américain.

65<sup>e</sup> anniversaire de la Libération

À la une



Cérémonie au monument national de la Solidarité luxembourgeoise – animation de la flamme du souvenir par S.A.R. le Grand-Duc (© SIP/Nicolas Bouvy)

## Service interconfessionnel

Le 10 septembre 2009, la commémoration du 65<sup>e</sup> anniversaire de la Libération a débuté par la célébration d'un service interconfessionnel de commémoration et d'action de grâce à l'église Saint-Michel, auquel ont assisté S.A.R. le Grand-Duc et les membres du gouvernement. Le service a été célébré par l'archevêque de Luxembourg, Monseigneur Fernand Franck.

## Cérémonie au monument national de la Solidarité luxembourgeoise

S.A.R. le Grand-Duc a ensuite déposé une couronne de fleurs au monument national de la Solidarité luxembourgeoise, en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, et du chef d'état-major de l'armée, le général Gaston Reinig.

## Un «espace mémoire» en l'honneur des anciens combattants luxembourgeois

Par la suite, S.A.R. le Grand-Duc Jean, accompagné du ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a inauguré au Musée national d'histoire militaire de Diekirch un «espace mémoire» pour rendre hommage aux anciens combattants luxembourgeois.

Cet «espace mémoire» comprend, entre autres, le pavillon «Brigade Piron» qui expose la pièce d'artillerie de 25 livres utilisée par les artilleurs luxembourgeois de la Luxembourg Battery de la Brigade Piron belge, qui débarqua le 6 août 1944 sur les plages de Normandie à Arranches et à Courseulles.

La salle dédiée aux anciens combattants luxembourgeois comprend un diorama illustrant les Luxembourgeois engagés dans les organisations de résistance armée, telles que les maquis, en Belgique et en France, une vitrine avec des uniformes alliés portés par les Luxembourgeois, qu'ils aient combattu aux côtés des soldats belges, britanniques, français, américains ou russes, ainsi qu'une vitrine dédiée aux volontaires luxembourgeois de 1914-1918.

Une vitrine est dédiée à S.A.R. le Grand-Duc Jean qui a fait don de ses uniformes au Musée national d'histoire militaire de Diekirch. Ses uniformes retracent son histoire au sein du régiment des Irish Guards pendant la guerre ainsi que ses années au sein de l'armée luxembourgeoise de l'après-guerre et celles notamment comme commandant à la tête de cette dernière.



*Inauguration officielle de l'«espace mémoire» en l'honneur des anciens combattants luxembourgeois au Musée national d'histoire militaire de Diekirch: dévoilement du pavillon «Brigade Piron» par S.A.R. le Grand-Duc Jean, en présence de Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, du colonel honoraire Guy Lenz, président du conseil d'administration du Musée national d'histoire militaire, et de Jacques Dahm, bourgmestre de la Ville de Diekirch (© SIP/Nicolas Bouvy)*

14 septembre 2009

Rentrée scolaire: Mady Delvaux-Stehres présente

# les nouveautés de l'année scolaire 2009/2010



Le 14 septembre 2009, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les nouveautés de l'année scolaire 2009/2010, qui sera placée sous la devise: «des nouveautés dans la continuité – la continuité dans les nouveautés».





Rentrée scolaire

À la une



Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Jos Salentiny, directeur de l'Athénée de Luxembourg, et Myriam Bamberg, conseillère de direction adjointe au MENFP, lors de la conférence de presse (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

## Nouveautés et continuité

La rentrée scolaire 2009/2010 sera placée sous le double signe de la nouveauté et de la continuité. Avec le programme de la législation 2009-2014, le gouvernement entend continuer et consolider les modifications importantes apportées au système éducatif luxembourgeois ces dernières années.

La rentrée scolaire a donc lieu dans la continuité, mais elle est marquée par la mise en place de la nouvelle école fondamentale qui remplace l'ancien système de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Le but est de créer une école qui fournira à chaque élève une réelle chance de réussite, lui permettant de développer au maximum ses compétences personnelles. Il s'agit

d'une école qui accepte que cette réussite puisse se traduire différemment selon les élèves et propose des moyens diversifiés pour y arriver, tous les élèves d'un même âge n'apprenant pas de la même façon, ni d'ailleurs en même temps.



© Christof Weber/SIP

## L'approche par compétences au centre de la nouvelle architecture scolaire

L'approche par compétences est au centre des réformes. L'objectif n'est nullement de remplacer les connaissances par les compétences, ni de choisir entre les deux, mais de rendre les élèves capables de s'en servir dans des contextes nouveaux et variés.

Dans l'enseignement fondamental, la mise en œuvre de l'approche par compétences est engagée et sera généralisée dans tous les cycles d'apprentissage dès l'année scolaire 2009/2010.

Quant à l'enseignement postprimaire, 13 lycées pilotes entament leur 3<sup>e</sup> année de mise en œuvre de l'approche par compétences. Tous les autres établissements entament leur 2<sup>e</sup> année. Pendant la législature à venir, l'approche par compé-

tences sera progressivement intégrée dans les classes supérieures et la formation professionnelle.

## De nouveaux outils d'évaluation

La mise en œuvre de l'approche par compétences implique un nouveau mode d'évaluation, essentiellement basée sur la documentation de la progression et la promotion de la motivation.



Dans l'enseignement fondamental, les nouveaux outils d'évaluation, basée sur des bilans intermédiaires qui documentent les progrès réalisés par les élèves, seront introduits progressivement à partir de 2009/2010.

## Le travail en équipe

Enseigner de nos jours, c'est instruire, socialiser, qualifier. Pour assumer cette tâche complexe et difficile, l'enseignant est amené à travailler en équipe: les efforts de chacun renforcent l'action commune. Le travail en équipe sera généralisé à partir de l'année scolaire 2009/2010.

Pour prendre en charge les élèves qui ont de graves difficultés d'apprentissage ou des besoins spécifiques, l'école fondamentale pourra également recourir à une équipe multiprofessionnelle composée de spécialistes (psychomotriciens, pédagogues curatifs, psychologues, etc.).

## Une méthodologie basée sur la différenciation et l'appui pédagogique

Afin de mieux lutter contre l'exclusion sociale, la nouvelle loi de l'école fondamentale met aussi en place des instruments et des ressources pour offrir des services particuliers à ceux qui en ont besoin: la différenciation, l'appui pédagogique, les mesures de prise en charge individualisée.

Dans l'enseignement postprimaire, les efforts de lutte contre l'exclusion sociale sont plus ciblés: 20 éducateurs y ont été recrutés en 2008/2009 pour encadrer les élèves, 10 autres éducateurs seront recrutés en 2009/2010.

Les travaux de mise en place de l'École de la 2<sup>e</sup> chance avancent à grands pas. Les premières classes devraient être accueillies à partir de 2010/2011.

## Perspectives pour l'enseignement fondamental

- Un premier bilan du fonctionnement de la nouvelle école fondamentale sera dressé en 2012. La possibilité de doter les écoles de grande taille d'une direction à plein temps sera examinée dans ce contexte.
- Le rôle et les missions de l'inspecteur seront revus et précisés.
- Les moyens pour détecter des difficultés d'apprentissage seront multipliés et diversifiés.
- Pour les enfants nouvellement arrivés au pays, l'apprentissage de la langue luxembourgeoise sera renforcé.
- Les mesures d'aide pour les enfants qui présentent un handicap seront renforcées.
- La mission éducative des structures d'accueil sera précisée et la collaboration école-maison relai renforcée. Des internats pour les élèves de l'enseignement fondamental seront mis en place et la création d'écoles à journées sera encouragée.

29 septembre 2009

Présentation du

# projet de budget de l'État pour l'exercice 2010

Le 29 septembre 2009, le ministre des Finances, Luc Frieden, a déposé le projet de budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2010 à la Chambre des députés.

Après le dépôt, le ministre a commenté le projet de budget. Dans son discours (page 243), il a dès le départ mis l'accent sur la situation économique exceptionnelle: «Nous traversons une crise économique mondiale qui n'est pas sans répercussions sur le Luxembourg, tant sur le plan économique qu'au niveau du budget de l'État. Même si la situation s'améliore peu à peu, elle n'est pas encore bonne.»

## Situation économique

Le ministre a brièvement passé en revue le contexte économique extrêmement difficile dans lequel le projet de budget a été établi. Il a expliqué que l'économie dans la zone euro connaîtrait, d'après les prévisions de la Commission européenne, une régression de 4% en

2009 et une légère croissance de 1% en 2010.

Vu l'environnement international incertain et vu que la situation du Luxembourg dépend fortement de celle de ses pays voisins et de ses principaux partenaires économiques, l'établissement des prévisions de croissance pour le Grand-Duché reste difficile, a dit Luc Frieden. Après une



Luc Frieden dans le cadre de la remise du budget de l'État pour l'exercice 2010 à la Chambre des députés (© SIP/Charles Caratini)

croissance négative de 0,9% en 2008 et une autre diminution économique de 4% en 2009, le gouvernement table sur une croissance de 1 à 1,5% pour 2010. Cette hypothèse de croissance retenue pour l'établissement du projet de budget 2010 est légèrement inférieure aux prévisions du Statec (+2%), mais plus optimiste que celle du Fonds monétaire international (-0,2%).

Après un niveau très faible en 2009 avec 0,5%, l'inflation s'élèvera en 2010 à 2%, de sorte qu'une tranche indiciaire sera due au milieu de l'année 2010, a signalé le ministre des Finances, en précisant que le gouvernement en a tenu compte dans le projet de budget 2010.

Le chômage, qui réagit traditionnellement avec un certain décalage par rapport à une crise

économique, continuera à augmenter et pourra s'établir à 6,5%, voire 7%. L'emploi intérieur connaîtra, de son côté, un recul de 0,5% en 2010 (en 2008, l'emploi intérieur avait encore augmenté de 4,7%).

## Budget «anticrise»

«Le budget 2010 est un budget anticrise», a expliqué le ministre Frieden. Il est en phase avec les règles du pacte de stabilité et de croissance modifié, qui exige notamment qu'en période économique difficile, il y a lieu de prendre des mesures anticycliques et de faire jouer les stabilisateurs automatiques.

Le budget 2010 tentera ainsi de soutenir l'économie afin d'assurer l'emploi au Luxembourg, a ajouté le ministre. À cet effet, les investissements publics ainsi que les dépenses en faveur du Fonds pour l'emploi seront maintenus à un niveau élevé. Afin de maintenir le pouvoir d'achat des gens à un niveau élevé, les transferts sociaux ne seront pas non plus réduits.

Pour 2010, le ministre des Finances a exclu toute augmentation, mais aussi toute diminution des impôts pour les entreprises ou les personnes privées. «Il n'y a pas de marge pour diminuer les impôts. D'un autre côté, toute augmentation sera "antiéconomique".»



© SIP/Charles Caratini

## Les chiffres clés

D'après le projet de budget pour 2010, le déficit de l'administration publique s'élèvera en 2010 à 1,6 milliard d'euros (4,4% du PIB); le déficit de l'administration centrale sera de 2,2 milliards d'euros (6,2% du PIB) et celui des administrations locales de 67,9 millions d'euros, alors que l'excédent de la Sécurité sociale sera de 742 millions d'euros.

«Malgré ce déficit, notre situation est meilleure que celle de nos trois voisins», a souligné Luc Frieden. En effet, l'Allemagne enregistrera en 2010 un déficit de 4,6%, la Belgique de 6,4% et la France de 7,1%.

Pour ce qui est des recettes et des dépenses de l'administration centrale, le projet prévoit des recettes

de 10 milliards d'euros, contre des dépenses de 12,2 milliards d'euros. Alors que les recettes diminuent de 0,8% par rapport aux estimations initiales, les dépenses augmentent de 5,9%.



## Recettes

Parmi les principales recettes budgétaires, l'impôt sur le revenu des collectivités diminue de 15,5% entre 2009 et 2010, la taxe sur la valeur ajoutée nette de 14,3% et la taxe d'abonnement sur les titres de sociétés de 15,4%. L'impôt retenu sur les traitements et salaires augmente par contre de 5,1% par rapport au budget 2009.

## Dépenses

Les dépenses d'investissement de l'administration centrale s'élèveront à 1,9 milliard d'euros en 2010, ce qui correspond à 5,2% du PIB et une augmentation de 11,2% par rapport à 2009. En matière de dépenses, le gouvernement souhaite maintenir le volume des investissements publics à un niveau élevé, mais veut le plafonner les prochaines années au niveau fixé pour 2010.

Le ministre des Finances a énuméré ensuite une série de dépenses, notamment sociales, qui augmenteront considérablement en 2010. Les aides pour les entreprises augmenteront de 13%, les dotations pour l'Université du Luxembourg de 26% et les dépenses en faveur du Fonds du rail et du Fonds des routes de 8%. Le budget de la recherche publique passera de 203 à 210 millions d'euros (0,58% du PIB). Les allocations familiales augmenteront de 53 millions d'euros, les prestations de maternité de 13 millions d'euros et les dépenses en faveur des transports publics de 60 millions d'euros. La participation de

l'État à la garde d'enfants augmentera de 20% pour s'élever à 135 millions d'euros, alors que les dépenses en faveur du fonds Kyoto seront augmentées de 67 millions. 65 millions d'euros seront mis à disposition des particuliers en cas d'acquisition d'un logement, et ce, sous forme de primes ou de bonifications. Enfin, 150 millions serviront au remboursement de la dette publique.

Au total, le budget social s'élèvera en 2010 à 45% du PIB, ce qui correspond à 4,4 milliards d'euros.

À côté de ces dépenses importantes en matière sociale au Luxembourg, le pays continuera ses efforts en matière d'aide publique au développement, les dépenses s'élèveront à 299 millions d'euros en 2010 (1% du PIB).

## Dettes publiques

Pour ce qui est du financement du déficit budgétaire, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement devrait probablement recourir à un emprunt d'environ 1,5 milliard d'euros en 2010. Luc Frieden a souligné dans ce contexte que cet emprunt serait inférieur au volume des dépenses d'investissement. Ce faisant, la dette publique s'élèvera à 7 milliards d'euros (19,5% du PIB).

Le ministre des Finances a toutefois signalé la volonté du gouvernement de maintenir le niveau de la dette publique à un niveau raisonnable et d'éviter son augmentation continue, tout comme il est l'intention du gouvernement de sortir

le plus rapidement possible d'une situation de déficit budgétaire.

Afin d'y parvenir, Luc Frieden a avancé trois pistes: éviter l'augmentation des dépenses de fonctionnement de l'État qui vont au-delà de l'évolution normale des prix, maintenir les dépenses d'investissement à un niveau élevé, mais plafonnées au niveau fixé pour 2010, faire en sorte que les transferts sociaux soient équitablement répartis.

«L'un ou l'autre ajustement devra être réalisé à court terme, d'autres ajustements devront être analysés à plus long terme», a déclaré le ministre des Finances. «Un déficit budgétaire n'est tolérable qu'en temps de crise, et non pas après la crise. Le gouvernement ne veut pas réduire du jour au lendemain et sans consultation les dépenses en matière économique ou sociale, mais est déterminé à trouver une issue à la situation de déficit budgétaire.»

30 septembre 2009

Signature d'une convention relative à la

# Sécurité sociale entre le Luxembourg et l'Inde



Le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et le ministre en charge de la Communauté indienne à l'étranger de la République de l'Inde, Shri Vayalar Ravi, ont signé le 30 septembre 2009 à Luxembourg une convention sur la Sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de l'Inde.

La convention reprend les grands principes de la coordination internationale:

- l'égalité de traitement des personnes couvertes par la convention et résidant en Inde ou au Luxembourg;
- l'exportation sans restrictions des prestations dans l'autre pays;
- la reconnaissance des périodes de cotisation accomplies dans l'autre État et dans un État tiers avec lequel l'Inde et le Luxembourg sont liés par une convention prévoyant la totalisation des périodes d'assurance.

La convention couvre les législations concernant les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survie. Elle prévoit également des règles pour la détermination du droit à la retraite et pour le calcul de la prestation à verser par chaque État, suivant les principes de la totalisation des périodes d'assurance accomplies dans les deux pays et du calcul proportionnel de la pension due par chaque pays.

La convention règle également la situation des personnes détachées de l'Inde vers le Luxembourg et vice-versa, et leur maintien dans

la législation de la Sécurité sociale du pays d'origine pendant la durée de leur détachement au maximum jusqu'à cinq ans.

Afin de protéger les droits des personnes concernées, la convention règle la révision des droits des personnes au moment de son entrée en vigueur et fixe les délais et les mesures transitoires. Finalement, une bonne application de la convention est garantie par des mesures appropriées de coopération administrative entre les autorités et les institutions compétentes indiennes et luxembourgeoises.





Inde

À la une



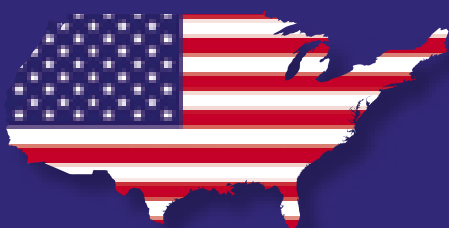
Signature par Mars Di Bartolomeo et Shri Vayalar Ravi de la convention relative à la Sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de l'Inde en présence notamment de Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration (© SIP/Luc Deflorenne)



16-19 novembre 2009

## Mission économique aux

# États-Unis d'Amérique



Afin de renforcer les liens avec les directions générales des maisons mères d'un certain nombre de grandes entreprises américaines basées au Luxembourg, S.A.R. le Grand-Duc héritier a accompagné le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en mission économique aux États-Unis d'Amérique du 16 au 19 novembre 2009.

La délégation luxembourgeoise a rencontré les dirigeants de DuPont de Nemours à Wilmington (Delaware), de Guardian Industries à Auburn Hills (Michigan), de Delphi Automotive à Troy (Michigan) et de Goodyear Tire and Rubber à Akron (Ohio).

«Ces contacts nous ont permis de prendre le pouls d'entreprises clés pour notre économie», a expliqué Jeannot Krecké. Les entretiens ont porté sur les grandes tendances des marchés et sur les nouveaux équilibres à l'échelle globale qui déterminent la stratégie des entreprises rencontrées. Ainsi,

la tendance au redressement observée s'explique largement par les pays émergents et plus particulièrement les pays asiatiques. En Europe et en Amérique du Nord, l'activité est encore loin d'atteindre le niveau d'avant la crise, surtout pour ce qui est du secteur automobile, les dirigeants américains relevant la faiblesse de la demande et la compétitivité-coût défailante dans ces deux régions.

Dans ce contexte, la situation et les perspectives des différentes entités luxembourgeoises ont été évoquées. Si certaines divisions se portent nettement mieux qu'en

début d'année, leur rétablissement est loin d'être complet. Le ministre a relevé les aménagements législatifs effectués par le gouvernement pour faire face au sous-emploi dans les entreprises et a confirmé à ses interlocuteurs que le gouvernement continuerait à mettre en œuvre ces mesures également en 2010. Les dirigeants des quatre entreprises ont salué le soutien du gouvernement, notamment en matière de chômage partiel et d'accompagnement de la recherche-développement (R-D).

Pour faire face à la concurrence accrue sur les marchés globalisés,



S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké lors de la visite de DuPont de Nemours à Wilmington (© Kerry Harrison)

toutes les entreprises rencontrées répondent par l'innovation et le développement de nouveaux produits et services: le dénominateur commun de ces développements sont l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la protection de l'environnement et la sécurité.

Grâce aux importantes infrastructures de R-D des entreprises américaines au Luxembourg, les produits fabriqués ou les systèmes développés au Luxembourg ont un potentiel important dans les applications en matière de développement durable. Par ailleurs,

la plupart des entreprises ont confirmé leur politique d'ouverture à la collaboration à la fois avec les infrastructures publiques de R-D (laboratoires universitaires, CRP, établissements de recherche étrangers) qu'avec d'autres entreprises à travers le mécanisme des grappes technologiques. La délégation luxembourgeoise a pu s'assurer de la réalité de certaines de ces collaborations. Jeannot Krecké a salué les efforts accrus des entreprises en matière de R-D et d'innovation ayant mené à des conventions de financement avec l'État. La volonté des entreprises d'exploiter davantage la propriété

intellectuelle résultant de ces efforts au Luxembourg documente de façon concrète le renforcement de la base technologique des entités luxembourgeoises des principaux acteurs industriels américains. Le gouvernement mettra en œuvre les nouveaux instruments de la loi du 5 juin 2009 ayant pour objet la R-D et l'innovation des entreprises dans toute leur étendue pour accroître l'intensité de la R-D et l'innovation des entreprises, notamment dans les domaines arrêtés par le programme gouvernemental.

17 novembre 2009

# Déclaration de politique étrangère 2009

Le 17 novembre 2009, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a fait sa déclaration sur la politique européenne et étrangère devant la Chambre des députés (📄 page 263). Cette déclaration était consacrée essentiellement au nouvel environnement politique engendré par le traité de Lisbonne, mais aussi aux grands dossiers de l'actualité politique internationale.

Le ministre Asselborn a ouvert son discours en énonçant les trois défis principaux qui se posent à la communauté internationale: le maintien de la paix, la lutte contre la pauvreté ainsi que la protection de l'environnement. Il a rappelé les valeurs essentielles guidant la politique étrangère du Luxembourg et de l'Union européenne (UE), à savoir le respect du droit international, la promotion et le respect des droits humains, l'État de droit et le multilatéralisme.

Le discours du ministre a débuté par une analyse des dossiers de l'actualité européenne, et notamment la réforme institutionnelle de l'UE. Le ministre a donné des explications détaillées sur les changements qui seront apportés à l'architecture institutionnelle de l'UE par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1<sup>er</sup> décembre 2009. En outre, Jean Asselborn a apporté des précisions concernant la mise en œuvre du traité, citant les points essentiels du «papier Benelux» qu'il avait présenté le 5 octobre 2009.

Politique étrangère

À la une



Déclaration de Jean Asselborn sur la politique européenne et étrangère devant la Chambre des députés (© SIP/Nicolas Bouvy)



© SIP/Nicolas Bouvy

Au sujet de la politique du siège, le ministre a souligné l'importance de celle-ci pour le prestige et l'économie du pays. Dans ce contexte, il a rappelé que le Luxembourg, en tant que pays hôte, était conscient de ses obligations et que la constante amélioration des conditions de travail des quelque 11 000 fonctionnaires internationaux constituait une priorité du gouvernement. Le ministre a ensuite donné un aperçu des travaux et des projets en cours de finalisation de plusieurs institutions européennes.

Le ministre a également abordé la protection de l'environnement et la politique climatique du Luxembourg, évoquant notamment le rôle important joué par l'UE dans ce domaine en tant que leader mondial dans la lutte contre le réchauffement global et la réduction des gaz à effets de serre. Le chef de la diplomatie a rappelé que ce défi global devait trouver une solution globale et il a exhorté la communauté internationale à trouver un accord politique clair lors de la conférence climatique à Copenhague en décembre.

En ce qui concerne la crise financière et économique, le Vice-Premier ministre a clairement exprimé sa conviction qu'on ne pouvait plus continuer «comme si rien ne s'était passé», en rappelant que les investissements excessivement risqués de certaines banques et la distribution de bonifications exorbitantes n'étaient plus acceptables. Une nouvelle architecture financière globale, avec des instances de surveillance et de contrôle, reste un élément essentiel qui doit être développé afin d'éviter une nouvelle crise.



Après avoir rappelé le besoin de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur, le ministre a abordé le sujet du commerce international, notant l'importance de l'UE en tant que *trading bloc* global. Le ministre a mis en garde contre l'application de mesures protectionnistes dans certaines parties du monde, passant en revue les avantages de l'ouverture du marché intérieur européen sur le reste du monde, ainsi que les avantages de la politique de coopération et de développement liée à la politique commerciale de l'UE. À ce sujet, le ministre a regretté que le Doha Round n'ait toujours pas pu être finalisé, notant que c'étaient surtout les pays en voie de développement et les pays émergents qui souffraient de leur intégration insuffisante dans les marchés mondiaux.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a fait un tour d'horizon des principaux sujets de l'actualité internationale. Il a notamment évoqué la situation dans les Balkans occidentaux, la politique européenne de voisinage (PEV) et l'élargissement de l'UE, ainsi que les relations transatlantiques et le processus de paix au Proche-et au Moyen-Orient.

Le ministre a exprimé sa conviction que les pays des Balkans faisaient partie de la famille européenne et que leur intégration européenne était une nécessité. En ce qui concerne la PEV, le ministre s'est concentré sur les relations de l'UE avec son voisinage oriental, notamment la Russie, mais également les pays qui participent au «partenariat oriental». Par ailleurs, le ministre a évoqué la situation au Caucase, en

Géorgie et en Ukraine, soulignant que l'UE devait faire des efforts pour établir des institutions essentielles telles que la démocratie et l'État de droit, tout en favorisant la croissance économique.

Le ministre a également insisté sur la primauté du dialogue politique au Proche-Orient: «Il est temps que le nouveau gouvernement israélien reprenne les négociations avec l'Autorité palestinienne», a-t-il dit, rappelant que la situation dans la bande de Gaza devenait de plus en plus intenable.

Au sujet des relations transatlantiques, la nouvelle administration aux États-Unis a eu un impact important à travers le monde. Le ministre s'est réjoui de la nouvelle approche américaine et le nouveau langage prônant l'engagement, le dialogue et un renforcement du multilatéralisme. De plus, les efforts américains en faveur de la réduction des arsenaux nucléaires (START) et la nouvelle dynamique dans l'application du traité de non-prolifération nucléaire seraient, selon lui, des signes encourageants.

Ensuite, Jean Asselborn s'est concentré sur les voisins du Sud et les partenaires asiatiques. Le développement de l'Union pour la Méditerranée et l'engagement continu de l'UE sur le continent africain sont des piliers cruciaux dans la lutte contre la pauvreté, la consolidation de la paix et la croissance économique.

Concernant les négociations avec l'Iran sur le dossier nucléaire, le ministre a insisté sur les efforts considérables déployés par les

Nations unies, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour trouver une solution. Au sujet de la coopération avec les partenaires asiatiques, le ministre a souligné l'importance des relations avec les partenaires commerciaux des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, à côté, bien entendu, de partenaires plus importants comme la Chine, le Japon ou encore l'Inde.

Enfin, le ministre a également fait le point sur la situation actuelle en Afghanistan. Il a regretté que le deuxième tour de l'élection présidentielle n'ait pas eu lieu, tout en exprimant l'espoir que la réconciliation afghane, qualifiée de *conditio sine qua non* pour la reconstruction du pays, pourra se faire. Le ministre a confirmé que les contributions de l'armée luxembourgeoise dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) se poursuivraient.

Le ministre a conclu sa déclaration en réitérant le soutien luxembourgeois au multilatéralisme onusien, rappelant les efforts et les contributions luxembourgeois aux Nations unies, ainsi que la candidature luxembourgeoise pour un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2013-2014.

23-25 novembre 2009

Jean Asselborn en visite

# en Thaïlande et au Cambodge

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu pour une visite en Thaïlande et au Cambodge du 23 au 25 novembre 2009.



Entrevue de Jean Asselborn avec son homologue thaïlandais Kasit Piromya (© SIP)

## Thaïlande

Le 23 novembre, Jean Asselborn a eu une entrevue avec le Premier ministre du Royaume de Thaïlande, Abhisit Vejjajiva, à Bangkok.

Les discussions ont porté, entre autres, sur les relations bilatérales entre les deux pays, qui ont été jugées excellentes par les deux interlocuteurs. Le ministre Asselborn a expliqué les développements politiques récents au sein de l'Union européenne (UE), l'importance de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et l'enjeu des nominations récentes





Rencontre de Jean Asselborn avec le Premier ministre thaïlandais Abhisit Vejjajiva (© SIP)

au poste de président permanent du Conseil européen et de haut représentant pour la politique extérieure. Le Premier ministre Abhisit a de son côté expliqué les enjeux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dont la Thaïlande détenait alors la présidence. Les relations entre l'UE et l'ASEAN ont été jugées de tout premier ordre par les deux interlocuteurs; le ministre Asselborn a par ailleurs souligné l'importance que l'UE accordait à ses relations avec d'autres régions dans le monde.

La Conférence des Nations unies sur le changement climatique,

qui aura lieu en décembre 2009 à Copenhague, a également été un sujet de discussion entre le Premier ministre Abhisit et le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. Ce dernier a souligné l'importance que le Luxembourg et l'UE accordaient au sommet de Copenhague et a expliqué les engagements pris par l'UE en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le Premier ministre thaïlandais, de son côté, a exprimé le souhait de voir des progrès significatifs au sommet de Copenhague. Jean Asselborn a ensuite eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères thaïlandais,

Kasit Piromya, au cours de laquelle les ministres ont discuté des possibilités de renforcer la coopération bilatérale, notamment en matière de services financiers.

Le ministre Kasit a expliqué en détail les développements politiques internes en Thaïlande. Avec le ministre des Affaires étrangères thaïlandais, Jean Asselborn a également approfondi le sujet de l'intégration régionale en Asie de l'Est. Le ministre Kasit a rappelé le contexte historique qui a mené à la création de l'ASEAN; il a ensuite donné son appréciation sur les forums ASEAN+3 et ASEAN+6,

ainsi que sur les nouvelles initiatives telles que la communauté d'Asie de l'Est et la communauté Asie-Pacifique. Les deux ministres ont par ailleurs abordé les développements récents au Myanmar. Ils ont enfin évoqué les relations entre l'UE et la Thaïlande. Le ministre thaïlandais a souligné l'importance que son pays attachait à un rôle actif de l'UE dans la région et dans le monde.

À noter que la visite de travail en Thaïlande s'est inscrite dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Thaïlande.

## Cambodge

Les 24 et 25 novembre 2009, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a poursuivi sa visite de travail en Asie en se rendant à Phnom Penh, la capitale du Royaume du Cambodge.

En date du 24 novembre à Phnom Penh, Jean Asselborn a rencontré le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Cambodge, Hor Namhong. Avec son homologue cambodgien, Jean Asselborn s'est entretenu, entre autres, du passé historique difficile du royaume. Évoquant le procès contre l'ancien tortionnaire

des Khmers rouges Douch, qui se déroulait alors au Cambodge, le ministre Hor Namhong a souligné l'importance historique que revêt ce procès pour la justice et le peuple cambodgien.

Le ministre des Affaires étrangères cambodgien a ensuite évoqué l'importance de l'ASEAN pour l'intégration régionale en Asie du Sud-Est, en expliquant également les concepts d'East Asia Community, c'est-à-dire un regroupement de l'ASEAN avec la Chine, le Japon et la Corée du Sud, ainsi que l'East Asia Summit, une association se composant des dix pays membres de l'ASEAN avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Chine, la Corée du Sud et



Jean Asselborn avec son homologue cambodgien Hor Namhong (© SIP)



Jean Asselborn avec le Premier ministre du Cambodge, Hun Sen (© SIP)

l'Inde. Cependant, le chef de la diplomatie cambodgienne a également souligné la nécessité de réduire l'écart entre les niveaux de développement des pays membres de l'ASEAN avant l'horizon 2015, date à laquelle l'ASEAN souhaite créer une communauté reposant sur trois piliers (politique, économique, socioculturel). Le ministre a ainsi cité en modèle l'UE et les efforts considérables qui ont été faits ces dernières décennies en matière d'intégration régionale, notamment lors des derniers élargissements. Hor Namhong a appelé de ses vœux une UE forte, qui puisse jouer un rôle important dans un monde multipolaire. Le ministre Asselborn a de son côté expliqué la nécessité d'une recherche permanente de consensus, afin que l'UE puisse pleinement fonctionner.

Les deux ministres ont également évoqué la situation au Myanmar ainsi que les relations entre le Cambodge et la Thaïlande.

Lors de son séjour à Phnom Penh, le ministre Asselborn a ensuite eu l'occasion de visiter le Musée du

génocide Tuol Sleng, qui commémore les exactions commises dans les années 1970 par les Khmers rouges à l'encontre du peuple cambodgien.

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a également été reçu par le président de l'Assemblée nationale du Cambodge, Heng Samrin. À cette occasion, le ministre Asselborn a évoqué sa visite du Musée du génocide et a exprimé son profond respect et sa compassion pour les souffrances endurées par le peuple cambodgien. Le président Heng Samrin a remercié le ministre Asselborn de son respect et a de son côté souligné les ravages extrêmes auxquels le pays a été confronté après la chute du régime génocidaire des Khmers rouges.

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a ensuite été reçu en audience par Sa Majesté le roi du Cambodge, Norodom Monineath Sihamoni. Lors de cette audience, les deux interlocuteurs ont appelé de leurs vœux l'amélioration des conditions de vie du peuple

cambodgien et le développement de l'économie du Cambodge. Dans ce contexte, le roi Norodom Sihamoni a salué les efforts de l'UE en matière d'aide au développement et de partage du savoir-faire.

En date du 25 novembre 2009, Jean Asselborn a terminé sa visite de travail à Phnom Penh par une rencontre avec le Premier ministre du Cambodge, Hun Sen.

Avec le Premier ministre Hun Sen, le ministre Asselborn a évoqué le procès pénal historique contre Douch, l'ancien tortionnaire des Khmers rouges, et le chef de la prison de Tuol Sleng. Hun Sen a insisté sur l'importance de ce procès pour le Cambodge et pour le monde entier. Le Premier ministre Hun Sen a informé le ministre Asselborn des efforts économiques entrepris au cours de la dernière décennie par les autorités cambodgiennes. Ainsi, le royaume du Cambodge a connu une croissance économique de 9,4% en moyenne au cours des dix dernières années, même si le pays a évidemment subi les effets de la crise financière et économique récente.

Les deux interlocuteurs ont également discuté des tensions récentes entre le Cambodge et son voisin thaïlandais. Cependant, le Premier ministre cambodgien a assuré le chef de la diplomatie luxembourgeoise que cette crise n'affecterait pas le fonctionnement interne ni les structures de l'ASEAN. Le ministre Asselborn a de son côté insisté sur l'importance d'un haut degré de coopération et d'intégration au sein de l'ASEAN pour toute la région de l'Asie du Sud-Est.

1<sup>er</sup> décembre 2009

Françoise Hetto-Gaasch dresse

# le bilan de la saison touristique 2009

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, la ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, a présenté les conclusions des réunions organisées dans le cadre de la randonnée ministérielle annuelle.

Françoise Hetto-Gaasch a constaté que la crise économique-financière avait eu des répercussions importantes sur le secteur du tourisme, aussi bien au niveau international que national. Elle a souligné qu'il «s'agit du recul le plus prononcé

du tourisme qui ait été enregistré au niveau mondial depuis la Seconde Guerre mondiale». Le Luxembourg, où l'hôtellerie a connu une forte régression (-8%) par rapport à l'année 2008, n'a pas échappé à ce phénomène.

Saison touristique

À la une



Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, et Francis Dahm, président de l'Office national du tourisme, lors de la conférence de presse (© SIP)



## De fortes disparités entre les régions urbaines et rurales

La ministre a également mis en évidence les disparités qui existent au Luxembourg entre les différentes régions touristiques. Les hôteliers de la ville de Luxembourg (-10%) et des régions Moselle, Centre et Sud (-11% chacune) ont connu des régressions à deux chiffres. Les baisses sont par contre moins prononcées dans les régions plutôt caractérisées par un tourisme de loisirs, à savoir les Ardennes (-1%) et la région du Mullerthal-Petite Suisse luxembourgeoise (-3%).

## Recul important au niveau du tourisme d'affaires et de congrès

La crise économique a également été ressentie au niveau du tourisme d'affaires et de congrès, qui a enregistré une nette régression au cours de la saison 2009. Nombreuses ont été les entreprises qui ont décidé de changer leurs habitudes en réduisant leurs dépenses en matière de déplacements professionnels à l'étranger, en les remplaçant par exemple par des *conference calls*.

## Le secteur du camping épargné par la crise

Contrairement aux autres secteurs, le secteur du camping a relativement bien résisté aux effets de la crise économique. À l'échelon national, les nuitées dans l'hôtellerie de plein air ont progressé de 7% en moyenne par rapport à 2008. Dans ce contexte, Françoise Hetto-Gaasch a expliqué que la crise économique avait accentué la demande pour le locatif, tout comme celle pour les emplacements destinés aux caravanes.



© Christof Weber/SIP



## Bilan mitigé pour le secteur des auberges de jeunesse

Le secteur des locations et gîtes ruraux (-4%) ainsi que les auberges de jeunesse (-1%) ont connu des résultats mitigés au cours de la saison 2009. Alors que la première partie de la saison avait été prometteuse, avec une forte demande de la part des groupes et des classes scolaires, la deuxième partie de la saison a par contre été marquée par une forte régression.

En ce qui concerne l'âge des touristes, force est également de constater que le nord du pays a attiré une plus grande proportion de clients jeunes, alors que les hôtels de la capitale et de la région mosellane ont enregistré une diminution de la fréquentation des seniors. Reste que l'hôtellerie de plein air a attiré davantage de familles avec des enfants.

## Un chiffre d'affaires en recul

La stabilisation, voire la hausse en termes de nuitées enregistrées par certains établissements s'est faite au détriment d'une baisse sensible des prix des chambres. Autrement dit, même si l'évolution des nuitées est restée satisfaisante dans ces établissements, le risque de perte de rentabilité est manifeste, puisque le chiffre d'affaires n'a pas évolué au même rythme que la fréquentation. S'y ajoute également que le pouvoir d'achat des touristes a diminué et les a poussés à restreindre leur consommation sur place.

Françoise Hetto-Gaasch a également souligné que la saison 2009 avait été marquée par des réservations très tardives dans le domaine de l'hébergement.

## Suggestions pour l'avenir

La ministre du Tourisme a mis en évidence l'importance d'investir dans l'amélioration des infrastructures et d'élargir l'offre de loisirs au Luxembourg. Elle a également estimé qu'il était important de débloquer des fonds supplémentaires pour rehausser l'image du Luxembourg à l'étranger, qui est le plus souvent associé à la place financière locale au détriment de ses atouts culturels. Elle a annoncé que l'accent serait désormais mis sur la promotion plus thématique des principaux champs d'action du tourisme luxembourgeois. Parallèlement, la ministre a annoncé que le tourisme intérieur serait davantage visé par les activités de marketing déployées par l'Office national du tourisme (ONT) et le ministère du Tourisme.

1<sup>er</sup>-5 décembre 2009

## Visite officielle de Marie-Josée Jacobs

# au Sénégal et au Mali

Les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a effectué une visite officielle au Sénégal à l'occasion de la 6<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Sénégal. Le 3 décembre 2009, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, s'est rendue au Mali pour une visite officielle.

### Visite au Sénégal

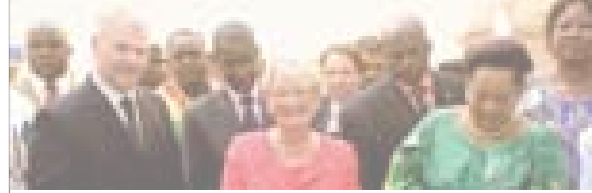
Le séjour de la ministre a débuté par la visite du projet ONUDI: promotion de l'emploi productif pour les jeunes de la Medina. Ce projet, formulé à l'initiative de la fondation Youssou Ndour, est l'expression d'un concept partagé par la coopération luxembourgeoise, le

Bureau international du travail (BIT) et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI). Il vise à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes en milieu urbain et à créer ainsi des perspectives non seulement pour les jeunes, mais aussi pour les acteurs économiques et les familles du quartier populaire de la Medina,

un des quartiers historiques de la capitale sénégalaise.

Les axes principaux du projet sont le renforcement des capacités et compétences des jeunes en vue de leur insertion dans les filières professionnelles locales, l'organisation et la sensibilisation des résidents de la Medina pour l'amélioration de





Sénégal et Mali

À la une



Visite dans un centre d'action sociale dans la Medina: Marie-Josée Jacobs en compagnie notamment de Malick Sy, président de la Fondation de la plateforme d'appui aux petites entreprises du Sénégal (© SIP/Charles Caratini)

leur cadre de vie et l'exploitation des possibilités qu'offre leur environnement, et enfin la facilitation de l'accès des petits entrepreneurs au crédit à travers la mise en place d'un dispositif financier adapté et sécurisé. Marie-Josée Jacobs a souligné l'importance de donner une perspective aux jeunes et de les faire participer activement à la

vie économique et sociale de leur quartier.

À l'issue de la présentation du projet, la ministre a rendu visite à plusieurs ateliers, notamment un qui emploie des personnes handicapées, un atelier de tisserands, une fonderie et un atelier de recyclage et de fabrication

d'ustensiles de cuisine. Elle y a rencontré plusieurs artisans et petits entrepreneurs de la Medina, qui lui ont montré avec fierté leur lieu de travail ainsi que leur savoir-faire.



Marie-Josée Jacobs lors de sa rencontre avec Philippe-Henri Dacoury-Tabley, gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (© SIP/Charles Caratini)

### Entrevue avec le gouverneur de la BCEAO

La deuxième partie de la journée était consacrée à une réunion de travail à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

À l'issue d'une entrevue entre la ministre et le gouverneur de la BCEAO, Philippe-Henri Dacoury-Tabley, la délégation luxembourgeoise et des responsables de la BCEAO ont passé en revue l'état d'avancement du programme AFR/017 «Promotion du secteur des finances inclusives dans la zone de l'UEMOA».

Ce programme d'appui à la microfinance est réalisé dans les huit pays de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), notamment dans quatre pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, à savoir le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Son objectif est de

contribuer à consolider le secteur de la microfinance, à maîtriser les risques pour la promotion des activités de microfinance dans la zone UEMOA et à créer l'environnement légal et réglementaire propice au développement de la microfinance.

### 6<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Sénégal et le Sénégal

La 6<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Sénégal a eu lieu dans la capitale sénégalaise le 2 décembre 2009, sous la présidence conjointe de la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et du ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal, Abdoulaye Diop.

La commission de partenariat est l'instance politique de décision et de suivi de la coopération bilatérale entre le Luxembourg et ses pays partenaires. Organisées une fois par an avec chacun des pays partenaires, alternativement au Luxembourg et dans chacun de ses pays partenaires, les commissions de partenariat définissent les objectifs et les axes de la coopération bilatérale au développement entre les pays partenaires



Commission de partenariat Sénégal-Luxembourg: Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Abdoulaye Diop, ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal (© SIP/Charles Caratini)



Entrevue de Marie-Josée Jacobs avec Souleymane Ndéné Ndiaye, Premier ministre du Sénégal  
(© SIP/Charles Caratini)

et le Luxembourg pour une période convenue d'un commun accord.

La commission du 2 décembre a permis aux délégations sénégalaise et luxembourgeoise de faire le point sur les résultats accomplis par les deux parties dans le cadre du programme indicatif de coopération (PIC) 2007-2011 ainsi que dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de croissance et de lutte contre la pauvreté du Sénégal. Elle a également permis d'échanger leurs vues sur l'avenir.

Outre les responsables du ministère de l'Économie et des Finances, d'autres acteurs du développement au Sénégal – des représentants de ministères techniques, d'agences onusiennes et de la société civile – ont pris la parole pour exprimer leurs suggestions et recommandations sur les mesures à prendre pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment à la lumière

des principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et sur le code de conduite de l'Union

européenne en matière de division du travail. Comme l'ont souligné les ministres Jacobs et Diop, qui se sont félicités des excellentes relations entre leurs pays, les différentes présentations et discussions ont permis un échange de vues constructif et fructueux, qui illustre parfaitement la démarche participative de la commission de partenariat.

### Entrevues politiques

Le 2 décembre 2009, Marie-Josée Jacobs a également eu deux rendez-vous politiques de haut niveau. Elle a rencontré le Premier ministre Souleymane Ndéné Ndiaye, avant d'être reçue en audience par Abdoulaye Wade, le président de la République sénégalaise. À cette occasion, le président a remis à la ministre une décoration de la République sénégalaise.



Marie-Josée Jacobs reçue en audience par Abdoulaye Wade, président du Sénégal  
(© AMB Luxembourg à Dakar)

## Visite au Mali

Le 3 décembre 2009 a eu lieu à Bamako la 5<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Mali, présidée par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Moctar Ouane.

Les deux ministres ont procédé à l'ouverture officielle de la 5<sup>e</sup> édition de ce rendez-vous important que constitue la commission de partenariat, évoquant notamment dans leurs interventions les excellentes relations de coopération entre le Mali et le Luxembourg.

Marie-Josée Jacobs a tout d'abord rappelé les grandes lignes de l'intervention de la coopération luxembourgeoise au Mali, qui trouve son expression notamment dans les secteurs suivants: éducation, formation et insertion socioprofessionnelle, santé, eau et assainissement, ainsi que sécurité alimentaire, développement local et bonne gouvernance. La ministre a également tenu à réaffirmer l'engagement du Luxembourg aux côtés du Mali, pour qui le Grand-Duché «restera un partenaire fiable».

Le ministre Ouane a salué au nom du gouvernement malien «la façon dont se construit et se consolide le partenariat» entre les deux pays, soulignant «l'esprit du Luxembourg, constructif et dynamique» ainsi que «l'engagement constant du Luxembourg», cela même dans des régions réputées plus difficiles, comme la région de Kidal.



Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Moctar Ouane, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, lors de la commission de partenariat Mali-Luxembourg (© SIP/Charles Caratini)

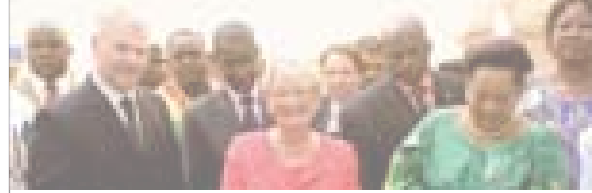
Pendant la réunion de la commission de partenariat, les intervenants se sont succédé pour présenter leur analyse des résultats déjà obtenus dans la mise en œuvre du PIC 2007-2011 – le deuxième conclu à ce jour avec le Mali – ou encore pour dresser un état des lieux des perspectives en vue d'un PIC de troisième génération.

Une présentation du ministère des Finances a permis de faire le point sur la contribution du PIC 2007-2011 pour atteindre les OMD et la stratégie du gouvernement malien de lutte contre la pauvreté, soulignant tant les points forts que les points faibles constatés à ce jour, à quelques mois de la revue à mi-parcours du PIC. Ainsi, si des succès ont pu être enregistrés pour certains OMD, par exemple

dans la lutte contre la pauvreté et la malnutrition, il n'en demeure pas moins que des efforts supplémentaires doivent encore être consentis pour d'autres objectifs, notamment en matière de santé reproductive et d'égalité des chances.

À l'instar des présentations précédentes, l'exposé sur les interventions de la société civile, plus particulièrement des ONG Enda-Tiers Monde, AGIR et CREPA, a également été suivi et commenté avec grand intérêt par les participants des deux pays partenaires, les ministres s'accordant à saluer le rôle de la société civile dans la lutte commune contre la pauvreté.

Enfin, les deux dernières présentations ont porté un regard sur les perspectives de la coopération



Sénégal et Mali

À la une

bilatérale Mali-Luxembourg. Un accent particulier a notamment été mis sur la nécessité de renforcer le *leadership* national conformément au principe d'appropriation du pays partenaire ainsi que de veiller à une meilleure articulation des efforts.

La 5<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Mali s'est achevée avec la signature du procès-verbal par les ministres Jacobs et Ouane, qui se sont une nouvelle fois réjouis de la manière constructive et participative dont se sont déroulés les travaux.

### **Visite du Centre hospitalier mère-enfant «Le Luxembourg» et du Centre national d'appareillage orthopédique du Mali**

La ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de la Coopération, Marie-Josée Jacobs, a profité de son déplacement à Bamako pour visiter deux projets d'ONG.

Ainsi, le 3 décembre, Marie-Josée Jacobs a assisté en présence de Touré Lobbo Traoré, première dame du Mali et actuelle présidente de la Fondation pour l'enfance, à l'inauguration de l'extension du Centre hospitalier mère-enfant «Le Luxembourg» (CHME). Symbole de l'amitié qui lie le Mali et le Luxembourg, le CHME a vu le jour

suite à la rencontre à Luxembourg entre le général Amadou Toumani Touré, président à l'époque de la Fondation pour l'enfance, et les responsables de l'ONG Fondation luxembourgeoise Raoul Follereau, qui ont décidé de financer la construction et l'équipement de ce centre inauguré en 1998.

Depuis, la Fondation luxembourgeoise Raoul Follereau et le CHME ont conclu une convention de partenariat avec l'hôpital pour lui permettre d'améliorer ses services. Les travaux d'extension et de renforcement des capacités du CHME ont fait partie intégrante de ce projet commun cofinancé par la coopération luxembourgeoise.



Marie-Josée Jacobs en compagnie de Robert Kohll, directeur de la Fondation luxembourgeoise Raoul Follereau, et Touré Lobbo Traoré, première dame du Mali, présidente de la Fondation pour l'enfance, lors de l'inauguration d'une extension du Centre hospitalier mère-enfant «Le Luxembourg» (© SIP/Charles Caratini)

Au cours de son allocution, la ministre Jacobs a surtout mis l'accent sur la vocation humanitaire de l'hôpital, qui prescrit notamment la prise en charge gratuite des patients les plus démunis. Elle a également tenu à saluer l'engagement du personnel de l'hôpital ainsi que celui des bénévoles qui n'hésitent pas à mettre gratuitement leur temps et leur savoir-faire au service des plus démunis, à l'instar de l'architecte luxembourgeois Jim Clemes, qui a grandement contribué au succès du CHME.

Le 4 décembre, la ministre a visité le Centre national d'appareillage orthopédique du Mali (CNAOM), à Bamako. Le centre, créé comme «établissement public national à caractère scientifique et technologique» par le président de la République malienne en 2002, constitue un autre exemple de bonne coopération entre une ONG luxembourgeoise, à savoir Handicap International Luxembourg, et les autorités maliennes, plus précisément le ministère du Développement social

et le ministère de la Santé. Il a pour mission de «fournir les prestations spécialisées en matière d'orthopédie et de rééducation ainsi que toutes les opérations concourant à la réalisation de cette mission».

Concrètement, ce projet, qui s'inscrit dans la continuité des activités de Handicap International Luxembourg au Mali et qui bénéficie d'un cofinancement de la coopération luxembourgeoise, permet la prise en charge de plus de 9 800 personnes.



Marie-Josée Jacobs reçue par Amadou Toumani Touré, le président du Mali (© SIP/Charles Caratini)



Marie-Josée Jacobs au Centre national d'appareillage orthopédique soutenu par Handicap International Luxembourg (© SIP/Charles Caratini)

### Entrevues politiques

En marge de la commission de partenariat, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a également eu des entrevues politiques de haut niveau.

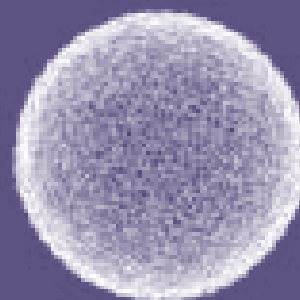
Le 3 décembre, Marie-Josée Jacobs a eu un long entretien avec le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Moctar Ouane, avec qui elle a ensuite coprésidé la commission de partenariat. Après sa visite du CHME avec la première dame du Mali, Marie-Josée Jacobs a été reçue en audience par le président de la République du Mali, Amadou Toumani Touré.

Enfin, le 4 décembre, la ministre a rencontré le Premier ministre malien, Modibo Sidibé. Lors de leur entretien, c'est notamment la situation sécuritaire au nord du Mali qui a été longuement évoquée.

7-18 décembre 2009

## Conférence de l'ONU à Copenhague sur le changement climatique

La Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP-15) s'est tenue du 7 au 18 décembre 2009 à Copenhague. Plusieurs membres du gouvernement luxembourgeois avaient fait le déplacement à cette occasion.



COP15  
COPENHAGEN  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a assisté les 17 et 18 décembre aux réunions de haut niveau rassemblant les chefs d'État ou de gouvernement. Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, étaient présents à Copenhague du 16 au 18 décembre. Ils ont tenté de contribuer à la finalisation d'un accord global sur la lutte contre le

changement climatique. Il s'agissait en effet de se mettre d'accord sur les modalités de poursuite du protocole de Kyoto qui expire en 2012, et en même temps de mettre sur pied un nouvel accord regroupant l'ensemble des parties à la convention-cadre.

Le 14 décembre 2009, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé à une réunion des ministres de la Coopération de

l'Union européenne (UE) dans la capitale danoise. D'une part, il importait à la Présidence suédoise du Conseil de l'UE d'envoyer à la COP-15 un signal clair que la perspective développement du changement climatique était prise au sérieux par l'UE et que les ministres du Développement des 27 étaient déterminés à jouer un rôle actif dans le suivi à donner à la conférence.



Changement climatique

À la une



*Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, à la Conférence des Nations unies sur le changement climatique  
(© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)*

D'autre part, le dialogue avec les pays partenaires du Sud sur les questions de changement climatique doit être intensifié. La Présidence a transmis une déclaration dans ce sens aux responsables de la négociation de la COP-15. Marie-Josée Jacobs a souligné que les problèmes de lutte contre la pauvreté étaient exacerbés par le changement climatique et nécessitaient par conséquent des moyens financiers additionnels aux engagements collectifs en matière d'aide publique au développement.

En marge de la réunion, la ministre a eu des entrevues avec des ministres de trois pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, à savoir avec Khempheng Pholsena, ministre en charge des Ressources en eau et de l'Environnement de la République du Laos, avec Pham Khoi Nguyen, ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement du Vietnam, ainsi qu'avec le Dr Paul Oquist Kelley, en charge notamment des questions de l'Environnement à la présidence du Nicaragua. Les trois interlocuteurs ont insisté sur le haut degré de vulnérabilité de leurs pays respectifs face aux défis du changement climatique. Ils ont salué l'intention du Luxembourg d'intégrer les questions climatiques dans sa politique de coopération au développement.

## Présentation des résultats de la conférence

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Marco Schank, ministre délégué au Développement



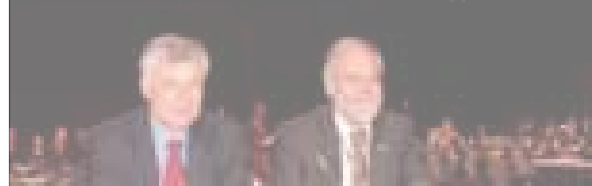
Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, rencontre Khempheng Pholsena, ministre en charge des Ressources en eau et de l'Environnement de la République du Laos, le 14 décembre à Copenhague (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

durable et aux Infrastructures, ont présenté les résultats de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique en date du 21 décembre 2009.

«Nous sommes déçus des résultats de la conférence», a résumé Claude Wiseler. «L'accord obtenu n'est pas celui que nous avons espéré. Le Luxembourg, mais aussi l'Union européenne, avaient de plus grandes ambitions», a-t-il dit. Selon lui, plusieurs objectifs de l'UE ne se retrouvent pas dans l'accord. Ce dernier n'est pas contraignant et ne contient ni des objectifs précis de réductions des émissions de CO<sub>2</sub>, ni de mécanisme de suivi

ou de *monitoring*, a expliqué le ministre, avant d'admettre qu'il s'agissait là du seul accord possible. «À un certain moment, il était clair qu'on ne pouvait pas aller plus loin. C'était ceci ou rien!», a regretté Claude Wiseler.

Le ministre du Développement durable a néanmoins appelé à regarder de près l'accord trouvé afin de mettre en évidence ses éléments positifs. Tout d'abord, rien que l'existence d'un accord est déjà positive, a-t-il dit. «Il s'agit du premier accord mondial sur la protection du climat», a souligné Claude Wiseler, et de rappeler que le protocole de Kyoto n'était



contraignant que pour les parties signataires et que deux tiers des émissions mondiales étaient aujourd'hui dues à des pays non signataires de ce protocole.

Selon Claude Wiseler, l'accord fixe aussi l'objectif de limiter l'augmentation de la température planétaire à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et prévoit des investissements à court terme (2010-2012) de 30 milliards de dollars afin d'aider les pays les plus vulnérables à s'adapter à l'impact du dérèglement climatique. La reconnaissance que plus de 100 milliards d'euros seront nécessaires à partir de 2020 dans la lutte contre le changement climatique est un autre point positif de l'accord pour le ministre Wiseler, qui a aussi salué la création d'un fonds spécial pour le climat chargé de gérer les sommes investies.

«Bien qu'à nos yeux, cet accord ne soit pas suffisant, il s'agit bel et bien d'un premier pas, certes petit, qui a été réalisé. Mais d'autres pas devront suivre!», a insisté Claude Wiseler, qui veut maintenant doubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés. «Quelque soit le résultat obtenu à Copenhague, nous devons prendre nos responsabilités pour avancer dans la lutte contre le changement climatique.» Sur le plan national, il s'agit dès lors de se fixer des objectifs, notamment en matière d'aide aux pays les plus vulnérables et en matière de réductions des émissions, ont annoncé Claude Wiseler et Marco Schank, et d'ajouter: «Nous devons de façon conséquente faire nos devoirs à domicile dans la lutte contre le changement climatique.»

## Pacte national pour le climat et le développement durable

À cet effet, les deux ministres ont lancé le Pacte national pour le climat et le développement durable. Il s'agit d'un ensemble de mesures politiques, de débats ou d'événements «afin de définir notre politique contre le changement climatique et pour le développement durable, avec des objectifs à moyen et à long terme». La démarche fixée inclut des débats multipartites avec tous les acteurs concernés: l'État, les syndicats, les employeurs, les collectivités territoriales et les organisations non gouvernementales (ONG). L'approche se veut globale. «Nous y voulons faire le lien avec l'économie et analyser les points sur lesquels nous n'avons pas pu avancer par le passé», a dit le ministre délégué au Développement durable. Pour ce qui est des thèmes qui y seront abordés, Marco Schank a notamment cité la mobilité, le logement, l'énergie, la nature et la biodiversité, les écotechnologies ou encore la recherche. De toute façon, «il n'y aura pas de thèmes tabous».

Le ministre Claude Wiseler a ensuite souligné l'importance de la prise de conscience des citoyens pour une politique de la protection du climat, autre thème qui sera abordé dans le cadre du pacte. À son avis, cette prise de conscience est déjà solidement ancrée parmi les gens au Luxembourg. Le défi consistera, selon lui, à faire le lien avec des mesures éventuellement contraignantes.

Selon les souhaits des deux ministres, le pacte sera présenté au Conseil de gouvernement en janvier 2010 afin de démarrer les travaux des groupes de travail entre mars et juin. Le processus de consultation des autres acteurs sera lancé ensuite et le pacte pourra être débattu à la Chambre des députés en automne 2010.

10 décembre 2009

# «Appel de Paris»

lancé par 22 ministres européens de l'Agriculture



Le 10 décembre 2009, le ministre de l'Agriculture, Romain Schneider, a participé à Paris à la réunion du G22 des ministres européens de l'Agriculture pour la politique agricole et alimentaire commune.

Vingt-deux des 27 États membres de l'Union européenne se sont réunis pour s'exprimer en faveur d'une politique agricole commune (PAC) forte. Il s'agissait de faire un plaidoyer pour le maintien d'une PAC forte après 2012, la nouvelle PAC entrant en vigueur en 2013 pour une durée de sept ans.

L'appel de Paris lancé le 10 décembre 2009 vise à donner un signal fort, qui tend à souligner que la PAC est et devra rester l'une des politiques économiques européennes essentielles. En outre,

les signataires de cette déclaration défendent la sécurisation du modèle européen de l'alimentation, caractérisé par la diversité de son agriculture et visant la sécurité alimentaire tant au niveau qualitatif que quantitatif, avec des aliments sains à des prix raisonnables, tout en préservant l'environnement.

Le ministre Romain Schneider a souligné l'importance d'un modèle agricole européen fort, se basant sur une agriculture multifonctionnelle: une agriculture compétitive, respectueuse de l'environnement et

du bien-être animal, produisant des aliments sains et de bonne qualité sur l'ensemble du territoire européen, en harmonie avec le développement durable.

Il s'est prononcé en faveur du maintien de deux piliers de la PAC: le premier qui englobe les mesures de gestion de marché et les paiements directs, et le deuxième qui comporte les mesures du développement rural, mesures mises en œuvre selon les spécificités régionales et locales des États membres.



«Appel de Paris»

À la une



Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture de France  
(© Pascal Xicluna/Ministère de l'Agriculture français)

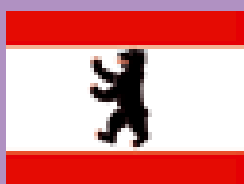
Le ministre luxembourgeois de l'Agriculture a particulièrement insisté sur le fait que «pour garantir la pérennité de ce modèle, nous avons besoin d'un budget à hauteur de nos ambitions, et il sera primordial de défendre ce budget dans les mois et années à venir».

Cinq États sur les 27, dont la Grande-Bretagne et le Danemark,

qui souhaitent réduire le budget européen consacré à l'agriculture n'étaient pas présents à la réunion du G22, faute de partager la vision commune des 22, selon laquelle la PAC devra rester l'une des politiques européennes les plus importantes d'un point de vue financier.

17 décembre 2009

## Visite de travail de François Biltgen à Berlin



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a effectué une visite de travail à Berlin en date du 17 décembre 2009. Il était accompagné d'une délégation de l'Université du Luxembourg, avec à sa tête le recteur Rolf Tarrach et le vice-recteur Franck Leprévost.

François Biltgen a eu un entretien avec la ministre fédérale de l'Éducation et de la Recherche, Annette Schavan, au cours de laquelle il a notamment exposé la situation des étudiants luxembourgeois en Allemagne. Le ministre Biltgen s'est félicité de l'excellence de la collaboration entre l'Université du Luxembourg et dix universités en Allemagne. Cette coopération étroite favorise notamment la mobilité des étudiants et des professeurs, mobilité tant recherchée par un petit pays comme le Luxembourg.

Les deux ministres ont également eu un échange de vues sur les

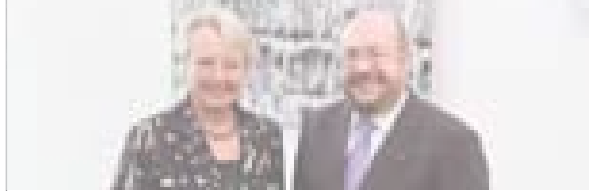
coopérations bilatérales en matière de recherche, notamment pour ce qui est de l'implantation future de l'institut Max Planck au Luxembourg, et en matière de droit des procédures internationales, européennes et financières.

Le sujet des carrières et de la mobilité des chercheurs en Europe constituait un autre thème des discussions. Ce sujet sera d'ailleurs remis à l'ordre du jour de la future Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne, qui se basera notamment sur le document élaboré en 2008 par le ministre luxembourgeois François Biltgen et le ministre portugais José

Mariano Gago, à la demande de la Présidence française.

Les deux ministres ont en outre eu un échange de vues sur la mise en œuvre du processus de Bologne et sur le Conseil européen de la recherche, où les deux ministres ont souligné l'importance du maintien du principe de la gestion de cet organe par les chercheurs eux-mêmes.

Lors du déjeuner organisé par Martine Schommer, ambassadrice du Luxembourg en Allemagne, le ministre François Biltgen et le recteur de l'Université du Luxembourg, Rolf Tarrach, ont présenté aux



Berlin

À la une



*François Biltgen avec son homologue allemande Annette Schavan (© Ministère de la Justice)*

invités des différentes institutions allemandes et de la presse le Luxembourg comme un lieu d'enseignement supérieur et de recherche.

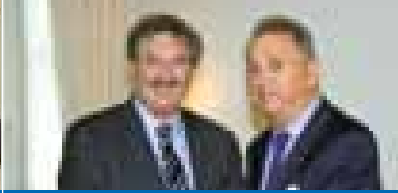
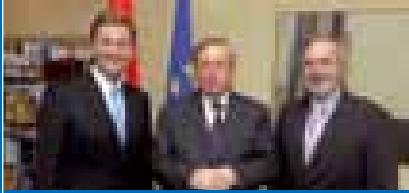
L'après-midi était réservé à la signature d'un accord de

coopération entre l'Université du Luxembourg et trois autres universités allemandes, à savoir la TU Berlin, la TU Darmstadt et la TU Dresde. Les recteurs et présidents de ces universités étaient tous présents aux cérémonies de signature à l'ambassade.

En fin de journée, le ministre a rencontré les étudiants luxembourgeois à Berlin dans une ambiance décontractée.







# Visites et entrevues au Luxembourg

|

|

|

|

### Visite de travail de Joergen Niclasen, ministre des Affaires étrangères des Îles Féroé

7 septembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a reçu le ministre des Affaires étrangères des Îles Féroé, Joergen Niclasen, pour une visite de travail au Grand-Duché de Luxembourg le 7 septembre 2009.

Lors de leur entrevue, les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales. Par ailleurs, ils ont eu un échange de vues sur l'actualité politique européenne et ont discuté plus particulièrement des relations entre les Îles Féroé et l'Union européenne.

En ce qui concerne les relations bilatérales, il a été souligné que des négociations étaient en cours au sujet d'un accord de non-double imposition entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Îles Féroé.



Jean Asselborn avec Joergen Niclasen, son homologue des Îles Féroé (© Ministère des Affaires étrangères)

Au sujet des relations avec l'Union européenne, le ministre Niclasen a noté que les Îles Féroé faisaient des efforts en vue d'un rapprochement avec l'UE, d'ailleurs sans aspiration d'adhésion.

### Visite de travail du ministre belge des Affaires étrangères, Yves Leterme

8 septembre 2009

Le ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique, Yves Leterme, a effectué une visite de travail à Luxembourg le 8 septembre 2009. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne ainsi que par son homologue, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin.

Les pourparlers ont porté sur les relations bilatérales, les grands dossiers de l'actualité politique européenne ainsi que sur des



Jean Asselborn accueille Yves Leterme, ministre belge des Affaires étrangères, à Luxembourg (© SIP/Luc Deflorenne)

sujets de l'actualité internationale. Au sujet des relations bilatérales, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a annoncé l'initiation d'une réunion des gouvernements belge et luxembourgeois. La dernière a eu lieu en février 2007 et la prochaine sera tenue avant la fin de l'année 2009.

En outre, les ministres se sont entretenus de l'accès des étudiants luxembourgeois aux universités francophones en Belgique, limité dans certaines disciplines par le décret Simonet de 2006. Finalement, les deux hommes ont eu un échange de vues sur les relations ferroviaires entre le Grand-Duché et le Royaume de Belgique.

En ce qui concerne l'actualité politique européenne, les ministres Asselborn et Leterme ont fait le point sur les processus de ratification du nouveau traité Benelux ainsi que sur celui du traité de Lisbonne. Enfin, ils ont dressé l'état des lieux des contingents belges et luxembourgeois en Afghanistan et au Kosovo, soulignant une coopération efficace.

## Visite de travail du ministre des Finances de Turquie, Mehmet Simsek

30 septembre 2009

Le ministre des Finances de Turquie, Mehmet Simsek, a effectué une visite de travail à Luxembourg le 30 septembre 2009. Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

### Séminaire économique à la Chambre de commerce

Jeannot Krecké a rencontré le ministre des Finances de Turquie en marge d'un séminaire économique qui s'est tenu à la Chambre de commerce.

Mehmet Simsek a présenté les derniers développements de

l'économie turque. Même si le pays est sévèrement touché par la crise économique, les indicateurs macroéconomiques de la Turquie se révèlent solides: l'inflation reste maîtrisée, les taux d'intérêt bas, le ratio d'endettement des ménages par rapport au PIB est bien inférieur aux autres pays européens. Tous ces indices laissent présager une reprise de l'économie turque à brève échéance. Par ailleurs, le dynamisme des PME turques, la population dont la moitié a moins de 24 ans et un niveau d'éducation élevé sont les atouts de ce pays de 75 millions d'habitants, qui offre aux entreprises luxembourgeoises un large éventail de possibilités de coopération.

Jeannot Krecké a confirmé la volonté du Luxembourg de voir en la Turquie un partenaire économique de premier choix pour les entreprises luxembourgeoises. Il a félicité les efforts entrepris par la Turquie

dans le cadre de sa candidature d'adhésion à l'Union européenne pour réformer le système politique, social et économique de la Turquie, et notamment pour les progrès importants effectués ces dernières années en matière d'innovation technologique et industrielle. Selon le ministre Krecké, les axes de la future coopération entre la Turquie et le Luxembourg se dessinent dans différents secteurs tels que la logistique, l'énergie et les technologies environnementales.

### Signature d'un avenant à la convention visant à éviter les doubles impositions

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a ensuite signé avec son homologue Mehmet Simsek un avenant à la convention de 2003 visant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune. L'avenant prévoit



Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, avec Mehmet Simsek (à g.), ministre des Finances de Turquie, et Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce, au Forum économique «Luxembourg-Turquie: opportunités d'affaires et d'investissement» (© SIP/Zineb Ruppert)

l'échange d'informations, sur demande et dans des cas individuels, entre les administrations fiscales des deux pays.

Le Luxembourg porte ainsi à 18 le nombre de conventions de non-double imposition conformes au modèle de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). La Turquie est le 12<sup>e</sup> pays membre de l'OCDE avec lequel le Luxembourg vient de mettre à jour ses conventions.

Dans une entrevue qui a précédé la signature de la convention, les deux ministres ont abordé les principaux dossiers internationaux concernant la situation économique et financière ainsi que les relations politiques et commerciales entre les deux pays.

#### Entrevue avec le Premier ministre

Dans le cadre de sa visite de travail à Luxembourg, Mehmet Simsek a également été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un entretien à l'Hôtel Saint-Augustin.

À côté des relations bilatérales (signature de l'accord de non-double imposition, forum économique et financier), l'échange de vues entre Jean-Claude Juncker et Mehmet Simsek a porté sur les décisions du récent sommet du G20, et notamment la décision de valoriser le rôle du Fonds monétaire international (FMI) dans le système économique mondial et la décision de tenter de remédier aux problèmes de la répartition des quotas au sein du FMI.

#### Entrevue de Jean Asselborn avec Terje Roed-Larsen, envoyé spécial de l'ONU et président de l'Institut international de la paix

7 octobre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a reçu le président de l'Institut international de la paix (IPI, International Peace Institute) et envoyé spécial de l'ONU pour la mise en œuvre de la résolution 1559, Terje Roed-Larsen, le 7 octobre 2009.

Le Luxembourg entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec l'IPI. Ainsi, le gouvernement contribue au financement de certains programmes de l'institut, notamment le programme de recherche sur les Nations unies et ses capacités de réaction multilatérales intitulé «Coping with crisis, conflict and change: The UN and evolving capacities for managing global crises».

L'entretien a également permis d'explorer différentes pistes pour consolider et développer davantage cette coopération, notamment à travers l'organisation d'événements spécifiques consacrés à la situation au Proche-Orient et, de manière plus générale, aux activités et programmes de l'IPI. Rappelant que le Luxembourg a continuellement basé sa politique étrangère sur une participation active à la coopération multilatérale, notamment dans le cadre de l'ONU, le ministre a souligné l'importance des travaux de recherche de l'IPI dans le domaine du renforcement



Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Terje Roed-Larsen, envoyé spécial de l'ONU et président de l'Institut international de la paix (© Ministère des Affaires étrangères)

des capacités multilatérales pour promouvoir la paix et la sécurité.

Par ailleurs, le ministre et l'envoyé spécial ont eu un échange de vues sur la situation au Proche-Orient et plus particulièrement sur la situation politique au Liban à l'issue des élections législatives du 7 juin 2009.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a salué les efforts de Terje Roed-Larsen en tant qu'envoyé spécial du secrétaire général pour la mise en œuvre de la résolution 1559 du Conseil de sécurité relative, entre autres, au processus politique libanais. Passant en revue les étapes importantes déjà effectuées dans l'application de cette résolution, les deux parties ont également abordé les points sur lesquels des efforts supplémentaires sont requis, comme par exemple le désarmement des milices. S'agissant de la situation

politique intérieure au Liban, Jean Asselborn a exprimé l'espoir de voir très prochainement la formation d'un nouveau gouvernement libanais. Il a tenu à réitérer l'engagement du Luxembourg en faveur de l'unité, de la stabilité et de l'indépendance du Liban, comme en témoigne la participation luxembourgeoise à la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

La coopération luxembourgeoise soutient une série de projets mis en œuvre au Liban par trois ONG luxembourgeoises dans les secteurs de la promotion de la paix, du renforcement de la société civile, des services sociaux et de l'aide aux réfugiés et aux migrants. La contribution financière du Luxembourg à ces projets s'élève au total à 988 000 euros. Le Luxembourg participe également au financement du Tribunal spécial pour le Liban (TSL), chargé de juger les auteurs présumés d'attaques terroristes au Liban, dont celle de l'ex-Premier ministre libanais Rafic Hariri.

### Visite de travail de Mirko Cvetkovic, Premier ministre de la République de Serbie

23 octobre 2009

Le Premier ministre de la République de Serbie, Mirko Cvetkovic, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 23 octobre 2009. Il était accompagné de la ministre des Finances, Dijana Dragutinovic.

Mirko Cvetkovic a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker au château de Senningen pour une entrevue à laquelle ont également assisté la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs. Il a eu aussi un échange de vues avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn.

S'exprimant devant la presse à l'issue de leur déjeuner de travail, Jean-Claude Juncker et Mirko Cvetkovic ont mis en évidence les excellentes relations bilatérales entre la Serbie et le Luxembourg. Pour Jean-Claude Juncker, il est temps, «après des années de tragédies et de mésentente», de tourner la page et de renouer des liens amicaux avec la Serbie, «aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau des relations de la Serbie avec l'Union européenne».

Le chef du gouvernement luxembourgeois s'est prononcé en faveur d'une perspective européenne pour la Serbie et a apporté le soutien du gouvernement à la libéralisation

du régime des visas entre la Serbie et les États membres de l'Union européenne, qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. «Nous n'allons plus nous quitter des yeux», a-t-il lancé à son homologue serbe.

Le Premier ministre Mirko Cvetkovic a, pour sa part, relevé que les buts politiques à court et moyen terme de son gouvernement seraient d'accéder au statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

Pour ce qui est des relations bilatérales, le Premier ministre serbe a regretté que le niveau des échanges commerciaux et des relations économiques restait bien en deçà des relations politiques entre la Serbie et le Luxembourg. La Serbie, a dit le Premier ministre Cvetkovic, souhaite attirer des investisseurs luxembourgeois, qui pourraient ainsi profiter du fait que la Serbie a des accords de libre-échange avec la Fédération de Russie et le Belarus.

Mirko Cvetkovic a, en outre, rencontré le président de la Chambre



Jean-Claude Juncker en compagnie de Mirko Cvetkovic (© SIP/Nicolas Bouvy)

des députés, Laurent Mosar, ainsi que le président et les membres du Bureau et de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Par ailleurs, le Premier ministre de la République de Serbie a également eu l'occasion de s'entretenir avec le président de la Banque européenne d'investissement, Philippe Maystadt.

### Visite de travail du ministre des Affaires étrangères du Costa Rica, Bruno Stagno Ugarte

23 octobre 2009

Le 23 octobre 2009, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a reçu le ministre des Affaires étrangères du Costa Rica, Bruno Stagno Ugarte, ainsi que le ministre du Commerce extérieur, Marco Vinicio Ruiz, pour une visite de travail au Luxembourg.

Les ministres ont discuté de la situation politique en Amérique centrale, notamment des événements récents au Honduras et au Nicaragua. Ils ont également dressé un état des lieux du processus d'intégration économique régionale ainsi que des relations entre l'Union européenne (UE) et l'Amérique centrale. À ce sujet, le ministre Asselborn a assuré les ministres costariciens de l'appui du gouvernement luxembourgeois pour clôturer d'ici à mai 2010 les négociations pour un accord d'association entre l'UE et l'Amérique centrale.

Au sujet des relations bilatérales, le ministre Stagno Ugarte a réitéré son soutien à la candidature luxembourgeoise pour un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2013-2014.

Par ailleurs, les ministres ont eu une concertation sur différents moyens d'approfondir les échanges commerciaux. Les deux parties ont également eu un échange de vues sur les mesures respectives mises en place pour contrecarrer les effets de la crise financière et économique, ainsi que sur le changement climatique.

### Visite de travail de Guido Westerwelle, nouveau ministre des Affaires étrangères allemand

3 novembre 2009

Sur invitation du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, le nouveau vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères allemand, Guido Westerwelle, s'est rendu pour une visite de travail à Luxembourg le 3 novembre 2009.

Guido Westerwelle a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne avant de rencontrer son homologue luxembourgeois, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a félicité son nouvel homologue allemand et s'est réjoui de pouvoir travailler ensemble tant sur les questions bilatérales européennes qu'internationales. Il lui a souhaité la bienvenue parmi les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE).

À l'ordre du jour des pourparlers figuraient, entre autres, les relations bilatérales. Les deux ministres ont brièvement passé en revue les dossiers bilatéraux en cours, comme les transports, les questions liées aux frontaliers ou encore les négociations en cours concernant un accord de non-double imposition.



Jean Asselborn et Guido Westerwelle lors de la conférence de presse (© SIP/Nicolas Bouvy)



Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Guido Westerwelle, nouveau vice-chancelier fédéral et ministre fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne, ainsi que Werner Hoyer, ministre d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne (© SIP/Nicolas Bouvy)

Ils se sont félicités du bon fonctionnement du lycée bilingue de Perl et ont souligné que ce genre de projet avait une valeur symbolique pour les citoyens de l'Europe d'aujourd'hui. Les ministres ont constaté que de bonnes relations de voisinage dans le respect de l'autre étaient la base d'une bonne coopération en Europe. Le ministre Westerwelle a souligné l'importance personnelle qu'il attachait à cette question.

Au sujet de l'actualité politique européenne, les ministres ont salué le verdict de la Cour constitutionnelle tchèque et ont exprimé l'espoir que le processus de ratification du traité de Lisbonne pourra

bientôt être achevé. Il importera ensuite de tirer avantage des opportunités qu'offre le nouveau traité.

En ce qui concerne les priorités de la politique étrangère allemande telles que formulées dans l'accord de coalition établi récemment, le ministre Asselborn a salué l'approche multilatérale à la base de l'action extérieure allemande, et ce, à travers les institutions multilatérales comme l'ONU, l'OTAN et l'UE.

Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère particulièrement cordiale et amicale. Le ministre Westerwelle a d'ailleurs rappelé les bons souvenirs de jeunesse qui le lient au Luxembourg.

## Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Antonio Milososki

3 novembre 2009

En date du 3 novembre 2009, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a reçu le ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Antonio Milososki, au Grand-Duché de Luxembourg pour une entrevue bilatérale.

Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et ont mené des discussions sur l'état des relations entre l'ARYM et l'Union européenne (UE). Les pourparlers concernaient également la situation dans les Balkans ainsi que les grands dossiers de l'actualité politique internationale.

Au sujet des relations bilatérales, les deux ministres ont évalué le progrès de la mise en place, au sein du ministère des Affaires étrangères à Skopje, d'un National Visa Management System, élément important en vue du renforcement de la gestion des frontières et de la lutte contre l'immigration illégale que le gouvernement luxembourgeois soutient financièrement.

Ensuite, les ministres se sont entretenus de la situation politique interne de l'ARYM. Le ministre Asselborn s'est surtout intéressé aux développements depuis les élections présidentielles et municipales du printemps 2009.



En ce qui concerne les relations entre l'UE et l'ARYM, le ministre Asselborn a félicité son homologue des progrès réalisés, ce que reflète le rapport de progrès de la Commission européenne recommandant l'ouverture de négociations d'adhésion entre l'UE et l'ARYM. Une décision sur l'ouverture des négociations sera prise par les 27 États membres de l'UE lors du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» du mois de décembre. En outre, les deux parties se sont entretenues au sujet de la libéralisation des visas, le Conseil de décembre devant approuver la recommandation de la Commission européenne d'une exemption de visas pour les ressortissants de l'ARYM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Au sujet de la dispute sur le nom constitutionnel de l'ARYM, le ministre Milososki s'est montré confiant qu'un accord pourrait être finalisé dans les mois à venir, de sorte que cet obstacle au commencement des négociations d'adhésion soit surmonté.

Enfin, les ministres ont eu un échange de vues sur la situation politique dans la région des Balkans occidentaux. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a salué l'établissement de relations diplomatiques entre l'ARYM et le Kosovo, élément essentiel pour la stabilité régionale. Finalement, les ministres ont évalué la situation dans les pays voisins de l'ARYM, à savoir l'Albanie, la Serbie et la Bulgarie.

## Entrevue de Jean Asselborn avec le groupe des ambassadeurs africains

15 décembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec le groupe des ambassadeurs africains à Mondorf-les-Bains le 15 décembre 2009.

Les relations bilatérales politiques et commerciales entre le Luxembourg et les pays d'Afrique ainsi que les sujets d'actualité régionale et internationale figuraient à l'ordre du jour. En outre, les relations entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique ont été abordées.

Cette réunion, qui s'est déroulée pour la première fois dans ce format et qui aura désormais lieu chaque année, témoigne de l'intérêt marqué du Luxembourg à renforcer ses relations avec les pays africains ainsi qu'avec l'Union africaine, organisation continentale auprès de laquelle le Luxembourg accrédi-tera très prochainement un représentant permanent non résident.

Lors de son intervention au cours de la réunion (page 282), le chef de la diplomatie luxembourgeoise a donné un aperçu des activités du Luxembourg en Afrique. Rappelant que l'aide publique au développement (APD) du Grand-Duché s'élevait à 0,7% du revenu national brut en 2000 et que, désormais, le seuil de 1% du revenu national brut était presque atteint, le ministre Asselborn a souligné que

le Luxembourg était et resterait un pays très actif en matière de coopération au développement. Ce soutien ne bénéficie pas seulement à des pays africains individuels, mais également au processus d'intégration régionale en Afrique. Jean Asselborn a noté que le gouvernement luxembourgeois fournissait aussi une aide importante à travers les organisations multilatérales comme le Programme des Nations unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du travail, le Fonds des Nations unies pour la population ou encore l'Unicef.

À côté de cette action en termes de coopération et d'aide au développement, le Vice-Premier ministre a également souligné l'attention accrue que le gouvernement luxembourgeois accordait aux relations politiques avec le continent africain, sachant que l'Afrique est un acteur émergent et de poids sur la scène internationale, que ce soit dans les domaines politique, économique et commercial ou dans les forums internationaux. À ce sujet, le ministre a rappelé que le Luxembourg s'était particulièrement investi dans le domaine de la paix et de la sécurité au cours des dernières années, avec la participation du pays à la Commission de consolidation de la paix de l'ONU et aux missions européennes en République démocratique du Congo, au Tchad et en République centrafricaine.

En outre, dans le contexte du renforcement des relations politiques avec le continent africain,

le ministre Asselborn a relevé l'ouverture de trois ambassades au cours des dernières années. L'ambassade à Praia couvre le Cap-Vert, l'ambassade luxembourgeoise à Dakar est en charge du Sénégal et du Mali, et l'ambassade à Ouagadougou est accréditée au Burkina Faso et au Niger.

Au sujet des relations commerciales bilatérales, le ministre Asselborn a noté que celles-ci étaient encore trop peu développées. Néanmoins, le ministre s'est dit persuadé qu'elles avaient un potentiel supplémentaire qu'il reste à développer, notamment par le biais des missions économiques prévues en Afrique en 2010. Ainsi, le ministre a fait un tour d'horizon des multiples entreprises luxembourgeoises présentes sur le continent africain, comme, entre autres, ArcelorMittal, SES Global ou encore Cargolux.

Finalement, les discussions ont porté sur les relations entre l'UE et l'Afrique. Le ministre a eu un échange d'idées avec les ambassadeurs africains sur de nouvelles voies de coopération bi- et multilatérales, sur les domaines de coopération prioritaires pour les Africains ou encore sur les domaines où le partenariat UE-Afrique a prouvé sa valeur.

## Visite de travail du ministre belge des Affaires étrangères, Steven Vanackere

21 décembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique, Steven Vanackere, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 21 décembre 2009.

Il a été accueilli par son homologue luxembourgeois, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. À l'ordre du jour figuraient, à côté des relations bilatérales, les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale.

Les ministres ont fait le point sur la situation en Belgique suite aux changements au sein du gouvernement belge après le départ du Premier ministre Van Rompuy. Les priorités politiques du nouveau gouvernement et la situation économique en Belgique ont également été abordées par les ministres.

Au sujet des relations bilatérales, les deux homologues se sont félicités de l'excellence des relations ainsi que de la bonne coopération au sein du Benelux. Sur ce dernier sujet, les ministres ont fait le point sur les progrès réalisés dans le processus de ratification du nouveau traité Benelux. Les chefs de la diplomatie se sont également entretenus de la poursuite du processus Gäichel, c'est-à-dire l'organisation, à intervalles réguliers, de réunions conjointes des

Conseils de gouvernement belge et luxembourgeois, la dernière ayant eu lieu en février 2007.

Un autre sujet abordé dans le domaine bilatéral concernait les relations ferroviaires entre le Grand-Duché et le Royaume de Belgique, relations qui se sont améliorées récemment. Les ministres se sont réjouis de l'efficacité de la coopération, qui continue de porter ses fruits. Dans ce contexte, les progrès réalisés dans le secteur ferroviaire sont une illustration de l'utilité de cette coopération en faveur des citoyens.

En ce qui concerne l'actualité politique européenne, les ministres Asselborn et Vanackere ont eu un échange de vues sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre dernier et plus particulièrement sur l'établissement et le fonctionnement du nouveau dispositif en matière de politique étrangère et de sécurité commune, le Service européen d'action extérieure (SEAE). Les ministres ont fait en sorte qu'un élément-clé pour l'établissement et le fonctionnement du SEAE soit la composition du service, qui devra représenter d'une manière proportionnelle et équitable tous les États membres de l'Union.

Sur le plan de l'actualité internationale, les deux homologues ont mené des discussions sur la situation actuelle en Afghanistan et se sont entretenus des travaux préparatifs de la conférence internationale sur l'Afghanistan, qui aura lieu fin janvier 2010 à Londres. Les ministres ont évoqué les priorités du nouveau concept pour



Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, accueille son homologue belge Steven Vanackere  
(© Ministère des Affaires étrangères)

l'Afghanistan, qui y sera adopté. Ils ont réitéré la nécessité d'intensifier les efforts de la communauté internationale dans les domaines de l'action non militaire en vue de bâtir une sécurité et une stabilité

durables en Afghanistan. Le transfert définitif de la responsabilité finale aux autorités afghanes reste le but primaire des troupes de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF).

## Autres visites et entrevues au Luxembourg

### Juillet-décembre 2009

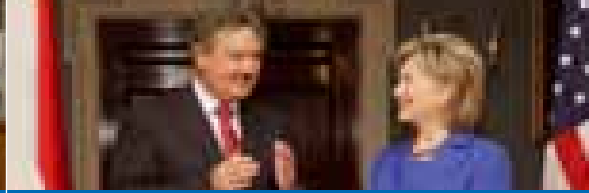
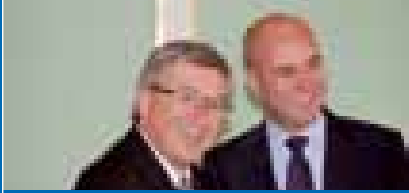
10 septembre 2009

Entrevue de la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, avec le représentant spécial adjoint des Nations unies en République démocratique du Congo, Ross Mountain

26 octobre 2009

Visite de travail de Pierre Lellouche, secrétaire d'État français chargé des Affaires européennes





## Visites et entrevues à l'étranger

## Jean Asselborn à Washington pour une entrevue avec la secrétaire d'État Hillary Clinton

29 juillet 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Washington le 29 juillet 2009 pour sa première visite officielle à l'étranger depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement.

Jean Asselborn a été reçu le 30 juillet par la secrétaire d'État Hillary Clinton au State Department pour une entrevue bilatérale. Le Vice-Premier ministre a informé la secrétaire d'État des efforts entrepris par le Luxembourg en matière de coopération fiscale et

financière. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a ainsi rappelé que suite à l'engagement du gouvernement luxembourgeois du 13 mars 2009, le Grand-Duché avait conclu depuis lors 14 accords de non double-imposition suivant les standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont un avec les États-Unis.

Jean Asselborn s'est réjoui de l'orientation résolument multilatérale de la nouvelle administration américaine, en soulignant que le Grand-Duché partageait la conviction que les grands problèmes mondiaux ne pouvaient être résolus que dans un cadre multilatéral. Le ministre a rappelé que cet engagement du Luxembourg se traduisait par sa candidature à un siège non

permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2013-2014.

En matière de politique internationale, le ministre Asselborn a abordé les grands dossiers de l'actualité politique avec la secrétaire d'État. Concernant l'Afghanistan, Hillary Clinton a salué l'effort du Luxembourg, qui a contribué à hauteur de 4 millions d'euros au fonds fiduciaire de l'OTAN visant à soutenir l'expansion de l'armée afghane.

En ce qui concerne les Balkans, Jean Asselborn et Hillary Clinton partagent le point de vue selon lequel seule une perspective européenne peut apporter la stabilité dans la région. Jean Asselborn a rappelé qu'en dépit du scepticisme de nombreux pays européens, l'intégration européenne des pays de l'ex-Yougoslavie et de l'Albanie devait rester une priorité de l'Union européenne. Jean Asselborn et Hillary Clinton ont également souligné l'importance de soutenir la coopération entre les différentes entités en Bosnie afin de maintenir la cohésion du pays. Le ministre des Affaires étrangères et la secrétaire d'État étaient par ailleurs d'accord pour dire que le processus de Prud restait une étape importante pour permettre la fermeture du bureau du haut représentant.

Enfin, concernant l'Iran, Jean Asselborn et Hillary Clinton ont souligné l'importance de maintenir la coopération à l'intérieur du «P5 plus l'Allemagne» avec la Russie et la Chine pour trouver une solution au dossier nucléaire iranien.



Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Hillary Clinton, secrétaire d'État américaine, après leur entrevue à la Maison Blanche (© SIP/Luc Deflorenne)

## Visite de travail de Jean Asselborn en Serbie

2 septembre 2009

Sur invitation du ministre serbe des Affaires étrangères, Vuk Jeremic, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, s'est rendu à Belgrade pour une visite de travail le 2 septembre 2009.

En début de journée, le ministre a visité la Bourse de Belgrade, qui bénéficie depuis 2001 de plusieurs projets de soutien technologique de la part de la Bourse de Luxembourg, financés par le gouvernement luxembourgeois. Le ministre a profité de cette occasion pour constater les progrès du projet en cours et discuter d'éventuels nouveaux projets.

Ensuite, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue serbe Vuk Jeremic. Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et ont eu un échange de vues sur l'actualité politique régionale. Les deux hommes ont également discuté des relations entre l'Union européenne (UE) et la Serbie.

En ce qui concerne les relations bilatérales, les ministres ont fait le point sur les différents projets financés par le Luxembourg, à savoir la coopération entre la Bourse de Luxembourg et la Bourse de Belgrade, ainsi que les programmes de transfert de technologies financières mis en œuvre par l'Association de transfert de technologie financière (ATTF) du Luxembourg et les formations professionnelles dans le cadre



Jean Asselborn avec le Premier ministre serbe Mirko Cvetkovic à Belgrade  
(© Ministère des Affaires étrangères)

de l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEPA). Le ministre Asselborn s'est félicité du bon progrès réalisé et a annoncé vouloir poursuivre cette coopération.

Au sujet des relations entre la Serbie et l'UE, les ministres se sont entretenus de la libéralisation du régime des visas pour les citoyens serbes ainsi que de la coopération entre les autorités serbes et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Le ministre Asselborn a exprimé son optimisme au sujet des questions de la libéralisation du régime des visas et de l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association, soulignant qu'il s'agissait d'étapes importantes pour la Serbie dans le cadre de son rapprochement avec l'UE.

Finalement, les ministres ont eu un échange de vues sur la situation politique au sein de l'UE, plus

particulièrement le processus de ratification du traité de Lisbonne, ainsi que sur l'actualité politique régionale, notamment la situation en Bosnie-Herzégovine et la mission EULEX.

Après la visite auprès de son homologue, le Vice-Premier ministre luxembourgeois a été reçu par le Premier ministre de la République de Serbie, Mirko Cvetkovic. Les deux hommes se sont félicités des bonnes relations bilatérales et ont fait le point sur les différents domaines de coopération entre les deux pays.

Le ministre Asselborn a également été reçu par Ivica Dacic, premier Vice-Premier ministre serbe et ministre de l'Intérieur. Lors de cette entrevue, les deux côtés ont dressé un état des lieux sur les réformes en cours en vue de la libéralisation du régime des visas entre l'UE et la Serbie, ainsi que sur la situation politique et sociale en Serbie.

Enfin, Jean Asselborn a rencontré le ministre du Travail et des Affaires sociales, Rasim Ljajic, également coordinateur de la mise en œuvre du plan d'action relatif à la coopération de la République serbe avec le TPIY. Lors de l'entrevue, le ministre Ljajic a dressé un état des lieux sur la coopération avec le TPIY.

### Visite de travail de Jean-Claude Juncker et de Luc Frieden en Suède

14 septembre 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont effectué le 14 septembre 2009 une visite de travail en Suède.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden ont été accueillis par le Premier ministre suédois et président en exercice du Conseil européen, Fredrik Reinfeldt. Ils ont ensuite rencontré le ministre des Finances suédois et président en exercice du Conseil «Affaires économiques et financières», Anders Borg.

Les discussions ont essentiellement porté sur la préparation de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne à Bruxelles, dont l'objectif principal était de déterminer une position commune en vue du sommet du G20 à Pittsburgh vers la fin du mois de septembre 2009.

S'exprimant devant la presse à l'issue de l'entretien avec le Premier ministre Reinfeldt,



Jean-Claude Juncker et Fredrik Reinfeldt lors de leur rencontre en Suède  
(© Mikael Lagerblad/Regeringskansliet Sverige)

Jean-Claude Juncker s'est dit «très satisfait» de son déplacement à Stockholm, où il a constaté une «large et forte convergence de vues» avec la Présidence suédoise sur tous les grands dossiers à l'ordre du jour de cette dernière. «La Présidence suédoise travaille efficacement et elle est à l'écoute de ses partenaires», a dit le chef du gouvernement luxembourgeois.

Concernant la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, Jean-Claude Juncker a constaté «une identité de vues tant au niveau du contenu qu'au niveau de la démarche pour que la conférence de Copenhague puisse se clôturer par un succès».

Pour ce qui est du sommet du G20 à Pittsburgh, le Premier ministre

luxembourgeois et président de l'Eurogroupe a rappelé l'attachement de l'Eurogroupe, comme celui du Luxembourg, au principe que les décisions prises au sommet précédent à Londres devraient être mises en œuvre le plus rapidement possible, notamment en matière de réglementation des marchés financiers, des instruments financiers et des stratégies de sortie des déficits budgétaires au moment de la reprise de la conjoncture.

«Il est trop tôt pour arrêter nos paquets conjoncturels, mais la sortie doit être préparée pour que les différents pays puissent le faire de manière coordonnée», a dit Jean-Claude Juncker.



## Visite de travail de Jean-Marie Halsdorf à Malte

5-6 octobre 2009

Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, s'est rendu pour une visite de travail à Malte les 5 et 6 octobre 2009.

Lors d'une entrevue avec le ministre de la Justice et de l'Intérieur, Carmelo Mifsud Bonnici, les ministres ont eu des échanges sur la politique de sécurité intérieure de l'Union européenne.

Le ministre Jean-Marie Halsdorf a également pu se rendre compte de la participation du Luxembourg aux opérations de l'Agence Frontex à Malte en 2009. Le Grand-Duché a notamment mis à disposition des

autorités maltaises, dans le cadre de l'opération Nautilus 2009, un avion de surveillance pour la zone maritime coordonnée par Malte en Méditerranée centrale. Dans le cadre de cette même mission, le Luxembourg a soutenu la formation de pilotes maltais.

Dans le cadre plus large de la protection des frontières extérieures de l'Union européenne, le Luxembourg a par ailleurs participé à d'autres missions de Frontex visant la protection des frontières terrestres ou l'appui dans la mise en application de procédures d'immigration.

Les deux ministres ont souligné l'importance de la solidarité des pays membres dans la protection des frontières extérieures et la nécessité de renforcer la coopération policière entre les deux pays.



Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, accueilli par Carmelo Mifsud Bonnici, ministre de la Justice et de l'Intérieur de la République de Malte (© MJHA Malte)

## Rencontre du ministre Frieden avec le ministre des Finances de la République populaire de Chine, Xie Xuren

26 octobre 2009

Le 26 octobre 2009, le ministre des Finances, Luc Frieden, a rencontré à Pékin le ministre des Finances de la République populaire de Chine, Xie Xuren, pour une réunion de travail portant sur l'évaluation de la situation économique et financière internationale ainsi que sur les programmes fiscaux et budgétaires de relance économique. Les deux ministres se sont entretenus sur les plans d'action chinois et européens en réaction à la crise financière internationale et se sont accordés sur la nécessité d'intensifier le dialogue entre l'Europe et la Chine au sujet des développements macro-économiques internationaux et d'intérêt commun.

Luc Frieden a rappelé que les opportunités d'affaires entre le Luxembourg, connu pour son économie favorable aux investissements étrangers, et la Chine étaient particulièrement intéressantes dans le domaine financier. Depuis son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce en 2001, le gouvernement chinois a en effet mis en œuvre une multitude de réformes visant à moderniser le secteur bancaire et financier chinois, ainsi qu'à faciliter les opérations bancaires transfrontalières. Dans ce contexte, la place bancaire du Luxembourg, ses produits et son savoir-faire sont considérés comme incontournables pour accéder aisément au marché européen. Les fonds

d'investissement luxembourgeois, qui totalisent plus de 1700 milliards d'euros d'actifs sous gestion, représentent par ailleurs une source importante de l'économie chinoise, qui a besoin d'importants investissements en matière d'infrastructures et de développement d'entreprises privées.

Les atouts de la place financière luxembourgeoise ont également été mis en exergue lors des entrevues de Luc Frieden avec les présidents des principales banques chinoises. Ces entrevues ont confirmé que la spécialisation de la place du Luxembourg dans les flux financiers transfrontaliers en Europe constitue une porte d'entrée idéale à l'ensemble du marché européen pour ces acteurs d'origine chinoise.

Par ailleurs, Luc Frieden a rencontré les principaux responsables des autorités de contrôle du secteur financier chinois. Les discussions entre le ministre et le président de la Commission de contrôle du secteur financier ont porté sur la mise en œuvre concrète et imminente du récent accord entre la Chine et le Luxembourg, qui vise à permettre la distribution de produits financiers luxembourgeois en Chine. Selon cet accord sino-luxembourgeois, les banques chinoises ou autres QDII (Qualified Domestic Institutional Investor) peuvent investir pour le compte de leurs clients dans p.ex. des titres et des fonds d'investissement luxembourgeois. De même, les acteurs luxembourgeois détenteurs d'une licence de QFII (Qualified Foreign Institutional Investor)

peuvent dès à présent investir directement en Chine.

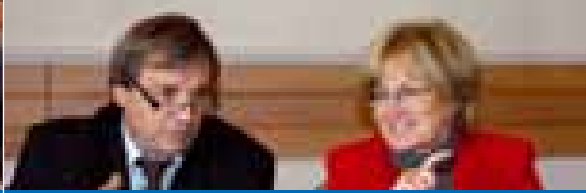
Avant toutes ces entrevues, Luc Frieden avait ouvert un séminaire d'information sur la place financière luxembourgeoise. Le public nombreux était composé de représentants du monde bancaire et financier local. Les jours précédant son séjour à Pékin, le ministre des Finances avait déjà prononcé deux discours sur les atouts du cadre législatif de la place financière au cours de séminaires financiers similaires à Singapour et à Hong Kong. Dans chacune de ces juridictions, Luc Frieden a pu rencontrer également le ministre des Finances respectif et faire le point sur la coopération du Luxembourg avec ces deux centres majeurs de la finance internationale.



Luc Frieden a rencontré Xie Xuren lors d'une mission de promotion du secteur financier luxembourgeois en Asie (© Ministère des Finances)







# Regard sur les activités gouvernementales



## PREMIER MINISTRE

### Jean-Claude Juncker erhält die Europa-Union-Medaille in Gold mit Stern der Europa-Union Deutschland

18 octobre 2009

Am 18. Oktober 2009 war Premierminister Jean-Claude Juncker zu Gast bei der Europäischen Akademie Otzenhausen.

Anlässlich des Festaktes „60 Jahre Europa-Union Saar“ hielt der Premierminister die Festansprache. Im Rahmen des Festaktes wurde der luxemburgische Premierminister Jean-Claude Juncker mit der Europa-Union-Medaille in Gold mit Stern geehrt.

Mit der Verleihung der Medaille würdigt der Verband die hervorragenden Verdienste von Jean-Claude Juncker um die europäische Einigung in besonderer Weise. Als sichtbarer Ausdruck der Wertschätzung, die Juncker wegen seines außergewöhnlichen Engagements für den europäischen Integrationsprozess genießt, wurde ihm die Auszeichnung von Peter Altmaier, parlamentarischer Staatssekretär beim Bundesminister des Innern, überreicht.

Die Europa-Union-Medaille in Gold mit Stern wird nur selten in Anerkennung herausragender Verdienste um die Europa-Union Deutschland, die Europäische Föderalistische Bewegung und die Einigung Europas verliehen.



Jean-Claude Juncker lors des festivités «60 Jahre Europa-Union Saar» (© fotowelt.org)

### Jean-Claude Juncker aux festivités du 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin

9 novembre 2009

Le 9 novembre 2009, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé aux festivités du 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin. Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne, la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton et le président russe Dmitri Medvedev étaient les hôtes du président fédéral allemand Horst Köhler et de la chancelière allemande Angela Merkel, afin de célébrer une «fête de la liberté» à la porte de Brandebourg à Berlin.

Lors des célébrations, la chute d'un mur symbolique en blocs de polystyrène entre la porte de

Brandebourg et le Potsdamer Platz a rappelé les événements de la nuit du 9 novembre 1989.

Dans le cadre des commémorations autour de cet anniversaire, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a également été l'invité du Forum Frauenkirche. Il a prononcé un discours à la Frauenkirche à Dresde en date du 11 novembre 2009.

Dans le discours intitulé «Mit Sorge oder Vertrauen – Wie hat der Westen den Kollaps im Osten betrachtet?», le Premier ministre Jean-Claude Juncker a évoqué les sentiments ayant prévalu en Europe de l'Ouest face à la chute du mur de Berlin et à l'effondrement du bloc soviétique, ainsi que les enjeux de la réunification allemande et de la démocratisation des pays de l'Est dans le contexte de l'intégration européenne.



Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Stanislaw Tillich, ministre-président de Saxe, lors de son passage à Dresde (© SIP/Luc Deflorenne)

Sous le titre «*Démocratie et révolution*», le Forum Frauenkirche de Dresde a proposé tout au long de l'automne 2009 une série de manifestations et de discours autour des événements historiques de l'année 1989.

## Jean-Claude Juncker reçoit le prix European Banker of the Year 2008

17 novembre 2009

Le 17 novembre 2009 à Francfort, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est vu attribuer le prix European Banker of the Year 2008, décerné par le Group of 20+1.

Le Premier ministre a reçu ce prix en sa qualité de président de l'Eurogroupe et en tant que représentant des ministres des Finances européens. Le jury a expliqué le choix du lauréat par le fait que

sans l'aide publique des gouvernements aux banques lors de la crise financière, aucune grande banque européenne n'aurait survécu en 2008. Les ministres des Finances auraient ainsi évité l'effondrement du système bancaire.

Le discours d'honneur a été prononcé par Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, qui a reçu en 2008 le prix European Banker of the Year 2007.

Dans son discours, Jean-Claude Trichet a rappelé l'extraordinaire parcours politique du Premier ministre Juncker: entré au gouvernement à l'âge de 28 ans, il devient ministre des Finances à 35 ans pour le rester pendant vingt ans, ayant ainsi l'occasion de présider le Conseil «Ecofin» à plusieurs reprises. Premier ministre depuis près de 15 ans, Jean-Claude Juncker siège au Conseil euro-

péen depuis 1995. Ainsi, «il est impossible de trouver plus d'expérience et plus de contribution active à la construction européenne qu'en la personne de Jean-Claude Juncker», a souligné Jean-Claude Trichet. Et de rappeler les mérites de Jean-Claude Juncker lors des négociations pour le traité de Maastricht et la monnaie unique.

Jean-Claude Trichet a loué «la conviction européenne très profonde de Jean-Claude Juncker». «Originaire d'un petit État niché entre deux grands pays, Jean-Claude Juncker est largement apprécié pour ses talents de négociateur au niveau européen, entre autres parce qu'il peut voir les choses d'une perspective à la fois allemande et française. Jean-Claude Juncker, avec sa parfaite maîtrise des langues, est bien placé pour être au cœur du dialogue des pluralités qui constituent l'universel européen.»



Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, et Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de la cérémonie de remise du prix European Banker of the Year 2008 (© SIP/Charles Caratini)



Jean-Claude Trichet a poursuivi en faisant l'éloge des talents de leadership dont Jean-Claude Juncker a une fois de plus fait preuve en tant que président de l'Eurogroupe lors de la crise financière et économique actuelle. «Sous la présidence de Jean-Claude Juncker, l'Eurogroupe a fourni un apport essentiel au plan d'action concerté, qui a été adopté par les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro en octobre 2008, et qui était la clé de la réponse européenne à la crise financière et économique.»

Le Group of 20+1, qui décerne tous les ans le European Banker of the Year Award, est une association de journalistes internationaux, experts en économie et finance, accrédités auprès de la Banque centrale européenne à Francfort.

### Jean-Claude Juncker reçoit l'Award 2008 de l'Europäischer Wirtschaftssenat

19 novembre 2009

En date du 19 novembre 2009, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est vu décerner l'Award 2008 de l'Europäischer Wirtschaftssenat (EWS) ainsi que le titre de sénateur d'honneur de l'EWS en reconnaissance de son engagement européen.

Le discours en l'honneur du lauréat a été prononcé par Jacques Santer, ministre d'État honoraire, ancien président de la Commission européenne et sénateur d'honneur de l'EWS, qui a relevé les mérites de



Jean-Claude Juncker reçoit l'Award 2008 de l'Europäischer Wirtschaftssenat à Senningen (© SIP/Nicolas Bouvy)

Jean-Claude Juncker pour ce qui est du traité de Maastricht et de l'introduction de la monnaie unique ou encore du pacte de stabilité et de croissance, qui lui a valu le surnom «héros de Dublin». Selon Jacques Santer, «Jean-Claude Juncker a le sens des contraintes politiques et économiques, sans pour autant tomber dans la démagogie».

Jacques Santer a rappelé que le prix Charlemagne avait été attribué en 2006 à Jean-Claude Juncker, «moteur pour l'Europe», pour son «engagement exemplaire en faveur d'une Europe sociale et unifiée». «Aujourd'hui, nous avons besoin d'un tel moteur», a ajouté le laudateur, «car les citoyens en Europe n'accordent plus la même importance à la construction européenne qu'en 1950.» De ce fait, le traité de Lisbonne revêt une grande importance, vu qu'il permettra de consolider davantage la construction européenne, a signalé

Jacques Santer. Et au ministre d'État honoraire et ancien président de la Commission européenne de souligner dans ce contexte que le «nouveau président permanent du Conseil européen doit être une personnalité européenne convaincue, originaire d'un État membre de l'Union européenne et qui est d'accord avec toutes les politiques européennes».

«Européen convaincu, Jean-Claude Juncker a toujours su négocier entre Allemands et Français, et concilier grands et petits États membres ainsi qu'anciens et nouveaux États membres de l'Union», a estimé Jacques Santer en guise de conclusion.

Dans son discours de remerciement, Jean-Claude Juncker, passionné par la méthode communautaire qui, «sous cette forme, n'existe qu'en Europe», a appelé à un peu plus de fierté face aux acquis et au succès de l'Union

européenne, «qui sont trop souvent oubliés». Il en est ainsi de la pacification du continent européen, «considérée aujourd'hui comme quasi normale», de l'introduction de la monnaie unique ainsi que de la mise en place du marché intérieur, «performance souvent sous-estimée qui nous a néanmoins permis de supprimer les frontières». Même si les hésitations à l'égard de la dimension sociale du marché intérieur sont encore nombreuses, Jean-Claude Juncker a estimé que «substantiellement, la politique des 20 dernières années a été la bonne». Et d'ajouter qu'il faut toujours «des hommes qui ne cessent de donner la parole à la cause européenne».

#### À propos de l'EWS

L'EWS est une association de personnalités et d'entreprises issues du monde économique qui souhaitent entretenir le dialogue avec le monde politique et mettre leur expérience au service des décideurs politiques.

Le prix honore des personnalités qui se sont particulièrement distinguées par leur engagement pour l'amélioration des conditions économiques et sociales. Parmi les anciens lauréats figurent entre autres Roland Koch, ministre-président du land de Hesse, et Ivan Miklos, ancien ministre des Finances de la République slovaque.

### Jean-Claude Juncker reçoit le Prix Europe de l'Académie des marches de l'Est

21 novembre 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est vu décerner le Prix Europe de l'Académie des marches de l'Est à Strasbourg en date du 21 novembre 2009.

L'Académie des marches de l'Est, fondée en 1950, a pour but d'accroître le rayonnement de la culture en Alsace et au-delà de ses frontières immédiates. Lors de sa séance plénière d'automne, l'académie a honoré une personnalité œuvrant en faveur de l'idée européenne et de son rayonnement.

L'éloge en l'honneur du lauréat a été prononcée par le professeur Jean Waline, ancien président et professeur émérite de l'université Robert Schuman de Strasbourg.

### Jean-Claude Juncker erhält den Preis Soziale Marktwirtschaft 2009

7 décembre 2009

Am 7. Dezember 2009 wurde Premierminister Jean-Claude Juncker in Duisburg, im Beisein des Präsidenten des Deutschen Bundestages Norbert Lammert, mit dem Preis Soziale Marktwirtschaft 2009 der Wilhelm-Fasel-Stiftung ausgezeichnet. Die Laudatio auf den Preisträger hielt Jürgen Rüttgers, Ministerpräsident des Landes Nordrhein-Westfalen. Der Preis wurde dem Premierminister

von Weihbischof Franz Grave überreicht.

In der Begründung der Stiftung heißt es, Jean-Claude Juncker erhalte den Preis Soziale Marktwirtschaft für „seine herausragenden Verdienste für eine sozial gerechte und marktwirtschaftliche europäische Ordnung“.

In seiner Laudatio hat Ministerpräsident Jürgen Rüttgers auf die großen Verdienste Jean-Claude Junckers bei der Gestaltung der gemeinsamen europäischen Währung hingewiesen: „Diese großartige Vision konnte nur Wirklichkeit werden, weil Du entscheidend dabei mitgeholfen hast, die vielen Widerstände zu überwinden. [...] Gerade in dieser Krise verdankt die Europäische Union ihrer gemeinsamen Währung ihre Handlungsfähigkeit.“ In seinem Denken und seiner politischen Arbeit sei Premierminister Juncker immer „von der Überzeugung, dass wirtschaftliche Vernunft und soziale Gerechtigkeit zusammengehören“ geleitet gewesen, so Jürgen Rüttgers. In diesem Zusammenhang hat der nordrhein-westfälische Ministerpräsident auf die Wichtigkeit des europäischen Modells hingewiesen, „der Ausgleich von freiheitlicher Marktwirtschaft und solidarischem Sozialstaat“. Dies bekäme eine besondere Wichtigkeit in Zeiten der globalen Finanz- und Wirtschaftskrise, da die Zeiten nationaler Alleingänge vorbei seien. In diesen Zeiten brauche man mehr Europa, ein soziales Europa, mit Binnenmarktsozialregeln, eine Europäische Union, die für die Menschen da ist, die ihnen Sicherheit gibt. Gerade für ein

solches Europa, so Jürgen Rüttgers, sei Jean-Claude Juncker immer eingetreten. Und weil Jean-Claude Juncker „für ein Europa der wirtschaftlichen Vernunft und der sozialen Gerechtigkeit steht, gibt es keinen besseren Kandidaten für den Preis Soziale Marktwirtschaft als dich“, so Jürgen Rüttgers abschließend.

In seiner Dankesrede hat Premierminister Juncker darauf hingewiesen, dass „Wirtschaft nicht nur dem Selbstzweck nützt, sondern dass Eigentum verpflichtet. Wer wirtschaftlich tätig ist, ist auch für das Wohlbefinden vieler mitverantwortlich!“ Jean-Claude Juncker hat sich ausdrücklich für Mindestregeln für alle Arbeitnehmer ausgesprochen: „Ich bin der Auffassung, dass wir in Europa einen Mindestsockel für Arbeitnehmer brauchen. Es kann nicht sein, dass wir den größten Binnenmarkt der Welt auf den Weg gebracht haben, ohne sozialpolitische Mindestregeln festzulegen.“ Abschließend hat der Premierminister unterstrichen: „Soziale Marktwirtschaft muss zu einem universellen Verständnis werden.“

Die Wilhelm-Fasel-Stiftung wurde 1994 von dem Duisburger Unternehmer Wilhelm Fasel gegründet. Die Wilhelm-Fasel-Stiftung sieht in einer freiheitlichen und zugleich sozial-verpflichteten Wirtschaftsordnung den besten Weg, eine erfolgreiche Zukunft der Gesellschaft zu sichern. Die Wilhelm-Fasel-Stiftung hat sich drei Zwecken verpflichtet: sie fördert Aktivitäten, die der Überwindung von Spaltungen und der Verständigung zwischen Menschen

und Völkern dienen; sie fördert soziale und mildtätige Aktivitäten; sie fördert die Idee der sozialen Marktwirtschaft.

## AFFAIRES EUROPÉENNES

### Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»

27 juillet 2009

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé le 27 juillet 2009 au premier Conseil «Affaires générales et relations extérieures» sous Présidence suédoise.

À cette occasion, la Présidence a présenté ses priorités pour les six mois à venir. Le nouveau président

du Conseil, le ministre suédois des Affaires étrangères, Carl Bildt, a tout particulièrement mis l'accent sur la gestion de la crise économique et la lutte contre le changement climatique.

Lors de la session «Affaires générales», les ministres ont examiné la demande d'adhésion de l'Islande. Le Conseil a décidé de transmettre celle-ci à la Commission européenne, qui rendra son avis ultérieurement. Après avoir consulté la Commission et demandé un avis conforme au Parlement européen, le Conseil décidera à l'unanimité s'il y a lieu d'accorder à l'Islande le statut officiel de pays candidat.

Concernant la demande d'adhésion de l'Islande et de l'Albanie déposée en avril 2009, le ministre Asselborn a assuré que lors des négociations d'adhésion, aucun pays ne serait privilégié par rapport à un autre.



Jean Asselborn en discussion avec Alexander Stubb, ministre des Affaires étrangères de Finlande, Franco Frattini, ministre des Affaires étrangères d'Italie, et David Milliband, ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni (© Ministère des Affaires étrangères)

La partie «Relations extérieures» était consacrée à la Somalie, à la Géorgie ainsi qu'à l'Iran. Les ministres ont ainsi fait le point sur la mission de l'UE (EU Navfor Atalanta) et ont examiné la situation générale en Somalie. Le Conseil a adopté des conclusions concernant la prolongation de la Mission d'observation de l'Union européenne (EUMM) en Géorgie jusqu'en septembre 2010. Enfin, les ministres ont eu un échange de vues sur la situation en Iran, notamment sur la question des ressortissants européens détenus par les autorités iraniennes.

### Jean Asselborn au Bled Strategic Forum: «Les enjeux d'aujourd'hui nécessitent des réponses coordonnées au niveau mondial»

30-31 août 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Bled Strategic Forum à Bled, en Slovénie, le 30 août 2009.

Le forum s'est déroulé sur deux jours, les 30 et 31 août 2009. Il a été créé en vue d'analyser les enjeux stratégiques actuels qui touchent l'Europe et la communauté transatlantique, regroupant un grand nombre de leaders du domaine politique, commercial et académique du monde entier.

En 2009, le forum s'est concentré plus particulièrement sur le thème de la politique de crise

économique, analysant l'impact de la crise financière et économique sur la gouvernance globale.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la République de Slovénie, Samuel Zbogar, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a pris part à l'ouverture du forum et a participé plus précisément au *panel* des leaders, qui s'est penché sur le sujet de la gouvernance globale au XXI<sup>e</sup> siècle. Le ministre Asselborn et son homologue slovène ont été rejoints par le Premier ministre de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Nicola Gruevski, par le ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie, Ahmet Davutoglu, par la ministre d'État aux Relations externes de la République de l'Inde, Preneet Kaur, et par le président de la Chambre des députés du Parlement tchèque, Miloslav Vlcek.

Lors de son intervention (📄 page 231), le ministre Asselborn a exposé la perspective luxembourgeoise des défis mondiaux actuels. Il a plaidé en faveur d'un renouvellement de l'approche multilatérale dans les relations internationales, du renforcement de l'État de droit dans le monde et de la réforme de plusieurs institutions multilatérales telles que les Nations unies. Il a souligné que les enjeux d'aujourd'hui nécessitaient des réponses coordonnées au niveau mondial, et que pour précisément cette raison, de nouveaux efforts devaient être entrepris pour faire face aux problèmes pressants tels que la pauvreté, le changement climatique ou encore la crise financière et économique.

En marge du forum, le Vice-Premier ministre luxembourgeois a rencontré le ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne de la République de Croatie, Gordan Jandrokovic. Lors de l'entrevue, les ministres se sont félicités des bonnes relations bilatérales et se sont entretenus, entre autres, de la situation politique et économique dans leurs pays respectifs ainsi que de l'actualité politique internationale. À ce sujet, les deux hommes ont fait le point sur les négociations d'adhésion entre la Croatie et l'Union européenne.

Les ministres ont eu en outre un échange de vues sur la situation politique dans les Balkans occidentaux, notamment en Serbie et au Kosovo, ainsi que sur le processus de ratification du traité de Lisbonne.



Jean Asselborn lors de son discours prononcé au Bled Strategic Forum (© Ministère des Affaires étrangères)

## Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel

2 septembre 2009

Les ministres des Finances de l'Union européenne (UE) se sont réunis le 2 septembre 2009 pour une réunion informelle de l'Ecofin afin de préparer le sommet du G20 des 24 et 25 septembre à Pittsburgh, ainsi que la réunion des ministres des Finances du G20 des 4 et 5 septembre à Londres. La réunion informelle Ecofin a été précédée par une réunion de l'Eurogroupe, regroupant les ministres des Finances des 16 États membres de la zone euro et présidée par le Premier ministre, ministre du Trésor, Jean-Claude Juncker. Parmi les principales questions à l'ordre du jour figurait notamment la question du plafonnement des bonus versés aux banquiers.

À l'issue de la réunion, Luc Frieden s'est exprimé sur les motifs ayant poussé les ministres de l'UE à adopter une position commune sur la question des rémunérations et des bonus bancaires: «Il s'agira de faire en sorte que le système financier, qui a bénéficié d'aides étatiques et qui pourra aussi bénéficier à l'avenir de ces aides à travers le système des garanties, ne disposera plus de mécanismes de rémunérations qui engendrent des opérations à trop grands risques.»

Jean-Claude Juncker, le président de l'Eurogroupe, a de son côté attiré l'attention sur l'inégalité qui se creuse dans la manière de



Luc Frieden avec Christine Lagarde, ministre française de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, à la réunion de l'Eurogroupe (© SIP/Jock Fistick)

gagner de l'argent en Europe et dans le monde. Après avoir traversé la crise économique-financière, qui a été suivie d'une intervention financière massive des États, des gouvernements et indirectement des contribuables, le Premier ministre luxembourgeois a estimé qu'il «était tout à fait à côté de la plaque que certains dirigeants de grands groupes d'établissements financiers, au niveau des *traders*, et surtout dans la City de Londres, fassent aujourd'hui comme si cette crise n'avait jamais eu lieu».

À Bruxelles, les ministres des Finances ont esquissé certaines pistes visant à mieux encadrer les rémunérations des banquiers. Jean-Claude Juncker a évoqué «la possibilité d'un bonus qui devra

être fixé pour plusieurs années au lieu d'une seule année». Ce mode de rémunération permettrait, d'après le chef de file de l'Eurogroupe, «de mieux contrôler si la performance réalisée pour l'obtention du bonus était vraiment une performance». Le Premier ministre a également rapporté que les ministres des Finances avaient discuté «d'un système bonus/malus, basé sur une logique similaire, et qui prévoit de rembourser les bonus dans les cas où l'opération réalisée et rémunérée par un bonus aurait échoué».

## Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» à Stockholm

4-5 septembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle Gymnich des ministres des Affaires étrangères, à Stockholm les 4 et 5 septembre 2009.

La réunion s'est concentrée sur quatre sujets:

- la situation au Proche- et Moyen-Orient;
- la situation politique et le dossier nucléaire de l'Iran;
- la situation en Afghanistan et au Pakistan;
- le rôle de l'Union européenne (UE) dans le monde, et plus particulièrement les priorités de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE.

Au sujet du processus de paix au Proche- et Moyen-Orient, les ministres se sont penchés sur les derniers développements dans la région, notamment la continuation de la colonisation dans les territoires cisjordanais, la détérioration de la situation dans la bande de Gaza, l'issue du récent congrès du parti Fatah ainsi que les événements récents au Yémen et les tensions entre la Syrie et l'Iraq.

En ce qui concerne la situation en Iran et le dossier nucléaire, les ministres ont eu un échange de

vues sur la répression de la contestation issue des résultats de l'élection présidentielle du 12 juin 2009 et la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans le pays. En outre, les ministres ont fait le point sur le dossier nucléaire ainsi que sur un éventuel renforcement des sanctions de l'UE.

Au sujet de l'Afghanistan et du Pakistan, le débat s'est concentré sur l'issue des élections en Afghanistan, notamment les accusations de fraude. Par ailleurs, les ministres se sont entretenus sur une réorientation stratégique de la mission EUPOL en Afghanistan et sur les mesures concrètes susceptibles d'être appliquées dans le processus de l'«afghanisation»,

c'est-à-dire le renforcement des capacités des administrations afghanes. L'amélioration de la coordination entre les différents acteurs de la communauté internationale ainsi que le dialogue transatlantique sur l'Afghanistan et le Pakistan figuraient également à l'ordre du jour.

Finalement, au sujet du rôle de l'UE en tant qu'acteur dans le monde, les ministres ont mené des discussions axées sur le futur de la PESC, une fois le traité de Lisbonne ratifié.



Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, avec Samuel Zbogar, ministre des Affaires étrangères de Slovaquie, et Carl Bildt, ministre des Affaires étrangères de Suède, à la réunion informelle «Gymnich» (© Ministère des Affaires étrangères)

## Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche

7 septembre 2009

Le Conseil des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 7 septembre 2009. Le gouvernement y était représenté par Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Tout au début de cette réunion, Romain Schneider a pris la parole pour remercier ses collègues européens de l'accueil chaleureux qu'ils lui ont réservé. À cette occasion, il a transmis de la part de son prédécesseur Fernand Boden ses meilleurs vœux et remerciements pour la collégialité et la bonne coopération à son encontre tout au long des 14 années pendant lesquelles il a représenté le Luxembourg au Conseil «Agriculture».

Les travaux du Conseil ont commencé en présence d'Androulla Vassiliou, commissaire en charge de la Sécurité alimentaire, avec un point soulevé par la délégation néerlandaise. Les Pays-Bas ont appelé à un renforcement de la réglementation en ce qui concerne le transport des animaux, notamment en mettant l'accent sur l'utilisation de systèmes de navigation par satellite. Dans sa réponse, Androulla Vassiliou a indiqué qu'une réforme de la législation était en cours. Il a souligné que les seuils pour le chargement maximal autorisé et pour les durées de

transport seraient analysés sur la base des études scientifiques les plus récentes. En outre, il est envisagé de rendre obligatoire pour les transporteurs l'envoi des données de parcours aux autorités.

Après ce débat, la commissaire Mariann Fischer Boel a présenté la feuille de route concernant la compétitivité de la chaîne alimentaire. Elle a souligné le besoin d'un *monitoring* de la situation des prix des denrées alimentaires au niveau national. La commissaire a mis l'accent sur l'asymétrie qui existe entre les prix des producteurs et ceux pratiqués dans les supermarchés. Une baisse des prix des matières premières de 14% n'aurait induit qu'une baisse de 2% dans la grande distribution. Une nouvelle communication sur le prix des denrées alimentaires devrait être publiée en novembre 2009.

Mariann Fischer Boel a ensuite abordé la situation du marché de l'alimentation animale, et plus particulièrement les développements récents en ce qui concerne les importations de soja. En effet, six chargements de navires d'un total de 200 000 t ont dû être rejetés au cours de l'été 2009 à cause de la présence de traces d'organismes génétiquement modifiés (OGM) non autorisés en Europe. À ce stade, les importations de soja américain sont suspendues sur base d'une décision des industriels américains. En outre, les stocks du continent sud-américain sont bas et la demande chinoise est croissante, de sorte que les prix pour le soja risquent de flamber. La commissaire a donc fait appel au sens de responsabilité des États membres afin qu'une solution technique

soit trouvée à court terme pour éviter une rupture dans l'approvisionnement en soja.

Un certain nombre de délégations ont reconnu l'importance de cette problématique et ont soutenu l'approche de la Commission, alors que d'autres délégations, dont le Luxembourg, ont néanmoins appelé à une approche prudente, en défendant la politique de «zéro tolérance». La Présidence suédoise a l'intention de revenir sur ce sujet lors du Conseil «Agriculture» d'octobre 2009. Dans ce contexte, la commissaire a rappelé la position du président Barroso, qui s'est exprimé en faveur d'une procédure d'autorisation des OGM plus rapide et plus simple, tout en laissant entrevoir la possibilité d'une plus grande subsidiarité en ce qui concerne les autorisations de mise en culture d'OGM.

La situation sur le marché du lait a été le sujet principal de ce Conseil «Agriculture». En effet, la Présidence suédoise a avancé la date de la réunion à septembre pour donner l'opportunité aux ministres européens de l'Agriculture de réagir au rapport soumis par la Commission le 22 juillet 2009.

Si la plupart des délégations ont invité la Commission à aller plus loin dans les réponses à apporter à la crise, aucune décision politique n'a pu être prise à ce stade. Quinze États membres, dont le Luxembourg, ont d'ailleurs soumis une déclaration conjointe au Conseil, appelant notamment à un renforcement des mesures de soutien du marché. En outre, six États membres ont demandé à la Commission d'analyser la possibilité

de geler les augmentations de quotas prévues pour les années à venir.

Dans son intervention, le ministre Romain Schneider a indiqué que le Luxembourg pouvait souscrire à l'analyse faite par la Commission de la situation du marché laitier, à savoir que les augmentations de quotas récentes n'étaient pas responsables du niveau actuel des prix, mais bien la crise économique globale.

Romain Schneider s'est félicité du fait que les mesures de stabilisation du marché aient été prolongées au-delà du mois d'août. Une consolidation, voire une légère amélioration de la situation de marché et une tendance positive sur les marchés mondiaux sont perceptibles. Il convient donc, notamment en matière de restitution à l'exportation, d'utiliser toutes les marges possibles afin que les producteurs européens puissent profiter de ces récentes évolutions.

Par contre, le Luxembourg s'est exprimé contre une remise en cause des décisions prises lors du bilan de santé de la PAC, comme l'augmentation progressive des quotas laitiers et le changement du taux de correction de matière grasse, décisions d'ailleurs confirmées par les chefs d'État au Conseil européen de juin 2009.

Le ministre a souligné qu'un gel des augmentations prévues, voire une réduction des quotas au niveau européen serait un retour en arrière incompatible avec une stratégie à moyen terme, qui vise l'atterrissage en douceur du système des quotas laitiers. Une telle décision n'aurait

en outre pas d'effets immédiats sur les marchés.

La délégation luxembourgeoise a également salué l'idée de la Commission de relever pour 2010 le seuil d'aide «de minimis» à 15 000 euros par exploitation agricole.

Finalement, Romain Schneider a indiqué que tout effort visant à renforcer la position des agriculteurs par rapport aux autres acteurs de la filière agroalimentaire devait être soutenu afin de garantir des prix équitables. Dans ce sens, il a appelé la Commission à analyser la possibilité d'adapter le cadre législatif du droit de la concurrence, afin de donner aux producteurs agricoles les moyens légaux de s'organiser efficacement face aux autres acteurs de la chaîne agroalimentaire.

Il a également rappelé la problématique des produits d'imitation du lait. Dans ce contexte, le Luxembourg a envoyé, avec l'Allemagne et l'Autriche, une lettre à la Commission pour demander que des solutions soient trouvées, notamment dans le domaine de l'étiquetage, ceci pour éviter que le consommateur ne soit induit en erreur.

Dans sa réponse, la commissaire Fischer Boel a mis en exergue qu'il fallait garder une vision à long terme. Elle s'est exprimée contre une suspension des décisions du bilan de santé et contre une augmentation des prix à l'intervention ou des restitutions à l'exportation. Elle a cependant fait preuve d'ouverture quant à deux demandes des États membres, à savoir

l'amélioration de la transparence et de l'information des consommateurs par une adaptation des règles d'étiquetage et également la facilitation de relations contractuelles dans la filière alimentaire.

Les travaux sur ce dossier important et urgent vont se poursuivre au niveau technique, avant que le Conseil ne se penche à nouveau sur la situation du marché laitier en octobre 2009.

Après ce long débat, les ministres ont entendu la délégation française réitérant sa demande d'une augmentation des restitutions à l'exportation pour la viande de porc et l'appel de la délégation polonaise pour que des mesures de soutien soient rapidement introduites dans le secteur des céréales. Ces deux demandes ont été rejetées par la Commission, qui a cependant rappelé qu'elle suivrait de près l'évolution des marchés. Le Conseil a également pris note du rapport de la délégation hellénique au sujet des graves incendies survenus en Grèce tout au long de l'été.

Finalement, la délégation allemande a soulevé la question de la simplification de la PAC. La Présidence suédoise a confirmé que ce sujet figurerait à l'ordre du jour du Conseil de novembre 2009.



## Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

14 septembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles le 14 septembre 2009.

La section «Affaires générales» était consacrée à la préparation du Conseil européen des 29 et 30 octobre 2009 à Bruxelles, qui sera placé sous le signe de la situation économique, financière et sociale actuelle au sein de l'Union européenne (UE) et des questions du changement climatique, du développement durable et de la sécurité énergétique.

Le ministre Asselborn a également participé au dîner des ministres des Affaires étrangères, lors duquel la situation politique en Iran et le dossier nucléaire ont été abordés. En outre, les ministres ont évoqué la détérioration de la situation des droits de l'Homme en Iran et ses répercussions sur les relations entre l'UE et l'Iran.

Lors de la session du 15 septembre, le Conseil a fait le point sur le processus électoral en Afghanistan et sur les développements ayant eu lieu depuis la réunion «Gymnich».

Suite à une modification introduite par la Présidence suédoise, les deux volets du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» sont répartis sur deux jours, la

section «Affaires générales» ayant dorénavant lieu le lundi et la section «Relations extérieures» le mardi.

## Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'UE

17 septembre 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'Union européenne (UE), qui s'est déroulée à Bruxelles le 17 septembre 2009.

L'objectif de cette réunion informelle était de trouver une position commune en vue du sommet du G20, qui aura lieu à Pittsburgh, aux États-Unis, les 24 et 25 septembre 2009.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, le Premier ministre s'est félicité du fait que les dirigeants européens soient «d'accord avec le principe que chaque produit financier, où qu'il soit et sans distinction par qui il est traité, sera soumis à une surveillance renforcée et contrôlée».

Les chefs d'État ou de gouvernement ont réitéré leur détermination que la réglementation des marchés et produits financiers devrait être substantiellement renforcée.

Pour ce qui est de la question des bonus, la réunion informelle a permis de se mettre d'accord «dans les très grandes lignes, que la pratique des bonus qui

incitent les acteurs sur les marchés financiers à prendre des risques inconsidérés devra cesser». Une des pistes retenues par les chefs d'État ou de gouvernement est d'étaler le versement des bonus sur une période plus longue, ce qui permettra de mieux juger la qualité de la performance des personnes concernées.

La réunion a également permis de dégager un accord sur le principe de l'assistance aux pays en voie de développement dans la lutte contre le changement climatique. Ces discussions seront poursuivies lors du Conseil européen des 29 et 30 octobre 2009. D'autres discussions concerneront la ratification du traité de Lisbonne.



Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse (© SIP/Jock Fistick)

## Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles

21 septembre 2009

Le 21 septembre 2009, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles. Cette session était presque entièrement consacrée aux sujets de l'immigration et de l'asile.

Les ministres ont eu un échange de vues sur la création d'un programme européen commun de réinstallation pour les réfugiés provenant de pays tiers. Le programme proposé par la Commission prévoit une coopération politique et pratique plus étroite entre les États membres, afin de rendre les mesures de réinstallation plus efficaces et plus efficientes ainsi que de renforcer les volets humanitaire et stratégique de la réinstallation.

De même, les ministres ont abordé la question des mineurs non accompagnés se rendant dans un pays de l'Union européenne et y demandant l'asile. Il s'agit d'élaborer des approches communes et de renforcer la coopération pratique entre États membres en la matière.

En outre, les ministres ont fait le suivi des conclusions du Conseil européen de juin 2009, qui inclut notamment la question de la répartition interne des bénéficiaires d'une protection internationale, bénéficiaires qui se trouvent exposés à des pressions particulières

et disproportionnées dans les États membres. Dans ce contexte, ils ont discuté du projet pilote concernant Malte et le rôle des opérations Frontex dans la région méditerranéenne.

Enfin, les ministres ont eu un déjeuner de travail en présence du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Antonio Guterres.

## Jean-Claude Juncker esquisse les contours d'une stratégie de sortie de crise devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen

29 septembre 2009

Dans le cadre des consultations régulières entre le Parlement européen et l'Eurogroupe, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a pris la parole devant les membres de la Commission des affaires économiques et monétaires en date du 29 septembre 2009.

### Un tableau mitigé de la situation économique dans la zone euro

Dans son intervention, Jean-Claude Juncker a tout d'abord fait le point sur la situation économique dans la zone euro. Dans son analyse, la «situation économique s'est stabilisée» et «suscite un optimisme modéré pour le second semestre de l'année en cours et pour 2010». «La prudence reste néanmoins de mise», a-t-il enchaîné, en faisant référence à la fragilité de la situation économique et aux répercussions

à long terme de la crise financière sur les finances publiques, les marchés financiers et l'emploi.

Jean-Claude Juncker s'est aperçu que la lutte contre la crise économique-financière a été ponctuée par une panoplie de mesures exceptionnelles destinées à juguler «des événements imprévus et imprévisibles». «Nous avons combattu le feu par le feu», a-t-il rappelé, en soulignant que les gouvernements des États membres s'étaient mis d'accord sur «le caractère exceptionnel et surtout temporaire des mesures», qui devraient aller de pair avec des stratégies de sortie de crise, le meilleur moyen pour éviter une fragilisation excessive des finances publiques et la pérennisation des distorsions.

En se référant aux dernières prévisions de la Commission européenne et du Fonds monétaire international, Jean-Claude Juncker a rapporté que «le PIB reculera de 4% en 2009, avant de se redresser en 2010 moyennant une reprise timide, de l'ordre de 0,3%, 0,5%».

Parallèlement, il a mis en évidence l'importance qui revient dans les politiques économiques à la croissance potentielle, une croissance qui peut être réalisée en utilisant pleinement ses capacités productives sans générer de surchauffe inflationniste. Dans un contexte marqué par une croissance timorée, l'objectif est, d'après Jean-Claude Juncker, de générer une dynamique collective au sein de l'Eurogroupe et de «veiller à ce que chacun fasse ses devoirs à la maison», tout en gardant à l'esprit que des réformes structurelles

ciblées généreront une meilleure croissance potentielle.

### Détérioration du marché du travail et emballement des déficits publics

Jean-Claude Juncker s'est surtout montré préoccupé de la détérioration du marché du travail, qui risque de plonger dans le chômage une part croissante de la population européenne. «Ces bouleversements qui sont à l'œuvre entraîneront non seulement des conséquences sociales néfastes pour des pans entiers de la population, mais risquent également d'avoir des répercussions négatives sur les finances publiques des États membres», a-t-il mis en garde. Pour contrer efficacement la montée du chômage et éviter qu'il ne se transforme en chômage structurel, Jean-Claude Juncker a prôné de limiter les licenciements et de renforcer la structure de nos économies.

Jean-Claude Juncker, qui s'est également inquiété de l'emballlement des dettes publiques, s'est attaché à esquisser les contours d'une stratégie de sortie budgétaire au niveau de la zone euro. Dans son analyse, il s'agira avant tout de se mettre d'accord dans le cadre de l'Eurogroupe «sur une compréhension commune de ce que pourrait être une telle stratégie de sortie» et de «dégager une compréhension commune sur les interactions entre les multiples mesures de soutien et les défis sous-jacents à leur démantèlement».

La stratégie de sortie de crise devrait également s'accompagner d'une plus grande flexibilité de

la réforme du pacte de stabilité de 2005. D'après Jean-Claude Juncker, il conviendra de ne pas l'interpréter à sens unique et de «spécifier des trajectoires de consolidations réalistes et ambitieuses», qui pourront aller au-delà d'une corrélation de déficits structurels à hauteur de 0,5% du PIB par an.

«Nous ne pourrions pas nous borner à considérer isolément la stratégie de sortie budgétaire», a souligné Jean-Claude Juncker, qui s'est exprimé pour la mise en place de «stratégies de sortie compréhensives et coordonnées», basées sur un retour des finances publiques vers une trajectoire de soutenabilité, des réformes structurelles pour favoriser la croissance potentielle et l'emploi ainsi que des marchés financiers fonctionnant à nouveau sans soutien.

### Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à Göteborg

1<sup>er</sup>-2 octobre 2009

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecfin informel qui ont eu lieu à Göteborg, en Suède, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009.

La réunion de l'Eurogroupe, présidée par Jean-Claude Juncker, a consacré l'essentiel de ses travaux à quatre sujets:

- les conclusions du sommet du G20 à Pittsburgh;

- les stratégies de sortie des déficits excessifs après la crise;
- les effets de la crise sur le potentiel de croissance de la zone euro;
- la préparation des réunions des ministres des Finances du G7 ainsi que des assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale qui se tiendront à Istanbul du 3 au 6 octobre 2009.

S'exprimant à l'issue de l'Eurogroupe au cours d'une conférence de presse commune avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, le président Jean-Claude Juncker a relevé que l'Eurogroupe, tout comme le G20, «attachait une grande importance à la mise en place du cadre pour une croissance équilibrée» et comptait, au cours des semaines à venir, définir le rôle que l'Eurogroupe pourrait utilement jouer dans ce contexte: «Nous n'aimerions pas que la voix européenne disparaisse dans ce grand vacarme du G20, mais nous tenons beaucoup à ce qu'un rôle spécifique continue à être attribué à l'Eurogroupe.»

Pour ce qui est du potentiel de croissance de la zone euro et des pays qui la composent, l'Eurogroupe a constaté «qu'il était en train de se rétrécir pour l'ensemble de la zone». De 2 à 2,5% avant la crise, le potentiel de croissance de la zone devrait, «à l'heure où nous sommes et à politiques inchangées», s'établir autour de 1,5% pour la décennie à venir, ce qui est, aux yeux de Jean-Claude

Juncker, «largement insuffisant pour pouvoir répondre aux défis, notamment au niveau du vieillissement de la population». De manière générale, l'Eurogroupe insiste sur le fait que «toutes les politiques structurelles doivent être mises en œuvre pour remuscler, revigorer le potentiel de croissance en Europe».

L'Eurogroupe s'est également penché sur les stratégies de sortie des déficits après la crise. À court terme et en dépit de «signes positifs, quoique fragiles», le président de l'Eurogroupe a prévenu qu'il faudra attendre des chiffres plus précis sur les perspectives de croissance pour 2011, que la Commission européenne publiera au mois de novembre 2009. «Nous estimons que le moment

n'est pas venu pour mettre un terme aux programmes de relance, aux programmes conjoncturels, pour retirer les stimuli, notamment budgétaires, qui ont été introduits dans le circuit socioéconomique. Si la situation devait continuer à s'améliorer de façon telle qu'en 2011, elle se sera davantage raffermie, nous pensons que les stratégies de sortie, qui doivent être préparées aujourd'hui, peuvent être entamées, appliquées et implémentées pendant l'année 2011. Ces stratégies de sortie doivent se conjuguer avec des paquets structurels ayant pour finalité de renforcer le potentiel de croissance de la zone euro.»

L'Eurogroupe estime par ailleurs que le pacte de stabilité et de

croissance doit être appliqué avec flexibilité – ce que sa réforme de mars 2005 permet –, mais au moment où la croissance sera de retour: «Nous estimons tous que les corrections budgétaires qui doivent être opérées devront dépasser, en termes d'assainissement structurel, les 0,5% du PIB sur lesquels nous nous étions mis d'accord antérieurement.»

#### **Ecofin informel**

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie ainsi que les gouverneurs des banques centrales des 27 États membres de l'Union européenne se sont réunis les 1<sup>er</sup> et 2 octobre pour l'Ecofin informel et ont discuté de quatre sujets principaux:

- finances publiques et stratégies de sortie;
- situation économique et financière ainsi que marchés financiers;
- financement de la lutte contre le changement climatique;
- emploi et chômage.



Jean-Claude Juncker arrive à la réunion de l'Eurogroupe à Göteborg (© AFP/Image Forum)

## Réactions au résultat du référendum sur le traité de Lisbonne en Irlande

3-5 octobre 2009

Le 3 octobre 2009, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a réagi à la victoire du «oui» au nouveau référendum organisé en Irlande sur le traité de Lisbonne.

Sur les ondes de la radio socioculturelle 100,7, Jean-Claude Juncker s'est réjoui de la décision du peuple irlandais, qui aurait mis en évidence que les Irlandais «se sentent, en temps de crise économique, en de meilleures mains au sein de l'Union européenne».

### Le vote «est bon pour l'Irlande et l'Union européenne»

Sur RTL Télé Lëtzebuerg, Jean-Claude Juncker a surtout mis en exergue les répercussions positives du vote irlandais sur le fonctionnement de l'Union européenne (UE), «qui sera, si la République tchèque approuvera le traité de Lisbonne, propulsée dans une situation qui lui permet de décider plus rapidement, plus aisément et plus en profondeur». Dans son analyse, l'entrée en vigueur du nouveau traité, qui étendra le vote à la majorité qualifiée, s'accompagnera «également de nouvelles possibilités, notamment dans le domaine de la politique sociale».

D'après Jean-Claude Juncker, «il s'agit également d'une bonne nouvelle pour la zone euro», car la non-ratification «par un des 16 États membres aurait généré

davantage de tensions au sein de la zone euro».

«Le vote irlandais marquera la fin de dix ans de tergiversations institutionnelles», a estimé le Premier ministre dans le *Luxemburger Wort*, tout en jetant un regard sur la nouvelle architecture institutionnelle de l'UE avec, entre autres, un ministre des Affaires étrangères et un président du Conseil européen. Le vote est «bon pour l'Irlande et l'Union européenne» et «ne restera pas sans conséquences», a-t-il pronostiqué, en faisant allusion aux ratifications attendues en Pologne et en République tchèque.

### La Pologne et la République tchèque

Jean-Claude Juncker s'est montré optimiste en ce qui concerne le cas de la Pologne, où le président Lech Kaczyński a subordonné son approbation à un vote positif en Irlande.

Quant à la République tchèque, Jean-Claude Juncker s'attend à ce que le vote irlandais y ait des effets vertueux. Il a souligné que Vaclav Klaus ne serait pas le premier à trancher la question, «mais qu'il doit, avant de pouvoir décider, attendre le verdict de la Cour constitutionnelle tchèque», saisie d'un recours contre le texte. Le Premier ministre s'est montré optimiste, tout en rappelant que «la Cour constitutionnelle tchèque avait déjà reconnu lors d'une procédure antérieure la conformité du traité de Lisbonne avec la Constitution».

Interrogé par le *Luxemburger Wort* sur la répartition des postes à pourvoir, Jean-Claude Juncker a

précisé que c'était désormais à la Présidence suédoise de mener des négociations avec les différents gouvernements pour établir un profil du premier président du Conseil européen. Dans son analyse, la désignation ou non du président du Conseil européen et du ministre des Affaires étrangères au prochain Conseil européen dépendra de la République tchèque. Et de préciser que la position tchèque «aura des répercussions rallongeantes, mais en aucun cas paralysantes».

### Réaction de Jean Asselborn

Le 5 octobre 2009, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a donné une conférence de presse au sujet du résultat du référendum organisé en Irlande sur le traité de Lisbonne.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a félicité le peuple irlandais à l'occasion du résultat positif du référendum, illustration de leur profond attachement à l'UE, à ses valeurs et au futur commun des peuples de l'Europe. Il a présenté une analyse préliminaire du résultat, soulignant notamment l'impact d'une campagne convaincante de la part du gouvernement irlandais, l'obtention de garanties de la part de l'UE ainsi que l'influence de la crise financière et économique sur la perception du peuple irlandais au sujet de l'ancrage de leur pays dans l'UE.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le ministre a noté que le processus de ratification devrait maintenant progresser rapidement pour que le traité puisse entrer en vigueur fin

2009 ou, au plus tard, début 2010. Dans ce contexte, Jean Asselborn a appelé les présidents polonais et tchèque à suivre l'exemple du peuple irlandais et à approuver le traité de Lisbonne.

### **Mémorandum Benelux sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne**

Par la suite, le ministre a évoqué quelques aspects du traité de Lisbonne qui doivent être clarifiés et précisés au cours des semaines à venir. À ce sujet, le ministre a présenté à la presse un mémorandum élaboré par les ministres des Affaires étrangères du Benelux sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne. Dans ce document, les pays du Benelux présentent leur position en ce qui concerne les modalités précises de la mise en œuvre du traité, notamment en ce qui concerne le rôle du président du Conseil européen et celui du haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le fonctionnement des Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères», ainsi que la mise en place du futur Service européen d'action extérieure (SEAE).

Pour les pays du Benelux, il importe de préserver la méthode communautaire et l'équilibre institutionnel, qui ont fait le succès du processus d'intégration européenne, dans la mise en œuvre du traité de Lisbonne.

### **«Je serais content si le poste du président du Conseil européen était attribué à un Luxembourgeois»**

Dans une interview accordée à RTL Radio Lëtzebuerg le 4 octobre 2009, Jean Asselborn a estimé «qu'une

certaine pression est en train de s'exercer sur le président tchèque». Il s'est dit convaincu «que les citoyens tchèques, le peuple à Prague ne toléreront pas cette attitude».

Interrogé sur la question de la répartition des postes créés par le traité de Lisbonne, Jean Asselborn a répondu qu'il serait content si le poste du président du Conseil européen était attribué à un Luxembourgeois. Néanmoins, il a jugé «qu'il vaut mieux ne pas être un candidat déclaré et ne pas trop s'exposer, ce qui augmente le risque d'échouer». À l'heure actuelle, il importe, d'après le ministre des Affaires étrangères, de surveiller les discussions qui se développent entre le Nord et le Sud, entre les petits et grands États membres, ainsi qu'entre les différentes familles politiques européennes. Et d'ajouter «qu'il serait plus content de voir le Premier ministre luxembourgeois devenir président du Conseil européen, plutôt que quelqu'un qui était présent aux Açores et qui y a pris une mauvaise décision».

Jean Asselborn a finalement estimé que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne permettrait à l'UE de mieux de se focaliser sur les grands défis: «Nous serons mieux à même de nous concentrer sur le fonctionnement interne de l'UE, mais aussi sur les conséquences de la crise économique-financière, les conséquences sociales ainsi que la problématique des agriculteurs.» Et il importera finalement, d'après Jean Asselborn, «de montrer que la clause sociale est prise au sérieux».

## **Réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Istanbul**

3-6 octobre 2009

Du 3 au 6 octobre 2009, le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé à Istanbul aux réunions annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

### **G7 des ministres des Finances**

Le 3 octobre, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, a participé à la réunion des ministres des Finances du G7.

Au cours d'une conférence de presse conjointe avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen en charge des Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, le président Juncker a rappelé que la crise économique et financière avait, depuis un an, commandé des «actions courageuses et inconvictionnelles, mais totalement indispensables pour sauver nos économies».

Jean-Claude Juncker s'est également dit satisfait de la coordination au niveau international, qui a permis de stabiliser l'économie globale, et surtout du rôle de l'Eurogroupe qui a «pleinement assumé» sa responsabilité. Les premiers signes de reprise qui peuvent être observés actuellement sont le fruit de cet effort international.

«La croissance, selon notre analyse, reste fragile et ne peut pas encore se passer des interventions des États», a dit Jean-Claude Juncker, tout en plaidant pour des stratégies de sortie et en soulignant qu'une intervention étatique trop longue pourrait contribuer à la création de bulles spéculatives, particulièrement malvenues en ce moment.

«Ces stratégies de sortie doivent respecter un certain nombre de critères, elles doivent être coordonnées au niveau international, orientées vers l'avenir et ambitieuses», a précisé le président de l'Eurogroupe. Dans la suite des discussions lors de la réunion informelle Ecofin à Göteborg, le G7 a approfondi son examen des paquets politiques devant accompagner les stratégies de sortie qui doivent, selon Jean-Claude Juncker, «être ambitieux, mais sans perdre de vue l'assainissement des finances publiques qui devra avoir lieu dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, comportant assez d'éléments de flexibilité pour permettre un retour ordonné vers la soutenabilité des finances publiques».

Toutefois, a prévenu le président de l'Eurogroupe, «la flexibilité n'est pas un sens unique, mais exige que l'ajustement structurel devra être plus ambitieux que les 0,5% du PIB actuellement exigés par le pacte».

Finalement, Jean-Claude Juncker a souligné que les ajustements nécessaires et les réformes, pour être soutenables politiquement, devraient comporter une «dimension sociale substantielle».

## Romain Schneider à la réunion informelle des ministres européens de l'Agriculture à Bruxelles

5 octobre 2009

En raison de la situation de crise sur le marché européen du lait, le ministre suédois de l'Agriculture, Eskil Erlandsson, président en exercice du Conseil, a invité ses homologues européens ainsi que la commissaire en charge de l'Agriculture, Mariann Fischer Boel, à un déjeuner de travail le 5 octobre 2009.

Cette réunion informelle était l'occasion de discuter des mesures à moyen et à long terme, sachant que des instruments à court terme seront présentés lors de la session formelle du Conseil des ministres de l'Agriculture, qui aura lieu à Luxembourg le 19 octobre 2009.

La commissaire a ainsi saisi l'occasion pour clarifier certaines idées qui devront être discutées dans les semaines à venir. Elle a également souligné que les mesures d'intervention mises en place à ce stade auraient des effets positifs. Les prix sur le marché des produits laitiers seraient en voie de rétablissement, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne.

Le résultat principal de cette rencontre a été la mise en place d'un groupe à haut niveau, composé de représentants de tous les États membres et de la Commission, dans le but de discuter de l'avenir du secteur laitier. Ce groupe se réunira dès le 13 octobre 2009. Le rapport final relatif à ces travaux

est attendu pour le 30 juin 2010. Dans la perspective de la suppression confirmée des quotas laitiers en 2015, ce groupe a pour mission d'analyser les pistes possibles pour créer un cadre régulé du marché du lait, afin de stabiliser les revenus des producteurs laitiers et d'améliorer la transparence du marché.

En outre, 20 États membres, dont le Luxembourg, ont présenté un document commun avec quatre pistes innovantes de mesures à moyen terme, avec comme objectif principal le renforcement de la position des producteurs primaires.

Il s'agit notamment:

- de fournir aux producteurs les moyens légaux afin qu'ils puissent s'organiser efficacement pour favoriser le dialogue et pour rééquilibrer les relations entre les acteurs de la chaîne alimentaire;
- d'analyser les instruments de marché existants afin de les rendre plus efficaces et plus réactifs;
- d'introduire des instruments de supervision;
- de trouver des solutions de surveillance afin d'assurer la transparence des marchés au niveau communautaire.

Dans son intervention, le ministre Romain Schneider a insisté sur le fait que les décisions prises lors du bilan de santé ne devraient pas être remises en cause et qu'il serait inapproprié de transmettre un message pouvant laisser croire que le régime des quotas laitiers pourrait être prolongé au-delà de 2015.

Par contre, il a soutenu l'idée que les réflexions devraient porter sur le moyen et le long terme. Romain Schneider a ainsi salué l'initiative de la création du groupe à haut niveau, qui devra à son avis analyser toutes les pistes pour aider le secteur laitier européen à sortir au plus vite de la crise actuelle et pour préparer son avenir. Dans ce sens, la création d'une plateforme communautaire, réunissant tous les acteurs du secteur et en charge de la surveillance du marché laitier et des prix, pourrait contribuer à renforcer la situation des producteurs européens.

### Claude Wiseler au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» de l'UE à Luxembourg

9 octobre 2009

Le 9 octobre 2009, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a participé au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Luxembourg. Cette rencontre ministérielle était la première pour le ministre Wiseler dans ses nouvelles fonctions.

Dans un esprit de transparence, Claude Wiseler avait présenté les dossiers à l'ordre du jour du Conseil au sein de la commission parlementaire du Développement durable le 7 octobre 2009.

### Débat d'orientation sur la stratégie européenne en matière de transports pour les dix prochaines années

Le ministre Wiseler est intervenu dans le débat d'orientation sur la stratégie européenne en matière de transports pour la décennie à venir. Claude Wiseler adhère globalement aux constats de la Commission concernant les défis et à l'objectif visant à réaliser un transport durable, intégré et convivial. Il a saisi l'occasion pour souligner certains aspects intéressants particulièrement le Luxembourg, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement et des normes sociales, la promotion de technologies innovatrices et la sécurité routière.

Lors du prochain Conseil «Transports, télécommunications et énergie» en décembre 2009, les objectifs à suivre se concrétiseront et guideront la Commission dans l'élaboration de son prochain livre blanc sur les transports pour la période 2011-2020.

### Sécurité routière – nouveau plan d'action européen

Les ministres européens des Transports ont également eu l'occasion de se prêter à un échange d'idées sur les priorités du prochain plan d'action européen pour la sécurité routière. Le Luxembourg est un des rares États membres ayant réussi à faire baisser de 50% le nombre de morts sur ses routes et à atteindre ainsi l'objectif commun que l'UE s'était fixé il y a dix ans.

Le ministre Wiseler a relevé dans ce contexte la nécessité d'une protection accrue des usagers vulnérables et tout particulièrement des enfants. Il s'est aussi exprimé en faveur de la promotion de nouvelles solutions technologiques et de mesures permettant de mieux poursuivre les conducteurs non-résidents contrevenant aux règles de la sécurité routière.

### Transport aérien – restrictions sur les liquides

Sur initiative de la Commission, les ministres ont eu un premier échange de vues sur les possibilités de lever graduellement les restrictions applicables aux liquides dans les bagages à main grâce à l'introduction de nouvelles technologies de scanner disponibles d'ici à quelques années. Le dossier sera rediscuté au prochain Conseil «Transports, télécommunications et énergie».

### François Biltgen à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» à Umea

15-16 octobre 2009

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» à Umea, en Suède, les 15 et 16 octobre 2009.

Les ministres de la Recherche ont procédé à un large échange de vues sur une gouvernance améliorée de l'Espace européen de la recherche (EER) qui se trouve en





François Biltgen en discussion avec le commissaire européen à la Recherche, Janez Potocnik, au Conseil «Compétitivité» (© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

pleine voie de développement. Cet espace devra, à l'instar de l'espace économique européen, permettre la libre circulation des chercheurs, des connaissances et des technologies, contribuant considérablement au développement durable et à la compétitivité de l'Europe.

Dans son intervention, le ministre a souligné qu'au vu «de la situation économique actuelle, l'EER devrait renforcer les interactions au sein du "triangle de la connaissance" constitué par l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. De même, l'EER devrait chercher des interactions avec d'autres domaines politiques, dont avant tout l'emploi et la Sécurité sociale afin d'atteindre notamment les objectifs européens en matière de ressources humaines en science et technologie».

Les ministres de la Recherche ont retenu d'organiser désormais, sur une base régulière, des réunions

ministérielles consacrées au développement de l'EER, réunissant les ministres chargés des politiques relatives au triangle de la connaissance. Ces réunions feront partie intégrante des réunions informelles du Conseil «Compétitivité» des ministres de la Recherche.

Les ministres ont en outre discuté de la révision du mandat du Comité de la recherche scientifique et technique (CREST), qui est un organe de consultation du Conseil et de la Commission. À l'avenir, celui-ci devrait se concentrer essentiellement sur les aspects stratégiques de l'EER et sur la préparation de la conférence ministérielle EER.

En marge de la réunion informelle, le secrétaire d'État espagnol à la Science et à l'Innovation, Carlos Martinez, a présenté à son homologue luxembourgeois le programme de la future Présidence espagnole, qui compte poursuivre

le dossier sur les carrières et la mobilité des chercheurs.

Dans ce contexte, la Présidence espagnole se basera notamment sur le document (ST10003/09) élaboré en 2008 par le ministre luxembourgeois François Biltgen et le ministre portugais José Mariano Gago sur demande de la Présidence française.

### Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture

19-20 octobre 2009

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg les 19 et 20 octobre 2009.

Le point marquant à l'ordre du jour de cette session du Conseil a été à nouveau la crise sur le marché du lait. À cette occasion, les ministres européens de l'Agriculture ont pu adopter un règlement donnant lieu à un prolongement de la période d'intervention jusqu'à fin février 2010 pour le beurre et la poudre de lait.

Le Conseil a également donné son accord de principe quant à l'extension de la clause d'urgence au secteur laitier (article 186 de l'organisation commune des marchés), donnant ainsi à la Commission la possibilité de réagir rapidement en cas de déséquilibres.

Les ministres européens de l'Agriculture ont également accueilli favorablement la proposition de la Commission d'amender le système de rachat volontaire des quotas laitiers, de sorte que l'effet de cet instrument soit plus restrictif sur l'offre de lait sur le marché.

La commissaire Mariann Fischer Boel a saisi l'opportunité de faire part de son intention de proposer à l'autorité budgétaire de débloquer des ressources financières à hauteur de 280 millions d'euros pour 2010 afin de venir en aide aux producteurs laitiers, donnant ainsi suite à l'appel de 21 pays, dont le Luxembourg. Lors de ce Conseil, Chypre s'est associé aux 21.

Cette très grande majorité d'États membres, qui fournissent 95% de la production laitière en Europe, avait soumis au Conseil un document commun, reprenant un certain nombre de demandes, dont un fonds budgétaire spécifique à hauteur de 300 millions d'euros et la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire. Le but est d'organiser plus efficacement toute la filière du lait, notamment sur la base de la contractualisation, ou encore d'améliorer la commercialisation des produits laitiers.

Le ministre Romain Schneider est intervenu pour remercier la commissaire pour ses nouvelles propositions et pour sa réaction positive au document des 21 pays. Il a souligné que ce document avait été élaboré dans un esprit de collaboration étroite avec la Commission.

C'est dans ce sens que le groupe à haut niveau, composé de représentants de tous les États membres et

de la Commission, vient d'entamer ces travaux. Ce groupe a la charge de réfléchir sur les pistes envisageables pour créer un cadre réglementaire pour le marché du lait dans la perspective de l'abolition des quotas laitiers.

Le Conseil a également pris note de la présentation de la situation du marché des produits laitiers. Les récents chiffres confirment l'évolution positive tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne.

Un autre point important de cette réunion était le vote concernant trois autorisations de mise sur le marché de différentes variétés de maïs génétiquement modifiés.

En l'absence d'une majorité qualifiée pour ou contre ces autorisations, la Commission est maintenant autorisée à finaliser le processus décisionnel à ce sujet. Le Luxembourg a voté contre ces trois autorisations.

Sous la rubrique «divers», le Conseil a pris note, sur demande de la délégation autrichienne, de la situation difficile sur le marché des céréales, notamment pour les pays de l'Europe de l'Est. Dans ce contexte, la commissaire Mariann Fischer Boel a indiqué que l'intervention serait ouverte pour l'orge dès le mois de novembre. La Commission poursuivra ses analyses détaillées afin de prendre, le cas échéant, d'autres mesures.

Le Conseil a par la suite continué ses travaux avec les dossiers de la pêche, en présence du commissaire Joe Borg. Les ministres européens ont ainsi pu, après de longs débats, finaliser un accord

politique en ce qui concerne les contrôles dans le domaine de la politique commune de la pêche et ils ont également pu fixer les autorisations totales de captures pour la mer Baltique.

## Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg

19-20 octobre 2009

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé à la réunion de l'Eurogroupe le 19 octobre 2009 à Luxembourg. Le 20 octobre, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé au Conseil «Affaires économiques et financières».

### Eurogroupe

Sous la présidence de Jean-Claude Juncker, les ministres des Finances des 16 pays membres de la zone euro ont eu un échange de vues sur la situation économique et financière de la zone euro et ont examiné les derniers développements sur les marchés financiers.

Dans la suite du sommet du G20 à Pittsburgh ainsi que des réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Istanbul, et en préparation de la réunion des ministres des Finances du G20 en novembre, l'Eurogroupe a discuté du cadre

tracé par le G20 pour une croissance forte, durable et équilibrée. Les questions concernant la représentation externe de la zone euro ont également été abordées.

L'Eurogroupe a continué ses travaux en vue de la définition et de la coordination des stratégies de sortie des déficits excessifs après la crise économique et financière.

Lors d'une conférence de presse conjointe avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a confirmé que «la reprise est évidente», mais qu'il restait des risques qui font que «le moment n'est pas venu de mettre un terme aux programmes de relance». Si les chiffres que la Commission européenne s'apprête à publier début novembre 2009 font état d'une reprise «durable et tenable», l'Eurogroupe estime «que les mesures accompagnatrices financées par les budgets des États membres de la zone euro devraient être graduellement retirées», probablement au cours de l'année 2011. L'Eurogroupe reviendra à cette question aux mois de novembre et de décembre 2009. Parallèlement, les ministres se sont prononcés sur le fait que la «consolidation budgétaire structurelle devra aller au-delà de 0,5% du PIB», ainsi que l'exige le pacte de stabilité et de croissance.

L'Eurogroupe a eu une discussion sur le degré de participation de la zone euro dans le cadre de la surveillance multilatérale, qui se déroulera dans l'enceinte du G20.

«Nous aimerions qu'au niveau du G20 et lorsque surveillance multilatérale il y aura, la zone euro soit considérée dans son ensemble et non pas pays par pays.»

Au niveau de la représentation externe de la zone euro, l'Eurogroupe a continué ses échanges infructueux, notamment en ce qui concerne la représentation unique de la zone euro au niveau des instances financières internationales. «Je regrette profondément, tout comme d'autres, cette opportunité manquée, mais je n'ai pas envie de continuer un débat qui ne mène nulle part», a dit le président Juncker.

L'Eurogroupe a ensuite entendu un exposé du nouveau ministre grec des Finances sur la situation budgétaire et financière de la Grèce.

Une longue discussion sur les taux de change a eu lieu avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet. «Les 16 États membres de la zone euro sont entièrement d'accord pour expliciter davantage le communiqué du G7. Il n'y a aucune divergence de vues entre l'Eurogroupe et la Banque centrale européenne sur ce point», a dit le président de l'Eurogroupe.

#### **Conseil «Affaires économiques et financières»**

Le Conseil «Affaires économiques et financières», regroupant les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne, s'est réuni le 20 octobre 2009 à Luxembourg. Le Conseil a préparé plusieurs dossiers, qui seront soumis au Conseil

européen des chefs d'État ou de gouvernement ayant lieu à Bruxelles les 29 et 30 octobre 2009.

Les ministres ont adopté en particulier des recommandations qui portent sur les stratégies de sortie, le financement de la lutte contre le changement climatique et la supervision des marchés financiers.

Dans le même contexte, le Conseil a discuté de la mise en place d'un comité européen pour les risques systémiques et d'un système européen de supervision macroprudentielle du système financier.

Le Conseil a continué ses travaux sur le financement de la lutte contre le réchauffement climatique.

Finalement, le Conseil n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur un accord antifraude entre l'Union européenne et la Principauté de Liechtenstein ainsi que sur un mandat de négociation à la Commission européenne pour d'éventuels accords similaires avec d'autres pays tiers.

S'exprimant devant la presse, le ministre des Finances, Luc Frieden, a d'abord relevé que les stratégies de sortie des déficits budgétaires étaient «extrêmement importantes», surtout en vue «d'une coordination européenne de ces stratégies de sortie», probablement à partir de l'année 2011. «Pour nous, le point essentiel est qu'il faut sortir de la situation de déficit. Il faut le faire pas à pas. Nous estimons qu'une réduction annuelle des déficits structurels entre 0,5% et 1% du PIB serait aussi quelque chose qui s'inscrit dans une démarche

européenne et qui serait du point de vue luxembourgeois la bonne voie à suivre.»

Pour ce qui est des propositions de la Commission européenne en matière de supervision macro-prudentielle du système financier, Luc Frieden a estimé «que les propositions de la Commission vont dans la bonne direction». C'est pour cette raison que le Luxembourg a pu soutenir tous les textes de compromis proposés par la Présidence suédoise du Conseil.

Pour ce qui est des dossiers fiscaux – l'accord antifraude avec le Liechtenstein et le mandat de négociation de la Commission européenne pour d'autres accords de ce type avec d'autres pays tiers –, le Luxembourg n'a pu donner son accord au texte proposé par la Commission européenne.

«Le Luxembourg», a dit Luc Frieden, «partage entièrement les objectifs de l'Union européenne et du G20 pour lutter efficacement contre la fraude fiscale. Si, néanmoins, nous n'avons pas pu donner aujourd'hui notre accord aux textes qui étaient sur la table, ce fut pour trois raisons essentielles: la première est que nous estimons qu'il faut être cohérent avec les décisions politiques prises récemment et notamment les décisions du G20 et du Conseil européen. La deuxième est que nous estimons que dans la lutte contre la fraude fiscale, il ne faut pas oublier le bon fonctionnement du marché intérieur. Et le troisième argument étant le *level playing field* qu'il s'agit d'assurer sur les principales places financières.»

Pour ce qui est de la cohérence avec les décisions du G20 et du Conseil européen, Luc Frieden a mis en exergue le fait que ces décisions ne concernaient que l'échange d'informations sur demande, mais que l'accord anti-fraude entre l'Union européenne et le Liechtenstein, ou avec d'autres pays tiers, forcerait les trois pays pratiquant la retenue à la source sur les revenus de l'épargne, à savoir l'Autriche, la Belgique et le Luxembourg, à passer à l'échange d'informations automatique. «On aboutirait donc à une situation où on ne respecterait plus les décisions du G20 et de l'Union européenne, qui avaient plaidé pour l'échange d'informations sur demande, mais – je dirais par la petite porte – on ferait entrer l'échange d'informations auto-

matique dans nos pays. On ne peut pas dire en mars "échange sur demande" et en novembre "échange automatique".»

Sur le plan du fonctionnement du marché intérieur, Luc Frieden s'est dit tout à fait prêt à améliorer les moyens pour lutter contre la fraude fiscale ainsi que la directive sur la fiscalité de l'épargne. «Or», a dit le ministre des Finances, «cette directive est en renégociation et donc nous estimons que nous devons d'abord attendre la fin de ces négociations, notamment sur le champ d'application de la directive, sur les taux applicables, sur ses effets sur d'autres pays, avant de pouvoir nous positionner ici. Et donc cette tactique du saucissonnage qui a été proposée aujourd'hui ne pouvait trouver notre



Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Luc Frieden, ministre des Finances, au Conseil «Affaires économiques et financières» (© SIP/Luc Defflorenne)

approbation. Nous sommes ouverts à des discussions constructives, mais nous souhaitons voir l'ensemble du paquet.»

Dans le contexte du *level playing field*, Luc Frieden a estimé qu'il fallait «se poser la question au sein de l'Union européenne s'il est utile et positif pour les places financières à l'intérieur de l'Union européenne d'appliquer, en dehors de l'Union européenne, l'échange d'informations sur demande et, à l'intérieur de l'Union européenne, l'échange d'informations automatique. Évidemment, on peut dire, oui, l'Union européenne est un ensemble où s'appliquent d'autres règles par rapport à l'extérieur, mais connaissant la volatilité des capitaux, la liberté de circulation des capitaux, il faut évidemment veiller à ce que ces réglementations ne se fassent pas au détriment des places financières au sein de l'Union européenne. C'était toute la logique de l'accord de Feira pour dire qu'il faut les mêmes règles pour l'ensemble des places financières importantes.»

Et Luc Frieden de conclure: «Donc aujourd'hui, ensemble avec l'Autriche, nous n'avons pas pu donner notre accord. Nous sommes d'avis qu'il faut négocier de façon constructive la directive sur la fiscalité de l'épargne dans les mois à venir et il faut voir quelles sont les règles internationales applicables. [...] Nous ne sommes pas dans une situation de blocage, mais nous sommes dans une situation dans laquelle nous souhaitons que l'ensemble des aspects soient pris en compte.»

## Le Conseil «Environnement» trouve un accord sur les objectifs de l'UE à Copenhague

21 octobre 2009

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a résumé à l'issue du Conseil «Environnement», qui s'est tenu à Luxembourg le 21 octobre 2009, l'accord conclu sur la position de l'Union européenne (UE) en vue de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique ayant lieu du 7 au 18 décembre 2009.

Pour le ministre Wiseler, il est important que l'UE arrive à se donner des objectifs clairs, formulés dans une position commune, afin de continuer à assurer le *leadership* qui est actuellement le sien dans la lutte contre le réchauffement climatique. Claude Wiseler a qualifié l'accord, qui a pu être conclu après des «négociations difficiles», de «compromis correct». Pour que «les citoyens comprennent vraiment de quoi il s'agit», il a «essayé de résumer» les 13 pages et 61 points des conclusions du Conseil en une demi-douzaine de points.

### Un objectif à long terme

Ce premier objectif est bien un objectif global. Mais il est, selon le niveau de développement industriel des pays, réparti de manière différente sur le globe. Les 50% de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sont une moyenne. Pour les pays industrialisés, cela signifie qu'ils devront réduire leurs émissions de

80 à 95%. «Et les pays industrialisés, ce n'est pas seulement l'UE et les USA», a remarqué le ministre.

### Un objectif intermédiaire

2050 étant très éloigné pour les individus qui vivent actuellement, les ministres sont conscients qu'il faut fixer des objectifs intermédiaires. D'ores et déjà, l'UE veut unilatéralement atteindre une réduction de 20% des émissions en 2020 par rapport à 1990. Mais elle est prête, a signalé Claude Wiseler, à tendre vers les 30% de réduction si tous les pays industrialisés sont également disposés à aller dans cette direction.

### Différencier entre objectifs et libérer des moyens pour les pays en voie de développement

Pour le ministre Wiseler comme pour ses homologues, il est clair que les pays en voie de développement sont ceux qui souffrent le plus du changement climatique. Il faut que des transferts technologiques à effets durables s'organisent vers ces pays afin qu'ils puissent contribuer à l'effort global. Pour cela, des moyens supplémentaires devront être fournis.

### Les secteurs de l'aviation et de la navigation

Les ministres de l'Environnement de l'UE se sont entendus pour demander, dans le cadre des négociations internationales sur le climat, aux secteurs de l'aviation et de la navigation du monde entier de réduire leurs émissions polluantes. Dans un premier temps, il s'agira de réduire d'ici à 2020 les émissions des compagnies de

aériennes de 10% et celles des bateaux de 20%. Les deux secteurs n'ont actuellement aucune contrainte en la matière.

### **Réduire la déforestation**

L'UE entend aller à Copenhague pour demander à ce que la déforestation tropicale soit réduite de 50% d'ici à 2020 et qu'il n'y ait plus de réduction globale des forêts tropicales d'ici à 2030.

### **Le financement des objectifs de Copenhague aux mains des institutions de la CCNUCC**

Les transferts financiers et technologiques dans le cadre de l'application des accords de Copenhague devraient être mis dans les mains des institutions créées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui devraient, le cas échéant, être réformées en fonction des nouveaux besoins.

### **Négocier les «unités de quantité attribuée» (UQA ou AAU) stockées par certains pays**

Certains pays ont stocké dans le cadre du processus de Kyoto des quotas d'émissions qu'ils veulent faire valoir lors de la négociation des nouveaux accords ou qu'ils voudront vendre. Les ministres européens sont d'avis, selon Claude Wiseler, qui a cité l'Ukraine et la Russie, que si ces droits sont valorisés dans les négociations à venir, ils induiront des déséquilibres et les décisions prises risqueront d'être difficilement efficaces dans la pratique. Une solution devrait

donc être trouvée au cours des négociations.

### **Que signifiera Copenhague concrètement pour le Luxembourg?**

D'ores et déjà, le Luxembourg s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de 20%. Si l'objectif de 30% est retenu à Copenhague, il s'agira ensuite de répartir les obligations de réduction dans l'UE. Or, une petite économie comme le Luxembourg voit, dès qu'une nouvelle activité industrielle se développe, monter immédiatement ses émissions. Cela pose problème.

Une discussion approfondie avec tous les partenaires concernés devrait donc avoir lieu une fois que les quotas de réduction auront été déterminés pour le Luxembourg. Il y aura des possibilités de recours à des mécanismes flexibles, rachat de quotas et CDM entrant dans des projets de développement qui contribuent à la réduction d'émissions. Aussi faut-il songer, selon Claude Wiseler, à un moyen approprié pour honorer dans ce contexte l'effort de pays comme le Luxembourg, qui mobilisent une aide publique au développement qui équivaut à 0,96% de leur PIB, alors que d'autres pays de l'UE ou pays développés ne contribuent à l'aide au développement qu'à hauteur de 0,2% de leur PIB, voire moins. Il a clairement été dit qu'il s'agit de deux budgets différents et qu'il n'est pas question de «vendre deux objectifs avec le même argent».

Finalement, il faudra informer le public, revoir nombre de règlements, aborder la question de

la construction, de la circulation automobile, de la propagation des écotechnologies, du développement de la R-D dans le pays, de la formulation d'un nouveau cadre de la stratégie de Lisbonne, etc., et impliquer la société dans ces changements.

Un accord sur la répartition des charges financières n'a par contre pas encore pu être trouvé au Conseil «Ecofin». Il appartient donc au Conseil européen de définir l'orientation de l'UE sur cette question.

### **François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures» pour l'établissement d'une sphère de droits des citoyens européens**

23 octobre 2009

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a assisté au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg, qui s'est tenu le 23 octobre 2009.

Le programme de Stockholm, qui vise à définir les cadres de la coopération européenne en matière de police, de douane, de protection civile, de coopération judiciaire en matière pénale et civile, d'asile et de politique de migrations et des visas pour la période 2010-2014, a été au centre des différentes réunions en marge du Conseil. Dans ce contexte, François Biltgen a participé à une rencontre avec ses homologues de Belgique et des Pays-Bas.

En vue de la préparation de la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne pour le premier semestre de l'année 2010, François Biltgen a également rencontré le ministre de la Justice espagnol, Francisco Caamaño Domínguez. Le ministre espagnol a exposé les priorités auxquelles son pays entend se consacrer lors de sa présidence du Conseil. L'Espagne se consacrera au premier plan à la mise en œuvre du traité de Lisbonne. Dans ce contexte, elle vise notamment une meilleure implication du Parlement européen et, par extension, des parlements nationaux dans les processus européens autour du thème du programme de Stockholm. Ce programme sera à l'ordre du jour de la Chambre des députés pour un débat d'orientation en date du 28 octobre 2009.

Les ministres luxembourgeois et espagnol ont également échangé leurs idées au sujet du thème principal posé par le programme de Stockholm, qui définira les priorités pour l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Il est actuellement en négociation en vue de son adoption par le Conseil européen de décembre. Les ministres se sont félicités que le programme tente d'équilibrer les mesures destinées à assurer le bien-être commun des citoyens européens avec celles garantissant la sécurité juridique et avant tout les droits individuels. Une des priorités de la Présidence espagnole consistera en l'établissement du plan d'action de mise en œuvre du programme de Stockholm.

Les ministres ont pu constater une large identité de vues, en particulier

sur la nécessité d'avancer dans la construction d'un espace judiciaire européen ainsi que sur l'importance qu'il y a lieu d'accorder aux questions relatives au droit civil, au droit familial, aux successions et à la protection des victimes. François Biltgen a surtout insisté à ce sujet sur l'établissement d'une sphère de droits des citoyens européens.

Le Conseil «Justice et affaires intérieures» s'est penché plus amplement sur les droits procéduraux des suspects et des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales, dont en particulier le droit à l'interprétation et à la traduction.

### Jean Asselborn à la conférence de Riga sur le thème «Reprise économique dans un environnement de sécurité altéré: agenda transatlantique 2010»

23-24 octobre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la conférence de Riga, qui a eu lieu à Riga, en Lettonie, les 23 et 24 octobre 2009.

La conférence de Riga a pour but d'analyser les enjeux stratégiques actuels qui touchent l'Europe et la communauté transatlantique. Sous le thème «Reprise économique dans un environnement de sécurité altéré: agenda transatlantique 2010», ce forum cherche à rassembler un vaste nombre de *leaders* du monde politique et académique

en vue d'un échange d'idées et de vues sur de nouvelles stratégies destinées à mieux préparer l'Europe à affronter les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

En 2009, la 4<sup>e</sup> édition de la conférence s'est concentrée sur les divers impacts de la crise économique sur la sécurité des États membres de l'Union européenne et de l'OTAN. La conférence était organisée, entre autres, par l'Organisation transatlantique lettone, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense de la République lettone, ainsi que par la Commission d'analyse stratégique, sous les auspices du président de Lettonie et soutenu par l'OTAN, la Soros Foundation Latvia et le German Marshall Fund.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a pris part au dîner d'ouverture le 23 octobre et a suivi les propos de son homologue espagnol, Miguel Angel Moratinos, au sujet des chamboulements et développements récents sur la scène internationale et des défis auxquels le monde doit faire face au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le 24 octobre, le Vice-Premier ministre a participé aux discussions d'un panel qui s'est concentré sur le sujet des perspectives stratégiques pour l'Europe du Nord. Jean Asselborn a été rejoint par quatre autres membres, à savoir les ministres des Affaires étrangères de Lettonie et d'Estonie, Maris Riekstins et Urmas Paet, ainsi que de Ronald D. Asmus, directeur général du German Marshall Fund à Bruxelles, et de Robert Dalsjö, analyste-chercheur de l'Agence suédoise de recherche pour la

défense. Les discussions étaient dirigées par Pertti L. Joenniemi, chercheur auprès de l'Institut des affaires étrangères de Danemark.

Lors de son intervention (page 262), le ministre Asselborn s'est concentré sur trois points essentiels, qu'il a résumés comme les trois R: rassurance, ressources et Russie. Le ministre a souligné la nécessité d'un renforcement de la solidarité parmi les États membres de l'OTAN et a évoqué notamment l'indivisibilité de la sécurité des membres de l'Alliance. Il a également fait référence au nouveau concept stratégique, qui est actuellement élaboré par l'OTAN, et a exprimé son espoir que celui-ci pourra revigorer les capacités de l'OTAN. En ce qui concerne la Russie, Jean Asselborn a rappelé le besoin d'approfondir davantage le dialogue avec la Fédération de Russie.

Lors de la session de questions-réponses qui a suivi les différentes interventions des membres du panel, l'audience s'est intéressée plus en détail aux deux aspects particuliers évoqués par le ministre Asselborn, à savoir, d'un côté, le conflit récent entre la Géorgie et la Russie et, de l'autre, les conséquences de ce conflit sur les relations entre l'OTAN et la Russie.

## Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»

26-27 octobre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg les 26 et 27 octobre 2009.

Le Conseil «Affaires générales» s'est consacré principalement à la préparation du Conseil européen des 29 et 30 octobre à Bruxelles. Les ministres des Affaires étrangères ont établi l'ordre du jour du Conseil européen, qui examinera les questions institutionnelles, la situation économique, financière et sociale actuelle au sein de l'Union européenne (UE) ainsi que les questions du changement climatique et du développement durable.

En ce qui concerne les questions institutionnelles, les ministres ont eu un échange de vues au sujet de l'établissement du Service européen d'action extérieure (SEAE). À ce sujet, le ministre Asselborn a fait en sorte que ce service deviendra un service de nature *sui generis*, séparé de la Commission et du secrétariat du Conseil.

Au sujet de la situation économique, financière et sociale au sein de l'UE, les ministres se sont entretenus sur la question de la maintenance des différentes mesures de soutien à l'économie européenne et sur une «stratégie de sortie» en matière budgétaire dans les États membres.

Le Conseil a également mené des discussions relatives à la mise en place d'une stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique. Cette stratégie vise à relever les défis communs auxquels sont confrontés les pays de la région, notamment les défis environnementaux.

Le ministre Asselborn a ensuite participé au dîner des ministres des Affaires étrangères, qui s'est concentré sur la situation politique en Iran et le dossier nucléaire, ainsi que sur les Balkans occidentaux.

Les ministres ont aussi discuté de la situation en Bosnie-Herzégovine à trois semaines de la prochaine réunion du Comité directeur pour la mise en œuvre de la paix, qui doit décider de la fermeture éventuelle du Bureau du haut représentant (BHR). Le Conseil a évalué l'avancement des réformes politiques en Bosnie-Herzégovine et entendu le rapport de la présidence sur la rencontre qui a réuni à Sarajevo (Camp Butmir) la délégation UE-US et les chefs des principaux partis politiques du pays.

Le 27 octobre 2009, le Conseil «Relations extérieures» a débuté avec l'analyse de la situation en Afghanistan et au Pakistan. Les débats étaient centrés sur le résultat du premier tour de l'élection présidentielle en Afghanistan ainsi que sur la manière dont l'UE pouvait contribuer à assurer la sécurité lors du second tour. Le Conseil a regretté les irrégularités et les fraudes commises durant le premier tour, notant d'ailleurs avec satisfaction que les garanties du système électoral avaient fonctionné. Dans ce contexte, les ministres ont salué en





Conseil «Affaires générales et relations extérieures» des 26 et 27 octobre à Luxembourg: (de g. à dr.) Maris Riekstins, ministre des Affaires étrangères de Lettonie; Alexander Stubb, ministre des Affaires étrangères de Finlande; Dimitris Droutsas, ministre adjoint des Affaires étrangères de Grèce; Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg; Franco Frattini, ministre des Affaires étrangères d'Italie; et Vygaudas Usackas, ministre des Affaires étrangères de Lituanie (© Ministère des Affaires étrangères)

particulier le travail accompli par la Commission des plaintes électorales. Dans la perspective du second tour, le Conseil a réaffirmé que les élections devaient être crédibles, ouvertes à tous et sûres. Il a annoncé que l'UE redéploierait sa mission d'observation électorale durant le second tour de l'élection présidentielle.

En ce qui concerne la situation au Pakistan, les ministres ont réitéré leur soutien au gouvernement pakistanais dans leurs efforts de reprendre le contrôle total sur le Sud-Waziristan, ainsi que leur disponibilité à assister tous les civils touchés par les combats conformément aux principes humanitaires fondamentaux. Les ministres ont terminé leurs discussions par l'adoption d'une nouvelle stratégie en vue de renforcer l'engagement de l'UE en Afghanistan et

au Pakistan, visant à rationaliser l'approche européenne et à mieux coordonner les actions de l'UE.

Un autre sujet à l'ordre du jour était le processus de paix au Proche-Orient. Le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, a rendu compte au Conseil de la visite qu'il a effectuée récemment dans la région. Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation actuelle, faisant le point sur la poursuite de la colonisation israélienne des territoires palestiniens et la situation dans la bande de Gaza. Les ministres se sont également entretenus sur les possibles contributions de l'UE en vue d'une relance du processus de paix.

En ce qui concerne la situation en Guinée, le Conseil a examiné les derniers développements et

a adopté des conclusions à ce sujet. Le Conseil a fermement condamné la répression violente contre des civils à Conakry le 28 septembre 2009 et a souligné qu'il demeurait préoccupé par la situation en Guinée. En outre, le Conseil s'est félicité des résultats du sommet du 17 octobre 2009 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), qui a demandé la mise en place d'une nouvelle autorité de transition, décidé d'imposer un embargo sur les armes à l'encontre de la Guinée et manifesté son intention de mettre au point avec l'Union africaine un régime de sanctions.

Le Conseil a également adopté des conclusions au sujet de la mise en place d'un dialogue sur les droits humains avec l'Indonésie, soulignant l'importance de renforcer les relations existantes entre l'UE

et l'Indonésie afin de développer la coopération. D'autres conclusions adoptées par le Conseil ont porté sur le non-renouvellement de mesures restrictives à l'encontre de l'Ouzbékistan, l'UE levant ainsi l'embargo sur les armes imposé en 2005.

### Visite de courtoisie de Thorbjørn Jagland, secrétaire général du Conseil de l'Europe

27 octobre 2009

Le nouveau secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 27 octobre 2009. Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et par le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn.

Les pourparlers entre Jean-Claude Juncker et Thorbjørn Jagland ont essentiellement porté sur les priorités du nouveau secrétaire général, entré en fonction le 29 septembre 2009, ainsi que sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (UE).

Pour Jean-Claude Juncker, «le Conseil de l'Europe est l'endroit où la géographie et l'histoire européennes ont été rassemblées». S'exprimant sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE, le Premier ministre a dit qu'il n'avait jamais été question «de remplacer, d'une manière ou d'une autre, le Conseil de l'Europe, organisation internationale très populaire, par l'UE», car «le continent européen représente bien plus que ce groupe

plus petit d'États membres de l'Union européenne».

Plaidant en faveur de relations étroites entre le Conseil de l'Europe et l'UE, Jean-Claude Juncker a jugé que l'UE adoptait parfois «une approche arrogante dans ses relations avec le Conseil de l'Europe», qui représente néanmoins le spécialiste en matière de droits humains. «Il ne devrait y avoir aucune compétition entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe en cette matière», a-t-il souligné.

Le Premier ministre luxembourgeois s'est dit très content de la nomination de Thorbjørn Jagland au poste de secrétaire général du Conseil de l'Europe, candidature qu'il avait soutenu dès le départ. Faisant référence à son propre rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE, dans lequel il avait entre autres suggéré que le poste de secrétaire général du Conseil de l'Europe soit occupé par un ancien ou actuel chef de gouvernement, Jean-Claude Juncker s'est réjoui du fait qu'avec la nomination de Thorbjørn Jagland, «ceci a été fait et nous espérons qu'il s'occupera des questions paneuropéennes de la meilleure manière possible».

Thorbjørn Jagland a, de son côté, rappelé qu'il avait justement commencé sa campagne pour le poste de secrétaire général du Conseil de l'Europe au Luxembourg en 2008. Pour ce qui est de la réforme de l'organisation, il a indiqué que son but était de développer les relations du Conseil de l'Europe avec les autres institutions européennes, en particulier l'UE, et de flexibiliser davantage l'organisation elle-

même, seule instance qui regroupe l'ensemble des États européens.

Suite à l'entrevue avec le Premier ministre, Thorbjørn Jagland a également eu un échange de vues avec le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avant de rencontrer les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

### Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au Conseil européen

29-30 octobre 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ont participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne (UE), qui s'est tenu à Bruxelles les 29 et 30 octobre 2009.

À l'ordre du jour du Conseil européen figuraient le processus de ratification du traité de Lisbonne, la préparation de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, la situation économique, financière et de l'emploi, ainsi que la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique, l'immigration clandestine et la situation en Afghanistan et au Pakistan.

#### Questions institutionnelles – processus de ratification du traité de Lisbonne

Le Conseil européen espère que le processus de ratification sera rapidement achevé et a réaf-

firmé qu'il était déterminé à voir le traité entrer en vigueur avant la fin 2009. Tenant compte de la position de la République tchèque, les chefs d'État ou de gouvernement ont convenu d'annexer, lors de la conclusion du prochain traité d'adhésion, le «protocole sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à la République tchèque». Ce protocole accorde à la République tchèque les mêmes garanties qu'à la Pologne et au Royaume-Uni en ce qui concerne la Charte des droits fondamentaux de l'UE. «Après l'accord trouvé lors du Conseil européen, le président tchèque Vaclav Klaus aurait fait savoir qu'il signerait le traité de Lisbonne prochainement, après que la Cour constitutionnelle tchèque aura rendu son verdict», a déclaré Jean-Claude Juncker, en ajoutant «que cela laisse supposer que le traité pourra entrer en vigueur fin novembre ou en décembre 2009.» Il a salué cette évolution, estimant que «la période de flou et d'attente a été trop longue».

Le Conseil européen a pris note des travaux préparatoires réalisés en vue de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Il a approuvé le rapport de la Présidence concernant les lignes directrices relatives au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et invité le futur haut représentant aux Affaires étrangères à présenter une proposition relative à l'organisation et au fonctionnement du SEAE le plus tôt possible après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le Premier ministre luxembourgeois a précisé que «le Conseil européen ne s'est pas entretenu des questions des



*Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, en discussion avec Jan Peter Balkenende, Premier ministre des Pays-Bas, et José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, au Conseil européen (© SIP/Jock Fistick)*

personnalités pour les nouveaux postes à pourvoir avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne». Il a ajouté qu'il «regrette qu'aucune discussion sur les profils exacts des postes n'ait pu avoir lieu lors de ce Conseil européen».

### **Changement climatique**

Le Conseil européen a constaté que le changement climatique était plus rapide que prévu et que les risques qu'il comporte étaient déjà visibles. À quelques semaines de la conférence de Copenhague, l'UE est plus que jamais déterminée à jouer un rôle moteur et à contribuer à un accord mondial global et ambitieux. L'accord de Copenhague doit inclure des dispositions concernant l'objectif des 2 °C, des engagements ambitieux

de la part des pays développés en matière de réduction des émissions, des mesures d'atténuation appropriées à prendre dans les pays en développement, ainsi que l'adaptation, les technologies et un arrangement sur le financement. Le Conseil européen a souligné la nécessité d'un accord juridiquement contraignant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Conseil européen a appelé toutes les parties à souscrire à l'objectif des 2 °C et à convenir de réductions des émissions mondiales d'au moins 50% et, dans le cadre de ces réductions, de réductions cumulées des émissions dans les pays développés d'au moins 80 à 95% d'ici à 2050, par rapport aux niveaux atteints en 1990.

L'UE est à la pointe des efforts déployés pour lutter contre le changement climatique. Elle est résolue à porter à 30% la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport à 1990, à titre d'offre conditionnelle en vue d'un accord mondial global pour après 2012, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables et que les pays en développement apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives. Dans ce contexte, il est nécessaire d'accroître de façon progressive les flux financiers supplémentaires afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs stratégies.

D'autres pays développés devraient aussi faire la démonstration de leur rôle de moteur en revoquant à la hausse leurs engagements actuels. Les pays en développement, en particulier ceux qui sont les plus avancés, devraient s'engager à prendre des mesures d'atténuation appropriées. Le Conseil européen a souligné qu'il importait de prévoir des mesures d'incitation pour faire participer le secteur privé à la coopération technologique.

Un arrangement sur le financement constituera un volet essentiel de tout accord conclu à Copenhague. L'UE est prête à assumer sa part dans l'effort mondial, en fixant un objectif d'atténuation ambitieux, en prévoyant la possibilité de compensations et en contribuant équitablement au soutien public. Le Premier ministre a déclaré que «la répartition exacte de la charge financière n'a pas encore pu être

fixée entre les États membres de l'UE. Il va sans dire que le Luxembourg est décidé à porter sa part équitable». Il a appelé de ses vœux un *green new deal* qui puisse combiner «les efforts entrepris pour endiguer le changement climatique avec ceux qui doivent être entrepris au niveau du marché de l'emploi». Il a évoqué, dans ce contexte, «de nouvelles opportunités d'emploi qui peuvent éventuellement être créées dans le secteur des énergies renouvelables».

#### **Situation économique, financière et de l'emploi**

Le Conseil européen a constaté que les marchés financiers se stabilisaient et que l'on percevait un regain de confiance. Cependant, le Conseil européen a estimé qu'il fallait se garder d'un excès d'optimisme, notamment en raison de la progression du chômage. L'amorce de reprise doit faire l'objet d'un suivi attentif et les politiques de

soutien ne doivent pas cesser tant que la reprise n'est pas pleinement assurée.

En même temps, le Conseil européen a souligné qu'il était nécessaire d'élaborer une stratégie coordonnée de sortie des politiques de relance généralisées dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance. Faisant siennes les conclusions du Conseil du 20 octobre 2009, le Conseil européen a invité le Conseil et la Commission européenne à poursuivre leurs travaux sur les stratégies de sortie. Jean-Claude Juncker s'est réjoui «que les accords du Conseil "Ecofin" de la semaine passée ont été confirmés».

Les réformes structurelles contribueront à favoriser une croissance durable. L'examen de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, qui aura lieu prochainement, revêtira une importance particulière à cet égard.



Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission européenne chargée des Relations extérieures et de la Politique européenne de voisinage  
(© SIP/Jock Fistick)

Il est à craindre que la détérioration de la situation de l'emploi en Europe se poursuive, voilà pourquoi le Conseil européen a souligné la nécessité de mener des politiques actives en faveur du marché du travail.

Le Conseil européen a rappelé qu'un large accord avait été dégagé au sein du Conseil le 20 octobre 2009 concernant la création d'un Conseil européen du risque systémique chargé de la surveillance macroprudentielle.

Le Conseil européen s'est félicité des résultats du sommet du G20 de Pittsburgh, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée ainsi que la poursuite des travaux relatifs à une charte pour une économie durable. Il a également accueilli avec satisfaction l'engagement qui a été pris d'adopter des mesures pour renforcer le système de surveillance et de réglementation financières internationales, et notamment réformer les normes internationales concernant les rémunérations. Dans le contexte du cadre établi pour une croissance forte, durable et équilibrée, l'UE a souligné que le FMI et le G20 devaient prendre pleinement en compte la politique économique mise en place par l'UE et la zone euro. Il a été fait appel au Conseil et à la Commission pour garantir une préparation minutieuse de l'UE pour la prochaine réunion du G20. Jean-Claude Juncker a souligné que « nous avons insisté pour dire que dans le cadre des réunions du G20, les procédures internes de l'UE doivent être respectées. Il ne faudrait pas que ces procédures soient annulées par le G20 ».



Jean-Claude Juncker en discussion avec Nicolas Sarkozy, président de la République française  
(© SIP/Jock Fistick)

### **La stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique**

Le Conseil européen a adopté la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique et approuvé les conclusions du Conseil en la matière. Cette stratégie constitue un cadre intégré devant permettre de relever des défis communs, parmi lesquels les problèmes environnementaux urgents liés à la mer Baltique, et de contribuer à la réussite économique de la région et à sa cohésion économique, sociale et territoriale ainsi qu'à la compétitivité de l'UE.

### **Immigration et asile**

Le Conseil européen a noté avec satisfaction les progrès réali-

sés dans la mise en œuvre des mesures en ce qui concerne l'immigration clandestine en Méditerranée. Une réponse européenne déterminée, fondée sur la fermeté, la solidarité et la responsabilité partagée, reste essentielle. Le Conseil européen a préconisé que l'on continue à mener une action concertée pour lutter contre ce problème suivant une approche globale et pour éviter de nouvelles tragédies en mer.

Le Conseil européen a pris acte du lancement du projet pilote concernant la répartition, sur une base volontaire, des bénéficiaires d'une protection internationale présents à Malte, et il a invité les États membres à participer au projet. En outre, il a pris acte des travaux



Jean-Claude Juncker salue Angela Merkel, chancelière fédérale d'Allemagne (© SIP/Jock Fistick)

en cours relatifs au renforcement de l'agence Frontex. Il s'est félicité de l'intensification du dialogue avec la République turque.

#### Relations extérieures

Le Conseil européen a approuvé les conclusions de la session du Conseil du 27 octobre 2009 sur l'Afghanistan et le Pakistan et a salué l'adoption du plan pour une action renforcée de l'UE dans la région. L'UE a salué le travail accompli par les institutions électorales en Afghanistan, qui a permis de sauvegarder la crédibilité du processus électoral. Le Conseil européen est lui aussi préoccupé par la détérioration de la sécurité au Pakistan et il a apporté son soutien au gouvernement du Pakistan dans les efforts que ce dernier déploie pour reprendre le contrôle de toutes les régions du pays.

#### Luc Frieden et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

9-10 novembre 2009

Le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles les 9 et 10 novembre 2009.

Le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a assisté à la célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin sur invitation de la chancelière allemande Angela Merkel. En son absence, l'Eurogroupe était présidé par la vice-présidente Elena Salgado Mendez, ministre des Finances espagnole.

Parmi les sujets de discussion figuraient, entre autres, les stratégies de sortie concernant les mesures de soutien pour le secteur financier, le suivi du Conseil européen des 29 et 30 octobre 2009 et du G20 des ministres des Finances les 6 et 7 novembre 2009, ainsi qu'un débat sur la situation des finances publiques et la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance. Par ailleurs, le Conseil a poursuivi ses discussions sur un certain nombre de textes en matière de fiscalité directe et indirecte.

#### Jean Asselborn et Marie-Josée Jacobs au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»

16-17 novembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles le 16 novembre 2009.

#### Conseil «Affaires générales»

Les discussions du Conseil «Affaires générales» ont porté sur la préparation du Conseil européen des 10 et 11 décembre à Bruxelles. Les ministres des Affaires étrangères ont établi un premier ordre du jour pour le Conseil européen. Les sujets qui seront examinés par ce dernier seront essentiellement les questions institutionnelles, la situation économique, financière et sociale actuelle au sein de l'Union européenne (UE), ainsi que les questions relatives au changement climatique et au développement

durable. Par ailleurs, le Conseil européen sera invité à adopter le programme multiannuel dit de Stockholm dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

En outre, le Conseil «Affaires générales» s'est penché, sur la base d'un premier document de la Commission, sur la révision de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi pour la période au-delà de 2010. Il a examiné également la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable, lancée en 2006 en vue de la formulation d'orientations nouvelles sur son évolution future.

#### Réunion informelle avec le secrétaire général de l'OTAN

Enfin, les ministres des Affaires étrangères ont tenu, conjointement avec les ministres de la Défense, une réunion informelle avec le secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Anders Fogh Rasmussen, pour débattre des défis communs en matière de gestion de crise, en se penchant en particulier sur la situation en Afghanistan.

Le ministre Asselborn a en outre participé au dîner des ministres des Affaires étrangères, qui s'est concentré sur les relations entre l'UE et la Russie en vue du sommet UE-Russie qui se tiendra à Stockholm le 18 novembre 2009. En outre, les ministres ont eu un échange de vues avec le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Kai Eide, sur les défis qui se poseront au nouveau gouvernement et à la communauté internationale en Afghanistan.

#### Réunion des ministres de la Coopération

Le 17 novembre, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a assisté au Conseil «Affaires générales et relations extérieures».

Ont notamment figuré à l'ordre du jour de la réunion des ministres de la Coopération, le niveau d'aide publique au développement (APD), l'efficacité de l'aide, les liens entre changement climatique et développement ainsi que la cohérence des politiques pour le développement.

Au cours d'une réunion commune des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Coopération, les ministres ont discuté de l'Afghanistan, aussi sous l'angle du soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE. Kai Eide a participé à cette discussion.

#### Octavie Modert à la 5<sup>e</sup> conférence des ministres en charge de l'Administration électronique au sein de l'UE

18-19 novembre 2009

Octavie Modert, ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, a participé à la 5<sup>e</sup> conférence des ministres en charge de l'Administration électronique au sein de l'UE, qui a eu lieu à Malmö les 18 et 19 novembre 2009.

Lors de cette réunion, les ministres de l'Union européenne ont adopté à l'unanimité la 5<sup>e</sup> déclaration en matière d'administration en ligne

et affirmé leur volonté de mettre en place des services publics électroniques encore plus performants d'ici à 2015.

Selon ces engagements, la future administration en ligne doit être transparente, flexible, accessible à tous, interactive et personnalisée. L'accent a été mis sur le fait que la qualité et la disponibilité des services publics en ligne sont un moteur important pour stimuler la compétitivité de l'Europe.

Les principaux objectifs que les États membres souhaitent atteindre d'ici à 2015 sont les suivants:

- permettre aux entreprises et aux citoyens, grâce à des services d'administration en ligne conçus en fonction de leurs besoins, de bénéficier d'un meilleur accès à l'information et de participer activement au processus d'élaboration des politiques;
- rendre les services publics plus efficaces et efficients, en réduisant la charge administrative et en améliorant les processus organisationnels des administrations;
- faciliter la mobilité à l'intérieur du marché unique, en proposant des services d'administration en ligne transfrontaliers et en créant des moyens qui auront valeur d'exemple dans toute l'Europe;
- recourir aux technologies de l'information (TIC), ce qui permet aux administrations d'améliorer l'efficacité énergétique des pouvoirs publics et de contribuer davantage à promouvoir une économie durable à faibles émissions de composés carbonés.

La ministre Octavie Modert a souligné que ces objectifs étaient en phase avec les chantiers entamés par le Grand-Duché depuis 2002 pour développer l'administration en ligne et les services interactifs. Ces efforts se sont notamment concrétisés par la mise en ligne du portail «de Guichet» ([www.guichet.lu](http://www.guichet.lu)), qui centralise toutes les démarches administratives pour citoyens et entreprises, constituant donc un guichet réellement unique.

Elle a relevé que, d'une manière générale, les sites web publics luxembourgeois répondaient à de hauts standards de qualité (définis dans un référentiel de normalisation) et étaient créés dans un esprit qui place l'utilisateur et ses besoins au centre. Un volet de ces préoccupations est consacré à l'inclusion et à l'accessibilité des services en ligne.

Octavie Modert a souligné que d'ici à 2015, l'État luxembourgeois continuerait activement à déployer ses services en ligne et plus particulièrement les fonctionnalités interactives, en mettant l'accent sur le développement de solutions d'interopérabilité afin de permettre la mise en place de services électroniques transfrontaliers. L'interopérabilité sera un élément essentiel, avec comme corollaire les questions de sécurité et de protection des données.

Elle a conclu que l'administration électronique constituerait à l'avenir un facteur déterminant pour une administration performante et un accès démocratique au service public.

## Réunion extraordinaire des chefs d'État ou de gouvernement: Herman Van Rompuy devient le premier président permanent du Conseil européen

19 novembre 2009

Lors de leur réunion extraordinaire à Bruxelles le 19 novembre 2009, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne ont désigné le Premier ministre belge Herman Van Rompuy comme premier président permanent du Conseil européen, tel que le prévoit le traité de Lisbonne. Le mandat d'Herman Van Rompuy aura une durée de deux ans et demi et pourra être renouvelé une fois.

La commissaire européenne au Commerce, Catherine Ashton, devrait occuper le poste de haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité pour cinq ans. Comme ce poste s'ajoutera à celui de vice-président de la Commission européenne selon les dispositions du traité de Lisbonne, la désignation de Catherine Ashton devra être confirmée par le Parlement européen dans les semaines et mois à venir.

Finalement, les chefs d'État ou de gouvernement ont nommé Pierre de Boissieu à la fonction de secrétaire général du Conseil de l'Union européenne pour une durée de deux ans.



Jean-Claude Juncker avec le premier président permanent du Conseil européen, Herman Van Rompuy (© Tageblatt/Hervé Montaigu)



S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est dit très satisfait de la nomination d'Herman Van Rompuy: «C'est un bon choix. Je lui ai dit au cours des dernières semaines que je ne me mettrai d'aucune façon dans un scénario qui pourrait lui barrer la route. Je le connais depuis vingt ans et je sais que c'est un Européen avec des convictions européennes fortes et quelqu'un qui ne lâche pas du lest sur ses convictions.»

Concernant ses propres projets pour l'avenir, Jean-Claude Juncker a souligné qu'il continuerait son engagement en faveur de l'intégration européenne dans l'intérêt du Luxembourg et de l'Union européenne. «Ceux qui pensent que je serai dorénavant un Européen moins ardent qu'avant se trompent. J'espère que tous feront preuve de la même ardeur européenne qui sera la mienne dans les mois à venir.»

Pour ce qui est de la présidence de l'Eurogroupe, l'actuel titulaire a informé que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui institutionnalise ce forum des ministres des Finances des pays membres de la zone euro, exigeait qu'un nouveau président de l'Eurogroupe soit désigné par ses pairs pour un mandat de deux ans et demi. Jean-Claude Juncker estime «bénéficier de la confiance de mes collègues pour continuer mon mandat à la tête de l'Eurogroupe pour la durée prévue par le traité».

## Octavie Modert au Conseil des ministres de la Culture à Bruxelles

27 novembre 2009

La ministre de la Culture, Octavie Modert, a participé au Conseil «Éducation, jeunesse, culture, audiovisuel» à Bruxelles le 27 novembre 2009.

Le Conseil a eu des échanges au cours d'un débat d'orientation sur la numérisation des contenus culturels et sur la bibliothèque numérique européenne, Europeana. Les ministres ont en effet souhaité aborder le défi considérable qui consiste à améliorer la numérisation et l'accès en ligne à notre patrimoine culturel, notamment en ce qu'il comporte comme problèmes. Il faudra prendre en considération ces derniers afin d'offrir à tous des chances égales dans le domaine de la numérisation des œuvres culturelles, en particulier des livres.

La ministre Octavie Modert a rendu attentif à l'importance pour le public de prendre pleinement conscience non seulement des enjeux de la numérisation, mais aussi du fait que ceux-ci vont bien au-delà du domaine culturel. Par ailleurs, elle a souligné qu'au regard notamment des divers niveaux de progrès réalisés par les États membres en la matière, «le problème le plus impérieux qu'il faut aborder est celui de la numérisation de masse, de l'obtention d'une masse critique de contenu numérisé». La ministre a donc appelé ses collègues et la Commission européenne à développer un plan d'action qui

permette, d'un côté, d'évaluer et de rassembler les efforts, et, de l'autre, de fixer des étapes concrètes afin d'accroître l'harmonisation en matière de numérisation pour aboutir *in fine* à un «marché intérieur du contenu culturel». «L'UE doit être le moteur pour faire avancer notre société sur ce sujet crucial dont les enjeux sont énormes, si nous ne voulons pas rater le coche!», a conclu Octavie Modert.

Les ministres ont en outre adopté des conclusions intitulées «Promouvoir une génération créative: renforcer la créativité et les capacités d'innovation des enfants et des jeunes par l'expression culturelle et l'accès à la culture». Six actions prioritaires ont été identifiées, notamment pour doter les enfants et les jeunes des aptitudes et des compétences nécessaires pour relever les défis à long terme, comme p.ex. la nécessité de rester compétitif à l'échelle mondiale d'une manière durable et propice à l'inclusion sociale. Parmi ses priorités, il est prévu, entre autres, d'optimiser le potentiel du secteur de l'éducation pour ce qui est de la promotion de la créativité par le biais de la culture et de l'expression culturelle.

Le Conseil a ensuite adopté la décision relative à l'Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active (2011). Répondant à une demande de la société civile, les objectifs en seront, entre autres choses, d'encourager et de soutenir les efforts accomplis au titre de bénévolat, et de promouvoir un cadre plus propice au volontariat.

Finalement, Erna Hennicot-Schoepges et Constantin Chiriac (Roumanie) ont été désignés en tant qu'experts représentant le Conseil de 2010 à 2012 au jury de sélection, de suivi et de conseil des capitales européennes de la culture.

## Jean-Claude Juncker en Chine pour le 2<sup>e</sup> dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine

29 novembre 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a emmené, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, une délégation de la zone euro en Chine pour le 2<sup>e</sup> dialogue macroéconomique entre la zone euro et les autorités chinoises.

La délégation – composée de Jean-Claude Juncker, du président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et du commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia – a rencontré à Nanjing le Premier ministre chinois, Wen Jiabao, le ministre des Finances, Xie Xuren, le gouverneur de la Banque populaire de Chine, Zhou Xiaochuan, ainsi que le président de la Commission nationale du développement et des réformes, Zhang Ping.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe avec Jean-Claude Trichet et Joaquín Almunia, Jean-Claude Juncker a rappelé que ce dialogue faisait suite aux premières consultations qui ont eu lieu à Beijing en novembre 2007.

Les représentants de la zone euro et les autorités chinoises ont discuté d'une série de sujets, notamment du développement économique en Chine et dans la zone euro. «Nous avons noté», a dit le président de l'Eurogroupe, «que la reprise est sur les rails en Chine, avec une croissance attendue à 8% en 2009.» Pour la zone euro, les signes d'une reprise sont clairs, «quoique nous aurons en 2009 une croissance négative de -4% et en 2010 une croissance très modérée».

Compte tenu du fait que des incertitudes subsistent quant au rythme de croissance, Chinois et Européens ont conclu qu'il était «trop tôt pour mettre fin aux paquets conjoncturels. En ce qui concerne la zone euro, il n'y aura pas de retrait significatif des paquets conjoncturels en 2010.

Si, au cours de 2011, la reprise se confirme dans la zone euro, les gouvernements mettront en œuvre des stratégies de sortie, avec le but de consolider leurs finances publiques», a expliqué Jean-Claude Juncker.

Des discussions «longues et profondes» ont eu lieu concernant la politique monétaire chinoise. «Nous avons expliqué à nos amis chinois que le taux de change entre l'euro et le yuan devrait refléter les fondamentaux de nos économies et que, partant, la Chine devrait pouvoir apprécier sa monnaie de manière ordonnée et graduelle. Nous ne plaidons pas pour un changement dramatique à court terme de la politique monétaire chinoise. Nous pensons qu'une appréciation ordonnée et graduelle est dans le meilleur intérêt de la Chine et de l'économie mondiale.»



Jean-Claude Juncker en discussion avec le Premier ministre chinois, Wen Jiabao (© Reuters)

## Nicolas Schmit et Françoise Hetto-Gaasch au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles

30 novembre 2009

Le 30 novembre 2009, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, et la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, ont participé au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) à Bruxelles.

Le ministre Nicolas Schmit a assisté à la partie consacrée aux questions du travail et de l'emploi.

À cette occasion, le Conseil a notamment tenu un débat d'orientation public consacré à la manière de sortir de la crise et de préparer la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010. Les ministres ont ainsi eu un échange de vues sur la question de savoir comment s'assurer que, à l'issue de la crise, les marchés du travail soient structurellement plus solides et que les États membres soient préparés à réaliser leurs objectifs à long terme.

De même, ils se sont penchés sur la question de savoir quelles mesures sont à mettre en œuvre, dans le cadre des politiques pour le marché de l'emploi et la Sécurité sociale, pour permettre de rendre les marchés du travail plus «inclusifs» afin que l'économie puisse compter à long terme sur davantage de main-d'œuvre.

Figurait également à l'ordre du jour un projet de directive conférant des

effets juridiques à un accord-cadre révisé sur le congé parental conclu par les partenaires sociaux au niveau européen.

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a assisté de son côté au volet «égalité des chances» du Conseil «EPSCO».

Deux points figuraient à l'ordre du jour: d'une part, le rôle de l'égalité entre hommes et femmes dans la stratégie post-Lisbonne 2010 et, de l'autre, le suivi par l'Union européenne du Plan d'action des Nations unies en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (plateforme de Beijing).

Dans son intervention, Françoise Hetto-Gaasch a insisté sur le fait que l'Union européenne devait mettre à profit le potentiel des femmes et des hommes, notamment en matière d'emploi, pour garantir ainsi croissance et développement durable. Elle a

assuré son soutien à la future Présidence espagnole dans ses efforts tendant à inclure la dimension du genre dans tous les volets de la stratégie de Lisbonne.

En marge du Conseil, la ministre Hetto-Gaasch a eu une entrevue bilatérale avec Nyamko Sabuni, ministre suédoise de l'Intégration et de l'Égalité des genres, pour se renseigner sur la mise en œuvre de la législation suédoise en matière de prostitution.

Finalement, la ministre luxembourgeoise a également rencontré Bibiana Aído Almagro, ministre espagnole de l'Égalité des chances, avec qui elle a pu discuter des priorités de la Présidence espagnole en matière d'égalité des chances, et plus particulièrement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques.



Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, avec son homologue espagnole Bibiana Aído Almagro (© Ministère de l'Égalité des chances)

## Le programme de Stockholm à l'ordre du jour du Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles

30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2009

Le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2009, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, et le ministre de la Justice, François Biltgen, ont participé aux différentes séances du Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) à Bruxelles. Le Conseil a été particulier, dans la mesure où la première journée s'est déroulée sous le régime des anciens traités, alors que le 1<sup>er</sup> décembre, le traité de Lisbonne est entré en vigueur.

### Sécurité intérieure

Jean-Marie Halsdorf a représenté le gouvernement luxembourgeois au Conseil «JAI» pour les sujets touchant à la sécurité intérieure. La Présidence suédoise lui a accordé un accueil chaleureux pour sa première participation.

Les ministres ont examiné le programme de travail stratégique pluriannuel pour un espace de liberté, de sécurité et de justice, appelé le programme de Stockholm. En effet, la Présidence suédoise a, en concertation étroite et après des entretiens bilatéraux, finalisé un programme tenant compte, dans la mesure du possible, des desiderata des États membres.



Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, avec Beatrice Ask, ministre de la Justice de Suède, au Conseil «JAI» (© Communautés européennes)

Le Conseil a examiné l'état d'avancement des travaux concernant les systèmes d'information Schengen (SIS II) ainsi que les visas (VIS).

Il a également marqué son accord relatif à la signature d'un accord intérimaire avec les États-Unis sur le traitement et le transfert de données de messagerie financière aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme. Cet accord signé au nom de l'UE produira ses effets pour seulement neuf mois.

Par ailleurs, les ministres ont approuvé des conclusions du Conseil concernant une stratégie de justice de l'information pour la sécurité intérieure, les décisions d'exécution permettant à Europol de basculer vers le régime d'une agence communautaire en janvier

2010, et d'autres textes facilitant la coopération policière internationale.

### Immigration et asile

Le ministre Nicolas Schmit a assisté, de son côté, à la partie du Conseil «JAI» consacrée aux questions d'immigration et d'asile.

Les ministres ont fait le point sur le régime d'asile européen commun. Dans ce cadre, ils se sont penchés sur la proposition de directive relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait de la protection internationale dans les États membres. Cette proposition vise à instaurer une procédure unique, en veillant à simplifier et rationaliser les procédures d'asile et à alléger la charge administrative pesant sur les États membres. Elle a pour but

de contribuer à garantir un accès plus rapide à la protection aux personnes qui en ont réellement besoin.

### Programme de Stockholm approuvé

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, le ministre de la Justice, François Biltgen, a assisté au Conseil «JAI», qui a approuvé le programme de Stockholm en vue de sa transmission au Conseil européen. Ce dernier devrait l'approuver dans sa session des 10 et 11 décembre 2009. Le programme de Stockholm définit au niveau du Conseil européen les cadres de la coopération européenne en matière de police, de douane, de protection civile, de coopération judiciaire en matière pénale et civile, d'asile et de politique de migrations et des visas pour la période 2010 à 2014.

S'agissant du volet de l'Europe citoyenne dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité, le Luxembourg a plaidé avant tout pour une meilleure formation judiciaire au niveau européen. Ainsi, le ministre Biltgen a demandé la mise sur pied d'une structure européenne d'études judiciaires. Il a relevé avec satisfaction que les suggestions du Luxembourg pour souligner davantage la nécessité d'une Europe des citoyens et une meilleure protection de la vie privée avaient pu trouver un écho positif.

Suite aux interventions luxembourgeoises, la partie du programme de Stockholm relative au droit de libre circulation des citoyens européens a été renforcée. Dans ce contexte, François Biltgen a de nouveau insisté sur la nécessité de lever

les obstacles pouvant entraver ce droit, notamment dans le contexte du droit civil.

C'est surtout à ce niveau que le programme de Stockholm prévoit une série de mesures qui permettront d'approfondir la reconnaissance mutuelle, notamment au niveau du droit de la famille et de l'accès au marché intérieur. Pour le Luxembourg, la coopération des cinq prochaines années devra se concentrer prioritairement sur les aspects transfrontaliers des successions, des régimes matrimoniaux, de l'état civil et du divorce. En effet, au Luxembourg, beaucoup de personnes sont concernées par ces aspects de droit civil, surtout aussi en raison des nombreuses interactions au niveau de la Grande Région.

En outre, les ministres de la Justice ont eu des débats d'orientation à propos de deux propositions législatives concernant, d'un côté, des règles communes facilitant la transmission des procédures pénales et, de l'autre, le renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes.

De plus, les ministres ont été informés sur l'état d'avancement des travaux concernant eJustice et sur une proposition législative visant à intensifier la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants ainsi que contre la pédopornographie.

## Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe

1<sup>er</sup> décembre 2009

Le Premier ministre, ministre du Trésor, Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui a eu lieu à Bruxelles le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 16 États membres de la zone euro ont reçu d'abord le directeur du Fonds monétaire international pour la zone euro, l'ancien Premier ministre polonais, Marek Belka, pour un échange de vues sur la situation économique, financière et monétaire de la zone euro dans le cadre de la mission intérimaire article IV du Fonds monétaire international.

L'Eurogroupe a discuté ensuite de la situation économique et des récents développements sur les marchés financiers ainsi que de questions liées aux taux de change, ceci notamment en relation avec la récente visite en Chine de la troïka de la zone euro. L'Eurogroupe a ainsi entendu un rapport de son président Jean-Claude Juncker, du président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et du commissaire européen aux Affaires économiques et financières, Joaquín Almunia, sur cette visite.

L'Eurogroupe a eu une discussion sur les récents événements à Dubaï. Pour Jean-Claude Juncker, ces événements «prouvent à l'évidence qu'il y a des fragilités qui restent, mais les problèmes

auxquels se trouve acculée Dubaï n'affectent que dans une très faible mesure la zone euro, puisque l'exposition de nos établissements bancaires est vraiment limitée. Il n'y a aucune conséquence à craindre sur la croissance économique de la zone euro».

Les ministres ont également débattu de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, notamment en ce qui concerne les procédures de déficit excessif qui seront, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, soumises au seul vote des pays membres de la zone euro. Dans ce contexte, l'Eurogroupe a adopté des recommandations concernant douze pays qui, selon Jean-Claude Juncker, «s'inscrivent dans une application stricte du pacte de stabilité et de croissance tel qu'il a été réformé en mars 2005».

L'Eurogroupe a consacré «un examen assez étendu» à la situation de la Grèce. Jean-Claude Juncker a expliqué que la situation de la Grèce était «préoccupante». Le projet de budget de la Grèce pour 2010 est considéré par l'Eurogroupe comme «un pas dans la bonne direction», mais, a prévenu Jean-Claude Juncker, «d'autres pas doivent suivre au cours de l'année 2010 pour corriger le niveau trop élevé des dépenses budgétaires et pour rééquilibrer les finances publiques grecques». L'Eurogroupe a ainsi retenu que le gouvernement grec n'avait pas pris «d'actions effectives au sens auquel l'entend le traité». La procédure de déficit excessif à l'encontre de la Grèce continuera donc et l'Eurogroupe se penchera une nouvelle fois sur ce dossier en février 2010.

Finalement, l'Eurogroupe a discuté des implications de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne sur l'Eurogroupe et l'Union économique et monétaire. Il a ainsi été décidé que le Comité économique et financier préparerait un document de synthèse pour la réunion de l'Eurogroupe le 18 janvier 2010, qui présentera tous les changements que le traité comporte et les conséquences qui en découleront sur la méthode de travail de l'Eurogroupe. Jean-Claude Juncker a également informé que l'Eurogroupe s'était mis d'accord «sur le fait que le protocole 14 du traité prévoyant l'élection du président de l'Eurogroupe pour une durée de deux ans et demi sera appliqué dès cette même réunion du 18 janvier 2010».

Jean-Claude Juncker a informé ses collègues qu'il était candidat à sa propre succession: «Il n'y a pas eu, à ce jour, d'autres candidatures et j'ai noté un assez large accord sur la proposition que j'ai faite. Il n'y a pas eu de protestations véhémentes, mais, au contraire, des commentaires encourageants.»

### **Jeannot Krecké au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Bruxelles**

7 décembre 2009

Le 7 décembre 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé au Conseil «Transports, télécommunications et énergie», consacré essentiellement à des questions du domaine de l'énergie.

Le premier sujet à l'ordre du jour était celui de l'efficacité énergétique, et notamment la refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, la proposition de directive sur l'étiquetage énergétique des produits et la proposition de règlement sur l'étiquetage des pneus. À l'instar de l'étiquetage sur l'électroménager ou la classification des bâtiments selon leur performance énergétique, les fabricants de pneus devront aussi informer sur l'efficacité en carburant, l'adhérence sur sol mouillé et les performances sonores.

Le Conseil a procédé par la suite à une discussion sur une nouvelle législation concernant la sécurité d'approvisionnement en gaz. Les ministres ont également dressé l'état des lieux de la situation gazière entre la Russie et l'Ukraine. Le commissaire en charge de l'Énergie a fait le point sur le suivi du plan de relance européen, et notamment les projets y retenus dans le domaine de l'énergie.

Les ministres ont ensuite décidé du siège de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER), qui sera installée dans la ville slovène de Ljubljana.

En marge du Conseil, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et ses collègues du Forum pentalatéral, composé des pays du Benelux, de la France et de l'Allemagne, ainsi que les ministres britannique, suédois, danois et irlandais ont pris part à la signature d'une déclaration politique sur le développement des énergies éoliennes en mer du Nord. Jeannot Krecké a exprimé sa satisfaction à l'égard du démarrage



Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, en discussion avec Matej Lahovnik, ministre de l'Économie de Slovaquie, au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» (© Communautés européennes)

sans retard des travaux du forum en vue de la réalisation des objectifs en matière de climat et d'énergies renouvelables.

La signature de cette déclaration politique sur le développement à grande échelle des énergies renouvelables par les représentants de pays ne comptant pas moins de 200 millions d'habitants a eu lieu le jour même de l'ouverture à Copenhague de la conférence sur le changement climatique. «C'est de bonne augure pour la poursuite des négociations sur le climat», a estimé le ministre.

### Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles

7-8 décembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles les 7 et 8 décembre 2009.

Le Conseil «Affaires générales» était consacré à la préparation du Conseil européen des 10 et 11 décembre à Bruxelles. Les ministres des Affaires étrangères ont établi l'ordre du jour du Conseil européen, qui examinera les questions institutionnelles, la situation

économique, financière et de l'emploi au sein de l'Union européenne (UE), ainsi que les questions du changement climatique et celles relatives à la justice et aux affaires intérieures (programme de Stockholm). Les discussions des ministres étaient consacrées notamment à la stratégie de sortie en ce qui concerne les mesures prises durant la crise économique et financière, ainsi qu'à la surveillance des marchés financiers.

Les ministres ont examiné également la communication annuelle de la Commission sur la stratégie de l'UE en matière d'élargissement et les principaux défis pour 2009-2010. Ils ont étudié un programme de travail du Conseil établi par les trois futures présidences: Espagne, Belgique et Hongrie. Le Conseil a évalué les processus de négociation avec la Turquie et la Croatie, la situation de l'Islande et le processus de stabilisation et d'association dans les Balkans occidentaux.

En ce qui concerne la Turquie, les ministres ont salué la mise en œuvre du programme national pour l'adoption de l'acquis communautaire ainsi que la mise en place du négociateur en chef permanent, Egemen Bagis. Le Conseil a néanmoins encouragé la Turquie à continuer ses efforts et mettre en œuvre les réformes commencées, rappelant que les critères de Copenhague devaient être respectés.

Ensuite, les ministres ont écouté une évaluation du procureur en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Serge

Brammertz, sur la coopération de la Croatie avec le TPIY. Notant une coopération généralement bonne, le Conseil a salué également les progrès réalisés dans le domaine de la dispute concernant la frontière avec la Slovénie. Les ministres ont noté avec satisfaction la création d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un traité d'adhésion pour la Croatie, qui a commencé son travail en décembre 2009. Des réformes dans le domaine judiciaire et de l'administration publique restent d'ailleurs nécessaires.

Au sujet de la Serbie, les ministres ont décidé de relancer le processus de rapprochement avec la Serbie, en mettant en œuvre un accord intérimaire de libre-échange avec Belgrade.

En ce qui concerne les négociations entre l'UE et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Conseil a noté la recommandation de la part de la Commission d'ouvrir les négociations d'adhésion et s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association. Néanmoins, le Conseil a souligné qu'une solution relative au différend du nom entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine devrait être trouvée.

Par ailleurs, les ministres ont également fait le point sur les progrès réalisés par l'Islande, l'Albanie, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo.

Les ministres se sont en outre réunis pour un dîner de travail en présence du haut représentant des Affaires étrangères de l'UE et

vice-présidente de la Commission européenne, Catherine Ashton, et ont examiné le rôle de l'UE en tant qu'acteur mondial. Les ministres se sont concertés avec Catherine Ashton en vue de coordonner le mode de travail des 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE avec le nouveau haut représentant de l'UE sous les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne. En outre, ils ont eu un échange de vues sur les futures priorités de la politique étrangère commune de l'UE ainsi que sur le fonctionnement du Service européen d'action extérieure (SEAE).

Le 8 décembre, le Conseil «Affaires étrangères» a analysé la situation dans les Balkans occidentaux, le processus de paix au Moyen-Orient et la question de l'Iran.

En ce qui concerne les Balkans occidentaux, les débats ont porté en particulier sur la situation interne en Bosnie-Herzégovine. Les ministres se sont entretenus principalement du mandat et de l'avenir de l'opération EUFOR Althea de l'UE en Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil a procédé également à un échange de vues sur la situation actuelle et sur les possibles contributions de l'UE en vue d'une relance du processus de paix au Moyen-Orient. La reprise des négociations sur toutes les questions relatives au statut définitif figurait également à l'ordre du jour. Le Conseil a discuté de la récente décision du gouvernement israélien de geler partiellement et à titre provisoire, dans un premier temps, les activités de colonisation et a



Jean Asselborn interviewé par la presse internationale au Conseil «Affaires étrangères»  
(© Ministère des Affaires étrangères)



examiné également la situation à Jérusalem-Est et à Gaza.

Jean Asselborn s'est félicité du fait que l'UE ait réaffirmé sa disponibilité pour contribuer de manière substantielle aux dispositifs d'après-conflit destinés à assurer la durabilité des accords de paix. Il a rappelé que le Luxembourg demeurait attaché à un règlement du conflit israélo-palestinien fondé sur la coexistence de deux États, avec un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. Dans ce contexte, il a souligné que l'UE n'avait jamais reconnu l'annexion de Jérusalem-Est en 1967. Se référant aux résolutions pertinentes de l'ONU, Jean Asselborn a précisé que «Jérusalem-Est est occupée. Et si elle est occupée, elle n'appartient pas à Israël» selon le droit international. Il est donc nécessaire de trouver par le biais de la négociation un moyen de résoudre le statut de cette ville comme future capitale de deux États.

Au sujet de la crise de Gaza, Jean Asselborn a réitéré son appel aux autorités israéliennes en faveur d'une ouverture immédiate et sans condition des points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir à Gaza et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir.

Finalement, les ministres ont eu un échange de vues sur la question de l'Iran et le dossier nucléaire, ainsi que sur la situation des droits humains et les relations entre l'UE et l'Iran.

## Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles

10-11 décembre 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne, qui s'est tenu à Bruxelles les 10 et 11 décembre 2009. Il s'agissait de la première réunion du Conseil européen depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

À l'ordre du jour du Conseil européen figuraient les questions institutionnelles liées à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la situation économique, financière et de l'emploi, le programme de Stockholm pour un espace de liberté, de sécurité et de justice, la préparation de la conférence de Copenhague sur le changement climatique ainsi que les relations extérieures.

### Questions

Le Conseil européen s'est félicité de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne au 1<sup>er</sup> décembre 2009, qui dote l'Union d'un cadre institutionnel stable et durable.

Au sujet du premier président stable du Conseil européen, Jean-Claude Juncker a déclaré: «J'ai conseillé à M. Van Rompuy qu'il était important qu'il s'invite si nécessaire à toutes les formations du Conseil, afin qu'il puisse au mieux présider le Conseil européen avec un maximum de cohérence.»

Le Conseil européen a invité le haut représentant à présenter rapidement, sur la base du rapport de la présidence adopté par le Conseil européen d'octobre 2009, la proposition concernant l'organisation et le fonctionnement du Service européen d'action extérieure en vue de son adoption d'ici la fin du mois d'avril 2010.

Concernant la nouvelle formation du Conseil européen telle que stipulée par le traité de Lisbonne, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a déclaré: «Le traité de Lisbonne prévoit que le Conseil européen réunira dorénavant seulement les chefs d'État ou de gouvernement. Personnellement, j'ai estimé que la présence des ministres des Affaires étrangères aux Conseils européens était importante, en particulier pour les gouvernements de coalition, mais cette vision des choses n'était pas partagée par tous. Il a été retenu que les ministres des Affaires étrangères participeront à un Conseil européen par an pour discuter des relations extérieures.»

Le Conseil européen s'est félicité du lancement, par la Commission, d'une consultation publique sur l'initiative citoyenne et a invité la Commission à présenter une proposition législative dès que possible, en vue de son adoption dans le courant du premier semestre 2010.

Le Conseil européen a décidé de consulter le Parlement européen et la Commission européenne en ce qui concerne le projet tendant à la révision des traités pour ce qui est des mesures transitoires relatives à la composition du Parlement européen.

## La situation économique, financière et de l'emploi

Le Conseil européen a constaté que les premiers signes d'une stabilisation de la situation économique étaient perceptibles et que la confiance s'améliorait. Toutefois, des incertitudes demeurent et la situation est encore fragile, alors que l'emploi et la situation sociale devraient encore se dégrader en 2010. Voilà pourquoi les politiques engagées pour soutenir l'économie devraient être maintenues et ne devraient cesser que lorsque la reprise sera pleinement assurée. Le Conseil européen a confirmé qu'il importait de définir des stratégies crédibles et coordonnées de sortie des politiques de relance généralisées. Jean-Claude Juncker a souligné dans ce contexte qu'«un Conseil européen extraordinaire aura lieu au mois de février 2010 pour s'entretenir de la situation économique».

Le Conseil européen a souligné que la stratégie de sortie dans le domaine budgétaire serait mise en œuvre dans le contexte du pacte de stabilité et de croissance, qui demeure la pierre angulaire du cadre budgétaire de l'UE. Les recommandations adressées aux pays qui faisaient l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs constituent un moyen important de revenir à des finances publiques saines. L'assainissement budgétaire devrait être entamé au plus tard en 2011, voire plus tôt dans certains États membres où la situation économique le permet, pour autant que les prévisions de la Commission continuent d'indiquer que la reprise se confirme et s'autoalimente.

Pour ce qui est de la situation financière de la Grèce, le Premier ministre luxembourgeois a déclaré que «le Premier ministre grec nous a fait hier soir un exposé détaillé de la situation des finances publiques grecques. Les autorités grecques sont conscientes qu'un important effort de consolidation budgétaire et d'assainissement structurel sera nécessaire, et ceci sur plusieurs années».

Des stratégies de sortie plus générales s'imposent, notamment en ce qui concerne la nécessité de mettre fin aux programmes d'aide dans le domaine financier. Il est primordial d'élaborer une approche coordonnée qui tienne compte de la stabilité financière et de la situation particulière de chaque État membre, et qui prévoie des incitations appropriées pour les établissements financiers afin qu'ils cessent de dépendre du soutien financier public.

Le Conseil européen s'est félicité de l'approbation d'une structure fondamentalement nouvelle de surveillance financière en Europe, qui sera créée pour rétablir la confiance des consommateurs et des investisseurs à l'égard des marchés financiers, assurer une meilleure protection contre les futures bulles et crises dans l'économie, renforcer la stabilité et adapter la surveillance à la réalité de l'intégration des marchés. Le Conseil européen souhaite engager les négociations avec le Parlement européen en vue d'une adoption rapide, de sorte que le nouveau système puisse devenir opérationnel dans le courant de 2010.

L'adoption par le Conseil d'une orientation générale concernant les modifications de la directive sur l'adéquation des fonds propres constitue une autre mesure destinée à renforcer la réglementation financière. La directive accroît les exigences des fonds propres pour certaines activités bancaires et introduit des règles claires et contraignantes sur la rémunération. Le Conseil européen a invité le secteur financier à mettre en œuvre immédiatement des pratiques saines en matière de rémunération. Le Conseil européen a demandé que de nouveaux progrès soient accomplis dans le domaine de la lutte contre la procyclicité dans le secteur bancaire.

Le Conseil européen a souligné qu'il était important de renouveler le contrat économique et social entre les établissements financiers et la société, tout comme de veiller à ce que la population profite des périodes de conjoncture favorable et soit protégée des risques.

Le Conseil européen a constaté qu'il était temps d'évaluer l'impact de la stratégie de Lisbonne lancée il y a dix ans et d'envisager l'avenir. Afin d'améliorer la compétitivité et d'accroître le potentiel de croissance de l'UE, les politiques doivent être recentrées sur des réformes à long terme dans le cadre d'une nouvelle stratégie ambitieuse et restructurée. Les éléments d'une telle stratégie UE 2020 devraient être définis d'ici le Conseil européen du printemps 2010.

Le Conseil européen a souligné que le développement durable demeurerait un objectif fondamental de l'UE. Des mesures urgentes



Photo de famille au Conseil européen de décembre 2009: Jean-Claude Juncker en compagnie de Valdis Dombrovskis, Premier ministre de Lettonie, Gordon Bajnai, Premier ministre de Hongrie, José Luis Zapatero, président du gouvernement espagnol (de dos), et Jan Peter Balkenende, Premier ministre des Pays-Bas (© SIP/Jock Fistick)

s'imposent pour infléchir un certain nombre de tendances qui ne sont pas compatibles avec le développement durable. Des efforts supplémentaires importants doivent être consentis pour lutter contre le changement climatique, pour réduire la consommation élevée d'énergie dans le secteur des transports ainsi que pour enrayer la perte de la biodiversité et de ressources naturelles.

#### Le programme de Stockholm

Le Conseil européen a réaffirmé qu'il était déterminé à poursuivre la mise en place d'un espace de liberté, de sécurité et de justice pour servir et protéger les citoyens

de l'UE ainsi que les personnes vivant dans cet espace. Le Conseil européen a adopté à cette fin un nouveau programme pluriannuel pour la période 2010-2014, à savoir le programme de Stockholm.

Le Conseil européen a estimé que la priorité, pour les prochaines années, devrait consister à placer au centre des préoccupations les intérêts et les besoins des citoyens ainsi que des autres personnes envers lesquelles l'UE a une responsabilité. La difficulté consistera à garantir le respect des libertés et des droits fondamentaux et l'intégrité, tout en assurant la sécurité en Europe.

#### La conférence de Copenhague sur le changement climatique

La conférence de Copenhague est une occasion historique pour la communauté internationale pour agir de concert afin de répondre au défi que constitue le changement climatique. Le Conseil européen a rappelé la position de négociation qu'il a adoptée le 30 octobre 2009. Toutes les parties doivent tout mettre en œuvre pour qu'un accord planétaire, global, ambitieux et politiquement contraignant soit dégagé à Copenhague. Cet accord devrait conduire à la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant, de préférence dans les six mois qui suivent la conférence de Copenhague, pour la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'objectif commun doit être de faire en sorte que le réchauffement de la planète demeure en dessous du seuil de 2 °C.

Dans le cadre d'un accord planétaire et global pour l'après-2012, l'UE réitère son offre conditionnelle de porter la réduction à 30% en 2020 par rapport aux niveaux atteints en 1990, pour autant que d'autres pays développés prennent l'engagement de parvenir à des réductions comparables de leurs émissions et que les pays en développement contribuent à l'effort de façon appropriée, en fonction de leurs responsabilités et de leurs capacités respectives.

L'accord de Copenhague devrait comprendre des dispositions prévoyant que l'on agisse dès 2010. Un financement public international à la mise en œuvre rapide devrait comporter un soutien spécifique

aux pays vulnérables et les pays les moins développés. L'UE invite les pays développés à annoncer leurs contributions pour financer ce soutien. L'UE est convaincue qu'un montant global de 7 milliards d'euros sera atteint. L'UE et ses États membres sont prêts à contribuer à un financement à la mise en œuvre rapide d'au moins 2,4 milliards d'euros pour les années 2010 à 2012.

Concernant le financement *fast start* pour les pays les moins développés pour les années 2010-2013, Jean-Claude Juncker a dit que «l'UE contribuera à hauteur de 2,4 milliards d'euros par an au financement *fast start*. L'UE a ainsi réussi à faire une offre crédible à la conférence de Copenhague». «Le Luxembourg contribuera à hauteur de 3 millions d'euros par an à ce financement. Il n'est toutefois pas exclu que cette contribution soit encore augmentée si la demande en était faite», a déclaré Jean-Claude Juncker.

Pour ce qui est des réductions de CO<sub>2</sub>, Jean-Claude Juncker a estimé que «si l'UE proposait de porter ses réductions à 30%, cela pourrait avoir un effet dynamisant pour les discussions avec d'autres États».

### Relations extérieures

Le Conseil européen a adopté des déclarations sur l'Iran et l'Afghanistan.

Le Conseil européen s'est félicité que la mise en œuvre du partenariat oriental ait commencé après son lancement lors du sommet qui a eu lieu à Prague en mai 2009. Il a noté avec satisfaction les mesures

prises récemment pour renforcer et approfondir les relations entre l'UE et ses partenaires.

### Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche

14-16 décembre 2009

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles les 14, 15 et 16 décembre 2009.

Cette session du Conseil, présidée par le ministre suédois de l'Agriculture et de la Pêche, Eskil Erlandsson, était, comme toujours à la fin de l'année, consacrée en premier lieu à la fixation des quotas de pêche pour l'année suivante. Le Conseil a ainsi su trouver le 15 décembre, après des négociations intenses, un accord sur les possibilités de pêche pour l'année 2010.

En ce qui concerne les points ayant trait à l'agriculture, les ministres ont en premier lieu pris note de la présentation par la Commission de son rapport relatif aux solutions possibles pour l'étiquetage en matière de bien-être animal et à l'établissement d'un réseau européen de centres de référence pour la protection et le bien-être des animaux. Dans son rapport, la Commission présente différentes options, telle une harmonisation des différentes mesures facultatives existantes ou encore un système communautaire optionnel.

La commissaire Androula Vassiliou, en charge de la Sécurité alimentaire, a souligné dans ce contexte qu'il serait indispensable que les différents systèmes d'étiquetage puissent continuer à coexister et que ceux-ci ne devraient pas entrer en concurrence.

Après ce débat, le Conseil a réussi à finaliser un accord politique partiel sur une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché. Comme certaines parties du texte doivent encore être analysées à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le texte sera adopté entièrement lors d'une prochaine session du Conseil. Cette réglementation envoie un signal clair sur le marché, puisqu'elle oblige les importateurs et les opérateurs de la filière du bois à vérifier l'origine du bois.

Le ministre Romain Schneider est intervenu pour exprimer son soutien à l'objectif de cette proposition, qui est de bannir le commerce illégal du bois, objectif primordial dans la lutte contre la déforestation et, par extension, contre le changement climatique. Le Luxembourg a voté en faveur de la proposition, et, avec la France, a exprimé la nécessité de créer un régime de sanctions fort et dissuasif au niveau européen.

Le Conseil a également pris note de l'état d'avancement du dossier concernant la révision de la directive sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques.

La matinée du 16 décembre a été consacrée en grande partie à un tour de table au sujet de la simplification de la politique agricole commune (PAC). Cette discussion a donné suite aux conclusions du Conseil de mai 2009, où la Commission avait été invitée à poursuivre et à compléter le processus de simplification et à examiner une liste de 39 suggestions soumises par 16 États membres.

Dans son intervention, Romain Schneider a remercié la Commission pour tous ses efforts et pour avoir réagi rapidement et de façon constructive aux propositions faites par les États membres. Il a également rappelé que l'évaluation de l'efficacité et du rapport coût-bénéfice des contrôles dans les exploitations resterait d'actualité et devrait être un domaine prioritaire pour les années à venir. Dans le même ordre d'idées, il faudrait analyser la pertinence de toutes les procédures de *monitoring* et de suivi en vigueur, notamment dans le domaine du développement rural. Le ministre s'est ainsi exprimé en faveur d'une procédure simplifiée pour les mesures de plus faible envergure, c'est-à-dire des mesures qui n'engagent que de faibles montants budgétaires.

Le Conseil a convenu de revenir sur ce sujet de façon régulière. Pour mettre en évidence l'importance d'une collaboration à tous niveaux, la commissaire Mariann Fischer Boel a également suggéré à la future Présidence espagnole d'inviter au Conseil les nouveaux commissaires en charge respectivement de l'Environnement, de la Santé et de la Protection des consommateurs.

Par la suite, les ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche ont donné unanimement leur soutien à la demande des délégations hongroise, lettone et lithuanienne, qui envisagent d'octroyer des aides d'État pour l'acquisition de terres agricoles.

La commissaire a fait également rapport sur la situation sur le marché du lait. Les conditions du marché se seraient en effet améliorées ces dernières semaines et les prévisions pour 2010 semblent être positives, avec un marché en équilibre.

L'après-midi du 16 décembre a été dominé par un débat d'orientation sur le futur du développement rural.

La discussion au sein du Conseil sur l'avenir de la PAC avait commencé en septembre 2008 à Annecy dans le cadre de la Présidence française, et s'est poursuivie sous Présidence tchèque à Brno, en juin 2009, avec des discussions portant principalement sur les paiements directs. La Présidence suédoise a ainsi souhaité poursuivre le débat en mettant l'accent sur la politique de développement rural.

Selon l'avis du ministre Romain Schneider, l'adaptation au changement climatique et la réduction de la contribution de l'agriculture à l'émission des gaz à effet de serre ainsi que le maintien de la biodiversité seraient des défis majeurs, de même que la sécurité alimentaire, le maintien d'une activité économique suffisante dans les zones rurales et la viabilité des zones défavorisées.

Dans ce sens, le Luxembourg aurait toujours défendu le modèle agricole européen, qui se base sur une agriculture multifonctionnelle, c.-à-d. une agriculture compétitive, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, produisant des aliments sains et de bonne qualité sur l'ensemble du territoire européen, en concordance avec le développement durable. Le Grand-Duché défend également le maintien de deux piliers forts de la PAC: le premier qui englobe les mesures de gestion du marché et les paiements directs, et le deuxième qui comporte les mesures du développement rural, mesures basées sur la subsidiarité et mises en œuvre selon les spécificités régionales et locales des États membres.

Romain Schneider a insisté sur l'importance d'une continuité dans les objectifs et dans les instruments. Il a souligné la nécessité d'assurer la cohérence des objectifs à moyen et à long terme, définis lors des récentes réformes de la politique du développement rural, avec les objectifs horizontaux des stratégies de Lisbonne et de Göteborg. Pour illustrer l'importance de la subsidiarité en matière de développement rural, le ministre a notamment évoqué la situation spécifique dans les zones périurbaines, caractérisées par un niveau de vie élevé et où les agriculteurs peinent à rivaliser avec les autres groupes socioprofessionnels. Une prise en compte de critères socio-économiques devrait ainsi être envisagée, notamment pour les zones défavorisées.

Le Luxembourg plaiderait donc pour une politique de développement rural en continuité, prévisible,

mise en œuvre de manière proportionnelle et subsidiaire. Cette politique devrait s'articuler autour d'un deuxième pilier de la PAC fort, séparé et doté de ses propres ressources financières, qui devraient être à la hauteur des ambitions du Luxembourg.

Sous la rubrique «divers», la commissaire Mariann Fischer Boel a fait rapport sur la finalisation de l'accord sur le commerce des bananes, accord qui devrait dès lors entériner la plus longue dispute commerciale à l'Organisation mondiale du commerce.

Finalement, les ministres ont pris note d'une brève présentation de la communication de la Commission sur le fonctionnement de la chaîne alimentaire. Ce dossier sera l'une des priorités de la future Présidence espagnole.

## Préparation de la Présidence espagnole du Conseil de l'UE: Jean Asselborn à Madrid

16 décembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Madrid le 16 décembre 2009 pour une visite de travail sur invitation du ministre espagnol des Affaires étrangères, Miguel Angel Moratinos.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des préparations pour la présidence du Conseil de l'Union européenne (UE), qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et que l'Espagne assurera pendant le premier

semestre. Les ministres se sont ainsi entretenus sur les priorités et le programme de la Présidence espagnole.

À ce sujet, le ministre Moratinos a présenté à son homologue luxembourgeois les points saillants de son programme. La priorité du programme sera la promotion de l'Europe des citoyens ainsi que la consolidation de l'Europe sociale. La Présidence espagnole envisage de jouer un rôle clé dans la reconnaissance des droits des citoyens, de l'égalité des sexes ainsi que dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, dans la promotion de l'agenda social, tout comme dans le lancement d'une initiative pour la croissance et l'emploi de la société européenne de l'information. Dans ce contexte, l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010 offrira des occasions pour une meilleure visibilité des mesures prises à cet égard.

Le deuxième point fort sur l'agenda espagnol sera la sortie de la crise financière et économique, la relance de l'emploi et d'une Europe plus compétitive, tout comme la redéfinition de la stratégie de Lisbonne. Afin de garantir les conditions pour une croissance durable, la Présidence espagnole s'engagera à coordonner les travaux du Conseil, en se concentrant sur la poursuite des plans de relance ainsi que sur le développement de stratégies de sortie appropriées et des réformes structurelles, tout en veillant à l'application du pacte de stabilité et de croissance. À ce sujet, la stratégie UE 2020 post-Lisbonne sera un élément central des priorités

espagnoles dans le domaine économique. L'objectif d'établir une surveillance du système financier figurera également parmi les points saillants du programme espagnol.

Ensuite, un troisième aspect central des priorités de la Présidence sera la politique étrangère de l'UE et la promotion des valeurs communes à l'extérieur. Sous le nouveau traité de Lisbonne, l'UE aura à sa disposition de nouveaux instruments en matière de politique étrangère et la Présidence espagnole envisage de les employer de sorte à garantir une plus grande cohésion des politiques européennes. Ainsi, l'établissement du nouveau Service européen d'action extérieure (SEAE) et son bon fonctionnement figureront parmi les grands défis de la Présidence. En ce qui concerne les priorités politiques au niveau international, l'Espagne souhaite se concentrer sur deux domaines particuliers, à savoir le renforcement des relations avec les pays du Maghreb et la revitalisation des relations transatlantiques, tant avec les États-Unis qu'avec l'Amérique latine et les Caraïbes. En ce qui concerne les relations avec le Maghreb, un premier sommet UE-Maroc est envisagé, tout comme des négociations en vue d'un accord-cadre UE-Libye, l'amélioration de l'accord d'association avec la Tunisie et la conclusion d'un accord d'association énergétique UE-Algérie. Par ailleurs, un sommet UE-Russie est également prévu pour le premier semestre 2010, lors duquel la conclusion d'un accord d'association et de coopération est envisagée.

Finalement, une quatrième priorité de la Présidence espagnole



Jean Asselborn avec son homologue espagnol Miguel Angel Moratinos à Madrid  
(© Ministère des Affaires étrangères)

sera le renforcement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice au sein de l'UE, l'objectif étant d'établir un modèle européen de sécurité intérieure qui englobe les domaines de la sécurité, de l'immigration et de l'asile, ainsi que de la coopération judiciaire et policière. Les autres dossiers auxquels la Présidence consacrera son attention seront le changement climatique et la sécurité énergétique de l'UE.

À côté des discussions sur les priorités de la future Présidence, les deux homologues se sont brièvement entretenus des modalités de la mise en œuvre du traité de Lisbonne ainsi que des ajustements de la structure institutionnelle de

l'UE suite à l'entrée en vigueur du nouveau traité.

Par ailleurs, les ministres ont également fait le point sur les relations bilatérales et les échanges culturels, vérifiant, entre autres, l'état de la mise en œuvre d'accords bilatéraux, comme celui de l'avenant à la convention de non-double imposition entre les deux pays, signé le 10 novembre 2009 en marge du Conseil «Ecofin» à Bruxelles par le ministre luxembourgeois Luc Frieden et son homologue espagnole Elena Salgado Mendez.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES/ RELATIONS INTERNATIONALES

### Jean Asselborn à la 64<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies

21-25 septembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, ont participé à la semaine ministérielle de la 64<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies (ONU) à New York du 21 au 25 septembre 2009.

Le 23 septembre, ils ont assisté à l'ouverture du débat général de l'Assemblée générale, et notamment au discours d'ouverture du président de l'Assemblée générale, Ali Abdussalam Treki, du président du Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva, ainsi que du président des États-Unis, Barack Obama.

Le 25 septembre 2009, le dernier jour de son déplacement à New York, Jean Asselborn a participé à un petit-déjeuner organisé à la Mission de Singapour dans le cadre de sa présidence du Forum des petits États (FOSS). Le thème de cette réunion a été la gouvernance globale.

À la fin de la journée, le Vice-Premier ministre a prononcé un discours (📄 page 239) devant l'Assemblée générale des Nations unies. Il a passé en revue les



Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, lors de son discours devant l'Assemblée générale de l'ONU (© Ministère des Affaires étrangères)

grands défis qui se posent actuellement à l'humanité, notamment la crise économique et financière, le changement climatique et ses conséquences dramatiques, le désarmement et la non-prolifération, pour n'en citer que quelques-uns. Il a lancé un appel à réaliser un effort commun pour trouver des solutions durables aux problèmes et a souligné dans ce contexte l'importance du «système multilatéral des Nations unies qu'il nous incombe encore de renforcer».

#### Réunion ministérielle de l'UE avec les États-Unis

En marge de l'Assemblée générale, le Vice-Premier ministre a également participé à une réunion ministérielle de l'Union européenne (UE) avec les États-Unis. Les ministres de l'UE et la secrétaire d'État

Hillary Clinton se sont penchés sur les grands dossiers de l'actualité politique internationale, à savoir le processus de paix au Moyen-Orient, la situation politique en Iran, le dossier nucléaire de l'Iran ainsi que les événements récents en Afghanistan et au Pakistan. Ils ont également évoqué le dossier du changement climatique et la préparation de la conférence de Copenhague.

La réunion a été suivie d'un dîner transatlantique, réunissant les États membres de l'OTAN. Les partenaires y ont fait le point sur les missions actuelles des forces de l'OTAN et se sont entretenus des relations entre l'Alliance atlantique et la Fédération de Russie.

Au programme du Vice-Premier ministre à New York figurait

également un déjeuner offert par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, ainsi qu'une réception offerte par le président Barack Obama au Metropolitan Museum.

#### Entrevues bilatérales du ministre Asselborn

À New York, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, a eu plusieurs entrevues bilatérales, notamment avec:

- Son homologue de la Nouvelle-Zélande, Murray McCully: les deux ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et ont eu un échange de vues sur l'impact de la crise financière et économique sur leurs économies respectives, ainsi que sur l'actualité politique internationale, et plus particulièrement la situation en Afghanistan.
- Le ministre des Affaires étrangères de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Louis Straker: les ministres ont fait le point sur les possibilités d'approfondir les relations entre les deux pays ainsi que sur le processus d'intégration des économies caraïbes. Lors de l'entrevue, le ministre Asselborn s'est intéressé plus particulièrement aux dangers que pose le changement climatique pour les îles de Saint-Vincent-et-les-Grenadines.
- Son homologue de Trinidad-et-Tobago, Paula Gopee-Scoon: les deux ministres se sont entretenus de la situation économique au Trinidad-et-Tobago et du processus d'intégration économique régionale. Ils ont également



## Regard

sur les activités  
gouvernementales

échangé leurs vues au sujet de l'impact de la crise financière sur les économies dans les Caraïbes.

- Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération de l'Union des Comores, Ahmed Ben Saïd Jaffar: les deux ministres ont fait le point sur la situation politique de la région des Îles des Comores et se sont entretenus des efforts de stabilisation et des réformes de la répartition des compétences entre les trois gouvernements des îles. Ils ont également eu un échange de vues sur l'impact de la crise financière et économique sur leurs économies respectives.
- Son homologue de Sainte-Lucie, Rufus Bousquet: les ministres ont signé un accord établissant des relations diplomatiques entre les deux pays. Suite à la signature, les deux hommes se sont

entretenus des différentes possibilités d'approfondir les relations bilatérales. Ils ont également échangé leurs vues au sujet de l'impact de la crise financière et économique sur leurs économies respectives.

- Son homologue de la République d'Islande, Össur Skarphéoinsson: lors de l'entrevue, les deux côtés se sont entretenus de la candidature islandaise à l'Union européenne (UE). En outre, les deux ministres ont fait le point sur la situation politique européenne, évoquant notamment le processus de ratification du traité de Lisbonne.
- Son homologue du Mozambique, Oldemiro Julio Marques Baloi: les ministres ont échangé leurs vues au sujet de la politique interne au Mozambique et de la stabilité régionale.

- Le ministre des Affaires étrangères, du Commerce international et de la Coopération de la République de Maurice, Arvin Boolell: lors de l'entrevue, les ministres se sont entretenus de la situation régionale ainsi que de l'impact de la crise financière et économique sur leurs économies respectives.

- Son homologue de la Grenade, Peter David: lors des pourparlers, les deux ministres se sont entretenus des problèmes créés par le changement climatique, notamment l'augmentation notable du nombre d'ouragans violents. La Grenade assure actuellement la présidence de l'Alliance des petits États insulaires.

- Son homologue des Îles Salomon, William Haomae: les deux ministres ont évoqué les excellentes relations bilatérales qui se concrétiseront prochainement par l'établissement de relations diplomatiques. Par ailleurs, ont également été discutées les conséquences dramatiques du changement climatique sur les petites îles du Pacifique.

- Son homologue du Nicaragua, Samuel Santos, pays cible de la coopération luxembourgeoise: les deux ministres ont passé en revue les excellentes relations bilatérales. La situation au Honduras a également été discutée.

- Son homologue des Îles Maldives, Ahmed Shaheed: le changement climatique touche directement, et de façon dramatique, ce petit chapelet d'îles de l'océan Indien.



Jean Asselborn et Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, lors de l'Assemblée générale. À leur côté, Sylvie Lucas, ambassadrice et représentante permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'ONU (© Ministère des Affaires étrangères)



Claude Wiseler et Jean Asselborn en conversation avec Ali Babacan, Vice-Premier ministre de Turquie (© Ministère des Affaires étrangères)

- Son homologue de la République islamique d'Iran, Manouchehr Mottaki: la situation des droits de l'Homme ainsi que la question de la stabilité dans la région, y compris en Afghanistan et au Pakistan, ont été les sujets de préoccupation évoqués.
- Le ministre des Affaires étrangères des Émirats arabes unis, le cheikh Abdallah Bin Zayed al Nahyan: les deux ministres ont évoqué les excellentes relations bilatérales. Dans ce contexte, le ministre des Émirats arabes unis a soumis à son homologue luxembourgeois une demande pour un accord de non-double imposition ainsi que pour un accord de protection des investissements. La situation au Moyen-Orient ainsi que les relations entre l'UE et les pays du Conseil de coopération du Golfe figuraient parmi les autres sujets abordés.

#### **Jean Asselborn et Claude Wiseler au sommet sur le changement climatique**

En marge de la 64<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, ont participé le 21 septembre 2009 au sommet sur le changement climatique, qui représente une nouvelle étape dans le processus de conclusion d'un nouvel accord international sur le climat pour la période post-Kyoto, accord qui sera finalisé à la Conférence des Nations unies sur le changement climatique à Copenhague en décembre 2009.

L'objectif du sommet consistait à donner un nouvel élan aux négociations à moins de trois mois du rendez-vous de Copenhague.

Au cours de la journée, plusieurs tables rondes ont eu lieu. Celles-ci ont porté sur les questions essentielles du changement climatique, telles que les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre à fournir par les pays industrialisés, mais aussi par les économies émergentes, le rôle futur des marchés du carbone ainsi que le financement international de la lutte contre le changement climatique dans les pays en voie de développement, les plus exposés aux conséquences du réchauffement global.

Les ministres Asselborn et Wiseler ont participé à une table ronde présidée par le Premier ministre des Pays-Bas, Jan Peter Balkenende, et le Premier ministre de Tuvalu, Apisai Ielemia. D'autres pays présents à cet échange de vues étaient notamment l'Arabie saoudite, les États-Unis, l'Italie, la Belgique et l'Indonésie.

#### **Jean Asselborn participe à la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'UNRWA**

24 septembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé le 24 septembre 2009 à la réunion ministérielle de haut niveau, UNRWA @ 60 ans, commémorant le 60<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Inaugurée par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, la réunion était présidée par le ministre des Affaires étrangères du Royaume de Norvège, Jonas Gahr Støer, en présence du président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, de S.M. la reine Rania al-Abdallah de Jordanie, du secrétaire général de la Ligue arabe et du haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres.

Lors de cette réunion, les gouvernements se sont engagés à continuer de soutenir l'UNRWA et ont rendu hommage aux six décennies de réalisations et de services rendus par l'Office à la plus grande population de réfugiés dans le monde.

Les opérations de l'UNRWA sont essentiellement financées par des contributions des États membres et de la Commission européenne. Depuis les années 1980, la coopération luxembourgeoise soutient des projets et programmes spécifiques mis en œuvre par l'UNRWA par le biais de contributions volontaires à son budget. Le volume des contributions luxembourgeoises au budget de l'UNRWA a augmenté de façon régulière et sensible, et l'UNRWA est désormais le principal partenaire du Luxembourg au titre de la coopération multilatérale dans les territoires palestiniens occupés. Ainsi, en 2008, la coopération luxembourgeoise a soutenu le budget ainsi que les programmes et projets de l'UNRWA dans les domaines de l'éducation de base

et de la microfinance à hauteur de 3,4 millions d'euros. Le Luxembourg se situe en termes absolus désormais au 19<sup>e</sup> rang des contributeurs à l'UNRWA.

En janvier 2009, la coopération luxembourgeoise a répondu par une contribution de 500 000 euros au Gaza Flash Appeal lancé par l'UNRWA le 31 décembre 2008, suite au conflit et en réponse à la crise humanitaire dans la bande de Gaza.

Lors de la conférence de Paris du 17 décembre 2007, le Luxembourg a pris l'engagement de consacrer 21 millions d'euros aux territoires palestiniens occupés sur une période de trois ans (2008-2010). Cet engagement se concrétise



Jean Asselborn avec Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, lors de la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'UNRWA  
(© Ministère des Affaires étrangères)

en grande partie par l'appui que le Luxembourg apporte à l'UNRWA.

Dans le cadre des efforts globaux sur la non-prolifération nucléaire et la réduction des arsenaux nucléaires, la présidence américaine du Conseil de sécurité des Nations unies a organisé un sommet réunissant les chefs d'État de tous les membres de cet organe. Pour la première fois dans l'histoire du Conseil de sécurité, c'est le président américain Barack Obama en personne qui a présidé cette séance extraordinaire. Dans ce cadre, le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution appelant au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

Dans le contexte des délibérations sur la non-prolifération nucléaire, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, a prononcé un discours sur le processus de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE ou TICEN).

### Nicolas Schmit participe à la réunion des ministres en charge de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales de l'OCDE

28-29 septembre 2009

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé à la réunion au niveau ministériel du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'est tenue à Paris les 28 et 29 septembre 2009.

À cette réunion, qui portait sur le thème «S'attaquer à la crise de l'emploi: la réponse des politiques de l'emploi et des politiques sociales», ont participé les ministres des pays membres de l'OCDE et d'économies émergentes importantes, dont le Brésil, le Chili, la Russie et l'Afrique du Sud. De même, Vladimir Spidla, commissaire européen en charge de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, et Juan Somavia, directeur général du Bureau international du travail (BIT), ont également assisté aux débats.

Les ministres ont souligné que, malgré les premiers signes de reprise économique, les pays de l'OCDE devraient faire face aux conséquences d'un chômage élevé et persistant. Compte tenu de la gravité de la récession, des politiques d'emploi ainsi que des politiques sociales d'envergure et innovantes sont essentielles pour faire face à cette crise de l'emploi

et faciliter le retour à une croissance économique saine.

Les ministres se sont accordés pour dire qu'il faudra progresser dans le rétablissement de conditions saines sur le marché du crédit, tout en soutenant la demande globale pour éviter une récession plus grave et plus longue.

De même, les chômeurs et leurs familles doivent avoir accès à des filets de sécurité qui les protègent efficacement contre le risque de pauvreté et les maintiennent dans le monde du travail.

En ce qui concerne les jeunes, les ministres ont estimé que des mesures étaient nécessaires pour les aider à s'insérer durablement sur le marché du travail, tout en améliorant leurs qualifications et, partant, leurs perspectives professionnelles. Dans ce cadre, des politiques d'éducation et de formation appropriées, notamment



Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, et Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE (© Ministère du Travail et de l'Emploi)

des mesures destinées à éviter les sorties précoces du système scolaire, seront essentielles pour assurer aux jeunes une transition sans heurts de l'école à la vie active. Il conviendra également de développer et de renforcer les systèmes de formation tout au long de la vie et autres mesures de nature à promouvoir la mobilité du travail et la création d'emplois plus nombreux et meilleurs, et à réduire les inégalités de revenu et la pauvreté.

Enfin, les ministres ont rappelé que la crise pouvait être le catalyseur d'une mutation structurelle de nos économies. Le potentiel de création d'emplois associé à l'évolution vers une économie à faible émission de carbone serait appréciable.

À l'occasion de son déplacement à Paris, Nicolas Schmit a également eu des entretiens avec le ministre français du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, Xavier Darcos, ainsi qu'avec le secrétaire d'État français à l'Emploi, Laurent Wauquiez.

## Jean Asselborn à la réunion ministérielle Benelux-pays baltes à Vilnius

12-13 octobre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères Benelux-pays baltes à Vilnius les 12 et 13 octobre 2009.

Le 12 octobre, les ministres se sont entretenus de l'actualité politique internationale lors d'un dîner de travail. Plus précisément, ils se sont penchés sur les questions institutionnelles de l'Union européenne (UE) suite au résultat positif du référendum irlandais ainsi que sur la signature du traité de Lisbonne par le président polonais. Les ministres ont eu un échange de vues sur la suite du processus de ratification du traité ainsi que sa mise en œuvre. En ce qui concerne ce dernier point, ils ont eu un échange sur le «papier Benelux», document publié par les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg le 5 octobre 2009. Le document apporte des précisions sur la vision des trois membres fondateurs de l'UE au sujet de la mise en œuvre du traité de Lisbonne.

En outre, les ministres se sont concentrés sur la préparation du prochain Conseil européen, qui aura lieu à Bruxelles les 29 et 30 octobre. Les points saillants des discussions étaient la question de la politique énergétique de l'UE, notamment la sécurité énergétique. Par ailleurs, les pourparlers ont également porté sur deux pays faisant partie du partenariat

oriental, le Belarus et la Géorgie. Les ministres se sont entretenus au sujet des derniers développements dans ces pays. En ce qui concerne le Belarus, les ministres ont fait le point sur les relations entre l'UE et le Belarus suite au déblocage des relations précisément dans le cadre du partenariat oriental. Ainsi, les ministres ont évalué le progrès du pays en termes de réformes dans le domaine de l'État de droit, de la démocratie et des droits humains et se sont entretenus sur la suspension des sanctions européennes envers ce pays. Au sujet de la Géorgie, les ministres ont analysé la situation tendue dans la région, la situation politique interne ainsi que le rapport de l'enquête internationale indépendante, menée par l'UE sous les auspices de Heidi Tagliavini.

Finalement, la mise à jour du concept stratégique de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui date de 1999, a également figuré à l'ordre du jour. À ce sujet, les ministres ont constaté, en considérant l'évolution du contexte géostratégique durant la décennie écoulée, que l'OTAN avait dû entreprendre de plus en plus souvent des tâches qui n'étaient pas initialement prévues. Par ailleurs, les différents élargissements ont développé une nouvelle dynamique ainsi que de nouvelles tensions au sein de l'Alliance elle-même. Ainsi, les ministres ont estimé que la rénovation du concept stratégique, menée par le secrétaire général de l'OTAN, devait permettre de mieux spécifier les tâches et les devoirs de l'OTAN, afin que l'organisation puisse faire face aux enjeux actuels. Les ministres ont notamment souligné l'importance du principe de l'indivisibilité de la défense collective.



Réunion ministérielle Benelux-pays baltes: (de g. à dr.) Yves Leterme, ministre des Affaires étrangères de Belgique; Maris Riekstins, ministre des Affaires étrangères de Lettonie; Vygaudas Usackas, ministre des Affaires étrangères de Lituanie; Maxime Verhagen, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas; Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg; et Urmas Paet, ministre des Affaires étrangères d'Estonie (© Ministère des Affaires étrangères)

Le 13 octobre, les ministres se sont retrouvés pour une réunion de travail dans le Parc de l'Europe et se sont penchés sur certains aspects de la mise en œuvre du traité de Lisbonne, plus particulièrement sur le Service européen d'action extérieure (SEAE). À ce sujet, les ministres ont souligné l'importance de l'assistance consulaire que ce service devra également pouvoir offrir aux citoyens européens. En outre, les ministres baltes ont salué le «papier Benelux» et ont souligné leur soutien à l'approche communautaire du Benelux, surtout

en ce qui concerne deux principaux éléments: la solidarité européenne et l'égalité entre les États membres. Par ailleurs, ils ont discuté de l'envergure des mandats du futur président du Conseil européen, ainsi que du haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Ensuite, les ministres ont mené des discussions sur la question de l'élargissement de l'UE, faisant le point sur les candidatures respectives de la Croatie, de l'ancienne République yougoslave de

Macédoine (ARYM) et de l'Islande. Les ministres se sont félicités des développements récents entre la Slovénie et la Croatie et se sont dit confiants du progrès de la Croatie vers une adhésion à l'UE. En ce qui concerne la candidature de l'Islande, les ministres ont souligné leur soutien à cette candidature. Finalement, au sujet de l'ARYM, les ministres ont noté que des progrès avaient été réalisés aussi bien sur la scène politique interne de l'ARYM que dans les relations bilatérales entre la Grèce et l'ARYM.

## Séminaire sur la mise à jour du concept stratégique de l'OTAN à Luxembourg

16 octobre 2009

Dans le contexte de la révision du concept stratégique de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), décidée par les chefs d'État ou de gouvernement lors du sommet de l'Alliance à Kehl, le Luxembourg et l'OTAN ont organisé un séminaire à la Chambre de commerce au Kirchberg le 16 octobre 2009.

Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, a nommé un groupe de douze experts pour l'assister dans son travail de mise à jour du concept stratégique et lui faire des recommandations. Ce groupe d'experts, présidé par Madeleine Albright, ancienne secrétaire d'État des États-Unis, a décidé d'organiser une série de séminaires afin d'engager la discussion sur les tâches et devoirs de l'OTAN entre représentants de l'OTAN, représentants des États membres de l'OTAN, représentants militaires ainsi que la société civile et académique.

Le séminaire au Luxembourg était le premier d'une série de quatre, dont le but est de discuter des différents aspects du nouveau concept stratégique. Le séminaire au Luxembourg était dédié aux tâches de l'OTAN dans le domaine de la sécurité.

À cette occasion, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a tenu un discours d'ouverture



Jean Asselborn et Madeleine Albright, ancienne secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, au séminaire de l'OTAN (© SIP/Nicolas Bouvy)

(page 256). Lors de son discours, le ministre a confirmé la raison d'être de l'OTAN 60 ans après sa création, précisément pour assurer la sécurité de la région. D'ailleurs, soulignant que l'environnement géostratégique a évolué nettement depuis l'établissement de l'OTAN, le ministre s'est exprimé en faveur d'une définition plus large de la sécurité, sachant que les nouveaux défis dépassent la sphère militaire. Il a fait allusion aux cyberattaques, à la piraterie ou encore à la sécurité énergétique.

Le chef de la diplomatie a ainsi noté que la coopération entre l'OTAN et différents acteurs, tels que l'Union européenne, les Nations unies ou encore l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, serait à la base d'un fonctionnement efficace de l'Alliance dans le futur. Enfin, le ministre a souligné que la solidarité

entre les États membres de l'OTAN demeurerait la pierre angulaire de l'Alliance.

Le séminaire a été clôturé par le discours du ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf.



Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, en compagnie de Madeleine Albright (© SIP/Nicolas Bouvy)

## Jean Asselborn au Conseil ministériel de l'OSCE à Athènes

1<sup>er</sup>-2 décembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Athènes le 1<sup>er</sup> décembre 2009, qui a réuni les 56 membres de l'organisation.

Les ministres ont mené des discussions sur l'avenir de la sécurité européenne dans le cadre du processus lancé à Corfou en juin 2009. Les pourparlers ont porté sur les conditions et les modalités de la continuation de ce processus, ainsi que sur les conflits gelés, la sécurité énergétique et les implications sécuritaires du changement climatique.

En marge du Conseil, le ministre a participé à une réunion multilatérale entre les pays du groupe Benelux-pays baltes avec le ministre des Affaires étrangères de Géorgie, Grigol Vashadze. La réunion s'est concentrée sur la situation interne en Géorgie, notamment les réformes dans le domaine de l'État de droit et des droits humains, ainsi que la sécurité dans la région.

Lors de son intervention (📄 page 280) en réunion plénière, le ministre Asselborn a souhaité remettre l'organisation «sur le fondement solide de la confiance, de la solidarité et de la collaboration».

En outre, le ministre a souligné l'importance de quatre domaines particuliers, à savoir le renforcement de l'efficacité dans la prévention et la gestion des conflits; la maîtrise des armements conventionnels; le défi de trouver en commun

des réponses appropriées à de nouvelles menaces, ainsi que la valorisation des engagements dans la dimension humaine et le renforcement de leur mise en œuvre.

Après son intervention, le Vice-Premier ministre luxembourgeois a rencontré le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la Grèce, l'actuel président de l'OSCE, George Papandreou, pour une entrevue bilatérale. Lors de leur entrevue, les discussions ont porté sur l'actualité européenne.

Enfin, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères d'Albanie, Ilir Meta. Les deux homologues se sont rencontrés pour la première fois et ont eu un échange de vues sur l'actualité politique européenne et internationale.



Jean Asselborn avec Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères de France, et Per Stig Moeller, ministre des Affaires étrangères du Danemark, au Conseil ministériel de l'OSCE (© Ministère des Affaires étrangères)

## Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN

3-4 décembre 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles les 3 et 4 décembre 2009, qui a réuni les 28 membres de l'organisation.

Les ministres ont siégé dans la commission OTAN-Ukraine (COU) ainsi que dans la commission OTAN-Géorgie (COG). La COU a examiné l'état d'avancement de



la mise en œuvre du Programme national annuel (ANP) de l'Ukraine et les questions de sécurité régionale. Les ministres ont remercié l'Ukraine pour ses contributions apportées à différentes opérations et missions de l'OTAN. Les ministres ont cependant regretté un ralentissement des réformes de la sécurité et de la défense et ont encouragé l'Ukraine à accomplir son travail, surtout à la lumière des élections de 2010 qui doivent se dérouler en conformité avec les normes internationales.

La COG s'est penchée sur l'évolution sécuritaire sur le terrain en Géorgie et a étudié l'évaluation faite par les alliés de la mise en œuvre par la Géorgie de son premier ANP. Suite à leurs échanges de vues, les ministres se sont déclarés résolus à poursuivre le renforcement du dialogue et de la coopération pratique à tous les niveaux des relations OTAN-Géorgie. Bien que les ministres des pays de l'OTAN aient salué l'instauration d'un dialogue sur les réformes électorale et constitutionnelle en Géorgie, ils ont observé que la mise en œuvre de réformes démocratiques devait être poursuivie. Dans ce contexte, les ministres ont souligné l'importance qu'ils attachaient à la tenue d'élections locales libres et régulières en Géorgie au printemps 2010. Ils ont également encouragé la Géorgie à approfondir les réformes relatives à la liberté des médias et à l'État de droit.

Les ministres se sont également penchés sur la «politique de la porte ouverte», en particulier sur les demandes reçues de la part de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro en ce qui concerne

le Plan d'action pour l'adhésion (MAP). Pour ce qui est du Monténégro, les ministres ont salué les progrès substantiels réalisés sur la voie des réformes et ont invité le Monténégro à avancer sur la voie de l'adhésion à l'OTAN en participant au MAP. Au sujet de la Bosnie-Herzégovine, les ministres ont affirmé leur soutien à la participation de la Bosnie-Herzégovine au MAP et à son aspiration à devenir membre de l'OTAN. Ils ont décidé que la Bosnie-Herzégovine participerait au MAP une fois accomplis les progrès nécessaires dans ses efforts de réforme.

Le 4 décembre, les ministres ont mené des discussions sur les missions actuelles de l'Alliance atlantique, avec notamment la stratégie en Afghanistan à l'ordre du jour. Les ministres se sont réunis en formation de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) avec les pays contributeurs, et se sont concentrés sur la stratégie et les ressources des forces de l'OTAN en Afghanistan. Les ministres ont souligné que la sécurité des pays membres de l'OTAN était étroitement liée à la stabilité en Afghanistan. Ainsi, les membres du Conseil de l'Atlantique Nord ont réaffirmé leur détermination à continuer leurs efforts pour bâtir une sécurité et une stabilité durables en Afghanistan, ceci en intensifiant le processus de l'«afghanisation» de la sécurité en vue d'aider le peuple afghan à assumer pleinement la responsabilité de sa sécurité. Le transfert de la responsabilité finale aux autorités afghanes reste la priorité de l'Alliance et c'est pourquoi plus de moyens d'entraînement, d'équipement et de soutien aux forces de sécurité nationale



Jean Asselborn en discussion avec Ilir Meta, ministre des Affaires étrangères d'Albanie, lors de la réunion OTAN (© NATO)

afghanes y seront consacrés prochainement.

D'autres sujets à l'ordre du jour étaient la défense antimissile et le nouveau concept stratégique de l'OTAN. Le Conseil de l'Atlantique Nord a entendu une présentation sur la nouvelle approche américaine de la défense antimissile.

En ce qui concerne les relations avec la Russie, le Conseil OTAN-Russie a mené un débat sur la redéfinition de la coopération et du dialogue avec la Russie. Dans le contexte de la reprise de la coopération pratique du Conseil OTAN-Russie, qui avait été décidée à Corfou en juin 2009, les ministres se sont entretenus sur le programme de la coopération en 2010 et ont annoncé l'intensification du dialogue avec la Russie.

## AGRICULTURE/ VITICULTURE/ SYLVICULTURE

---

### Crise du lait: nouveau paquet de mesures du gouvernement

18 septembre 2009

Dans le cadre de la baisse des prix des produits agricoles et notamment ceux du lait, les représentants de trois organisations paysannes (Centrale paysanne, Bauerenzentral et Fräie Lëtzebuenger Bauerverband) ont été reçus par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, en date du 18 septembre 2009.

Pour soutenir les producteurs de lait en difficulté et pour répondre au catalogue de revendications soumis au ministre de l'Agriculture quelques semaines auparavant, le gouvernement a présenté un paquet de mesures comprenant des aides portant sur un montant de 2,6 millions d'euros.

L'État prendra temporairement en charge 90% des cotisations de la Sécurité sociale et 25% des cotisations retraites des agriculteurs. Le taux de remboursement de la TVA pour les agriculteurs passera de 9 à 10%. Les frais occasionnés lors du contrôle du lait seront pris en charge par l'État à hauteur de 70% (au lieu des 50% appliqués actuellement).

Le gouvernement discutera avec les banques afin que les crédits ne soient pas bloqués et interviendra au niveau de l'Administration des contributions directes pour que les avances exigées soient revues.

La campagne de promotion des produits du terroir luxembourgeois «Sou schmaacht Lëtzebuerg», lancée en mars 2009, sera renforcée.

### Entrevue avec le Luxembourg Dairy Board

Suite aux actions organisées par les producteurs de lait affiliés au Luxembourg Dairy Board (LDB) – épandage de lait dans un champ à Kockelscheuer –, les représentants du LDB ont également été reçus par le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture.

Cette entrevue a également porté sur le paquet de mesures du gouvernement ainsi que sur la nécessité d'agir au niveau européen. Jean-Claude Juncker et Romain Schneider y ont toutefois répété que le gouvernement désapprouvait le gaspillage de plusieurs dizaines de milliers de litres de lait.

## COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT/ AIDE HUMANITAIRE

---

### Édition 2009 des Assises de la coopération luxembourgeoise

8 septembre 2009

Le 8 septembre 2009, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a donné une conférence de presse pour, d'une part, faire le point sur les travaux des Assises de la coopération luxembourgeoise de l'édition 2009 et, d'autre part, présenter le rapport annuel 2008.

Comme l'a rappelé la ministre Jacobs, les Assises de la coopération constituent une opportunité privilégiée de discussion et d'échange entre les multiples acteurs de la coopération luxembourgeoise. Chaque année, elles réunissent des députés, les membres de la commission des Affaires étrangères, les ambassadeurs du Luxembourg auprès des institutions internationales, les responsables de la Direction de la coopération, ceux des bureaux de la coopération luxembourgeoise dans les pays en développement, de même que les responsables de l'agence d'exécution Lux-Development, ainsi que les représentants des pays partenaires et des quelque 80 ONG de développement luxembourgeoises.

Pour cette édition 2009, les réunions de travail ont permis aux différents intervenants de partager leurs vues sur des sujets tels

que les défis pour la coopération au développement d'ici à 2015 et au-delà, ou encore la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et dans le programme d'action d'Accra.

La ministre a tenu à saluer les présentations de Bernard Petit, ancien directeur général adjoint au développement de la Commission européenne, et de Gwenaëlle Corre du Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), qui ont permis aux différents acteurs de la coopération d'avoir un échange de vues instructif pour tous les participants.

### Rapport annuel 2008

La ministre a ensuite présenté le rapport annuel 2008 des activités de la coopération au développement luxembourgeoise ainsi que les projets de stratégies sectorielles élaborées par la Direction de la coopération en étroite collaboration avec Lux-Development.

Ces stratégies représentent des documents de travail qui sont le fruit de réflexions conjointes sur les secteurs d'intervention de la coopération au développement. Elles ont été élaborées suite aux recommandations de la revue par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques de 2008.

### Aides luxembourgeoises suite aux inondations au Burkina Faso

Marie-Josée Jacobs a réagi à l'urgence humanitaire suite aux inondations au Burkina Faso,



Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, en compagnie de Marc Bichler (à dr.), directeur de la Direction de la coopération au développement, et de Robert Kremer, consultant, lors de la conférence de presse (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

pays partenaire de la coopération luxembourgeoise. En réponse à l'appel lancé par le gouvernement burkinabé, la ministre a annoncé que le gouvernement luxembourgeois allait contribuer à hauteur de 500 000 euros à l'aide d'urgence et aux efforts de réhabilitation par le biais des partenaires suivants:

- aide d'urgence
  - 210 000 euros à la Croix-Rouge luxembourgeoise;
  - 40 000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg.
- réhabilitation/relèvement précoce
  - 200 000 euros à la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture);
  - 50 000 euros à la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

### 5<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua

6 octobre 2009

Le 6 octobre 2009 s'est tenue à Luxembourg la 5<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Grand-Duché du Luxembourg et la République du Nicaragua, sous la présidence de la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et du vice-ministre de la Coopération de la République du Nicaragua, Valdrack Jaentschke.

Au cours d'une conférence de presse, les deux ministres ont présenté les conclusions de la commission de partenariat, qui a notamment permis de faire le point sur les relations de coopération entre le Luxembourg et le Nicaragua.

Ainsi, la partie nicaraguayenne a pu prendre connaissance du

nouveau programme gouvernemental retraçant les priorités du gouvernement du Luxembourg en matière de coopération au développement. De son côté, le vice-ministre de la Coopération du Nicaragua a présenté la stratégie de son gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, dont l'objectif principal est de réduire le taux d'extrême pauvreté de 50% d'ici à 2015, conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

La commission de partenariat a aussi dressé un état des lieux du deuxième programme indicatif de coopération (PIC), qui fournit le cadre de la coopération au développement entre les deux pays pour la période 2007-2010. Concrètement, le PIC 2007-2010, d'une enveloppe indicative de 31,6 millions d'euros, se concentre sur les secteurs traditionnels de la coopération luxembourgeoise, à savoir la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation et la formation professionnelle, et ce, particulièrement dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie.

La ministre Jacobs a souligné le bon déroulement du deuxième PIC, dont l'évaluation à mi-parcours sera publiée au printemps 2010 et servira de base pour les négociations en vue de la préparation d'un programme de troisième génération (2011-2014).

Valdrack Jaentschke a, de son côté, mis l'accent sur les succès remportés par son pays dans la lutte contre la pauvreté, soulignant notamment les progrès atteints en matière d'alphabétisation, de santé et de production agricole. Enfin, les

deux ministres se sont félicités du respect mutuel et du dialogue franc et constructif qui caractérisent la collaboration entre les deux pays.

### 10<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Cap-Vert: vers une nouvelle forme de coopération

19 octobre 2009

À l'occasion de la 10<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Grand-Duché du Luxembourg et la République du Cap-Vert, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a accueilli le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du Cap-Vert, José Brito, au Luxembourg le 19 octobre 2009.

#### Vers une nouvelle forme de partenariat avec le Cap-Vert

Les deux ministres ont fait le point de l'évaluation à mi-parcours du programme indicatif de coopération (PIC) 2006-2010 qui fixe les orientations stratégiques de la coopération bilatérale entre le Cap-Vert et le Luxembourg pour une période de cinq ans. Ils ont également procédé à l'identification des secteurs d'intervention pour le prochain PIC 2011-2015.

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a dressé un bilan très positif de la longue coopération bilatérale avec le Cap-Vert, «un pays qui est en train d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le

développement et de sortir de la pauvreté».

Le ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert, José Brito, a souligné de son côté que les évolutions positives qui étaient à l'œuvre au Cap-Vert «ne résultent pas uniquement des efforts consentis par les Cap-Verdiens, mais aussi de l'appui du Luxembourg et des autres partenaires». «Aujourd'hui, le Cap-Vert est engagé dans une importante phase de transition», a-t-il déclaré, en soulignant que l'objectif était désormais «de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide au développement», sans pour autant vouloir ou pouvoir s'affranchir des aides en provenance du Luxembourg et des autres partenaires.

#### José Brito: «L'aide au développement n'est pas un objectif en soi»

Les évolutions positives qui sont à l'œuvre auront des répercussions sur la nature de l'aide au développement, qui sera davantage axée sur le développement économique. Marie-Josée Jacobs a expliqué dans ce contexte que l'aide au développement serait ciblée sur la formation professionnelle, l'objectif étant «d'augmenter les opportunités des Cap-Verdiens et d'éviter qu'ils partent de leur pays d'origine». La ministre a également précisé que les secteurs prioritaires dans lesquels la coopération luxembourgeoise continuerait à travailler resteront les secteurs traditionnels comme l'éducation, le développement des petites et moyennes entreprises, la formation professionnelle, l'eau et l'assainissement, la microfinance et la santé



Marie-Josée Jacobs et José Brito lors de la conférence de presse concernant la 10<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Cap-Vert (© SIP/Zineb Ruppert)

primaire. Et d'ajouter «qu'il s'agira de veiller à ce que l'ensemble des politiques soient en cohérence avec celles qui sont menées à l'échelon européen».

Après l'achèvement des grands projets d'infrastructures, il importera, d'après José Brito, de se pencher dans les années à venir sur le *software*, tout en consolidant la qualité des infrastructures réalisées. Pour assurer sa croissance, le Cap-Vert, pays de destination de plus de 300 000 touristes par an, veut s'appuyer sur l'industrie du tourisme et les services aéroportuaires. Des efforts sont également déployés par le gouvernement cap-verdien pour développer les énergies renouvelables. Ces mesures illustrent, selon José Brito, que des

«pays qui sont de futurs pollueurs potentiels prennent déjà des mesures pour contrer le réchauffement climatique».

Les deux ministres ont, en outre, signé un protocole d'accord pour développer les infrastructures scolaires d'un lycée à Ponta Verde. L'enveloppe budgétaire débloquée par le gouvernement s'élève à 4,5 millions d'euros.

En marge de la commission de partenariat, le ministre Brito a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. Il a également eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit.

## «Luxembourg & Microfinance 2015»

29 octobre 2009

Le 29 octobre 2009 a eu lieu à Luxembourg un atelier de réflexion stratégique organisé par la Direction de la coopération avec l'ONG luxembourgeoise Appui au développement autonome (ADA) sur le sujet «Luxembourg & Microfinance 2015».

Sur l'invitation de la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, des représentants de la société civile (Cercle des ONG, ONG spécialisées), du secteur financier privé (ABBL, ALFI, LuxFlag, Fondation de Luxembourg) et du ministère des Finances ont participé à cet exercice, auquel se sont joints également cinq experts et praticiens internationaux en microfinance.

Sur la base d'une expérience de quinze années en matière de microfinance et de secteurs financiers inclusifs, la coopération luxembourgeoise cherche l'échange de vues et le dialogue entre les acteurs luxembourgeois impliqués à des degrés divers dans la microfinance. En effet, au fil des années, le plaidoyer soutenu par le gouvernement en faveur de la microfinance a permis de jeter de nombreux ponts entre les activités du gouvernement, de la société civile et du secteur financier, faisant du Luxembourg un centre d'excellence en la matière. Dans son programme 2009-2014, le gouvernement a déclaré son intention de poursuivre sur cette lancée.

Puisant dans l'expertise pluridisciplinaire autour de la microfinance disponible à Luxembourg, l'atelier de réflexion stratégique avait pour objectif de contribuer à définir la démarche à suivre en la matière d'ici à 2015. Il était structuré en trois parties:

- Évolution de la microfinance et des secteurs financiers inclusifs au cours des 15 dernières années;
- Orientations politiques au Luxembourg;
- Risques, défis et opportunités pour la microfinance sur le moyen terme.

Les participants se sont penchés, entre autres, sur les synergies entre le secteur financier et la microfinance, les risques liés à la commercialisation surfaite de la microfinance ainsi que sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication au service de la microfinance.

### Visite de travail de Soumaïla Cissé, président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine

3 novembre 2009

Le 3 novembre 2009, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a reçu une délégation de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), conduite par Soumaïla Cissé, le président de la Commission de l'UEMOA.



Marie-Josée Jacobs et Soumaïla Cissé, président de la Commission de l'UEMOA, avant leur entrevue (© SIP/Charles Caratini)

Cissé était accompagné de Jean-Luc Sénou, représentant résident de la Commission de l'UEMOA à Bruxelles, et de François Akoko, conseiller technique du président de ladite commission.

Les discussions ont porté notamment sur l'importance de l'approche régionale comme facteur permettant d'accélérer les processus de développement dans un ensemble de pays confrontés aux mêmes défis. Dans ce contexte, la ministre Jacobs a expliqué que sur base du nouveau programme gouvernemental, la politique de concentration géographique de la coopération luxembourgeoise fondée sur l'indice du développement humain, publié par le Programme des Nations unies pour

le développement (PNUD), prendra à l'avenir aussi en compte des considérations relevant de l'approche régionale et de l'attention portée aux situations de fragilité.

La visite a été marquée par la signature d'un protocole d'accord portant sur un projet d'assistance technique à l'UEMOA dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'apport du Luxembourg à la réalisation du projet s'élève à 900 000 euros sur une période de 18 mois. Le projet vise à élaborer une stratégie, un schéma directeur et un plan d'action pour la promotion des TIC en zone UEMOA et à renforcer les moyens et compétences des services de la Commission de l'UEMOA. Un deuxième objectif du projet est la réalisation de l'état

des lieux des TIC dans l'espace UEMOA et la définition des applications nécessaires à la mise en œuvre des actions spécifiques prévues dans ce secteur par la Commission de l'UEMOA.

Le président Cissé a remercié le Luxembourg pour son appui et souligné l'importance qu'il attachait au développement des infrastructures dans l'ensemble des huit pays de l'UEMOA, en particulier dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'agriculture.

### 5<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam

10 novembre 2009

À l'occasion de la 5<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Grand-Duché du Luxembourg et la République socialiste du Vietnam, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a accueilli le vice-ministre, ministre du Plan et de l'Investissement du Vietnam, Cao Viet Sinh, à Luxembourg le 10 novembre 2009. Lors de cette entrevue, les deux ministres ont fait le point sur les relations de coopération entre les deux pays et ont préparé le troisième programme indicatif de coopération.

#### Marie-Josée Jacobs: «Le développement du Vietnam progresse»

Un taux de scolarisation dans l'enseignement primaire qui se situe autour de 80% et les progrès importants consentis en matière

de santé sont la preuve, pour Marie-Josée Jacobs, «que le développement du Vietnam progresse». Parallèlement, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a mis en exergue les compétences que le Vietnam a acquises en matière d'agriculture et de riziculture.

«Nous sommes très fiers du Vietnam, car ses compétences en riziculture lui ont permis de développer non seulement son propre pays, mais également d'aider d'autres pays à surmonter la pauvreté», a dit la ministre luxembourgeoise en faisant allusion au rôle exemplaire que le Vietnam a joué dans certaines régions d'Afrique. La ministre a expliqué que le transfert de compétences vietnamiennes à certains pays d'Afrique en matière de riziculture a permis à ces derniers de s'alimenter eux-mêmes. Marie-Josée Jacobs a annoncé dans ce contexte la

possibilité de mettre sur pied des projets tripartites entre le Luxembourg, le Vietnam et le Mali ou le Sénégal, deux autres pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

#### Cao Viet Sinh: «Le Vietnam a réussi dans sa lutte contre la faim et la pauvreté»

Cao Viet Sinh a souligné, de son côté, que les montants mis à disposition par le Luxembourg avaient été investis avec efficacité. Il a souligné les succès remportés par son pays dans la lutte contre la pauvreté, en expliquant que le Vietnam avait atteint les Objectifs du millénaire pour le développement de l'ONU, que le taux de pauvreté avait reculé de 58% (en 1993) à 11% (en 2009) et que le revenu moyen était passé de 86 dollars en 1986 à 1 000 dollars en 2008. Il a également mis en évidence l'ancrage du Vietnam au niveau



Marie-Josée Jacobs et Cao Viet Sinh, ministre du Plan et de l'Investissement du Vietnam, lors de la conférence de presse (© SIP)

international, avec notamment son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'importance de ses relations commerciales avec 170 pays et 60 régions du monde.

«Malgré les progrès qui ont été réalisés, le Vietnam reste un pays pauvre», a remarqué Cao Viet Sinh, en ajoutant que son pays restait tributaire de l'aide étrangère. Selon lui, le Vietnam est confronté à trois défis majeurs:

- le manque d'infrastructures sociales et économiques;
- le manque de main-d'œuvre qualifiée;
- l'existence de procédures administratives trop lourdes qui freinent le développement de l'économie de marché.

Les deux ministres ont, en outre, signé un accord de collaboration avec la province Cao Bang, une des régions les plus pauvres du Vietnam.

## Lancement de la Semaine européenne de la microfinance

24 novembre 2009

Le 24 novembre 2009, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a pris part à la cérémonie de lancement de la 5<sup>e</sup> Semaine européenne de la microfinance 2009.

Cette cérémonie a marqué le début officiel de la 5<sup>e</sup> édition de

ce rendez-vous qui réunit du 24 au 26 novembre 2009 quelque 300 acteurs européens de la microfinance autour du sujet «La microfinance dans une nouvelle ère financière».

Dans ce contexte, la ministre a souligné qu'«à l'heure de la crise économique mondiale, il est probablement plus pertinent que jamais de renouveler l'engagement pour une aide soutenue et de chercher de manière proactive – en addition à nos engagements en termes d'APD [aide publique au développement] – des sources de financement alternatives pour le développement. La microfinance et les secteurs financiers inclusifs sont prometteurs à cet égard et méritent tout l'appui que la main publique peut donner. Cela étant dit, il est important de reconnaître que le potentiel de la microfinance se développera sous toutes ses facettes d'autant plus rapidement que nous procédons par une voie pluridisciplinaire et inclusive».

La cérémonie d'ouverture au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster a également servi de cadre au lancement du Microassurance Network qui vient de s'établir à Luxembourg, comme l'a indiqué la ministre dans son allocution: «J'éprouve un plaisir tout particulier de pouvoir annoncer ce soir le lancement officiel du Microassurance Network, le réseau de la microassurance. Ce réseau est le fruit d'un travail de recherche et de conception qui avait été initialisé en 2002 sous l'égide du CGAP, auquel je voudrais rendre hommage pour le haut degré de professionnalisme avec lequel ses responsables et ses membres ont

entouré la recherche en matière de microfinance. Fort des expériences de ce travail de base, le réseau de la microassurance passe désormais à la vitesse supérieure, en se formalisant par une structure permanente qui a trouvé son nouveau domicile ici à Luxembourg. Je veux y voir un signe de confiance dans les capacités et l'environnement professionnels à Luxembourg, d'un côté, et l'appui politique continu à la microfinance, de l'autre.»



Marie-Josée Jacobs lors du lancement de la 5<sup>e</sup> Semaine européenne de la microfinance (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)



## CULTURE/LANGUES

### Octavie Modert à la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'Unesco

7 octobre 2009

Dans le cadre du débat de politique générale de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) du 6 au 23 octobre 2009, Octavie Modert, ministre de la Culture, a prononcé le 7 octobre 2009 un discours (📄 page 251) sur les problèmes et les orientations futures de l'Unesco.

Évoquant les grands défis de l'Unesco au XXI<sup>e</sup> siècle, Octavie Modert a insisté sur la nécessité de renforcer la visibilité de l'organisation, notamment à travers les programmes du patrimoine mondial, son rôle comme instance éthique et intellectuelle au sein des Nations unies, sa fonction de guide et d'arbitre dans les grands débats de notre époque.

La ministre Modert a par ailleurs insisté sur l'urgence pour l'organisation de réexaminer son propre mode de fonctionnement, ankylosé par trop de discours et trop peu de débats thématiques, un langage trop codé et des procédures formalistes.

Elle a également relevé les contributions importantes de la Commission nationale luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco et de la délégation permanente du Luxembourg auprès de

l'Unesco, notamment au sein du Conseil exécutif.

La délégation officielle luxembourgeoise était composée de:

- Octavie Modert, ministre de la Culture, cheffe de la délégation;
- Georges Santer, ambassadeur, délégué permanent du Luxembourg auprès de l'Unesco, chef de délégation adjoint;
- Guy Dockendorf, premier conseiller de gouvernement, directeur général, ministère de la Culture, délégué;
- Jean-Pierre Kraemer, président de la Commission nationale luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco, délégué;
- Elisabeth Cardoso Jordão, conseillère, déléguée permanente adjointe du Luxembourg auprès de l'Unesco, déléguée;
- Paul Klein, secrétaire général de la Commission nationale luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco, délégué;
- Olivier Baldauff, conseiller de légation, département des Nations unies, ministère des Affaires étrangères, délégué suppléant;
- Alex Langini, professeur détaché, ministère de la Culture, délégué suppléant;
- Jeannot Hansen, professeur attaché, ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, délégué suppléant;

- Delphine Schlim, stagiaire, déléguée suppléante.

### Entrevue d'Octavie Modert avec son homologue français Frédéric Mitterrand

8 octobre 2009

Octavie Modert, ministre de la Culture, a effectué une visite à Paris, où elle a participé le 7 octobre 2009 à la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'Unesco. Elle a profité de sa présence dans la capitale française pour rencontrer en date du 8 octobre le ministre français de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand, pour évoquer un certain nombre de dossiers et de questions de coopération culturelle entre la France et le Luxembourg.

Le ministre français a parlé de l'«identité si forte» du Luxembourg qui, malgré les dimensions réduites de son territoire, a su se tailler une place importante dans l'Union européenne. Il a de bons souvenirs du Luxembourg, qu'il connaît bien pour l'avoir visité à plusieurs reprises et qu'il qualifie de très beau pays.

La ministre luxembourgeoise a rappelé que le Luxembourg a longtemps été une terre d'émigration avant de devenir, au début du XX<sup>e</sup> siècle, une terre d'immigration accueillant un large nombre de résidents non luxembourgeois sur son territoire. Elle a évoqué l'importance des relations franco-luxembourgeoises et le fait que le Luxembourg était en train d'asseoir

sa réputation internationale aussi par le biais de sa culture.

Parmi les dossiers thématiques, le ministre Modert a soutenu celui du «label du patrimoine européen», qui se base sur une idée initiale de la France, a été repris comme un instrument supranational par l'Union européenne et auquel le Luxembourg va participer. L'expérience des itinéraires culturels a montré l'attrait de certaines formes de tourisme culturel, et le label du patrimoine européen doit être orienté de façon à apporter une plus-value européenne et communautaire. Il pourra servir à expliquer la genèse de l'idée d'une intégration européenne et l'histoire de la construction européenne, notamment aux jeunes pour parfaire leurs connaissances, et ce, non seulement sur la technique de la collaboration au sein de l'UE, mais aussi sur les fondements de la construction européenne. Dans ce contexte, le ministre a évoqué notamment l'«esprit de Colpach», l'action déterminante de Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français né et élevé à Luxembourg, et l'impulsion des politiques luxembourgeoises comme Pierre Werner, un des pères de l'euro.

Dans le cadre de la numérisation du patrimoine culturel, le ministre de la Culture français a relevé l'excellence des relations entre la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque nationale du Luxembourg. Mitterrand a informé son homologue luxembourgeoise de la mission qu'il a confiée à un groupe d'experts pour une étude sur la numérisation de livres faisant partie du patrimoine français,

mais aussi européen, et ce, notamment face à des initiatives privées à orientation commerciale. Il a exprimé son espoir qu'un dialogue constructif entre tous les partenaires concernés pourra se mettre en place après la remise des conclusions du groupe d'experts, qu'il compte volontiers partager avec d'autres États membres. Octavie Modert, de son côté, a ajouté qu'à un titre ou à un autre, il conviendrait de conférer à ce débat une dimension européenne, alors que tous les États membres sont concernés. En plus, il faudra garder à l'esprit le développement constant et soutenu de la Bibliothèque numérique européenne, Europeana.

Les deux ministres ont salué la collaboration qui s'est déjà mise en place entre le Centre Pompidou de Metz, qui sera inauguré en 2010, et le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (MUDAM). Le MUDAM a d'ailleurs participé à la phase de préfiguration du Centre Pompidou, notamment en mettant à disposition pour la nuit blanche à Metz le 2 octobre 2009 une œuvre importante de la collection du MUDAM, *Video Portrait Gallery* de Marina Abramovic.

Les deux ministres se sont enfin réjouis du succès de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, et du fait que l'Espace culturel Grande Région ait repris le flambeau de l'année culturelle. Le Luxembourg a offert aux organisateurs de Marseille, capitale européenne de la culture 2013, de partager l'expérience avec les organisateurs de l'année culturelle 2007.

Lors de son séjour à Paris, la ministre de la Culture, Octavie Modert, a également pris contact avec des établissements culturels basés à Paris pour des échanges d'artistes et d'acteurs culturels en vue de promouvoir à Paris et au-delà, à travers les réseaux de ces institutions, autant les artistes et la culture du Luxembourg que les collections de nos instituts culturels. Elle a ainsi vu entre autres les directions de la Fondation Alliance française, de la Cité de la musique ou du Musée du jeu de paume.

### **Octavie Modert à la Conférence internationale de lancement du projet ESSnet-culture sur le développement des statistiques culturelles dans l'Union européenne**

17 décembre 2009

Le 17 décembre, Octavie Modert, ministre de la Culture, a ouvert les travaux de la Conférence internationale de lancement du projet ESSnet-culture sur le développement des statistiques culturelles dans l'Union européenne qui s'est tenue à Luxembourg.

Cette conférence internationale s'est déroulée au Centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Neumünster et a rassemblé 55 experts issus principalement des ministères de la Culture et des instituts nationaux de statistiques, représentant 26 pays et la Commission européenne.

Dans son discours d'ouverture, Octavie Modert a rappelé l'importance qu'attachait le Luxembourg à la mise au point de données, de statistiques et de méthodologies dans le domaine culturel et à l'amélioration de leur comparabilité au niveau européen. Elle a également insisté sur le fait qu'il était important de ne pas perdre de vue que la mesure de phénomènes culturels n'était pas seulement une affaire de chiffres et de tableaux, que cette mesure devait être capable de rendre compte de l'impact sociétal de la culture et de décrire la diversité culturelle européenne, pour ainsi contribuer pleinement à la définition et à l'évaluation de toute politique culturelle européenne.

Si l'importance de la culture dans le développement économique et social est unanimement reconnue en Europe, l'Union européenne dispose de peu de données et d'analyses sur les phénomènes culturels. Ainsi, la comparabilité et la collecte de données statistiques sont aujourd'hui une priorité de tous ceux qui, dans les États membres, ont besoin de mesurer, de comprendre et d'expliquer les différentes dimensions de la culture.

Le projet ESSnet-culture est un nouveau mécanisme de coopération en recherche statistique sur la culture. Ce projet doit permettre de développer des outils techniques et de mener des travaux expérimentaux par un groupe restreint d'États membres pour l'ensemble des membres du système statistique européen (SSE).

Ce réseau européen sur les statistiques culturelles rassemble

13 États et est coordonné par le ministère luxembourgeois de la Culture pour une durée de deux années. Il a pour objectif principal de mettre à jour le cadre européen de développement des statistiques culturelles, ainsi que favoriser la collecte de données et l'analyse des phénomènes culturels en Europe.

Le projet ESSnet-culture est organisé autour de quatre thématiques principales, correspondant pour chacune à un groupe de travail spécifique:

- Méthodologie et définitions;
- Dépenses publiques;
- Industries culturelles;
- Pratiques culturelles et aspects sociaux.

## DÉFENSE

### Jean-Marie Halsdorf au Kosovo: visite ministérielle auprès des soldats et policiers luxembourgeois

21-22 octobre 2009

Fidèle à son approche de proximité, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, ministre de tutelle de la police grand-ducale, ministre de la Défense, s'est informé auprès des militaires luxembourgeois de la KFOR et des policiers luxembourgeois au service d'EULEX au Kosovo les 21 et 22 octobre 2009.

Le ministre était accompagné de cinq parlementaires de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration – Ben Fayot, président de ladite commission, Michel Wolter, Fernand Etgen, Félix Braz et Fernand Kartheiser –, du général Gaston Reinig, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise, de Romain Nettgen, directeur général de la police grand-ducale, et de Michèle Pranchère-Tomassini, ambassadrice, représentante permanente du Grand-Duché auprès du Comité politique et de sécurité (COPS).

Jean-Marie Halsdorf a eu des entrevues politiques avec le ministre de la Défense du Kosovo, Fehmi Mujota, et avec le vice-ministre de l'Intérieur, Fatmir Xhelili. Les deux représentants du gouvernement kosovar ont remercié le Luxembourg pour son soutien au niveau de l'État de droit et de la défense, mais aussi pour les contributions dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Le ministre Halsdorf a réaffirmé l'engagement du Grand-Duché au Kosovo: «Nous sommes prêts à continuer notre effort, mais je souligne l'importance de la multiethnicité pour nous», a-t-il précisé, en mettant l'accent sur les droits des minorités. «À l'occasion des premières élections libres en novembre, le Kosovo aura l'occasion de montrer au monde les progrès qu'il a réalisés sur sa longue route vers une société démocratique multiethnique.» Des élections communales auront lieu au Kosovo à la mi-novembre 2009.

Yves de Kermabon, le chef de mission d'EULEX, la mission État de droit de l'Union européenne, a fait le point sur la situation de la sécurité intérieure. La mission vient de réaliser ses premiers succès d'enquête, notamment au niveau des crimes de guerre, du crime organisé, de la corruption, des personnes disparues et des droits de propriété.

Actuellement, deux policiers luxembourgeois sont en mission à EULEX, le commissaire Pascal Bertemes, chef d'équipe à la salle des opérations, et l'inspecteur-chef Israel Ferreira, en poste de consultant auprès de la police kosovare à Prizren, dans le sud du pays.

Le contingent KFOR de l'armée luxembourgeoise est basé au camp

Delattre de Tassigny, à Novo Selo, à une dizaine de kilomètres de Mitrovica, dans le nord. Un peloton de 23 soldats, sous le commandement du lieutenant Philippe Majerus, est incorporé au bataillon de commandement et de soutien (BCS) de l'armée française et s'acquitte de missions de reconnaissance. Jean-Marie Halsdorf a pu se rendre compte du savoir-faire des soldats luxembourgeois, dont le travail est très apprécié.

Par ailleurs, le ministre a eu des entrevues avec le commandant de la KFOR, le général allemand Markus Bentler, et le commandant de la Task Force North, le général français Arnaud de Sainte Claire de Ville.



Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, lors de sa visite du contingent KFOR de l'armée luxembourgeoise, en présence du général Gaston Reinig, chef d'état-major de l'armée (© Police grand-ducale)

## ÉCONOMIE

### Le Bilan compétitivité 2009

28 septembre 2009

Le Bilan compétitivité 2009 montre que la situation compétitive globale du Luxembourg a commencé à se détériorer au cours des dernières années. Différentes sources illustrent cette tendance:

On constate une détérioration de la position du Luxembourg dans maints classements de pays élaborés par des organisations internationales.

On constate également une détérioration de la position du Luxembourg dans le nouveau tableau de bord de l'Observatoire de la compétitivité: il se positionne en 2008 à la 13<sup>e</sup> place parmi les 27 États membres de l'Union européenne, et perd trois positions par rapport à 2007. Ce classement se base sur plusieurs dizaines d'indicateurs retenus avec les partenaires sociaux. On observe que cette perte de compétitivité globale s'explique notamment par les mauvaises performances du Luxembourg en matière de productivité et de coût du travail.

L'analyse de la compétitivité-prix et compétitivité-coûts montre que l'économie luxembourgeoise continue à se détériorer par rapport à ses partenaires commerciaux. La perte de compétitivité est fortement influencée par l'évolution dans les services et, plus récemment, une forte dégradation de la compétitivité-coûts dans l'industrie luxembourgeoise.

### **Le bilan 2009 est intitulé Préparer l'après-crise**

La compétitivité du Luxembourg à l'issue de la crise économique et financière dépendra en effet largement de la mise en œuvre d'une politique économique basée sur la productivité. Elle ne pourra être assurée que si la productivité structurelle progresse fortement et durablement. La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne à travers la recherche et le développement (R-D), l'innovation et la construction d'une économie de la connaissance a un effet positif sur cette productivité.

Les études réalisées par le groupe de recherche sur l'innovation et la productivité, notamment dans les services – fruit du partenariat entre le Statec, l'Observatoire de la compétitivité et le CRP Henri Tudor –, permettent de mesurer la construction de cette économie de la connaissance.

D'après les études publiées dans le bilan 2009, il apparaît, d'une part, que les pratiques de gestion des connaissances (*knowledge management*) et les activités de recherche et de développement influencent positivement la probabilité d'innover. D'autre part, on observe que les entreprises certifiées ISO ont une propension à innover significativement plus élevée que celles qui ne le sont pas.

Finalement, l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les capacités d'innovation est aussi analysé. Les premiers résultats montrent que les entreprises innovantes ont

des niveaux d'équipement et des intensités d'utilisation sensiblement plus élevés que celles qui n'innovent pas, mais toutefois le lien n'est pas direct. L'effet des TIC doit être recherché à travers des combinaisons d'équipements ou des intensités d'utilisation optimisées. Ces trois études empiriques suggèrent qu'il y a plusieurs canaux puissants qui favorisent l'innovation et la productivité. Ceci plaide pour une politique d'innovation renforcée dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Le bilan propose finalement un examen plus approfondi de deux secteurs emblématiques: le secteur immobilier et le secteur des taxis. Le secteur immobilier a été au centre de la tourmente financière dans de nombreux pays et il est devenu primordial de se pencher sur «l'économie de la pierre». L'absence de statistiques sérieuses dans ce domaine a pesé sur l'analyse du secteur immobilier. Une nouvelle base de données administratives du Statec permet de suivre les prix réels des appartements.

Au Luxembourg, les prix de vente des appartements, déclarés à l'Administration de l'enregistrement et des domaines, semblent réagir, comme attendu, à la baisse de la demande et à l'augmentation de l'offre potentielle. Ainsi, à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2008, la demande a significativement reculé, conduisant à un surplus d'offres de biens sur le marché. Alors que les prix ont encore résisté au cours de l'année 2008, affichant une certaine stabilité, ils ont finalement été ajustés à la baisse, d'abord pour les appartements anciens et ensuite pour les appartements nouveaux.

L'organisation du marché des taxis a fait l'objet de nombreux projets de réforme depuis des décennies dans la plupart des pays. Le bilan montre que rares sont les réformes qui ont abouti complètement et pouvant servir d'exemple. Au Luxembourg, l'augmentation rapide des prix des courses de taxi et le niveau qu'ils ont atteint par rapport à d'autres pays invite à intervenir dans le secteur.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a invité les partenaires sociaux à discuter le bilan d'une manière controversée, mais constructive.

### **Visite de Kiat Sittheeamorn, président du Thailand Trade Representative Office**

6 octobre 2009

Le 6 octobre 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a reçu Kiat Sittheeamorn, président du Thailand Trade Representative Office, pour une entrevue. Les deux ministres ont eu un échange de vues sur les relations économiques et commerciales bilatérales.

Lors du séminaire économique «Luxembourg-Thaïlande: un partenariat pour des opportunités d'affaires et d'investissements», le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur s'est dit convaincu que la reprise économique viendrait de l'Asie du Sud-Est. «Le commerce ne peut se développer que si nous regardons au-delà de nos frontières»,

a dit Jeannot Krecké. Tout en affirmant l'attachement du Luxembourg à ses relations économiques avec ses voisins européens et ses amis américains, il a appelé les entreprises luxembourgeoises à saisir les opportunités qui se présentent à eux sur les marchés asiatiques à forte croissance.

En outre, Kiat Sittheeamorn a rendu visite à la Chambre des députés, où il a eu une entrevue avec Alex Bodry, président de la commission de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Économie solidaire.

Dans le contexte du 50<sup>e</sup> anniversaire des relations diplomatiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Thaïlande, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a également reçu Kiat Sittheeamorn.

Les deux hommes ont profité de cette opportunité pour faire le point sur les relations bilatérales. Ils ont également échangé leurs vues sur l'impact de la crise financière et économique sur les deux pays ainsi que sur les mesures de relance en Thaïlande. En outre, les deux parties ont exprimé leur souhait de voir avancer les négociations du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

## Jeannot Krecké à l'ouverture de la Foire d'automne: «Il faut redoubler d'efforts pour occuper de nouveaux créneaux»

17 octobre 2009

À l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Foire d'automne, le 17 octobre 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a prononcé un discours (page 257) dans lequel il a fait le point sur la situation économique luxembourgeoise et esquissé ses priorités pour l'avenir.

Le ministre a tout d'abord mis en garde contre les répercussions de la crise économico-financière sur l'économie réelle: «Même si la bourse s'est redressée et si certains instituts financiers engrangent de nouveau des profits, on ne peut pas exclure qu'on subira l'un ou l'autre revers.»

Selon Jeannot Krecké, le contexte d'insécurité générale aurait poussé les entreprises à renoncer à leur participation aux traditionnelles missions économiques à l'étranger. De ce fait, son ministère s'est concentré davantage sur de nouveaux instruments destinés à aider les entreprises dans leurs démarches internationales. Il a cité, pour exemple, le lancement d'une version modernisée du portail [www.luxembourgforbusiness.lu](http://www.luxembourgforbusiness.lu), la création d'un film dynamique visant à promouvoir les atouts du Luxembourg, une campagne de communication qui sera développée avec les partenaires économiques à l'étranger ainsi



Jeannot Krecké et Kiat Sittheeamorn à Luxembourg (© Ministère des Affaires étrangères)

qu'une présence accrue de stands luxembourgeois à des foires internationales.

Jeannot Krecké a évoqué des mesures ponctuelles qui visent à renforcer la position du Luxembourg sur les marchés où le pays demeure encore largement méconnu. Pour étendre la représentation du Grand-Duché à l'étranger, des bureaux seront par exemple ouverts dans les pays du Golfe et à Taiwan. Jeannot Krecké a également évoqué la présence d'un pavillon luxembourgeois de 3 000 m<sup>2</sup> à l'Exposition universelle de Shanghai.

Le ministre Krecké s'est ensuite penché sur l'économie luxembourgeoise. Il a jugé que l'État luxembourgeois ne pouvait ignorer le positionnement du Luxembourg dans les classements internationaux, dans la mesure où ces classements «peuvent influencer la perception des investisseurs étrangers».

D'après Jeannot Krecké, les répercussions de la crise se font également sentir sur le secteur bancaire. «La place financière demeure certes fondamentalement saine et compétitive, mais les années fastes, avec leur cortège de croissance de la richesse nationale, de créations d'emplois et de rentrées fiscales extraordinaires risquent d'appartenir au passé», a remarqué Jeannot Krecké. Le ministre s'est également préoccupé de la production industrielle qui a reculé de 15% en un an et de l'augmentation des demandes pour bénéficier du chômage partiel. Ces demandes sont passées de trois en septembre 2008 à 135 en février 2009. Le ministre a annoncé

qu'il concentrerait son prochain voyage aux États-Unis sur les seules visites d'entreprises américaines implantées au Luxembourg et qu'il allait tout mettre en œuvre pour stabiliser l'activité de ces entreprises.

Les temps difficiles exigent, d'après Jeannot Krecké, «que le Luxembourg redouble d'efforts pour occuper de nouveaux créneaux». «Il est nécessaire de ne pas se recroqueviller sur ses acquis et de ne pas s'opposer au changement. L'innovation exige un esprit ouvert, un sens aigu du risque. Et comme l'exprimait récemment un industriel: ne pas oser diminuer le risque d'erreur, mais diminuer encore davantage le risque de succès.» Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a ensuite passé en revue une panoplie de mesures qui seront consenties pour favoriser l'innovation, la recherche, l'activité des fonds en capital à risque, la «croissance verte» ainsi que les technologies de l'information et de la communication.

Jeannot Krecké a estimé qu'il ne fallait pas non plus ignorer les questions relatives à l'utilisation des ressources énergétiques, domaine pour lequel il a esquissé trois priorités pour l'avenir:

- un plan d'action pour les énergies renouvelables qui abordera la question du financement de l'objectif de 11% jusqu'en 2020 ainsi que du lien avec les objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre;
- la mise en place de la nouvelle réglementation en matière de performance énergétique des

bâtiments fonctionnels et de la législation en matière de cogénération;

- la détermination de sites pour la mise en place de nouvelles capacités de stockage de pétrole au niveau national pour sécuriser l'approvisionnement de notre pays.

Selon Jeannot Krecké, «le gouvernement est en train de poser les jalons pour donner de nouvelles impulsions à l'économie luxembourgeoise». «Le Luxembourg doit miser sur cette carte avant que ses voisins ne le fassent», a-t-il expliqué, en énonçant son objectif de «transformer notre économie moderne en une économie du progrès». Car, pour le ministre, «l'avenir n'est pas un endroit vers lequel nous allons, mais un endroit que nous forçons».

## ÉDUCATION/ FORMATION

### Mady-Delvaux Stehres présente les nouveaux outils d'évaluation de l'école fondamentale

24 septembre 2009

Le 24 septembre 2009, Mady-Delvaux Stehres, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les nouveaux outils d'évaluation de l'école fondamentale, désormais basés sur le bilan intermédiaire du développement des compétences, et le bilan de fin de cycle.

La mise en place de la nouvelle école fondamentale s'accompagne d'une nouvelle approche d'évaluation basée sur des socles de compétences. Comme par le passé, les enfants continuent d'être évalués à des intervalles réguliers en recourant, par exemple, à des devoirs en classe, des tests, l'analyse des productions de l'élève, l'observation de l'élève dans différentes situations d'apprentissage, etc. Par contre, les notes et les bulletins disparaissent au profit de deux outils distincts, utilisés à deux moments différents du cycle, à savoir:

- le bilan intermédiaire du développement des compétences, établi trimestriellement;
- le bilan de fin de cycle, établi à la fin de chaque cycle.

### Une introduction progressive

Les bilans intermédiaires seront progressivement introduits dans les différents cycles. À commencer par les cycles 1 et 2, où ils seront introduits en 2009/2010. En revanche, dans les cycles 3 et 4, le bulletin traditionnel est maintenu en 2009/2010. Le bilan intermédiaire y sera introduit en 2010/2011 pour le cycle 3 et en 2011/2012 pour le cycle 4.

Le bilan de fin de cycle sera utilisé dès 2009-2010 pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental.

### Les outils d'évaluation en 2009/2010

	À la fin de chaque cycle	À la fin du cycle
Cycle 1	Bilan intermédiaire sans notes	Bilan de fin de cycle (sans notes)
Cycle 2	Bilan intermédiaire sans notes	Bilan de fin de cycle (sans notes)
Cycle 3	Bulletin traditionnel avec notes	Bilan de fin de cycle (sans notes)
Cycle 4	Bulletin traditionnel avec notes	Bilan de fin de cycle (sans notes)

### Une évaluation plus motivante

Les bilans ne s'attachent plus à mesurer les acquis de l'élève à un moment donné, mais sur un laps de temps plus long. L'élève devient par conséquent plus actif et sera amené à se servir de ses connaissances et de ses compétences dans des contextes variés. L'abolition des notes et

des moyennes permet de surcroît d'éviter que les élèves concentrent l'ensemble de leurs efforts sur le prochain devoir en classe.

L'atout de la nouvelle approche est également de donner une image plus précise et plus nuancée de ce que l'élève sait réellement et de mieux documenter la progression de l'élève. Avec les cycles



© Christof Weber/SIP



d'apprentissage, celui-ci disposera désormais de deux années pour développer les niveaux de compétences exigés.

Pour être vraiment utile, l'évaluation doit remplir une double fonction:

- permettre à l'élève de prendre conscience de ses progrès accomplis, de sa façon d'apprendre et des difficultés à surmonter en vue d'atteindre le socle de compétence;
- permettre de comparer les niveaux de compétences atteints aux objectifs fixés.

### L'évaluation au cycle 1

#### Le bilan intermédiaire

Le cycle 1 comporte des apprentissages scolaires, fondements de tous les apprentissages ultérieurs. Au cycle 1, le bilan intermédiaire et le bilan de fin de cycle poursuivent exactement les mêmes objectifs qu'au cycle 2 (documenter la progression de l'enfant par rapport aux objectifs fixés et informer les parents des attentes que l'école a pour leur enfant).

En revanche, les bilans du cycle 1 varient des modèles utilisés pour les autres cycles et sont spécialement adaptés aux situations d'apprentissage des enfants de 3 à 5 ans. Le bilan est établi en se basant sur trois rubriques:

- La rétrospective de l'équipe pédagogique;
- La rétrospective des parents;
- Les perspectives communes.

#### Le bilan de fin de cycle

Au dernier trimestre du cycle 1, le bilan de fin de cycle est établi par l'équipe pédagogique et remis aux parents avec le dernier bilan intermédiaire. Il certifie que l'enfant a développé les compétences qui lui permettent de continuer son parcours scolaire au cycle 2.

### L'évaluation au cycle 2

#### Le bilan intermédiaire

Remis à la fin de chaque semestre, le bilan intermédiaire renseigne sur les compétences à développer. Il définit les connaissances et les compétences indispensables dont l'élève a besoin pour continuer ses apprentissages au cycle suivant.

À l'aide d'une grille de progression qui comporte plusieurs cases, le bilan permet par ailleurs de documenter et de retracer la progression individuelle de l'élève d'un trimestre à l'autre, toujours par rapport aux attentes de fin de cycle (socles) définies. Elle sera complétée au fur et à mesure du cycle d'apprentissage.

À la fin de chaque trimestre, l'enseignant compare le niveau de compétences effectivement développé par l'élève au niveau exigé du socle. Ainsi, les parents et l'élève voient si des efforts supplémentaires doivent être consentis pour atteindre le socle, ou s'il l'a déjà atteint, dépassé, voire dépassé de loin.

#### Les compétences transversales

À côté du développement des compétences disciplinaires, le bilan

intermédiaire renseigne également sur les compétences qui ne sont pas liées à une branche spécifique. Ces compétences transversales indiquent la manière dont l'élève travaille à l'école; elles sont évaluées à l'aide de quatre lettres.

#### Le bilan de fin de cycle

À la fin du dernier trimestre du cycle, l'enseignant dresse le bilan des compétences que l'élève a développées dans chaque branche et dans chaque domaine d'apprentissage. Le bilan de fin de cycle certifie que l'élève a développé les compétences qui lui permettent de continuer ses apprentissages au cycle suivant.

Pour les élèves qui ont atteint un socle avec difficulté, le bilan précise les mesures à prendre au cycle suivant pour aider l'élève à consolider ses apprentissages. La description de ces mesures est jointe au bilan de fin de cycle.

Pour les élèves qui n'ont pas atteint les socles de compétences à la fin du cycle, un plan de prise en charge individualisé est élaboré par la Commission d'inclusion scolaire. L'enfant reste intégré dans le processus d'apprentissage, mais bénéficie d'aides spécifiques, qui peuvent prendre différentes formes en fonction du diagnostic établi.

### Portfolio

Le gouvernement veut progressivement introduire un portfolio dans lequel les enseignants recueillent, avec l'élève, des productions représentatives des apprentissages.

## Rentrée académique: François Biltgen fait le point sur l'évolution des aides financières accordées par l'État luxembourgeois

30 septembre 2009

Le 30 septembre 2009, François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a tenu une conférence de presse pour présenter des statistiques sur les aides financières accordées par l'État et évoquer les grands dossiers qui marqueront l'année académique 2009/2010.

François Biltgen a tout d'abord fait le point sur l'évolution des aides financières accordées par l'État luxembourgeois depuis 2000/2001. Les statistiques montrent que le nombre de bourses a augmenté au fil du temps. En 2000/2001, le Centre d'information et de documentation sur l'enseignement supérieur (Cedies) recensait 5 017 aides. En 2007/2008, il en dénombrait 7 800, et en 2008/2009, le nombre d'aides financières s'élevait déjà à 7 910. Parallèlement au nombre de bourses, les statistiques font état d'une augmentation significative des montants accordés, qui sont passés de 29 055 640 euros en 2000/2001 à 48 678 840 euros en 2007/2008, pour atteindre 49 884 845 euros en 2008/2009.

En ce qui concerne les bénéficiaires des aides, François Biltgen a pu constater que la proportion des femmes était plus élevée que celle des hommes au cours des trois dernières années. En 2008/2009, 4 250 femmes contre

3 660 hommes ont bénéficié des aides financières du Cedies.

Le nombre total de primes accordées pour des diplômés décrochés à l'issue de l'année académique 2007/2008 a été de 1 723, se répartissant sur 1 016 femmes et 707 hommes.

Des différences existent également au niveau du choix des études. Alors que les femmes ont tendance à poursuivre des études dans le domaine des sciences humaines ou des sciences sociales, de la santé ou de la pédagogie, les hommes s'enthousiasment plutôt pour les sciences naturelles, l'informatique et les études d'ingénieur.

François Biltgen a souligné que l'économie était un domaine d'étude qui rencontre un succès sans cesse croissant auprès des étudiants luxembourgeois. Il a par ailleurs relevé que le nombre des étudiants inscrits dans les formations d'ingénieur repartait à la hausse, alors que celui des étudiants en sport était à la baisse.

### Pays et villes d'études

Dans le classement des universités accueillant le plus d'étudiants luxembourgeois, l'Allemagne (1 768) se classe en tête, suivi du Luxembourg (1 404), de la Belgique (1 623), de la France (1 308) et du Royaume-Uni (729). François Biltgen a, dans ce contexte, remarqué que l'Angleterre était un pays attirant chaque année un peu plus d'étudiants luxembourgeois.

En ce qui concerne la ville choisie pour y effectuer leurs études, les étudiants luxembourgeois favorisent

Luxembourg-Ville (1 404), suivi de Bruxelles (757), de Strasbourg (411) et de Trèves (382). Paris arrive en 5<sup>e</sup> position (281), suivie de Liège (211) et de Bastogne (210).

### Les grands dossiers

François Biltgen a ensuite évoqué les grands dossiers inscrits au programme gouvernemental en matière d'enseignement supérieur et qui marqueront les années à venir. À commencer par le développement de la formation BTS (brevet de technicien supérieur). Ce brevet pourra être étendu et étoffé grâce à la loi du 19 juin 2009 sur l'enseignement supérieur. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souligné l'importance du BTS, en précisant qu'il s'agissait d'un diplôme surtout recherché par les petites et moyennes entreprises.

À côté de la collecte de données fiables et pertinentes sur l'enseignement supérieur, François Biltgen a également annoncé qu'un accent particulier serait mis sur la formation tout au long de la vie.

Le ministre a en outre annoncé qu'il s'attacherait à résoudre la question de la reconnaissance des diplômes.

### Université du Luxembourg

François Biltgen a par ailleurs expliqué que le développement de l'Université du Luxembourg se poursuivrait grâce à la fixation d'axes prioritaires, le recrutement de scientifiques de haut niveau et l'octroi d'une plus grande autonomie. La participation et la communication interne de l'université

seront développées et le programme spécifique de la formation des enseignants de l'enseignement fondamental sera revu.

Le rectorat, le décanat et la bibliothèque seront transférés à Belval en 2013, site qui deviendra le siège central de l'université. L'université deviendra également propriétaire de son patrimoine et en assurera la gestion.

### Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres posent la première pierre du campus scolaire de Mersch

30 octobre 2009

Le 30 octobre 2009, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, ont posé la première pierre du campus scolaire de Mersch.

Le campus projeté à Mersch, à proximité du centre, de la gare ferroviaire et à côté de l'Agrocenter (CEPAL), abritera le Neie Lycée et le Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES). Les deux établissements scolaires, qui fonctionnent de façon autonome, sont réunis par un grand hall commun vitré qui, d'un côté, dessert les fonctions communes et, de l'autre, sépare les deux unités.

#### Un complexe scolaire qui accueillera 1 600 élèves

Le complexe scolaire, qui accueillera jusqu'à 1 600 élèves,

devrait être achevé en 2011. La surface de 6,6 hectares comprend des salles de classe ordinaires, des salles de musique, une administration, des infrastructures sportives, une bibliothèque, des infrastructures techniques, un amphithéâtre, une cantine, une cafétéria, des jardins et un étang. La particularité du bâtiment est qu'il est une des premières constructions à être financées par un partenariat privé-public.

Un internat pour 90 élèves a été intégré au campus. Il est placé le long de l'Alzette, avec vue sur la verdure au sud-est, à côté du terrain de sport extérieur.

#### Les objectifs

La construction basse énergie a été implantée de façon à répondre au mieux aux objectifs suivants:

- Création d'un complexe scolaire animé et vivant, offrant sur un même site les activités scolaires, sportives, artistiques et d'habitation. Les différents volumes bâtis seront identifiables par les fonctions leur attribuées.
- Intégration harmonieuse des constructions sur le terrain et au milieu environnant.
- Création d'espaces de récréation différenciés. Le vaste hall d'entrée vitré fait fonction de lieu d'accueil et de rencontre ainsi que d'articulation centrale, distribuant les flux vers les fonctions communes et les deux lycées situés de part et d'autre.

### Mady Delvaux-Stehres présente les travaux de mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental au cours du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2009/2010

9 décembre 2009

Le 9 décembre 2009, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les travaux de mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental qui se sont poursuivis au cours du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2009/2010.

Le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2009/2010 touche à sa fin et, avec lui, les trois premiers mois de mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental. Depuis son entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2009, la réforme a apporté des changements ambitieux aux niveaux tant pédagogique qu'administratif.

«Ces changements sont d'envergure et constituent un grand défi pour tous les acteurs concernés: les enseignants, les élèves, les parents, mais également les inspecteurs, les autorités communales et le ministère», a affirmé Mady Delvaux-Stehres. «Leur généralisation demande un certain temps d'adaptation. Il est tout à fait normal qu'après trois mois, tous ne se soient pas appropriés les changements au même rythme.»

La ministre a ensuite fait le point sur les principaux aspects novateurs introduits par la réforme. Il s'agit notamment des nouveaux

outils d'évaluation, du nouveau plan d'études, du travail en équipe et du plan de réussite scolaire. D'emblée, Mady Delvaux-Stehres a tenu à réaffirmer la pertinence et l'importance de les voir entrer en vigueur ensemble, dès la première année de mise en œuvre de la réforme, en vue de garantir la cohérence entre les différents concepts.

### **Une nouvelle forme d'évaluation qui documente les progrès de l'élève**

Le changement le plus marqué est certainement l'introduction des nouveaux outils d'évaluation. Aux cycles 1 et 2, les bilans intermédiaires du développement des compétences remplacent les bulletins traditionnels dès ce 1<sup>er</sup> trimestre 2009/2010.

«L'évaluation est un volet important du processus d'apprentissage. L'essentiel n'est pas de mesurer les savoirs que les élèves ont mémorisés. Nous voulons motiver les élèves à faire des progrès, c'est pourquoi l'évaluation doit les aider à prendre conscience de leur cheminement par rapport aux objectifs fixés», a expliqué la ministre. Le bilan du cycle 2 n'énumère pas moins de 61 compétences fondamentales. Pour chacune d'elles, il documente, sur une échelle de 1 à 9, les progrès que l'enfant a accomplis d'un trimestre à l'autre et le chemin qui lui reste à faire pour atteindre le socle, voire un niveau avancé par rapport au socle.

Au moment de remplir pour la première fois ces bilans détaillés, il est normal que les enseignants se posent des questions sur la manière dont ils évaluent telle ou

telle compétence. Il n'existe pas de recette toute faite qui puisse être dictée au niveau national. Chaque enseignant doit s'approprier le nouvel outil, en concertation avec ses collègues. Pour Mady Delvaux-Stehres, les questions et la discussion soulevées à ce propos dans les équipes pédagogiques présentent l'avantage d'ouvrir des perspectives pédagogiques communes dont profitera chaque équipe.

### **Un plan d'études révisé, adapté à l'approche par compétences**

Le plan d'études a été entièrement révisé. Il décrit les connaissances et compétences que tous les élèves doivent acquérir pour poursuivre leurs apprentissages au cycle suivant. La nouvelle édition du plan permet de distinguer entre les parties du programme qui sont essentielles et indispensables pour tous les élèves et celles qui

ne sont pas obligatoires, mais que les enseignants peuvent utiliser avec les élèves ayant déjà atteint le niveau socle et prêts à aller plus loin.

### **Le travail en équipes**

Depuis la rentrée de septembre 2009, tous les membres du personnel enseignant et éducatif qui prennent en charge les élèves d'un même cycle travaillent en équipe. La tâche de concertation s'élève à un volume annuel de 60 heures, auquel s'ajoutent 60 heures d'appui pédagogique par an. «Chaque intervenant doit donc assister, en principe, à une réunion hebdomadaire d'une moyenne de 1,5 heure. La rédaction d'un rapport de réunion est obligatoire, mais le ministère a donné des lignes directrices pour que ce travail se limite aux informations essentielles», a précisé la ministre.



Mady Delvaux-Stehres lors de la conférence de presse (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

### **Le plan de réussite scolaire, un outil de développement de la qualité scolaire**

Selon la loi, toutes les écoles fondamentales doivent élaborer et mettre en œuvre un plan de réussite scolaire (PRS). Il définit les objectifs et les actions particulières qu'une école prévoit pour amener tous ses élèves vers les socles de compétences et un maximum d'élèves au-delà. Trente-cinq des 152 écoles fondamentales ont démarré leur première année de PRS en 2009/2010. Soixante écoles utilisent l'année 2009/2010 comme année de préparation; elles démarreront leur PRS proprement dit en septembre 2010.

### **La formation continue des enseignants: une augmentation de 38% par rapport à 2008**

Pour préparer la mise en œuvre de la réforme, l'Institut de formation continue du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (Script) a axé son programme de formation sur les aspects prioritaires de la nouvelle école fondamentale. Le total des inscriptions s'élève à 6 258 en novembre 2009. Ceci correspond comparé à la même date de l'année 2008 (4 539 inscriptions) à une augmentation de 38%. Sur le total, 78,7% se réfèrent à des formations prioritaires dans le cadre de la réforme engagée.

### **Étude Leselux 2008: évaluer les compétences de lecture en allemand et en français des élèves de la 6<sup>e</sup> année d'études**

16 décembre 2009

Le 16 décembre 2009, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les résultats de l'étude Leselux 2008, en présence de trois membres du consortium d'experts auquel la réalisation a été confiée: Pierre Reding, inspecteur de l'enseignement fondamental, Peter Kühn, professeur à l'université de Trèves, et Charles Berg, assistant-professeur à l'Université du Luxembourg.

L'étude Leselux est une analyse complémentaire à l'étude internationale PIRLS 2006. Les deux études évaluent les compétences de lecture d'élèves de l'école primaire avant la réforme, donc préalablement à l'introduction de l'enseignement fondé sur les socles de compétences. PIRLS a été réalisé en 2006 dans 45 pays différents. Au Luxembourg, PIRLS a analysé les compétences de lecture en allemand de tous les élèves de la 5<sup>e</sup> année d'études.

L'étude Leselux, quant à elle, évalue les compétences de lecture en allemand et en français d'un échantillon représentatif de 1 050 élèves de la 6<sup>e</sup> année d'études. Elle se fonde sur des textes authentiques élaborés dans le cadre de PIRLS.

L'objectif de Leselux est de confirmer et de détailler les résultats de PIRLS 2006. La mise en relation

des résultats de PIRLS 2006 avec ceux de Leselux 2008 permet également de mesurer la progression des compétences des élèves entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> année d'études.

Dans le cadre de Leselux, chaque élève était appelé à travailler quatre textes, soit un texte informatif et un texte littéraire dans chacune des deux langues. Des facteurs complémentaires ont été analysés par voie de questionnaire auprès des élèves (motivation et habitudes de lecture...), des parents (niveau de formation, langues parlées à la maison...) et des enseignants (méthodes d'appui, équipement de l'école, travail en équipe...).

### **Les résultats de Leselux 2008**

#### Les compétences de lecture en allemand et en français

Leselux confirme les excellentes performances de lecture des élèves en allemand. Dans le test d'allemand, les élèves de la 6<sup>e</sup> année d'études présentent un résultat de 587 points, ce qui constitue un niveau de compétence de lecture significativement supérieur à celui atteint lors de l'étude PIRLS en 2006 (557 points).

Cependant, les compétences de lecture des élèves de la 6<sup>e</sup> année se différencient clairement dans les deux langues testées, l'allemand et le français. Avec 517 points, la compétence moyenne de lecture en français est inférieure de 70 points au test d'allemand. Cette importante différence peut s'expliquer par le fait que l'apprentissage du français débute seulement lors de la seconde moitié de la deuxième année scolaire.

### Textes littéraires et textes informatifs

Deux types de texte ont été soumis aux élèves: un texte littéraire et un texte informatif dans chacune des deux langues. Dans les deux genres, la compréhension est meilleure en allemand qu'en français. Les élèves ont plus de facilités pour interpréter un texte français que pour en dégager des informations détaillées.

### L'âge des élèves

La proportion des élèves qui ont du retard scolaire est importante (22,1%). Ces derniers affichent des compétences de lecture inférieures à celles de leurs camarades. Plus les élèves sont âgés, moins leurs performances sont élevées.

### Hétérogénéité, contexte migratoire et langue parlée à la maison

Leselux confirme les résultats de PIRLS: les deux études révèlent que des facteurs tels que le statut social, le contexte migratoire et la langue parlée à la maison ont une influence sur les compétences de lecture.

Les élèves qui parlent une seule langue à la maison ont de bonnes compétences de lecture en allemand. Ce qui est également le cas pour les élèves parlant plusieurs langues dans leur famille, à condition qu'une de ces langues soit le luxembourgeois. Les enfants sans passé migratoire ainsi que les enfants dont un seul des parents est né à l'étranger atteignent des compétences de lecture moindres en français qu'en allemand. Les meilleurs résultats en français

ont été obtenus par des enfants dont les deux parents sont nés à l'étranger.

### Le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire

Plus les compétences de lecture sont élevées, plus les chances d'entrer dans l'enseignement secondaire classique sont importantes et inversement. Cependant, on observe que d'autres facteurs, tels que le statut social ou le contexte migratoire, influencent l'orientation à la fin du primaire.

### Motivation et attitudes face à la lecture

Les élèves qui affirment avoir confiance dans leurs propres compétences de lecture affichent de meilleures compétences que leurs camarades qui n'ont pas cette assurance. On constate également une étroite corrélation entre la motivation de lire et les performances de lecture. Cependant, tout comme pour PIRLS, les affirmations des élèves quant à la motivation et leurs attitudes vis-à-vis de la lecture restent décevantes. Ainsi, quelque 40% des élèves affirment ne pas lire à la maison.

### Climat scolaire

Une très grande proportion d'élèves et leurs parents jugent le climat scolaire peu agréable, confirmant ainsi les résultats de PIRLS.

## ÉGALITÉ DES CHANCES

---

### Françoise Hetto-Gaasch présente un nouvel outil aux entreprises pour vérifier leur politique salariale

9 novembre 2009

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a présenté le nouvel outil Logib en présence de Serge Allegrezza, directeur du Statec, partenaire du projet, en date du 9 novembre 2009.

Logib est un instrument d'évaluation de l'égalité salariale, qui permet d'analyser si une entreprise garantit ou non l'égalité de salaires entre femmes et hommes, c'est-à-dire un salaire égal pour un travail égal ou de même valeur. Logib est en fait un programme Excel pour mesurer l'égalité de salaire entre femmes et hommes et il a été élaboré par le Bureau fédéral suisse de l'égalité entre femmes et hommes.

L'outil offre aux entreprises la possibilité de déterminer, à partir de ce programme standardisé et facile à manier, si d'éventuels écarts de salaire entre le personnel féminin et le personnel masculin sont explicables par des facteurs objectifs ou s'ils contiennent une discrimination cachée. Le calcul s'effectue au moyen d'une analyse statistique de régression. On calcule l'impact qu'ont sur le salaire des facteurs importants pour la rémunération comme la qualification ou la fonction. Le sexe est inclus dans la fonction de régression comme



Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, et Serge Allegrezza, directeur du Statec, lors de la présentation de Logib (© Statec)

autre variable indépendante. En l'absence de discrimination, cette variable ne doit pas avoir d'incidence significative sur le salaire. Les données concernant le salaire, la qualification et le poste de travail des employées et des employés servent de base au calcul. Il est possible d'importer ces données à partir d'une base de données externe ou de les saisir manuellement dans Logib.

Avec Logib, les entreprises obtiennent une évaluation, un bilan des principaux résultats statistiques ainsi que des graphiques complémentaires. En cas de résultats négatifs, l'entreprise peut, si elle le souhaite, contacter le ministère de l'Égalité des chances pour être conseillée.

Depuis 1975, l'égalité de salaire est inscrite dans la législation luxembourgeoise. Les femmes et

les hommes ont droit à un salaire égal pour un travail égal ou de valeur égale. Au Luxembourg, comme dans tous les autres pays de l'Union européenne, il subsiste néanmoins un écart de salaire entre femmes et hommes pour lequel il n'y a pas d'explication objective. En 2009, au Luxembourg, un écart salarial de 14% entre femmes et hommes a été constaté. Le salaire horaire brut moyen féminin se situe à environ 87% comparé à celui des hommes.

## EMPLOI/TRAVAIL

### Nicolas Schmit et Jeannot Krecké commentent les travaux du Comité de conjoncture

29 juillet 2009

Au mois de juin 2009, 12 512 personnes étaient à la recherche d'un emploi, ce qui correspond à une légère augmentation de 0,2% par rapport au mois de mai 2009. Le taux de chômage reste constant à 5,4%.

Concernant le chômage partiel pour le mois d'août 2009, 135 entreprises ont introduit une demande auprès du Comité de conjoncture; 122 demandes ont été avisées positivement. Cinquante-deux entreprises ont demandé le chômage partiel pour des causes conjoncturelles, 45 d'entre elles parce qu'elles sont en lien de dépendance économique avec un secteur ou une entreprise en difficulté et 25 pour des causes structurelles. Un maximum de 8 496 personnes peut être concerné par ces mesures et le coût maximum pour l'État s'élève à 9,6 millions d'euros.

Au vu des budgets réellement utilisés pour les mois de mars et d'avril 2009, on constate qu'environ 50% du coût maximum prévu a été réellement dépensé. Les ministres ont salué le fait que les entreprises se servaient de façon raisonnable de l'outil qui leur est offert par le biais du chômage partiel et qu'elles avaient adopté une démarche prudente en demandant un maximum, quitte à ne pas utiliser toute la

marge qui est à leur disposition. Il faut cependant noter que pour les mois d'été, les demandes de chômage partiel sont toujours moins nombreuses à cause de la période des congés. En 2008, il y a eu une demande pour le mois de juillet et deux pour le mois d'août, qui concernaient au maximum respectivement 2 et 42 personnes.

Nicolas Schmit, qui copréside le Comité de conjoncture pour la première fois suite à son entrée en fonction comme ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, a relevé que de façon générale, le nombre de demandeurs d'emploi était en recul sur cette période de l'année. Il a souligné qu'il existait aujourd'hui environ 358 000 emplois au Luxembourg, chiffre le plus élevé jamais enregistré.

En même temps, il a averti que la situation sur le marché du travail n'irait pas en s'améliorant dans les mois à venir. C'est pourquoi une politique active de l'emploi est nécessaire. À cet effet, des mesures spécifiques destinées aux jeunes qui entrent pour la première fois dans la vie active doivent être mises en place à très court terme. La formation professionnelle doit plus encore que par le passé devenir une priorité de cette politique. Un troisième volet sur lequel il faudra travailler est celui de l'accompagnement et de l'activation des chômeurs de longue durée, qui représentent environ un tiers des personnes au chômage.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a salué l'atmosphère plus positive qui se dégage peu à peu au vu des dernières enquêtes sur

la conjoncture. La reprise ne se reflète cependant pas encore sur le plan des chiffres. «Nous assisterons dans les prochains mois à une progression légère, mais en partant d'un niveau très bas», a dit Jeannot Krecké. Il a averti que certains agrégats, comme la situation bilanciale des entreprises, les finances publiques ainsi que le marché de l'emploi, réagissaient avec un décalage temporel à la récession et les effets réels n'y seraient visibles que dans les mois à venir.

Des signes encourageants proviennent du secteur financier.

L'industrie, malgré une chute spectaculaire de la production de l'ordre de 30% depuis septembre 2008, pourra vraisemblablement conforter sa position lors du deuxième semestre 2009. Des problèmes se font sentir dans le domaine de la construction, où les commandes sont moins nombreuses.

L'inflation est toujours négative (-0,3%), bien que l'inflation sous-jacente (hors produits pétroliers et alimentaires) reste au-dessus des 2%. Cette situation ne va cependant pas perdurer et l'inflation devrait, selon les prévisions, redevenir positive dans les mois à venir.

À noter qu'en début de réunion, les ministres Krecké et Schmit ont tenu à remercier le ministre François Biltgen, qui a coprésidé le Comité de conjoncture pendant de nombreuses années.

## Jeannot Krecké et Nicolas Schmit commentent la situation sur le marché de l'emploi

27 août 2009

À l'issue de la réunion du Comité de conjoncture du 27 août 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, ont présenté les derniers chiffres de la situation sur le marché de l'emploi.

La tendance négative se poursuit et le chômage continue d'augmenter, a admis le ministre Nicolas Schmit. Le nombre de chômeurs enregistrés auprès de l'Administration de l'emploi (ADEM) est passé à 12 787 en juillet 2009, une augmentation de 275 personnes par rapport au mois précédent. Entre juin et juillet 2008, l'augmentation a néanmoins été similaire (+220 chômeurs inscrits), a-t-il ajouté.

Le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté de son côté de 118 personnes et s'élevait à 6 605 en juillet 2009. Par rapport à juillet 2008, il s'agit d'une croissance de plus de 2 200 personnes (+47%).

### Situation des jeunes demandeurs d'emploi

Après avoir noté que la part des universitaires augmentait parmi les demandeurs d'emploi, Nicolas Schmit s'est penché sur la situation des jeunes demandeurs d'emploi et a indiqué que le nombre de jeunes demandeurs d'emploi était en augmentation. Ainsi, en août,



121 jeunes supplémentaires sortis de l'école se sont inscrits à l'ADEM.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a signalé que la situation des jeunes sur le marché de l'emploi serait observée de près au cours des semaines à venir. Il a ajouté qu'une augmentation dramatique du chômage des jeunes pouvait s'observer un peu partout en Europe et que le Luxembourg n'échapperait probablement pas à cette tendance. Pour y faire face, Nicolas Schmit a annoncé que le Conseil de gouvernement proposerait prochainement l'adoption de mesures spécifiques.

### Emploi intérieur

L'emploi intérieur est en stagnation, voire en recul, a indiqué Nicolas Schmit, et de préciser qu'il s'agit là d'un phénomène tout à fait nouveau au Luxembourg. Dans le secteur bancaire, l'emploi a diminué de 0,4% au 2<sup>e</sup> semestre 2009, contre 0,9% au 1<sup>er</sup> semestre 2009. «À voir si cette décélération se poursuit maintenant», a dit le ministre Schmit.

### Travail intérimaire

Le travail intérimaire, qui apporte pas mal de flexibilité aux entreprises et qui est dès lors la première victime en temps de crise, a connu une chute considérable au Luxembourg au 1<sup>er</sup> trimestre 2009: -28%. Sur une année, le travail intérimaire a baissé de 50%.

### Chômage partiel

Concernant le chômage partiel pour le mois de septembre, le ministre de l'Économie et du

Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a informé que le Comité de conjoncture avait été saisi de 133 demandes, dont 129 avaient été avisées positivement. Cinquante-deux entreprises ont demandé le chômage partiel pour des causes conjoncturelles, 51 d'entre elles parce qu'elles sont en lien de dépendance économique avec un secteur ou une entreprise en difficulté et 26 pour des causes structurelles.

Un maximum de 9950 personnes peut être concerné par le chômage partiel et le coût maximum pour l'État sera de 12,1 millions d'euros. Au vu de l'expérience des mois précédents, le ministre Krecké a toutefois ajouté qu'il était probable que seulement 70 à 80% des personnes concernées travailleraient réellement à temps partiel et qu'à peine 50% du budget prévu serait effectivement dépensé.

Jeannot Krecké a toutefois constaté avec satisfaction que le nombre d'entreprises souhaitant bénéficier du chômage partiel n'avait plus augmenté sensiblement depuis plusieurs mois et était même resté constant. Selon ses indications, les demandes de la part des fournisseurs pour l'industrie automobile sont mêmes en recul.

Jeannot Krecké a conclu à ce sujet que les mesures prises au cours des derniers mois en matière de chômage partiel avaient permis d'éviter une aggravation de la situation. «Les mesures font en sorte que notre situation reste relativement bonne. Le chômage partiel est un instrument important au Luxembourg», a-t-il dit.

### Situation économique internationale et nationale

«Certains éléments – reprise du prix des produits pétroliers, augmentation du prix des matières premières – indiquent que nous avons atteint le fond de la crise. Par ailleurs, les bourses affichent une certaine progression et, techniquement, la France et l'Allemagne ne sont plus en récession», a estimé le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur au sujet de la situation internationale.

Cette tendance se fait également sentir au Luxembourg, ne fût-ce que sur le plan du moral des consommateurs et des entreprises qui, depuis deux, trois mois, affichent un certain optimisme, a estimé Jeannot Krecké. Néanmoins, dans le secteur de la construction, il n'y a pas de signes positifs et la situation ne s'améliorera pas à court terme, a-t-il précisé. La place financière connaît de son côté une certaine stagnation, quoiqu'une légère amélioration puisse être observée en matière d'OPC (+0,7% en juillet).

### Inflation

L'inflation est toujours négative, même si cette situation ne devrait pas perdurer, a signalé le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, avant d'appeler à une certaine vigilance en matière d'inflation, qui profite actuellement des prix des produits pétroliers. L'inflation sous-jacente (hors produits pétroliers et alimentaires) connaît une certaine stagnation.

## Chômage des jeunes: Nicolas Schmit présente des instruments visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes

16 septembre 2009

Le 16 septembre 2009, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a fourni le détail du nouveau projet de loi concernant certaines mesures visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes au cours de l'automne 2009. Ce projet vise à établir un plan d'urgence, limité dans le temps.

### Éviter la perspective d'une «génération sacrifiée»

L'idée d'une «génération sacrifiée est une perspective que je ne peux pas accepter», a déclaré Nicolas Schmit en faisant allusion aux répercussions de la crise économique-financière, qui se traduisent en Europe par une recrudescence du chômage des jeunes. D'après le ministre du Travail et de l'Emploi, le Luxembourg n'échappe pas au phénomène. Même si le principal problème du chômage luxembourgeois reste celui des personnes peu qualifiées, force est de constater que le nombre de jeunes en dessous de 26 ans inscrits à l'Administration de l'emploi (ADEM) a augmenté et que la proportion des chômeurs diplômés est passée de 11% à 15% du chômage total ces trois derniers mois.

Nicolas Schmit s'est surtout montré préoccupé par le chômage des diplômés, voire des jeunes

fraîchement diplômés qui sortent des écoles ou des universités. Le risque est grand, d'après le ministre, que le contexte économique défavorable pousse de nombreuses entreprises appartenant aux secteurs les plus divers à prorroger le gel des recrutements des jeunes diplômés, jeunes qui auraient été embauchés en période normale, de sorte que ces jeunes se retrouvent au chômage. Nicolas Schmit a souligné le besoin accru qui consiste à permettre à ces jeunes d'accéder rapidement à un emploi et d'acquérir par ce biais une expérience permettant de valoriser les diplômes obtenus.

### Des instruments adaptés à la situation actuelle

«Une situation exceptionnelle appelle des mesures exceptionnelles», a estimé Nicolas Schmit, pour qui les prochains mois seront décisifs. Pour endiguer la montée du chômage, le gouvernement entend s'appuyer, dans le cadre du nouveau projet de loi, sur trois mesures – une nouvelle et deux existantes – qui seront adaptées à la situation actuelle du marché de l'emploi. Ces instruments seront limités dans le temps, la date limite étant fixée au 31 décembre 2010. Nicolas Schmit a précisé que l'objectif «de ces instruments n'était pas de produire de la précarité, mais d'offrir aux jeunes de véritables perspectives professionnelles».

Il est envisagé dans ce contexte d'introduire la possibilité de conclure des contrats d'initiation à l'emploi – expérience pratique (CIE – EP) «Praktikum» dans le cadre d'une procédure allégée

ainsi que d'aménager tant le contrat d'initiation à l'emploi (CIE) que le contrat d'appui-emploi (CAE), ceci afin de les étendre à des jeunes qualifiés.

### Contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique (CIE – EP)

Les contrats d'initiation à l'emploi – expérience pratique (CIE – EP) «Praktikum», dans le cadre d'une procédure allégée, s'adressent aux jeunes diplômés détenteurs d'un baccalauréat jusqu'aux diplômés universitaires. L'objectif est d'améliorer les perspectives d'emploi de cette tranche de la population qui aurait sans doute décroché un emploi en temps réel, mais qui risque de se trouver plus longtemps sur le marché de l'emploi suite à la crise.

### Contrat d'initiation à l'emploi (CIE)

Le contrat d'initiation à l'emploi (CIE) s'adresse à des personnes moins qualifiées et qualifiées, voire diplômées, qui nécessitent non



Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, lors de la conférence de presse, et Christophe Schiltz, fonctionnaire au ministère du Travail et de l'Emploi (© SIP)

seulement une première expérience professionnelle, mais une vraie formation complémentaire et additionnelle de perfectionnement. Sa durée peut être de 24 mois au maximum.

### **Contrat d'appui-emploi (CAE)**

Le contrat d'appui-emploi (CAE) s'adresse à des personnes très faiblement qualifiées, mais désormais aussi à des jeunes plus qualifiés qui ne décrochent pas de suite un travail parce qu'ils ont besoin d'un surplus de formation. La formation pendant cette mesure est renforcée par l'obligation de faire bénéficier les jeunes de 16 heures de formation formelle au moins par mois. La durée de formation maximale est étendue à 24 mois, en attendant que les perspectives d'emploi, surtout pour les moins qualifiés, s'améliorent.

### **Une contribution financière de l'État qui peut s'élever jusqu'à 70%**

Le nouveau projet de loi prévoit que le Fonds pour l'emploi rembourse à l'employeur une partie de l'indemnité qui sera versée au jeune. L'employeur aura en outre droit à une prime en cas d'embauche du jeune moyennant un contrat à durée indéterminée et sans période d'essai à la fin de la mesure.

Les jeunes qui font l'objet d'une de ces trois mesures bénéficieront, pendant un certain laps de temps après la fin de la mesure, d'une priorité d'embauche au sein de l'entreprise concernée pour un poste qui correspond à leur qualification.

## **Nicolas Schmit prépare une réforme en profondeur de l'ADEM**

20 octobre 2009

Le 20 octobre 2009, le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, a annoncé la réforme de l'Administration de l'emploi (ADEM) et a fait le point sur les sujets abordés durant la première réunion du Comité permanent du travail et de l'emploi, qui a eu lieu sous sa présidence.

Confronté à une situation qu'il a qualifiée de «très sérieuse» concernant l'augmentation du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, a estimé qu'il était «urgent d'engager une réforme en profondeur de l'ADEM».

Après s'être fait une idée concrète de la situation sur le terrain en visitant l'ensemble des bureaux de l'ADEM (Luxembourg, Esch/Alzette, Wiltz et Diekirch), le ministre a fait état d'une «situation catastrophique» dans certains bureaux, qui illustre «qu'une réforme est de plus en plus nécessaire et de plus en plus urgente».

Le ministre a surtout relevé «le nombre important de demandeurs qui font la queue devant l'ADEM» et le débordement du personnel qui n'est plus en mesure de traiter le nombre sans cesse croissant de dossiers.

### **«Engager une réforme maintenant, en commençant aujourd'hui»**

Nicolas Schmit a expliqué qu'il ne «s'agit pas de faire une nouvelle étude, mais d'engager une réforme maintenant, en commençant aujourd'hui», l'objectif étant de restaurer la confiance des employeurs et des demandeurs d'emploi à l'égard de l'ADEM.

Pour mener à bien la réforme de l'ADEM, le ministre a sollicité l'aide et le conseil de Bernard Brunhes, un spécialiste en affaires sociales. Sa mission consistera à identifier les faiblesses de l'ADEM et à esquisser des solutions qui permettent à l'ADEM de mieux fonctionner.

### **Renforcement des effectifs**

La réforme de l'ADEM, qui sera menée en concertation avec le personnel de l'ADEM et les partenaires sociaux, s'accompagnera d'un renforcement des effectifs et des ressources informatiques. «Puisqu'il y a urgence», Nicolas Schmit s'est donné pour objectif de présenter la réforme vers le mois de juin 2010.

### **Première réunion du Comité permanent du travail et de l'emploi**

Nicolas Schmit a ensuite fait le point sur les sujets abordés durant la 1<sup>re</sup> réunion du Comité permanent du travail et de l'emploi sous sa présidence. Ce comité est institué auprès du ministre ayant le Travail dans ses attributions et il est chargé d'examiner régulièrement la situation en matière d'emploi et de chômage, ainsi qu'en matière de

conditions de travail, de sécurité et de santé des travailleurs.

### **Affinement des statistiques sur le chômage**

Nicolas Schmit a rapporté qu'il avait chargé l'ADEM de rassembler davantage de statistiques sur le chômage afin de les communiquer au Comité de conjoncture. Le ministre a précisé qu'il avait répondu à une demande des partenaires sociaux, qui veulent avoir davantage de données statistiques sur le profil socioculturel des chômeurs, leur cursus professionnel ainsi que les sections fréquentées.

Nicolas Schmit a souligné que le prochain Comité permanent du travail et de l'emploi serait consacré à une analyse des formations offertes au Luxembourg.

Il a annoncé que des réunions seraient organisées pour sensibiliser les entreprises aux possibilités qui leur sont offertes dans le cadre du projet de loi concernant certaines mesures visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes. «La création d'un comité de suivi», a expliqué le ministre, «devrait permettre d'éviter des abus et de mieux évaluer le système qui a été mis en place par le projet de loi.»

### **Appel à projets public pour le Fonds social européen**

La seconde partie de la conférence de presse était consacrée à la nouvelle période de programmation du Fonds social européen (FSE) 2007-2013, sur base du programme opérationnel de l'intervention du FSE au Grand-Duché de Luxembourg

(PO), au titre de l'objectif «compétitivité régionale et emploi» pour la période de programmation 2007-2013. L'enveloppe budgétaire globale allouée au Luxembourg s'élève à 50 millions d'euros, dont la moitié a été attribuée au PO du FSE.

### **La Chambre des députés adopte le projet de loi 6068 sur certaines mesures temporaires visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes**

27 octobre 2009

Le 27 octobre 2009, la Chambre des députés a avalisé le projet de loi 6068 sur certaines mesures temporaires visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes.

Le projet de loi 6068, qui a été adopté avec 52 voix sur 60, contient une série de mesures spécifiques pour aider les jeunes diplômés et les jeunes non diplômés à trouver un emploi stable dans un contexte difficile marqué par la crise économique. Les mesures du projet de loi sont limitées dans le temps, la date limite étant fixée au 31 décembre 2010.

Pour endiguer la montée du chômage, le gouvernement entend s'appuyer sur trois mesures, dont une nouvelle et deux existantes qui seront adaptées à la situation actuelle du marché de l'emploi. Le contrat d'appui-emploi (CAE) et le contrat d'initiation à l'emploi (CIE), institués par la loi 5611,

ne s'adresseront plus uniquement aux personnes faiblement qualifiées, mais seront également ouvertes aux jeunes diplômés. La nouvelle mesure, le contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique (CIE – EP), sera réservée aux jeunes diplômés qui n'éprouveraient pas de difficulté à intégrer le marché du travail en temps de conjoncture normale.

1. Le CAE, institué par la loi du 22 décembre 2006 et s'adressant aux jeunes de moins de 30 ans, est une mesure de mise au travail qui a comme vocation exclusive d'initier et de former les jeunes demandeurs d'emploi sans formation ou peu qualifiés. Ce type de contrat est destiné aux promoteurs étatiques ou communaux. Le nouveau projet de loi vise une adaptation du CAE actuel. Afin que ce dernier puisse servir en tant qu'instrument efficace de lutte contre le chômage des jeunes en temps de crise économique, il sera également ouvert aux jeunes détenteurs d'un diplôme et sa durée sera étendue de 9 à 12 mois. Le CAE sera donc accessible aux jeunes diplômés qui, à cause de la crise économique, ne se voient offrir ni un contrat de travail ni un CIE – EP.

2. Le CIE, institué par la loi du 22 décembre 2006, a pour but d'assurer aux jeunes demandeurs d'emploi non diplômés de moins de 30 ans une formation pratique pendant les heures de travail. Cette expérience professionnelle est censée faciliter leur intégration sur le marché du travail. Le CIE est destiné aux promoteurs du secteur privé, capables d'offrir une réelle perspective d'emploi au jeune demandeur d'emploi à

la fin de la mesure. S'inscrivant dans le contexte de l'actuelle crise économique, le projet de loi vise à étendre le CIE actuel également aux jeunes diplômés qui ne se voient offrir ni contrat de travail ni CIE – EP à la fin de leurs études.

3. La principale nouveauté du projet de loi 6068 réside dans un nouveau type de contrat, le CIE – EP, qui complète le CIE actuellement en vigueur, en créant un volet réservé aux jeunes résidents diplômés de moins de 30 ans (niveau technicien, baccalauréat, BTS ou universitaire) qui n'auraient eu aucune difficulté pour trouver un travail en situation de conjoncture normale. L'objectif principal est donc de leur éviter un passage obligatoire par le chômage en sortant de l'université. La durée du CIE – EP varie entre 6 mois au minimum et 24 mois au maximum, y compris une éventuelle prolongation.

**Nicolas Schmit: «Il n'est plus temps de philosopher. Il faut lancer un signal clair en faveur de l'emploi»**

Lors du débat parlementaire, Nicolas Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi, a défendu le projet de loi 6068 devant la Chambre des députés en soulignant l'urgence de la situation. Au lieu de tomber dans l'immobilisme et se retrancher derrière l'ampleur de cette crise pour dire «vous n'avez pas de chance, vous êtes mal tombés, en pleine crise», il a estimé qu'il fallait mieux agir rapidement. «Il n'est plus temps de philosopher. Il faut lancer un signal clair en faveur de l'emploi», a-t-il dit, en ajoutant «qu'il veut avant tout éviter la perspective d'une génération sacrifiée.»

## Présentation des résultats des travaux du Comité de conjoncture

25 novembre 2009

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont présenté les résultats des travaux du Comité de conjoncture du 25 novembre 2009.

Pour octobre 2009, le taux de chômage s'élève à 6% (14 062 personnes). Ce chiffre correspond à une augmentation de 5% (+670 personnes) par rapport au mois passé et de 34,7% (+3 621 personnes) par rapport à octobre 2008. Ces chiffres suivent la tendance des autres États membres de l'Union européenne: sur les 12 à 16 derniers mois, l'Europe a perdu plus de 4 millions

d'emplois. Les prévisions du taux de chômage tournent autour de 7% pour 2010-2011.

Selon Nicolas Schmit, les perspectives sont peu optimistes et la reprise annoncée ne s'accompagnera pas d'une création d'emplois dans l'immédiat, les entreprises mettant d'abord l'accent sur l'amélioration de la productivité.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration a souligné que presque un tiers des demandeurs d'emploi ont moins de 30 ans et 19% ont moins de 26 ans. Dans cette optique, les mesures en faveur des jeunes adoptées par le gouvernement, en vigueur depuis trois jours, témoignent de leur importance. Cent cinquante jeunes se sont inscrits sur [www.anelo.lu](http://www.anelo.lu) et environ 70 entreprises offrent des postes sur le site. Une dizaine de contrats ont pu être finalisés en deux jours seulement.



Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, commentent les chiffres de l'emploi (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Quant à l'offre d'emplois, la situation s'est stabilisée par rapport aux derniers mois, où l'on enregistrait des baisses continues, même si cette stabilisation se trouve à un niveau très bas. Le ministre Schmit a signalé que l'offre d'emplois avait baissé de 500 unités par rapport à la même période 2008. Cette tendance négative se reflète également au niveau de l'emploi total. L'emploi dans le secteur bancaire enregistre une baisse continue sur les quatre trimestres passés, avec -300 unités au troisième trimestre 2009.

Concernant le chômage partiel, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a annoncé que 130 entreprises avaient soumis une demande au Comité de conjoncture pour le mois de novembre. Ce dernier en a accepté 125, dont 61 pour des raisons conjoncturelles, 42 à cause d'un lien de dépendance économique et 22 pour des raisons structurelles. Huit mille salariés peuvent être concernés au maximum; depuis le début de la crise, 9 000 personnes en moyenne étaient touchées chaque mois par le chômage partiel et le recours accru à cette mesure a permis de maintenir 1 500 emplois, selon le Statec. Le gouvernement va réfléchir à une continuation de la mesure même au-delà de 2010, pour que les entreprises qui ont épuisé les possibilités de recours au chômage partiel puissent continuer à utiliser cet instrument afin de maintenir leur activité.

Selon le ministre Krecké, les nouvelles prévisions du Statec, qui indiquent une croissance du PIB de 2,1% en 2010, suivent les révisions

à la hausse faites par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission européenne. Il ne faut pas oublier que si croissance il y aura, celle-ci part d'un niveau absolu très bas. «D'un point de vue historique, 2% de croissance est un très mauvais résultat pour le Luxembourg», a dit Jeannot Krecké, rappelant que de nombreux agrégats budgétaires sont basés sur une hypothèse de croissance de 4%.

## ENVIRONNEMENT

### Claude Wiseler et Marco Schank donnent le coup d'envoi de la Foire écologique

18 septembre 2009

Le 18 septembre 2009, Claude Wiseler et Marco Schank ont donné – en présence de Blanche Weber du Mouvement écologique – le coup d'envoi de la 21<sup>e</sup> Oekofoire, qui se déroule du 18 au 20 septembre 2009 à Luxexpo au Kirchberg. La foire, qui attire plus de 190 exposants, est organisée par le Mouvement écologique et l'Oekozerter Lëtzebuerg, sous le patronage du ministre du Développement durable et des Infrastructures.

L'ouverture de la Foire écologique a été tout d'abord l'occasion pour Claude Wiseler d'exposer les motifs qui ont conduit le gouvernement à créer un grand ministère du Développement durable et des Infrastructures, qui inclut quatre

anciens ministères au sein d'une seule entité, à savoir l'Aménagement du territoire, l'Environnement, les Transports et les Travaux publics.

Claude Wiseler a expliqué que «la concentration des compétences qui résulte de cette fusion» permettrait d'apporter de meilleures solutions «aux champs de tensions qui marquent les politiques qui gravitent autour du développement durable et des infrastructures». Dans son analyse, la concentration à la fois de la responsabilité politique et des instruments rassemblés entre les mains des ministres Claude Wiseler et Marco Schank «devrait également assurer une plus grande cohérence des politiques et accélérer la prise de décision».

### Six grandes priorités pour les mois à venir

Ensuite, Claude Wiseler a esquissé les priorités des mois à venir. À commencer par la problématique du changement climatique, qui constitue, d'après le ministre, «un des plus grands défis auxquels le Luxembourg et le monde seront confrontés». Claude Wiseler a estimé «que le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour que la conférence de Copenhague sur le changement climatique soit couronnée de succès». Il a annoncé dans ce contexte l'organisation d'un débat à la Chambre des députés ainsi que l'élaboration d'un plan d'action national.

La simplification administrative est, d'après Claude Wiseler, non seulement un défi à relever dans le cadre du développement durable, mais également par tous les ministères.

«L'objectif n'est pas d'éliminer des critères, mais d'apporter plus de transparence en harmonisant les textes législatifs, en coordonnant davantage les procédures et en fixant clairement les délais», a expliqué Claude Wiseler, en ajoutant que l'initiative devrait se solder par «une grande acceptation de la part des citoyens».

Parmi les priorités abordées par Claude Wiseler figurait également la mobilité. Le ministre a souligné dans ce contexte que la politique des transports s'inscrirait «dans la continuité de la législature précédente» afin de promouvoir «un transport public performant», basé sur une stratégie combinée de la chaîne du transport, qui devra fonctionner en continuité.

Enfin, Claude Wiseler a également cité l'aménagement du territoire, le développement durable et l'efficacité énergétique comme faisant partie des priorités des mois à venir. En ce qui concerne l'aménagement du territoire, Claude Wiseler a mis en évidence le rôle qui incombe aux plans sectoriels, tout en soulignant qu'il s'agit «d'instruments indispensables pour mener une politique crédible».

Le discours de Claude Wiseler (📄 page 233) a été suivi d'une intervention du ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank (📄 page 237), qui a surtout mis en exergue le rôle des communes dans la mise en œuvre des politiques de développement durable.

## Réunion d'examen des performances environnementales du Luxembourg par l'OCDE

7 octobre 2009

En date du 7 octobre 2009, le groupe de travail *ad hoc* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est réuni à Paris en vue d'examiner et de discuter les performances environnementales du Luxembourg.

Le Luxembourg y était représenté par le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, accompagné par une délégation composée de représentants du ministère du Développement durable et des Infrastructures, du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, du ministère de l'Intérieur et à la Grande Région ainsi que du ministère des Finances.

L'examen en question a été mené dans un climat très constructif et a abouti à un certain nombre de recommandations, qui seront maintenant évaluées en vue d'une intégration dans les politiques nationales.

L'OCDE a salué la création du ministère du Développement durable et des Infrastructures en tant que signe fort de la volonté du gouvernement luxembourgeois de considérer le caractère incontournable du développement durable en tant que politique transversale.



Claude Wiseler lors de l'inauguration de la 21<sup>e</sup> Oekofoire (© SIP/Charles Caratini)

Le rapport de l'OCDE sur l'examen des performances environnementales du Luxembourg sera publié en janvier 2010. Cette publication ainsi que les recommandations y intégrées feront l'objet d'une communication au niveau national.



Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, lors de la réunion du groupe de travail de l'OCDE (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

## **CAR-e et CAR-e plus: Claude Wiseler fournit des détails sur le nombre de demandes introduites et l'impact de ces mesures sur les émissions de gaz à effet de serre**

28 octobre 2009

Dans des réponses à des questions parlementaires, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a fourni des précisions sur les primes axées sur l'automobile, CAR-e et CAR-e plus.

Il a surtout livré des détails sur le nombre de demandes qui ont été introduites auprès de l'Administration de l'environnement, l'âge moyen et le type de voitures qui ont été mises à la casse, l'impact de ces mesures sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le coût global à charge du budget de l'État.

### **Le nombre de demandes introduites**

Claude Wiseler a tout d'abord précisé que 5 250 demandes de subvention pour acquérir une voiture à faibles émissions de CO<sub>2</sub> ont été recensées jusque fin septembre 2009 et que 3 460 primes ont été accordées. 940 demandes ont été refusées en raison du non-respect des conditions édictées dans le règlement grand-ducal et 850 dossiers sont encore en cours d'instruction par l'administration. 270 demandes concernaient la prime à la casse CAR-e plus.

Claude Wiseler a jugé qu'il était difficile, à l'heure actuelle, d'établir un bilan fiable des primes. Il a expliqué que les demandes relatives aux voitures commandées lors du Festival de l'automobile 2009 n'étaient pas encore comptabilisées dans les statistiques vu que les personnes souhaitant bénéficier d'une telle prime doivent posséder la voiture depuis au moins 7 mois avant de pouvoir introduire une demande.

### **L'impact sur les émissions de gaz à effet de serre**

Les statistiques sur les nouvelles voitures immatriculées montrent, selon le ministre Wiseler, que les parts de marché des voitures

économiques en énergie ont nettement augmentées. De 10,1% en 2006, la proportion est passée à 11,9% en 2007 pour atteindre 17,9% en 2008. D'après Claude Wiseler, la tendance à la hausse s'est également confirmée durant les huit premiers mois de l'année 2009, où le pourcentage a atteint 22,9%. Quant à l'âge moyen des voitures mises à la casse, il était de 13,8 ans.

Claude Wiseler a estimé que l'augmentation du nombre de voitures économiques en énergie était surtout attribuable à une prise de conscience croissante des citoyens et des entreprises quant aux bénéfices tant économiques qu'environnementaux de ce type de voiture. Parallèlement, il a souligné l'importance des mesures prises par le gouvernement (le prélèvement des accises sur les carburants routiers, la taxe sur les véhicules routiers et les primes CAR-e et CAR-e plus) qui ont permis de réorienter le choix sur des voitures à faibles émissions.

### **Le coût global à charge du budget de l'État**

En ce qui concerne le coût global à charge du budget de l'État, Claude Wiseler a estimé que le montant global des 14 000 primes CAR-e qui ont été versées sur l'ensemble de la période considérée (voitures émises entre le 1<sup>er</sup> juin 2007 et le 31 décembre 2009) s'élevait à 10,5 millions d'euros.

Pour la prime CAR-e plus, le calcul du coût global s'avère en revanche plus ardue. Claude Wiseler a avancé un coût approximatif qui oscille entre 6,5 et 9,75 euros pour un



nombre allant de 4 000 à 6 000 voitures.

Pour ce qui est de la prolongation des mesures, qui prennent fin le 31 décembre 2009, Claude Wiseler a dit que ses services étaient en train d'élaborer un projet de règlement grand-ducal définissant les modalités de ces primes, en tenant compte de l'évolution technologique.

### Prolongation des primes CAR-e, CAR-e plus et PRIME cool

24 novembre 2009

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, ont annoncé le 24 novembre 2009 la poursuite des régimes d'aides financières pour la promotion des voitures à faible émission de CO<sub>2</sub> (CAR-e et CAR-e plus) et des appareils électroménagers réfrigérants à basse consommation d'énergie (A++) (PRIME cool). En même temps, ils ont lancé la campagne d'information et de sensibilisation relative aux ampoules à basse consommation d'énergie et ont fait le point sur la préparation de la conférence de l'ONU sur le climat qui se tiendra à Copenhague.

La prime CAR-e, qui aurait dû prendre fin le 31 décembre 2009, est prolongée en 2010 avec un montant de 750 euros pour les voitures mises en circulation pour la première fois pendant les sept premiers mois de l'année 2010 et dont

les émissions sont inférieures à 120 g de CO<sub>2</sub>/km. Pour les voitures mises en circulation à partir du 1<sup>er</sup> août 2010, le seuil est abaissé à 110 g de CO<sub>2</sub>/km. Le seuil de 160 g de CO<sub>2</sub>/km reste d'application pour les familles nombreuses, les personnes invalides et les voitures électriques, hybrides ou fonctionnant au gaz.

Le montant de la prime CAR-e est doublé à 1 500 euros dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les voitures dont les émissions de CO<sub>2</sub> ne dépassent pas 100 g/km.

La prime CAR-e plus est également reconduite en 2010, mais uniquement jusqu'au 31 juillet (date de première mise en circulation de la voiture) et ce, à l'achat d'une voiture à faible émission de CO<sub>2</sub>, associé à la mise à la casse d'une voiture de plus de 10 ans. Le montant de la prime CAR-e plus (y inclus, si applicable, la prime CAR-e) est de 1 500 euros pour les voitures dont les émissions ne dépassent pas 150 g de CO<sub>2</sub>/km, de 2 500 euros pour les voitures dont les émissions ne dépassent pas 120 g de CO<sub>2</sub>/km (160 g pour les familles nombreuses) et de 3 250 euros pour les voitures très économes (< 100 g de CO<sub>2</sub>/km).

À cette occasion, le ministre délégué Marco Schank a informé que 5 375 demandes avaient déjà été introduites pour bénéficier de la prime CAR-e, contre 420 demandes pour la prime CAR-e plus. Ces chiffres vont certes augmenter à cause du délai de sept mois à respecter avant de pouvoir introduire la demande.

Pour ce qui est de l'évolution du parc automobile, Marco Schank a salué la progression nette des ventes de voitures avec des émissions inférieures ou égales à 120 g de CO<sub>2</sub>/km. Entre janvier et octobre 2009, leur part de marché parmi les nouvelles immatriculations s'est élevée à 25%, contre 9,2% en 2005. Parallèlement, la part de marché des voitures dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont supérieures à 200 g/km a tendance à diminuer parmi les nouvelles immatriculations.

L'ensemble du parc automobile en circulation au 1<sup>er</sup> novembre 2009 se caractérise aussi par une baisse de ses émissions moyennes, qui sont passées de 181,3 g de CO<sub>2</sub>/km en 2005 à 168,5 g en 2009.

Marco Schank a également annoncé la poursuite en 2010 du régime des aides financières pour la promotion des appareils électroménagers réfrigérants à basse consommation d'énergie A++, la PRIME cool. L'objectif de cette mesure est d'inciter au remplacement d'anciens réfrigérateurs ou congélateurs par des appareils à faible consommation d'électricité A++. Le montant de la prime est de 150 euros si le volume utile de l'appareil est supérieur ou égal à 175 litres, et de 100 euros si le volume est inférieur à 175 litres.

### Campagne relative aux ampoules à basse consommation d'énergie

Le lancement de la campagne relative aux ampoules à basse consommation d'énergie s'inscrit dans le cadre du règlement européen, adopté le 18 mars 2009, qui prévoit un retrait progressif des

ampoules à incandescence classiques. Les avantages en sont une réduction de 15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'Union européenne par an ainsi qu'une économie de 25 à 50 euros par ménage par année.

La campagne «tous médias» vise à informer sur le règlement européen, sensibiliser aux avantages des ampoules à basse consommation d'énergie et inciter au remplacement des ampoules à incandescence classiques.

### Conférence de l'ONU sur le climat

Selon le ministre du Développement durable, Claude Wiseler, la conférence de Copenhague doit se conclure par des décisions qui ont force contraignante, pas nécessairement sur le plan juridique, mais du moins sur le plan politique. L'accord dégagé à Copenhague

doit en outre concerner l'ensemble des États et définir des objectifs communs tels que la limitation de l'augmentation de la température à 2 °C et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 50% d'ici à 2050. Les États doivent également s'entendre sur le financement des objectifs, estimé à 100 milliards d'euros d'ici à 2020, ainsi que sur la gouvernance des fonds investis, gouvernance qui, selon Claude Wiseler, ne peut être réalisée que par un organe de l'ONU. Finalement, tous les flux financiers relatifs aux fonds investis doivent être facilement compréhensibles afin d'augmenter l'acceptation des mesures parmi les citoyens.

Malgré la crise financière actuelle, Claude Wiseler a appelé à la poursuite des efforts en matière de protection du climat: «La crise financière est éphémère, mais la crise climatique est un des plus

grands défis de ce siècle. Si nous arrêtons les efforts en matière de protection du climat, nous en paierons les frais dans quelques années. L'inaction sera plus chère que les efforts d'aujourd'hui!», a dit le ministre à ce sujet, avant de conclure qu'il a l'intention, à la suite de la conférence de Copenhague, de faire élaborer, en concertation avec tous les milieux intéressés, un Plan d'action national pour la protection du climat.

### Marco Schank présente le premier rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel

9 décembre 2009

Le 9 décembre 2009, le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, et le président de l'Observatoire de l'environnement naturel, Camille Gira, ont présenté le premier rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel et ont donné un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan national protection de la nature (PNPN).

L'Observatoire de l'environnement naturel a pour mission principale de suivre l'état de conservation de la diversité biologique, de proposer des recherches et de suivre la mise en œuvre du PNPN, qui repose sur un catalogue d'actions de 41 mesures concrètes. Tous les deux ans, l'observatoire rédige, en outre, un rapport circonstancié sur la politique en matière d'environnement naturel.



Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, lors de la conférence de presse sur la prolongation des primes (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

**Mise en œuvre du PNPN**

Les principales conclusions de ce rapport, qui ont été présentées lors de la conférence de presse, mettent en lumière les points faibles et les réussites de la politique menée en matière d'environnement naturel.

Claude Origer du ministère du Développement durable et des Infrastructures a expliqué «que la mise en œuvre des mesures était globalement satisfaisante». Parmi les points forts, il a cité:

- cadastre des biotopes: achevé en 2010;
- contrats «biodiversité» sur 5 000 ha: 4 000 ha en 2009;
- étude faisabilité «Oekobonus»: achevée;
- désignation des zones «habitats»: achevée;
- désignation de réserves forestières intégrales: l'objectif des 2 000 ha pourra être atteint en 2011;
- adaptation du cadre légal: deux règlements en cours de procédure, quatre publiés;
- *monitoring*: étude préparatoire achevée, début des premiers inventaires en 2010;
- transformations de forêts de résineux le long des cours d'eau: état d'avancement satisfaisant;
- plan sectoriel «paysages»: avant-projet présenté;

- plans d'action espèces/habitats: majorité des plans conclus, début de mise en œuvre.

Seulement deux mesures sont, selon Claude Origer, déficitaires, à savoir les mesures menées pour acquérir des terrains et pour réformer les primes à l'entretien des paysages. Des efforts supplémentaires doivent, par ailleurs, être déployés dans le domaine des renaturations, dans le domaine du suivi scientifique de l'évolution des terrains soumis à des régimes subventionnés «biodiversité» et «agri-environnement» et pour lancer le programme national «Nature pour tous».

**Appréciation générale de l'état de la nature et de la biodiversité**

Pour l'Observatoire de l'environnement naturel, il est particulièrement difficile d'évaluer l'état de la biodiversité au Luxembourg, puisque le Luxembourg ne dispose pas encore d'un *monitoring* scientifique en la matière. Force est également de constater que les habitats et espèces forestières se présentent dans un état de conservation plus favorable que les espèces et biotopes caractéristiques du milieu ouvert.

«Cette raréfaction des espèces et habitats du milieu ouvert est imputable à la disparition de biotopes ainsi qu'à la fragmentation et la banalisation de nos paysages», a expliqué Frank Wolff du ministère du Développement durable et des Infrastructures, en soulignant qu'il importait également de prendre des mesures spécifiques destinées à préserver certains groupes d'espèces par le biais de plans d'action espèces et habitats.

**Les recommandations de l'Observatoire de l'environnement naturel**

Dans ses recommandations au gouvernement, Camille Gira, le président de l'Observatoire, a estimé que le gouvernement devrait déployer des efforts supplémentaires pour étendre le nombre de zones protégées. Il a également proposé de mettre en place un système national de *monitoring* de la biodiversité dès 2010 au Luxembourg, de prendre des mesures de conservation ciblées et scientifiquement validées. Il a souligné le besoin d'impliquer davantage les communes pour mieux couvrir l'ensemble du territoire national par des stations biologiques.

Dans son analyse, Camille Gira a également jugé qu'un rôle important devrait incomber à l'agriculture et au secteur privé dans la protection de la nature. Pour impliquer davantage les agriculteurs, il a suggéré de réformer la prime à l'entretien des paysages, de promouvoir des projets de pâturage extensif, d'augmenter les terrains agricoles gérés sous contrat «biodiversité», de promouvoir l'agriculture biologique et de réformer la loi sur le remembrement.

Parallèlement, le rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel souligne l'importance de mettre en place un «Oekobonus», un cadre rigoureux à la mise en place des mesures compensatoires. Enfin, le rapport préconise d'augmenter les moyens financiers et de revoir la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection.

## FESTIVITÉS/ COMMÉMORATIONS

### Journée de la commémoration nationale 2009

11 octobre 2009

La Journée de la commémoration nationale a été célébrée le 11 octobre 2009 au Luxembourg.

#### Service religieux à la cathédrale

En présence de S.A.R. le Grand-Duc, un service religieux a été célébré en la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Fernand Franck, archevêque de Luxembourg. Le programme musical a été exécuté par la maîtrise de la cathédrale et la Musique militaire.

#### Cérémonie au monument national de la Solidarité luxembourgeoise

Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée au monument national de la Solidarité luxembourgeoise. Ont été invités à participer à cette cérémonie les ambassadeurs résidant à Luxembourg, les autorités, les membres du Comité de la flamme, du Comité du souvenir de la Résistance, les représentants des associations des anciens combattants, de la Résistance et des enrôlés de force.

À son arrivée au pied du monument, S.A.R. le Grand-Duc a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf,



*Dépôt d'une gerbe de fleurs par S.A.R. le Grand-Duc au monument national de la Solidarité luxembourgeoise, en présence de membres du gouvernement (© SIP/Luc Delflorenne)*

et le chef d'état-major de l'armée, le général Gaston Reinig. S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du Premier ministre, du ministre de la Défense et du chef d'état-major de l'armée, a passé les troupes en revue.

À son arrivée au «Kanounenhiwwel», le souverain a salué les représentants diplomatiques ainsi que les autorités luxembourgeoises. Il a déposé une couronne de fleurs devant le monument, puis a ranimé la flamme du souvenir.

Avant de se rendre à l'intérieur du monument pour signer le livre d'or, S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du Premier ministre, a salué les membres du Comité de la flamme et les représentants des enrôlés de force. À la sortie du monument, le souverain a salué les membres

du Comité du souvenir de la Résistance, les représentants de la Résistance et des anciens combattants.

#### Dépôt de fleurs devant le monument du Souvenir (Gëlle Fra)

À l'issue de la cérémonie devant le monument national de la Solidarité, des couronnes de fleurs ont été déposées devant le monument du Souvenir par le gouvernement et la Ville de Luxembourg.

#### Dépôt de fleurs devant la croix de Hinzert

Un cortège a ensuite été formé en face de la chapelle du Glacis au Limpertsberg. Le cortège, précédé par la Musique militaire et par un détachement de l'armée, s'est

rendu à la croix de Hinzert, monument national de la Résistance et de la Déportation, où s'est déroulée la cérémonie suivante:

- chorale des martyrs luxembourgeois (Albert Thorn);
- bénédiction de la tombe par l'abbé Patrick Muller;
- dépôts de couronnes par la Chambre des députés, le gouvernement, la Ville de Luxembourg, le Comité du souvenir de la Résistance et les mouvements de la Résistance.

#### Dépôt de fleurs devant le mémorial de la Déportation

Des couronnes de fleurs ont été déposées par le gouvernement et par la Ville de Luxembourg devant le mémorial de la Déportation.

### Commémorations nationales du 65<sup>e</sup> anniversaire de la bataille des Ardennes

16 décembre 2009

Le 65<sup>e</sup> anniversaire du début de la bataille des Ardennes a été commémoré le 16 décembre 2009. Les membres du gouvernement, une représentante du département d'État des États-Unis d'Amérique et des vétérans américains ayant combattu au Luxembourg pendant l'hiver 1944/1945 ont assisté aux cérémonies organisées au Schumanns Eck dans le nord du pays, à Echternach et au cimetière militaire américain à Hamm.

#### Cérémonie commémorative au Schumanns Eck

Après les allocutions du ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, et de la représentante du département d'État des États-Unis d'Amérique à Washington, Maureen Cormack, les autorités ont déposé une couronne de fleurs devant le National Liberation Memorial au Schumanns Eck à Nothum, en signe de reconnaissance envers les soldats américains qui ont combattu pour la liberté et la paix au Luxembourg.

Les bourgmestres des communes de Wiltz et Haute-Sûre ont également déposé une couronne de fleurs lors de cette cérémonie.

#### Cérémonie commémorative à Echternach

Les cérémonies se sont poursuivies ensuite au US Memorial à Echternach en présence de Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, ministre de la Défense, de Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, et d'Octavie Modert, ministre de la Culture.

Avant le dépôt de couronnes de fleurs devant le monument, Octavie Modert, Maureen Cormack et Théo Thiry, bourgmestre d'Echternach, se sont adressés lors de leurs allocutions aux vétérans présents.

#### Cérémonie commémorative à Hamm

Les commémorations nationales du 65<sup>e</sup> anniversaire de la bataille

des Ardennes se sont terminées par une cérémonie au cimetière militaire américain à Hamm. Des allocutions y ont été prononcées: du côté luxembourgeois, par Jean-Marie Halsdorf, et du côté américain, par Maureen Cormack. Par la suite, Jean-Marie-Halsdorf et Maureen Cormack ont déposé une couronne de fleurs devant le monument au cimetière.

En l'honneur de leurs camarades, un des vétérans américains a également prononcé une allocution et a déposé une gerbe de fleurs.

L'interprétation des hymnes luxembourgeois et américain, exécutés par le carillon du cimetière américain, ont mis fin à la cérémonie commémorative à Hamm.



Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, lors de son discours à l'occasion du 65<sup>e</sup> anniversaire de la bataille des Ardennes (© SIP/Charles Caratini)

Les six vétérans ayant combattu au Luxembourg pendant l'hiver 1944/1945 à avoir participé à cette journée commémorative sont:

- Anness Lowell, H. – 248th Engineers, XII Corps;
- Cragg Robert, L. – 104th Inf Rgt, 26th US Inf. Div;
- Fornicella Frank, J. – «E» company, 2nd Infantry Rgt; 5th US Inf. Div;
- Wasserman Norman – «B» Battery, 286th FA Observation Bn;
- Whitten George, D. – «A» company, 106th Engineer Combat Bn;
- Zeitchik Herman – 42nd FA Bn, 4th Inf. Div.

## FINANCES, FISCALITÉ, TRÉSOR ET BUDGET

### Signature d'une convention visant à éviter les doubles impositions entre le Luxembourg et Monaco

27 juillet 2009

Les ministres des Finances du Luxembourg et de Monaco, Luc Frieden et Franck Biancheri, ont signé le 27 juillet 2009 une convention visant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.

La convention correspond à la convention-modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de coopération fiscale internationale et prévoit notamment l'échange d'informations sur demande et dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays.

Dans une entrevue qui a suivi la signature de la convention, les deux ministres ont abordé les principaux dossiers européens et internationaux concernant la situation économique et financière, ainsi que les relations politiques et économiques entre les deux pays.



Luc Frieden et son homologue monégasque, Franck Biancheri, lors de la signature de la convention (© Ministère des Finances)

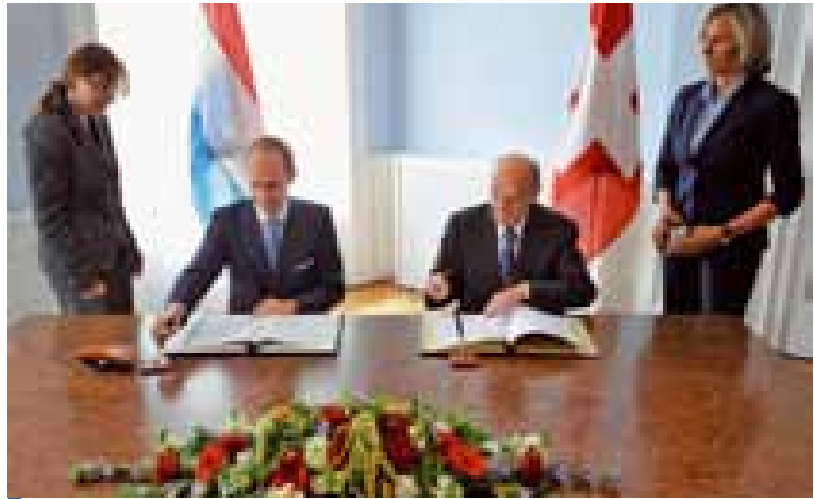
## Visites de travail de Luc Frieden en Suisse et au Liechtenstein

25-26 août 2009

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a effectué le 25 août 2009 une visite de travail en Suisse, où il a été reçu par le président de la Confédération suisse et ministre des Finances, Hans-Rudolf Merz. À cette occasion, les deux ministres ont signé un avenant à la convention de non-double imposition entre les deux pays, afin d'y inclure l'échange d'informations sur demande entre administrations fiscales.

Au cours d'une conférence de presse conjointe, les ministres Frieden et Merz ont souligné que l'accord de non double-imposition reflétait l'excellence des relations économiques et politiques entre les deux pays. Cet accord est d'une grande importance pour les relations d'affaires dans le domaine bancaire et financier, la Suisse étant en effet un des acteurs les plus présents sur la place financière du Luxembourg.

L'échange d'informations sur demande prévu dans le nouvel accord représente, selon les explications du ministre Frieden, d'une part, le juste équilibre entre la protection de la vie privée et des données et, de l'autre, l'intérêt des États dans la lutte contre la fraude fiscale.



Luc Frieden, ministre des Finances, et Hans-Rudolf Merz, président et ministre des Finances de la Confédération suisse, signent l'avenant à la convention de non-double imposition entre les deux pays (© Keystone Lukas Lehmann)

### Signature d'un accord de non-double imposition avec le Liechtenstein

Le 26 août 2009, le ministre des Finances, Luc Frieden, s'est rendu dans la principauté de Liechtenstein. Au château de Vaduz, le ministre a été reçu en audience par le prince héritier Alois de Liechtenstein.

Avec le Premier ministre et ministre des Finances, Klaus Tschütscher, Luc Frieden a signé un accord de non-double imposition entre les deux pays, dont le contenu est conforme à la convention-modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

### Heure d'actualité à la Chambre des députés sur le sommet du G20 à Pittsburgh: pour Luc Frieden, le G20 est une «réalité inévitable avec laquelle il faut s'arranger»

13 octobre 2009

L'instance du G20 est une «réalité inévitable avec laquelle il faut s'arranger, même si cela inclut des éléments qui ne sont pas bons pour l'Europe, ni pour le Luxembourg», a jugé Luc Frieden à la Chambre des députés le 13 octobre 2009 dans le cadre d'une heure d'actualité sur le récent sommet du G20 à Pittsburgh aux États-Unis et consacrée essentiellement à la crise économique et financière.

En effet, dans un monde de plus en plus complexe et globalisé, il importe, selon le ministre des Finances, qu'une série de

questions, et notamment les grandes questions financières internationales, soient résolues en concertation avec l'ensemble des grandes nations. D'où l'avantage du G20 qui, selon Luc Frieden, représente 80% du PIB mondial et inclut également les principales économies émergentes telles que l'Inde ou la Chine, contrairement aux réunions du G8 et du G7.

On peut certes déplorer cette situation, mais il est un fait que «le G20 était probablement bien positionné dans la crise internationale, même s'il s'agit d'un organe obscur et non légitimé. Mais, je le répète, c'est une réalité inévitable qu'on ne peut pas changer!»

De plus, a ajouté Luc Frieden dans ce contexte, il n'est pas non plus évident de changer les autres structures internationales. Le ministre a rappelé que les réunions d'Istanbul avaient tourné autour de la question d'une meilleure représentation des nouvelles économies au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Soulignant que cette nouvelle représentation se ferait aux dépens de l'Europe, Luc Frieden a ajouté que le Luxembourg et l'Autriche étaient les seuls pays européens à plaider en faveur d'une présence permanente de l'Eurogroupe au sein de ces instances internationales, les autres pays restant attachés à leur propre représentation.

Étant donné que les réunions du G20 se succèdent dorénavant à intervalles plus ou moins réguliers, le ministre des Finances a insisté sur le fait que «l'Union européenne fasse adéquatement entendre sa voix au sein du G20». Son pre-

mier souci est de veiller à ce que «les ministres des Finances de quelques États membres de l'UE qui sont présents, à côté du président du Conseil des ministres des Finances, au G20, s'expriment d'une seule voix».

Pour le ministre Frieden, il importe dès lors de se pencher concrètement «sur les discussions qui sont à l'œuvre au sein du G20, que nous ne pouvons plus supprimer, et de faire entendre sa voix, via l'Europe et l'Eurogroupe, au sein du G20, du FMI et de la Banque mondiale».

Pour ce qui est du contenu des discussions du G20, Luc Frieden a dit qu'elles «reflétaient largement la position des ministres européens des Finances ainsi que du gouvernement luxembourgeois», comme par exemple le besoin de ne pas se passer durant la crise des plans conjoncturels et d'esquisser des sorties de déficit budgétaire, après la crise, pour éviter que les dettes extérieures des États se creusent davantage.

Pour ce qui est des mesures décidées par le G20 relatives aux places financières, Luc Frieden a dit qu'elles trouvaient la pleine approbation du gouvernement luxembourgeois, mais il s'est montré surpris par les réactions manifestées par la suite. Selon lui, «le résultat du G20 n'est pas une révolution». En s'appuyant sur plusieurs exemples concrets (instauration d'une coresponsabilité en cas de vente de produits titrisés, supervision des places financières, instauration de nouvelles règles pour les fonds propres, proposition de directive visant à limiter les risques insensés en corrélant les

bonus aux performances des institutions bancaires), le ministre des Finances a démontré que certaines mesures n'étaient pas nouvelles. À l'instar de ce qui s'est produit après le 11 septembre 2001, il semble, selon Luc Frieden, que la crise économique ait plutôt eu un effet d'accélérateur sur la mise en place de certaines mesures, «qui ont déjà été discutées à l'échelon européen avant la crise».

Même si l'origine de la crise économique-financière est, d'après Luc Frieden, imputable à certaines banques ayant contribué à propager le désir de s'enrichir sans limite, le problème ne se cantonne pas uniquement au monde de la finance. «La responsabilité incombe à nous tous», a-t-il dit, en faisant allusion à la fois à ceux qui vendent des actifs à haut risque qu'à ceux qui les achètent.

Les décisions du G20, transposées par l'Union européenne, seront rapidement transposées au Luxembourg, car il importe que «notre place financière ne soit pas à la traîne en matière de réglementation», a dit le ministre Frieden dans sa conclusion. Afin de garantir la position de la place financière du Luxembourg après la crise, «il ne suffit plus de défendre la situation actuelle, mais il y a lieu de définir une nouvelle orientation pour notre place. Une position constamment défensive peut en effet susciter des réactions à l'instar de celles de l'avant-dernier sommet du G20!»



## Luc Frieden en mission de promotion du secteur financier luxembourgeois en Asie

21-26 octobre 2009

Soucieux d'améliorer la diversification géographique de la clientèle des établissements financiers luxembourgeois et de préparer l'après-crise, le ministre des Finances, Luc Frieden, a effectué une mission de promotion du secteur financier luxembourgeois en Asie du 21 au 26 octobre 2009.

Luc Frieden est intervenu au cours de séminaires consacrés à la place financière de Luxembourg à Hong Kong, à Singapour et à Beijing.

Le ministre était accompagné lors de cette visite, organisée par l'agence de développement pour la place financière, Luxembourg for Finance, d'une cinquantaine de représentants du monde économique et financier luxembourgeois ainsi que des principaux dirigeants des associations professionnelles de la place.

Les opportunités d'affaires entre le Luxembourg et l'Asie sont particulièrement intéressantes dans le domaine financier. La spécialisation de la place luxembourgeoise dans les flux financiers transfrontaliers en Europe permet aux promoteurs asiatiques d'accéder facilement à l'ensemble du marché de l'Union européenne. Ainsi, Singapour et Hong Kong sont depuis longue date des partenaires privilégiés de l'industrie bancaire et financière luxembourgeoise: dans ces deux centres mondiaux de la finance

internationale, la grande majorité des fonds d'investissement destinés à la distribution transfrontalière sont en effet enregistrés au Luxembourg et détiennent le passeport européen, qui permet la libre commercialisation à travers toute l'Europe. En Chine, il s'agissait entre autres de faire suite à l'accord bilatéral signé en 2008 entre les autorités de surveillance chinoise et luxembourgeoise en vue de permettre le placement direct d'actifs entre les deux pays.

Dans chacun des pays visités, le ministre Luc Frieden a eu en outre des entretiens politiques avec le ministre des Finances. Il a également rencontré les représentants des principales banques ou autres professionnels du secteur financier présents au Luxembourg.

## Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre l'Espagne et le Luxembourg

10 novembre 2009

En marge de l'Ecofin à Bruxelles, le ministre des Finances, Luc Frieden, et son homologue espagnole Elena Salgado Mendez, qui assumera la présidence de l'Ecofin à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, ont signé le 10 novembre 2009 un avenant à la convention de non-double imposition entre les deux pays, afin d'y inclure l'échange d'informations sur demande dans des cas spécifiques selon le standard de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Cet accord revêt une importance majeure pour le développement des activités internationales de la place financière du Luxembourg, et notamment son industrie des fonds d'investissement, alors qu'à la suite de cet accord, le Luxembourg ne figurera plus sur la liste des pays qui, selon un décret royal espagnol, définit les paradis fiscaux.

Depuis le G20, qui a décidé en avril 2009 d'appliquer le standard de l'OCDE sur l'échange d'informations sur demande en matière fiscale, le ministre des Finances,



Luc Frieden et Elena Salgado Mendez, ministre des Finances espagnole, lors de la signature de l'avenant (© SIP/Jock Fistic)

Luc Frieden, a signé 20 accords de ce type, dont 14 avec des pays OCDE.

Un projet de loi portant approbation d'une première série de ces accords a été déposé le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## Intervention à la Chambre des députés de Luc Frieden au sujet du projet de budget de l'État 2010

3 décembre 2009

Le 3 décembre 2009, deux jours après la présentation du rapport de la commission des Finances et du Budget de la Chambre des députés sur le projet de budget de l'État pour 2010, le ministre des Finances, Luc Frieden, a fait le point sur la situation économique et financière actuelle et a retracé les grandes lignes du projet de budget de l'État pour 2010.

«Budget anticrise, réponse du gouvernement à la crise économique-financière»: tels sont les mots-clés du ministre des Finances pour caractériser le budget 2010, établi en une période économique, sociale et financière difficile. Rappelant les prévisions de croissance de la Commission européenne pour la zone euro (recul du PIB de 4% en 2009, légère croissance économique de 0,7% en 2010 et de 1,5% en 2011), Luc Frieden a dit que le recul du PIB au Luxembourg serait substantiel en 2009, de 3,5%. Pour 2010 et 2011, les prévisions parlent d'une croissance «extrêmement faible» de 1,1% et de 1,8%.

Le ministre des Finances a également passé en revue la situation du chômage et a signalé, d'après les données de la Commission européenne, que le taux de chômage s'élèverait à 11% en 2011 dans la zone euro, contre 7% au Luxembourg.

Face au déficit de l'administration publique, qui s'élèvera en 2010 à plus de 4% du PIB, Luc Frieden a appelé à prendre en considération d'autres aspects – l'accroissement de la dette publique ou l'évolution des réserves de l'État – pour bien tracer le contexte du budget 2010. Ainsi, la dette publique s'élèvera à 7 milliards d'euros en 2010 (19% du PIB). Elle inclut néanmoins les montants investis en 2008 aux fins de recapitalisation d'une banque systémique. Toutefois, «un endettement substantiel n'est pas une alternative», a averti Luc Frieden. Pour ce qui est des réserves de l'État, le ministre s'est réjoui du fait qu'elles soient passées au cours de la période législative antérieure de 1,6 milliard en 2004 à 2 milliards en 2009. Ce sont ces réserves, a-t-il souligné, qui doivent être prises en compte par rapport au déficit public.

Après avoir présenté l'évolution de certaines catégories de recettes de l'État en 2009 – l'impôt sur le revenu et la TVA ont considérablement régressé par rapport à 2008 –, Luc Frieden a parlé d'une «situation budgétaire tendue», étant donné que cette «évolution est extrêmement volatile au Luxembourg et reflète parfaitement la situation financière internationale». Néanmoins, «une politique d'austérité budgétaire brutale aurait été erronée. C'est la raison pour

laquelle nous avons maintenu les dépenses d'investissement à un niveau élevé, notamment là où nous pouvons soutenir l'économie ainsi que ceux qui souffrent le plus de la crise».

Les dépenses d'investissement s'élèveront à 1,9 milliard d'euros en 2010 (contre 1,2 milliard en 2004). Selon Luc Frieden, il s'agit «d'investissements pour l'économie et les infrastructures, mais que nous ne pouvons pas poursuivre à l'infini». Dès lors, le gouvernement prépare l'après-crise en continuant par exemple les investissements en faveur de la recherche publique (0,58% du PIB en 2010) et en faisant preuve de solidarité avec ceux qui ont perdu leur emploi dans le cadre de la crise. À cet effet, les dotations pour le Fonds pour l'emploi seront maintenues à un niveau très élevé.

Luc Frieden s'est ensuite penché sur les défis auxquels le pays devra faire face. Pour ce qui est de la place financière, il a souligné que plus de 12 000 nouveaux emplois y avaient été créés au cours des dernières années. Il a néanmoins ajouté qu'une telle croissance ne se répéterait probablement plus.

Concernant le secret bancaire, «un élément important de la place, sans pour autant être le seul», Luc Frieden a clairement souligné qu'il «ne faut pas perdre de vue qu'il [le secret bancaire] n'est pas partagé par 25 États membres de l'Union européenne». Il a ajouté que le dernier Conseil «Affaires économiques et financières» avait montré qu'une discussion sur le fond n'était pas possible dans ce domaine. Répétant qu'il fallait tenir compte

du fait que le Luxembourg avait introduit le principe de la retenue à la source et s'était déclaré d'accord avec l'échange d'informations sur demande selon les normes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le ministre des Finances a dit craindre les répercussions d'une position continuellement défensive en la matière.

Bien que la place financière repose toujours sur des bases solides, sa croissance ne se poursuivra pas au même rythme qu'avant. Il y a donc lieu, selon le ministre, d'y développer d'autres activités, telles que la philanthropie, la microfinance ou les écotecnologies, et de promouvoir sa notoriété dans d'autres régions du monde comme l'Asie, les pays du Golfe ou l'Amérique latine. «La place reste importante pour notre pays, mais la diversification de notre économie doit être poursuivie», a conclu Luc Frieden. Selon lui, le Luxembourg doit remettre en avant «ses atouts: agir rapidement et rester compétitif, y inclus sur le plan fiscal».

Recettes en recul, dépenses d'investissement maintenues à un niveau élevé: il s'ensuit un déficit qu'il faut financer. «Le budget 2010 est un budget anticrise et nous acceptons son déficit. Mais les efforts que nous faisons ne peuvent pas être répétés trois ou quatre fois. Il serait irresponsable de léguer la dette et les déficits publics aux générations futures.» Pour 2011, l'objectif du gouvernement est donc de présenter un budget en équilibre, pour revenir, à moyen terme, à une situation de finances publiques saines.

Pour ce faire, le ministre a rappelé les pistes tracées par le gouvernement dès le début de la crise: rigueur au niveau des dépenses de fonctionnement de l'État, maintien des dépenses d'investissement à un niveau élevé tout en évitant leur augmentation continue, transferts sociaux équitables. Concernant ce dernier point, le ministre a noté que le gouvernement était évidemment en faveur d'un État social fort. «L'État a un rôle très important à jouer en matière de solidarité», a-t-il noté, avant de souligner qu'une

réforme n'était pas forcément synonyme de démantèlement social. «En période difficile, il faut discuter de certaines dépenses, et évaluer si elles sont nécessaires ou non ou si elles doivent éventuellement être ciblées autrement», a estimé Luc Frieden. Selon ses propos, le gouvernement a l'intention de mener ces discussions en 2010 par le dialogue avec tous les acteurs concernés, le Parlement et les partenaires sociaux, afin de définir et d'atteindre les objectifs fixés.



© SIP/Charles Caratini

## Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre le Luxembourg et l'Allemagne

11 décembre 2009

Le 11 décembre 2009, le ministre des Finances, Luc Frieden, a reçu à Luxembourg son homologue allemand Wolfgang Schäuble. Les deux ministres ont procédé à la signature d'un avenant à la convention de non-double imposition qui lie le Luxembourg et l'Allemagne, afin d'y inclure l'échange d'informations sur demande dans des cas spécifiques entre les administrations fiscales des deux pays selon le standard de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Cette visite du ministre Schäuble à Luxembourg faisait suite à celle du ministre Frieden à Berlin le 5 novembre 2009, où les deux ministres avaient justement conclu les négociations sur cet avenant. Luc Frieden a d'ailleurs noté avec satisfaction que Wolfgang Schäuble avait accepté, à peine une semaine après l'entrée en fonction du nouveau gouvernement allemand, d'entamer les négociations afin d'améliorer la convention existante.

Après la signature du traité, Luc Frieden a déclaré devant la presse que la signature du traité constituait bien plus que la signature d'un avenant à la convention de non-double imposition, mais était plutôt un symbole de l'amitié entre le Luxembourg et l'Allemagne

et permettait de consolider les bonnes relations entre les deux pays. «Les relations avec l'Allemagne sont importantes pour nous. L'Allemagne est un voisin politique et économique majeur pour nous et constitue d'ailleurs notre principal partenaire économique», a ajouté le ministre luxembourgeois.

Le ministre des Finances luxembourgeois a annoncé ensuite que le texte serait prochainement déposé au Parlement. Il a exprimé le souhait de voir le texte être adopté, avec les autres accords conclus récemment par le Luxembourg en matière de non-double imposition, vers mars 2010.

## GRANDE RÉGION

### Coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise: Jean-Marie Halsdorf accueille le préfet de la région Lorraine

12 novembre 2009

Le 12 novembre 2009, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a accueilli le préfet de la région Lorraine, Bernard Niquet, afin de s'entretenir au sujet de la coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise et tout particulièrement en ce qui concerne les projets autour du territoire de Belval, situé au cœur du bassin transfrontalier de l'Alzette (Luxembourg, Moselle, Meurthe-et-Moselle).

Cette rencontre a permis de mettre en évidence les opportunités que



Luc Frieden, ministre des Finances, avec Wolfgang Schäuble, ministre des Finances allemand (© SIP/Luc Deflorenne)

peut apporter une coopération conjointe franco-luxembourgeoise renforcée pour les enjeux socio-économiques de l'ensemble du bassin de l'Alzette, tant pour les territoires lorrains situés au nord que pour le sud du Luxembourg.

Le ministère de l'Intérieur et à la Grande Région ainsi que la préfecture de la région Lorraine se sont engagés à poursuivre leurs démarches visant à développer ensemble un projet stratégique d'aménagement durable pour l'espace concerné.

Jean-Marie Halsdorf s'est réjoui que le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et à la Mer de la République de France ait retenu deux projets Éco-Cités dans le plan d'actions «Villes durables» le 4 novembre 2009: Metz Métropole – ÉcoCité 128 et Pays Haut Val d'Alzette – ÉcoCité Alzette Belval.

Aussi, cette décision confirme-t-elle l'annonce de Nicolas Sarkozy faite lors de sa visite en Lorraine le 9 octobre 2009, en déclarant la transformation du projet ÉcoCité Alzette Belval en opération d'intérêt national (OIN).

Le ministre a fait part de sa profonde satisfaction au vu de ces deux décisions et a assuré que le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, et tout particulièrement le ministère de l'Intérieur et à la Grande Région, s'engageait à œuvrer avec l'État français afin de dégager ensemble une démarche ambitieuse de plateforme d'innovation territoriale mêlant les enjeux majeurs de développement économique, social et environnemental,



Jean-Marie Halsdorf et Bernard Niquet, préfet de la région Lorraine (© Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région)

dans un cadre de proximité et selon le principe du «gagnant-gagnant».

Jean-Marie Halsdorf est d'avis qu'il faut miser sur la qualité à long terme et renforcer la cohérence, tout en mettant en place un projet global conjoint, structuré et intégré.

En outre, les deux parties se sont entretenues sur la création d'une commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière.

Une telle commission serait à même de consolider les relations bilatérales et de faciliter des échanges dans tous les domaines entre les deux pays, tout en assurant la coordination et l'information

mutuelle sur des projets en cours et en promouvant de nouvelles actions conjointes.

La création de cette commission, abordée lors de la visite au Luxembourg le 26 octobre 2009 du secrétaire d'État français chargé des Affaires européennes, Pierre Lellouche, est appuyée par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, qui se rendra à Paris pour s'entretenir à ce sujet avec le secrétaire d'État.

Enfin, d'autres sujets transfrontaliers ont été traités, notamment celui concernant les transports en commun.

## JUSTICE

### Violence domestique: bilan positif de la loi du 1<sup>er</sup> novembre 2003

22 septembre 2009

Cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi sur la violence domestique du 1<sup>er</sup> novembre 2003, Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a présenté le 22 septembre 2009 une évaluation intitulée «Cinq années de loi sur la violence domestique au Grand-Duché de Luxembourg».

Effectuée par une experte indépendante, à savoir Beate Stoff du Büro PLAN B d'Osburg, en Allemagne, l'évaluation dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la loi sur la violence domestique qui autorise l'expulsion immédiate de

l'auteur. L'examen illustre, d'après Beate Stoff, le bien-fondé de la loi sur la violence domestique qui, en sensibilisant davantage l'opinion publique, «aurait contribué à détabouiser un sujet».

#### Hausse du nombre de cas recensés par les forces de l'ordre

Les résultats de l'évaluation illustrent que le nombre de cas de violence domestique observés par les institutions est en hausse, que ce soit le nombre d'interventions et d'expulsions effectuées par les forces de l'ordre ou le nombre de recours aux différents services d'assistance et de consultation destinés aux victimes.

Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2003 et le 31 décembre 2008, la proportion des délits de «violence domestique» sur l'ensemble des délits de «violence contre la personne» enregistrés est passée de 8,5% en

2004 à 12,8% en 2008. Durant la même période, le Service d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD) a été sollicité par 994 personnes, soit une hausse de 16 nouveaux cas par mois.

Même si les chiffres reflètent une augmentation des actes de violence enregistrés, Beate Stoff a souligné qu'ils ne signifiaient pas «que la violence a réellement augmenté dans les faits». D'après l'experte, la hausse résulterait plutôt d'une meilleure sensibilisation, qui aurait conduit davantage de victimes à se confier aux services d'assistance.

#### Un phénomène qui s'observe dans toutes les tranches de la population

Beate Stoff a également pu constater que la violence domestique était un phénomène qui s'observe dans toutes les tranches de la population et dans toutes les tranches d'âge. Les actes de violence émanent le plus souvent des hommes (15% des auteurs sont des femmes) et sont exercés à l'égard des femmes, qui représentent 88% des victimes.

Des délits de violence sont perpétrés dans toutes les régions du pays, mais il existe toutefois un écart entre les régions urbaines et les régions rurales.

#### Les atouts et les faiblesses de la loi

Beate Stoff a ensuite dressé un bilan globalement positif de la loi sur la violence domestique. À côté de la sensibilisation accrue sur «les enfants et adolescents en tant que



Françoise Hetto-Gaasch lors de la conférence de presse (© SIP)

victimes», elle a également salué le bon fonctionnement de la chaîne d'assistance, le renforcement du travail avec les auteurs et l'intégration de la thématique dans la formation des pédagogues.

Malgré les efforts consentis, Beate Stoff a préconisé des efforts supplémentaires pour renforcer les droits des enfants victimes de violence domestique et pour étendre les cas d'infractions à la loi. Elle est d'avis qu'un suivi plus durable des auteurs d'actes de violence s'imposait et que la période d'exclusion et les cas dans lesquels celle-ci peut être prononcée devrait être élargie.

Pour la première fois, il s'agissait également de quantifier les répercussions de la violence domestique sur la productivité du pays. Beate Stoff a calculé que la somme totale des coûts engendrés était de 7219018 euros.

### Double nationalité: bilan des dix premiers mois

25 novembre 2009

La nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le 25 novembre 2009, le ministre de la Justice, François Biltgen, a présenté un bilan des dix premiers mois de cette réforme.

Même s'il n'est pas encore possible de dresser un bilan définitif dix mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, François Biltgen a parlé d'un succès certain. En effet, au cours des dix premiers mois de l'année 2009,

4 299 demandes d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise ont été introduites et 3 152 personnes, dont le dossier a déjà pu être évacué, ont acquis la nationalité luxembourgeoise.

32% des demandeurs sont originaires du Portugal, 21% des trois pays limitrophes du Grand-Duché et 10% d'Italie. Selon François Biltgen, ces chiffres indiquent que la plupart des demandes proviennent de personnes bien intégrées dans la société luxembourgeoise. 20% des demandes proviennent de ressortissants de l'ex-Yougoslavie.

Le succès de la réforme peut également être observé au niveau de l'évolution des demandes d'acquisition. Entre 1950 et 2008, le nombre des demandes a constamment augmenté, passant de 287 à 1 065. Pour l'année 2009, le ministère de la Justice estime toutefois à plus de 5 000 le nombre de demandes.

Le premier bilan de la réforme montre aussi que les jeunes âgés de 18 à 37 ans sont largement prédominants parmi les demandeurs. Cette tranche d'âge représente plus de 60% des nouveaux Luxembourgeois.

12% des demandeurs ont dû se soumettre à l'épreuve d'évaluation de la langue luxembourgeoise parlée. La plupart des demandeurs ont dès lors bénéficié d'une dispense pour ce test, parce qu'ils avaient accompli au moins 7 années de leur scolarité au Luxembourg ou parce qu'ils disposaient d'une autorisation de séjour au Luxembourg avant le

31 décembre 1984 et y résidaient depuis au moins cette date. Ceci confirme aussi le fait qu'une grande partie des demandeurs est intégrée depuis longtemps au Luxembourg.

Gaby Kunsch, directrice de l'Institut national des langues (INL), a fourni de son côté des explications sur l'épreuve d'évaluation de la langue luxembourgeoise parlée, dont la conception et l'organisation incombent justement à l'INL. Depuis janvier 2009, 813 personnes se sont présentées au test et le taux de réussite s'élève à 78,4%. La directrice a toutefois relevé que ce taux est en diminution constante, passant de 90% en janvier à actuellement 68%. Elle a expliqué ceci par le fait que les premiers candidats jouissaient de compétences largement supérieures à celles exigées par la loi, alors que certains candidats actuels ne pouvaient presque pas du tout s'exprimer en luxembourgeois.

Lors de la présentation du bilan, le ministre François Biltgen est également revenu sur l'impact de l'introduction du double droit du sol. Selon cette disposition transitoire de la nouvelle loi, toutes les personnes nées au Grand-Duché entre le 1<sup>er</sup> janvier 1991 et le 31 décembre 2008 de parents étrangers, dont un au moins y est également né, acquièrent de plein droit la nationalité luxembourgeoise. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 4 209 acquisitions par double droit du sol ont été comptées.

François Biltgen a rappelé par ailleurs le cadre général de la réforme, avec laquelle il s'agissait d'adapter le droit de la nationalité aux évolutions de la société

luxembourgeoise. Avec un taux de résidents étrangers dépassant les 40% de la population totale, il s'agissait de permettre aux ressortissants étrangers désireux de résider définitivement au Luxembourg de ne pas devoir couper les liens culturels, sociaux et émotionnels avec leur pays d'origine. Par ailleurs, la réforme visait à renforcer la cohésion sociale et à consolider l'intégration des ressortissants étrangers au Luxembourg.

Le ministre de la Justice a en outre rappelé les grandes lignes de la réforme, qui a :

- généralisé la double ou multiple nationalité, évitant entre autres au demandeur de renoncer à sa nationalité d'origine;

- modifié la procédure de naturalisation;
- introduit une nouvelle procédure de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise et le mode d'acquisition de plein droit de la nationalité luxembourgeoise (double droit du sol).

François Biltgen a indiqué finalement qu'il avait l'intention de poursuivre les efforts en matière d'information du grand public, et notamment des Luxembourgeois résidant à l'étranger, sur la nouvelle législation, étant donné que «le potentiel n'est pas encore atteint. Beaucoup de gens ne connaissent pas encore les modifications». Pour 2010, le ministre table sur une nouvelle augmentation des demandes d'acquisition.



François Biltgen interviewé après la conférence de presse au sujet de la double nationalité (© Ministère de la Justice)

## LOGEMENT

### Marché de l'immobilier: pour Marco Schank, «la situation sur le marché du foncier est paradoxale»

13 août 2009

Le 13 août 2009, le ministre du Logement, Marco Schank, a tenu une conférence de presse sur les indicateurs des prix proposés à la vente et à la location du 2<sup>e</sup> trimestre 2009, le rapport d'activité 2008 de l'Observatoire de l'habitat, une étude relative aux préférences des citoyens luxembourgeois et le «Potentiel foncier disponible».

#### Les indicateurs des prix proposés à la vente et à la location du 2<sup>e</sup> trimestre 2009

La situation du marché du foncier au Luxembourg est paradoxale. L'augmentation spectaculaire des offres de vente et de location sur le marché ne s'est pas traduite par une baisse notable des prix.

Tel est le constat majeur que le ministre du Logement, Marco Schank, a tiré des principales évolutions qui sont à l'œuvre sur le marché du foncier. Pour illustrer ses propos, il s'est référé aux indicateurs des prix proposés à la vente et à la location du 2<sup>e</sup> trimestre 2009.

Les données issues de cette analyse révèlent que les prix de vente et de location stagnent malgré l'abondance spectaculaire des biens qui y sont proposés. Entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2008 et le 2<sup>e</sup> trimestre



2009, le volume des maisons et appartements à la vente a augmenté de 22,7% pour les maisons et de 63,9% pour les appartements. Cette tendance est encore plus prononcée lorsqu'on observe l'évolution de l'offre des biens proposés à la location: +91,7% pour les maisons et +60% pour les appartements.

### Le rapport d'activité 2008 de l'Observatoire de l'habitat

Marco Schank a également présenté les données issues du rapport d'activité 2008 de l'Observatoire de l'habitat, qui dresse un inventaire des logements et des terrains à bâtir disponibles sur le marché. La principale conclusion de cette étude est que le marché du foncier se caractérise par une prépondérance de l'offre de vente de logements (82%), aux dépens de l'offre locative (18%). Parmi les biens offerts à la location, force est également de constater que la proportion de maisons offertes à la location (14%) est très inférieure à celle des appartements (86%).

L'analyse comparative entre 2007 et 2008 révèle que les prix de vente sont restés plus ou moins stables. Acquérir une maison, en 2008, coûtait en moyenne 552 000 euros, alors que l'acquisition d'un appartement revenait à 334 000 euros.

Une augmentation des prix peut, en revanche, être observée pour les biens proposés à la location. En 2008, le prix d'un appartement loué était en moyenne de 1 170 euros, soit une hausse de 4,5%, et celui d'une maison louée de 2 180 euros, ce qui correspond à une hausse de 3,8% par rapport à l'année 2007.



Marco Schank, ministre du Logement, et Patrick Bousch du CEPS/Instead lors de la conférence de presse sur le marché de l'immobilier (© SIP)

### Une étude pour cerner les préférences des Luxembourgeois

Le n° 12 de la *Note de l'Observatoire de l'habitat*, une publication de l'Observatoire de l'habitat qui cerne les préférences des citoyens luxembourgeois, montre que les occupants des maisons individuelles sont les plus satisfaits et que les Luxembourgeois sont le plus attirés par des maisons individuelles.

Marco Schank a également annoncé qu'une autre étude était en cours, qui a comme objectif d'analyser, de localiser et de quantifier les terrains constructibles encore disponibles. Soixante-dix-neuf communes ont participé à l'étude jusque-là. D'après Patrick Bousch du CEPS/Instead, les données récoltées révèlent qu'une superficie de 1 756 hectares était disponible pour l'habitat en 2007.

### Marco Schank présente le programme de la Semaine nationale du logement

22 septembre 2009

Le ministre du Logement, Marco Schank, a présenté le 22 septembre 2009 le programme de la 12<sup>e</sup> édition de la Semaine nationale du logement, qui se déroule du 2 au 5 octobre 2009 dans le hall 2 de Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg.

«La Semaine du logement revête une importance considérable pour le secteur du logement au Luxembourg, et notamment auprès du grand public, auquel elle s'adresse en premier lieu», a précisé Marco Schank dans son introduction.

Organisée à l'initiative du ministère du Logement, en collaboration avec Luxexpo, la Semaine nationale du logement offre au

public une fenêtre représentative de l'offre du marché immobilier en termes de produits, de services et de conseils. Elle regroupe par ailleurs des acteurs souvent complémentaires, voire indissociables en matière de logement. L'objectif principal du salon est l'information du grand public sur les démarches à suivre et les différentes possibilités qui lui sont offertes pour répondre à ses besoins en la matière.

L'édition 2009 rassemble l'ensemble des acteurs nationaux du domaine du logement, en tout 46 exposants (banques, promoteurs publics et privés, ministères et administrations, communes) répartis sur 40 stands.

Plusieurs événements sont organisés dans le cadre de la Semaine nationale du logement:

Le 1<sup>er</sup> octobre, la Fondation de l'architecture et de l'ingénierie et le ministère du Logement invitent à une conférence en langue allemande sur le thème «Zukünftige Wohnmodelle in einer veränderten Gesellschaft».

Le 4 octobre aura lieu la remise officielle des «Gréng Hausnummern», dont le but est de favoriser la construction et l'habitat durable au Luxembourg.

À l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat, un colloque intitulé «Une stratégie contre l'exclusion liée au logement» sera organisé le 5 octobre.

Lors de l'édition 2009 de la Semaine nationale du logement,

différentes expositions étaient proposées aux visiteurs:

- «L'image sociale de l'ARBED à travers les collections du Fonds pour le développement du logement et de l'habitat»: cette exposition montrait une sélection représentative de la collection de dessins à l'aquarelle et de photographies en noir et blanc représentant pour la plupart des œuvres et institutions sociales réalisées par l'ARBED au début du XX<sup>e</sup> siècle.
- «Quartier d'habitation du Grünewald»: l'exposition du Fonds Kirchberg était consacrée à la 3<sup>e</sup> phase de construction, soit six nouveaux immeubles d'habitation dans ce quartier résidentiel.
- Concours urbanistique «Räumliches Strukturkonzept Schmelz Diddeleng»: lors de cette exposition, le lauréat du concours, lancé en février 2009 pour le réaménagement de l'ancienne zone industrielle Schmelz à Dudelange, était présenté.
- «Éradication du sans-abrisme en Europe – une utopie?»: à l'aide de panneaux explicatifs et de documents divers, les exposants montraient la situation des personnes souffrant de l'exclusion liée au logement au Luxembourg.
- «Haut präiswäert wunnen zu Lëtzebuerg»: cette exposition présente des réalisations exemplaires dans le domaine du logement (nouvelles constructions), dont le coût de construction net (hors terrain, taxes, honoraires) est inférieur à 350 000 euros par unité.

- «Energieeffiziente Architektur in Deutschland»: cette exposition montrait 20 réalisations exemplaires en matière d'efficacité énergétique.

### **Plan sectoriel «logement» et pacte «logement»**

À l'occasion de cette conférence de presse, Marco Schank a brièvement évoqué le plan sectoriel «logement», actuellement au stade d'avant-projet de loi. Dans ce contexte, le ministre a noté qu'il y avait lieu d'adapter la loi de 1999 sur l'aménagement du territoire, afin de pouvoir maîtriser la spéculation foncière. Il espère pouvoir déposer ce projet à la Chambre des députés avant la fin du mois d'octobre 2009.

Avec le ministère de l'Intérieur, Marco Schank a également l'intention de prendre contact avec les communes – en premier lieu les communes IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept) – et de mener avec elles une consultation sur le plan sectoriel «logement» et son adéquation avec les plans d'aménagement généraux (PAG) des communes ainsi que sur leur propre développement.

Pour ce qui est du pacte «logement», le ministre veut lancer une campagne afin de responsabiliser davantage les communes en matière de construction de logements.

### **Le potentiel foncier constructible pour l'habitat en 2007**

La 13<sup>e</sup> note de l'Observatoire de l'habitat a trait à l'étude des

terrains encore disponibles dans les zones constructibles des communes et réservées à l'habitat.

Comparé à 2004, 2 712 hectares étaient encore disponibles pour l'habitat en 2007, soit 143 hectares de moins. En général, il est constaté que ce sont effectivement dans les espaces plus urbains ou périurbains que se situent les communes disposant de la plus grande surface de terrains disponibles pour l'habitat. Ainsi, ces localités se trouvaient principalement autour de la capitale et en partie dans la région Sud.

Par rapport aux différentes communes, Luxembourg-Ville est de loin celle où il restait le plus de terrains constructibles pour l'habitat (211 hectares), représentant près de 8% de la superficie totale de ces terrains.

Concernant le taux de disponibilité au sein des zones d'habitat, l'Observatoire de l'habitat constate qu'en moyenne, 22% des zones du PAG destinés à l'habitat étaient encore disponibles en 2007. Les communes présentant des taux supérieurs à la moyenne, soit près d'un quart de leurs terrains en zone d'habitat encore disponibles en théorie, correspondaient essentiellement aux communes rurales du nord et de l'est du pays.

En résumé, les terrains disponibles à court terme correspondent à des «Baulücken» ou à des ensembles de terrains où des plans d'aménagement particulier (PAP) sont approuvés. Les terrains disponibles à long terme sont des terrains pour lesquels il est obligatoire de réaliser un PAP ainsi que des terrains qui

se situent dans des zones d'aménagement différées pour l'habitat.

Selon ces critères, 34% des terrains disponibles pour l'habitat étaient plus rapidement mobilisables en 2007 (en moins de deux ans), soit 908 hectares. Les deux tiers restants (1 804 hectares) sont disponibles à long terme.

## RECHERCHE/ SCIENCE/INNOVATION

**François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: «Ensemble, nous allons conquérir l'espace»**

8 octobre 2009

François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a clôturé le 8 octobre 2009 la conférence «From Galileo to Galileo», organisée en étroite collaboration entre l'ambassade d'Italie au Luxembourg, l'Agence spatiale italienne (ASI, Agenzia spaziale italiana) et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

François Biltgen a esquissé les différentes étapes que le Luxembourg a suivies dans le secteur spatial. Sur arrière-fond de nécessité de diversification économique, le gouvernement a créé en 1985 notamment l'opérateur de satellite Société européenne des satellites (SES). En 1988, le premier satellite ASTRA 1A a été lancé avec succès. À ce jour, le groupe SES est devenu le deuxième plus grand

opérateur de satellites dans le monde et il offre des services sur tous les continents.

C'est en 2000 que le Luxembourg initie sa collaboration avec l'Agence européenne de l'espace (ESA) à travers un accord de coopération lui permettant de participer aux programmes de télécommunication (ARTES). L'accord d'adhésion à l'ESA est signé en 2004, initiant la procédure d'adhésion qui s'achève en juin 2005. Depuis, le Luxembourg a pris part aux programmes de l'agence dans les domaines des télécommunications, de la navigation, de l'observation de la Terre et du développement technologique.

Depuis la signature de l'accord de coopération sur le programme ARTES (2000), le Luxembourg a contribué à l'ensemble des programmes optionnels de l'ESA à hauteur de 73 millions d'euros. À cela s'ajoutent les contributions aux programmes obligatoires, comme le programme scientifique. Jusqu'en 2018, ces contributions représentent quelque 20 millions d'euros.

La grande majorité des contributions du Luxembourg aux programmes optionnels va aux programmes de télécommunications. C'est par ailleurs le seul domaine du spatial ayant un marché commercial. Dans ce contexte, le ministre s'est félicité du côté des entreprises de la création du Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE), qui représente non seulement un atout particulier du point de vue de la démarche économique commune face à la concurrence



François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lors de la conférence «From Galileo to Galileo» (© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

internationale, mais est aussi le reflet d'une volonté d'agir ensemble dans ce secteur de la haute technologie.

La participation à certains programmes de l'ESA ouvre au Luxembourg les portes pour l'accès au marché commercial des télécommunications et à celui de programmes institutionnels comme Galileo. Ici, le Luxembourg participe activement à la phase de déploiement du système Galileo, notamment en matière d'infrastructure terrestre, de tests en orbite et d'opérations.

François Biltgen a finalement exprimé le souhait d'une continuation sereine de coopération avec les grandes puissances spatiales, comme l'Italie, aussi bien dans le cadre de projets européens, notamment l'ESA, que sur une base multilatérale, voire bilatérale, pour conclure avec la remarque que l'Union européenne parviendra à conquérir l'espace.

## Luxinnovation célèbre 25 ans au service de l'innovation et de la recherche au Luxembourg

12 octobre 2009

Le 12 octobre 2009, Luxinnovation, l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, a célébré 25 années au service des entrepreneurs et chercheurs au cours d'une soirée qui a mis à l'honneur l'innovation sous ses multiples facettes.

Réunis à la Rockhal, au cœur de la future Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation, près de 400 représentants du monde de la recherche et de l'innovation, publics et privés, ont répondu présent à l'invitation de Luxinnovation. Cet anniversaire était l'occasion pour l'agence de revenir sur le travail considérable accompli par ses équipes au cours des 25 dernières années, travail qui l'a menée à

devenir un acteur stratégique du système national d'innovation.

Le président de Luxinnovation, Marco Valentiny, a rappelé l'historique de l'agence depuis sa création en 1984, illustrant, par l'exemple, comment l'initiative commune des secteurs public et privé s'est développée jusqu'à devenir un prestataire de services multidisciplinaires conseillant et accompagnant aujourd'hui plus de 300 entreprises et équipes de recherche. Marco Valentiny s'est d'ailleurs déclaré «convaincu que les thématiques de l'innovation et de la recherche concernent toutes les entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur domaine d'activité, et qu'elles sont de formidables vecteurs de compétitivité».

Une table ronde a permis aux actionnaires de Luxinnovation d'exposer leurs points de vue et visions pour l'avenir au sujet de l'agence et du système national d'innovation.

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a ainsi rappelé que, outre les «locomotives» de l'innovation du secteur privé, «le grand défi pour le Luxembourg est d'amener de nouveaux acteurs à se lancer dans la recherche et l'innovation, spécialement les petites et moyennes entreprises». Dans ce contexte, il a réaffirmé la politique volontariste du gouvernement.

François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a, quant à lui, insisté sur le besoin pour le Luxembourg d'attirer et de garder les ressources humaines nécessaires au développement de la recherche.

«Pas de recherche sans chercheurs», a-t-il ainsi souligné. Il a également réitéré la volonté de la recherche publique de produire des résultats valorisables du point de vue socioéconomique.

Représentant le secteur privé, le président de la FEDIL et vice-président de la Chambre de commerce, Robert Dennewald, a vivement souhaité que «les politiques récemment mises en place aient rapidement un impact», exhortant les entreprises à utiliser les instruments mis à leur disposition par le gouvernement. Selon lui, les entrepreneurs doivent placer l'innovation au cœur de leur stratégie pour s'assurer une place dans le monde compétitif de demain.

C'est précisément la gestion de l'innovation comme moteur de compétitivité qui a été le fil rouge de l'intervention du conférencier qui a poursuivi la séance académique. Le professeur Hugo Tschirky, du Swiss Federal Institute of Technology (ETH Zürich), par ailleurs professeur invité auprès du Massachusetts Institute of Technology et du Tokyo Institute of Technology, a donné en effet ses réponses d'expert à la question «Innovation: lucky coincidence or managed consequence?»

Gilles Schlessler, directeur de Luxinnovation, a clôturé cette première partie de soirée en confirmant la volonté de l'agence d'être au service de tous les entrepreneurs et chercheurs innovants ainsi que de mettre à leur service toutes ses compétences et son expérience pour le futur.

La seconde partie de l'évènement a fait la part belle à l'innovation sous de multiples aspects. Technologique d'abord, avec une exposition des innovations des laboratoires de recherche de la célèbre institution allemande Fraunhofer-Gesellschaft sur des thèmes divers: santé, sécurité, énergie... dans un Fraunhofer Truck spécialement aménagé à cet effet. Gastronomique ensuite, avec des performances culinaires de deux chefs spécialisés dans la cuisine inventive et moléculaire, qui étonnèrent et ravirent les invités. Musicale, enfin, grâce à la présence inédite d'un *reactable*, un instrument de musique électronique d'un genre nouveau développé par des chercheurs de l'université Pompeu Fabra de Barcelone, condensé de technologie optique et électronique.

Autant de façons pour Luxinnovation d'honorer un quart de siècle au service de l'innovation et de la recherche.

### Consolidation et continuité: François Biltgen présente le programme gouvernemental en matière de recherche publique

3 novembre 2009

Le 3 novembre 2009, le ministre François Biltgen a présenté lors d'une conférence de presse les grandes lignes d'action du programme gouvernemental 2009-2014 en matière de recherche publique.

François Biltgen a brièvement rappelé les points saillants de la

période législative passée, comportant notamment l'étude-évaluation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le système national de recherche et d'innovation. Le ministre a souligné que la vaste majorité des recommandations de cette étude avait été mise en œuvre. Le développement futur de la recherche publique au Luxembourg, dans le cadre notamment de la poursuite de la stratégie de Lisbonne, pourra donc se faire sur des bases saines.

Le ministre a souligné que pour leur développement futur sur le plan national, la recherche et l'innovation auraient besoin de plusieurs ingrédients essentiels, à savoir des objectifs, de la liberté d'action, de la coopération, des ressources humaines nécessaires ainsi que des conditions cadres favorables.

En matière de gouvernance du système national de recherche et d'innovation, le ministre a rappelé les trois acquis majeurs des dernières années: la constitution du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation chargé de contribuer à la formulation de la politique nationale de recherche et d'innovation, la définition de thématiques prioritaires de recherche – sur lesquelles se fonde notamment le programme CORE du Fonds national de la recherche (FNR) – ainsi que l'établissement de contrats «de performance» avec les acteurs de la recherche. L'action du gouvernement se poursuivra sur cette base. Elle comportera notamment pour 2010 la négociation de nouveaux contrats de performance pour la période 2011-2013. Le ministre a par ailleurs relevé l'accent

renforcé qui sera désormais mis sur la valorisation des résultats des activités de recherche, notamment par une attention renforcée sur la gestion des droits de propriété intellectuelle. Le gouvernement encouragera également le développement de véritables centres de compétence, sur base d'un modèle de partenariat public-privé. Cette approche s'appuiera, entre autres, sur l'acquis des travaux des *clusters* sectoriels établis au cours des dernières années.

Le ministre a également assuré qu'en maintenant un cadre légal qui se limite à l'essentiel, le gouvernement continuerait à respecter la liberté et l'autonomie d'action des acteurs dans le cadre des objectifs fixés conjointement par le biais des contrats de performance.

De l'avis du ministre, la coopération, tant nationale qu'internationale, est un autre facteur important pour l'essor de la recherche et de l'innovation au Luxembourg.

Sur le plan national, le gouvernement vise un renforcement des efforts de synergie entre l'Université du Luxembourg et les quatre établissements publics de recherche. Ces efforts, en cours au sein de la structure 4CU, seront utilement complétés par d'autres initiatives concrètes de synergie, qui porteront, entre autres, sur la création de plateformes d'instrumentation scientifique communes. Dans le souci de promouvoir une politique renforcée de recherche et d'innovation des administrations et services gouvernementaux, le gouvernement prévoit la mise à disposition coordonnée de moyens budgétaires dédiés à cet effet.

Sur le plan international, le gouvernement vise une plus forte intégration des acteurs luxembourgeois à des programmes et initiatives de coopération scientifique et technologique au niveau européen, voire international. Convaincu du potentiel d'un renforcement réciproque, le gouvernement recherchera également une meilleure synergie entre les politiques nationales de RDI et d'aide au développement.

Pas de recherche sans chercheurs! À cet égard, le ministre a dressé un bilan positif de la mise en œuvre, depuis un an, de la loi relative aux aides à la formation-recherche. Ainsi, quelque 475 aides sont accordées actuellement, dont 175 ont été attribuées en 2008/2009 sur base de la nouvelle législation. Avec les mesures d'excellence (programmes Attract et PEARL) du FNR, le Grand-Duché dispose ainsi d'un arsenal essentiel en matière de promotion des ressources humaines scientifiques. La mise en œuvre d'un plan d'action national en la matière, prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2010, permettra d'assurer l'acquis de ces mesures, a souligné le ministre.

Le ministre a également réitéré la volonté du gouvernement d'assurer les conditions cadres favorables à l'essor de la recherche et de l'innovation au Luxembourg. Dans ce contexte, il a rappelé l'intention du gouvernement de maintenir l'investissement public relatif à la recherche à un niveau élevé, tout en veillant à maximiser l'efficacité des dépenses consacrées et l'efficacité de l'action engagée. Dans le même ordre d'idées, il a souligné son attachement à la réalisation d'un ensemble de nouvelles

infrastructures pour la recherche et l'innovation dans le contexte de la Cité des sciences à Esch-Belval.

### Présentation de la loi du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation: «Stimuler la recherche et l'innovation grâce aux nouvelles aides publiques»

30 novembre 2009

À l'initiative du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur ainsi que de Luxinnovation, plus de 300 personnes se sont rassemblées, le 30 novembre 2009, pour découvrir la nouvelle loi du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation.

Devant un large auditoire d'entrepreneurs et de chercheurs luxembourgeois, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté officiellement le nouveau cadre légal créé par le gouvernement pour soutenir la recherche, le développement et l'innovation (RDI) au Luxembourg.

Conçus pour stimuler la capacité d'innovation des entreprises et organismes de recherche privés et publics, les nouveaux régimes d'aides à la RDI définis par la loi du 5 juin 2009 ont pour objectif de contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises. En effet, initier et doper les efforts de RDI dans le contexte actuel est une stratégie indispensable pour développer des

avantages concurrentiels à la sortie de crise.

Serge Allegrezza, chargé de la Direction générale de la compétitivité, de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a, dans ce contexte, souligné le lien entre innovation et compétitivité au cours de son intervention étayée par les analyses les plus récentes de l'Observatoire de la compétitivité.

Le ministre Jeannot Krecké, initiateur de cette nouvelle loi, a rappelé les motivations du gouvernement à l'origine de ce cadre légal élargi. Il a passé en revue les principales innovations de la nouvelle loi et leurs avantages concrets. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a également signalé que cet «ensemble élargi d'incitatifs financiers profite particulièrement aux PME n'ayant pas ou peu développé leur potentiel d'innovation». «Pour la première fois, le nouveau cadre légal vise aussi à inciter de nouvelles démarches d'innovation, au-delà de la recherche-développement (R-D) technologique: il concerne également l'organisation de l'entreprise et de ses services», a-t-il ajouté, mettant ainsi en évidence la volonté du gouvernement de soutenir toutes les formes d'innovation.

Si les aides aux projets et programmes de R-D sont maintenues, différents niveaux d'intensité d'aide et des majorations sont prévus dans la nouvelle législation. Des régimes spécifiques, destinés à stimuler les démarches d'innovation, ont également été créés pour couvrir des études de faisabilité

technique, la protection de la propriété intellectuelle ou encore l'aide aux jeunes entreprises innovantes. Autre nouveauté, le recours à des experts externes ou à du personnel détaché hautement qualifié fait désormais l'objet d'aides spécifiques. En outre, la coopération nationale entre acteurs publics et privés de la RDI est également encouragée, notamment par l'investissement dans la mise en place et l'animation de pôles d'innovation. Enfin, des incitants à la coopération internationale et des mesures d'aide «de minima» viennent compléter le dispositif.

Les différents régimes et mesures d'aides proposés par la loi ont ensuite été présentés en détail par Marc Ferring, responsable des programmes nationaux de financement auprès de Luxinnovation.

En guise de clôture de la présentation de la loi du 5 juin, le président de Luxinnovation, Marco Walentiny, a rappelé l'accompagnement spécifique offert par l'agence dans le cadre des financements nationaux et a présenté la nouvelle brochure explicative mise à disposition du public. Il a également annoncé l'organisation de workshops d'information spécifiques pour les différents acteurs concernés par la nouvelle loi.

## Séance académique à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du Fonds national de la recherche

9 décembre 2009

Le Fonds national de la recherche (FNR) a été créé en 1999 afin de donner une impulsion supplémentaire aux activités de recherche qui existaient déjà au Luxembourg.

À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de sa création, le FNR a organisé une séance académique le 9 décembre 2009 en présence de S.A.R. le Grand-Duc, du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et de la ministre Octavie Modert, secrétaire d'État à la Recherche lors de la législature précédente, ainsi que de nombreuses autres personnalités du monde politique et de la recherche.

Après les interventions de Romain Henrion, président du conseil d'administration du FNR, et de François Biltgen, Ernst-Ludwig Winnacker, secrétaire général du Human Frontier Science Program, a donné une conférence sur le sujet «The importance of excellent research in Europe and the smaller countries». Le FNR a également profité de la séance académique pour présenter au public son nouveau film corporate *FNR. See what's behind it*.

### Historique

La loi-cadre de la recherche du 9 mars 1987 est à l'origine de la recherche dans le secteur public, en permettant la création de centres de recherche publics et en

instaurant des mesures d'encouragement à la recherche, comme les bourses de formation-recherche.

Dix ans après, en 1997, l'initiative a été prise de faire évaluer la recherche dans le secteur public par des experts indépendants, qui en ont confirmé l'excellente qualité.

Pour tenir compte des recommandations de ce forum de la recherche, la loi du 31 mai 1999 portant création du Fonds national de la recherche dans le secteur public a été votée dans l'intention de donner une impulsion supplémentaire aux activités de recherche au Luxembourg.

Suite à la réunion initiale de ses conseils d'administration et scientifique en janvier 2000, le FNR a immédiatement débuté ses activités, en lançant un premier appel auprès des bénéficiaires potentiels en vue de recueillir des propositions pour des programmes de recherche pluriannuels.

Sur base des propositions reçues, le FNR a ensuite lancé les premiers appels à propositions pour des projets dans le cadre de quatre programmes dans les domaines de la sécurité du commerce électronique, des matériaux innovateurs et des nouvelles technologies, de la gestion durable des ressources hydriques ainsi que de la biotechnologie et de la santé. Au fil des ans, plusieurs autres programmes sont venus s'y ajouter: en 2002 a été créé un programme destiné à financer des projets dans le domaine de l'analyse et de l'évolution de la société au Luxembourg; en 2003, des programmes dans les domaines du traitement de

surfaces ainsi que de la sécurité alimentaire ont vu le jour. Dans les sept programmes cités ci-dessus, pas moins de 93 projets ont été soutenus par le FNR pour un montant total d'environ 55 millions d'euros. La décision de financer un projet se base sur le principe du *peer reviewing* selon les standards internationaux: chaque projet est en effet évalué par des pairs compétents dans le domaine de recherche concerné, issus aussi bien des domaines public que privé.

#### **Les nouvelles priorités de la recherche publique au Luxembourg**

La croissance et l'évolution rapides du FNR ainsi que le fait que les premiers programmes venaient à leur fin ont culminé dans l'étude prospective *FNR Foresight*, qui a déterminé entre 2006 et 2007 les futures priorités de la recherche publique au Luxembourg. L'étude *Foresight* ainsi que le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la politique d'innovation au Luxembourg et les contrats de performance qui s'ensuivent ont constitué pour le FNR l'occasion de faire le point sur sa stratégie et sur son positionnement.

À travers ses activités actuelles en matière de recherche publique, le FNR poursuit ainsi trois objectifs stratégiques:

1. soutenir les chercheurs pour renforcer la qualité scientifique et l'excellence, ceci afin que la recherche puisse avoir un impact durable sur notre société;

2. améliorer l'environnement de la recherche luxembourgeoise afin que les chercheurs puissent évoluer dans un cadre performant;

3. promouvoir la création au Luxembourg d'une culture scientifique, indispensable pour assurer la transition de notre pays vers une société des connaissances.

#### **Le programme thématique CORE: promouvoir la recherche au Luxembourg**

Les nouvelles priorités de recherche sont couvertes par le programme de recherche CORE, lancé début 2008. Pour CORE, qui totalise 71 projets pour un financement à hauteur de 28 millions d'euros, le critère de la qualité scientifique a gagné en importance. Sans oublier les autres critères que sont la pertinence socioéconomique et la faisabilité. S'y ajoute que désormais, une attention particulière est accordée aux résultats scientifiques, véhiculés à travers les publications scientifiques et la formation de doctorants.

#### **Les programmes structurels du FNR: augmenter la visibilité internationale de la recherche luxembourgeoise et attirer des chercheurs de haut niveau au Luxembourg**

À côté des programmes thématiques du FNR, plusieurs programmes structurels ont également vu le jour au cours des années: INTER, programme destiné à faciliter la promotion de la coopération internationale et à augmenter ainsi la visibilité du Luxembourg au niveau international, avec vingt projets pour un financement de





Séance académique à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du Fonds national de la recherche: (de g. à dr.) Marie-Josée Frank, députée; Octavie Modert, ancienne secrétaire d'État à la Recherche; François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; S.A.R. le Grand-Duc; Romain Henrion, président du conseil d'administration du Fonds national de la recherche; et Paul Helminger, député, bourgmestre de la Ville de Luxembourg (© FNR/David Laurent)

plus de 5 millions d'euros, ainsi qu'ATTRACT, programme destiné à attirer de jeunes chercheurs de haut niveau au Luxembourg, comptabilisant deux projets pour 3,8 millions d'euros, ont tous les deux vu le jour en 2006. Le plus jeune programme, PEARL, destiné à encourager des chercheurs seniors de haut niveau à venir faire leurs recherches au Luxembourg, vient d'être créé en 2009. PEARL correspond à un projet chiffré à 5 millions d'euros.

### **Soutenir les chercheurs dans leur formation doctorale et postdoctorale**

Depuis 2008, le FNR est en outre en charge des bourses AFR (aides à la formation-recherche). Grâce aux bourses AFR (actuellement 470 bourses en cours), le FNR propose un cadre attractif pour doctorants et postdoctorants au Luxembourg et à l'étranger. L'établissement de contrats de travail entre les bénéficiaires AFR et leur institut d'accueil est

encouragé, tout autant que les partenariats public-privé.

### **Les mesures d'accompagnement: financement de conférences, publications et formations**

Les mesures d'accompagnement du FNR constituent un apport important aux divers aspects de l'environnement de la recherche: du soutien des jeunes chercheurs lors de leurs premiers pas sur la scène internationale, à la mobilité des chercheurs, en passant par

la promotion de la culture scientifique au Luxembourg. Même si, de par la taille du budget qui leur est alloué, on pourrait croire que les mesures ont moins d'importance que d'autres programmes, ceci est infirmé par la croissance constante des demandes. Au cours des années, le FNR a d'ailleurs constamment fait évoluer ses mesures d'accompagnement afin de les adapter le plus possible aux demandes de la communauté scientifique.

### **Établir le Luxembourg comme site de recherche**

Durant les dix dernières années, le FNR a ainsi pu développer une panoplie d'instruments de financement thématiques et structurels qui ont contribué à construire la réputation du Luxembourg en tant que site de recherche. Il a réussi à créer un réservoir de connaissances et de compétences impressionnant, il s'engage dans la formation des chercheurs et il s'est constamment investi afin d'améliorer l'environnement de la recherche et de faire face aux comparaisons internationales. Le FNR constitue, sans aucun doute, un lien important entre les chercheurs et les utilisateurs de la recherche, entre le gouvernement, l'économie et la société, et il joue un rôle clé pour continuer à faire avancer la recherche au Grand-Duché.

Ainsi, par exemple, le FNR est en train de travailler sur une convention avec Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, afin d'améliorer la valorisation des projets de recherche dans le secteur public. Des collaborations avec

des partenaires réputés comme la Deutsche Forschungsgemeinschaft ou le Fonds national Suisse confirment également la reconnaissance du FNR auprès des autres institutions d'encouragement de la recherche.

### **Sensibiliser le grand public, et en particulier les jeunes, aux sciences et à la recherche**

Au-delà de l'atteinte de ses objectifs stratégiques, le FNR cherche à répondre aux besoins, attentes et défis de la société luxembourgeoise. C'est dans ce souci que le FNR avait lancé l'exercice de prospective FNR Foresight, qui a impliqué quelque 400 personnes, et c'est aussi la raison pour laquelle le FNR attribue autant d'importance à la promotion de la culture scientifique. Des événements comme le Science Festival ou la Researchers' Night, financés et organisés ou coorganisés par le FNR, des campagnes d'information dans les écoles ou encore des accords de coopération avec des médias luxembourgeois sont autant d'illustrations de cette philosophie. Ces initiatives rapprochent la recherche et les sciences du grand public et surtout des jeunes.

En 2009, le FNR a d'ailleurs procédé pour la première fois à l'attribution des FNR Awards dans les catégories «Excellente publication scientifique» et «Excellente promotion de la culture scientifique». Le FNR tient à récompenser, à travers le premier prix, le travail précieux des chercheurs qui ont contribué, à travers leurs publications, à la visibilité de la recherche luxembourgeoise bien au-delà des frontières du Luxembourg, et, à

travers le second, des personnes – chercheurs aussi bien que non-chercheurs – qui contribuent à communiquer les sciences au grand public et qui, par leurs activités, permettent de sensibiliser les jeunes aux sciences et technologies.

## **SANTÉ**

### **Les actions du gouvernement en matière de grippe A (H1N1)**

10 septembre 2009

Le 10 septembre 2009, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ont présenté lors d'une conférence de presse conjointe les actions du gouvernement en matière de grippe A (H1N1).

Au centre de la conférence de presse figuraient:

- la campagne de sensibilisation grand public à partir de la mi-septembre;
- les actions prévues dans les établissements scolaires dans le cadre de la rentrée scolaire;
- les perspectives en matière de vaccination.

Après avoir rappelé l'évolution de la grippe A (H1N1), Mars Di Bartolomeo a souligné que son taux d'attaque (entre 10 et 20% aux États-Unis) était sensiblement plus élevé que celui de la



grippe saisonnière (5-10%) et son taux de mortalité comparable à celui de la grippe saisonnière.

#### Situation au Luxembourg

Au 9 septembre 2009, 189 cas étaient confirmés au Grand-Duché. «La plupart des cas ont été impor-

tés, même si le nombre d'infections au Luxembourg a tendance à augmenter depuis deux semaines», a précisé le ministre Di Bartolomeo. Pour le reste, la grippe touche surtout les jeunes, les plus de 65 ans n'ayant pas encore été infectés au Luxembourg.

Bien que tous les cas se soient déroulés sans complications au Grand-Duché, le ministre a appelé à une approche proactive et à une certaine vigilance pour les semaines à venir, lorsque le nombre d'infections risque d'augmenter à cause de la baisse des températures.

#### Accent sur la prévention

Le ministère de la Santé a déjà pris toute une série de mesures en matière de santé publique:

- information des médecins et des hôpitaux en vue d'une détection précoce de la maladie;
- installation d'une permanence 24h/24 auprès de la Direction de la santé et de l'Inspection sanitaire;
- mise en place d'une cellule de veille auprès du Laboratoire national de santé chargé d'identifier la présence du virus par le biais de tests sur des personnes présentant les symptômes de la grippe;
- remise gratuite de médicaments antiviraux de la réserve nationale à toutes les personnes malades, sur prescription médicale;
- activation à l'aéroport de Luxembourg des procédures de prise en charge des personnes susceptibles d'être infectées, telles que prévues par le règlement sanitaire international;
- affichage d'informations aux voyageurs à l'aéroport.

## Campagne de sensibilisation

Dans le cadre de ses mesures préventives, le ministère a lancé une campagne nationale afin «d'informer le grand public sur les gestes simples et efficaces qui permettent d'éviter une infection par le virus».

## Vaccination

La vaccination, autre mesure préventive, «est nécessaire afin d'endiguer la maladie et d'éviter sa propagation à plus grande échelle et, par là, réduire son impact sur la vie quotidienne», a signalé Mars Di Bartolomeo.

À cette fin, 700 000 doses de vaccin ont été commandées. La vaccination facultative et gratuite est proposée à l'ensemble de la population. À l'heure actuelle, il n'est pas encore confirmé s'il faut une ou deux doses pour obtenir une protection efficace contre le virus A (H1N1), a ajouté le ministre.

Des études cliniques sur le vaccin sont en cours. Le ministre a précisé que le vaccin ne pourrait être administré au Luxembourg qu'après l'autorisation de mise sur le marché par l'Agence européenne des médicaments (EMA) et son Comité pour les médicaments à usage humain.

En fonction de la date d'autorisation de mise sur le marché et des capacités de production, la livraison du vaccin est prévue pour l'automne 2009. Cette livraison étant échelonnée sur plusieurs mois, il n'est pas possible de vacciner l'ensemble de la population au même moment. À l'instar

des autres pays, le gouvernement luxembourgeois devrait faire des choix et définir les groupes de personnes à vacciner en premier lieu.

Selon le ministre de la Santé, les groupes prioritaires sont:

- les personnes atteintes de pathologies chroniques (à partir de l'âge de 6 mois);
- les jeunes;
- les femmes enceintes;
- et les professionnels de la santé.

Au Luxembourg, la mise au point d'une stratégie de vaccination nationale est en cours. Elle sera communiquée le moment venu par les autorités compétentes. Le gouvernement va également mettre en place un système permettant de vacciner rapidement et efficacement un maximum de personnes, sans mettre en péril le réseau médical existant, a souligné Mars Di Bartolomeo. La vaccination sera en effet effectuée par des professionnels de la santé dans des centres de vaccination répartis à travers le pays. La mise en place des centres de vaccination se fera progressivement, leur nombre étant fonction de la densité de la population et de critères géographiques.

## Actions menées dans les établissements scolaires

Vu que la rentrée des classes est imminente, le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a fait le point sur les instructions données au personnel enseignant et aux directeurs des

établissements scolaires, ainsi qu'aux élèves/étudiants et aux parents d'élèves.

Un courrier et un dépliant adressés respectivement aux étudiants et aux parents d'élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire seront transmis aux élèves à la rentrée des classes. Un courrier explicatif destiné au corps enseignant sera réalisé sous peu. Des affiches ainsi que des autocollants en langue luxembourgeoise, destinés aux enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, seront mis à disposition des écoles fondamentales et des structures d'accueil (maisons relais, foyers et crèches).

Selon la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, le premier souci des autorités a été de prévoir l'infrastructure indispensable au lavage correct des mains, à savoir l'installation à proximité de chaque lavabo d'un dispositif avec du savon liquide et un autre pour des serviettes à usage unique, ainsi qu'une poubelle. Le personnel enseignant sera en outre informé sur la procédure à respecter en cas d'apparition de symptômes chez un élève. Dans ce cas, il y a ainsi lieu d'isoler l'enfant, de contacter ses parents pour qu'ils viennent le chercher à l'école et d'en informer la Direction de la santé.

En ce qui concerne la fermeture d'écoles, «la décision ne pourra être prise que par les autorités sanitaires et non pas par le personnel enseignant ou les directeurs des établissements scolaires». Mady Delvaux-Stehres a rappelé que les classes pourraient recourir au portail mySchool!, où chaque

classe dispose depuis longtemps d'un espace personnel qui peut utilement servir à maintenir la communication entre le personnel enseignant et les élèves.

## Grippe A (H1N1): première campagne de vaccination

12 octobre 2009

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a participé le 12 octobre 2009 au deuxième Conseil extraordinaire «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» de l'Union européenne (UE) consacré à la grippe A (H1N1), le premier ayant eu lieu en avril 2009.

Les ministres européens se sont prononcés sur trois aspects essentiels:

- la communication avec le grand public;
- la solidarité internationale et le soutien aux pays nécessiteux;
- la coopération multilatérale.

Selon Mars Di Bartolomeo, la démarche en matière de communication doit être concertée dans tous les États membres de l'UE et il y a lieu de formuler des messages clairs et cohérents. En matière de solidarité internationale, il est du souhait du Luxembourg de soutenir ceux qui n'ont pas pu faire les efforts nécessaires en matière de préparation à la grippe. «Il est important de penser à ceux qui n'ont pas les moyens de se préparer adéquatement à la pan-

démie», a dit le ministre. Pour ce qui est de la coopération multilatérale, Mars Di Bartolomeo a souligné qu'il ne fallait pas sous-estimer, à côté des préparatifs dans le secteur de la santé, ceux dans les autres secteurs. «Quand le taux d'attaque s'élèvera à 30%, la communauté internationale devra faire face à des problèmes majeurs à cause de l'absentéisme au travail», a-t-il mis en garde.

### Situation au Luxembourg

Le ministre est ensuite revenu à la situation actuelle au Luxembourg. 669 cas ont été confirmés au Grand-Duché au 12 octobre 2009, a-t-il annoncé, avant de signaler que «le virus se diffuse plus rapidement depuis trois semaines. La proportion de cas confirmés s'est élevée au cours des sept derniers jours à 32/100 000». Les cas restent très bénins au Luxembourg. 80% des patients avaient moins de 30 ans, 45% entre 10 et 19 ans et aucun patient n'avait plus de 58 ans. «Les anciennes générations semblent avoir une immunité accrue contre le virus», a-t-il estimé.

Pour le ministre Di Bartolomeo, il est important de rester vigilant face à une maladie qui évolue positivement, sans pour autant sous-estimer le risque qui subsiste pour les populations à risque. D'où son double message: «Il s'agit d'une grippe comme une autre, mais qui peut avoir des suites inquiétantes pour les personnes à risque.» Par ailleurs, ces personnes à risque ne sont pas identiques à celles de la grippe saisonnière, a-t-il ajouté.

### Campagne de vaccination

Après la campagne de sensibilisation à la grippe A (H1N1) lancée en septembre 2009, le gouvernement luxembourgeois est passé à la phase suivante de préparation à la grippe: la vaccination.

La première campagne de vaccination réservée aux personnes à risque aura lieu du 27 au 31 octobre 2009 dans sept centres de vaccination spécialement organisés à cet effet. Ces derniers seront installés à Luxembourg (2 centres), Esch/Alzette, Differdange, Diekirch, Berbourg et Wiltz. Selon le ministre, «il s'agit d'y vacciner un maximum de personnes à risque en un minimum de temps».

Suivant l'avis des organisations nationales et internationales, les groupes prioritaires pour cette première campagne de vaccination sont les suivants:

- le personnel de santé et les personnes s'occupant de nourrissons de moins de 6 mois;
- les enfants dès l'âge de 6 mois et les adultes jusqu'à 64 ans atteints d'affection(s) chronique(s) grave(s) (maladie respiratoire chronique, y compris asthme, maladie cardiovasculaire chronique, désordre métabolique chronique, dont surtout le diabète, maladie chronique rénale ou hépatique, déficit immunitaire congénital ou acquis, maladie neurologique ou musculaire chronique, hémoglobinopathie, ou toute autre condition affectant l'immunité ou ayant un impact sur la fonction respiratoire, telle que l'obésité morbide);

- les enfants, dès l'âge de 6 mois, traités par salicylés au long cours;
- les femmes enceintes;
- l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois et des patients atteints d'immunosuppression.

Des informations détaillées sur l'organisation des centres de vaccination et les modalités pratiques seront présentées lors d'une conférence de presse prévue le 19 octobre 2009.

### **Pourquoi se faire vacciner?**

Après ces explications sur la situation actuelle et la campagne de vaccination, le ministre de la Santé est revenu sur la nécessité de la vaccination. «Pourquoi est-ce que nous recommandons à la population de se faire vacciner, alors que la grippe A (H1N1) est moins grave que la grippe saisonnière?»

«Premièrement, pour la grippe saisonnière, le vaccin est disponible avant l'apparition du virus. Ici, c'est l'inverse», a répondu Mars Di Bartolomeo. Les personnes à risque ont donc intérêt à se faire vacciner. Deuxièmement, une grippe pandémique atteint beaucoup plus de personnes (± 30%) qu'une grippe saisonnière (5-10%). «Avec un taux d'attaque plus élevé, nous devons tout mettre en œuvre pour garantir le bon fonctionnement de la communauté», a-t-il expliqué.

### **Les femmes enceintes**

Pour ce qui est de la vaccination des femmes enceintes, le ministre Di Bartolomeo a précisé que les

avantages, d'après les experts nationaux et internationaux, dépassaient de loin les désavantages. D'où l'intérêt de se faire vacciner et d'éviter le risque plus grand d'une infection par le virus. Il est dès lors conseillé aux femmes enceintes de consulter leur médecin traitant pour évaluer avec lui leur bénéfice/risque personnel de la vaccination. Le ministre a ajouté que la même question se posait d'ailleurs en matière de vaccination contre la grippe saisonnière.

### **Question avec débat à la Chambre des députés: Mars Di Bartolomeo interrogé sur la campagne nationale de vaccination contre la grippe A (H1N1)**

14 octobre 2009

Lors de la séance parlementaire du 14 octobre 2009, dans une question suivie d'un débat, le député Jean Colombera (ADR) a interrogé le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, sur la future campagne nationale de vaccination contre la grippe A (H1N1) et notamment sur le bien-fondé d'une vaccination «contre un virus décrit comme relativement bénin». Par ailleurs, il a abordé la question de l'utilité des centres de vaccination qui seront spécialement mis en place et les effets secondaires possibles de la vaccination.

Concernant d'éventuels effets secondaires, Mars Di Bartolomeo a noté qu'un certain risque résiduel était inhérent à toute vaccination. Mais pour évaluer correc-

tement l'intérêt d'une vaccination, «il importe toujours d'évaluer les risques par rapport aux bénéfices résultant pour la communauté tout entière», a-t-il ajouté.

Le ministre de la Santé a rappelé ensuite qu'il n'avait pas cessé, durant ces derniers mois, de marteler «qu'on n'est pas confronté à la peste ou le choléra». Il a également indiqué que la Direction de la santé n'avait cessé de réitérer qu'il «s'agit d'un virus bénin, mais que l'expérience a montré qu'un virus, aussi bénin fut-il, pouvait engendrer de graves complications et parfois des décès», notamment auprès des personnes à risque. Et d'ajouter: «Si on dispose de moyens pour éviter cela, on doit s'attacher à l'éviter!»

D'après Mars Di Bartolomeo, la vigilance reste de mise face à cette grippe. Il a défendu la campagne de vaccination par le fait que la grippe A (H1N1) présentait un taux d'attaque (jusqu'à 30%) plus élevé que la grippe saisonnière normale (5-10%), soit un taux d'infection de 3 à 6 fois plus élevé.

Autre différence notable par rapport à la grippe saisonnière: «Dans le cas d'une grippe normale, le vaccin est disponible avant l'apparition de la grippe, ce qui n'a pas été le cas avec la grippe A (H1N1).» Il a rappelé par ailleurs que beaucoup de personnes se faisaient vacciner chaque année contre la grippe saisonnière sans conséquences négatives pour la santé.

Contrairement aux affirmations du député Jean Colombera, l'objectif de la vaccination n'est pas de prévenir des «dégâts pour l'économie

luxembourgeoise», a rectifié Mars Di Bartolomeo. «Si le gouvernement à encouragé les gens à se vacciner, c'est plutôt pour protéger des personnes qui peuvent tomber malades et des personnes à risque qui pourront être confrontées à de graves difficultés.»

Le risque d'une mutation du virus et d'une seconde vague plus virulente explique également la recommandation du gouvernement de se faire vacciner. «Je ne peux pas prédire s'il y aura une seule vague ou si celle-ci sera suivie d'une seconde, ni si celle-ci sera aussi bénigne que la première», a dit Mars Di Bartolomeo, en ajoutant «qu'il ne peut pas refuser les mesures de protection qui sont à la portée de tous.» Le ministre a estimé dans ce contexte que la plus-value résultant d'une vaccination dépassait largement les risques potentiels.

Mars Di Bartolomeo a ensuite défendu l'idée des centres de vaccination, en soulignant qu'ils permettraient de «vacciner le plus de personnes possible en un minimum de temps», ce qui n'aurait pas été possible dans les cabinets médicaux.

Le ministre a précisé que, lors d'une première phase, sept centres de vaccination seraient mis en place: Luxembourg-Ville (2 centres), Esch/Alzette, Differdange, Diekirch, Berbourg et Wiltz, et ce, du 27 au 31 octobre 2009.

La priorité sera accordée aux personnes suivantes:

- le personnel de santé;

- le personnel s'occupant de nourrissons de moins de 6 mois;
- les personnes atteintes d'affection(s) chronique(s) grave(s) entre 6 mois et 64 ans (maladie respiratoire chronique, y compris l'asthme; maladie cardiovasculaire chronique; désordre métabolique chronique, dont surtout le diabète; maladie chronique rénale ou hépatique; déficit immunitaire congénital ou acquis; maladie neurologique ou musculaire chronique; hémoglobino-pathie; ou toute autre condition affectant l'immunité ou ayant un impact sur la fonction respiratoire, telle que l'obésité morbide);
- les enfants âgés de 6 mois et plus, traités à long terme par salicylés (aspirine);
- les femmes enceintes, à partir du deuxième trimestre de la grossesse;
- l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois;
- l'entourage familial des personnes atteintes d'immunosuppression.

## Grippe A (H1N1): 1<sup>re</sup> phase de vaccination réservée aux personnes prioritaires

19 octobre 2009

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, ont présenté le 19 octobre 2009 la stratégie nationale de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1).

La première phase de vaccination, réservée aux personnes prioritaires, a eu lieu du 27 au 31 octobre 2009 dans sept centres de vaccination répartis à travers le pays (Wiltz, Esch/Alzette, Differdange, Diekirch, Berbourg et Luxembourg-Ville).

### Campagne d'information

La première phase de vaccination destinée aux personnes prioritaires était accompagnée d'une campagne d'information du gouvernement.

Après la campagne de sensibilisation en septembre 2009 sur les règles d'hygiène élémentaires permettant de limiter la transmission du virus, cette deuxième partie de la campagne informe le citoyen que la première phase de la vaccination aura lieu du 27 au 31 octobre 2009 et que la vaccination, gratuite et facultative, permet de se protéger soi-même et son entourage.

La campagne comporte un dépliant toutes-boîtes, disponible en trois langues (français, allemand et portugais). Des spots radio et TV ainsi

que des annonces dans la presse écrite sont aussi prévus.

Les citoyens peuvent également s'informer via le site web [www.grippe.lu](http://www.grippe.lu), régulièrement mis à jour, qui constitue ainsi la principale plateforme d'information. Une liste exhaustive de Questions/réponses au sujet de la grippe et de la vaccination y est disponible.

Finalement, un numéro gratuit, 8002 8080, via lequel les citoyens peuvent poser des questions sur la grippe et les centres de vaccination, a été mis en place.

### État des lieux

À l'occasion de la présentation de la campagne de vaccination, le ministre de la Santé a dressé un état des lieux de la situation en matière de grippe A (H1N1). Au 19 octobre 2009, 785 cas étaient confirmés au Luxembourg, tous étaient bénins. La nouvelle grippe touche principalement les jeunes, étant donné que 80% des malades au Grand-Duché ont moins de 30 ans. Selon le ministre, «les générations plus anciennes ont dû être confrontées à un moment donné de leur vie à ce virus, ce qui leur confère aujourd'hui une certaine immunité».

### Pourquoi se faire vacciner?

«Nous ne sommes pas confrontés à la peste ou le choléra, le déroulement de la nouvelle grippe est moins grave que celui d'une grippe normale et aussi moins grave qu'on aurait pu le craindre au début. Mais nous sommes bel et bien confrontés à une vraie grippe. De plus, cette grippe se répand dans

le monde entier et son vaccin n'est disponible que depuis peu de temps», a une nouvelle fois insisté le ministre de la Santé, qui ne veut ni céder à la panique ni prendre la situation à la légère.

Le ministre de la Santé a tenu à rappeler les bénéfices de la vaccination. Il a indiqué que la grippe saisonnière entraînait chaque année des décès ou s'accompagnait de complications sérieuses pour les malades. «Une grippe n'est pas une bagatelle, car 80 000 à 100 000 personnes se font vacciner tous les ans au Grand-Duché contre la grippe saisonnière», a-t-il informé. Et d'ajouter qu'il n'a eu connaissance, ces dernières années, d'aucune complication en matière de vaccination.

De plus, le taux d'attaque de la grippe A (H1N1) est de 3 à 6 fois plus élevé que celui de la grippe saisonnière et le risque d'une 2<sup>e</sup> vague de grippe A (H1N1), plus virulente que la première, ne peut pas encore être exclu.

En matière de vaccination, le ministre de la Santé a également informé qu'un vaccin sans adjuvant serait prochainement disponible pour les femmes enceintes et les bébés.

Sur base des recommandations des organisations internationales, européennes et nationales, le Luxembourg a commandé des vaccins en quantité suffisante il y a quelques mois, en l'occurrence 700 000 unités. «Nous étions partis du principe que si nous pouvons éviter la propagation d'une maladie ou d'une pandémie, nous devons aussi le faire. Si nous avons

attendu jusqu'à aujourd'hui pour la commande des vaccins, nous ne serions pas livrés avant le début de l'année 2010», a expliqué Mars Di Bartolomeo. Pour ce qui est du nombre de vaccins commandés, le ministre a souligné qu'à l'époque, personne n'était à même de se prononcer sur l'évolution de la grippe, ni sur le nombre de doses nécessaires. «Nous avons dès lors agi correctement et prudemment», a-t-il souligné, avant d'indiquer que tous les vaccins non utilisés seront mis à disposition, suivant le principe de la solidarité internationale, aux pays qui n'ont pas eu les moyens d'en commander.

Lors de la présentation du dispositif de vaccination, les ministres Di Bartolomeo et Halsdorf ont par ailleurs mis l'accent sur l'important effort collectif nécessaire, tant sur le plan médical que sur les plans administratif et logistique, pour assurer le bon déroulement de cette première phase de vaccination.

### Grippe A (H1N1): les centres de vaccination ouverts à l'ensemble de la population

29 octobre 2009

Lors d'une conférence de presse donnée en date du 29 octobre 2009, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a annoncé que les autorités compétentes avaient décidé d'ouvrir les sept centres de vaccination à l'ensemble de la population résidant au Luxembourg et cela les trois derniers jours de la première phase de vaccination contre la grippe A (H1N1).



Ainsi, les jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31 octobre, non seulement les groupes prioritaires, mais également toute autre personne souhaitant se faire vacciner peut se rendre dans un des centres répartis à travers le pays. Les personnes à risque restent cependant prioritaires.

Mars Di Bartolomeo a expliqué cette décision par le fait que l'affluence au cours des deux premiers jours de fonctionnement des centres de vaccination restait en dessous de la limite de la capacité d'accueil des centres de vaccinations. Ces derniers ont accueilli 761 personnes le premier jour et 856 le deuxième jour de leur ouverture. «Nous avons dès lors conclu d'ouvrir les centres aussi aux personnes non prioritaires», a dit Mars Di Bartolomeo, en rappelant l'objectif du gouvernement, qui a toujours été de vacciner le plus rapidement possible un maximum de personnes.

Dans ce contexte, le ministre a rappelé que le gouvernement luxembourgeois avait clairement pris position dès le début, en adoptant une approche «pro-vaccination». «Nous avons lancé la campagne de sensibilisation, tout en préparant en même temps le deuxième volet en matière de prévention, à savoir la vaccination, afin d'être prêts une fois le vaccin disponible.»

Pour ce qui est de la vaccination elle-même, le ministre de la Santé a informé qu'aucun problème sérieux n'avait été signalé aux autorités depuis le début des vaccinations. Quelques cas légers d'effets secondaires ont été signalés, comme une rougeur à l'endroit de

l'injection, des maux de tête ou de la fièvre, a-t-il indiqué. Concernant les effets secondaires potentiels, le ministère de la Santé suit de très près les études faites dans d'autres pays, comme en Angleterre ou en Suède, où le programme de vaccination a déjà progressé.

Dans ce contexte, le ministre a tenu à souligner que comme pour toute vaccination, il existait un risque potentiel d'effets secondaires. Toutefois, selon le ministre de la Santé, «les avantages d'une vaccination l'emportent de loin sur les désavantages potentiels».

Soulignant que le vaccin ne permet pas seulement de se protéger soi-même, mais aussi son entourage, Mars Di Bartolomeo a conclu que le vaccin «reste un allié idéal dans la lutte contre la propagation de la nouvelle grippe». Il a ainsi exprimé le souhait que le grand public adopte face à la grippe A (H1N1) une attitude similaire à celle face à la grippe saisonnière, contre laquelle près de 100 000 personnes se font vacciner chaque année au Luxembourg. «Tout un chacun n'est pas seulement responsable pour soi-même, mais il l'est – en tant que membre de la communauté – aussi pour les autres», a-t-il mis en évidence.

À la fin de la première phase de la campagne de vaccination, qui se termine le 31 octobre 2009, il est l'intention du ministre de la Santé de dresser un bilan et de décider de la marche à suivre pour la seconde phase de vaccination, lors de laquelle les autorités pourraient adopter «un dispositif légèrement adapté».

Concernant la vaccination des femmes enceintes, Mars Di Bartolomeo a annoncé que le vaccin sans adjuvant actuellement en commande serait probablement disponible fin novembre 2009. Entre-temps, les autorités recommandent aux femmes enceintes d'analyser, au cas par cas, leur situation individuelle avec leur gynécologue.

Dans le contexte de l'information au public, le ministre a attiré l'attention sur le numéro gratuit 8002 8080 mis en place par les autorités pour répondre aux questions de la population. Près de 1 000 appels ont été enregistrés depuis sa mise en place le 19 octobre 2009.

Le ministre de la Santé a encore informé sur l'évolution de la grippe A (H1N1) au Luxembourg, dont la progression s'est de nouveau accélérée. Au 28 octobre 2009, 1 057 cas étaient confirmés au Luxembourg. «La grippe s'est bel et bien installée au Luxembourg, notamment aussi dans les écoles, mais son déroulement reste actuellement bénin», a indiqué le ministre. Selon lui, le nombre réel au Luxembourg est cependant plus élevé, étant donné que, tout comme dans les autres pays européens, les tests ne se font plus de façon systématique, mais seulement en cas de risque avéré.

## Panorama de la santé 2009: l'OCDE brosse un tableau nuancé des soins de santé prodigués au Luxembourg

8 décembre 2009

Le 8 décembre 2009, Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale, a présenté le dernier rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), intitulé *Panorama de la santé 2009*.

Publié tous les deux ans, ce rapport passe au crible les différents systèmes de santé dans les pays de l'OCDE et met en lumière les fortes disparités qui existent entre les pays en ce qui concerne les coûts, les activités et les résultats des systèmes de santé.

Pour Mars Di Bartolomeo, l'étude de l'OCDE «permet avant tout aux pays de se positionner dans un

contexte international, d'identifier leurs points forts, de pointer leurs faiblesses et de voir où ils doivent consentir des efforts supplémentaires pour devenir plus performants».

### Un tableau nuancé

L'étude de l'OCDE brosse un tableau nuancé des soins de santé prodigués au Luxembourg. «Certains domaines y apparaissent comme étant surdéveloppés et de très haute qualité. D'autres, par contre, y apparaissent comme étant sous-développés», a noté Mars Di Bartolomeo en guise d'introduction.

L'étude de l'OCDE révèle par exemple que le Luxembourg se place en tête des pays où le taux de mortalité infantile est le plus bas, talonné par l'Islande et la Suède. Cette évolution illustre, selon Marianne Scholl de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS), «qu'il s'agit d'un domaine où le Luxembourg a consenti beaucoup d'efforts».

Dans la classification des pays prodiguant les meilleurs soins en cas de crise cardiaque, le Luxembourg se place à la 6<sup>e</sup> position. Le Luxembourg peut également se targuer de très bons résultats dans le domaine de l'accessibilité aux soins de santé, de la mortalité due au cancer du sein et à celle due au cancer de l'utérus.

Pour ce qui est des décès dus au cancer du poumon, les performances du Luxembourg sont cependant moins positives. Dans le classement international, le Luxembourg se situe en dessous

de la moyenne. Force est également de constater que le système de santé luxembourgeois demeure un système très onéreux.

### Atouts et faiblesses de notre système de santé

Parmi les atouts du système de santé du Luxembourg, Mars Di Bartolomeo a cité l'importante couverture de l'assurance maladie (98%), le mode de financement par des moyens publics et l'accessibilité aux soins.

L'étude révèle que des efforts doivent, en revanche, être déployés pour réduire les coûts du système de santé et pour améliorer le secteur ambulatoire, la coordination entre les secteurs hospitalier et ambulatoire ainsi que la transparence de l'architecture hospitalière.

### De nouveaux défis

«L'enquête nous fournit une série d'évidences, nous renforce dans une série de convictions», a conclu Mars Di Bartolomeo, en soulignant que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour améliorer la collecte et l'exploitation des données statistiques sur les soins prodigués dans les hôpitaux luxembourgeois.

Parallèlement, il importera, selon le ministre, de mieux documenter le parcours des patients, d'éviter des redondances et d'optimiser la gouvernance et la coordination du système de santé. «Le but est de préserver un système de santé publique et solidaire d'une grande qualité», a conclu Mars Di Bartolomeo.



Mars Di Bartolomeo commentant les résultats du rapport de l'OCDE (© SIP)

## SÉCURITÉ INTÉRIEURE

### Visite de travail de Jean-Marie Halsdorf au CPI Dudelange: la continuité du service au citoyen

14 octobre 2009

Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, qui est aussi le ministre de tutelle de la police grand-ducale, a rendu visite, le 14 octobre 2009, à différents services de police de la circonscription régionale de la police à Esch/Alzette, qui couvre le sud du pays et qui est dirigée par le premier commissaire divisionnaire, Dony Donven. Cette circonscription est, en termes de démographie, avec plus ou moins un tiers de la population nationale résidente (quelque 160 000 citoyens) la plus importante du pays.

Jean-Marie Halsdorf a annoncé, pour les mois à venir, sa visite à toutes les unités et à tous les services de la police grand-ducale. «Ces contacts avec les gens du terrain me donnent l'opportunité de mieux comprendre les défis qui se posent au quotidien. Ceci me semble très utile pour décider des meilleurs choix politiques, en connaissance de cause», a affirmé le ministre.

À Esch/Alzette, le ministre s'est entretenu avec les membres de la direction régionale, le personnel du centre d'intervention principal et tous les chefs des différents services et unités de la circonscription, avant de se rendre à

Dudelange pour s'informer sur le fonctionnement du projet pilote CPI (commissariat de proximité et d'intervention), qui n'est rien d'autre qu'un regroupement du centre d'intervention secondaire et du commissariat de proximité (CP) et où une quarantaine de policiers travaillent pour l'instant.

Depuis le lancement de ce projet, le service d'intervention et le service de proximité, logés géographiquement à la même enseigne, travaillent en étroite collaboration sous un même commandement.

«Nous optons pour cette approche intégrée, parce qu'en premier lieu, elle permet d'offrir un service de meilleure qualité au public et, par ailleurs, elle permet d'organiser et de coordonner le travail de façon plus efficace, dans de meilleures conditions pour les policiers», a précisé le ministre Halsdorf qui, tout en étant pleinement satisfait du déroulement du projet, a souligné que la décision finale (et législative) ne serait prise qu'après une évaluation et une analyse approfondie du projet, vers la mi-2010.

L'idée de cette optimisation des structures est aussi formulée dans un audit effectué par l'Inspection générale de la police en 2007.

Le CPI garantit une présence physique de la police (à Dudelange, du lundi au samedi entre 8 h et 12 h et 14 h et 18 h), l'intervention urgente étant bien sûr garantie 24h/24 et 7j/7. La police est donc plus disponible et, surtout, plus accessible que jamais.

«Nous pouvons mieux garantir la continuité du service public»,

a dit le ministre, «puisque la nouvelle organisation prend en compte les requêtes et desiderata des autres CP qui sont couverts par l'intervention de Dudelange.»

Il s'agit des CP de Roeser et de Bettembourg, qui renouent ainsi des contacts de coordination plus intenses avec leur CPI. Ceci permet une meilleure couverture et une meilleure prise en charge de la sécurité publique, sur le plan de la police administrative et de la police judiciaire, sur leur territoire de compétence.

Le concept du CPI engendre finalement une nette amélioration du contact de l'autorité communale avec la police, dans la mesure où le maire a désormais un seul endroit où adresser ses doléances, suggestions et questions, en l'occurrence le chef du CPI ou le chef de «son» CP, qui est désormais en liaison plus directe et plus étroite avec le CPI.

À noter que ni le CPI ni le CP sont des éléments isolés. Ils peuvent, selon leurs besoins, recourir à l'appui des services régionaux spécialisés, comme le SREC (section de recherche et d'enquête criminelle), de la police régionale de la route ou du service régional de police spéciale. Le cas échéant, si les moyens régionaux ne suffisent plus, il existe un deuxième seuil d'appui au niveau national.

Actuellement, d'autres projets pilotes CPI fonctionnent à Differdange, Remich, Grevenmacher, Echternach, Capellen, Redange, Troisvierges, Wiltz et Diekirch.

## SÉCURITÉ SOCIALE/ POLITIQUE SOCIALE

### Mars Di Bartolomeo informe sur l'état des recettes et des dépenses de la Caisse nationale de santé

1<sup>er</sup> septembre 2009

Dans sa réponse à la question parlementaire du député Jean Colombera du 4 août 2009, le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a informé sur les recettes et les dépenses de la Caisse nationale de santé (CNS). Il a expliqué que la CNS procédait mensuellement au calcul de toutes les recettes et de toutes les dépenses, et ce, sur base des paramètres officiels établis par le Statec et communiqués par l'Inspection générale de la Sécurité sociale.

Mars Di Bartolomeo a déclaré que l'excédent budgétaire de la CNS s'élevait à 25,3 millions d'euros en 2008. Pour l'année 2009, la CNS avait tablé en avril de la même année sur un excédent de 9,4 millions d'euros. En juillet, ces chiffres ont néanmoins été revus à la baisse, de sorte que le déficit estimé pourrait s'élever à 8,2 millions d'euros pour 2009.

En ce qui concerne l'année 2010, les premières estimations avaient tablé en juin 2009 sur un déficit de 74,7 millions d'euros. Ces chiffres ont également dû être revus à la baisse et le ministre de la Sécurité sociale a évoqué un déficit possible d'environ 90 millions d'euros.

La principale raison qui explique ces déficits réside, selon le ministre Mars Di Bartolomeo, dans le recul des recettes, résultant des évolutions au niveau de l'emploi.

Le ministre de la Sécurité sociale a précisé, dans ce contexte, que la CNS devait présenter un budget équilibré pour 2010 et a souligné qu'il importerait de combler le déficit par le biais de différentes mesures.

Il a précisé que la CNS s'était attachée à proposer un catalogue de mesures qui seraient analysées de concert avec les partenaires sociaux. Il a également annoncé que des concertations entre partenaires étaient prévues dans la réunion quadripartite du 7 octobre 2009.

Selon le ministre de la Sécurité sociale, il appartiendrait par après au comité directeur de la CNS de décider quelles mesures seraient retenues. Mars Di Bartolomeo a estimé qu'il était encore trop tôt pour débattre publiquement de ce catalogue de mesures, parce que les partenaires sociaux devaient d'abord se concerter avec le gouvernement sur les mesures à prendre.

### Extension des «chèques-services accueil»: une opportunité à la fois pour les enfants et les associations

23 septembre 2009

Le 23 septembre 2009, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, la ministre de la Culture, Octavie Modert, et le ministre des Sports, Romain Schneider, ont fourni des précisions sur l'extension des prestataires du dispositif «chèque-service accueil» (CSA).

Le 1<sup>er</sup> mars 2009, le gouvernement avait lancé le système du CSA, une nouvelle aide de l'État et des communes octroyée à des familles avec enfants. Comme l'a expliqué Marie-Josée Jacobs, le dispositif poursuit des ambitions à la fois sociales, économiques et éducatives. En favorisant une plus grande mixité sociale, le dispositif devrait avant tout contribuer à davantage d'intégration sociale. La ministre a dans ce contexte annoncé que 38 098 enfants étaient déjà inscrits à ce dispositif.

À partir du 15 septembre 2009, le groupe des prestataires du «chèque-service accueil» est étendu:

- aux institutions d'enseignement musical dans le secteur communal;
- aux services d'animation et de formation sportive au niveau associatif.

D'après Marie Josée-Jacobs, l'ambition est «de proposer une alternative à tous les parents qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif des CSA parce qu'ils avaient fait le choix de s'occuper personnellement de leurs enfants». Octavie Modert et Romain Schneider ont, de leur côté, souligné que l'extension du dispositif constituait une opportunité à la fois pour les enfants et les associations sportives et culturelles.

Dans le domaine de l'enseignement musical et artistique, le groupe des prestataires reconnus dans le cadre du CSA se limite aux seules institutions d'enseignement musical reconnues à cette fin par le ministère de la Culture.

Pour l'année scolaire 2009/2010, le montant maximal annuel octroyé par l'État pour des cours d'enseignement musical est plafonné à 810 euros (36 x 3 x 7,5). Le montant de la participation étatique est fixé en fonction des critères suivants:

- 36 semaines d'enseignement musical par année scolaire;
- 3 heures d'accueil éducatif gratuit par semaine;
- 7,50 euros (correspond au montant moyen des frais de fonctionnement par enfant et par heure d'accueil dans une maison relais).

La participation de l'État ne peut pas dépasser le minerval qui est demandé aux parents par l'institution d'enseignement musical pour l'année scolaire en cours. La participation de l'État peut couvrir les frais d'un enfant inscrit

simultanément dans plusieurs établissements d'enseignement musical, pourvu que le plafond de 810 euros ne soit pas dépassé.

Dans le domaine des services d'animation et de formation sportive au niveau associatif, le groupe des prestataires reconnus se limite pour l'année 2009/2010 aux associations ayant introduit une demande formelle auprès du Département ministériel des sports. À partir du 25 septembre 2009, la demande d'agrément s'effectuera en ligne.

De plus, les services d'animation et de formation sportive doivent offrir des activités sportives à des jeunes de moins de 13 ans ou n'ayant pas encore quitté l'enseignement fondamental. De plus, le personnel d'encadrement des jeunes doit posséder les qualifications exigées par le Département ministériel des sports. Finalement, les entraînements et compétitions doivent se dérouler au sein d'installations agréées à cette fin par les instances publiques compétentes.

Les services d'animation et de formation sportive s'engagent à:

- offrir des activités sportives régulières aux heures et lieux indiqués pour au moins 30 semaines par an, avec un total d'au moins 108 heures;
- tout mettre en œuvre pour garantir la conformité aux exigences décrites, notamment en ce qui concerne le personnel d'encadrement et le respect de l'échéance des mesures transitoires;

- fournir au Département ministériel des sports toute information demandée en relation avec l'emploi des CSA;

- utiliser les ressources générées par l'emploi des CSA en faveur de l'encadrement sportif des jeunes du club.

Le montant maximal annuel octroyé par l'État est de 405 euros (36 x 3 x 3,75) par enfant et par organisme sportif:

- 36 semaines d'activités sportives par année;
- 3 heures d'accueil éducatif gratuit par semaine;
- 3,75 euros (correspond au montant moyen des frais de fonctionnement par enfant et par heure d'accueil dans une maison relais).

La participation de l'État prend en considération l'inscription parallèle d'un même enfant dans plusieurs services d'animation et de formation sportive, sans que le plafond de 810 euros ne puisse être dépassé.

#### **Procédures à respecter par les parents**

Pour pouvoir bénéficier du CSA dans une institution d'enseignement musical ou un service d'animation et de formation sportive, les parents doivent se munir d'une carte d'adhésion individualisée pour chaque enfant auprès de leur commune de résidence. Cette carte est valable pour une année et est renouvelable.

L'adhésion doit se faire dans la catégorie «accueil de jour». Au cas où l'enfant serait inscrit dans une institution d'enseignement musical, les parents devront communiquer le numéro de leur compte bancaire. Cette carte est valable pour une année et est renouvelable. Cette formalité n'est pas requise si l'enfant dispose déjà d'une carte d'adhésion CSA de la catégorie «accueil du jour».

Le règlement grand-ducal du 13 février 2009 stipule toutefois que l'accueil dans une institution d'enseignement musical ne peut pas être cumulé avec l'accueil dans un service d'animation et de formation sportive. La possibilité est toutefois

donnée aux parents d'inscrire leur enfant simultanément dans une institution d'accueil éducatif (maison relais, crèche...) et un club sportif ou une association musicale.

La participation de l'État dans le minerval d'une institution d'enseignement musical est limitée au calendrier de l'année scolaire, qui débute le 15 septembre et s'achève le 15 juillet.

#### **Procédures à respecter par les prestataires**

Les prestataires agréés par l'État luxembourgeois recevront par voie postale:

- un identifiant;
- une Tan-Card;
- un mot de passe provisoire.

Ces éléments leur permettent d'accéder à un système informatique à partir de la mi-novembre 2009.

Quatre réunions de formation pour l'utilisation du système seront organisées du 9 au 11 novembre 2009 par le ministère de la Famille et de l'Intégration et le Syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI). Des manuels d'utilisateur seront également distribués aux personnes intéressées.



Romain Schneider, ministre délégué à l'Économie solidaire, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Octavie Modert, ministre de la Culture, lors de la conférence de presse (© SIP)

Une personne responsable devra inscrire l'enfant à l'aide du numéro de la carte de l'enfant, qui correspond au matricule national de celui-ci.

Au cas où l'enfant cesserait ses activités durant l'année scolaire, les prestataires s'engagent à désinscrire l'enfant du système informatique. Le remboursement du minerval aux parents sera effectué début septembre 2010.

### Réunion du Comité quadripartite: le déficit de l'assurance maladie estimé à 90 millions d'euros

7 octobre 2009

Le Comité quadripartite, composé de représentants des syndicats, des organisations patronales, des prestataires de santé et de l'État, s'est réuni le 7 octobre 2009 pour analyser la situation financière de l'assurance maladie et discuter de stratégies futures en matière de soins de santé.

«Après cinq années d'équilibres fragiles, nous serons confrontés en 2010 à un déficit de l'assurance maladie estimé à 90 millions d'euros», a expliqué le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, à l'issue de la réunion. Selon lui, les causes de ce déficit sont évidentes: l'emploi en stagnation, voire en régression, a diminué le nombre de cotisants. «Les recettes stagnent, alors que les dépenses évoluent normalement. Voilà qui explique le déficit!» Ce déficit sera pris au sérieux, sans pour autant céder à la panique. Le

ministre ne veut pas se limiter à un traitement des symptômes, mais s'attaquer aux causes du déficit.

Mars Di Bartolomeo a souligné qu'une augmentation de la participation des assurés n'était pas à l'ordre du jour pour compenser le déficit. En cette période de crise, une hausse des cotisations ne serait pas bon pour les assurés, ni pour les entreprises et ni pour l'État, a-t-il jugé. De plus, une éventuelle réduction des prestations n'est pas non plus envisagée.

Pour présenter néanmoins un budget de la Caisse nationale de santé (CNS) en équilibre, tel que prescrit par la législation, les partenaires de la Quadripartite se sont entendus sur la piste du financement par le biais du Fonds de roulement, réserve qui s'élève actuellement à 200 millions d'euros. Concrètement, ce fonds sera baissé de 10 à 5,5% dans le cadre de la loi budgétaire pour 2010. Selon le ministre, tous les acteurs ont approuvé cette mesure, qui évite une charge supplémentaire aux assurés et aux entreprises.

Après cette main-mise sur les réserves, le ministre, qui s'est clairement exprimé en faveur du système de santé actuel basé sur la solidarité, ne veut pas rester les bras croisés: «Nous avons l'obligation de limiter le déficit au maximum. Lorsque l'économie tourne moins vite, nous devons en tenir compte et faire en sorte que les moyens soient répartis de manière efficace, ciblée et raisonnable.»

Le pacte de stabilité présenté par le ministre a été salué par tous les

partenaires. Il s'agit de rassembler les compétences et de garantir un emploi optimal des ressources dans le secteur hospitalier. Le ministre favorise une fédération plus forte des hôpitaux, avec la mise en place, à long terme, de centres d'excellence et de compétence. «Nous devons discuter ensemble et non plus isolément des besoins des patients et analyser ce qui leur rapporte le plus», a ajouté Mars Di Bartolomeo, pour qui l'efficacité du système et les besoins des patients sont primordiaux.

D'autres pistes, qui seront discutées par les partenaires dans le cadre d'un processus à long terme, sont les instruments juridiques et réglementaires et la révision de la réforme de 1992 en matière de législation des caisses de maladie, ainsi que les prix des médicaments, le statut des médecins ou encore la nomenclature des actes médicaux pour ce qui est de la législation relative aux hôpitaux. D'après le ministre, des projets et conclusions pourront être présentés au printemps 2010.

«Je suis optimiste à cause de la manière dont la réunion s'est déroulée. La volonté d'engager des réformes qui n'affaiblissent pas le système, mais qui le renforcent durablement est très grande», a conclu Di Bartolomeo, dont le but est de ramener le budget en équilibre pour l'année 2011.

#### À propos de la Quadripartite

Le ministre de la Sécurité sociale convoque annuellement un Comité quadripartite qui réunit les ministres de la Sécurité sociale,

de la Santé et des Finances, les représentants des organisations professionnelles des salariés et des employeurs, ainsi que ceux des groupements professionnels signataires des conventions avec l'assurance maladie (prestataires de santé).

Sur base d'un rapport établi par des experts, le Comité quadripartite examine l'évolution des recettes et des dépenses en matière de santé et propose des mesures à prendre sur le plan légal, réglementaire, conventionnel ou statutaire en matière d'assurance maladie ainsi que toutes autres mesures destinées à améliorer l'efficacité du système de santé, en tenant compte des besoins de la population, de l'évolution des techniques médicales et des ressources dont dispose le pays.

Si la croissance des dépenses entraîne un relèvement important du taux de cotisation, le Comité quadripartite doit se concerter pour proposer des économies à réaliser au niveau des prestataires de soins et une augmentation des participations des assurés. Par ailleurs, si l'évolution du volume des actes et services des médecins et médecins-dentistes diffère considérablement des besoins réels de la population protégée et des exigences d'une médecine de qualité, le Comité quadripartite recommande l'introduction des mécanismes régulateurs (article 80 du Code de la Sécurité sociale).

## SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION/TIC

### Jeannot Krecké et Mady Delvaux-Stehres présentent le *Guide de la sécurité de l'information à l'école et à la maison*

12 octobre 2009

L'usage de l'ordinateur et d'Internet fait partie intégrante de la vie quotidienne de la jeune génération. Les jeunes surfent sur le web avec enthousiasme et y consacrent une large part de leur temps de loisirs. Il leur manque toutefois, la plupart du temps, la prise de conscience des dangers et risques inhérents à leur utilisation ainsi que la connaissance des réflexes de sécurité nécessaires. Comblé ce manque constitue une importante mission d'éducation.

Par le biais de CASES, le portail luxembourgeois de la sécurité de l'information, en collaboration avec le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (Script), le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ainsi que le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur mettent à la disposition du personnel enseignant luxembourgeois pour l'année scolaire 2009/2010 un *Guide de la sécurité de l'information à l'école et à la maison*.

Depuis 2007 déjà, CASES, en étroite collaboration avec le Script ainsi qu'avec les écoles, les communes et le personnel

enseignant, organise des cours sur la sécurité de l'information dans les écoles luxembourgeoises. Le matériel pédagogique utilisé à cette occasion, les expériences réunies et les précieuses remarques du personnel enseignant, le tout associé aux résultats des expériences menées dans d'autres pays européens, sont désormais à la disposition des écoles et des communes sous la forme d'un livre adapté aux enfants et à la situation d'enseignement. Ce guide est à la disposition des enseignants afin de leur servir d'outil d'aide à la conception de cours traitant de thèmes liés à la sécurité de l'information.

Le contenu de cet outil se prête à une intégration transdisciplinaire et interactive dans l'enseignement quotidien. Le livre a été conçu pour permettre aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires dans le domaine de la sécurité de l'information, qui leur sont aujourd'hui indispensables pour utiliser Internet, un ordinateur ou un téléphone portable.

Il structure l'objectif principal d'apprentissage – la sécurité de l'information – en cinq objectifs partiels assortis des compétences correspondantes qu'il s'agit d'acquérir:

- comprendre les caractéristiques et les fonctions simples d'Internet;
- observer les règles de conduite sociales sur Internet;
- manipuler Internet et ses fonctions avec prudence et discernement;





Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Mady Delvaux-Stehes, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, lors de la présentation du guide (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

- détecter les risques et dangers concrets et y réagir de façon adéquate;
- connaître et adopter les principes simples de la sécurité de l'information.

Des situations importantes, parfois compliquées, ainsi que les termes techniques sont expliqués de manière adaptée aux enfants et sont illustrés par des éléments interactifs qui incitent aux travaux de groupe, aux séances de discussion ou aux jeux de rôles. L'intérêt et la compréhension des jeunes pour le thème de la sécurité de l'information sont ainsi encouragés. Les enfants et les adolescents y apprendront également comment

et où ils peuvent solliciter de l'aide, au cas où ils seraient victimes d'actes criminels sur Internet.

«L'objectif de cette mesure nationale est de former les jeunes à une utilisation habile et saine des technologies numériques. Favoriser l'acquisition des compétences nécessaires liées à la construction d'une société du savoir fait bien sûr partie intégrante de l'éducation des enfants», a expliqué la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehes.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a souligné le fait que cette initiative constituait une contribu-

tion sociale importante à la sécurité de l'information et offrait en outre aux jeunes des avantages pour leur future vie professionnelle, ce qui valorise aussi le Grand-Duché en matière de technologies de l'information.

### François Biltgen inaugure le nouveau point d'échange Internet commercial au Luxembourg

13 octobre 2009

En date du 13 octobre 2009, le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a assisté à l'inauguration de LU-CIX (Luxembourg Commercial Internet Exchange), nouveau point d'échange Internet commercial du Luxembourg. Il s'agit du premier événement public auquel François Biltgen a participé en tant que ministre des Communications et des Médias.

Le ministre a profité de cette occasion pour fournir plus de précisions sur les grandes lignes de ses projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les cinq années à venir.

Le ministre a rappelé que la première phase de 2000 à 2004 était marquée par l'exploration des idées et l'initiation des premiers projets. La deuxième phase de 2004 à 2009 a consisté dans la construction des autoroutes de l'information et des centres de données ainsi que dans la consolidation des premières infrastructures et projets.



François Biltgen, ministre des Communications et des Médias, lors de son discours à l'inauguration de LU-CIX  
(© Service des médias et des communications)

Le ministre entend relever maintenant, au début de la troisième phase, le défi de développer les services et d'assurer l'extension continue des infrastructures.

Pour documenter l'essor d'ores et déjà pris par le secteur des TIC au Luxembourg, le ministre a cité notamment le rapport européen sur la compétitivité numérique «i2010» que la Commission européenne a publié en août 2009. Non seulement beaucoup de paramètres se situent au-dessus de la moyenne européenne, mais le Luxembourg est également en tête de peloton dans les cinq domaines suivants:

- couverture du haut débit;

- couverture des zones rurales;
- utilisation du Wifi-Internet;
- utilisation d'Internet à des fins de formation;
- pourcentage des travailleurs avec des connaissances en TIC.

François Biltgen a également exprimé sa ferme volonté de contribuer à la réalisation d'une société numérique basée sur la liberté d'accès et la responsabilisation de tous les acteurs, aussi bien les prestataires de services que les utilisateurs.

Le ministre a encore tenu à féliciter les initiateurs de LU-CIX de cette

initiative conjointe qu'il a jugée de «cruciale pour enrainer davantage le Luxembourg sur la carte des autoroutes de l'information en Europe» et renforcer ainsi sa compétitivité. Il a rappelé des récentes statistiques confirmant le bon positionnement du secteur TIC au Luxembourg, secteur prometteur pour l'avenir du pays, avant de procéder, avec Marco Houwen, président de LU-CIX, et Claude Demuth, *chief executive officer* de LU-CIX, à la connexion symbolique d'une fibre optique à un serveur, marquant ainsi l'inauguration officielle de LU-CIX.

## TRANSPORT/ MOBILITÉ

### Présentation du programme de la Semaine de la mobilité 2009

14 septembre 2009

En date du 14 septembre 2009, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a présenté le programme officiel de la Semaine de la mobilité 2009 à niveau national à l'auberge de jeunesse de Pfaffenthal.

En présence de Gilles Roth, vice-président du Syvicol, Frank Reimen, premier conseiller de gouvernement au Département des transports, et Gilles Dostert, directeur général de la Communauté des transports, le ministre a qualifié la Semaine de la mobilité comme un rendez-vous consolidé non seulement au niveau européen, mais également au niveau national.

#### Cohérence globale au niveau de la mobilité

Après les élections nationales de juin 2009, avec l'intégration de quatre ministères au sein d'une seule entité, à savoir l'Aménagement du territoire, l'Environnement, les Transports et les Travaux publics, le nouveau ministère du Développement durable et des Infrastructures regroupe en effet tous les aspects de la mobilité. Le but essentiel de cette consolidation est d'assurer, au courant des années à venir, une cohérence optimale au niveau de la mobilité et une stratégie combinée de la

chaîne du transport devant fonctionner en continuité, comme l'a précisé le ministre.

Les instruments conceptuels pour atteindre ce but sont, sans aucun doute, le plan sectoriel «transports» et l'Integratives Verkehrs- und Landesplanungskonzept (IVL) comme instruments principaux du développement durable, selon le ministre.

Afin d'arriver à un *modal split* de 25% pour le transport public, la construction d'infrastructures et la mobilité douce seront des piliers importants. Un Plan d'action national pour la mobilité douce a été élaboré en collaboration avec les communes et sera présenté officiellement aux communes au courant de la semaine du 14 septembre, de même qu'un plan d'action concernant l'accessibilité des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite.

#### Mobilisation de 50 communes

De son côté, Gilles Roth s'est félicité de la participation de 50 communes, représentant 80% de la population au Luxembourg, à la Semaine de la mobilité 2009. En effet, pour la plupart des communes, la participation à la Semaine de la mobilité s'intègre parfaitement dans un concept global visant à améliorer la mobilité: projets vélo, système PediBus (marche accompagnée des écoliers de leur habitation à l'école), introduction de la zone 30, Ruffbus (p.ex. dans le canton de Capellen).

Gilles Dostert a donné des précisions détaillées concernant le programme de cette semaine, qui se

déroule chaque année du 16 au 22 septembre et à laquelle participent actuellement quelque 2000 villes européennes avec toutes sortes de *best practices* et actions locales.

### Semaine de la mobilité: Claude Wiseler lance un plan d'action destiné à promouvoir l'accessibilité des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite

16 septembre 2009

Le 16 septembre 2009, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a réuni lors d'une table ronde les acteurs des transports en commun ainsi que l'ensemble des acteurs et associations qui travaillent dans le domaine des personnes à mobilité réduite, et ce, à l'occasion de la Semaine de la mobilité pour débattre de la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'accessibilité des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite.

#### Un plan d'action «réaliste, utile et efficace»

Comme l'a exposé Claude Wiseler en guise d'introduction, l'ambition de ce plan d'action est «de rassembler des experts de tous bords, de cerner les besoins et d'élaborer des solutions aux problèmes qui se posent dans la vie quotidienne». Le plan se veut «réaliste, utile et efficace», a expliqué Claude Wiseler, en précisant «qu'une partie des mesures est déjà en phase de réalisation».

### Les personnes à mobilité réduite

Ainsi, le plan d'action sur l'accessibilité a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs et associations concernés, qui, selon Claude Wiseler, sont «les mieux placés pour identifier les besoins qui existent sur le terrain».

D'abord, il s'agissait de définir la notion de «personne à mobilité réduite» (PMR). Ce n'est pas un groupe homogène: il comprend des personnes munies de toutes sortes de bagages ou d'équipements, des touristes, des personnes âgées, des enfants, des personnes malentendantes, des personnes qui présentent un handicap mental, des malvoyants, des personnes à mobilité réduite.

Silvio Sagramola, de l'association Info-Handicap, a précisé dans ce contexte que l'idée centrale des efforts entrepris reposait sur «le designed for all», c'est-à-dire que les mesures sont conçues pour assurer un plus grand confort à toutes les tranches de la population. Pour illustrer l'idée du «designed for all», Claude Wiseler a cité à titre d'exemple l'installation d'une signalétique acoustique dans les bus, «une mesure qui devrait bénéficier non seulement aux personnes qui présentent un handicap, mais en général à l'ensemble de la population».

### Des actions à court, moyen et long terme

La mise en œuvre du plan permettra d'améliorer l'accessibilité des services en général ainsi que l'accessibilité des chemins de fer, du service routier et de l'aérogare.

Pour mieux esquisser les pistes destinées à promouvoir l'accessibilité, les acteurs concernés se sont appuyés sur deux catégories principales: les paramètres doux et les infrastructures.

Au niveau des paramètres doux, le gouvernement envisage, à court terme, de mettre à disposition un «interlocuteur PMR» dans chaque société et établissement concernés, de sensibiliser davantage le personnel via des formations continues et d'améliorer la communication sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les transports en commun. Il est également envisagé d'organiser une journée portes ouvertes destinée à ces personnes.

Les systèmes d'information (horaire intégré, signalétique) devraient être améliorés à court et à moyen

terme, à la fois dans les trains et les bus. En ce qui concerne les bus, le plan prévoit également d'équiper les véhicules d'une signalétique acoustique. Par ailleurs, Claude Wiseler a rappelé que Luxair était en train d'installer un service en ligne (via SMS et e-mail) à l'aéroport, qui devrait être opérationnel vers 2010.

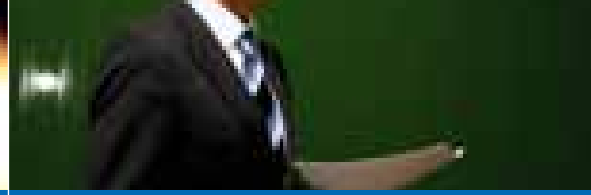
Au niveau des infrastructures, le plan prévoit l'installation de plans tactiles dans les principales gares du Luxembourg. Pour améliorer l'accessibilité sur les routes, il est envisagé d'élaborer un document qui résume les normes concernant l'équipement des arrêts de bus. À l'aéroport, Lux-Airport prévoit d'installer à moyen terme une maquette tactile dans le hall d'accueil.



Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Silvio Sagramola d'Info-Handicap lors de la conférence de presse (© SIP)







# Discours et déclarations

*Seul le texte prononcé fait foi.*





## Discours de Jean Asselborn prononcé à l'occasion du Bled Strategic Forum

30-31 août 2009

Ladies and Gentlemen,

It is a great pleasure for me to be here today and to address one of the most pressing issues in international affairs of today and tomorrow: how to manage globalisation and how to strengthen structures of global governance accordingly.

### Flashback: 20th century to today

Please allow me to take a brief step back in time and reflect upon some of the key events of the 20th century, which still have an impact on the state of affairs of today. With the disappearance of the Berlin Wall and the breakdown of the Soviet Union, the world has become more open, societies have become more interconnected and borders have disappeared. Many new opportunities were created, but numerous challenges and dangers also arose. The former balance of power was broken: some spoke of the «End of History»?, championing the predominance of Western democracy, of worldwide unrestrained free trade and the hegemony of Western civilisation at large. In other words, at first, the dominance of the United States of America seemed unquestionable on virtually all levels: the military, the economic as well as the cultural level.

Yet since the 9/11 attacks and the Bush administration's War on Terror, as well as the wars in Afghanistan and in Iraq, the situation has somewhat changed. Rather than witnessing the establishment of a new world order, it seems as though we find ourselves in a phase of transition, of instability. The world is seeking a new form of equilibrium.

Simultaneously, we have seen numerous states emerge as growing economic powers, such as Brazil, Russia, India, China, as well as South Korea (the so-called BRICS countries). The dominance of Western capitalism is no longer a privilege of precisely Western countries, but has become increasingly decentralised and, indeed, global. Trade has become the driver of prosperity everywhere in the world. Nevertheless, huge disparities remain, the gap between rich and poor is growing and consensus on trade rules seems distant.

### Globalisation: what is it?

Considering the nature of the challenges faced by the world today, we must recognise that they are global in nature, meaning that they affect all members of the international community, yet to different extents. As societies, economies and technologies grow ever more interconnected, one event in one part of the world can have many effects in other parts of the planet, as well as on a different scale. Furthermore, these problems are not simply global in scale, but also interrelated, having several side or knock-on-effects on other areas. Climate change is probably the most prominent example, because it can affect agricultural production, contributing to rising food prices. This, in turn, can increase poverty, creating local or regional political insecurity and instability.

However, I firmly believe that unilateral actions do not represent the appropriate approach to solve global problems, and therefore today's most acute problems are often rightly labelled as problems without passports. It is clear that these global challenges require a globally coordinated and united response by the international community.

Therefore the priority today is the revitalisation of the multilateral system, in particular through the reform of the United Nations which needs to be conducted with determination, in order to strengthen the role of the United Nations in all domains covered by the three fundamental pillars: 1) peace and security; 2) development; and 3) human rights. Most notably, the Security Council, being the most influential institution of the UN, requires a reform which guarantees that it better reflects the world of today, rather than the world of 1945. But reform does not stop at the Security Council. The General Assembly, Ecosoc and the relationships between these various bodies are all to be re-examined.

The strengthening of multilateralism goes hand in hand with the strengthening of the rule of law. The rule of law is a vital prerequisite for a fairer world order. Without fairness for all, there can be no stability, no sustainable development and no human rights.

The values of multilateralism and the rule of law are of course particularly important for the smaller members of the international community. Please allow me to take the example of my own country, Luxembourg. Its history clearly shows that such a small country can only live in

peace and prosperity under the protection of the rule of law, underpinned by solid multilateral structures.

#### **Luxembourg: our values**

It is therefore no surprise that Luxembourg has continuously based its foreign policy on an active participation in multilateral cooperation, on the regional as well as on the international level. Luxembourg is notably a founding member of the United Nations, the European Union, the Council of Europe, the OECD and the OSCE.

#### **Luxembourg's UNSC candidature**

The latest example of Luxembourg's commitment to multilateralism and the rule of law is Luxembourg's candidacy for a non-permanent seat in the Security Council for the period of 2013 to 2014. Our country is willing to fully assume the responsibilities that stem from the integration in the system of multilateral cooperation, and also show solidarity and commitment to co-decide on the future of multilateral institutions. Luxembourg has contributed in many different ways to solving the world's global problems, for instance through its development cooperation which has since years exceeded the UN's target of 0.7% of gross national income in official development assistance.

#### **Global economic governance: reform of IMF, WB, WTO & influence of G20**

The strengthening of multilateralism of course also applies to the field of global economic governance. The current financial and economic crisis has highlighted important deficiencies of our global financial and economic structures. Emerging economic powers, Brazil, Russia, India and China, all of whom are demonstrating remarkable resilience to the current crisis, rightly ask for better representation in international fora. The fact that emerging economies are catching up with the industrialised states is a positive evolution of globalisation, and Luxemburg fully supports the increasing role and participation of these countries in the framework of the multilateral system. Consequently, the reform of institutions such as the International Monetary Fund (IMF) and the World Bank (WB) are unavoidable. A fairer distribution of drawing rights and a new composition of decisional bodies of these two organisations are necessary steps in order to guarantee a coherent and viable financial system.

The same principle of strengthened multilateralism also applies to the international trade system. This is particularly true in this time of crisis where the risk of protectionism is rising, to the detriment of the weaker players in the world economy. A successful conclusion of the Doha Round negotiations would help to better integrate all developing and emerging countries into the international trade system, creating new opportunities to reduce poverty and spread prosperity.

The same applies to the challenge of climate change, where we need to agree on binding multilateral instruments if we want to confront the issue in a fair and sustainable way.

So what we need is a strengthened multilateral system, based on the rule of law.

In this context, I am a little worried by the disproportionate influence of the recently created Group of 20, also known as the G20. While I welcome the enlargement of the formerly G8 to G20, we must remember that the G20 is not an official institution and cannot take formal decisions. The G20 is an informal meeting, established in order to promote exchanges and experiences and discuss political orientations. It is not supposed to push through decisions. Implementation of G20 recommendations should be laid in the hands of multilateral structures, where rules and procedures protect the rights and interests of all players, great or small.

Meetings of important economic powers can be useful to discuss common problems like the financial and economic crisis. However, they should not be a substitute for existing multilateral structures, which already have a clear mandate to treat complex problems like climate change, poverty or developing global rules governing international trade.

One final point: if the European Union and its members are to bring an important contribution to this new multilateralism, they will have to reform their own procedures and structures. The importance of ratifying the Lisbon Treaty therefore remains crucial.

Ladies and Gentlemen,

I hope I have given you a clear presentation of my view on today's global challenges, as well as my personal, humble offer of solutions. Let me repeat my plea: global problems require global responses! And therefore, it is

our task to renew our efforts to cooperate more closely together on the global stage.

Thank you for your attention.

## Discours de Claude Wiseler prononcé à l'occasion de l'ouverture de la Foire écologique

18 septembre 2009

Léif Kollegen aus der Chamber, aus der Regierung,

Léiwe Lucien Lux, léiwen Eugène Berger als eis Virgänger an de Responsabilitéite vum Environnement,

Léif Frënn vun der Oekofoire, vum Mouvement écologique,

Dir Dammen an Dir Häre Buergermeeschteren,

Léif alleguer, léif Invitéen,

Léift Blanche Weber,

Si hate mir gesot, déi Rieden hei op der Oekofoire wieren normalerweis méi sportlech, wann ee se géing halen. Dat, mengen ech nodeems ech elo nogelauschtert hunn, ass esou. Ech wëll awer just kloer soen, datt ech dat am Fong gär hunn, wann d'Saache kloer an däitlech sinn a wa mir eng Geleeënheet fannen, fir dat och kloer an däitlech zum Ausdrock ze bréngen. Dat ass dat Éischt, wat ech wollt soen: déi Form vun Dialog, och wann et äis heiansdo an Diskussiounen bréngt, et ass gutt, wa se franche a wa se direkt ass.

Dat Zweet, wat ech wollt soen, dat ass, datt ech frou sinn hei dierfen ze stoen, op der Oekofoire, fir déi Foire mat opzemaachen, well ech a sech extrem houfreg sinn, déi Responsabilitéiten an den Nohaltegkeetsfroen, an den Ëmweltfroen uvertraut kritt ze hunn. An ech soen lech, ech mengen ech hat lech et scho gesot, datt et esou ass, datt, wéi ech gefrot gi sinn, ob ech wéilt dat an engem grouse Ministère als Responsabilitéit mathuelen, et keng zwou Sekonne gedauert huet fir Jo ze soen, well ech mengen, datt et eng vun deene ganz groussen Erausforderungen ass, déi mir an den nächste Jore wäerten an dësem Land, a wäit iwwert dat Land ewech, zesummen hunn.

Ech wëll lech grob Erklärungen am Ufank ginn iwwert de Firwat vun der Zesummesetzung vun deem Ministère,

well ech jo héieren, liesen, datt vill doriwwer geschwat gëtt, vill Kompetenzen, déi hei zesumme lafe mat vill Problemer. An ech soen lech, vill Problemer wäerte schonn an deem Ministère do zesummekommen.

Mä et ginn eng ganz Rei Grënn, déi äis dozou beweegt hunn, fir déi Kompositioun, déi Zesummesetzung vun deem Departement esou ze maache wéi et ass. Et ass hei versicht ginn, eng Kompetenzbündelung ze kréien, fir Saachen zesummenzefügen, déi zesummegehéieren an déi äis an den Decisiounsfindungen, wa mir se kënne gemeinsam maachen, hëllefen an der Politik virunzekommen. Virukommen, Decisiounen huelen, déi Saachen, déi musse gemaach ginn an an d'Realitéit ëmsetzen.

Elo kréie mir gesot, do sinn eng Rei Spannungsfelder, do musst dir selwer mat iech eens ginn. Well déi Spannungsfelder, déi musst dir elo selwer léisen an dat ass och richtig. Ech soen och ganz kloer, datt an deenen Departementer, déi mir elo zesummen an ee Ministère gefügt hunn, sécherlech Spannungsfelder wäerten do sinn, op där enger Säit an op där anerer. Ech mengen awer net, datt dat d'Fro ass, well déi Spannungsfelder an déi Decisiounen, déi musse vun enger Regierung geholl ginn, ob et een oder zwee Ministeren ass oder dräi, déi se huelen, d'Decisiounen musse geholl ginn. Elo hu mir se an ee Ministère zesummegeleuecht, well mir gemengt hunn, datt mir do an den Decisiounen besser, méi schnell géinge virukommen, an haauptsächlech awer och well d'Responsabilitéit vun der Decisioun bei engem, respektiv elo hei bei zwee Leit an deemselwechte Ministère läit an et net méi ka sinn, datt Verschiebung vu Responsabilitéiten op déi eng oder aner Säit gemaach ginn.

De Marco Schank an ech, mir si fir eng ganz Rei Decisiounen an deene Spannungsfelder alleng, zu zwee alleng responsabel. An ech mengen, dat ass eppes, wat äis virunhëlleft ouni awer déi verschidde Problemer, déi verschidde Froen, déi sech op där enger an op där anerer Säit stellen, auszeloossen. Mir si voll responsabel fir Decisiounen, déi mir elo huelen an dat war e wichtegt Element och vun där Decisioun.

En anert Element ass, datt mir an deem Ministère hei eng ganz Rei Moyene krute fir eng Politik ëmzesetzen. Mir krute Moyene vun der Planung iwwert den Aménagement du territoire; Moyene vun der Executioun iwwert den Transport an iwwert d'Travaux publics; Moyene vun den Decisiounen iwwert all déi Ëmweltsuergen, déi an

déi Executioun, déi Decisiounen an déi Planung, déi mir hunn, erafléissen; a schlussendlech Moyene vun der Gestiou vun enger ganzer Rei Projeten an deeselwechte Grapp geluecht. Dat heescht, all déi Decisiounen, déi mir an eiser Responsabilitéit mussen huelen, mussen d'Widerspiegelung vun deem noutwennegen Equiliber sinn a vun deene Spannungsfelder, déi einfach an der Gesellschaft existéieren. An ech mengen, dat ass et der Wäert, fir et ze probéieren. An ech mengen, datt mir keng 3, 4, 5 einfach Jore wäerten hunn, mä Joren, wou ech awer alles wäert drusetzen, zesumme mam Marco, datt mir weider kommen op enger ganzer Rei vu wesentleche Gebitter.

Dat Eenzezt, wat de Problem ass, dat ass, datt et vill Aarbecht ass. Dat hunn ech schonn an deene leschte Méint gemierkt an dofir sinn ech ganz frou, datt mir déi Aarbecht zu zwee kënne maachen. Dat ass och de Grond, firwat mir zu zwee an deem Ministère sinn. Ech muss soen, wéi mir dat mam Staatsminister duerchgeschwat hunn, an och d'Fro, ob de Marco Schank an ech dat kéinten zesumme maachen, hunn ech och keng zwou Sekonne gebraucht, fir him dozou Jo ze soen, fir mat him zesammenzeschaffen, fir déi Problemer gemeinsam ze léisen. An elo hoffen ech, datt hien duerno a senger Ried net eppes Aneschtes seet.

Ech wëll lech och soen, wéi mir dat wëllen ugoen. Et ass kloer an daitlech, datt déi politesch Richtlinnen an déi politesch Zilsetzung gemeinsam vun äis zwee als Equipe definéiert ginn, als Equipe och gemaach ginn. Dat ass esou, dat geet och net anescht, dat maache mir och zesummen. Et ass awer och esou, datt mir net kënnen an der dagdeeglecher Aarbecht alles zesumme maachen, well soss hätt déi Opdeelung an déi duebel Besetzung an deem Ministère net vill Sënn. Mir trieden haut hei op der Oekofoire zu zwee op, maache mir och gären, well et déi éischte Kéier ass, mä ech mengen, an Zukunft deele mir äis, hei wéi iwwerall, eis Aarbechten an, fir rationell un déi vill Aarbecht, déi äis erwaart, kënnen erunzegoen. Déi Andeelung vun der Aarbecht ass äis och net ganz schwéier gefall. Well deen, deen eis zwou Liewensgeschichten, dem Marco a meng, kennt, dee weess, datt mir ganz anescht sinn, eng ganz aner Liewensgeschicht hunn an dofir och relativ schnell an der Opdeelung, an deem, wéi mir eis Aarbecht gestalten, wéi mir d'Gestiou vun deem grouse Ministère wëlle gemeinsam maachen, eens gi sinn. Mä ech mengen, iwwer déi genau Opdeelung wäerte mir a spéideren Zäiten nach eng Kéier mat lech ze schwätze kommen.

Ech wëll och elo net zevill Zäit verléieren an ech wëll lech soen, wéi ech elo de Rescht vun der Ried wëll halen: kuerz sechs Punkten enumeréieren, an dräi Gedanken enumeréieren no de sechs Punkten. Sechs Punkten, och net fir de ganze Programm hei duerchzegoen, well soss géing dat net an dese Kader erapassen, mä fir de Programm vun de Prioritéiten, déi an deenen nächste 3, 4 Méint op äis zoukommen, kuerz unzedeiten an lech ze soen, wéi mir wëlles hunn et an den nächste Méint unzepaken. Dofir, wann dat elo net komplett ass, wat ech soen, dann ass dat aus zäitleche Grënn.

Éischt grouss Prioritéit ass a mengen Aen evidenteweis all déi Froen am Kader vun dem Klimachangement, déi an den nächste Méint duerch de Kalenner an d'Diskussioun vu Kopenhagen op äis zoukommen. De Klimachangement wäert an den nächste Méint, mä och an de Joren duerno, eng vun deene gréisste Froen, ee vun deene gréisste Problemer sinn, déi hei zu Lëtzebuerg a wäit iwwert Lëtzebuerg eraus unzepake sinn. Do stelle sech zentral Froen, an deene mussen mir all eis Konzentratioun an den nächste Méint an duerno och nach ginn. D'Regierung huet an der Regierungserklärung eng Rei Linne gesot, déi mir äis wëlle ginn, well déi Konferenz vu Kopenhagen muss e Succès ginn, déi muss e Succès ginn, a mir wäerten alles drusetzen, fir och dee Lëtzebuerger Deel do bäize droen, datt mir mat engem Succès do erauskommen. A mir wäerten och als Lëtzebuerg an als Lëtzebuerger Regierung eis Responsabilitéiten mat huelen, fir aus deem Sommet do e Succès kënnen ze maachen, esou wäit et an eise Kräfte läit. Mir hu manner wéi 3 Méint fir dat ze maachen, well dee Sommet ass am Dezember. Déi 3 Méint wäerten nach gutt gefëllt ginn. An deenen 3 Méint geet et och net drëm, dat just am Ministère auszeschaffen, mä mir mengen, datt et wichteg wier vun där Zäit elo ze profitéieren, fir zesumme mat der Chamber – a mir haten eng Diskussioun an der Commission du développement durable, wou ech de President Fernand Boden an nach eng Rei Memberen hei begrëissen –, wéi mir dat sollten organiséieren, well et an eisen Ae wesentlech ass, datt och déi esou genannte Société civile, d'Associatiounen an all déi Leit, déi concernéiert sinn, och zu Wuert kommen an der Preparatioun. Mir wäerten äis relativ kuerzfristeg elo genau soen, wéi mir déi Diskussioun wëllen organiséieren. Mä datt mir se mussen hu virum Dezember schéngt eng Evidenz ze sinn. Ech mengen och, datt mir e gréisseren Debat doriwier an der Chamber sollen organiséieren, fir datt

och alles dat, wat diskutéiert gëtt, an d'Enjeuen haaptsächlech, erauskommen, do sinn och all Fraktiounen domadder averstanen. Ech mengen einfach, dee Sujet ass et der Wäert, datt mir e grouss uginn. An duerno kënnst am Fong geholl dat Wichtigst: Wa mir da bis d'Resultater vu Kopenhagen wëssen, da geet et jo drëms, äis zu Lëtzebuerg ze froen, wéi maache mir dat elo fir an der Realitéit, an eisen Alldag déi Resultater do ëmgesat ze kréien. Do, mengen ech, musse mir genau deeselwechten Exercice maachen, an engem Plan d'action festsetzen, zesumme mat lech alleguer a mat all deene Leit, déi concernéiert sinn, wat fir eng konkret, détailléiert Schrëtt mir bereet sinn hei zu Lëtzebuerg an deenen nächste Joren ëmzesetzen, fir datt och dat Zuelematerial, wat zu Kopenhagen erauskënnt, sech duerno an der Lëtzebuerger Realitéit widerspigelt. Dat ass elo einfach gesot, mä ech mengen, dat gëtt eng vun deene gréissten Diskussiounen an deenen nächste Joren, déi d'Welt an d'Société civile politesch wäert paken.

Zweete Punkt vun der Prioritéit ass deen, deen Dir elo ugeschwat hutt, Madame Presidentin, d'Simplification administrative. Dat ass fir äis e wesentleche Punkt. Mir hunn och e Staatsminister, dee sech selwer dorëm bekëmmert mat enger delegéierter Ministesch. Et ass awer u jiddwer eenzelne Departement, notamment um Departement vun der Nohaltegkeet, fir eng ganz Rei Efforten an deem do Kader ze maachen, well vill vun deene Prozeduren an Texter, déi hei sollen adaptéiert ginn, leien am Kompetenzberäich vum Här Schank a vu mir selwer. Déi Simplification administrative ass net gemaach ginn, fir elo Critèren ënnert den Dësch ze kieren oder ënnert den Teppich ze kieren, dat ass net d'Zilsetzung vun enger Simplification administrative, déi mir wëllen ëmsetzen. D'Zilsetzung vun där dote Prozedur ass eng ganz Rei Gesetzestexter ze harmoniséieren, ass Koordinatioun an de Prozeduren ze maachen, ass Delaië kloer festzesetzen, wéini mir an der Decisiounsfindung weiderkommen, an ass duerch kloer an däitlech Prozeduren och d'Akzeptanz vun deem ganzen administrativen Deel ze steigere. Do kënnst dobäi, datt an eisem Androck evident ass, wa mir dat maachen, datt och déi Hëllefstellung, déi muss ugebuede ginn, fir deene Leit, déi an de Prozeduren de Wee wëlle goen, datt déi och vill méi muss ausgebaut ginn, wéi dat schonn haut de Fall ass, datt d'Leit sech besser an der Administratioun erëm fannen. Mir wëllen also net déi Critèren ënnert den Teppich kieren oder ënnert

den Dësch geheien, mir wëlle se transparent maachen, mir wëllen Hëllefstellung bidden, fir datt een duerch déi administrativ Prozedur kënnst, a mir wëlle kucken, datt mir se a raisonnablen Delaien alleguer duerchkréien. Dat ass d'Zilsetzung. An da kréie mir och all déi Constraints, déi jo mussen heiansdo gesat ginn, déi kréie mir och vill, vill besser dobaussen akzeptéiert.

Drëtte Punkt ass dee vun der Mobilitéit. E wesentleche Punkt a mengen Aen, Dir hutt et schonn ugeschwat. An do ass d'Haltung vun der Regierung a sech an der Continuitéit vun deem, wat déi lescht Regierung gemaach huet. Mir wäerten och an dëser Regierung – a mir kommen elo aus Budgetdiskussiounen eraus, déi sinn zwar nach net ofgeschloss – mä et ass kloer, datt d'Zilsetzung ass, datt mir eng Prioritéit op e performanten, öffentliche Transport wëllen an deenen nächste Jore leeën. Eng Prioritéit op den öffentlichen Transport mat der Suerg, datt déi Mobilitéitsketten tëscht deenen eenzelnen Deeler vum öffentlichen Transport – déi mir musse schafen, fir datt déi öffentliche Mobilitéit hei fonctionnéiert, ob dat elo de Bus oder ob dat den Zuch oder ob dat an Zukunft den Tram, d'Mobilité douce ass –, déi Relatioun, déi Koordinatioun muss kënnen hiergestallt ginn, an et ass dat och ee vun de wesentlechen Aspekter vun engem zukünftigen, öffentlichen Transport. Den öffentlichen Transport ass prioritär. Den Tram gehéiert zum öffentlichen Transport an zu der Prioritéit, déi den öffentlichen Transport ausmécht a mir sinn amgaangen, am Transportministère, an den Travaux publics, zesumme mat der Stad Lëtzebuerg och un deem Dossier weiderzeschaffen. Do stinn elo eng Rei gréisser Decisiounen, och Finanzdiskussiounen mat der Stad Lëtzebuerg an den nächste Wochen, um Ordre du jour, well mir einfach wëllen un deem Dossier weidereschaffen, well en an de Kader vun deem Dossier vum öffentlichen Transport, dee prioritär ass, gehéiert.

Véierte Punkt ass den Aménagement du territoire. Mir hunn eng Rei Plans sectoriels, déi am Moment ausgeschafft sinn, deelweis och presentéiert sinn, mä nach net en vigueur sinn. An elo soen ech ganz kloer, datt fir dee Ministère du Développement durable dee mir do hunn, fir äis déi Plans sectoriels, wa se da bis eng Kéier en vigueur sinn, e wesentlecht Aarbechtsinstrument sinn. Wann ech den Departement vum Transport oder vun den Travaux publics kucken – ob dat elo fir de Schinnebau oder de Stroossebau ass –, dann ass et a mengen Aen evident, datt ech en Instrument wéi de Plan sectoriel du transport einfach brauch, ofgestëmmt

mat deenen anere Plans sectoriels, ob dat dee vum Logement, vun de Zones d'activités oder vun de protegéierten Zonen ass, fir kënnen eng credibel Politik an Zukunft ze maachen, fir datt mir wëssen, wou mir an den nächsten 3, 5, 10, 15 Joer an der Mobilitéitspolitik histeieren. Ech brauch dat Instrument, ech hätt et och gären. Fir et esou schnell wéi méiglech ze kréien, wëlle mir och kuerzfristeg, Marco, bis Enn Oktober d'Gesetz vun 1999 iwwert den Aménagement du territoire an der Chamber deposéieren, fir äis eng besser Grondlag ze ginn, fir mat deene Plans sectoriels an de Prozeduren weiderzekommen an en esou schnell wéi méiglech als Aarbechtsinstrument hunn.

Mir hunn och – fënnefte Punkt – am August de Plan national du développement durable an der Chamber deposéiert. Fir äis e wichtegt Instrument, ausgeschafft vum Lucien Lux an de leschte Joren, an der Continuitéit elo deposéiert, an an der Continuitéit muss dat och elo diskutéiert ginn. Do ass also eng ganz kloer an eng däitlech Invitatioun, d'Chamber huet se schon opgeholl, fir mat an déi Diskussiounen, déi an den nächste Méint wäerte stattfannen iwwert de Plan national du développement durable, ze kommen, wou eng ganz Rei vun deene Problemer, déi Dir ugeschwat hutt, och wäerten thematiséiert ginn a richtungsweisend festgeluecht ginn.

Sechste Punkt, dat ass den Dossier vun der Efficience énergétique, vun de ganzen Energiefroen. Ech hat, mengen ech, iergendwou eng Kéier gelies, Dir hätt gesot, datt an deem ganze Ministère och nach d'Energie géing gehéieren. Et kann een alles argumentéieren, mä ech soen, mir hunn Aarbecht genuch a mir hunn och en Deel vun den Energiefroen, zumindest déi, déi ëm de Bau dréinen, zu engem groussen Deel och bei äis am Ministère dran. Ob dat elo de Marco ass, dee se am Ministère du Logement huet, dee se do och alleng traitéiert – mir consideréieren dat Ganzt inklusiv mam Logement als eng gemeinsam Politik, déi mir mussen ëmsetzen –, oder ob dat am Departement vun den Travaux publics ass, wou all déi Froen vun der Energieeffizienz vun den ëffentleche Gebaier sech stellen. Mir wäerten an den nächste Joren de ganze Programm vun der Altbausanéierung, dee mir ugefaangen hunn, och weiderféieren. Mir wäerten och kucken, datt à partir vun 2010 all déi ëffentleche Gebaier, ob se vum Staat gebaut oder subsidiéiert ginn, Niddregenergiestandardë mussen entsprechen. Mir wäerten och Modeller kucken hinzekréien, wou mir ëffentleche Gebaier mat Positivenergie als Modellgebaier hikréien an den nächste

Joren. Alles dat wäert immens vill Aarbecht ginn an elo hunn ech net geschwat iwwer Naturschutz, net iwwer d'Protection de l'environnement humain, net iwwer Geräischer, iwwer Offäll, iwwer d'Loftqualität, iwwer chemesch Produkter a Substanzen an esou weider. Ech fänken dat och elo net un, well d'Zäit soss vill ze vill laang géing ginn, mä och dat sinn Dossieren, déi mussen ugepakt ginn.

Ech wëll just nach ganz kuerz dräi Gedanke maachen, déi mir einfach um Häerz leien. Ech stelle fest, ech menge grad esou wéi Dir, well ech hunn den Artikel, deen Dir publizéiert hutt, gëschter och gelies, datt deen Ëmweltsouci, dee mir alleguer gemeinsam hunn, och eppes ass, wat sech awer an de leschte Méint an an deene leschte Jore wesentlech méi bei alleguer de Leit dobaussen ageprägt huet. Ech stelle fest, bei ganz einfache Saachen, mir haten eng Diskussioun iwwert d'Autosprimé virun e puer Deeg, wann ech kucken, wat d'Zuele si vun Autoen, déi kaaft ginn a wann ech analyséieren, wat fir eng elo kaaft ginn, datt de Prozentsaz vun deenen, déi méi ëmweltschounend si wéi anerer, déi ënner 120 Gramm sinn, duerch eng Rei Moossnahmen awer wesentlech eropgaangen ass, sech wesentlech méi wéi verduebelt huet an deene leschte Joren, dank enger Rei Primen, dank enger Rei anere Politiken, dank der Conscience vun de Leit an och de Garagisten, déi sech agesat hu fir Massepublizitéit ze maachen, eng Prise de conscience, déi bei de Leit do ass. Et geet jo elo drëm, datt mir alleguer, Dir als Mouvéco, mir als Regierung, an all déi Leit, déi sech mat drëms bekëmmere, hei zum Beispill d'Garagisten, an engem anere Beispill sinn et anerer, datt mir gemeinsam déi do Saach probéieren ëmgesat ze kréien.

Zweete Gedanken ass deen, datt ech och gelies hunn, datt Dir festgestallt hutt, datt gréisstendeels deen Ëmweltprogramm, deen Dir liest an der Regierungserklärung, dee verteidegt de Mouvement écologique zu 90%, soen ech. Ech fannen dat immens vill, ech sinn och ganz frou driwwer. Mä d'Regierungserklärung ass momentan Pabeier. Wat heescht dat? Ma dat heescht, datt mir a sech déi Saachen, déi mir elo festgehalten hunn als Prinzipen, och musse vum Pabeier an d'Realitéit ëmsetzen. An ech soe kloer an däitlech, datt dat net alleng geet, datt mir Är Hëllef brauchen. Dir hutt Hëllef virun ugebueden, ech weess, datt mir heiansdo zolidd Diskussiounen wäerte kréien, mä ech huelen elo emol d'Hëllefugebued un, fir an den nächste Jore

gemeinsam ze schaffen, niewent all den Diskussiounen, déi mir da matkréien.

Drëtte Gedanken, an dat ass dee leschten, mä ech wëll dat awer trotzdem eng Kéier kloer an däitlech soen, den Ëmweltminister, den Ëmweltministère, hunn ech gelies, krut ech gesot, ass elo ofgeschaf. Esou ass et awer net. D'Ëmwelt wier de Baggeren ausgeliwwert, dat ass dann, well de fréieren Travaux-publics-Minister dat iwweholl huet. Esou ass et net. Ech soen dat ganz kloer. Esou ass et net. An déi Leit, déi dat esou soen, déi kennen de Marco Schank a mech schlecht. Fir äis ass et kloer, datt d'Ëmwelt an d'Nohaltegkeet solle méi wéi jee an allen eisen Entscheedungen, déi mir huelen, afléissen, eng Influenz hunn a se matdroen. Ech wëll vun dëser Geleeënheet profitéieren, fir dat esou kloer an däitlech ze soen.

An zum Schluss, well et meng éischt Ried ass, bieden ech lech dann och, well Dir mir et ugebueden huet, och eng fair, korrekt, sportlech Kollaboratioun an den nächste Joren un. Ech wëll dovunner och profitéieren, fir mengem direkten, eisem direkte Virgänger, dem Lucien Lux, och Merci ze soen, fir déi Aarbecht, déi hien an de leschte 5 Joer geleescht huet. Mir fueren an där Aarbecht, an deem Geescht och weider. Ech hunn en erlieft, déi lescht 5 Joer, en huet vill geschafft, en huet sech vill agesat, en huet sech an déi Problematik verdéift. Ech hoffen, da profitéieren ech och vun där Geleeënheet, datt en als LSAP-Fraktiounspresident och do déi néideg Ënnerstützung fir all déi Projeten, déi mir do bréngen, äis wäert ginn, an als Koalitionspartner sinn ech 100%eg sécher, datt en dat mécht.

An da soen ech lech alleguer villmools Merci fir d'Invitatioun an ech wënschen där winnerschéiner Oekofoire hei Bonne chance an den nächsten Deeg.

## Discours de Marco Schank à l'occasion de l'ouverture de la Foire écologique

18 septembre 2009

Madame Presidentin vum Mouvement écologique mat Äre Membere vum Conseil d'administration,

Léift Blanche,

Frënn Minister,

Léiwe Frënd, fréieren Ëmweltminister,

Staatssekretär,

Kollegen aus der Chamber,

Responsabel vun der Gemeng Lëtzebuerg an all deenen anere Gemengen,

Léif Leit alleguerten,

Léif Expositanten,

Léif fréier an heiteg Matstreiderinnen a Matstreider vum Mouvement,

Ech wollt dee leschte Gedanke vum Claude ganz kuerz opgräifen, well ech ofwiesslungsweis eng Kéier mam Blanche net d'accord war, wéi ech a sengem Interview am „Télécran“ gelies hunn, et hätt déi grouss Angscht, datt et ganz problematesch wier, well et keen eegestänneg Ëmweltministère méi géif ginn.

Ech gesinn dat effektiv anescht, ech gesinn et ganz anescht, well ech mengen, datt dat neit Departement vun deem grouse Ministère do, firwat soll dat manner onofhängeg sinn, well ech der Iwwerzeegung sinn, et ginn déiselwecht Gesetzer a Reglementer wéi vir-drun. Mir wëllen et besser maachen, et ass virdu scho gesot ginn, mir wëllen d'Landesplanungsgesetz, wat deemools schonn e ganz visionäert Gesetz war, nei maachen, d'Naturschutzgesetz, d'Gesetz vun 1979 vum Logement, an, an, an. Da gëtt et nëmmen eng Regierung, et gëtt keng zwou. Da wëll ech dobäi soen, do wou d'Ministerei Handlungsspillraum hunn, ech mengen, datt et do op deen eenzelne Minister oder Ministesch ukënnt, vun dohier deelen ech also déi Suerg net. Mir wäerte gesinn, wat d'Zukunft bréngt.

Da gëtt, mengen ech, de Stellwäert vun der nohalteger Entwécklung awer duerch deen neie Ministère, duerch déi Zesummesetzung, déi Bündelung, gestärkt. Do ass de Mouvement, mengen ech, d'accord, wann ech nach eng Kéier deen Interview do zitieren dierf. Mä eppes wat ganz, ganz wiesentlech ass, an da si mir am Kär vun der Nohaltegkeet, Nohaltegkeet ass net nëmmen Ecologie, dat ass och sozial Gerechtegkeet, dat ass sozial Kohäsioun, déi esou vill och virun de Wahlen ëmmer erëm an d'Fenster gestallt ginn ass. Dat huet ganz vill mat Nord-Süd ze dinn.

An dann awer och d'Economie. Mir wëlle méi eng nohalteg Economie. Ech wëll dat däitlech maachen, well déi ganz Regierung et wëll. Et ass net nëmme mir zwee an eiser Bündelung vun deenen Departementer, zesumme mam Logement, wou sech jo all déi wiesent-

lech IVL-Froe stellen – wou wunnen ech an Zukunft, wéi beweegen ech mech fort, wou fënnt d'Landwirtschaft, wou fannen Aktivitéiten insgesamt statt, wou fënnt d'Natur statt –, wou mir Léisunge wëlle sichen a fannen.

An da ginn ech dem Blanche zur Ofwiesslung erëm Recht, wann et seet, datt mir vläicht déi Kris sollten a misste benotze fir iwver eis Liewensgewunnechten nozedenken, jiddweree vun äis. Jiddweree vun äis – d'Politik huet eng Responsabilitéit a jiddweree Eenzelne vun äis och – soll sech froen, wéi beweegen ech mech fort dëse Moment, op d'Aarbecht, an der Fräizäit, wéi hëtzen ech mäin Haus, hunn ech et isoléiert, hunn ech vun deene sëllechen Aiden, déi ganz héich sinn am Verhältnis vis-à-vis vun anere Länner an Europa, hunn ech vun deene scho profitéiert? Déi huet de Virgänger mat der Regierung an d'Wee geleet an déi wëlle mir weider féieren, wou mir amgaange sinn z'iwverleeën, wéi mir se weider féieren, datt mir se och sécher wäerten adaptéieren un de Progrès technologique.

An da kommen ech net dolaanscht, de Claude huet et gesot, déi 90%, déi d'Blanche gesot huet, ech denken de Mouvement ass jo gewéinlech kriddleg, datt et nach méi ass, et si bestëmmt 95% déi am Regierungsaccord do stinn, a mir mussen dat elo just ëmsetzen. Et ass eigentlech relativ einfach, ech freeë mech drop, op déi Erausfuorderung do.

Ech wollt vläicht, fir net ze laang ze sinn, eng Saach erausgräifen, déi mir ganz léif ass, dem Claude a mir an Zukunft wäert léif sinn. Dir wësst, datt ech net dru gleewen, datt et nëmme eng Politik top-down gëtt, mä datt et virun allem och eng bottom-up gëtt, datt d'Regiounen wichteg sinn, datt d'Gemenge wichteg sinn an datt d'Politik net fonctionnéiert an och eng zesummenhängend Landesplanung a Regionalentwicklung net méiglech ass, wann een d'Gemengen, d'Regiounen net am Boot huet. Dat weist sech zum Beispill am Klimaschutz. Déi Visibilitéit am Klimaschutz, déi mir elo hunn, hätte mir, mengen ech, net an deem Mooss, wann et d'Klimabündnis-Gemengen net géif ginn; wann et d'Gemengen insgesamt net géife ginn, déi ëmmer erëm, de Moment an der Semaine de la mobilité, gutt Iddien hunn, déi 50 Gemengen, déi matmaachen do, fir ëmmer erëm u sech selwer ze schaffen, un hiren eegene Gebaier, Energieeffizienz an hiren eegene Gebaier ze propagéieren, d'Mobilitéit ze propagéieren, Aktiounen, Projeten unzeleeën an och, wann ech Klimabündnis

soen, och den Nord-Süd-Gedanke mat virunhuelen, dat ass jo dat, wat wiesentlech ass.

An iwverhaupt, wann ech d'Objektiver vun der Nohaltegkeet wëll errechen, ëmsetzen, brauch ech d'Gemengen. Ech brauch se am Naturschutz. Kommunalen Naturschutz ass eppes wat fir mech, fir äis enorm wichteg ass. Och déi eierenamtlech Aarbecht vun den Ëmweltschutzorganisatiounen, Naturschutzorganisatiounen. Selbstverständlech, mir brauchen och do méi Professionalitéit an duerfir wëlle mir d'Naturschutzgesetz ergänzen, net nëmme den Artikel 17 änneren, mä mir hunn eng ganz Rei Saachen äis do virgeholl, fir et qualitativ besser ze maachen. An d'Iddi vun den Naturparken, ech hu vun de Regiounen geschwat, déi wier doudsécher gestuerwen Ufank den 90er Joren, wann et de Mouvement net gi wier. Dat soen ech ganz éierlech, well ech war no dobäi an duerfir ass och déi Iddi am Kader vun eise Konventiounen ze gesinn. Am urbane Raum ass et wichteg, datt och net nëmme d'Plans sectoriels – déi wiesentlech sinn, de Claude huet et gesot, ech brauch net drop anzegoen –, mä datt och regional Pläng a regional Entwécklung an Zukunft immens wichteg ass an ech wäert hëllef, do deen néidege Match ze maachen.

Da vläicht nach eppes, well dat och mäin Dada ass, dat ass d'Geschicht vun der Energieeffizienz. Energieeffizienz, wou mir däitlech an den Accord gouvernemental geschriwwen hunn, datt mir do eng Rei Saache wëlle maachen. Och do d'Zesummenaarbecht mat de Gemenge sichen; d'Berodung verstärken, besonnesch an der Albausanéierung, wou nach esou vill Reservë leien; de Claude huet et gesot, Pilotprojete maachen. Mir siche Gemengen, déi mat äis zesumme Plus-Energiehaiser wëllen entwéckelen, fir datt mir einfach do eng homogen Virgehensweis kréien, besonnesch wat d'Berodung ugeet, déi wëlle mir verstärken, net nëmme mat my energy, mä mat méi Dezentraliséierung.

An e Wuert nach zum Logement. De Logement, wou mir dann am Fong frou sinn, doduerch, datt ech dann do Ministre de tutelle sinn, datt ech d'Méiglechkeet hunn, dat an eis Politike mat afléissen ze loosse. An och do wëll ech verstärkt op d'Gemenge lassgoen, well do ass nach ganz vill ze maachen. Dir wësst, datt mir am Moment en Attentisme hunn, déi eng Promoteure wëllen net verkafen, well si soen, mir wëllen déi Suen, déi mir investéiert hunn erëmkréien, an op där anerer Säit si



ganz vill Leit, déi waarden, datt d'Präisser erfoginn. Mir brauchen déi öffentlech Promoteuren, zesumme mam Fong, mat der Société nationale, mä mir brauchen och d'Gemengen, net nëmmen d'Stied, och déi méi kleng Gemengen, datt si aktiv mat äis an d'Richtung gi fir Wunnéngsraum ze schafen.

Dat ass eng wichteg Missioun, et ass leider keng obligatoresch Missioun vun de Gemengen, mä ech weess awer, datt ganz vill Gemengen och ëmmer méi driwwer nodenken. Dofir wënschen ech mir, an ech wäert och eng Campagne dorunner hänken, datt mir dat weider entwéckelen. An ech muss soen, datt de Mouvement a sengen Iddie fir d'Wahle vun dësem Joer ganz flott Visiounen hat an deem Kontext. Eppes wat ech ganz sécher wëll maachen: d'Weiderféierung vun der grénger Hausnummer, wat mir jo zesumme mam Mouvement maachen. An da wëll ech och eng Campagne maache vis-à-vis vun de Gemengen, wat d'Logementer ubelaangt, déi a mengen Aen méi appropriéiert am ländleche Raum mussen entstoen, wann ech un déi grouss Appartementshaiser denken, déi ganz dacks an eisen Ecker do eis Dierfer verschampeléieren.

Zum Schluss wollt ech ervirhiewen, datt mir frou sinn – ech kucken de Claude, an all déi aner, déi net konnten hei sinn aus der Regierung, well mir iwwe de Budget schwätzen haut de Mëtteg, mir wäerten och gläich mussen dowéinst zrëckgoen –, datt et de Mouvement gëtt, deen an der Vergaangenheet an all deene ville Joren, an ech selwer hunn do och probéiert mäin Deel dozou bäizedroen, ëmmer erëm kritesch mat de Responsablen aus der Politik ëmgaangen ass. Egal ob dat d'Regierung war, ob dat d'Chamber war, ob dat d'Gemenge waren. An ech géif mir wënschen, datt de Mouvement esou virufiert. Dat war eng gutt Schoul, och fir mech, well de Mouvement ëmmer probéiert huet dat konstruktiv ze maachen, vernetzt ze maachen, ze weisen, wat alles zesummenhängt, datt och d'Nord-Süd Iddi unhängt, datt mir net alleng Lëtzebuerg an Europa dierfe kucken, eist Schlaraffenland hei kucken, mä datt mir doriwwer eraus mussen d'ganz Welt kucke fir se besser ze maache fir d'Zukunft.

Ech hu virdu gesot, wa mir drun denken, fir eis eege Gewunnechten, mir mussen och dorun, un där Iddi festhalen, fir datt mir eise Kanner e Planéit hannerloossen, dee wuel esou gutt ass, fir net ze soe besser ass wéi deen, dee mir virfonnt hunn.

Mir bleift zum Schluss der Oekofoire ganz vill Erfolleg ze wënschen. Ech muss soen, datt, wéi ëmmer, erëm d'Verfalt zougeholl huet, Animatioun, d'Kultur ass um Rendez-vous, d'Informatioun, d'Berodung ass um Rendez-vous an ech wënsche mir, Blanche, datt mir all zesumme ganz vill wäerte streiden déi nächst Wochen a Méint ouni Sträit ze kréien.

Ech soen lech Merci.

### Discours de Jean Asselborn à la 64<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York

25 septembre 2009

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'on peut dire à juste titre que nous avons une *annus horribilis* derrière nous.

Une année marquée par la crise financière et économique mondiale la plus grave depuis la grande dépression de 1929, par l'accentuation de la faim et de la pauvreté – on parle de quelque 100 millions de personnes de plus sombrant dans la faim et la pauvreté chroniques en raison de la crise, et de plus d'un milliard de personnes victimes de la faim en 2009 –, par la hausse dramatique du chômage – l'OIT évoque le chiffre de 50 millions de travailleurs risquant de perdre ou ayant perdu leur emploi –, par la remise en question des progrès durablement acquis en matière d'Objectifs du millénaire pour le développement, et par le déclenchement d'une pandémie. Une année aussi où des questions sur la pertinence des Nations unies et des appels à une refonte de la gouvernance internationale se sont fait entendre.

D'où la nécessité de s'arrêter un instant pour faire le point et tirer des leçons, compte tenu également des défis importants qui se posent à la communauté internationale, que ce soit en matière de développement, de droits de l'Homme et d'État de droit, de maintien de la paix et de la sécurité, de désarmement et de non-prolifération ou de lutte contre le changement climatique. Et quel meilleur endroit pour ce faire que l'Assemblée générale des Nations unies?

Monsieur le Président,

La crise économique et financière qui a frappé le monde voilà un an a été d'autant plus foudroyante qu'elle est survenue alors que nous avons déjà à faire face, sans les avoir surmontées, aux crises alimentaire et énergétique, et à l'accélération du changement climatique.

Je viens d'en rappeler les répercussions néfastes notamment sur les plus pauvres. Pour y faire face, il nous faut une action concertée, une action cohérente, une action globale, un vrai partenariat mondial pour le développement reposant sur des responsabilités partagées des donateurs et des bénéficiaires.

Mon pays continuera à apporter sa part à l'édifice en maintenant ses efforts en matière d'aide publique au développement. Ayant consacré en 2008 0,95% de son revenu national brut à l'APD, le gouvernement issu des élections du mois de juin de cette année a non seulement confirmé le maintien de l'objectif quantitatif de 1% de son RNB, il continuera également à insister sur l'amélioration de la qualité de la coopération luxembourgeoise afin d'en augmenter l'efficacité, le tout dans le cadre d'un développement durable intégrant les éléments économiques, sociaux et environnementaux.

Le Luxembourg en appelle à tous les États membres à faire les efforts nécessaires pour tenir les engagements pris ensemble dans cette enceinte et que nous avons réitérés au Sommet du millénaire à Monterrey et plus récemment à Doha.

Mais il nous faut aussi apprendre les leçons de cette crise multidimensionnelle et envisager une réforme plus systémique du système multilatéral existant, y compris de l'architecture financière et économique, et les adapter aux réalités politiques et socioéconomiques d'aujourd'hui.

Comme j'ai déjà pu le dire à cette tribune au mois de juin lors de la conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, les Nations unies et ses organes principaux devront nécessairement se retrouver au centre d'une telle réflexion. Le Conseil économique et social, mécanisme central de coordination et organe principal des Nations unies compétent en matière de questions économiques et sociales, aura notamment un rôle important à jouer à cet égard.

Le Luxembourg, qui préside le Conseil économique et social cette année, compte assumer ses responsabilités à cet égard et œuvrer en faveur d'une pleine mise en œuvre des divers mandats confiés au Conseil par les États membres dans le cadre de la conférence internationale.

Monsieur le Président,

Toutes ces actions nécessitent un cadre multilatéral fort, se basant sur des règles de droit solides qui lient tous les États membres.

En temps de crise, des velléités unilatérales ont malheureusement tendance à réapparaître. S'il est important que les représentants des grandes économies de ce monde se réunissent pour discuter de problèmes communs, comme notamment la crise économique et financière que nous avons vécue ces derniers mois, de tels forums ne devraient, et ne doivent pas, se substituer aux structures multilatérales et aux mandats intergouvernementaux existants.

Pour que nos structures multilatérales gardent toute leur pertinence, il faut toutefois qu'elles reposent sur la confiance et la coopération: confiance entre le citoyen et l'État, confiance entre États eux-mêmes, qu'ils soient du Nord ou du Sud, riches ou pauvres, et confiance des États dans les Nations unies qui sont notre bien commun.

À nous d'assumer nos responsabilités, de dépasser nos divisions, de faire avancer la réflexion et la prise de décision et d'en assurer la cohérence. À nous d'entreprendre les efforts de réforme nécessaires en vue d'un Conseil de sécurité qui reflète enfin les réalités géopolitiques d'aujourd'hui, qui soit plus représentatif, plus performant et plus transparent; d'une assemblée générale revitalisée, d'un Conseil économique et social plus fort et plus efficace. À nous de démontrer la pertinence continue de notre organisation, sa capacité d'action et de formulation de réponses communes, de réponses globales, de réponses légitimes.

Monsieur le Président,

Dans le monde globalisé qui est le nôtre, «there is no turning away». Nous sommes tous concernés, et les défis qui se posent à nous relèvent d'une complexité toujours croissante, y compris en matière de paix et de sécurité.

Nous avons commémoré hier le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient, un anniversaire qu'on aurait d'une certaine façon préféré ne pas devoir commémorer, car s'il nous a permis d'exprimer notre reconnaissance pour le travail remarquable accompli tous les jours par cette agence onusienne aux services du peuple palestinien, il est aussi synonyme d'échec. Soixante ans après, la situation au Proche-Orient reste irrésolue.

Alors que nous nous félicitons que la nouvelle administration américaine soit déterminée à chercher une solution fondée sur la coexistence de deux États et une paix globale au Proche-Orient, et qu'avec nos partenaires de l'UE nous sommes résolus à œuvrer activement aux côtés des États-Unis et des autres membres du Quatuor, dont les Nations unies, pour atteindre cet objectif, nous regrettons profondément qu'Israël persiste dans sa politique de colonisation. On ne peut le répéter trop souvent: les activités d'implantation de colonies de peuplement sont non seulement illégales au regard du droit international, elles constituent aussi un obstacle à la paix. Continuer la colonisation, c'est persister dans l'humiliation des Palestiniens, dans la domination du peuple palestinien. Sans signal net d'arrêter cette politique, il n'est guère probable que de sérieuses négociations puissent redémarrer.

Nous appuyons pleinement l'intention du président américain de s'impliquer dans les négociations et comptons l'y soutenir. Anapolis a montré qu'Israéliens et Palestiniens seuls autour de la table des négociations ne parviennent pas à faire preuve d'un engagement à la mesure des problèmes fondamentaux que sont Jérusalem, la question des réfugiés et du droit de retour, la sécurité et la question des frontières.

Nous appelons toutes les parties à prendre leurs responsabilités et à créer par leurs actions un contexte favorable pour la reprise des négociations, pour un règlement du conflit. La fin des divisions entre Palestiniens et la réconciliation interpalestinienne autour du président Mahmoud Abbas, qui a démontré en Cisjordanie que des progrès substantiels sont réalisables en matière de sécurité et de gouvernance, en font tout autant partie que l'adoption de mesures de confiance par Israël et les pays arabes, et la recherche en parallèle de solutions aux conflits opposant, d'une part, Israël et la Syrie et, d'autre part, Israël et le Liban.

Dans ce contexte, je tiens à souligner également à quel point il est urgent de trouver une solution durable à la crise de Gaza par la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 du Conseil de sécurité. Il faut en finir avec la situation intenable où un million et demi de Palestiniens vivent dans une prison. Redonner espoir et motivation au peuple palestinien est une obligation humaine élémentaire. Il faut également faire toute la lumière sur les événements à Gaza, y compris dans la suite du rapport de la mission d'établissement des faits de l'ONU, qui vient d'être publié, et qui a fait part d'actes des plus choquants. Il en va aussi de la crédibilité des Nations unies.

Monsieur le Président,

La crédibilité de la communauté internationale est aussi engagée en Afghanistan, et ce, à plus d'un titre.

Crédibilité d'abord en termes d'établissement et de maintien de la paix et de la sécurité, crédibilité aussi en ce qui concerne la défense de l'État de droit et le respect de nos valeurs fondamentales, crédibilité enfin en ce qui concerne le développement économique et social du pays, et la lutte contre la pauvreté.

Tel est le mandat onusien de 2001.

Force est de constater que huit années après l'adoption de ce mandat, nos progrès restent insuffisants. Au vu des attaques et attentats sanglants perpétrés de manière croissante à travers le pays, au vu des événements autour des récentes élections présidentielles, au vu des chiffres alarmants en termes d'objectifs de développement, nos opinions publiques s'interrogent, même si, en fait, nous ne régressons pas.

Il n'y a pas de solution facile, mais il n'y a surtout pas d'alternative à notre engagement continu.

Je tiens à souligner ici qu'ensemble avec nos partenaires de l'UE et de l'OTAN, nous resterons engagés à côté des autorités et du peuple afghans. Il ne peut être question d'abandonner la population meurtrie par des décennies de conflit et de violation de ses droits les plus élémentaires. L'objectif doit être un État démocratique stable où toutes les forces, y compris les talibans, reconnaissent et respectent l'État de droit et les droits de l'Homme fondamentaux.

Un autre conflit qui nous occupe depuis longtemps, et où nos espoirs de paix durable se sont, une fois de plus, vu remis en question au cours de l'année écoulée,

est celui en République démocratique du Congo. Une fois de plus, c'est la population civile qui en souffre les conséquences. Nous sommes gravement préoccupés par les exactions commises contre la population civile, et en particulier les femmes et les enfants.

J'aimerais dans ce contexte saluer vivement les efforts actuellement en cours au Conseil de sécurité pour donner un suivi à la résolution 1820 sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que l'engagement personnel du secrétaire général dans la lutte contre la violence sexuelle. Il importe que le système de l'ONU tout entier s'attaque au phénomène de la violence sexuelle, qui est utilisée de plus en plus comme une arme de guerre dans les conflits armés et encore après la fin des hostilités. Il est essentiel de renforcer les efforts pour prévenir de tels actes et pour traduire en justice ceux qui commettent ces crimes horribles. J'espère vivement que le Conseil de sécurité tiendra compte des recommandations du secrétaire général en la matière et mette notamment en place un mécanisme pour enquêter sur les violences sexuelles commises lors des conflits dont le Conseil est saisi.

Si beaucoup pourrait encore être dit sur les défis qui se posent en matière de maintien de la paix et de la sécurité, notamment au vu de la réflexion en cours sur l'avenir des opérations de maintien de la paix, réflexion dont je ne puis que me féliciter, permettez-moi de m'attarder un moment sur les développements encourageants qu'on observe actuellement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Je tiens à saluer l'initiative du président Obama d'avoir engagé le Conseil de sécurité dans une discussion plus large des questions de non-prolifération et de désarmement, au-delà des situations spécifiques des questions de sanctions. À quelques mois de la 8<sup>e</sup> conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il importe de faire part de notre détermination à mener à bien les travaux, et ce, concernant les trois piliers du TNP, l'objectif à terme devant être un monde exempt d'armes nucléaires. Il en va de même pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'autre pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Comme j'ai déjà pu le dire hier lors de la conférence des États ayant ratifié le TICE, l'appel du Conseil de sécurité à signer et à ratifier le TICE, et l'engagement du président Obama à tout faire pour assurer une telle ratification également aux

États-Unis, revêtent une importance cruciale. Le traité doit enfin entrer en vigueur.

Nous espérons que ces développements encourageants amèneront certains à adopter une attitude plus constructive, respectueuse de leurs obligations internationales.

Au-delà des questions de non-prolifération, il importe de ne pas négliger le désarmement. La décision des États-Unis et de la Russie de mener des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord global suite à l'expiration du Traité sur la réduction des vecteurs d'armes nucléaires stratégiques (START II) en décembre prochain ne peut à cet égard qu'être saluée.

Permettez-moi de dire encore un mot sur un dossier qui est également pertinent en termes de sécurité et de défense. Je parle de l'heureuse décision de l'administration américaine de renoncer au projet de mise en place d'un bouclier antimissile. Il m'a toujours semblé que la voie à suivre dans ce contexte serait non pas l'adoption de mesures unilatérales, mais la discussion et la coopération avec nos partenaires russes en vue d'assurer notre sécurité commune.

Monsieur le Président,

Je ne voudrais, je ne puis, conclure sans dire un mot sur le changement climatique, peut-être le défi le plus important pour la prospérité du monde à long terme. Je tiens à remercier encore une fois le secrétaire général pour avoir organisé le sommet du 22 septembre qui a permis la mobilisation politique au plus haut niveau indispensable si nous souhaitons faire de la conférence de Copenhague un succès, et définir une nouvelle orientation vers un développement durable, vers une croissance verte, économe en émissions de carbone.

Les preuves scientifiques sont là; à nous de réagir de façon déterminée face à ces faits. Ce sera aux pays développés de montrer l'exemple en convenant de cibles de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2050 ambitieuses, supérieures à la moyenne, en prenant des engagements juridiques contraignants, y compris des engagements intermédiaires, dans le cadre d'un régime multilatéral efficace à participation globale, et aux contributions conformes aux possibilités de chacun.

Parallèlement, la question de l'adaptation aux effets du changement climatique et du financement, forcément

additionnel, de ces efforts d'adaptation devra être traitée prioritairement à Copenhague.

J'observerais au passage que les efforts de désarmement que je viens de décrire devraient libérer des ressources financières qui pourraient trouver ici un meilleur usage.

Le Luxembourg, quant à lui, s'est d'ores et déjà engagé, ensemble avec ses partenaires de l'Union européenne, à atteindre un objectif de «20-20-20» c.-à-d. augmenter de 20% l'efficacité énergétique de l'Union européenne, porter la part des énergies renouvelables à 20% de la consommation énergétique finale et réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 1990. La coopération luxembourgeoise intègre par ailleurs depuis quelques années les questions d'adaptation au changement climatique de façon systématique dans ses programmes de développement.

Le changement climatique n'a toutefois pas seulement un impact potentiel sur le développement, mais aussi sur la pleine jouissance des droits de l'Homme et sur la sécurité des pays. C'est pourquoi je me félicite vivement du rapport présenté par le secrétaire général suite à l'initiative prise à ce sujet par les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui aborde la problématique dans toute sa portée.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg reste fermement convaincu de la pertinence d'une approche multilatérale dont les Nations unies sont au centre, et continuera à y asseoir sa politique et à apporter sa contribution à la réalisation de ce monde plus juste, plus pacifique et plus prospère, dont l'objectif est inscrit dans notre charte fondatrice.

C'est également en raison de cette motivation ardente d'œuvrer en faveur d'un multilatéralisme fort et efficace que le Luxembourg, membre fondateur des Nations unies, aspire à devenir pour la première fois membre non permanent du Conseil de sécurité en 2013-2014.

Je vous remercie.

## Discours de Luc Frieden à la Chambre des députés à l'occasion de la présentation du projet de budget de l'État pour l'exercice 2010

29 septembre 2009

Här President,  
Dir Dammen an Dir Hären Deputéierten,  
Dir Dammen an Dir Hären,

Dëst ass e Budget an enger exzeptioneller Zäit.

Eng exzeptionell Zäit, déi charakteriséiert ass duerch eng weltwäit Wirtschaftskris, déi selbstverständlech och hir Repercussiounen op eist Land huet. Op eist Land, wat d'Economie ubelaangt, mä och op eist Land, wat de Staatsbudget ubelaangt.

Dat wirtschaftlech Ëmfeld ass net einfach, och wann et liicht besser geet, esou geet et net gutt. An déi positiv Nouvellen, déi emol vun deem engen oder deem anere Land kommen, muss een ëmmer an der historiescher Perspektiv gesinn, wou ee gesäit, datt de Wirtschaftswuesstëm vill manner séier ass, wéi dat an deem leschte Joerzénge de Fall war.

Dat refletéiert sech an de Chiffren, déi d'Grundlag si vum Budget fir d'Joer 2010. Ugefaangen natierlech mat dem Grundparameter, nämlech dem Wirtschaftswuesstëm an der Eurozone, där Zone, där mir ugehéieren, mat där mir ganz vill wirtschaftlech Relatiounen hunn. An do gesäit een direkt wat geschitt ass.

Mir haten 2008 an der Eurozone nach e positive Wirtschaftswuesstëm, mä dëst Joer geet d'Europäesch Unioun dovun aus, datt mir an der Eurozone en negative Wuesstëm vu 4% hunn. 4% minus, dat ass e ganz staarke Réckgang vun der Economie.

A fir d'Joer 2010 ginn déi international, déi europäesch Organer dovun aus, datt de Wirtschaftswuesstëm an der Eurozone bei ronn 1% géing leien. Et muss een also gesinn, datt dat, wann dat sollt esou sinn, nach guer kee staarke Wuesstëm ass.

Ech weisen drop hin, datt den Internationale Währungsfong fir d'nächst Joer fir d'Eurozone nëmme mat engem Wuesstëm vun 0,3% rechent. 0,3% plus, 1% plus, et ass ëmmerhi besser wéi dat, wat fir 2009 do läit, mä et ass net gutt.

Wat heescht dat fir Lëtzebuerg? D'Aschätzungen alleguer si fir de Moment ganz schwierig, dat mierkt een, se ännere jo och ganz oft. Mir haten 2008 fir d'éischte Kéier eng negativ Entwécklung vun eisem Wirtschaftswuesstëm, 2008 ass eise Wirtschaftswuesstëm ëm 0,9% zrëckgaangen. Fir dëst Joer wäerte mir in etwa op där nämlecher Héicht leie wéi d'Eurozone, en negative Wuesstëm vu 4%. Dat ass also och e ganz staarke Réckgang, nach eng Kéier, par rapport zu 2008.

D'Fro ass duerfir: wéi gesäit d'Regierung de Wirtschaftswuesstëm fir d'Joer 2010? Et ass schwierig aschätzbar, well mir selbstverständlech vun hei an enger grousser, oppener Economie ganz vill ofhänke vun deem, wat an eisen Nopeschlänner, eise grousser Wirtschaftspartner geschitt.

Mir stelle fest, dass den FMI fir d'nächst Joer fir Lëtzebuerg en negative Wuesstëm vun 0,2% virausset. De STATEC mengt awer, dass opgrond vun enger Rei Methoden, oder Mechanismen, déi si einfach berechnen opgrond vun den neieste Prognosen aus den Nopeschlänner, de Wirtschaftswuesstëm zu Lëtzebuerg och kéint bei ronn 2% leien. D'Regierung ass der Meenung, dass dat se zevill optimistesches ass, a geet duerfir als Grondlag fir de Budget vum Joer 2010 vun engem Wirtschaftswuesstëm tëschent 1% an 1,5% aus.

Mä esouguer wann de Wirtschaftswuesstëm, wat de STATEC mengt, bei ronderëm 2% géing leien, dann ass dat vill, vill manner wéi dee Wirtschaftswuesstëm, wat mir am leschte Joerzängt haten. Mir haten en Moyenne e Wirtschaftswuesstëm hei zu Lëtzebuerg vu 5%. Wa mir also elo eent hu vun 1%, vläicht maximal 2%, dann ass dat vill manner wéi an der Vergaangenheet, an domat zesummen hänken natierlech eng ganz Rei vu Parameteren, déi mir an der Vergaangenheet jo als Basis gebraucht hu fir verschidde Saachen ze berechnen, notamment bei de Pensiounsregimer. Mä d'Regierung, wéi gesot, fir d'nächst Joer, huet als Basis geholl eng Hypothèse de croissance vun 1% bis 1,5%.

D'Inflatioun an deem Joer ass eng ganz niddreg, 0,5% ronn. Mir ginn dovun aus, de STATEC geet dovun aus, dass déi Inflatioun d'nächst Joer e bëssche méi staark gött. D'Inflatiounshypothèse, déi mir an deem Budget zrëckbehalen hunn, ass 2%. Zrëckbehalen hu mir duerfir och déi Donnée vum STATEC, dass am Laf vum Joer 2010, héchstwahrscheinlech an der Mëtt vun deem Joer,

eng Indexbranche wäert erfalen, déi jo selbstverständlech direkt eng gréisser Repercussioun op d'Staatsausgaben huet, net nëmmen op d'Staatsausgaben, mä och op d'Ausgabë vun de Betriber, sou dass de Budget fir 2010 eng Indexbranche fir en halleft Joer virgesäit.

Déi wirtschaftlech Situatioun ass keng roseg, och wéi gesot, nach eng Kéier, wann et liicht besser geet. Mä mir wäerten och zäitversat spieren d'Wirtschaftskris, net nëmme bei de steierleche Recetten, ech kommen dorop zrëck, mä och wat den Emploi zu Lëtzebuerg ubelaangt.

De STATEC geet dovun aus, dass de Chômage d'nächst Joer nach eng Kéier wäert ëm ronn 1% wuessen, op eppes 6,5% bis 7%. A well ganz vill Betriber keng Leit méi astellen, oder ofbauen, dass d'nächst Joer den Emploi zu Lëtzebuerg ëm ronn en halwe Prozent wäert falen.

Ech erënneren zum Beispill drun, dass mir 2008 eng Croissance vum Emploi zu Lëtzebuerg hate vu 4,7%. Wa mir also d'nächst Joer laut Donnéeë vum STATEC eng Réckentwécklung vum Emploi vun 0,5% hunn, dann huet dat selbstverständlech och Repercussiounen op Einnahmen, huet dat Repercussiounen op vill aner Parameteren, déi d'Grondlag si vun deem Budget.

Et ass also an dëser extrem schwieriger economescher Situatioun, wou d'Regierung de Budget fir d'Joer 2010 opgestallt huet. Wéi gesot, mir gesinn, a si frou, dass et an der Economie liicht besser geet, dass héchstwahrscheinlech dat Schlëmmst vun der Weltwirtschaftskris hannert äis ass. Mä doraus dierf een net d'Conclusioun zéien, besonnesch net an eisem klengen Wirtschaftsraum, dass domat dat nächst Joer, an dat Joer duerno, erëm alles an der Rei wier. Déi puer Chiffren, déi ech lech genannt hunn, beweisen de Contraire. Niddrege Wirtschaftswuesstëm, Uwuesse vum Chômage a Réckgang vum Emploi sinn nëmmen e puer Parameteren, mat deene mir äis mussen, leider, fir eng gewëssen Zäit auserneesetzen.

An deem schwieriger wirtschaftlechen Ëmfeld huet d'Regierung fir 2010 en Antikrisebudget opgestallt. En Antikrisebudget, dee konform ass zu de Regeln an der Philosophie vum modifizéierte Stabilitéitspakt vun der Europäescher Unioun.

Wat seet dee Stabilitéitspakt? Dir wësst et. A gudden Zäite muss een en lwwerschoss hunn an a schlechten Zäite kann een déi sougenannten automatesch Sta-

bilisateure spille loossen, dat heescht, et kann een temporaire Defiziter maachen, fir eng antizyklesch Politik ze maachen, fir domat z'evitéieren, datt een duerch de Réckgang, oder ze vill e staarke Réckgang vun Depenseë géingt d'Kris nach verschlëmmeren.

Duerfir huet d'Regierung, déi virëscht Regierung, decidéiert gehat, mat der Ënnerstëtzung vun der Chamber, fir e Konjunkturprogramm op de Wee ze ginn, dee seng Konsequenze fënnt am Budget vun dësem Joer, am Budget vum nächste Joer an zum Deel 2011.

Déi nei Regierung ass determinéiert, dee Konjunkturprogramm weider ëmzesetzen, an dee Konjunkturprogramm fënnt säin Nidderschlag am Budget 2010.

Dat heescht, mir wäerten an deem Budget héich Investitiionsausgaben hunn, dat ass wichteg fir d'Infrastrukturen hei am Land ze moderniséieren, et ass awer och wichteg fir all déi Betriber zu Lëtzebuerg, déi dee Konjunkturprogramm ëmsetzen, datt déi och Aarbecht hunn an domat kënnen hir Leit an der Beschäftegung halen.

Deen zweeten héije Volet, natierlech an dësem Antikrisebudget, sinn d'Ënnerstëtzung fir d'Leit, déi Affer gi vun der Kris. Ech denken insbesondere un déi, déi an der Kuerzaarbecht sinn, dat ass jo Chômagepräventioun. An dat fënnt een dann och duerch héich Ausgabe vum Fonds pour l'emploi erëm.

An drëttens wëlle mir an der Kris d'Kafkraaft vun de Leit héich loossen, duerfir hu mir och all déi sozial Transferten net gekierzt, well dat si jo Suen, déi un d'Leit ginn, mat deenen d'Leit Ausgaben tätegen, Investitiionsausgaben tätegen, Konsumausgaben tätegen, an domat ënnerstëtze mir och d'Economie.

Héich Investitiounen, héich Ënnerstëtzung vun deene Chômagepräventiounsprogrammer, héich Ënnerstëtzung och duerch sozial Transferten, domat also eng staark Ënnerstëtzung fir d'Economie an déi Aarbechtspulzen, déi zu Lëtzebuerg sollen erhale bleiwen.

Duerfir och, well mir gären d'Kafkraaft vun de Leit erhalen, dann hu mir trotz Budgetsdefizit decidéiert, datt et am Joer 2010 keng Steieraugmentatioun gëtt, et gëtt och keng Steierreduktiounen, mä mir halen eise Steierregime bäi, souwuel fir d'Betriber wéi fir d'Privatleit. Et ass kee Sputt do fir Steierreduktiounen, mä mir mengen, datt Steieraugmentatiounen zu dësem Zäitpunkt antiekonomesch wieren, schlecht fir d'Kaf-

kraaft vun de Leit, a schlecht fir d'Betriber, déi an enger ganz schwiereger Situatioun sinn.

Et ass an deem Ëmfeld, wéi gesot, wou mir de Budget opgestallt hunn, an no deene Regeln, déi wéi gesot konform sinn zum europäesche Stabilitéitspakt. An de Budget, dee mir no den europäesche Regeln lech haut hei virstellen, gesäit en öffentlechen Defizit vu minus 4,4% vir. 4,4%, dat sinn der méi wéi déi 3%, déi am europäesche Stabilitéitspakt klassescher Natur virgesi sinn. Mä wéi gesot, wann een d'Stabilisateur économiques spille léisst, dann ass dat e Chiffer, dee sech an d'europäesch Philosophie areit.

Dee Chiffer ass en héijen Defizit, an Zuelen ausgedréckt si 4,4% ronn 1,6 Milliarden Euro. Defizit, öffentlechen Defizit, dat heescht, de Staat als solchen, d'Sécurité sociale an d'Gemengen, et ass dee Chiffer, deen am europäesche Verglach gebraucht gëtt. Wann Dir d'Defiziter vun den Nopeschlänner an den Zeitunge kuckt, dann ass et dee Chiffer, dee bekannt ass, et ass dee Chiffer, dee verglach gëtt. Mat deem Chiffer vu 4,4% leie mir besser do wéi eis dräi Nopeschlänner. Däitschland, d'Belsch a Frankräich hu méi en héijen Defizit wéi Lëtzebuerg, no deene Chiffren déi fir de Moment disponibel sinn.

Dee Chiffer vu 4,4% setzt sech zesummen aus dräi Bléck. Deen éischte Block ass de sougenannten Zentralstaat, dat ass e bëssche méi wéi dee Budget, deen d'Chamber stëmmt, well do dobäi kommen d'Ausgabe vun den Etablissements publics, vun enger ganzer Rei vun Ausgabe vun eise Fongen, mat deene mir Infrastrukturprojete realiséieren. Den Defizit vum Zentralstaat, vun der Administration centrale, beleeft sech d'nächst Joer op 6,2%, ronn 2,2 Milliarden Euro a Suen ausgedréckt.

Mä wéi gesot, deen Defizit muss een ëmmer zesumme kucke mam Excédent vun der Sécurité sociale, well den Zentralstaat jo Honnerte vu Milliounen an d'Sécurité sociale iwwerweist, an duerfir gëtt an Europa jo och den öffentlechen Defizit als Ganz gekuckt, an net just dee vun der Administration centrale, well net jiddwereen d'Sécurité sociale nämlecht finanzéiert wéi mir dat zu Lëtzebuerg maachen.

4,4% Defizit, wéi gesot, dat ass vill. 6,2% beim Zentralstaat och. Dir gesidd duerfir op engem vun deene Tableauen, déi Dir ausgedeelt kritt, dat wat den Zentralstaat ubelaangt, deen lech hei an der Chamber

am meeschten dierft an deenen nächste Wochen a Méint concernéieren. Mir hunn also fir de Budget vum nächste Joer Einnahme vun 10 Milliarden, mir hunn Ausgabe vun 12,2 Milliarden, dat heescht mir hunn en negative Sold vun 2,2 Milliarden. Elo muss een dat awer am Detail kucken an och sech froen, wéi kënnt et dann zu deem Defizit? Niewent där Philosophie, déi ech lech erkläert hunn, déi d'Grundlag ass vun deem, wéi mir de Budget opgestallt hunn, nämlech en Antikrisebudget.

Mä den Antikrisebudget huet an deem wirtschaftlechen Ëmfeld zwee Elementer. Engersäits hu mir krisebedéngt manner Einnahmen. Et ass esou, an Dir gesitt dat, ech mengen, et ass op deem 4. Tableau deen ech ausgedeeelt hunn, datt d'Recettë fir d'nächst Joer ëm ronn 0,8% par rapport zu deenen erwaartenen Einnahme vun deem Joer falen. An an deem Joer schonn eng Kéier falen d'Einnahmen ëm 4%.

Dat heescht, mir hunn eng negativ Entwécklung vun den Einnahmen, och wann déi a priori net als dramatesch erschénge, well 0,8% ass net enorm vill, esou wëll ech an Erënnerung ruffen, datt all déi aner Joren, an dat ass de groussen Ënnerscheed, d'Recettë substanzuell gestige sinn. Mir sinn also elo an enger Situatioun ukomm, wou d'Recette falen, wougéint déi aner Jore mir Recetten haten, déi geklomme sinn.

Wat d'Depensen ubelaangt, esou hu mir Depensen, déi klammen ëm 5,9% bei der Administration centrale, an dat erkläert sech duerch eng Rei Phänomener op déi ech méi am Detail aginn.

Mä d'Regierung wollt an engem Beräich direkt massiv spueren, an dat ass de Beräich vun de Fonctionnementskäschten. Et ass och deen eenzege wou se wollt spueren. An d'Fonctionnementskäschte vum Staat klammen am klassesche Staatsbudget d'nächst Joer nëmmen ëm 1,5%.

Do wou déi aner lafend Ausgabe steigen, dat sinn d'Païen, dat sinn d'Loyeren, dat sinn alles Facteurs, op déi mir ouni Gesetzesännerung net eng Influenz hunn, a wou mir och net wollte krisebedéngt elo, vun haut op muer, substanzuell Reduktiounen maachen, zum Beispill an deem mir d'Transferts sociaux oder d'Païen duerch Gesetzesännerung gekierzt hätten. Dat war dat, wat ech virdru gesot hunn, dat géing d'Kafkraaft vun de Leit diminuéieren. Dat hu mir net gemaach, mä bei de Fonctionnementskäschten, zum Beispill d'Subsiden u Veräiner, an alles, all déi hu mir agefruer. Also déi lafend,

klassesch Fonctionnementsausgabe vum Staat, hors Loyeren a Païen, wuessen nëmmen ëm 1,5%.

Ech hu gesot, d'Steiere falen. Ech géing nach vläicht e Wuert do erëm soen, fir lech ze weisen, an de grouse Steierkategorien, wat par rapport zum Budget vum leschte Joer fällt. Ech hunn lech gesot, d'Recettë par rapport zum erwaartene Resultat vun de Recettë vun deem Joer ass minus 0,8%, soe mir minus 1%. Par rapport zum Budget, deen Dir dat lescht Joer hei deposéiert kritt hutt, falen déi Recetten natierlech méi, well mir déi Recettë méi héich agesat haten, wéi herno erauskomm war.

Obschonns datt der jo vill fonnt hunn, datt ech 10 Joer laang d'Recetten ze virsichteg agesat hat, esou hate mir se d'lescht Joer, wat normal war, well mir de Budget deposéiert hate virun där Kris, hate mir d'Recetten ze héich agesat.

D'Recetten am Budget fir d'nächst Joer par rapport zum Budget, dee mir d'lescht Joer hei deposéiert hunn, falen ëm ronn 9%. Dat ass substanzuell. An ech hunn lech déi grouse Steierkategorien erausgepickt:

- d'Kierperschaftssteier, déi, déi bezuelt gëtt vun de Betriber, a virun allem de Banken, fällt an dem Budget d'nächst Joer no eiser Aschätzung ëm 15% op 1,2 Milliarden;
- d'TVA, déi netto TVA, déi, déi mir an de Staatsbudget kréien, fällt och ëm eppes 15% op 1,9 Milliarden;
- an d'Taxe d'abonnement, déi Steier, déi d'Fonge bezuelen, déi relativ grouse Fluctuatiounen ausgesat ass, besonnesch wann d'Boursë géckeg fonctionnéieren, déi fällt och ëm eppes 15%.

Déi eenzeg Steier, déi mir an dëser klassescher Kategorie vun de grouse Steierkategorien d'nächst Joer liicht méi héich agesat hunn, ass d'Gehältersteier, well duerch eng ganz Rei Automatismen am Privatsecteur an am öffentleche Secteur, plus déi normal Evolutiounen vum Personal, as do eng liicht Croissance par rapport zu deem, wat mir d'lescht Joer agesat haten. Croissance och par rapport zum Fait, datt an deem Joer déi Steier positiv evoluéiert huet.

Ech maache vläicht eng ganz kleng Klammer an deem Kontext. Et war schwierig fir de Moment ze soen, wou mir Enn dës Joers mat de Steiere stinn. Ech kann lech awer soen, datt op de Steiere fir de Moment mir eppes 150 Milliounen ënnert deem Montant leien, dee mir



d'lescht Joer zum gläichen Zäitpunkt an der Staatskeess erakritt haten. Dat ass eng Momentopnam, doraus kann een net all Conclusiounen zéien, mä mir leien also bei eise Steierrecceten ënnert deem Montant, dee mir d'lescht Joer Enn August, wat déi lescht Chiffre sinn déi mir hunn, haten.

Mir wäerten also och fir dëst Joer en Defizit vum Staat hunn, och deen erëm eng Kéier bedéngt, manner Einnahmen, loossen awer besonnesch d'Investitiouns-ausgabe wéinst der Kris lafen, soudatt mir am Laf vun de Budgeten och en Difizit wäerte kréien, quitte datt mir dovun ausgi fir de Moment, datt deen Defizit ënnert den 3% vun den europäesche Stabilitéitscritère wäert sinn. Mä dat musse mir iwwer déi nächst Méint weider Woch fir Woch genee suivéieren, wat mir jo och mat der Finanzkommissioun vun der Chamber wäerte maachen.

Ech kommen zréck zu den Ausgaben. Ech soen also, d'Recettë gi méi niddreg wéi dat Joer virdrun, méi niddreg wéi am Budget. D'Ausgabe klammen ëm 5,9%. Ech rappeléieren, d'Fonctionnementsausgabe klamme ganz wéineg, d'Investitiounsausgabe klamme staark. D'Investitiounsausgabe klamme staark, well dat d'Konsequenz ass vun dem Konjunkturprogramm, an d'Gesamtinvestitiounsausgabe vun der Administration centrale belafe sech d'nächst Joer op 1,9 Milliarden Euro. Dat ass eng Croissance vun 11%, an dat mécht ongeféier 5% vum Bruttoinlandprodukt aus.

Mir haten traditionell e ganz héije Prozentsaz vum Bruttoinlandprodukt fir Investitiounsausgaben, dat loung normalerweis bei eppes 4%, dat ginn elo 5%, och bedéngt natierlech, datt mir méi e kleng PIB hunn, duerfir gëtt dee Ratio anescht. Mä mir halen also d'Investitiounsausgaben op engem héije Prozent, a si klammen nach eng Kéier ëm 11%. Et ass also nach keng Entreprise, déi ka soen, mir kréie manner Opträg vum Staat, duerfir musse mir Leit entloossen, ganz am Géigendeel, ganz vill Betriber liewe quasi nach ausschliisslech vun den öffentlechen Investitiouns-ausgaben, an duerfir hu mir déi op engem héijen Niveau gehalen, 1,9 Milliarden.

Et ass natierlech esou, datt do och muss gekuckt gi wou sinn déi eenzel Projeten. Ech wëll drop hiweisen, wéinst der Kris, datt mir gesot haten, mir géinge virun allem och Projeten ënnerstëtzen, déi vu Kleng- a Mëttelbetriber gemaach ginn, duerfir steigen och d'Ausgaben ënnert anerem vun dem sougenannten Entretien- a Renova-

tionsfong vum Staat vu 42 Milliounen dëst Joer op 56 Milliounen d'nächst Joer, well dat ebe Sue sinn, déi relativ séier kënnen a Renovatiounsarbechte goen. Grouss Projete brauche logescherweis méi Zäit.

Déi eenzel Fonge wäerte mir am Detail an der Chamber diskutéieren. Et sinn déi Projeten, déi Dir grosso modo kennt. D'Regierung huet keng nei Projeten dozou gesat. Et ass net de Moment vun neie Projeten a mir musse selbstverständlech kucken, datt mir et fäerdeg bréngen, iwwert déi nächst Joren d'Investitiouns-ausgaben héich ze halen, mä se net permanent weider no uewen uwues-sen ze loossen, well den Defizit riskéiert soss ze vill grouss ze ginn. An duerfir ass et d'Zil vun der Regierung, déi Investitiouns-ausgaben an den nächste Joren op ongeféier där Héicht, wéi mir fir 2010 hunn, ze plafonnéieren an dëser Legislaturperiod. Plafonnéieren heescht awer, datt een net all Projet ka realiséieren, wéi et och ëmmer an de Käpp, an den Iddien, an de Projete steet.

D'Regierung wëllt an deenen nächste Méint all déi eenzel Investitiounsprojeten nach eng Kéier kucken op hire Käschtepunkt, op hiren Datum vun hirer Realisatioun a fixéiert duerfir finanziell Objektiv an et muss no deene finanziellen Objektiv gekuckt ginn, wat dat konkret fir déi eenzel Projeten heescht. Net fir 2010, do hu mir se am Budget genee opgelëscht, mä fir déi Joren 2011 bis 2014. Dat ass also nach eng ganz intensiv Aarbecht, déi déi eenzel Kollegen an der Regierung dozou musse maachen, mä d'Regierung gemeinsam huet d'finanziell Zil vun den Investitiouns-ausgabe fir déi nächst Jore fixéiert.

De Lëtzebuerger Budget 2001 ënnerstëtzt och ganz staark d'Investitioune vun der Economie duerch all Zorte vu Bähëllef. D'Bähëllef an enger ganzer Rei vu Ministère, wéi dem Wirtschaftsministère, dem Ministère vun de Kleng- a Mëttelbetriber, vum Tourismus, vun der Agrikultur, déi klammen d'nächst Joer am Budget ëm 13% op 160 Milliounen, Bähëllef also, déi mir de Betriber hei zu Lëtzebuerg ginn an déi an der Kris och sécherlech Investitioune sollen encouragéieren, datt se och gemaach ginn, fir datt déi Betriber konkurrenzfähig och sinn no der Kris, well och no der Kris muss ee kämpfe fir seng Parts de marchés ze behalen.

Fir no der Kris ass och wichteg, datt mir de Fuerschungsbudget héich halen. Ween haut fuerscht, huet mar Produkter, déi konkurrenzfähig sinn. An duerfir klëmmt och de Fuerschungsbudget vum nächste Joer

vun haut 203 Milliounen op 210 Milliounen d'nächst Joer, dat ass den öffentliche Fuerschungsbudget. Domadder ass den Deel vun der Recherche publique am PIB bei 0,58%. Mir hunn déi, wéi Dir wësst, iwwert déi lescht Legislaturperiod Joer fir Joer erhéicht. Mat 0,58% hu mir do äis substanzuell par rapport zum Ufank vun der leschter Legislaturperiod verbessert. Deen Effort muss och an der Kris weidergoen. An deem Kontext géing ech och mentionnéieren, d'Dotatioun un d'Universitéit, dat ass eng nei Uni, duerfir wësst dee Kredit. Dee wësst d'nächst Joer op 91 Milliounen, dat ass eng Augmentatioun vu 26%, dat ass substanzuell, mä dat huet domat ze doen, wéi gesot, datt déi Projeten do richteg zum Droe kommen, datt déi Uni an enger Wuesstemsphase ass an domadder plange mir och un der Zukunft vun eisem Land.

Bei den Investitiounsausgabe géing ech och nach wëllen ervirhiewen, datt mir héich Investitiounen hunn an den Infrastrukturen, esouwuel am Fong vun de Schinnen, dem Fonds du rail, wéi am Stroossebaufong. Ech ginn lech just do déi zwee Chiffren. Mir wäerten d'nächst Joer Depensé vum Fonds du rail hunn vun 320 Milliounen a vum Fonds des routes vun 140 Milliounen. Zesumme sinn dat also 460 Milliounen, dat ass eng Augmentatioun vu ronn 8% par rapport zu deem, wat mir 2009 haten. Dat ass also och substanzuell wat mir an den Infrastrukturen maachen, dat huet ze doe mat der Mobilitéit, mat der Liewensqualitéit vun de Leit, déi hei am Land wunnen, mä och mat der wirtschaftlecher Attraktivitéit vun eisem Land.

Elo kann ee sech froen, an déi Fro stellt Dir bestëmmt, spëtstens de Mëtten an der Finanzkommissioun, firwat wësst de Budget dann niewent den Investitiouns- ausgaben och nach esou vill? Duerfir géif ech lech och gären e puer aner Chiffren nennen an do géing ech lech just Augmentatioune mentionnéieren, datt Dir gesitt, wou kënnt de Rescht vun der Croissance vun den Ausgabe vum Budget hir. Ech géing der e puer mentionnéieren: dat éischt, dat ass d'Augmentatioun vun enger ganzer Rei vun Transferts sociaux, déi net duerch nei Moossnahme bedéngt sinn, mä einfach do- duerch, datt d'Zuel zum Beispill vun de Kanner par rapport zum leschte Budget an d'Lut gaangen ass. Duerfir hu mir zum Beispill ronn 53 Milliounen méi fir de Finanzement vun den Allocations familiales, mir hu ronn 13 Milliounen méi fir de Finanzement vun de Prestations de maternité. Mir hunn an dem öffentliche Transport, net Investitiounen, also am Fonctionnement,

60 Milliounen méi duerch eng ganz Rei zousätzlech Linnen, déi an deem leschte Joer bäikomm sinn. Mir hunn zousätzlech Plaze fir Kanner an de Crèches, an de Maisons relais, all déi Frais de fonctionnement wou de Staat partizipéiert, wuessen am nächste Budget ëm 25%. De Gesamtkäschtepunkt iwwregens, wëll ech an deem Kontext soen, vun der Participatioun vum Staat un de Fraisé vun der Garde d'enfant beleeft sech d'nächst Joer op 134 Milliounen Euro, dat ass e Plus vu 26%. Domadder wäerte mir et fäerdeg bréngen, um Enn vum nächste Joer 31 500 Plaze fir Kanner an den eenzelne Strukturen hei zu Lëtzebuerg ze hunn.

Selbstverständlech wuessen dann och am Budget vum nächste Joer Ausgabe vun dem sougenannte Kyoto- fong. Déi wuessen d'nächst Joer ëm 67 Milliounen. Am Budget vum nächste Joer wuessen och d'Ausgaben déi mir hu fir de Remboursement vun den Zënse vun der Schold. Wann een en Defizit huet oder wann een extra Operatioune mécht a Sue léint, da muss een dat och zréckbezuelen. Et muss ee virun allem awer kuerz- fristeg och Zënse bezuelen. Mir hunn d'nächst Joer 150 Milliounen Euro am Budget, déi mir brauche fir d'Zënse zréckzebezuelen, dovu 70 Milliounen nei, déi mir am leschte Budget net haten, duerch Zënse, déi mir musse bezuelen, op deen Emprunt, dee mir opgeholl hate fir am Kapital vun enger Bank eranzeklammen am Kader vun de Rettungsoperatioune vun Enn 2008. Déi 70 Milliounen ginn natierlech direkt un d'Lëtzeburger, well deen Emprunt ass gréisstendeels vu Residente souscrivéiert ginn, esou datt och d'Leit duerch dee Remboursement vun deenen Zënse, déi awer eng Depense, eng substanzuell Depense am Budget duer- stellen, och domat finanzéiert. 150 Milliounen, also d'Gesamtausgab fir d'Zënslascht d'nächst Joer.

E Wuert vläicht zum Sozialbudget als Ganzt. De Sozialbudget, dat ass also eng ganz Rei Ministère, Famille, Santé, Logement, Travail, Sécurité sociale, Egalité des chances, wann ech dat alles zesammen- huelen, dat wat mir klassesch als Sozialbudget nennen, da bleift deen esou wéi déi Jore virdrun op 45% par rapport zu dem Gesamtstaatsbudget an dat sinn, a Chiffren ausgedréckt, ronn 4,4 Milliarden Euro.

An deem Kontext vun de sozialen Transferte géing ech och wëlle mentionnéieren, datt mir weiderfueren, och an der Kris, mat der Ënnerstëtzung vun de Leit wa si an eng Wunnéng investéieren, eng Wunnéng kafen. Alleng de Montant vun de Primen déi mir de Leit

ginn, Subventiounen, Bonificatiounen, belafe sech am Budget vum nächste Joer op 65 Milliounen Euro, wat also Primä sinn fir de Wunnéngsbau an Acquisitiounen z'ënnerstëtzen.

Solidaritéit ass de Sozialbudget, Solidaritéit heiheem. Solidaritéit an der Welt bleift och am Budget 2010. Och a wirtschaftlech méi schwierigen Zäiten heiheem geet et ville Länner op der Welt a ville Mënschen op der Welt vill vill méi schlecht wéi eisem Deel vun der Welt, an duerfir huet d'Regierung decidéiert, am Budget vum nächste Joer d'Entwécklungshëllef op 1% vum Bruttoinlandprodukt ze fixéieren, dat sinn 299 Milliounen Euro, wat eis Entwécklungshëllef am Joer 2010 betrëfft.

Ech hunn et virdu gesot, datt no europäesche Chiffre mir en Defizit hu vu 4,4%, dat ass den öffentlechen Defizit, esou wéi en international gerechent gëtt. D'Chamber awer, wéi gesot, stëmmt jo net de Budget vun de Gemengen, d'Chamber stëmmt net de Budget vun der Sécurité sociale, d'Chamber stëmmt de Budget, de classesche Budget ouni d'Ausgabe vun de Fongen. D'Chamber stëmmt also nëmme en Deel vun den öffentlechen Ausgaben, well notamment déi Depensen, och déi iwwert d'Fonge gemaach ginn, déi ginn bei eenzelne Projete gestëmmt, mä net am Joresbudget. Ech hunn lech selbstverständlech awer, well dat en Objet ass vum Gesetz, de classesche Budget wéi mir e fréier gemaach hunn, wann ech dat esou dierf ausdrécken, och hei ausgedeelet, deen huet en Defizit vun 1,3 Milliarden Euro. Mä wéi gesot, deen ass net ze vergläiche mat Chiffren, déi op europäeschem Niveau gebraucht ginn.

Wéi finanzéiere mir elo deen Defizit? De Lëtzebuurger Staat freet d'Chamber d'Autorisatioun fir d'nächst Joer Sue léinen ze goen. Mir ginn dovun aus, datt mir d'nächst Joer 1,5 Milliarden Euro wäerte musse léine goen. Dovunner ronn 1,3 Milliarden fir de classesche Budget an 200 Milliounen, dat huet awer nëmme mat eise Gesetzter ze doen, 200 Milliounen ginn direkt affectéiert an de Fonds du rail an an de Fonds des routes, mä dat ass eng technesch Operatioun. Wichteg ass och de Chiffre, datt d'Regierung dovun ausgeet, datt si am Laf vum Joer 1,5 Milliarde wäert léine goen.

Elo muss een déi 1,5 Milliarde gesi par rapport zu den Investitiounsausgabe vum Staat. Mir ginn also manner léinen, contrairement zu eisen Nopeschlänner, wéi dat, wat mir an Investitiounsausgaben ausginn. De Staat

huet 1,9 Milliarden Investitiounsausgaben, mir léine viraussichtlech 1,5 Milliarden. Mir finanzéieren also d'Investitiounsausgaben zum Deel iwwer Suen, déi mir léine ginn. Mir wäerte versichen esou spéit wéi méiglech déi Sue léinen ze goen an enger Form, déi ech als Finanzminister wäert am Laf vum Joer definéieren. Esou spéit wéi méiglech, well mir eng Tresorerie hunn, mat där mir kënnen eng ganz Rei Ausgaben nach finanzéieren, a fir domat d'Zënslaascht fir de Staat esou niddreg wéi méiglech ze halen.

Wa mir déi 1,5 Milliard léine ginn, da komme mir um Enn vum Joer 2010 op ronn 7 Milliarden öffentlech Schold. An där öffentlecher Schold vu 7 Milliarden, do sinn och d'Scholden dra vun de Gemengen, déi musse mir mat no europäesche Regele berechnen, dat heescht, mir hätten e Gesamtscholdemontant vun 19,5% par rapport zum Bruttoinlandprodukt. Mä, wéi gesot, déi 19,5% sinn net nëmme d'Schold vum Staat, et sinn och d'Scholde vun de Gemengen, et sinn och d'Scholde vun den Etablissements publics, et sinn also och d'Scholde vun enger Rei vu Fongen, wéi dat no europäesche Regele gerechent gëtt. Mä et ass dee Chiffer awer, deen ass, wat en ass. Dat heescht 19%, dobäi wëll ech mentionnéieren, datt 2 Milliarde vun deene 7 Milliarden eng atypesch Schold sinn, well 2 vun deene 7 Milliarde sinn déi Suen, déi mir an d'Kapital vun der BGL bezuelt hunn. Déi Sue sinn also erëm eng Kéier ze realiséieren, deen Ament wou mir no der Kris dat Kapital verkafen. Déi aner 5 Milliarde si classesch Schold, mat deene mir Investitioune finanzéieren, also Infrastrukturprojete finanzéieren. Et ass méi wéi dat, wat mir an der Vergaangenheet haten, well mir haten an de Joren 2004 bis 2007 eng Schold vu ronn 6%, elo kréie mir d'nächst Joer viraussichtlech eng Schold vun 19%. An duerfir ass et an den Aen vun der Regierung absolut noutwenneg, datt mir weder den Defizit weider wuesse loosse, nach d'Scholde weider wuesse loosse. Op jiddwer Fall wëlle mir net op deen Niveau kommen, wéi et an der Europäescher Unioun erlaabt ass, wat jo 60% vum Bruttoinlandprodukt ass, well ee klengt Land vill méi schwierig d'Kéier kritt. Et ass jo och nämlech esou, datt wann ee Schold mécht, déi Schold muss een eng Kéier zrëckbezuelen an dat kann, an dat gesi mir an enger Rei vu Länner, zu massive Steieraugmentatioune féieren. Mir mengen, datt dat wirtschaftsschiedlech wier, datt dat schlecht wier fir d'Leit, an duerfir menge mir, datt ee muss kucken, iwwert déi nächst Joren d'Schold

esou raisonabel wéi méiglech, dat heescht esou niddreg wéi méiglech, ze halen.

An duerfir ass de Budget 2010, deen éischte vun dëser Legislaturperiod, een Antikrisebudget, e Budget, dee wëllt reagéiere géint d'Kris an duerfir d'Betribler an d'Leit ënnerstëtzt. An duerfir ass et an eisen Aen grad esou noutwenneg, datt mir mat Zäit an Europa an heiheim iwwert déi sougenannten Exitstrategie diskutéieren, dat europäesch Wuert, wat jo net méi heescht wéi ze kucken, wéi komme mir aus dem Defizit eraus, wéi ka sech de Staat erëm lues a lues erëm aus der Economie zréckzéien, och aus dem Finanzsecteur, mä virun allem och aus den Defiziter. An der Kris ënnerstëtze mir d'Kafkraaft an d'Investitiounen, an der Kris wëlle mir d'Steierlaascht net änneren.

Mir mengen, datt et eng gemeinsam Pflicht vun der Chamber an der Regierung wär ze kucken, iwwert déi nächst 12 bis 24 Méint, fir deen Defizit ze reduzéieren an duerfir hu mir an der Regierungserklärung 3 Pisten indiquéiert. Déi éischt ass, an déi hu mir schon am Budget 2010 gemaach, d'Fonctionnementskäschten dierfen net substanzuell wuessen, dierfen also nëmmen dat wuessen, wat déi normal Präisentwicklung ass. D'Investitiouns uitgaben dierfen net esou wuesse wéi dat an deene leschte Joren virgesi war, well wa mir einfach all Projete realiséiert hätten, kéime mir 2011 op en Investitiounsvolume vun 2,5 Milliarden. Dat kann net goen an duerfir soe mir, mir musse bei 1,9-2 Milliarden d'nächst Joer bleiwen. Mir musse also op engem héijen Niveau d'Investitiouns uitgaben halen, mä si kënnen net permanent klammen. An dréttens musse mir bei deene sëllegen a vu vill vun äis gedroene sozialen Transferte kucken, wéi kënne mir déi op eng sozial gerecht Aart a Weis bremsen, andeem mir méi sozial Selektivitéit aféieren. Dat ass méi liicht gesot wéi gemaach. Mä et ass sécherlech, datt verschidde Leit Transferts sociaux méi brauche wéi anerer an datt de Staat verschidde Leit, déi méi op d'Solidaritéit ugewise sinn, méi muss ënnerstëtze wéi déi aner.

An doriwwer musse mir Diskussiounen féieren, doriwwer musse mir Consultatiounen féieren, mä eist Zil ass kloer, mir wëllen um Enn vun dëser Legislaturperiod net vun de Scholden erdréckt ginn a mir wëllen no der Kris an enger europäesch stabilitéitspaktkonformer Situatioun sinn. Net well mir dat vun Europa virgeschriwwen kréien, mä well mir dru gleewen, datt et noutwenneg ass, datt wann een ze héijen Defizit huet,

datt ee senger Economie a senger Leit en fait esou vill muss ewechhuelen, andeem een d'Steieren erhéicht, datt mir domadder net méi konkurrenzfähig wäeren an zu Lëtzebuerg d'Aarbechtsplazen net méi kënnte weider geschafe ginn.

Mir ware besser wéi déi aner bis elo, well mir gutt Infrastrukturen hunn, well mir e gudde Sozialsystem hunn. Dee wëlle mir net futti maachen, mä et muss een akzeptéieren an der Kris, an engem schwierege wirtschaftlechen Ëmfeld, datt déi eng oder aner Schrauf muss kuerzfristeg geännert ginn, grad esou wéi verschidde Schrauwe laangfristeg musse ajustéiert ginn, insbesondere wat d'Pensiounsreform betrëfft, déi an den nächste Méint wäert diskutéiert ginn, déi jo e laangfristegen Effet huet op de Budget, mä net e kuerzfristegen Effet op d'Staatsfinanze kann hunn.

Iwwert déi Strategie de sortie wëll ech als Finanzminister an deenen nächste Wochen eng ganz Rei Gespréicher féieren. D'Regierung selbstverständlech ass déi, déi wäert dem Parlament Propositionen am Laf vum nächste Joer en vue vum Budget 2011 an 2012 maachen, mä d'Regierung weess, datt hei e kollektiven Effort verlaangt ass. An duerfir wëlle mir esouwuel iwwert d'Ziler wéi d'Mëttele mat alle Fraktiounen am Parlament, mat alle Gewerkschaften, mat alle Patronatsverbänn diskutéieren, fir ze kucken, wéi kréie mir zesummen dëst Land op eng Position, datt mir besser do sti wéi eis Noperen. Och elo sti mir besser do wéi eis Noperen, well mir hu manner Defizit wéi eis Noperen. Och elo sti mir besser do wéi eis Noperen, well mir hu manner Chômage wéi eis Noperen. Och well de Staat massiv d'Entreprises ënnerstëtzt huet. Mä laangfristeg dierfe mir net deen Defizit weider uwuesse loossen. Dëst ass en Defizit, dee just tolerabel ass an der Kris, en ass net tolerabel no der Kris. An duerfir, mengen ech, sinn déi Debaten an d'Analyse vun dësem Budget, op deen ech mech hei an der Chamber freeën, an déi mir de Mëtten an der Finanzkommissioun ufänken, datt mir doriwwer diskutéieren. D'Regierung hält näischt dovun, fir an engem Hauruckverfahren, vun haut op mar, ouni Consultatiounen géint wirtschaftlech a sozial Interête vun dësem Land d' uitgaben ze kieren, mä d'Regierung ass determinéiert fir mëttelfristeg, dat heescht no der Kris, aus dem Defizit erauszekommen an de Budget 2011 a virun allem de Budget 2012 muss deem Zil gerecht ginn.

Dat waren, Här President, de Moie vill Zifferen, dat hei war jo keng Budgetsried, mä eng Mëschung vun

Erklärung, Pressekonferenz an Einleitung zu den Aarbechten, déi dëst Parlament an den nächste Wochen an der Finanzkommissioun an duerno am Plenum féiert. An duerfir sinn ech gäre bereet, zesummen och mat de Kollegen aus der Regierung, déi hei ganz vill Ausgabe jo an hiren eenzelnen Departementer hunn, fir doriwwer mat der Finanzkommissioun respektiv och deenen anere Kommissiounen am Parlament an deenen nächste Woche Ried an Äntwert ze stoen.

Merci.

## Discours d'Octavie Modert à l'occasion de la conférence générale de l'Unesco, Paris

7 octobre 2009

Monsieur le Président de la Conférence générale,  
Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Monsieur le Directeur général,  
Éminences,  
Honorables délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Comme les orateurs qui m'ont précédée, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre brillante élection.

Je m'empresse également, Monsieur le Directeur général, de vous féliciter de la manière dévouée, toujours inspirée par l'esprit d'harmonie du WHA japonais, dont vous avez accompli vos deux mandats.

Je me rappelle avec grand plaisir votre visite officielle au Luxembourg en 2005, qui a grandement honoré notre pays. À cette occasion, vous avez tenu à rencontrer, entre autres, notre Commission nationale, témoignant ainsi de votre attachement de principe à cette instance, qui assure les liens avec les États parties et la société civile; et il ne faut pas sous-estimer l'importance de ces contacts.

L'élection d'un directeur général constitue toujours un moment-clé pour notre organisation, où nous devons tous ensemble réfléchir sur les grands défis de l'Unesco au XXI<sup>e</sup> siècle. Les défis ne manquent pas.

L'Unesco souffre d'un déficit de visibilité et d'un manque de poids et d'influence. Elle devrait s'inspirer d'un de ses grands succès et redorer son image à travers les splendeurs du patrimoine mondial: qui ne connaît pas

les labels de l'Unesco, qui rencontrent un succès incontestable et un large engouement pour poser de nouvelles candidatures – voire des tentatives d'imitation? Mesdames et Messieurs, qui dit patrimoine mondial dit également patrimoine immatériel, qui lui aussi connaît un succès inespéré et auquel le Luxembourg aimerait apporter sa contribution avec la légendaire procession dansante d'Echternach. La visibilité de ses labels devrait pouvoir se répercuter positivement sur l'Unesco.

L'Unesco devra repenser son rôle d'instance éthique et intellectuelle au sein des Nations unies. Redevenir cette agora où jadis Freud et Einstein échangeaient leurs réflexions sur l'origine de la guerre dans *Le courrier de l'Unesco*, où Sartre faisait une conférence retentissante sur la responsabilité de l'Unesco dans le monde déchiré par la guerre; où Jeanne Hersch incarnait ici la philosophie, discipline transversale qui devrait retrouver son poids et son prestige dans cette maison de tous les savoirs, un peu méconnue aujourd'hui.

Un rayonnement accru permettrait à l'Unesco de réaffirmer son rôle au sein de l'ONU. L'Unesco devrait également réfléchir à resserrer ses liens avec les autres grandes organisations internationales basées à Paris, comme l'OCDE ou la Francophonie.

Car, Monsieur le Président, l'éducation et la culture, l'enseignement et les valeurs sont et seront parmi les moyens clés pour sortir de la crise mondiale actuelle autant que pour contribuer au progrès social et au désenclavement des populations et pays les plus démunis. Nous y retrouvons les intérêts que nous partageons avec les organisations voisines à Paris notamment: le développement, la société de la connaissance, l'accès à l'information, et la culture à leur service et à celui de l'égalité entre tous.

Désenclavons donc l'Unesco et participons aux grands débats: à condition toutefois de réexaminer notre propre mode de fonctionnement, ankylosé par trop de discours et pas assez de débats thématiques, par un langage parfois codé, un formalisme parfois stérile. Nous en appelons donc à une nouvelle culture du dialogue et de la discussion, mais aussi à une culture du résultat.

En un mot, l'Unesco doit mener une réflexion stratégique sur la place qu'elle compte occuper dans notre XXI<sup>e</sup> siècle.

Tâche ambitieuse et noble que la directrice générale désignée a condensé au Conseil exécutif dans cette

formule inclusive: «un nouvel humanisme pour le XXI<sup>e</sup> siècle». Je suis convaincue que nous saurons, dans l'esprit des mères et pères fondateurs, donner des impulsions pour redonner à l'Unesco son influence et son prestige intellectuel et éthique.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg vient de siéger pendant quatre années au Conseil exécutif, pour la première fois de son histoire, avec beaucoup de fierté et d'engagement. Nous avons notamment pu œuvrer à ce titre, en 2005, lors de la Présidence luxembourgeoise de l'UE, en faveur de l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Mesdames et Messieurs,

Nous continuerons toujours d'être un partenaire actif et fidèle de notre organisation, l'Unesco.

## Discours de François Biltgen à l'occasion de l'inauguration de LU-CIX

13 octobre 2009

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que j'ai accepté l'invitation pour l'inauguration de LU-CIX. Le fait que cette inauguration ait lieu dans les locaux de eBRC, dans un des *data centers* les plus prestigieux en Europe, filiale de l'Entreprise des postes et télécommunications, illustre la capacité d'innovation du secteur TIC au Luxembourg et de l'EPT en particulier. Le Luxembourg offre en effet un choix de qualité en matière d'infrastructures de haut débit, avec la particularité que les deux réseaux Luxconnect et Teralink sont opérés par la main publique. Ces deux réseaux ne sont pas concurrentiels, mais complémentaires.

«The Internet is a vibrant platform for innovation, investment and creativity, an enduring engine for job creation and economic growth.» Je viens de citer Julius Genachowski, président de la FCC (Federal Communications Commission), qui est le régulateur du secteur aux États-Unis.

Je suis persuadé que ce qui est vrai pour les États-Unis doit encore l'être plus pour le Luxembourg. En effet, les enjeux liés à Internet sont particuliers pour le

Luxembourg et son économie. L'économie luxembourgeoise est une économie de services qui repose fortement sur l'utilisation de ces technologies. Le secteur bancaire ne pourrait pas exister sans spécialistes en informatique et en réseautique, sans prestataires informatiques, sans centres de données, sans connexions vers l'étranger. Le volume de données numériques qui sont traitées et qui circulent sur les réseaux s'accroît de manière quasi exponentielle et les entreprises ont besoin de structures sans cesse plus performantes pour pouvoir traiter ces données de manière sécurisée. La sécurisation des données est un élément-clé, surtout pour la place financière.

Ces services ont besoin de manière croissante de technologies de l'information et de la communication. La production, l'organisation et la circulation de données numériques sont au centre du fonctionnement efficace de l'économie numérique. Le Luxembourg étant un grand centre financier international et un important *media hub*, le succès futur et les chances de diversification de ces secteurs dépendent largement de la qualité des réseaux de communications aussi bien nationales qu'internationales.

Une infrastructure IT à la pointe du progrès fait donc avancer l'économie, surtout lorsqu'il s'agit d'une économie de services et que la demande pour davantage de bande passante et de capacité de stockage va croître rapidement, comme nous le savons tous.

Et ce qui est vrai en temps normal est encore plus vrai en temps de crise. Les investissements en cours de réalisation dans les infrastructures de communication nous permettront de renforcer la compétitivité de notre économie.

J'ai délibérément choisi l'inauguration de LU-CIX pour une première apparition en public en ma qualité de ministre des Communications et des Médias «bis». J'estime en effet que l'inauguration de LU-CIX représente une étape-clé de notre vision commune de faire de notre pays un carrefour d'Internet et des efforts entrepris depuis une dizaine d'années pour diversifier le secteur des médias et des communications.

En jetant un bref regard en arrière, je constate en effet une évolution considérable du secteur au Luxembourg.

J'y distingue trois phases importantes:

- La phase de l'exploration des idées et de l'initiation des premiers projets (2000-2004);
- La phase de la construction des autoroutes et de la mise en place des centres de données (2004-2009);
- La phase du développement des services et de l'extension continue des infrastructures, qui débute aujourd'hui.

En effet, en 1999, lors de mon premier passage au Service des médias et des communications, en termes de TIC, le Luxembourg ressemblait à un «*nowhere's land*». On ne parlait ni de e-government ni d'autoroutes de l'information, et très peu encore de concurrence au niveau des infrastructures. C'est néanmoins dans ce contexte que le gouvernement de l'époque a fait preuve de prévoyance en créant un ministère «de la convergence», c'est-à-dire en combinant les compétences pour les médias et les communications dans une seule administration. Le Luxembourg était le premier pays à opter pour la création d'un ministère de la convergence entre le contenu et le contenant. C'était en 1999, lorsque j'ai repris le portefeuille de ministre des Communications.

Aujourd'hui, dix ans plus tard, la convergence se retrouve partout, avec les téléviseurs reliés à Internet, les téléphones portables capables de recevoir la télé et la radio et bien d'autres choses.

Eh oui, nous avons vu juste à l'époque et cette mise en commun de compétences au niveau de l'administration a permis de bien préparer le terrain, ensemble avec vous tous. Les résultats sont aujourd'hui palpables.

Je me rappelle encore avoir visité en 1999 eBay, Yahoo, Apple, et bien d'autres en Californie, ensemble avec mes collaborateurs du SMC. Ces entreprises venaient de sortir du statut de *start-up* et leur effervescence m'a inspiré de manière durable.

Je n'imaginai pas que dix ans plus tard, j'allais en retrouver plusieurs à Luxembourg!

En effet, à l'époque, l'on se concentrait trop sur les équipements informatiques et l'on négligeait le développement des services en ligne. On avait tendance à penser qu'il suffisait de mettre des ordinateurs partout, dans les administrations, dans les bureaux, dans les écoles, dans les foyers, pour que le monde change et que la

société numérique se mette en place. Aujourd'hui, nous avons appris que cette approche était trop restrictive.

Ensuite, en 2000, dans le cadre de la stratégie dite de Lisbonne, nous développons un programme ambitieux, menant peu à peu à la naissance d'e-government, avec la mise en place d'eLuxembourg, et au début de la construction des infrastructures.

Après ce «temps des pionniers» suivit le temps du développement rapide de ce qui avait été initié auparavant. Cette période du développement des infrastructures était surtout marquée par l'action menée par le ministre Jean-Louis Schiltz qui a repris le flambeau en 2004. Ayant compris l'enjeu stratégique, il a développé et mis en œuvre l'initiative Luxconnect, accélérant, en passant, la mise en place de Teralink. Je voudrais lui rendre hommage ici. Ces deux initiatives du secteur public, ensemble avec celles du secteur privé, positionnent aujourd'hui notre pays sur l'échiquier des technologies de l'information et de la communication en Europe.

Aujourd'hui, nous nous situons au début d'une nouvelle ère, comportant le défi de mettre à profit les infrastructures mises en place. La mise en commun sous la tutelle du même ministre, par ailleurs ministre de la Justice, du Service des médias et des communications et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, marque pour ainsi dire le premier coup de bêche à la construction d'un réel ministère de l'avenir qui permettra non seulement une anticipation continue des besoins futurs, mais surtout sa réalisation intelligente et concrète par la concentration de toutes les compétences requises dans ce domaine. Ces synergies contribueront à une mise en œuvre rapide de nos objectifs.

Mesdames, Messieurs,

Je suis aujourd'hui particulièrement fier de pouvoir affirmer: «Luxembourg is now on the map», et j'en viens à LU-CIX.

Je laisse évidemment aux spécialistes le soin de vous expliquer toutes les finesses technologiques et tout le potentiel de LU-CIX.

Trois points méritent cependant d'être mis en avant:

1) LU-CIX est la clé de voûte de notre initiative commune visant à enraceriner le Luxembourg fermement sur la carte des autoroutes de l'information et, partant, d'Internet. Notre compétitivité en sera sensiblement renforcée.

2) LU-CIX est un bel exemple qui, j'espère, servira de *best practice*, de collaboration fructueuse entre opérateurs et acteurs du secteur, qui tout en étant souvent concurrents ont reconnu la nécessité de créer cette synergie inéluctable aux développements technologiques ultérieurs. En fin de compte, elle leur servira tous. L'intérêt général en profitera par-dessus tout, puisque LU-CIX contribuera à un marché plus concurrentiel et plus ouvert.

3) Capitale de l'Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale, le Luxembourg a d'abord été centre d'excellence de la sidérurgie, puis une place financière de taille. Maintenant, nous avons l'ambition de devenir un haut-lieu de la société et de l'économie numérique.

Une question clé est celle de savoir si notre secteur des communications électroniques est compétitif au niveau international.

Beaucoup a été dit et écrit à ce sujet ces derniers jours. Eh bien, laissons juger les spécialistes.

Je voudrais ici citer le dernier rapport européen sur la compétitivité numérique i2010 que la Commission européenne a publié en août 2009. La Commission note que beaucoup de paramètres concernant le Luxembourg se situent significativement au-dessus de la moyenne européenne. Nous sommes ainsi en tête de peloton dans cinq domaines (couverture du haut débit, couverture des zones rurales, utilisation du wireless Internet, utilisation d'Internet à des fins de formation et pourcentage des travailleurs avec des connaissances en TIC). Qui plus est, nous nous situons dans le top ten en ce qui concerne 35 des 50 paramètres analysés.

Par ailleurs, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a publié en mars 2009 un *ICT Development Index*. Notre pays figure en troisième position parmi 150 pays.

Nos efforts ont donc réellement porté des fruits, alors que les indicateurs étaient nettement moins bons il y a quelques années, comme vous vous en souviendrez sans doute.

Je suis cependant d'avis que tout *benchmarking*, si favorable soit-il, n'est qu'une photo et ne reflète donc rien d'autre que l'instant retenu par le *benchmarking* même.

Nous avons ainsi réussi à bien nous positionner! Mais est-ce que nos atouts sont suffisamment connus? Je

pense que nous devons redoubler d'efforts dans la promotion et la prospection. Luxembourg for ICT et les initiatives du secteur privé vont certainement dans le bon sens et Internet permet de présenter nos atouts au monde entier.

Toutefois, rien ne vaut un bon réseau de contacts. Ensemble avec le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, nous allons étudier comment nous pouvons nous positionner encore mieux.

Cet exercice ne sera efficace que si nous procédons ensemble avec le secteur privé, alors que nos intérêts sont tout à fait convergents.

Mesdames, Messieurs,

Le secteur des communications, dois-je le souligner devant une communauté de spécialistes, est en mutation rapide et la concurrence est omniprésente.

C'est la raison pour laquelle nous procédons à des intervalles réguliers à des études et évaluations sur l'environnement compétitif. Je voudrais dans ce contexte vous lancer l'appel de vous joindre à nous pour mener à bien cet exercice régulier d'évaluation, et de nos forces et de nos faiblesses.

J'aimerais vous esquisser quelques-unes de mes vues sur les actions que j'entends mener dans les années à venir. Laissez-moi vous esquisser quelques priorités.

Première priorité: continuer l'extension des infrastructures:

- Nous continuerons à développer les infrastructures de communications. Ces réseaux sont le système nerveux non seulement de notre économie, mais également de la société que je qualifierais de société numérique.
- Dans ce contexte, une importance cruciale reviendra aux réseaux mobiles. Nous allons trouver l'équilibre judicieux entre l'incontournable déploiement des réseaux et les considérations liées à la qualité de vie.
- Tout sera mis en œuvre afin que les zones d'activité économiques aient accès rapidement au très haut débit.
- Le déploiement de la fibre optique jusque dans les foyers devra être accéléré.



Deuxième priorité: développer l'offre de services:

- Il est bien connu qu'en développant l'infrastructure et en augmentant la bande passante, on favorise l'accès à de nombreux nouveaux services et à de multiples sources d'informations. Encore faut-il que ces services se développent ou que l'offre de service existante soit adaptée au potentiel qu'offre Internet.
- J'entends rappeler ici l'initiative eLuxembourg que j'ai personnellement lancée en 2001, qui, après quelques turbulences de l'enfance, atteint aujourd'hui ses objectifs dans de nombreux domaines.
- Eh bien, j'entends relancer les administrations et services de l'État, surtout dans une logique de simplification administrative.
- L'archivage électronique et la numérisation sont considérés comme prioritaires.
- J'entends examiner avec vous les effets potentiels du *cloud computing* et de la virtualisation sur l'économie luxembourgeoise. J'y vois plutôt un potentiel qu'un risque, à condition de nous y consacrer sans perdre de temps.
- Les TIC sont appelées à jouer un rôle primordial en matière de développement durable. Green ICT ne restera pas une notion vide de signification. Nous allons œuvrer à rendre les TIC elles-mêmes plus vertes – et la virtualisation en est un facteur. Là aussi, je compte approfondir les idées qui ont déjà été présentées par plusieurs d'entre vous.
- C'est dans ce même ordre d'idées, mais également en vue de contribuer à accroître la compétitivité du pays, que j'ai fait inscrire, sur suggestion de Jean-Louis Schiltz, le secteur IT parmi les sept priorités du Programme national de recherche. Nous allons sensibiliser nos jeunes aux métiers liés au secteur des TIC et la recherche peut y contribuer.
- De nombreux métiers nouveaux liés aux technologies de l'information et de la communication vont voir le jour. C'est un défi majeur pour les deux membres du gouvernement en charge du ressort de l'Éducation. Pour ma part, je viens d'aviser mes quatre départements en charge du dossier (SM&C, Justice, Fonction publique et ESR) de se concerter sans délai, aux fins de faire des propositions concrètes à ce sujet.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi en guise de conclusion d'exprimer mon fort attachement à l'éclosion d'une société numérique basée sur la liberté d'accès et la responsabilisation de tous, prestataires de services et utilisateurs.

L'impact des TIC sur le comportement des individus en tant qu'acteurs économiques, mais également en tant que personnes privées, sera plus que significatif au cours des années à venir.

Laissez-moi développer un certain nombre de réflexions sur les enjeux de la société numérique. Je dis bien «société» numérique et non pas «économie» numérique. À mes yeux, l'économie n'est qu'un moyen au service du développement de la société.

Je rêve d'une société numérique basée sur la liberté d'accès dans un cadre responsable.

Dans ce contexte, le principe doit être la liberté. La sécurité doit rester l'exception. Elle doit être mise en œuvre prioritairement par la responsabilisation de tous les acteurs, que ce soient les prestataires de services, mais aussi les utilisateurs eux-mêmes. Ce n'est qu'en dernier lieu que le législateur, notamment européen, doit fixer des restrictions.

La liberté doit également être protégée. Je constate cependant que nous vivons dans un monde où, d'un côté, on demande à juste titre une protection accrue de la vie privée, alors que de l'autre, il y a une forte tendance de la part des utilisateurs à révéler de plus en plus de données personnelles sur les sites des réseaux sociaux ou autres.

Ce phénomène ne peut point être contrôlé de façon optimale par des interdictions, mais d'abord par une responsabilisation accrue de tous les acteurs. À cet égard, je soutiens toutes les initiatives de mes collègues au gouvernement tendant à informer, voire éduquer les utilisateurs.

Je soutiens enfin entièrement l'idée d'un Internet ouvert, d'un Internet libre et neutre. Dans ceci, je rejoins d'ailleurs parfaitement la commissaire Reding quand elle explique que «the telecoms package [...] will give the European Commission and national regulators new instruments to ensure that the net will be open and neutral in Europe. This is a very important, and often underestimated achievement of the reform [...]. [Europe

should] make good use of these new tools for enhancing Net neutrality.»

Vous constaterez que des défis importants nous attendent et que les initiatives relèvent de différents portefeuilles ministériels.

Dans la mesure où je cumule les ressorts de la Justice, des Communications et Médias, de la Recherche, de l'Enseignement supérieur, de la Fonction publique et donc les technologies de l'information liées aux services offerts par l'État, je suis effectivement en position utile pour veiller à une coordination efficace des différents chantiers et priorités.

Dans ce contexte, je compte bien évidemment sur votre collaboration fructueuse.

Je vous remercie.

## Discours de Jean Asselborn à l'occasion du premier séminaire sur la mise à jour du concept stratégique de l'OTAN

16 octobre 2009

Madame le Président,  
Monsieur le Vice-Président,  
Monsieur le Secrétaire général délégué,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Notre alliance, qui vient de fêter son 60<sup>e</sup> anniversaire, a entamé un processus de réflexion, ouvert et inclusif, qui culminera dans l'adoption d'un nouveau concept stratégique lors de notre sommet au Portugal fin 2010.

Le Luxembourg est particulièrement fier d'avoir pu organiser le premier d'une série de quatre séminaires afin de réfléchir sur l'objectif premier de l'OTAN et ses missions essentielles dans le nouvel environnement stratégique.

Pendant 60 ans, «OTAN» a été synonyme de liberté, solidarité et sécurité indivisible entre l'Europe et l'Amérique du Nord. De nos jours, la raison d'être principale de l'OTAN – assurer notre sécurité – reste plus que jamais valable.

Ce qui est nouveau, c'est que l'environnement dans lequel nous poursuivons cet objectif est complètement différent. Aujourd'hui, nous faisons face à des défis

d'une nature nouvelle – États faillis ou en faillite, cyberattaques, sécurité énergétique, piraterie – et dont l'origine géographique est le plus souvent «hors zone».

Il me paraît utile que notre politique de sécurité soit définie de manière plus large, car les nouveaux défis relèvent de par leur nature de domaines qui exigent des compétences qui dépassent la sphère militaire.

Aucun pays – et aucune alliance – n'est aujourd'hui capable de résoudre seul les défis auxquels nous sommes confrontés. Fondées sur des valeurs communes, l'UE et l'OTAN se justifient chaque jour davantage. L'approche globale nous invite à nous orienter vers une véritable coopération, fondée sur une nécessaire complémentarité entre ces organisations.

Dans ce contexte, notre lieu de réunion – le quartier du Kirchberg, siège de 10 institutions européennes – est symbolique. L'Union européenne est par essence un projet de paix qui a réussi parce qu'il y avait, et il y a toujours, la volonté politique de coopérer, aussi bien au niveau européen qu'au niveau transatlantique.

La coopération – avec d'autres acteurs et sur tous les sujets – sera au cœur de notre débat sécuritaire.

La coopération entre l'OTAN et l'UE doit pouvoir évoluer pour devenir un véritable partenariat stratégique. L'Afghanistan, le Kosovo et l'océan Indien sont des théâtres où l'OTAN et l'UE ont déployé des ressources importantes. Dans un contexte de crise financière internationale, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de faire double emploi et nous ne pouvons pas faire l'économie d'une approche globale qui aille au-delà du simple slogan.

La coopération entre l'OTAN et la Russie mérite toute notre attention. Nous ne pourrions pas assurer notre sécurité contre la Russie, mais seulement en concertation avec la Russie. Nous avons des sujets de controverse importants et il faut en discuter ouvertement. Mais nous avons surtout des intérêts en commun, notamment liés au nouvel environnement sécuritaire. Je demeure convaincu qu'une approche coopérative de la sécurité est plus prometteuse qu'une approche de confrontation.

La coopération avec nos partenaires, dont la sécurité et la stabilité sont étroitement liées à la sécurité euro-atlantique, et parmi lesquels je compte en premier lieu

l'ONU, mais aussi l'OSCE et l'UA, continue de jouer un rôle important.

Enfin, la coopération transatlantique demeure le ciment de notre alliance. Jamais auparavant il n'y a eu une si importante identité de vues sur les dossiers cruciaux pour la sécurité internationale: Afghanistan, Pakistan, Moyen-Orient. Cette harmonie est essentielle pour notre contribution collective à la stabilité et à la sécurité de notre espace commun.

Madame le Président,  
Monsieur le Vice-Président,

Pour nous amener à une harmonie de vues au sein de l'alliance, il conviendra d'analyser tant les défis que les moyens d'y faire face. La réflexion que nous entamons aujourd'hui est donc nécessaire et utile.

Le nouveau concept doit préserver le principe de la solidarité alliée contenue dans l'article 5 du traité de Washington. L'indivisibilité de notre sécurité est la pierre angulaire de l'Alliance et un élément-clé du traité de Washington, qu'il importe de réaffirmer.

Le nouveau concept doit cependant se moderniser pour s'adapter au nouvel environnement sécuritaire dans lequel nous évoluons et surtout prendre en compte le fait que notre sécurité est de plus en plus dépendante de celle d'autres acteurs. La constante recherche de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement – qu'il soit conventionnel ou nucléaire – sera une contribution essentielle à la stabilité dans le monde.

Je suis persuadé que le discours de Prague du président Obama sur la vision d'un monde sans armes nucléaires inspirera l'OTAN et tous ses États membres – et surtout ceux qui sont en possession de cette arme – d'aller de l'avant dans cet examen inclusif et franc du futur de notre alliance.

Je vous remercie de votre attention.

## Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Foire d'automne

17 octobre 2009

Altesse Royale,  
Excellences,  
Dir Dammen an Dir Hären,

Wéi ech virun engem Joer hei virun lech stoung, do ware mer an enger Zäit vu grousser Onsécherheet wéinst der globaler Wirtschafts- a Finanzkris. D'Regierung huet agegraff, fir eis Entreprises an eis Hauptbanken ze stützen an hinnen z'erlaben, dës schwierig Period durchzestoen an dobäi esou vill Aarbechtsplazen wéi méiglech iwwert d'Distanz ze retten.

Ech fäerten allerdéngs, datt mer d'Auswierkung vum där Kris virun allem an der Realwirtschaft nach wäerte weider ze spiere kréien. Och wann d'Boursé sech entremps erholl hunn a verschidde Kreditinstituter erëm Gewënner ze vermellen hunn, heescht dat nach ëmmer net, datt mer an Zukunft net nach wäerten deen een oder anere Réckschlag mussen a Kaf huelen.

Wat eis Aktivitéiten op internationalem Plang ubelaangt, waren déi eischt 6 Méint vum dësem Joer och duerch Onsécherheeten gezeecht. Vill Entreprisë hu sech geduecht: Wann et doheem brennt, huet ee besser net op d'Reess ze goen. Dofir hu mir vu Januar bis elo keng Klassen Wirtschaftsmissiounen organiséiert, mä déi Zäit genotzt, fir äis heiheem besser opzestellen an nei Instrumenter z'entwéckelen, fir den Entreprises nach besser an hiren internationalen Demarchen ze hëllefen. An dat sinn:

- e modernen an interaktiven Internet-Site [www.luxembourgforbusiness.lu](http://www.luxembourgforbusiness.lu), deen nieft enger Villzuel un Informatiounen fir potenziell Exportateuren an Investoren et virun allem de Lëtzebuerger Betriber vereinfacht, un eisen Auslandsaktivitéiten deelzehuelen;
- en dynamesche Promotiounsfilm iwwer Lëtzebuerg, dee mer zesumme mat enge sëllege Partner ënnert der Coordinatioun vum Service information et presse vun der Regierung realiséiert hunn a bis Enn des Joers virstelle wëllen;
- eng nei Kommunikatiounscampagne, déi mer zesumme mat eisem diplomateschen an wirtschaftleche Reseau am Ausland wäerten ausbauen;

- eng verstärkte Präsenz vu Lëtzebuenger Stänn op groussen internationale Foiren.

Ech hu mer fir 2010 virgeholl, Delegatioune vun Entreprises an 11 Länner ze féieren. Ech freeë mech besonnesch, datt den Ierfgroussherzog äis elo scho seng Ënnerstëtzung zougesot huet, fir äis weiderhin op deem Wee ze begleeden.

Nieft eisem Réseau diplomatique ass de Staat duerch de Wirtschafts- an Aussenhandelsministär an 8 Stied duerch Luxembourg Trade & Investment Offices permanent vertraueden. Seit kuerzem hu mer, niewent eise bestehenden 8 Büroen, och een zu Taiwan. Zesumme mam Luc Frieden ass eist nächst Zil, e weidere Büro an de Golfstaaten opzemaachen, dee méi speziell op d'Finanzplaz ausgeriicht ass. Och Israel dierft a nächster Zäit eng Lëtzebuenger Präsenz kréien.

All déi Instrumenter erlaben äis, Lëtzebuerg do-bausse vu senger beschter Säit ze weisen an do, wou et néideg ass, eist Land och erëm an dat richtegt Licht ze réckelen. A frieme Länner heescht dat oft, iwwerhaupt mol d'Luucht umaachen. Mir si fir déi meeschte Leit ausserhalb vun Europa, an deene Länner, déi haut an an der Zukunft de Wuesstëm vun der Weltwirtschaft signifikativ matdreiwen, kaum e Begrëff. Ech well mech an den nächste Joren nach méi dofir asetzen, fir dat z'änneren.

Schlussendlech wollt ech awer och nach op eng aner eenzegaarteg Méiglechkeet hiweisen, déi mer nächst Joër wäerten notzen, fir äis der Welt ze präsentéieren. Den 1. Mee 2010 ginn d'Diere vun der Weltausstellung zu Shanghai op, wou Lëtzebuerg mat engem eegene Pavillon vun 3 000 m<sup>2</sup> vertraueden ass.

Dir kënnt lech elo schonns den Datum vum 10.10.2010 mierken. Dat ass nämlech de Lëtzebuenger Dag op der Expo Shanghai, op deem de Groussherzog Henri äis och wäert besichen. Ech si mer sécher, dass net nëmme China, mä och vill aner Länner eise Pavillon wäerte bewonneren. Donieft wäerten an eisem Pavillon eng ganz Rei Evenementer ofgehele ginn, déi dem Public sollen déi verschidde Facettë vun eisem Land méi no bréngen.

Här President,

D'Foire ass fir d'Handwierk an den Handel eng wichteg Vitrine. Dofir e Wuert zum Thema Foiresgebaier.

D'Virbereedungsarbechte fir de provisoireschen Ëmbau an dat neit, definitivt Gebai hei um Site lafen op vollen Touren. Doru sinn all concernéiert Parteien aktiv bedeelegt. Et gëtt vun alle Säite probéiert, dem Foiresbetrib senge Besoine beschtméiglech entgéintzekommen, well mir wëlle jo, och an der Iwwergangszäit, eng Foire déi funktionsfähig ass. Mir wäerten och dofir suergen, datt de Käschtepunkt sech an deene virgeschriwwene Grenzen hält.

En interessanten Aspekt vun der Ausrichtung vum definitive Gebai ass, datt et vill méi kompakt wäert si wéi bis elo. Sou kann d'Foire sech besser an dat neit urbanistescht Konzept vum Kirchbiert afügen, a mir spueren vill wäertvoll Flächen, déi anescht genotzt kënne ginn.

Mir bleiwen also dobäi: D'Foire brauch net fort vum Kirchbiert an egal wéi d'Ëmfeld sech elo hei wäert entwéckelen, ass deen Neibau noutwänneg. En absence vun enger schnell réalisierbarer Alternative zum Kirchbiert loosse mer äis heivunner net méi ofbréngen. An déi Alternativ konnt bis haut nach kee mir präsentéieren.

Mesdames, Messieurs,

Les chiffres-clés représentatifs pour décrire l'état de notre économie sont connus depuis le dépôt du projet de budget et depuis la présentation du bilan Compétitivité 2009. Ces chiffres ont été commentés abondamment. Je ne tiens pas à réagir aujourd'hui aux différentes polémiques relatées par la presse. Permettez-moi cependant de souligner un point qui me semble important.

D'aucuns essaient de relativiser les constats de l'Observatoire en arguant que les chiffres publiés sont dépassés, peu comparables ou même erronés. Comme toute étude rigoureuse, le travail réalisé par l'Observatoire se base sur des hypothèses de travail et souffre ainsi évidemment de certaines limites. Les *benchmarks* et le tableau de bord sont constitués d'une grande partie d'indicateurs structurels qui ne sont pas disponibles annuellement pour tous les pays.

Depuis 2007, le positionnement du Luxembourg a stagné ou s'est même détérioré pour la majorité des classements internationaux. En dépit des faiblesses méthodologiques de ces *benchmarks*, nous ne pouvons les ignorer, car ils peuvent influencer la perception des investisseurs étrangers.

Je tiens à rappeler que c'est le Comité de coordination tripartite qui avait reconnu en 2003 la nécessité d'un tableau d'indicateurs élargi afin de mieux appréhender les spécificités du Luxembourg dans le débat sur la compétitivité. Elle est mesurée sur des critères économiques, mais aussi sur des critères sociaux et écologiques, sur base de données provenant d'organisations internationales comme Eurostat, l'OCDE ou encore la Banque mondiale.

Certes, la compétitivité est peut-être un vilain mot qui rappelle le monde cruel de la globalisation.

Je préfère d'ailleurs le mot allemand *Wettbewerbsfähigkeit*, qui insiste sur la faculté, les potentialités qui naissent des efforts réussis de créativité, de recherche, d'innovation, d'éducation, de formation, d'esprit d'entreprise. C'est cette capacité qui permet à des entreprises, à un pays, de progresser plus ou moins rapidement.

Quels que soient les *benchmarks* que nous utilisons – celui de l'Observatoire a ma préférence –, notre capacité à concourir se dégrade. Cela doit nous interpeller. Inutile d'ergoter sur telle statistique qui nous ennuie ou telle courbe qui nous gêne.

Quelle est en fait la situation?

Le secteur bancaire a vécu un choc en septembre et octobre 2008. Les restructurations qui en résultent se poursuivront. Les fusions des banques des länders en Allemagne, les intégrations de quelques grands groupes bancaires internationaux finiront par avoir un impact sur les filiales implantées au Luxembourg.

Les répercussions de la crise sur notre place financière sont préoccupantes. Elle demeure certes fondamentalement saine et compétitive, mais les années fastes, avec leur cortège de croissance de la richesse nationale, de créations d'emplois et de rentrées fiscales extraordinaires, risquent d'appartenir au passé.

En juin 2009, la production industrielle luxembourgeoise a reculé de 15% en un an. Les prix des produits industriels suivent une tendance baissière depuis le quatrième trimestre 2008. Faut-il rappeler à cet égard que le secteur industriel dépend fortement de l'évolution de l'économie mondiale et que la marge de manœuvre au niveau national est faible, sinon inexistante?

Il ne faut pas être grand économiste pour comprendre l'effet néfaste d'un affaissement conjugué des volumes et des prix. Peu d'experts pensent que le niveau d'activités

et de production de l'avant-crise puisse être rapidement atteint. Je crains en particulier l'impact sur le marché du travail, qui se fera sentir encore pendant de nombreux mois.

En l'espace de six mois seulement, les demandes de chômage partiel sont passées de trois demandes en septembre 2008 à 135 demandes en février 2009; une ampleur inédite depuis le début des travaux du Comité de conjoncture au cours des années 1970.

Le gouvernement a réagi rapidement pour adapter les régimes du chômage partiel à la situation de crise. Un remboursement plus intéressant pour les entreprises, une flexibilité accrue et des incitations en faveur de la formation sont autant de modifications sans lesquelles nous aurions sans aucun doute dû faire face à un nombre nettement plus élevé de plans sociaux.

La situation n'est certes pas facile pour les salariés concernés par le chômage partiel. L'incertitude, tout d'abord quant à la sécurité de leur emploi, grandit au fur et à mesure que la crise perdure. L'organisation du travail en souffre. Les salariés aussi. Une année après le début de la crise, le nombre d'entreprises ayant recours au chômage partiel ne fléchit toujours pas. De nombreuses sociétés restent face à un carnet de commande amputé de 20, 30, parfois 40% par rapport à la situation de 2008.

D'éventuelles adaptations, voire restructurations des entreprises, sont rarement décidées au Luxembourg, mais sont en règle générale tranchées au niveau des centrales internationales.

C'est pour cette raison que j'ai décidé de concentrer mon prochain voyage aux États-Unis en novembre sur les seules visites d'entreprises industrielles américaines implantées au Luxembourg et d'aller à la rencontre des chefs d'entreprise américains. Il importe aujourd'hui de stabiliser l'activité de ces entreprises au Luxembourg et de convaincre les dirigeants du bien-fondé de leurs investissements dans notre pays.

Trop longtemps, l'industrie a été sous-estimée dans sa capacité contributive à la richesse nationale et à l'emploi. Les préférences se tournaient clairement vers les services au bilan environnemental prétendument neutre. Si nous voulons préserver notre tissu industriel, il faudra rapidement mettre en œuvre le plan sectoriel «zones d'activités économiques».

Altesse Royale,  
Mesdames, Messieurs,

Nous devons redoubler d'efforts pour occuper de nouveaux créneaux.

En ces temps difficiles, il est nécessaire de ne pas se recroqueviller sur ses acquis et de ne pas s'opposer au changement. L'innovation exige un esprit ouvert, un sens aigu du risque. Et comme l'exprimait récemment un industriel: ne pas oser diminue le risque d'erreur, mais diminue encore davantage le risque de succès.

Pour mettre les entreprises en mesure d'utiliser pleinement les avantages concrets de la nouvelle loi relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation, nous organiserons à partir du 30 novembre prochain un cycle de *workshops* thématiques.

L'innovation, il faut le souligner, n'est pas uniquement technologique. Surtout les PME peuvent se démarquer en innovant par la façon de commercialiser leurs produits, par un design particulier, par l'offre de services inédits qui accompagnent leurs produits, sinon par une organisation plus efficace qui dégage du temps et de l'espace pour développer des idées et des initiatives nouvelles.

Le centre de compétences en technologies de la santé est l'illustration d'une telle démarche. Annoncé en 2008, il se développe à un rythme soutenu:

- la biobanque, dirigée par un CEO de renommée internationale, prendra possession de son bâtiment provisoire sur le site du CHL et les premiers employés occuperont les lieux à la fin du mois;
- le Luxembourg Center for Systems Biomedicine ancré auprès de l'Université est opérationnel lui aussi;
- dans le cadre du projet «Partnership for Personalized Medicine», nous sommes en train d'établir un centre de recherche pour l'économie de la santé, un thème d'une importance grandissante.

Nous constatons également que les demandes de coopération de la part d'instituts de recherche européens se multiplient. Plusieurs firmes commerciales envisagent l'établissement au Luxembourg d'activités propres ou de partenariats avec nos instituts de recherche. Enfin, il y a quelques jours, le Dr Hood, un de nos partenaires stratégiques, a lancé une *start-up* ambitieuse, une société de diagnostic à laquelle nous sommes directement associés par le biais de l'Université

du Luxembourg. Si cette société réalise les objectifs qu'elle s'est fixée, le Luxembourg sera en position privilégiée pour en accueillir la filiale européenne.

Il devient donc d'autant plus urgent de mettre en place les maillons manquants pour favoriser la prise de décision de ces firmes et notamment d'adapter la législation sur les laboratoires.

L'accès au capital à risque pose un défi particulier au Luxembourg. Compte tenu de l'importance du volume moyen de financement nécessaire, le gouvernement peut difficilement s'impliquer directement dans chaque entreprise. Il se doit par contre de stimuler l'activité des fonds en capital à risque. Dans ce contexte, nous poursuivons actuellement un projet de partenariat public-privé avec des partenaires de renom pour le financement d'activités ciblées dans le domaine de la médecine personnalisée. Alors que ce fonds à vocation européenne ne saurait couvrir l'ensemble des besoins, il devrait pouvoir attirer l'attention de la communauté financière spécialisée en capital à risque.

Enfin, nous œuvrons activement sur la mise en place d'infrastructures d'accueil spécifiques pour ce genre d'activités. Être capable d'offrir des locaux prééquipés permettant un démarrage rapide et sans coûts excessifs peut faire pencher la balance en faveur du Luxembourg. Le facteur temps joue un rôle souvent déterminant pour ces entreprises. Elles sont rarement capables d'investir dans des briques et du mortier.

Quant au secteur des écotecnologies, nous avons également mis sur rails plusieurs initiatives consacrées à la «croissance verte»:

- le *cluster* EcoDev, mettant en réseau les acteurs publics et privés dans les domaines de l'énergie et de l'environnement;
- un nouveau régime d'aide relative à la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle de l'énergie, actuellement en discussion à la Chambre des députés, devrait entrer en vigueur fin de cette année-ci.

Au titre d'activités nouvelles, l'établissement de sièges d'entreprises au Luxembourg constitue un des axes que nous poursuivons avec un certain succès. Nous constatons avec satisfaction qu'il y a un intérêt grandissant pour ce créneau. De nombreux services de support peuvent ainsi trouver de nouveaux débouchés.

Dans le domaine de la logistique, un secteur pour le moment en souffrance, nous persévérons dans nos efforts pour reconvertir le site de la WSA. Parallèlement, nous mettons au point des démarches très novatrices, plus particulièrement, nous réfléchissons à l'établissement d'un régime de zone franche.

Une attention particulière revient également aux technologies de l'information et de la communication. Le nouveau mot d'ordre est le «*green IT*». L'idée est de rendre l'utilisation des TIC sur l'ensemble de leur cycle de vie plus respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles. Deux thèmes sont prédominants: d'abord, la baisse de la consommation d'énergie lors de la production et lors de l'utilisation des appareils; ensuite, le choix des matériaux utilisés dans la production, matériaux qui doivent être autant que possible recyclables, voire réutilisables. Ce concept permet de combiner habilement la création d'un nouveau pôle de compétences avec les besoins d'une croissance économique soutenable.

Le gouvernement proposera des moyens pour faciliter le développement de ce secteur aussi bien par le biais d'instruments de soutien aux entreprises touchées par la crise qu'au travers d'instruments existants.

Relevons par ailleurs que le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur est en train d'élaborer une législation spécifique relative à l'archivage électronique et au métier des prestataires y associés.

Mesdames, Messieurs,

En dépit des problèmes actuels, il ne faut pas ignorer les questions relatives à l'utilisation des ressources en général et des ressources énergétiques en particulier. Dans un avenir proche, j'aimerais me concentrer sur trois priorités.

Je présenterai dans les mois qui suivent un plan d'action pour les énergies renouvelables, qui abordera la question du financement de notre objectif de 11% jusqu'en 2020 ainsi que du lien avec nos objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre. Dans ce contexte, et tenant notamment compte de la situation budgétaire de notre pays, une analyse rigoureuse de l'efficacité économique des mécanismes de promotion des énergies renouvelables sera nécessaire.

Je m'appête à mettre en œuvre la nouvelle réglementation en matière de performance énergétique des

bâtiments fonctionnels et de réformer la législation en matière de cogénération, réformes indispensables pour améliorer notre bilan au niveau de l'efficacité énergétique.

La loi du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation ainsi que le projet de loi relatif aux aides à la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles déposé à la Chambre des députés vont promouvoir l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de notre économie, dans tous les processus de production et dans toutes les formes de consommation d'énergie.

Enfin, il s'agira de retenir des sites pour la mise en place de nouvelles capacités de stockage de pétrole au niveau national pour sécuriser l'approvisionnement de notre pays. J'appelle dans ce contexte à la responsabilité de toutes les parties concernées.

Altesse Royale,  
Dir Dammen an Dir Hären,

Am Joer 1899 huet de Charles Duell, deemolege Chef vum amerikanesche Patentamt, gesot: Alles wat erfionnt ka ginn, ass elo erfionnt.

Glücklecherweis hat de Mann Onrecht. An deenen 110 Joer no dëser Ausso ass zwar Villes erfionnt ginn, wat een net onbedéngt gebraucht hätt. Mä dem Fortschrëtt, an dat ass gutt esou, si keng Grenze gesat.

A genau do muss Lëtzebuerg usetzen, fir gestärkt aus där heite Kris erauszekommen. Och wa mer alles drusetze fir eisen Industriestanduert an eis Finanzplaz auszebauen, wësse mer awer all, dass dat an Zukunft net méi einfach gött. Dat kënn zum Deel doduerch, well eise Standuert et am weltwäite Vergläich ëmmer méi schwéier wäert kréien, fir attraktiv ze bleiwen. Zum Deel kënn et awer och dohier, well aner Länner äis eise Succès net méi gënnen an alles maachen, fir eiser Finanzplaz ze schueden.

Mat eisen Aktiounspläng Gesondheets- an Ecotechnologien versiche mir, nei ekonomesch Aktivitéiten, déi vill Wuesstëm fir d'Zukunft versprechen, zu Lëtzebuerg z'entwëckelen.

De Virdeel vun dësen Aktivitéiten an och deenen am Beräich vun den ITCen ass, dass d'Lounkäschten an d'Steieren net d'Haaptcritèrë si fir sech z'etabliieren.

Et geet hei vill méi ëm d'Kompetenze vun de Mat-aarbechter, ëm déi néideg Infrastrukturen an net zu Lescht och ëm de bestehenden Tissu industriel et commercial, deen ausserdeem vun der heiteger Evolutioun ka profitéieren. Mir dierfen d'Fuerschung an d'Innovatioun net als rengen intellektuellen Effort ugesinn, mä hir Resultater mussen eiser Economie en direkte kompetitiven Avantage ginn.

Et wäert wuel eng Zäit brauchen ier mer déi eischt Friichte vun dësen neie Secteure kënnen dovun droen, mä mat enger Portioun Courage an Engagement di sech hei ganz nei Perspektivë fir eis Economie op. Ech sinn elo schonns regelméisseg mat internationalen Entreprises amgaang ze verhandelen, déi eventuell bereet wieren, haut hire Siège op Lëtzebuerg ze bréngen, grad ewéi hir Forschungsplattformen. Sie kéinte sech och virstellen an engem zweete Schrëtt hei zu Lëtzebuerg ze produzéieren.

D'Regierung ass jiddefalls amgaang d'Jalonen ze setze fir eiser Economie nei Impulser ze ginn. Et geet elo drëms, dass eist Land méi schnell ewéi eis Nopeschlänner op dës Kaart setzt.

Dir Dammen an Dir Hären,

Et ass mäin Zil, méttelfristeg aus enger moderner Economie eng fortschrëttlech ze maachen, well «The future is not some place we are going, but one we are creating».

Ech soen lech Merci.

## Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la conférence de Riga en Lettonie

23-24 octobre 2009

Dear Maris,  
Dear Urmas,  
Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

First of all, I would like to take the opportunity to thank you for inviting me to this year's edition of the Riga Conference. It is a great pleasure for me to be here and discuss with you the issues on our agenda.

Allow me a few introductory remarks on this morning's complex topic.

I want to focus on 3 R's: Reassurance, Resources and, of course, Russia.

Let me start with «Reassurance». Coming from a small country myself, my understanding is that reassurance is based on solidarity as well as trust. Mutual solidarity and trust are at the heart of successful examples of cooperation between states. This is why these ideals are core principles enshrined in the founding documents of both the European Union and the North Atlantic Treaty Organisation.

NATO's Article 5 is the embodiment of solidarity between all members of the Alliance. In my opinion, this «internal» aspect of Article 5 is at least as important as the «message» that Article 5 sends to countries that are «outside» the Alliance.

The new strategic concept that NATO is working on at the moment should reiterate this and reaffirm the importance of Article 5. The indivisibility of security in the North Atlantic area is the clearest affirmation of solidarity between all members, whatever their size. It is a cornerstone of the Washington Treaty that needs to be reaffirmed.

The Alliance must represent a credible deterrence to any actor who would threaten us. Although I recognise that nuclear deterrence plays a part in this as well, I want to underline that it is essential to reduce the world's nuclear arsenals and continue to work towards the elimination of nuclear weapons, in the spirit of President Obama's Prague speech.

But solidarity is first and foremost down to political will rather than to how much hardware you station in a given area. That is why I think that, in today's extremely complex security environment, it is impossible to rely solely on hardware to tackle security threats.

Solidarity is also about joint projects and achievements. The European integration project, in particular, has us all working together and achieves tangible goals that are not only economic in nature but also cultural and political. This growing solidarity amongst EU members is crucial to provide reassurance to all, and especially the smaller member states, who are most in need of reassurance and solidarity. We therefore need the Lisbon reforms to be a success so that we can face the challenges before us.



Speaking of challenges, the war in Georgia in 2008 was a stark reminder that armed conflict can still happen in the Euro-Atlantic area. Nonetheless, I think it is essential that the Georgia debate does not pollute discussions on Article 5. As the report of Ambassador Tagliavini confirmed, it was the reckless behaviour of all parties involved that led to the escalation of the situation. To those who argue that, had Georgia been a NATO member, the conflict would not have escalated, I reply: Georgia in NATO would have been the end of Article 5 as we know it, because Allies would not have been able to agree on what actions they would have deemed necessary to help the Georgians, to paraphrase Article 5, because there were doubts over who started the armed attack.

The second of my 3 «R's» are Resources. In times of economic crisis, this is a major challenge. Confidence in our financial systems has been shaken, and resources are scarce. Priorities have to be set and choices made in order to find sustainable solutions. In such times, solidarity and trust are more important than ever in order to strengthen the social fabric, and thus enhance stability and, ultimately, security.

The issue of energy security has risen to the top of the agenda in recent years. The complexity of the issue is overwhelming: a broad spectre of fields is concerned, including economics, security, the environment etc. Many international organisations and fora have a role to play in this domain, and I personally think that it is important that all actors involved play with open cards.

Last, but not least, Russia. Let me state from the outset that we are sensitive to the concerns and historical experiences of those who suffered at the hand of big, strong neighbours. We too suffered at the hands of our neighbours, and our historical experiences are lessons that we shall not forget. But our assessment of our current situation should not be clouded by fears arising from the past. It should instead rely on forward-looking analysis of the present.

From the experience of Luxembourg, we have come to the conclusion that security is best assured by working with the large neighbour rather than against him. I therefore strongly believe that cooperation is the only way forward.

Cooperation with Russia is important, no matter at what level. Even though we don't always agree on all subjects

discussed in fora such as the NATO-Russia Council, the mere existence of such fora is proof that we have common interests, notably in the security sector. We should work together where we can, and discuss all issues, especially those where we tend to disagree.

Thank you for your attention.

### Déclaration de Jean Asselborn à la Chambre des députés sur la politique européenne et étrangère

17 novembre 2009

Fir Lëtzebuerg a fir Europa huet den aussepolitische Kontext sech an deene leschte Méint a Woche grondsätzlech geännert.

Wuel sinn d'Haapterausforderungen nach ëmmer déiselwecht: de Fridde sécheren, d'Aarmut an der Welt bekämpfen an d'Ëmwelt schützen.

D'Wärter, déi mir no bausse wëllen droen, sinn natierlech och déi nämlech bliwwen. Méi wéi jee steet d'Europäesch Unioun fir d'Anhale vum internationale Recht, fir d'Verteidigung vun de Mënscherechter, fir Rechtsstaatlechkeet a fir Multilateralismus. Ouni déi Fundamenter ass keen nohaltege Fridden a Wuelstand méiglech. Entwécklung wéi déi rezent Finanzkrise oder de Klimawandel hunn d'Wichtigkeet vun deene Fundamenter op en Neits ënnerstrach. Déi Problemer kënnen mir nëmmen an engem gemeinsamen Effort upaken, well nëmmen zesumme kënnen mir eng nei international Governance an nei Regeln entwéckelen, déi mir brauchen.

Och wann d'lescht Joer d'Europäesch Unioun sech munchmol schwéier gedoen huet fir dësse Message efficace eriwwerzebréngen, ginn et elo erëm Grënn, zouversiichtlech ze sinn. Den europäesche Modell ass nees op de Schinnen an dat ass wichteg fir Europa, mä och ganz allgemeng fir d'Politik um internationale Plang weiterzebréngen a fir gerecht an nohaltege Léisungen op déi global Problemer ze fannen.

Den éischten a wichtegste Grond fir zouversiichtlech ze sinn, ass d'Akraafttriede vum Lissabonner Vertrag. Mir wëssen all, datt mir domadder eréischt um Ufank vun engem laange Wee stinn. Déi strukturell Problemer vun der EU-Aussepolitik wäerte selbstverständlech net vun

haut op muer geléist sinn. Mä d'Unioun huet sech en Instrument ginn, fir seng Wäerter an der Welt besser ze verteidegen. Europa kann elo seng intern institutionell Debatten hannert sech loossen an nees no vir kucken.

D'Attraktivitéit vum europäesche Modell ass grouss. D'international Gemeinschaft setzt op déi spezifesch Approche vun der EU. Mam neien Traité wäert d'Unioun besser an der Lag sinn, deenen héijen Erwaardungen gerecht ze ginn.

Déi aner bedeitend Ännerung am aussepolitische Kontext ass natierlech d'Untrieden von der neier amerikanescher Administratioun. Dem President Obama seng Aussoe ginn der ganzer internationaler Gemeinschaft nei Grënn zur Hoffnung. D'Zäit vum sterilen an dacks op Confrontatioun ausgerichten Isolationismus ass eriwwer. Washington bekennt sech elo ëffentlech zu enger Approche, déi eise Virstellung vum Zesummeliewen an der internationaler Gesellschaft no steet.

Amerika – sou sot de President Obama – well elo erëm duerch d'Muecht vu sengem Beispill wierken, an net duerch d'Beispill vu senger Muecht.

An der Fro vum Klimawandel, vun der Finanzkris, vum Iran, vum Mëttleren Osten, vum Afghanistan sinn d'Erwaardungen héich an Enttäuschungen sinn net auszuschléissen. Mä um Wëlle vun der neier Administratioun, d'Welt net méi a Gudder an a Béiser anzedeele, ka keen zweifelen.

### **De Vertrag vu Lissabon**

Mat der Ratificatioun vum Lissabonner Vertrag kënnst eng Diskussioun op en Enn, déi am Dezember 2001 um Sommet zu Laeken hiren Urspronk hat, mat dem Zil, der Europäescher Unioun, déi sech am Gaang war z'erweideren no Osten a Südosten, en optimaalt Fonctionnéieren z'erméiglechen, fir datt se am 21. Joerhonnert och no baussen déi Roll ka spillen, déi hir als gréisst Wirtschafts- an Handelsmuecht, mä och weltwäit éischten Donateur an der Entwécklungshëllef, zousteet.

Während dëse leschte Méint hunn nieft der Tschechescher Republik och Polen, Däitschland an Irland de Vertrag ratifizéiert. Während am Fall vun Däitschland a Polen keng weider Ännerungen um Vertrag selwer erfuerderlech waren, sou war dat bäi der Tschechescher Republik a bäi Irland net de Fall. Déi Tschechesch Republik krut um Conseil européen vum leschten

Oktober d'Méiglechkeet, sech dem Protokoll 30 unzeschléissen, dat heescht, datt d'Grundrechtscharta sech net nëmmen net op Polen a Groussbritannien applizéiert, mä och net op Tschechesch Republik. Dëst ass e bedauerleche Fakt aus der Siicht vun der Lëtzebuurger Regierung.

Wat Irland ugeet, huet de Conseil européen bekanntlech am Juni dëst Joer eng Léisung fonnt, déi bestätegt, datt de Vertrag vu Lissabon déi bestehend constitutionnel Situatioun a verschiddene Politikberäicher an Irland net a Fro stellt, wéi zum Beispill hir traditionell Neutralitéitspolitik, Elementer vun der Familljepolitik a vun der Fiskalitéit.

Dës Léisung, esou wéi och déi tschechesch Ausnahmeregelung, ginn a Form vu Protokoller bäi enger nächster Geleeënheet – dat heescht, bäi dem nächsten Traité d'adhésion (Erweiterungsvertrag), zum Beispill un de Vertrag vu Lissabon, bäigefügt.

De Conseil européen vum Juni huet desweideren och entscheed, datt d'Kommissioun weiderhin e Verrieder pro Memberstaat soll hunn. Dat war eng vun den Haaptrevendicatiounen vun Irland, fir deen zweete Referendum mat Chance op Succès kënnen z'organiséieren. Wat jo och dëse leschten 2. Oktober geschitt ass.

Dës Decisioun entsprécht enger Méiglechkeet, déi am Lissabonner Vertrag virgesinn ass. Et bedarf also kenge weideren Ännerungen an och kenger neier Ratificatioun vum Vertrag. De Conseil européen wäert also zu gegebener Zäit opgrond vum Artikel 17 vum Vertrag eng Decisioun huelen, fir datt all Land och no 2014 e Commissaire kann behalen.

### **Lëtzebuerg an der Europäescher Unioun**

Esou wichteg d'Ratifizéierung och ass, sou bleift dach d'Haapterausfuerderung, déi sech äis haut stellt, d'Ëmsetzung vum Lissabonner Vertrag!

Mir dierfen äis näischt virmaachen: Den Traité stellt wuel d'Enn vu quasi 10 Joer haarder Aarbecht duer a mir sinn all frou, datt en elo vun alle Mitgliedsstaaten gedroe ka ginn, mä seng Ëmsetzung gëtt op d'mannst grad esou eng grouss Erausfuerderung, wann net méi eng grouss.

Érischt duerno wäert sech erausstellen, ob den Traité der Unioun dat bréngt, wat se brauch, haut méi wéi jee, nämlech e solidarescht Europa an deem all Länner, op

grouss oder kleng, e Wuert matzerieden hunn; eng EU, an där d'strategesch Decisiounen net als Geisel vun deem engen oder anere sougenannte grouse Partenaire geholl ginn fir national Intressien duerchzesetzen.

De Vertrag vu Lissabon markéiert d'Enn vun enger Evolutioun an den Ufank vun enger neier EU, wéi mer se bis elo net kann hunn. Wa mer am Joer 2001, beim Conseil européen zu Laeken, och all iwwerzeegt waren, datt mer en anert Europa brauchen, mat Institutiounen, déi et 30 a méi Memberstaaten erlaben, eenegermoossen harmonesch zesummenzeschaffen, en integréiert Europa, datt deenen anere Supermuechte gewuess ass, fir déi positiv Roll an enger Welt ze spillen, déi zwar zesummegeréckelt, mä op kee Fall eng besser ginn ass, dann huet dat awer nach laang net bedeit, datt mer äis eens waren, wéi dat neit Europa dann ausgesi soll.

Leider huet sech näischt un der Grondproblematik geännert, nämlech, d'Géigeniwwerstellung tëschent deenen, déi et bäi engem labbere Staatebond wëlle bleiwe loossen, an deenen déi, am Contraire, prett sinn, e gréisseren Deel vu bislaang nationale Souveränitéiten zesummenzeleeën an zesummen ze verwalten. Dëst mécht et esou schwéier, dat staarkt Europa opzebauen a weider z'entwéckelen, dat mir als Lëtzebuerger brauchen.

De Lissabonner Vertrag gëtt äis e Kader, deen et erlaabt, d'europäesch Integratioun resolut weiderzedreiwen. Nieft eisen traditionellen communautäre Politiken gi wichteg Beräicher vun der Justiz, der Innen- an Asylpolitik agegliddert an d'Gemeinschaftsmethode. An der Aussen- a Sécherheetspolitik wäert den neien Haut représentant als Vize-President vun der Kommissioun mat engem eegenen Aussendéngscht net nëmmen den Här Kissinger freeën, mä fir nei Impulser an enger méi kohärenter europäescher Diplomatie suergen. Och dee neie Posten vun engem permanente President vun dem Europäesche Conseil ass e Schrëtt an déi Richtung.

Mä grondsätzlech liwwert de Lissabonner Vertrag alleng keng definitiv Äntwert op d'Fro vun der Essenz vun der Unioun. Déi Erausforderung gëllt et elo unzehuelen, an deenen nächste Wochen a Méint, wann et drëms geet, déi nei Strukturen, Politiken, Posten an Institutiounen, vun deenen ech elo geschwat hunn, konkret ëmzesetzen.

An där Perspektiv huet Lëtzebuerg sech mat senge Benelux-Partner ofgestëmmt, fir zesummen eng Positioun zu deene kapitale Froen auszeschaffen, déi d'Concretisatioun vum Lissabonner Vertrag op d'Schinn setzen, fir aus der EU eng méi integréiert Unioun ze maachen.

De Benelux-Positiounspabeier ass iwwregens deen eenzegen offiziellen a substantielle Bäitrag bannent der Unioun zum neie Vertrag. En ass op vill Géigeléift gestouss a setzt sech fir d'Zil an vun enger EU, déi op der Méthode communautaire baséiert.

D'Kommissioun, vun där ech hoffen, datt se am Januar oder Februar vum nächste Joer operationell ass, muss weiderhin de Motor an d'Zentralorgan vum europäeschen Integratiounsprozess bleiwen. Nëmme eng dynamesch a staark Kommissioun kann d'Initiative schaffen an duerchsetzen, déi d'Unioun weiderbréngt, och géint egoistesche Nationalintressien.

De Conseil ass wuel dee Beräich vun eise jëtzege Institutiounen, deen am meeschte vun de Neierungen aus dem Lissabonner Vertrag betraff ass. D'Diskussioun iwwert d'Persoun vum neie President vum Conseil européen huet de Fong vun dëser Reform e bësschen an de Schied gestallt. Ech wollt just hei drun erënneren, datt d'Zesummespill, dat et elo ze definéiere gëllt, tëschent Conseil européen, Conseil „Affaires générales“, Conseil „Relations extérieures“ an deenen anere Conseilen ee vun de Schlësselen gëtt vum Erfolleg vum Lissabonner Vertrag. Wa mer et fäerdeg bréngen, dem Conseil européen seng Roll als Haapttrendsetter ze stäerken an deenen anere Ministerréit hir Funktioun als Decisionsorganer auszebauen, dann, mengen ech, hätte mer e Gläichgewicht hiergestallt, datt d'Effizienz vun der Unioun garantéiert.

Dat ëmsou méi wou den Ausbau vun de Kompetenzen, déi dem Europaparlament zegutt kommen, d'Demokratieverständnis bannent der Unioun consolidéiert.

Mir hunn den 9. November, mat grousssem Opwand, dat wuel wichtigst Evenement vun der zweeter Halschent vum 20. Joerhonnert gefeiert: Virun 20 Joer huet d'Berliner Mauer dem Drock vu Milliounen ze laang ënnerdréckter Mënschen an Osteuropa net standgehal. Haut sinn all d'ex-osteuropäesch Länner – ech klameren déi fréier Sowjetunioun aus – Membere vun der Unioun. Ech hoffe vu ganzem Härzen, datt de Gedanken un dat Europa, dat den zweete Weltkrich provozéiert huet

mat deenen dramatesche Folgen, déi eréischt 1989 zu Enn koumen, äis haut erlabe wäerten, keng nei Maueren opzeriichten, och wa se nëmme virtuell sinn. Maueren, déi äis de Wee fir eng nei, integréiert, solidaresch, generéis an effizient Europäesch Unioun versperren, an Europa dat internationaalt Gewiicht verwieren, datt d'Welt dréngend braucht.

### **Zesummenaarbecht Chamber-Regierung an EU-Froen**

Eng verbessert Gouvernance um Niveau vun der Europäescher Unioun heescht awer och, datt mir d'Gouvernance vun der Europapolitik hei zu Lëtzebuerg un déi nei Gegebenheete mussen upassen.

D'Regierung an d'Chamber hunn d'lescht Joer e Memorandum ënnerschriwwen, dee virgesäit, den Dialog tëschent deenen zwou Institutiounen ze verstärken. Sief dat durch d'Redaktioun vun alljährleche Rapporten iwwert d'Europapolitik an d'Ëmsetzung vum Gemeinschaftsrecht hei zu Lëtzebuerg, sief et duerch d'Diskussioun mat der Regierung iwwert bestëmmte Propositione vun der EU-Kommissioun an de spezialiséierte Chamberskommissiounen.

Nëmme wa mir an engem fréie Stadium äis mat de Propositione vun der Kommissioun an hire Konsequenzen auserneesetzen, kënnen mir se beschtméiglech beaflossen. Dat ass virun allem an der Chamberkommissioun, mä kann och am Kader vun enger Orientatiounsdebatte stattfannen, wéi dat virun e puer Wochen iwwert den zukünftege Programm vu Stockholm de Fall war.

Duerch de Vertrag vu Lissabon kritt d'Chamber d'Méiglechkeet, direkt op d'Propositione vun der Kommissioun ze reagéieren, andeems hir d'Recht zousteet, de Respekt vum Subsidiaritätsprinzip *ex ante* ze préifen. Bis elo ass d'Chamber vun der Kommissioun am normale legislative Prozess consultéiert ginn a si konnt Avisen ofginn, e Recht vun deem si och Gebrauch gemaach huet.

D'Chamber gëtt elo direkt Partie prenante vum Gesetzgebungsprozess an ass net méi, wéi dat bis elo de Fall war, nëmme zoustänneg fir Direktiven *ex post* ëmzesetzen. Dir wäert an Zukunft méi eng wichteg Roll spillen duerch de System vun de gielen an orange Kaarten. Dëst ass eng nei Manéier fir en Desaccord auszedrécken, direkt wa Propositione vun der Kommissioun um Dësch leien. Wann en Drëttel vun

den nationale Parlamenten enger Meenung sinn, datt de Subsidiaritätsprinzip net respektéiert gouf, kann et zu enger Reevaluatioun oder zum Verwurf vun dëser Proposition kommen.

Déi Reflexer, déi aus dësen neie Regeln entstoen wäerten, reie sech an d'Beméien ëm e méi demokrateschen Entscheidungsprozess an, an dem déi lokal, national an europäesch Ebenen vernetzt sinn.

D'Regierung huet sech engagéiert, am Regierungsprogramm, mat allen Akteuren zesummenzeschaffen duerch e verstärkten Dialog an e reegen Informatiounsaustausch. Wa mir alleguerten déi Méiglechkeeten notzen, déi de Vertrag vu Lissabon äis gëtt, kënnen mir eisen Afloss maximiséieren.

### **Sëtzpolitik**

Zënter 2004 läit beim Ausseministär d'Verantwortung fir de gudden Empfang vun den europäesche Beamten a fir d'Gebäilechkeete vun der EU an den aneren Institutiounen, déi hei zu Lëtzebuerg hire Sëtz hunn. D'Koalitionsofkommes vun dëser Regierung gesäit fir, datt eng nohaltege Sëtzpolitik och weiderhin zu de Prioritéite vun eiser Aussepolitik gehéiert.

Et ass evident, datt mat der Implantatioun vun enger europäescher Institutioun an enger Stad, respektiv an engem Land, och eng Visibilitéit an en héije Prestigewäert verbonnen ass. Et däreft een awer net vergiessen, datt dëst och eng Partie Flichte fir Lëtzebuerg mat sech bréngt. Mir hu Flichte géigeniwwer der EU, de Memberstaaten an deenen 11 000 Beamten an hire Famillje, déi hei bäi äis liewen a schaffen. Mir huelen dës Aufgaben eescht.

Dat betrëfft natierlech an éischer Linn d'Gebäilechkeeten an ech wéilt haut nëmme eng Partie vun de Chantiere ervirsträichen a belichten:

- Enn September ass en Accord mat der Kommissioun ënnerschriwwen ginn, fir de Bau vun engem Ersatz-Gebai vun 120 000 m<sup>2</sup> fir de Jean Monnet – deem seng Alterserscheinungen net ze verkenne sinn. Zukünfteg sollen all Servicer vun der Kommissioun hei ze Lëtzebuerg an deem Gebai ënnerbruecht ginn.
- D'Aarbechte fir de Bau vum neie Sëtz vum Generalsekretariat vum Europaparlament hunn am Fréijor 2008 ugefaangen. Iwwert 200 000 m<sup>2</sup> wäerten hei an deenen nächste Jore gebaut ginn.

- D'Fäerdegstellen ouni weider Delaië vum neie Konferenzzentrum bleibt e politesch wicthegen Dossier.
- D'Conditione goufe geschaf, déi et der Cour de justice vun de Communautéiten erlaben, kuerzfristeg mat der Renovatioun vun hiren älere Gebaier unzufänken. Hei geet et ëm e Budget vun iwwer 80 Milliounen Euro, à charge vun de Communautéiten.
- Zu gudder Lescht wéilt ech hei nach erwähnen, datt no enger laanger Virbereedung de Schantjen vun der zweeter Europaschoul zu Bartreng-Mamer an d'konkret Bauphase iwwer konnt goen.

Fest steet also, datt de Kierchbiërg, d'Symbol vun der europäescher Präsenz zu Lëtzebuërg, och an deenen nächste Joren an engem groussen Ëmbau bleiwe wäert. Déi Bauten an déi Servicer, déi hei zu Lëtzebuërg implantéiert ginn, hu mat Sécherheet e positiven Impakt op d'Wirtschaft hei am Land.

Iwwert déi grouss Bauprojeten eraus wäert den Ausseministär an den nächste Méint weiderhin a Kontakt mat de Servicer vum Europaparlament a vun der neier Kommissioun bleiwen, fir eng Analyse vun de Siège-Accorden ze maachen an déi heiteg Wierkungen nozepräiften.

Mir wëllen äis weiderhi fir de Standuert Lëtzebuërg asetzen a säi gudde Ruf verteidegen. D'Erausforderunge si grouss, mä all betraffe politesch Responsable a Servicer wäerten hir d'Beschtt maachen, fir datt Lëtzebuërg och an Zukunft e vollwäerteg Siège bleibt, deen den EU-Institutiounen déi beschtméiglech Aarbechtsbedingunge garantéiert. Ech wëll dofir op dëser Plaz och e grouse Merci soen un all déi Verwaltungen, déi äis hëllefen, eise Verpflichtungen nozekommen a besonnesch de Ministerkollegen Wiseler a Frieden.

### Klimaschutzpolitik

Esou wéi mir als Land versichen eisen Afloss an der EU esou grouss wéi méiglech ze halen, esou muss d'EU datselwecht um internationale Plang maachen, fir sech deene groussen Erausforderungen vun haut a vu muer ze stellen.

An dat ass mam A op de Kalenner gekuckt de Klimaschutzsomet zu Kopenhagen an engem Mount. A Saache Klimaschutz huet d'EU eng Virreideroll iwwerholl, an et géllt elo déi aner Parteien z'iwwerzeegen, hiren Deel zu engem globalen Accord bäiedroen. An

deem Sënn huet d'EU op dem leschten Conseil européen wictheg Akzenter gesat, déi dozou solle bäidroen, datt Kopenhagen e Succès gétt.

„Succès“ heescht, datt mir zu Kopenhagen als international Gemeinschaft zu engem éiergäizege politeschen, internationalen Accord kommen, deen et erlaabt, d'Erwärmung vun der Äerd op maximal 2 Grad Celsius ze limitéieren am Verglach mam virindustriellen Zäitalter. Den Enjeu, mengen ech, dee brauch ech lech net laang z'erklären: Et geet ëm d'Zukunft vun eisem Planéit, ëm d'Rette vun Zéngdausende vu Mënschëliewen an deenen Deeler vun der Äerd, wou sech d'Klimaverännerung schonn elo mat dramateschen Auswierkungen weist, ëm d'Erhale vu Fauna a Flora... Den Effort, dee mir musse maachen, ass kolossal a muss agebett sinn an eng global Äntwert. Jidderee muss matmaachen, quitte datt een net vu jidderengem deeselwechten Effort ka verlaangen.

Mir hoffen, datt all eis Partner den Enjeu och esou gesinn a sech engagéieren, fir hirer Verantwortung gerecht ze ginn. Un éischer Plaz denken ech un eis europäesch an nordamerikanesch Partner, wéi och un déi aner Partner aus der sougenannter éischer Welt. Mä och China, Brasilien, Indien, Russland an all déi aner Schwellelänner, deenen hir CO<sub>2</sub>-Emissiounen nach weider dramatesch an d'Lut wäerte goen, musse hiren Deel bäidroen.

Natierlech musse mir an Europa, Amerika, Australien a Japan mam gudde Beispill virgoen. Japan zum Beispill huet elo schonn ugekënnegt, seng CO<sub>2</sub>-Emissioun wëllen ëm 25% bis 2020 ze reduzéieren par rapport zu 1990. Och mir Europäer hunn decidéiert, eis Emissiounen bis 2020 ëm 20% ze reduzéieren; an esou guer ëm 30% am Fall wou déi aner Industriestaaten, notamment Amerika, e vergläichbaren Effort maache géifen, an d'Entwécklungs- a Schwellelänner och hiren Deel wéilte leeschten.

Deen neien Accord, dee mir äis wënschen, soll sech net, wéi bis elo den Accord vu Kyoto, op 600 Milliounen Leit beschränken, mä esou weltëmfassend wéi méiglech sinn. E globalen Accord heescht och global Spillregelen, déi sech op jiddereen applizéieren. Eng gewësse Coordinatioun um internationalen Niveau ass néideg, fir datt zum Beispill den Handel mat Emissiounsrechter efficace gestallt ka ginn. Fir datt Emissiounsreduktionsprojeten an Drëttlänner certifiéiert kënnen ginn. Bref, fir datt kloer Spillregelen all Land et

erméiglechen, säint zu dem Kampf géint de Klimawandel bäizedroen.

Dëse globalen Defi ass och en Appel un eis Solidaritéit mat deenen, déi am meeschten ënnert dem Klimawandel leiden. An deenen, déi d'Méiglechkeeten selwer net hunn fir deem entgéintzewierken. D'Europäesch Kommissioun schätzt, datt d'Entwécklungslänner alleng, ab 2020, ongeféier 100 Milliarden Euro pro Joer brauchen, fir sech un de Klimawandel unzepassen.

En Deel vun deenen 100 Milliarden Euro pro Joer sollen duerch den Erléis aus dem Handelmat Emissiounsrechter finanzéiert ginn: en Deel vun den Entwécklungslänner selwer, an de Rescht duerch international ëffentlech Hëllef. Deen Deel, deen d'Europäesch Union zu deene Milliarden ëffentlecher Hëllef fir d'Entwécklungslänner soll bäidroen, gétt zu Kopenhagen decidéiert.

Well et awer wichteg ass, esou séier wei méiglech de Kampf géint de Klimawandel opzehuelen, mussen mer déi Zäit bis 2020 iwwerbrécken. Dofir wëlle mir an der Europäescher Unioun den Entwécklungslänner (duerch de sougenannte „fast-start“-Finanzement) schonn ab 2010 ënnert d'Ärem gräifen an eis Ënnerstützung bis 2020 graduell eropschrauwen. D'Europäesch Kommissioun schätzt de jährelche Besoin vun den Entwécklungslänner fir d'Period vun 2010-2012 op tëschent 5 a 7 Milliarden Euro, déi vun der internationaler Gemeinschaft finanzéiert solle ginn.

An dësem Kontext wéilt ech d'Fro opwerfen, awéiwäit mir e gewëssenen Deel vun eiser Klimaschutzhëllef iwwert eisen Entwécklungshëllefsbudget kéinten a sollte finanzéieren. Et gétt gesot, datt zousätzlech Suen fir Klimaschutzprojeten an den Entwécklungslänner solle fonnt ginn. Déi Suen sollten net aus der aktueller Entwécklungshëllef ofgezweigt ginn. Déi Remarque ass virun allem pertinent fir déi Länner, déi nach ëmmer net den Objektif vun 0,7% RNB fir Entwécklungshëllef erreecht hunn. Mä eisen Entwécklungshëllefsbudget läit awer schonn iwwer 0,9% vun eisem RNB. Et misst äis also iwwerlooss sinn, fir mat deem «Iwwerschoss» och Klimaschutzprojeten kënnen ze finanzéieren. Ëmsou méi, datt et um Terrain ëmmer méi schwéier wäert ginn, eng strikt Trennung ze maachen tëschent Klima- an Net-Klima-Projeten. D'Entwécklungslänner müssen nohalteg Entwécklungsstrategien ausschaffen, an dat souwuel um wirtschaftlechen, sozialen an ökologesche Plang.

## **Finanz- a Wirtschaftskris**

Nieft dem Klimawandel, an engem Accord zu Kopenhagen, bleift d'Meeschtere vun der Finanz- a Wirtschaftskris eng vun deene gréissten Erausforderungen fir d'EU. Eng Kris, déi sech zu enger regelrechter Sozialkris entwéckelt huet.

Déi global Finanzkris verlaangt eng méi global Finanzarchitektur, an och hei huet d'EU eng Virreideroll iwwerholl. Dëst géllt besonnesch fir de G20, dee sech lues a lues als wichtegste Forum fir Diskussiounen a Sichen no Léisungen am Beräich Wirtschaft a Finanzen entwéckelt huet.

Ech wëll hei net méi op dat zrëckkommen, wat de Finanzminister op dëser Plaz virun engem Mount am Kader vun der Aktualitéitsdebatt iwwert de G20 gesot huet. Ech wëll just nach emol ënnersträichen, wéi wichteg et ass, datt d'EU geschlossen am G20 oprëtt, mat engem kloer definéierte Mandat vum Europäesche Rot fir d'Verrieder vun der EU – och wann äis dat net garantéiert, datt net awer Decisiounen geholl ginn, déi äis net gefale wäerten. Mir hunn déi Erfahrung jo am Abrëll dëst Joer gemaach.

An der neier Gouvernance vun der Weltwirtschaft, déi de G20 ustriift, soll dësen nieft dem FMI an Zukunft och eng wichteg Roll an der makroekonomescher Iwwerwaachung spillen. Hei ass et noutwenneg, datt den Eurogroupe bäi dem Mechanissem voll a ganz agebonnen gétt. Nëmme esou kënne mir vermeiden, datt et zu onkohärenten Aussoen kënnt duerch FMI/ G20 engersäits an dem Eurogroupe anerersäits, wat d'Budgetspolitik vun den eenzelne Memberlänner vun der Eurozone ugeet. Dat ass ëmsou méi wichteg, well den Eurogroupe duerch de Vertrag vu Lissabon formaliséiert gétt.

D'Virreideroll, déi d'EU an dem G20 iwwerholl huet, wat d'Finanzarchitektur ubelaangt, wäert an deenen nächste Wochen hir Verwierklechung kréien duerch d'Adoptioun vun deene betreffende Virschléi vun der Kommissioun, wéi se am Rapport de Larosière proposéiert goufen.

Si wäerten och hei zu Lëtzebuerg zu Ëmstellunge féieren, wat d'Iwwerwaachung an d'Kontroll vun de Banken an Assurancë betrëfft. Et wäert zu enger verstärkter Coordinatioun op europäeschem Niveau kommen, woubäi déi national Iwwerwaachungsinstanzen awer nach ëmmer fir déi direkt Kontroll sur place zoustänneg bleiwen, wann och mat engem méi begrenzten

Handlungsspielraum. Och hei wäerten d'Acteure vun der Finanzplaz sech un nei Spillregele mussen upassen.

Mä ech sinn iwwerzeegt, datt si och hei erem d'Nues vir behale wäerten, wéi si dat schonns esou dacks an der Vergaangenheet konnte maachen. Si wäerten och weiderhin op hir Innovationskapazität a Fachkompetenz musse setzen. Et wier allerdéngs eng Illusioun ze mengen, datt eist Land alleng an deene schwéieren Diskussiounen an de Steierdossiere säi Wëllen deenen aneren opzwéngé kënnt.

D'Regierung ass beméit, datt et zu enger Paquetsléisung (Gesamtléisung) kënnt, déi et net nëmmen der Lëtzebuerger Finanzplaz, mä der EU insgesamt erlaabt, sech am internationale Wettbewerb ze behaupten. An dëst, ouni datt et zu Wettbewerbsverzerrunge géif kommen. Et kann net Zil sinn, e Resultat z'erreechen, wou zum Schluss d'Kapital an d'Karibik oder an Asien ofwandert.

Kapital, wat och dringend noutwenneg ass, fir ze hëllefen, déi sëlleg Plans de relance ze finanzéieren, fir d'Konjunktur erëm unzekuerbelen. Déi national Relancepläng, zesumme mat deem vun der Unioun, hunn entscheidend dozou bäigedroen, datt de rezente Wirtschaftsofschwung ofgebremst konnt ginn. Éischt Zeeche vun enger liichter Reprise sinn z'erkennen. Et geet elo dréms, e Wee ze fannen, fir erëm zu gesonde Staatsfinanzen an der EU an an der Eurozone ze kommen. Well nëmmen wa mir kollektiv d'Spillregele vum Stabilitéitspakt respektéieren, wäert och eis Gemeinschaftswährung, den Euro, deen Anker vu Stabilitéit bleiwen, deen en an der Kris war. Mä fir d'Regele vum Stabilitéitspakt z'applizéieren, brauche mir déi néideg institutionell Stärkt fir noutfalls couragéiert Moossnahmen ze huelen. Hei ass d'Kommissioun an éischer Linn.

Sou wéi et noutwenneg ass, datt mir e gutt funktionéierende Bannemaart fir Finanzdéngschtleeschunge brauchen, deen op enger neier zolider Finanzarchitektur berout, sou brauche mir och e Bannemaart, deen ouni Aschränkungen an ouni konkurrenzverfälschend Moossnahme vun de Memberlänner funktionéiert.

D'Kris huet gewisen, wéi séier et zu engem national-economesche Reflex ka kommen. Wat fir eng Wirtschaft wéi äis, déi zu bal 100% vum Export leeft, dramatesch Konsequenzen kann hunn. Et däerf net zu enger Fragmentatioun vum Bannemaart kommen.

D'Kommissioun muss voll a ganz hir Roll spillen, wéi de Vertrag et virgesäit fir ze verhënneren, datt et zu Konkurrenzaschränkungen an Aschränkunge vun de Grondfräiheeten vum Bannemaart kënnt.

De Kommissiounpresident Barroso huet sech an senger politeschen Orientatioun virum EU-Parlament zu engem fervente Verfechter vum Bannemaart erkläert, an huet och versprach, déi sozial Dimensione vum Bannemaart ze stärken. Et sinn dëst Engagementer, déi d'Lëtzebuerger Regierung mat Nodrock ënnerstëtzt.

Zur Finanzkris wëllt ech eng méi allgemeng Remarque maachen:

Et mussen hei zu Lëtzebuerg, an Europa, an der Welt, déi néideg Léieren aus der Kris gezu ginn. Mir kënnen net esou weiderfueren wéi virdrun a maachen, wéi wann näischt gewiescht wier. Et kann net sinn, dass d'effentlech Hand op der enger Säit Milliarden an d'Banken stecht fir se ze retten, wann op där anerer Säit awer monter Bonien a Milliounenhéischt ausbezuelt ginn. D'Banken hunn déi primär Aufgab, der Economie ze dengen, an dofir Kreditter zur Verfügung ze stellen. Anerersäits ënnerstëtzen mir op europäeschem an internationalem Plang och all Bestriewungen, déi dozou féieren, d'Banken esou z'encadréieren, datt se keng exzessif, hir eegen Existenz a Fro stellend Risikoen huelen, déi alleng der Profitmaximiséierung dengen. Déi Entwécklung, wéi mir se virun der Kris haten, dierf sech net erëm widderhuelen.

### International Handelspolitik

Esou wéineg et d'EU sech ka leeschten, Barrièren no bannen ze toleréieren, esou wéineg ka si sech no baussen erlaben, datt et zum Retour vun engem blanne Protektionismus kënnt.

D'Europäesch Unioun ass de weltwäit gréissten Handelsblock: E Fënneftel vum weltwäite Handel mat Gidder geet op de Kont vun der EU. Wa mir just vum Commerce, vun de Servicer schwätzen (also beispillsweis den Transport, d'Logistik oder d'Telekommunikatioun), da gesäit een, datt d'EU, mat engem Undeel vu 27%, dee weltwäit gréissten Exportateur ass; nach virun Amerika a Japan. Am weltwäite Verglach sinn et och déi europäesch Betriber, déi am meeschten am Ausland investéieren. Op där anerer Säit gëtt een Drëttel vun allen net europäeschen, auslänneschen Investitiounen an der Europäescher Unioun realiséiert.

Dat heescht och, datt keen anere Maart méi offen ass, wéi dee vun der Europäescher Unioun. D'EU hält hir Dieren weiderhi grouss op, fir Importer an Investitiounen aus Drëttlänner! An Zäiten, wou verschidde Regierunge sech dozou verleede loossen, nei Handelsbarrièren opzeiichten a versichen, hir Länner géint auslännesch Konkurrenz ze protegieren oder carrément ofzeschotten, ass dat en Zeechen, wéi eescht a verantwortungsbewusst mir als Unioun eis Roll als gréissten Handelspartner huelen! Doduerch weise mir als Unioun, datt eis gemeinsam Handelspolitik net op kuerzfristeg an, jee nodeem, kuerzsiichteg Virdeeler aus ass. Vill méi maache mir äis och Gedanken doriwwer, wéi sech dëse Politikberäich kann op d'Entwécklungsprozesser vun eisen Handelspartner auswierken.

Mä wat ass konkret an der lescht op dësem Feld geschitt?

D'Europäesch Unioun huet dësen Oktober e wichteg Fräihandelsafkommens mat Südkorea ofgeschloss. Doniewent huet d'Europäesch Unioun mat Kanada ugefaangen ze verhandelen, fir datt eis Betriber och bäi eise kanadesche Frënn e besseren Zougang op de Marché kréien. Schliisslech verhandelt d'Europäesch Kommissioun am Numm vun de 27 Memberstaaten sougenannten Associatiounsofkomme mat Länner a Mëttel- a Südamerika. Och an Asien iwwerpréift d'EU, wéi eng Länner dee gréissten Intressi hunn an mat wéi engem Handelspartner et am meeschte Sënn mécht, e bilateraalt Fräihandelsafkommens ofzeschléissen.

Et ass z'ännersträchen, datt d'Europäesch Unioun am Kader vun dësen Ofkommen versicht, den Handel tëschent de Länner aus de jeeweilige Regiounen ze fördern. Doduerch wëlle mir déi regional Zesummenaarbecht, an anere Wieder, déi regional Integratioun verstärken. Doniewent kréien d'Entwécklungslänner am Kader vun dësen – an aneren handelspoliteschen – Ofkommen, déi néideg Hëllef zur Verfügung gestallt, déi hinnen et erlaben, hir Wirtschaftsstruktur esou unzepassen, datt si konkurrenzfähig Wueren a Servicer kënnen ubidden. Gläichzäiteg huele mir als Unioun selbstverständlech Rücksicht op déi spezifesch Stärkten a Schwächte vun dëse Länner a mir loossen hinne genuch Zäit, fir hir Grenzen no an no fir eis eege Wueren opzemaachen. Allerdéngs setze mir als EU als Condition viraus, datt dës Länner d'Mënscherechter respektieren an dat net nëmmen um Pabeier! Ass dat net de Fall, da kann d'EU déi handelspolitesch Virdeeler

aussetzen, ewéi zum Beispill am Fall vun Sri Lanka, wou et zu uergen Mënscherechtsverletzung kumm ass.

Duerch esou eng Approche, déi Handel an Hëllef sënnavoll matenee kombinéiert, si mir iwwerzeegt, datt grad d'Entwécklungslänner am beschte kënnen déi Chancen notzen, déi d'Unioun hinnen am Kontext vun der europäescher Handelspolitik erméiglecht.

Dëst sinn nëmmen e puer Beispiller vun der gemeinsamer europäescher Handelspolitik, déi sech als grouss Zil setzt, d'Conditione fir wirtschaftleche Wuesstëm an domadder d'Schafe vun Aarbechtsplazen ze verbesseren. Gläichzäiteg suergt d'EU dofir, datt grad déi ärmste Länner, doduerch, datt si besser an de weltwäiten Handel agebonnen ginn, iwwert déi néideg Mëttele verfügen, fir hiren eegenen Entwécklungsmodell esou ëmzesetzen, datt déi meeschte Leit an deene Länner eppes dovunner hunn.

Ech wëll an dësem Zesammenhang awer nach eng Kéier betounen, datt d'Europäesch Unioun eng Rei vu spezielle Programmer, Instrumenter a Moossnahme virgesäit, déi deenen ärmste Länner et erméiglechen, hir Wueren, grad déi aus der Landwirtschaft, ouni Aschränkungen op den europäesche Maart ze bréngen. Esou ginn et zum Beispill säit dësem 1. Oktober nei Regeln, fir Zocker aus Afrika, der Karibik oder anere Staaten aus der Pazifikregioun z'importieren: Duerch dës Regeln hunn dës Länner et méi einfach, fir hiren Zocker hei bäi äis ze verkafen. Doniewent kënnen och all aner Produkter (ausser Waffen) – am Kader vun deene sougenannten „Everything but arms“-Regelen – aus deenen ärmste Länner zollfräi an ouni quantitativ Aschränkung an Europa importéiert ginn. Ënnert dësem Regime huet d'EU am Joer 2008 Wuere fir insgesamt 5,8 Milliarden Euro aus deenen ärmste Länner importéiert.

D'Staats- a Regierungschefen aus Europa hunn dann och op hirem informellen Treff vum 17. September de G20 invitéiert, déiselwecht Regeln (wéi d'EU) zugonschte vun deenen ärmste Länner gëllen ze loossen an zwar direkt: well et si grad déi Schwächsten, déi an onsécheren Zäiten ewéi dësen dee gréisste Misär hunn. Dës Beispiller weisen, wéi eescht d'EU hir Verantwortung hält als de weltwäit gréissten Handelsblock; eng Verantwortung, déi grad och vis-à-vis vun den Entwécklungslänner, elo nach méi wéi jee, néideg a wichteg ass!



Grad haut, wou d'FAO-Konferenz – der Welternährungs-konferenz vun der UNO – zu Rom tagt, erlaabt mer drop opmierksam ze machen, datt bäi de Millennium-Ziler vun 2000, déi als Zil haten, d'Armut bis 2015 ze halbéieren, deemols 800 Milliounen Leit Dag fir Dag géint Honger an Duschts ze kämpfen haten. Haut sinn et der iwwert eng Milliard!

Den Zär ass also virugelaf an net zréck. Fir d'Welt-gemeinschaft ass dëst zu engem riesegen Challenge, wou Lëtzebuerg, d'EU, d'ONU sech staark maache mussen, fir dës Entwécklung ëmzedréinen.

### Doha-Ronn

Ech bedauern, datt et bis elo net méiglech war, déi sougenannten Doha-Ronn am Kader vun der Welt-handelsorganisatioun ofzeschléissen. Et ass schued, well et si virun allem déi aarm an déi äermste Länner, déi am meeschten dorënner leiden, datt dës Verhandlungen nach net konnten ofgeschloss ginn. An dat an engem Ament wou de Welthandel, bedéngt duerch d'Wirtschaftskris, vun August d'lescht Joer bis dësen August ëm ganzer 18% erofgaangen ass. Grad an esou enger Situatioun kann d'Europäesch Unioun net d'Hänn an de Schouss leeën an op besser Zäite waarden.

Et ass elo un alle Bedeelegten, virun allem awer un den entwéckelte Länner, an deene sougenannten „économies émergentes“, den opstriedenden Entwécklungslänner (also Länner wéi China, Brasilien, Indien oder Südafrika), fir déi lescht Efforten z'ënnerhuelen, déi néideg sinn, fir zu engem gudden Ofschloss vun der Doha-Ronn ze kommen.

Liberaliséierung vum Handel am Kader vun der OMC heescht awer och, datt mir äis als Weltgemeinschaft eens sinn, datt den Handel tëschent de Länner en Deel vun der Léisung an net en Deel vum Problem ass, wann et drëms geet, déi global Erausforderungen zesummen ze meeschteren; sief dat de Klimawandel, den Honger op der Welt oder d'Migratiounen.

Europa a Lëtzebuerg sinn net nëmme gefuerdert, wann et ëm déi global Problemer an dëser Zäit geet. En direkten a konkreten Asaz ass néideg, fir déi Länner, déi an eiser direkter Noperschaft sinn. An och do géllt et, Institutiounen ze verstärken, Regelen z'adoptéieren an ze respektéieren. Déi fundamental Viraussetzung fir den europäeschen Integratiounsprozess sinn och pertinent fir Stabilitéit an economesche Wuesstëm bäi eisen Noperen ze bréngen.

### Balkan

Éischt Beispill ass natierlech de Balkan.

Mir wëssen hei all wéi wichteg dës Géigend ass a wat d'konkret Auswierkungen op Europa kënne sinn vun den Entwécklungen an deene Länner.

D'europäesch Aussepolitik ass zwar net um Balkan gebuer ginn, mä si ass mat Sécherheet um Balkan grouss ginn. Och dofir bleift dës Géigend fir d'Kredibilitéit vun der europäescher Aussepolitik esou wichteg. D'Joer, wat elo op een Enn geet, wor e ganz wichteg fir de Balkan, mä dat Joer wat elo virun der Dier steet, gëtt ee kruziaalt Joer.

Wichtig wor et, well an deene leschten 12 Méint zwee Länner vum Balkan – Montenegro (Dezember 2008) an Albanien (Abrëll 2009) – hir EU-Kandidatur ofginn hunn. Et ass domadder ze rechnen, datt och Serbien dës Schrëtt gläich wäert maachen.

Leider konnten den Associatiounsafkommen an den „Accord intérimaire“ tëschent der EU a Serbien nach net a Kraaft trieden. Et wier staark ze begréissen, wann all eis EU-Partner endlech déi néideg Schrëtt zum Ratifizéiere géifen huelen.

FYROM, dat scho méi laang de Candidate-Statut huet, kann opgrond vun enger positiver Evaluatioun vun der Kommissioun rechnen, datt elo d'Bäitrittsverhandlung geschwe kënne ufänken. Fir Kroatien stinn no dem Accord mat Slowenien d'Perspektiven no méintelaange Blockagen erëm besser fir un en Ofschloss ze denken. Hei ass d'Zesummenaarbecht mat ICTY zu Den Haag extrem wichteg, wann net entscheidend fir e séiere Fortgang vum Adhesiounsprozess.

Mam neie Lissabon-Vertrag hu mir elo och den instituti-onelle Kader, dee mir fir weider Erweiderunge gebraucht hunn. Et ass awer net esou, datt all déi Länner muer schonn an d'EU géife kommen. Mä hir Beméiungen fir an déi europäesch Famill opgeholl ze ginn, kënne a musse eescht geholl ginn. Et ass eng historiesch Flicht an e Versprieche, wat mir hinnen 2003 zu Thessaloniki gemaach hunn.

Vum 19. Dezember 2009 u wäerte viraussichtlech d'Awunner vun dräi Balkan-Länner – FYROM, Montenegro a Serbien – ouni Visa am Schengen-Raum kënne zirkuléieren. Et ass dëst eng wichteg Moossnam, déi Lëtzebuerg aktiv ënnerstëtzt huet. Mir gleewen nämlech, datt de Mentalitéitswiessel, deen an där Géigend

esou dréngend noutwenneg ass, nëmme ka stattfannen, wa speziell d'Jugend aus deene Länner sech duerch Reesen an eise Länner ëmkucke kann.

Relativ positiv war och d'Entwécklung am Kosovo. Virun e puer Deeg hunn do Regionalwahlen (15. November) stattfonnt. Et sinn déi éischt Wahlen, déi säit der Onofhängegkeetserklärung konnten ofgehal ginn. Déi albanesch-kosovaresch Autoritéiten hunn alles gemaach, fir datt hir serbesch Matbierger un dëse Wahlen Deel huele konnten. De Fait, datt sech iwwer 30 serbesch politesch Gruppéierungen ageschriwwen haten, ass eng positiv Entwécklung. D'Sécherheetslag huet sech och wäitgehend berouegt a Serbien huet sech u säi Versprieche gehalten, d'Kosovo-Fro wëllen iwwert friddlech an diplomatesch Weeër ze léisen. Natierlech kënne mir net vu Belgrad verlaangen, datt et de Kosovo vun haut op muer unerkennt. Sou e Schratt brauch vill Zäit.

Ufanks Dezember (1.-11. Dezember) wäerte virum Internationale Gerichtshaff zu Den Haag déi sougenannten „oral hearings“ ufänken: D'Cour ass gefrot ginn, en Avis iwwert d'Legalitéit vun der Onofhängegkeetserklärung vum Kosovo auszeschaffen. Lëtzebuerg hat am Virfeld e schrëftleche Kommentar eragereecht, an deem mir den onofhängege Kosovo ënnerstëtzt hunn. Mam Avis ass Mëtt 2010 ze rechnen.

Trotz deene ville méi positiven Entwécklungen ass nach laang net alles roseg am Balkan. Déi international Wirtschaftskris huet och déi fragil Balkan-Economie staark getraff, an d'Gefor, datt d'Rezessioun déi eng oder aner Regierung kéint destabiliséieren ass net auszeschléissen.

A Bosnien, dësem Balkan am Balkan, hunn déi néideg Reformë leider bis ewell op sech waarde gelooss. Spannunge tëscht Verrieder vun deenen dräi Vëlker sinn erëm verstärkt opkomm a mir sinn nach wäit ewech vun engem viable Staat. An dësen Deeg sollen ënnert EU-Mediatioun weider Verhandlungen zu Butmir lafen, fir d'bosnesch Politiker z'iwwerzeegen, hir Divergenzen op der Säit ze loossen a sech fir en eenheetleche Staat anzesetzen. Dëst ass ëmsou méi wichteg wéi d'nächst Joer Legislativ-Wahle stattfanne sollen. Fir d'Bosnier virun hir Verantwortung ze stellen, muss och de Büro vum Héije Verrieder (Office of the High Representative – OHR) zougemaach ginn a seng Pouvoiren ënnert d'Veantwortung vun de bosneschen Autoritéite gestallt ginn. Eventuell Baitrëtsverhandlung mat der EU kënne

just mat engem Land gefouert ginn, deem seng intern Situatioun gekläert ass.

### **Albanien**

Wéi nuancéiert d'Progrèsen am Balkan sinn, weist sech och um Beispill vun Albanien. Albanien huet, wéi gesot, seng EU-Kandidatur deposéiert an ass dëst Joer am Abrëll Member vun der NATO ginn. An dach goufen et och hei manner positiv Entwécklungen: D'Legislativ-Wahlen, déi am Juni stattfonnt hunn, hunn nach net 100% den internationalen Normen entsprach a suerge fir Opreegung an der Oppositioun, déi am Moment d'Parlament boykottéiert.

Och an der Visa-Liberalisatioun wäert Albanien, esou wéi Bosnien, nach waarde mussen. Béd Länner konnten an deem Dossier den Uspréch vun der Kommission net gerecht ginn. Et ass wichteg, déi zwee Fäll z'ënnersträchen: Si bewiese ganz kloer, datt d'Unnäherung un d'Unioun keen automatesche Prozess ass, mä datt d'Balkanlänner natierlech hir Hausaufgaben ze maachen hunn, selbsterständlech mat eiser Hëllef.

Vill vun deene positiven Entwécklung sinn der EU ze verdanken, keng vun deene Problemer, déi nach opstinn, sinn ouni de politesche Wëlle vun de Länner vum Balkan an der Hëllef vun der Union ze léisen. Ouni eng reell europäesch Perspektiv kënnt et laangfristeg net zu engem stabile Balkan.

Lëtzebuerg huet am vergaangene Joer säin Deel bäigedroen. Bilateral hu mer eis Coperatiounsprojete weidergedriwwen, politesch hu mir all proeuropäesch Regierung an der Region ënnerstëtzt. Multilateral hu mir u Wahlobservatiounsmissiounen partizipéiert an aktiv u Missiounen – ob KFOR oder EULEX – deelgeholl.

### **Europa a seng Noperen**

Esou wichteg de Balkan och ass fir Europa, et ass natierlech net déi eenzeg Géigend, wou den europäesche Modell vu Gouvernance Positives kann – a muss – bewierken.

Eng stabil Noperschaft ass wesentlech fir e stabil Europa. Dofir ass et besonnesch wichteg, datt mir an Europa enk zesumme schaffe mat eisen direkten Noperen, am Süden grad esou ewéi am Osten. Och hei muss mir äist dozou bäidroen, fir dat Institutione geschafe ginn a Regeln adoptéiert ginn, déi noutwendeg sinn, net nëmme fir de Krich ze verhënneren, mä

och fir Demokratie, Rechtsstaatlechkeet a Wuesstëm z'erméiglechen.

Am Juni dëst Joer hu mir e Schratt a Richtung stabil Noperschaft gemaach, mat der Grënnung vum sougenannte Partenariat oriental tëscht der EU an hire sechs ëstlechen Noperen: Wäissrussland, Ukraine, Moldawien, Georgien, Armenien an Azerbaidjan.

Déi verschidden Aarbechtsgruppe vum Partenariat si scho virum Summer ugelaft. Konkret Projeten sinn an der Maach, fir de Membren aus dem Partenariat um politeschen an economesche Plang ze hëllefen. Et geet haaptsächlech drëms, a Beräicher wéi der bonne gouvernance, de Mënscherechter an der politescher Partizipatioun vun der Zivilgesellschaft ze hëllefen.

### Georgien

Och wann nom Konflikt vum August 2008 Georgien haut net méi am Zentrum vun der politescher Aktualitéit steet, esou verfolge mer d'Aktualitéit dach ganz genee.

Déi international Enquêtekommissioun, déi och ënnert anerem ënnert Drock vu Lëtzebuerg zustane komm ass, huet bewisen, datt d'Ursaache vum Konflikt am Summer 2008 net sou schwaarz a wäiss waren wéi déi zwee Haaptacteuren dat ëmmer wollten duerstellen. Vill vun eisen EU-Ausseministeren luche richteg wéi se gesot hunn, datt Georgien de Konflikt declenchéiert huet a Russland iwwerproportional reagéiert huet.

D'Situatioun a Georgien ass haut méi stabil wéi nach virun engem Joer, wat zum groussen Deel der Europäescher Unioun ze verdanken ass. Déi Beobachtungsmissioun vun der EU – déi sougenannt EUMM – ass weiderhi präsent um Terrain mat iwwer 300 Leit, dorënner och zwee Lëtzeburger.

Déi international Diskussiounen, déi zënter Oktober 2008 zu Genève stattfannen, sinn och weiderhin immens wichteg fir dauerhaft Léisunge fir Georgien, grad wéi och fir déi zwou Regione Süd-Ossetien an Abchasien, ze fannen. Zu Genève sinn och schonn éischt Resultater erzilt ginn, wéi zum Beispill d'Kreatioun vun engem Fréiwarnsystem fir potenziell nei Ausbrech vu Gewalt kënnen z'entschäerfen. D'Zil vun esou Moossnahmen ass fir d'Vertrauen tëscht de Géigner vun 2008 lues a lues erëm opzebauen a fir ze verhënneren, dat et erëm zu Gewalt kënnt.

D'Stabilitéit muss weider gefestegt ginn am Kaukasus, virun allem duerch demokratesch a wirtschaftleche

Fortschrëtt. Do muss an eisen Aen nach vill gemaach ginn a Georgien, besonnesch fir de politeschen Dialog tëscht der Regierung an der Oppositioun ze verbesseren, mä och fir de Wahlsystem, d'Justiz, Pressefräiheet an d'fräi Meenungsbildung ze demokratiséieren.

### Ukraine

Nieft Georgien ass et awer virun allem d'Ukraine, déi mer net dierfen aus den Aen verléieren. D'Ukraine, mat senger Gréisst a senge bal 50 Milliounen Awunner, ass e Land mat enormem Potenzial, wat eng ganz wichteg Roll spille kann a seng Nopere positiv beaflosse kann.

D'Ukraine ass leider zënter Joren duerch politesch Instabilitéit geplot, mä d'Hoffnung, datt d'Präsidentenwahlen am Januar dat wäerten änneren, ass grouss op ukrainescher wéi och op europäescher Säit. Déi Reformen, déi d'Ukraine batter néideg huet fir sengem Potenzial gerecht ze ginn, mussen mir weiderhin ënnerstëtzen. Mir si prett, fir d'Ukraine op sengem Wee tatkräfteg zur Säit ze stoen.

### Russland

D'Relatiounen mat de Länner vum Partenariat oriental sinn natierlech net ze trenne vun den EU-Russland Relatiounen. Ech well hei nach emol ënnersträichen, datt Russland kee Vetorecht huet iwwer de Wee, dee Länner wéi Georgien an d'Ukraine aschloe wëllen. Mä et ass wesentlech, datt och de russesche Bedenke Rechnung gedroen gëtt, fir d'Stabilitéit an d'politescht Gläichgewicht an eiser Region net muttwëlleg op d'Spill ze setzen. D'Relatiounen tëscht der EU a Russland sollen op gemeinsame Wäerter an Interressen, an net op Mësstraue baséieren. Datselwecht trifft zou fir d'Relatiounen tëscht der NATO a Russland.

Et ass dofir ëmsou méi positiv, datt d'Relatiounen tëscht der Europäescher Unioun a Russland sech an dësem leschte Joer no der schwieriger Period vun der Georgien-Kris 2008 erëm normaliséiert hunn. D'Europäer schaffen elo erëm méi konstruktiv mat Moskau un der Bewältegung vun de groussen Erausforderungen, virun deene mir all zesumme stinn an déi mir och zesumme mussen ugoen, wa mir se wëllen zum Wuel vun de Populatiounen op béide Säite meeschteren. Ech denken do natierlech virop un d'Weltwirtschaftskris, un de Klimawandel an un d'Sécherheet um europäesche Kontinent.

Et wäert jidderengem aliichten, datt dës Sujeten nëmme kënnen zefriddestellend behandelt ginn, wa sech d'EU a Russland wéi zwee Partner verhalen.

Et ass dofir ze begréissen, datt d'EU a Russland dëst lescht Joer grouss Fortschrëttler konnte maachen, fir d'Verhandlung vum engem neie Kaderofkommen, dat d'Relatioun laangfristeg festegen an hiren Ausbau erlabe wäert. Béid Säite verspréche sech vum deem neien Accord eng zolidd Basis fir eng méi déif Coperatioun an deenen nächste Joren, eng Coperatioun, duerch déi mer d'Veutrauen, eng wichteg Grondlag an all Bezéiung, weider zementéiere kënnen.

Zu enger strategescher Partnerschaft an deem domat verbundene Vertraue gehéiert och, datt een Divergenzen oppen a konstruktiv kann uschwätzen. Mir hunn d'Gefill, wéi wa mir dat mat Moskau kéinte maachen. Ech begréissen dem President Medvedev seng Declaratiounen, no deenen d'Mënscherechter, d'Demokratie an d'Rechtsstaatlechkeet – alles Punkten, bei deenen ouni Zweifel nach Defiziter bestinn – a Russland wesentlech gestärkt misse ginn. Et ass am Dialog mat Russland wou d'EU kann hëllefen, déi Ziler um Terrain ëmzesetzen.

Ech hunn et scho gesot: Russland ass a bleift e wichtige Partner och a Froen vum der Reform vum Weltwirtschaftssystem, grad sou wéi a Froen vum Kampf géint de Klimawandel. D'EU zielt dofir drop, datt Russland seng Gestaltungskraaft an déi domat verbundene Responsabilitäten am G20 sou gutt wéi am Kader vum de Kopenhagen-Diskussiounen erkennt an unhëlt.

A Saachen europäescher Sécherheetsarchitektur, déi op Ureegung vum President Medvedev am Kader vum der OSZE – awer och an der EU, an der NATO an an anere Foren – analyséiert gëtt, si mir d'accord, datt mir eise Sécherheetskader an Europa kënnen a musse verbessern. Dat heescht net, datt mir bestehend Strukturen iwwer Bord solle geheien. Am Géigendeel, mir sollen op hinnen opbauen a se verdéiwen. D'OSZE huet als Kader dee Virdeel, Russland an eng Rei aner Staaten, déi och net Member vum der EU a vum der NATO sinn, a voller Transparenz a Gläichberechtigung an déi Diskussioun mat anzebeziéien. Mir hoffen deemno, datt dee sougenannte Korfu-Prozess besonne weidergefouert gëtt a Verbesserungsvirschléi produzéiert, déi am Intressi vum alle Parteien zur Sécherheet op eisem gemeinsame Kontinent bäidroen wäerten. Et geet drëms, Sécherheet an Europa mat Russland opzebauen, an net géint

Russland. Datselwescht sollt ëmgedrëit a Russland de Geescht vum der politescher Zesummenaarbecht mat der EU sinn.

Op engem méi vaste Plang ass et natierlech och kloer, datt Russland, duerch säi politescht Gewiicht a séng Plaz als permanente Member vum UNO-Sécherheetsrot, op alle Sujetë vum der Welt-Aussepolitik – ech nennen als Beispill just d'Net-Proliferatioun vu Massevernichtungswaffen an déi dorunner gebonnen nord-koreanesch an iranesch Dossieren – e Partner wäert bleiwen, mat deem Europa all Interêt huet, zesummenzeschaffen.

## USA

De Rapprochement tëschent Russland an den USA ass an dësem Sënn och ze begréissen. D'Discussiounen iwwert de Successeur vum START-Traité si scho wäit fortgeschratt a béid Länner hoffen, datt et dëst Joer nach kann zu enger Ënnerschrëft kommen. Den nuklearen Ofbau ass an onsen Aen e ganz wichtigen Dossier, an d'Signal, dat d'Russen an d'Amerikaner schécken wa si decidéieren, hirt Arsenal ze verklengeren, geet an déi richteg Richtung, notamment och en vue vum den Discussioun mam Iran an awer och en vue vum der Revisiounskonferenz vum Traité iwwert d'nuklear Proliferatioun, déi am Mee 2010 stattfanne wäert.

Déi Entwécklung ass eng positiv Konsequenz vum politesche Wiessel an Amerika.

Et ass net ofzestreden, datt déi nei Administratioun vill méi Versteesdemech weist fir d'europäesch Aart a Weis d'Problemer unzepaken. En neien Toun gëtt ugewardt an nei Akzenter sinn do. Wierder wéi Engagement, Multilateralismus, Concertatioun a Cooperatioun sinn nees no laanger Zäit am Gebrauch. Et besteet endlech e Bewosstsinn, datt déi international Institutiounen a Regele musse verstärkt ginn – an aner Wierder, eng Verbesserung vum der globaler Gouvernance muss ugestriift ginn.

Déi nei Grondastellung féiert elo schon zu vill méi Dialog an enger gréisser Konvergenz tëscht der Europäischer Unioun an den USA, an dat ass noutweneg, fir eng Chance ze hunn, d'Erausforderunge vum dëser Zäit unzegoen.

D'transatlantesch Relatioun ass scho laang net méi eng Relatioun, wou et alleng ëm Sécherheet an Europa geet. Et geet vill méi ëm d'Cooperatioun an der Welt, fir global

Problemer gemeinsam ze léisen. Heifir brauche mir en éierlechen transatlanteschen Dialog. Dësen Dialog ass an der Vergaangenheet duerch zwee Facteuren limitéiert ginn: Europa war dacks net an der Lag mat enger Stëmm ze schwätzen. De Lissabon-Vertrag wäert dofir nei Grondlage schafen. Anersäits war Amerika awer och oft net bereet, Europa nozelauschteren. Déi nei amerikanesch Administratioun huet heifir encourageant Signaler gesat. Ech wëll dovunner nëmmen déi Wichtigst nennen: d'Modifikatioun vun de Pläng fir e Rakéiteschëld an Europa, dee souwuel der aktueller Bedrohung aus dem Iran méi gerecht gëtt wéi och e méi positivt Klima vis-à-vis vu Russland schaaft. D'Visioun vun enger atomwaffefräier Welt, wéi och d'Ouverture vis-à-vis vun der muslimescher Welt sinn zwar keng Projeten, déi kuerzfristeg kënnen realiséiert ginn, si droen awer mat dozou bäi, en neit Klima vu Cooperatioun a Vertrauen ze schafen.

D'Akzeptanz op USA-Säit, datt Amerika sech dem globalen Effort géint de Klimawandel muss bedeelegen, ass natierlech och bedeutungsvoll.

An dësem Kontext kann een och d'Initiativ fir eng grondlegend Gesondheitsreform an Amerika ervirhiewen: Et ass dëst e Beispill, wéi gesellschaftspolitesch Iddien och den ëmgedréinte Wee iwwert den Atlantik kënnen wandere. Dës Initiativ verspricht, d'sozial Realitéiten op onsen zwee Kontinenter méi no beieneen ze bréngen a vläicht den ideologeschen Discours tëschent Géigner a Verfechter vum europäesche Modell och bäi ons z'entschäerfen.

Eng ganz konkret Initiativ, wou mir onsen amerikanesche Partner kënnen bäistoen, ass d'Zoumaache vum Gefangenelager zu Guantanamo. Lëtzebuerg huet sech bereet erkläert, mat finanzielle Mëttelen den Transfert vu Gefaangenen no aner Länner z'ënnerstëtzen, an domadder e schwieregt Kapitel an den transatlantesche Relatiounen, deen dem internationalen Rechtssystem souvill Schued verursaacht huet, ofzeschléissen.

## NATO

D'transatlantesch Erneuerung mecht sech och bemerkbar am Kontext vun der NATO.

Virun 20 Joer, wou d'Mauer gefall ass, hu vill Leit sech gefrot, ob mir d'NATO nom Enn vum Kale Krich iwwerhaupt nach brauchen. Zwanzeg Joer no der Vereenegung vun Europa bleift d'NATO weiderhin en

zentralen Akteur, wann et drëms geet, Sécherheet a Stabilitéit z'assuréieren.

D'Ëmfeld, an deem d'NATO sech placéiert an operéiert, ass allerdéngs haut anescht. D'NATO ass net méi eng reng militäresch orientéiert Organisatioun.

Haut si mir mat neie Gefore confrontéiert – Instabilitéit vu schwaachen oder zesummegebrachene Staaten, Attacken iwwert d'Internet, Energie-Sécherheet, Piraterie –, Geforen, déi kéng Grenze kennen, déi ausserhalb vun de Grenzen vun der NATO entstinn an eis Bierger an eise sozialen a politesche System bedréien.

Virun engem Mount ass zu Lëtzebuerg mat der Bedeelegung vun der Madame Albright den éischte vun enger Serie vu Seminairë lancéiert ginn, déi sollen dozou bäidroen, en neit strategesch Konzept fir d'NATO z'entwéckelen.

Dat neit strategesch Konzept soll um NATO-Sommet am Hierscht 2010 zu Lissabon virgeluecht ginn. Dëst wäert der NATO d'Äntwerten liwweren op déi nei Eerausforderunge vum 21. Joerhonnert.

## Südlech Noperen

D'Froen vun der Gouvernance an vun der Stabilitéit stelle sech natierlech net nëmmen östlech vun der EU. D'Situatioun vun eise südlechen Noperen verlaangt och eisen Engagement.

Ech well lech net enthalen, datt de Rhythmus vun de Reformen hei net an alle Beräicher eisen Hoffnungen entsprach huet, wéi zum Beispill am Beräich vun der Demokratiséierung an der Promotioun vun de Mënscherechter, wou mir ganz gären e méi resolutt Engagement a verschiddene Länner gesinn hätten. Mir wäerten äis och weiderhin dofir asetzen, datt dës wichtege Aspekt an eise Relatiounen mat deene Länner net ze kuerz kënnt, dëst net andeems mir deene Länner wëlle vun uewen erof Lektioenen erdeelen, mä an engem konstruktiven Dialog mat hinnen.

Wat déi multilateral Zesummenaarbecht mat der südlecher Noperschaft vun der EU ugeet, esou hu verschidde Faktoren, dorënner virun allem de Konflikt an der Gazasträif, et verhënnert, datt d'Unioun fir d'Mëttelmier sech konnt esou entwéckelen, wéi dat erwaart ginn ass. Sämtlech Aktivitéiten vun dëser Partnerschaft sinn a Reaktioun op de Gazakrich vun eisen arabesche Partnern agefruer ginn, wat eng Première ass zënter 1995. De groussen Atout vum Barcelona-Prozess war

ëmmer deen, datt onofhängeg vun der Situatioun am Noen Osten, en e Forum gebueden huet, wou all Parteie sech treffen an diskutéiere konnten. D'Mëttelmierunioun ass also direkt betraff vum Gazakonflikt an et wäert nach eng Rei Méint haart Aarbecht kaschten, bis mir dës Partnerschaft nees op de Gleisen hunn.

Och hunn déi verschidden institutionell Erneierungen, déi d'Schafe vun der Mëttelmierunion mat sech bruecht huet, bis elo nach net déi gewënschten Effekter erziilt. Déi nei Architektur vun der euro-mediterraner Partnerschaft ass méi komplex ginn, esou wéi och d'Entscheidungsmechanismen, an d'Sekretariat vun der Unioun, wat e Kärstéck soll bilden an der Ëmsetzung vun de Projeten, ass nach net operationell. Lëtzebuerg wäert sech op jiddwer Fall dofir asetzen, datt d'EU als solcht en Akteur an dëser Partnerschaft bleift, mat all de Memberstaaten, déi vum Mëttelmier an awer och déi aner.

Am Laf vum vergangene Joer konnt Lëtzebuerg säi Profil an Nordafrika, dem Noen a Mëttleren Osten weider schäerfen, sief et um politeschen oder um ekonomesche Plang. Dozou hunn net nëmme déi sëllege bilateral Kontakter tëschent Ministeren um Rand vun internationale Treffere bäigedroen, mä och d'Reesen, déi vun de verschiddene Membere vun der Regierung an dës Géigend ënnerholl goufen. A menger Kapazität als Ausseminister hat ech dëst Joer d'Geleeënheet a Syrien, Tunesien an an den Oman ze reesen. Desweideren hat ech eng sëllege bilateral Gespréicher, ënner anerem mat mengen Homologen aus Israel, dem Iran an dem Qatar.

Ech war ëmmer der Iwwerzeugung, datt een den Dialog muss sichen, och a virun allem mat Länner, déi net déiselwecht Prioritéite verfolgen ewéi ee selwer. Dëst ass net ëmmer einfach, d'Entwécklung sinn oft lues a schwéierfälleg an et ass eréischt iwwert e gewëssenen Zäitraum, wou ee kann eng Verbesserung feststellen. D'lescht Joer nach hunn ech hei op dëser Tribun gesot, et misst ee Syrien als Deel vun der Léisung betruechten an ech hu mech dofir agesat, fir den Dialog mat deem Land ze sichen. Esou ware mir net onzefridden dorwäert, datt anerer an der EU sech deem ugeschloss hunn an datt elo erëm eng méi enk Zesummenaarbecht mat deem Land ugestriift gëtt. Mir hu kloer Erwaardungen u Syrien, Erwaardungen, déi sech am beschten an engem méi intensiven a strukturéierten Dialog ausdrécke loossen.

Et ass iwwerdeems och kloer, datt deen Dialog kee Selbstzweck soll sinn. D'Partneren an engem Dialog hu kloer Erwaardungen unëeneen, a wann dës net erfëllt ginn iwwert e längeren Zäitraum, respektiv wann den Dialog net dozou bäidréit, dat néidegt Vertrauen ze schafen, dat fir eng méi enk Zesummenaarbecht néideg ass, da soll den Dialog mat méi konkreten Ureizer verbonne ginn. Esou wéi am Fall vum Iran, wou mir eng duebel Approche hunn. Engersäits hale mir um Dialog fest, andeems mir dem Iran eng Rei vu Cooperatiounsméiglechkeete proposéiert hunn, am Fall wou hien eise Bedenken, wat säin Nuklearprogramm ugeet, Rechnung dréit.

Op där anerer Säit huet d'international Gemeinschaft eng Rei vu Moossnahme geholl, fir dem Iran ze verdäitlechen, datt säi Behuelen och e Präis huet. Lëtzebuerg dréit säin Deel dozou bäi, andeem et déi Mesuren, déi am Kader vun der ONU decidéiert goufen, och hei am Land eent zu eent ëmsetzt. Et duerf kee Wee um Respekt vun de jeweilige UN-Sécherheetsrot-Resolutiounen laanschtféieren.

Eng nei Propose ass dem Iran am Kader vun der AIEA ënnerbreet ginn an et bleift ze hoffen, datt den Iran dës Offer unhëlt, an datt lues a lues doduerch d'Vertrauen erëm kann hiergestallt ginn. Et soll ënnerstrach ginn, datt déi nei Propose net nëmme vum Westen gedroe gëtt, mä mat dem aktiven Engagement vu Russland entstanen ass. Vill Zäit bleift net méi fir weider Sanktiounen ze verhënneren an ech hoffen, den Iran ass sech däers bewosst.

Den Dialog iwwert dem Iran säi kontroverséierten Nuklearprogramm soll d'Mënschrechtssituatioun an dem Land net vergiessen doen. Déi Demonstratiounen, déi am Iran no de Presidentschaftswahlen ausgebrach sinn, hunn eng ganz Rei vu Froen opgeworf, déi bis haut nach net zefriddestellend beäntwert sinn. Ech hu selwer dem iranischen Ausseminister zu New York am September gesot, datt déi barbaresch Stengegungen an Executiounen net méi an dëst Joerhonnert gehéieren. Och wäerte mir net zécken, äis weiderhi fir d'Mënschrechter an dësem Land anzusetzen, sief et am direkten Dialog oder am Kader vun der UNO.

### **Den israelesch-palestinänesche Konflikt**

Konnt ech d'lescht Joer nach hei op dëser Tribün vun engem virsiichtegen Optimismus schwätzen, esou huet sech d'Situatioun am Noen Osten op dramatesch Aart

a Weis verschlechtert. En neie Krich huet d'Regioun heemgesicht, deen onendlecht Leed iwwert d'Gazasträif bruecht huet. Ech hat Geleeënheet, den 21. Januar hei am Héijen Haus an enger Erklärung de Standpunkt vun der Regierung zu dem Konflikt duerzeleeën. Et ass ganz kloer, datt Israel d'Recht muss hunn, sech a seng Bierger géint all Form vun Attacken ze schützen. Wa mir d'Rakéitenugrëff aus Gaza op Israel also kloer verurteilt hunn, esou hunn ech och déi intensiv Bombardementer vun der israelischer Arméi op Wunnquartieren zu Gaza zudéifst verurteilt. Israel huet kloer am Gazakrich duerch d'Militäraktioun internationaalt Recht verletzt.

Ween de Goldstone-Bericht gelies huet, weess mat wéi enge Mëttel operéiert ginn ass. Et ass zu uerge Verstéiss géint humanitært Recht komm, dorënner ondiskriminéiert Attacke géint Zivilisten an zivil Installatiounen. Mir hunn zesummen mat eisen europäesche Partneeren d'Konfliktparteien dozou opgefuerdert, datt déjéineg, déi internationaalt Recht verletzt hunn, dofir zur Rechenschaft gezu ginn. Eng vun eise Prioritéiten an der Mënschrechtspolitik ass d'Impunitéit ze verhënnern, an do duerf keng Ausnahm gemaach ginn. D'UNO rífft d'Konfliktparteien op, innerhalb vun 3 Méint credibel a virum allem onofhängeg Ënnersichungen vun dësen uerge Verstéiss an d'Weeër ze leeden, esou wéi dat an där diesbezüglicher Resolutioun vun der UNO-Vollversammlung gefuerdert ginn ass.

Ech hätt mer gewënscht, datt mer als EU eng gemeinsam Positioun beim Vote a Saache Goldstone-Rapport an der UNO d'lescht Woch hätte kënnen anhuelen. Mir ware mat der palestinänescher Autoritéit ganz no dobäi. Schliisslech si mer un engem Wuert gescheitert.

Vill EU-Memberlänner, och Lëtzebuerg, hu gemengt, et sollt een de Goldstone-Rapport a Rechnung huelen, „take into account“, wat de Palestinänser lang gepasst huet, bis à la fin du compte se op Drock vun eenzelnen arabesche Länner de Rapport „endosséiere“ wollten.

Lëtzebuerg war mat 14 aneren EU-Länner – der EU-Présidence Schweden, Frankräich oder d'Belge zum Beispill – bäi der EU-Majoritéit, déi sech dunn enthalen huet. D'Palestinänser hunn nom Vote deene Länner Merci gesot, déi mat hinne gestëmmt hunn, mä och deenen, déi sech enthalen hunn, also hu se Versteesdemech opbruecht fir eis Argumenter.

Lëtzebuerg hëlt dese Rapport extrem eescht an engagéiert sech, fir datt en déi Suite kritt, déi e verdéngt an

déi e brauch, fir datt esou Evenementer sech net widerhuelen. Wat Israel ugeet, wéilt ech de fréieren israelleschen Ambassadeur zu Lëtzebuerg, Avi Primor, zitéieren, deen an der „Süddeutschen“ geschriwwen huet, säi Land kënnt sech net all Joer e Krich leeschten, an de Goldstone-Rapport komplett ofweisen, wier e grouse Fehler. Dëst ass eng staark Ausso, déi net kompletéiert brauch ze ginn.

Wat d'Palestinänser ugeet, ass ze hoffen, datt den inter-palestinäneschen Dialog d'Reconciliatioun vum Fatah a vum Hamas esou séier wéi méiglech Contoure kritt. Gewalt, Haasspriedegen, Intoleranz si keng Weeër, déi dem palestinänesche Vollek a sengen Intressien dénglech sinn. De Goldstone-Rapport deckt kloer déi inakzeptabel Methoden vum Hamas op; Methoden, wou Terror absolut Prioritéit huet, wou Mënschen als Schutzschëlde benotzt ginn, sinn ouni Restrictiounen condemnabel a mussen och bestrooft ginn.

Ech wëll awer hei och déi aktuell tragesch Situatioun an der Gazasträif uschwätzen. Déi illegal israellesch Blockade vun dem Territoire fuerdert do weiderhin e schwéieren Tribut vun der Zivilbevölkerung. Ech kann hei nëmme mäin Opruff un d'israellesch Regierung erneieren, fir d'Grenziwwergäng zu Gaza direkt an onconditionnel fir all Zort humanitär, kommerziell Gidder a Persouneverkéier opzemaachen. Et ass net hinzehuelen, datt déi Leit virum Abroch vum Wanter nach ëmmer mussen a Ruine wunnen an datt hinnen all Perspektiv geholl gëtt, fir hir Liewensconditiounen ze verbesseren. Dëser kollektiver Bestrofung muss en Enn gesat ginn.

Wat de Friddensprozess ugeet, ass et mir onverständlech, datt déi nei israellesch Regierung d'Verhandlung mat de Palestinänser net wëll viruféieren, do wou d'Virgängerregierung opgehalen huet a wou den Haaptakteuren no e Friddensvertrag a Reechwäit war. Dëst ass e schwéiere Réckschlag fir de Fridde an der ganzer Regioun an déi nächste Wochen a Méint wäerten an deem Kontext kruzial sinn. Et ass méi wichteg wéi jee, datt d'Israelien an d'Palestinänser esou séier wéi méiglech d'Verhandlungen erëm ophuelen kënnen, an dat am Respekt vu viregte Verträge an Ofmaachungen. Dat heescht un éischer Plaz, datt Israel muss direkt de Bau vu Siedlungen total astellen, an dëst am besatenen Ost-Jerusalem wéi och an der Westbank. Dës permanent Provokatioun vu Siedlungsbau dreift Waasser op d'Millen vun den Extremisten. Land stiele vu sengen

Noper ass an allen Hisiichten international-rechtlech eng schwéier Verfehlung.

Ech hu virdrun vun den neien Akzenter geschwat, déi hautzedaags aus Washington kommen. An dëser Fro vun de Siedlung muss ech ganz kloer dobäi soen, datt déi richteg Wieder, wéi zum Beispill dem President Obama seng Ried zu Kairo, net méi duerginn. Et musse konkret Doten folgen.

D'EU ass prett, hiren Deel ze leeschten fir de Parteien ze hëllefen, e Friddensvertrag ëmzesetzen. Doriwwer eraus sinn d'Diskussiounen ugelaft, wéi d'EU d'Beméiung vum der palestinänescher Regierung kann ënnerstëtzen, fir en eegene Staat opzebauen. D'palestinänescht Vollek konnt an der Vergangenheet ëmmer op d'Ënnerstëtzung vu Lëtzebuerg zielen an dat wäert och esou bleiwen, wann et drëms geet, en eegene Staat opzebauen.

Déi aktuell Situatioun kann net unhalen. Ouni en Zréckkommen un de Verhandlungsdësch riskéiert d'Regioun eng nei Well vu Gewalt z'erliwien. D'palestinänesch Autoritéit ass an enger prekärer Situatioun an déi leschten Aussoen vum President Abbas musse seriös geholl ginn. Et wäert net méiglech sinn fir Israel a Sécherheet ze liwien, esou laang d'Palestinänsen sech an enger verzweifelter Situatioun befannen. Et bleift ze hoffen, datt och déi aktuell israelesch Regierung dat endlech agesäit, zum Wuel vun der Sécherheet vun Israel selwer.

Et war e gravéierende Fehler, eis Opmierksamkeit ze beschränken op eis direkt Noperen an op e puer grouss Akteuren.

Afrika ass e Kontinent, deen an deene leschte Jore staark u politescher a wirtschaftlecher Bedeitung gewonnen huet. D'Afrikaner sinn zu wichtege politesche Partner fir Lëtzebuerg an Europa ginn, mat deene mir enk zesumme schaffen. D'afrikanesch Staate hunn ëmmer méi Gewicht um internationale Plang, an Europa wäert gefuerdert sinn, sech mat hinnen zesummedinn, fir déi grouss international Erausforderungen efficace unzegoen – ech denken notamment un de Klimawandel, d'Weltwirtschaftskris, de Kampf géint den Terrorismus asw.

Afrika ass um richtege Wee. Trotz alle Réckschléi an Hiobsbotschaften, déi mir an den Noriichten héieren a gesinn, mecht de Kontinent bedeitend Fortschrëtter. Et ginn ëmmer méi funktionéierend Demokratien do an d'Wuesstëmsrate vun de Vollekswirtschaften an

Afrika gehéieren zanter Joren zu deenen héchsten an der Welt. D'Afrikaner sinn och amgaang, eng kontinental Organisatioun, d'afrikanesch Unioun, opzebauen, déi op de Modell vun der EU zougeschnidden ass an déi de Kontinent intern soll weiderbréngen, an den Afrikaner op der internationaler Szene eng méi staark, gemeinsam Stëmm ginn. Lëtzebuerg begréisst déi Entwécklung ganz staark. Dofir wäert Lëtzebuerg an deenen nächste Méint och fir d'éischte Kéier en net-residenten Ambassadeur bäi der afrikanescher Unioun accreditéieren.

Trotz alle Fortschrëtter si leider och ëmmer erëm seriös Réckschléi ze bemierken. Déi rezent Coup an enger Partie afrikanesche Länner maachen äis Suergen. Westafrika, eng Regioun wou Lëtzebuerg besonnesch präsent ass, ass dovunner speziell betraff. Fir eis Bezéiungen iwwert d'Entwécklungshëllef eraus och op politeschem a wirtschaftlechem Plang z'entwéckelen, hu mir eis Entwécklungsbureauen um Cap-Vert, am Senegal an am Burkina Faso zu Ambassaden ausgebaut. Westafrika wäert, ënnert anerem wéinst sénger geografescher Proximitéit zu Europa, an den nächste Joren ëmmer méi bedeitend ginn: Aus deem Grond ass et wichteg, eis Bezéiunge mat där Regioun ze festegen, fir souwuel déi gemeinsam Erausforderunge kënnen efficace zesummen unzegoen wéi och déi sech biddend Opportunitéite ze notzen.

### **Eis Zesummenaarbecht mat an an Asien**

Ons Relatioun mam asiateschen Kontinent sinn och ganz wichteg, dofir si mir mat véier Ambassaden um asiateschen Kontinent vertraueden. Dës véier Ambassaden decken am Ganzen 13 asiatesch Länner of. Zënter dem Abrëll ass onsen Ambassadeur zu Bangkok och beim Generalsekretariat vun der ASEAN – der Associatioun vun de südost-asiateschen Natiounen, déi zu Jakarta baséiert ass – accreditéiert. D'ASEAN huet an de leschte Joren enorm Fortschrëtter um Niveau vun der regionaler Integratioun gemaach: Dës 10 südost-asiatesch Länner hunn zum Beispill eng Charta adoptéiert, déi am Dezember d'lescht Joer a Kraaft getrueden ass. Dës Charta gesäit vir, datt bis 2015 eng ASEAN-Communautéit gebaut gëtt, déi op dräi Feiler steet, nämlech der Securitét, der Economie an dem soziokulturelle Beräich.

Op hirem leschte Sommet hunn dës 10 Länner och d'Schafe vun enger Mënscherechtskommissioun decidéiert. Et ass wichteg, datt Lëtzebuerg d'Wichtigkeet



vun dëse Länner, nieft där vun de schonns allsäits bekannte Gréisste wéi China, Japan, Südkorea oder och Indien erkennt. Well, quitte datt d'ASEAN-Länner och duerch eng Baisse an hiren Exporter vun der weltwäiter Wirtschaftskris gehäit sinn, sou sinn et dach si, déi sech entre-temps mat China als potenziell Motore vun der globaler wirtschaftlecher Reprise erausschielien. An dësem Kontext wëll ech drop hiweisen, datt verschidder vun dëse Länner net nëmme wichteg fir de Gidderhandel sinn, mä och fir den Echange vu Services, ënnert anerem am finanzielle Beräich.

### Afghanistan

Zu Afghanistan, wouriwwer mer hei an dësem Héijen Haus viru 14 Deeg eng ausgiebig Debatt gefouert hunn, wëllt ech just dräi Saache soen:

Zefridde kann ech net sinn, datt den zweeten Tour vun de Presidentschaftswahlen net stattfonnt huet. D'Legitimitéit vum President Karzai huet dorënner gelidden. D'UNO huet schliesslech de President unerkannt, grad wéi och d'EU.

Et muss een ëmmer nees däitlech an haart soen, datt d'afghanesch Regierung elo um Zuch ass, fir d'Korruptioun z'ënnerbannen, d'Strukture vum Staat opzebauen an d'Sécherheet entscheidend ze verbesseren. Dofir brauch Afghanistan d'international Kommunitéit, d'UNO, d'NATO, d'EU. Lëtzebuerg ass och an Zukunft bereet, mat sengen Zaldoten um Flughafen vu Kabul wichteg Aufgaben z'iwwerhuelen am Kader vun der ISAF.

Et gëllt elo, mat Hëllef vun enger grousser internationaler Konferenz den neien „Afghan Compact“ (deen ale leeft 2010 aus), also d'Zesummenaarbecht afghanesch Regierung-international Gemeinschaft fir den Opbau vum Land, unzegoen. Dofir brauch een d'militäresch Präsenz fir d'Sécherheet esou gutt wéi méiglech ze garantéieren. D'Zil allerdéngs ass et, de Schwéierpunkt op Opbau, an net op militäresch Akten ze leeën. Dëst an der Perspektiv esou séier ewéi méiglech Afghanistan 100% den Afghanen z'iwwerloossen. D'Reconciliatioun vum afghanesche Vollek ass d'*conditio sine qua non* fir dëst nobelt Zil vun der internationaler Gemeinschaft z'erreechen.

D'Welt vun haut weist eng Vifalt vu Problemer op, déi awer all e gemeinsame Kär hunn: schwach Institutiounen, eng schwach Gouvernance, kee Rechtsstaat, kee Respekt vun de Mënscherechter.

Mir probéieren, als Lëtzebuurger an als Europäer, eisen Deel dozou bäizedroen, datt Verbesserungen, an hoffentlech Léisungen, zustane kommen.

Mir gleewen awer, datt et net dorëms geet, dem Rescht vun der Welt eis Wäisheeten opzezwingen. Léisunge mussen erreecht ginn am Dialog an am Kader vu multilateralen Institutiounen, Regeln a Prozeduren.

Dat ass net just eng theoretesch Iwwerleeung: Mir praktikéiere wat mir soen, andeems mir äis asetzen am Kader vun der UNO. Eis Contributiounen zum gewéinleche Budget an zum Budget fir d'Friedensmissiounen vun der UNO si bedeutend. D'Lëtzebuurger Arméi huet matgemaach a mecht weider mat an enger Rei vun UNO an UNO-mandatéierte Missiounen. Mir bedeelegen äis aktiv um Liewe vun der Organisatioun an iwwerhuelen Verantwortung an deene verschiddensten UNO-Gremien. Esou assuméiert Lëtzebuerg zum Beispill am Moment d'Presidence vum Wirtschafts- a Sozialrot vun der UNO an déi groussaarteg Aarbecht vun eiser Ambassadrice gëtt gelueft an héich geschat.

Als Grënnungsmitglied vun de Vereente Natiounen, dat seng Aussepolitik resolut op Integratioun a Multilateralismus opgebaut huet, ass et nëmme logesch, datt mir och bereet sinn, déi ultimativ Verantwortung, déi fir d'Erhale vum Frieden an der internationaler Sécherheet, matzedroen. Dohier och eis Kandidatur, déi mer, ewéi der wësst, schonns 2001 gestallt hunn, fir Member vum UNO-Sécherheitsrot fir d'Joren 2013 an 2014 ze ginn.

Et wär dann un äis fir ze beweisen, datt och e klengt Land um héchsten Niveau vun der Weltgouvernance seng Contributioun ka bréngen.

Eng besser international Gesellschaft kënnt net vum selwen an och net fir näischt. D'international Politik ass do net anescht wéi déi national.

Verbesserunge kommen, wann all sech beruff fillen, hirt bäizedroen: Leit a Länner si gefuedert. Mir sinn äis däärs bewosst an agéieren deemno.

Ech soen lech Merci.

## Discours de Jean Asselborn à l'occasion du Conseil ministériel de l'OSCE à Athènes

1<sup>er</sup> décembre 2009

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Chers collègues,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

En cette année d'anniversaires d'évènements marquants pour la sécurité européenne – et je pense notamment à la chute du mur de Berlin ainsi qu'à la signature de la charte de Paris pour une nouvelle Europe il y a 20 ans, ou encore à l'adoption de la Charte de sécurité européenne à Istanbul il y a 10 ans –, je me réjouis d'être aujourd'hui à Athènes pour contribuer à marquer, je l'espère, un nouveau tournant dans la construction de la sécurité en Europe.

Aujourd'hui, en effet, nous sommes réunis pour abattre les dernières briques du mur de la méfiance et les derniers obstacles à la coopération et à la pleine jouissance par tous d'appartenir à un espace euro-atlantique et eurasiatique uni, stable et sûr. Concrètement, il s'agit de nous mettre d'accord, sans tarder, pour donner un nouvel élan au dialogue politique sur la sécurité européenne en lui donnant une structure claire, une consistance solide et une direction stratégique, tout en l'ancrant fermement au sein de notre organisation.

Monsieur le Président,

Tout comme les orateurs qui m'ont précédé, j'aimerais remercier et féliciter la Présidence grecque pour le travail remarquable que, à cette fin, elle a réalisé au cours de l'année écoulée. Je me remémore les échanges forts constructifs que nous avons eus en juin dernier à Corfou, lors de cette première réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE, qui fut un franc succès. J'estime que ces échanges, ainsi que les réunions hebdomadaires que nos ambassadeurs ont eues sur cette base par la suite à Vienne, ont véritablement contribué à créer une nouvelle atmosphère, une meilleure ambiance et un ton nouveau. La poursuite de ces travaux prometteurs devrait nous conduire à remettre notre organisation sur le fondement solide de la confiance, de la solidarité et de la collaboration. Ce socle de la confiance a été ébranlé au cours des dernières années – et notamment suite au conflit d'août

2008 en Géorgie et à la dégradation du régime de contrôle et de confiance mis en place par le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE). Le rétablissement de ce socle de la confiance prendra du temps, mais je suis persuadé que nous sommes partis dans la bonne direction et que, en persévérant et en convenant maintenant d'un agenda commun pour le dialogue après Athènes, nous parviendrons à rendre l'Europe plus stable et plus sûre.

Donc, plutôt que de risquer de nous enliser à vouloir régler dans le détail des aspects de procédure complexes, qui pourront par la suite être résolus de manière pragmatique et au cas par cas, j'estime que nous sommes venus ici pour partager une vision commune qui met la sécurité de l'Europe et de chacun de ses individus au centre de nos préoccupations. C'est dans ce sens que j'ai bon espoir que nous parvenions à adopter, au plus tard demain, une décision importante et une déclaration visant à faire avancer le processus de Corfou.

Monsieur le Président,

Le Kazakhstan s'est proposé, avec beaucoup d'enthousiasme, de couronner sa présidence en 2010 par un sommet de l'OSCE.

Je m'attends à ce que, avant de nous réunir en sommet, nous parvenions à obtenir des résultats concrets dans le dialogue sur les quatre domaines-clés suivants qui me tiennent particulièrement à cœur.

Il s'agit, premièrement, du renforcement de l'efficacité dans la prévention et la gestion des conflits.

Monsieur le Président,

Le dialogue sur la sécurité européenne dans le cadre du processus de Corfou a permis de dresser le constat que l'OSCE dispose déjà d'une large palette de mécanismes et d'instruments de prévention et de gestion des conflits. Bon nombre de ces instruments ont cependant vieilli et ils méritent d'être mieux adaptés aux menaces et aux conflits d'aujourd'hui et de demain. Je soutiens volontiers la proposition de conférer à la présidence en exercice ou au secrétaire général l'autorité de déployer une mission d'observation, de durée limitée, dans le but de chercher à éviter qu'un conflit n'éclate, ne dégèle ou ne s'aggrave.

Je joins ma voix à ceux qui ont déploré que la mission de l'OSCE en Géorgie ait dû être fermée en juin de cette

année, alors que nous sommes tous d'accord qu'il y a un besoin de plus de présence de l'OSCE en Géorgie. C'est très regrettable et assurément un mauvais signal. En dépit de ce revers, l'OSCE devra continuer à jouer un rôle de premier plan dans le cadre du processus de Genève, y compris au sein du mécanisme de prévention et de réponse aux incidents, et elle devra bénéficier d'une nouvelle assise en Géorgie afin de pouvoir s'acquitter convenablement de cette tâche importante.

Je fais également appel aux parties aux conflits au sujet du Haut-Karabagh et de la Transnistrie afin qu'ils redoublent leur détermination en vue d'un règlement pacifique de ces conflits.

Un deuxième domaine qui me semble primordial est celui de la maîtrise des armements conventionnels et des mesures de sécurité et de confiance.

La crise du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), pierre angulaire de la sécurité européenne, a été un sérieux avertissement que nos réussites dans le domaine du contrôle des armements sont en train de s'éroder. Nous devons redoubler d'efforts afin de sortir de cette impasse et chercher à favoriser les conditions d'une entrée en vigueur rapide du Traité FCE adapté, en travaillant sérieusement sur la base de la proposition pour un plan d'actions parallèles de l'OTAN et de l'aide-mémoire présenté par la Russie. Dans le même esprit, ma délégation soutient les propositions visant à mettre à jour et à adapter le document de Vienne de 1999 aux défis et à la situation d'aujourd'hui.

En troisième lieu, il faut essayer de trouver en commun les réponses appropriées aux nouvelles menaces qui nous concernent tous.

Monsieur le Président,

En début d'année, plusieurs pays de la région de l'OSCE, dont le mien, ont dû faire face à des menaces sérieuses à leur sécurité énergétique à la suite d'un arrêt, en plein hiver, des livraisons de gaz en provenance de l'est du continent européen. L'OSCE, qui réunit les principaux producteurs d'énergie, les principaux consommateurs d'énergie et les principaux pays de transit, doit mettre en place des mécanismes de prévention, d'alerte précoce et de résolution de crises énergétiques, comme celle que je viens de mentionner, afin d'éviter que ce genre d'incident ne se reproduise. Le Luxembourg soutient pleinement que le thème de la sécurité énergétique

soit repris de manière prioritaire dans la poursuite des travaux du processus de Corfou. Nous appuyons aussi l'adoption, ici à Athènes, d'une décision ministérielle ambitieuse sur la sécurité énergétique.

Au cours des dernières années, notre organisation a commencé, à juste titre, à mieux prendre en compte les menaces à la sécurité posées par les problèmes liés à l'environnement comme par exemple la gestion de l'eau et le changement climatique. Dans quelques jours, la communauté internationale se réunira au plus haut niveau à Copenhague afin de prendre de nouveaux engagements dans la lutte contre le changement climatique qui seront déterminants pour la survie de notre planète. Il serait par conséquent tout à fait approprié de renforcer la dimension économique et environnementale de notre organisation afin de mieux tenir compte de ces nouveaux défis et je regrette dès lors vivement que, une fois de plus, il ne sera pas possible de se mettre d'accord sur une décision concernant les implications sécuritaires du changement climatique.

Enfin, *last but not least*, la recherche d'une meilleure sécurité ne va pas sans une valorisation des engagements dans la dimension humaine et le renforcement de leur mise en œuvre.

Monsieur le Président,

L'objectif de garantir la paix et la sécurité par le respect du droit ne peut être atteint que si, au-delà des États, il s'étend aux individus. Il faut donc œuvrer en faveur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, en s'efforçant de promouvoir partout l'État de droit. Pour y parvenir, nous avons besoin d'institutions fortes comme le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, dont l'autonomie, l'impartialité et le professionnalisme font sa force, notamment en matière d'observation électorale. Le Luxembourg a fait partie des 15 États membres de l'Union européenne qui ont fait l'objet d'une évaluation des élections européennes au début du mois de juin de cette année par un groupe d'experts du BIDDH. Mon pays a bien pris note des recommandations contenues dans le rapport d'experts et il aura à cœur de les mettre en œuvre.

Vingt ans après la chute du mur de Berlin, qui a entraîné dans son sillage une vague de démocratisation sans précédent sur le continent européen et donné un nouvel essor à notre organisation en posant de nouveaux jalons, notamment dans la dimension humaine, qui

restent toujours valables aujourd'hui, force est de constater que toutes les promesses n'ont pas été tenues, toutes les attentes n'ont pas été remplies, tous les engagements n'ont pas été respectés. Nous assistons en effet aujourd'hui à une recrudescence inquiétante des entraves à la liberté de réunion, à la liberté d'association et à la liberté d'expression et des médias dans certaines parties de la région de l'OSCE. Il est capital que nous respections tous nos engagements d'assurer le strict respect de ces libertés fondamentales qui sont à la base de nos sociétés démocratiques et libres. J'appuie dès lors avec détermination l'adoption, ici à Athènes, d'une décision ambitieuse sur la liberté des médias et le renforcement du pluralisme dans nos sociétés.

Monsieur le Président,

À peine 20 ans après la chute du mur de Berlin, un pays issu de l'ancienne Union soviétique – le Kazakhstan – s'apprête à exercer la présidence de notre organisation et je m'en réjouis tout particulièrement.

Je suis convaincu que le Kazakhstan, en réalisant sa formidable ambition qui l'a conduit à lancer des réformes d'envergure au cours des dernières années et en arpentant résolument le chemin qui l'amène vers l'Europe, saura apporter une contribution riche et originale au devenir de notre organisation.

C'est dans cet esprit que j'adresse à notre cher collègue Kanat et à son équipe mes meilleurs vœux pour leur présidence en 2010, année pleine de nouveaux défis et de nouvelles opportunités, et les assure de notre plein appui.

### **Intervention de Jean Asselborn lors de l'entrevue avec les ambassadeurs africains à Mondorf-les-Bains**

15 décembre 2009

Vos Excellences,

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au Luxembourg ainsi que vous remercier de votre intérêt pour cette rencontre et d'être venus si nombreux.

Le Luxembourg s'intéresse de plus en plus à l'Afrique et a accru son engagement de façon considérable au cours des dernières années. Cet engagement ne se traduit pas uniquement par nos efforts en matière de coopération,

mais également – et ceci est un message important que je voudrais vous donner – par notre intérêt croissant dans des relations politiques et économiques plus poussées avec vos pays. C'est dans cet esprit que nous nous réunissons, pour la première fois, dans ce format. Je voudrais faire de cette rencontre une coutume. Désormais, j'inviterai chaque année les ambassadeurs africains au Luxembourg pour faire le point sur nos relations bilatérales et sur l'actualité dans nos pays. Permettez-moi de vous donner d'abord un petit aperçu des activités du Luxembourg en Afrique. Par la suite, nous passerons à un débat plus général, pendant lequel les ambassadeurs intéressés pourront prendre la parole.

#### **Relations bilatérales**

En ce qui concerne nos relations bilatérales, le Luxembourg est un pays très actif en matière de coopération au développement avec l'Afrique depuis la fin des années 1980. Je rappelle que le Luxembourg est un des rares pays à avoir tenu l'engagement pris dans le cadre des Nations unies de porter l'aide publique au développement (APD) à 0,7% du revenu national brut. Nous avons atteint ce seuil en 2000, et désormais nous sommes en passe d'atteindre le seuil d'1 % du revenu national brut en matière d'APD. Dans ce contexte, je tiens à souligner que, malgré la crise financière et économique, le Luxembourg n'a pas relâché ses efforts dans ce domaine. Le Luxembourg est particulièrement présent en Afrique de l'Ouest, où nous concentrons nos efforts sur quatre secteurs: la santé, l'accès à l'eau et l'assainissement, l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle, la sécurité alimentaire. Dans un pays comme le Burkina Faso, nous mettons un accent particulier sur la gestion durable des ressources naturelles. Enfin, les initiatives pertinentes dans le domaine de la microfinance sont encouragées et appuyées. Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur l'expertise présente sur la place financière luxembourgeoise.

En sus de cette aide bilatérale, le Luxembourg fournit aussi une aide importante à travers les organisations multilatérales comme le PNUD, le PAM, la FAO, le BIT, l'UNFPA ou l'Unicef. Je voudrais également souligner que des ONG luxembourgeoises, sous cofinancement du ministère des Affaires étrangères luxembourgeois, sont actives dans la plupart de vos pays.

Au-delà des interventions dans différents pays, le Luxembourg soutient également l'intégration régionale en Afrique. Dans le cadre d'une approche régionale, la

coopération luxembourgeoise finance par exemple un important programme de renforcement des secteurs financiers inclusifs dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Nous fournissons également, depuis peu, une assistance technique à la Commission de l'UEMOA dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Au niveau de l'Afrique en général, dans le cadre du partenariat UE-Afrique, nous sommes en train d'explorer la possibilité de contribuer avec notre expertise technique à la réalisation de programmes à l'échelle continentale – notamment dans les domaines d'Internet et des communications satellitaires – avec le soutien du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (un fonds cogéré par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement). Il s'agit de contribuer efficacement au renforcement des infrastructures, *conditio sine qua non* pour un développement économique durable.

Le Luxembourg ne fait cependant pas seulement de la coopération au développement en Afrique. En effet, mon pays est convaincu que l'Afrique a un rôle politique et économique considérable à jouer sur la scène internationale. Dans cette optique, mon gouvernement a décidé de rehausser nos relations politiques avec l'Afrique et de les mettre au même niveau que nos efforts en matière de coopération au développement. Il est important pour nous d'entretenir des relations politiques de la meilleure qualité avec nos partenaires africains. Le message que je voudrais vous transmettre aujourd'hui est que, pour le gouvernement luxembourgeois, l'Afrique est un acteur émergent de poids sur la scène internationale, que ce soit dans les domaines politique, économique et commercial ou dans les forums internationaux, et que le Luxembourg est très intéressé à coopérer avec les pays africains sur toutes les questions d'intérêt à la fois régional et mondial. À ce sujet, je voudrais vous signaler quelques points essentiels qui me tiennent particulièrement à cœur. L'Afrique est le plus jeune continent du monde. Si on peut croire les prévisions des experts, l'Afrique représentera en 2050 une population de 1,8 milliard. L'Afrique est donc véritablement le continent de l'avenir, avec des taux de croissance élevés et des perspectives prometteuses pour le futur.

Un domaine où le Luxembourg s'est investi particulièrement au cours des dernières années est celui de la paix et de la sécurité. Partant du principe qu'il ne peut

y avoir de développement sans sécurité et vice-versa, mon pays s'est résolu à s'impliquer davantage dans ces questions. À ce titre, le Luxembourg est par exemple membre de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU, mandat qui expire à la fin de cette année. Pour la première fois, des soldats luxembourgeois ont participé à des missions visant à établir la stabilité et la paix dans des régions africaines; je parle de notre participation aux missions européennes en République démocratique du Congo, au Tchad et en République centrafricaine. Le Luxembourg participe par ailleurs toujours à la mission de réforme du secteur de sécurité en RDC, la mission EUSEC RDC.

Citons également dans ce contexte l'engagement du Luxembourg dans les enceintes onusiennes. À part notre participation dans la Commission de consolidation de la paix, je voudrais relever que le Luxembourg assume en ce moment la présidence de l'Ecosoc, ce qui témoigne de l'engagement multilatéral de mon pays en faveur du développement, de la stabilité et de la paix.

Je voudrais mentionner, dans ce contexte, que mon pays a en effet l'ambition de continuer et de renforcer encore davantage cet engagement. Dans cette perspective, le Luxembourg s'est porté candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2013-2014. J'aimerais souligner qu'en annonçant sa candidature dès 2001, mon pays a consacré beaucoup de temps et d'efforts à une préparation en profondeur de cette candidature. Je peux dès lors affirmer que nous nous sentons prêts à apporter une vraie plus-value aux travaux du Conseil. N'ayant jamais eu l'honneur de siéger au Conseil de sécurité par le passé et étant un membre fondateur de l'ONU, le Luxembourg peut néanmoins se prévaloir d'un engagement multilatéral de longue date et notamment d'une expérience certaine acquise en présidant à plusieurs reprises le Conseil de l'Union européenne. Pour ces raisons, nous sommes convaincus qu'un petit pays peut enrichir les travaux du Conseil, tout aussi bien que d'autres pays plus grands. Je serais donc très reconnaissant si nous pouvions compter sur votre précieux soutien lors des élections pour un siège non permanent au CSNU, qui se tiendront en octobre 2012 à l'Assemblée générale des Nations unies.

Concernant les relations du Luxembourg avec l'Afrique, j'aimerais aussi relever que dans le cadre du renforcement de notre présence sur votre continent, nous

venons d'ouvrir trois ambassades au cours des dernières années. Notre ambassade à Praia couvre ainsi le Cap-Vert. L'ambassade luxembourgeoise à Dakar est en charge du Sénégal et du Mali. Enfin, notre ambassade à Ouagadougou est accréditée au Burkina Faso et au Niger.

En sus de la mise en place d'ambassades bilatérales, le Luxembourg souhaite également renforcer ses liens avec l'Union africaine. Membre fondateur de l'Union européenne et grand bénéficiaire de l'intégration régionale, le Luxembourg suit en effet avec beaucoup d'intérêt l'évolution prometteuse de l'UA. Le Luxembourg considère que c'est à travers l'UA que l'Afrique pourra se doter d'une voix unifiée sur la scène internationale et ainsi y occuper la place qui lui revient.

J'ai donc décidé de désigner, pour la première fois, un ambassadeur représentant permanent, non résident, chargé de suivre de plus près les travaux de l'UA et de renforcer nos liens avec elle. L'ambassadeur Jean-Marc Hoscheit, ancien représentant permanent du Luxembourg auprès des Nations unies à New York et qui connaît bien l'Afrique, accédera prochainement à ce poste.

J'aimerais par ailleurs mieux connaître l'Union africaine et ses structures. Je voudrais approfondir mes contacts avec mes homologues africains. C'est dans ce but que j'ai décidé de me rendre à Addis Abeba fin janvier afin d'y rencontrer bon nombre de mes homologues ministres des Affaires étrangères africains en marge de la réunion ministérielle de l'UA.

### **Relations commerciales bilatérales**

J'aimerais également vous parler de nos relations commerciales bilatérales. Nos échanges commerciaux sont encore trop peu développés. Ceci ne veut pas dire que les exportations africaines ne soient pas consommées chez nous: beaucoup de produits arrivent chez nous via le marché intérieur européen. D'ailleurs, il est notable que nos exportations vers l'Afrique ont moins fléchi en ces temps de récession mondiale que celles vers d'autres régions. Entre 2004 et 2008, nos exportations vers l'Afrique ont en effet crû de près de 25%.

Plusieurs entreprises et sociétés, dont le siège social est à Luxembourg, sont par ailleurs actives sur le continent africain.

En outre, l'Agence luxembourgeoise de sécurité aérienne (ALSA), créée en mars 2009 et chargée de la certification et supervision de la sécurité de l'aviation civile, propose des formations à l'égard de cadres et d'inspecteurs des autorités étrangères. En 2009, des formations portant sur la supervision et la gestion de la sécurité de l'aviation civile ont accueilli des cadres de certains pays africains. Elles resteront ouvertes en 2010 aux cadres issus des autorités africaines.

Au-delà des activités existantes, je suis persuadé que nos relations commerciales ont du potentiel supplémentaire. Je suis ainsi convaincu qu'il faut exploiter ce potentiel et chercher activement à approfondir nos liens commerciaux. Notre ministre du Commerce extérieur envisage des visites avec des missions économiques en Afrique en 2010. La Chambre de commerce du Luxembourg peut vous aider à organiser des séminaires d'affaires pour attirer l'attention du monde économique. Je vois aussi de nombreuses possibilités dans le domaine de l'environnement et des technologies vertes. Cet après-midi, vous verrez une présentation de Solartec, un spécialiste dans l'énergie solaire et les énergies régénératives et qui est déjà présent dans certains de vos pays.

### **Relations UE-Afrique**

Avant de vous donner la parole, permettez-moi encore d'aborder les relations entre l'Union européenne et l'Afrique. Côté européen, l'UE a également changé d'approche par rapport à l'Afrique. Le sommet UE-Afrique de Lisbonne de décembre 2007 a adopté, pour la première fois, une stratégie et un plan d'action élaborés de façon conjointe par les Africains et les Européens.

Depuis, il y a eu un changement de mentalité au sein de l'Union européenne. Désormais, et à juste titre, les Africains ne sont plus vus comme des bénéficiaires d'aide, mais comme des partenaires dont l'Europe a besoin pour avancer sur les grands défis mondiaux, que ce soit dans le domaine du changement climatique comme actuellement à Copenhague, la crise économique et financière, ou la lutte contre le terrorisme. L'Europe a besoin d'une Afrique unie et forte pour relever ensemble ces défis communs.

Le plan d'action adopté lors du sommet de Lisbonne est un outil permettant d'étendre ce partenariat et de travailler conjointement sur tout un éventail de domaines, de la sécurité à la bonne gouvernance, à l'infrastructure,

à l'environnement et aux techniques de l'information et de la communication.

Le Luxembourg participe à plusieurs des huit groupes de travail mis en place par la stratégie UE-Afrique. La mise en œuvre de cette stratégie est d'une importance capitale pour mon pays et pour les relations entre l'UE et l'Afrique.

## Message de Noël de S.A.R. le Grand-Duc

24 décembre 2009

Léif Lëtzebuerger, léif Matbierger,

Haut op Chrëschttag gi mir äis neess bewosst, dass geschwënn erëm e Joer zu Enn geet. Fir vill vun eise Matbierger war 2009 net einfach.

Wéi virun engem Joer den internationale Finanzsystem an d'Schwanke komm ass, konnt mat deem Schlëmmsten fir d'Wirtschaft gerechent ginn. Déi Angscht war berechtigt.

Eng weltwäit Kris ass ausgebrach an eist Land blouf och net verschount.

De Chômage ass geklommen a vill Mënschen fäerten ëm hir Aarbecht. Vill Betriber schaffen ënnert hire Kapazitéiten an d'Staatsfinanzen stinn ënner Drock.

Et ass vill iwwert dës Kris geschriwwen a geschwat ginn. Et gouf awer manner iwwer hir Ursachen nageduecht. Misste mer awer net äis selwer déi richteg Froe stellen? War eis Gesellschaft net vläicht zevill vum séiere Profit gebennt? Hu mir net op eemol gegleeft, dass d'Beem géifen an den Himmel wuessen? Hu mer eigentlech iwwerhaapt richteg un d'Zukunft geduecht?

Elo sti mir all virun eiser Verantwortung.

Mir sinn oft am Ausland ëm eise soziale Modell beneit ginn. Mir kënnen och zu Recht houfreg drop sinn. Hie gëtt och net a Fro gestallt. Mä fir en z'erhalen, muss mer prett sinn, nach méi no zesummenzeréckelen a neess méi solidaresch mateneen ëmzegoen.

Mir mussen och bereet sinn, eise wirtschaftleche Modell ze stäerken fir eis Competitivitéit ausbauen ze kënnen. Dat geet net ouni gläichzäiteg eis Konsensfähegkeet ze stäipen.

Et ass nëmmen esou wéi de Sozialmodell weider bestoe kann, dee bis haut d'Markenzeeche vun eisem Land ass.

An der Regierungserklärung vum leschte Juli geet Rieds vun enger inklusiver a partizipativer Gesellschaft. Dat ass en Element, wat sécherlech zu enger méi grousser Kohäsion am Land bäidréit.

Déi Solidaritéit soll allerdéngs net nëmmen heiheem gëllen. Mir mussen se och no baussen droen.

Eise Planéit ass een. Hien ass net deelbar. Mir sëtzen all an engem Boot, mir deelen datselwecht Schicksal.

D'Konferenz vu Kopenhagen huet däitlech gemaach wéi et ëm eis Ëmwelt steet. Hir grouss Resonanz ass en Opruff, sech verstärkt hire vitalen Erausforderungen ze stellen. Mä trotz deem wäite Wee, deen ze goen ass, gëtt et genuch Grënn zouversichtlech ze bleiwen. Wat méi Léit sech der Problematik bewosst ginn, wat d'Viraussetzung besser ginn, déi richteg Léisungen ze fannen, och fir Lëtzebuerg.

Léif Matbierger,

Vill Leit si veronséichert, wa se un hir Zukunft denken a sech froen, wat d'nächst Joer brénge wäert. Eigentlech weess keen et.

A Momenter vun Onsécherheet a Besuergnis mussen mir virun allem e kloer Kapp behalen.

Et gëtt jo och schonn eng Rei méi positiv Noriichten aus der Weltwirtschaft.

De gewaltege Wee, dee mir als Land an eiser Geschicht gaange sinn, de Courage, dee mir a ganz schwéieren a batteren Zäiten gewisen hunn, sinn eigentlech de Beweis vun eiser Fähegkeet, zesummenzehalen a Krisen ze meeschten.

Dës Lektoune berechtigt mech zu gréisster Hoffnung. Dat ass fir mech e Grond méi fir trotz enger gedämpfter Stëmmung optimistesesch ze bleiwen.

Léif Lëtzebuerger, léif Matbierger,

Dëst Joer ass den 20. Gebuertsdag vum Fall vun der Berliner Mauer gefeiert ginn. Den 9. November 1989 huet Europa nei Weeër opgemaach. Dësen Dag ass och deen, wou dat Onméiglecht méiglech gouf. E staarke Symbol, deen äis eigentlech optimistesesch fir d'Zukunft stëmme soll.

Wann ech op dat Joer zrëckkucken, fannen ech, dass de Václav Havel virun enger Zäit net zu Onrecht geschriwwen huet: «Il me semble que la chose la plus importante aujourd'hui serait d'adopter une attitude humble à l'égard du monde, de respecter ce qui nous dépasse, de tenir compte du fait qu'il existe des mystères que nous ne comprendrons jamais et qu'il faut assumer notre responsabilité sans la fonder sur la conviction que nous savons tout, en particulier comment tout va finir. Nous ne savons rien. Mais l'espoir, nul ne peut l'ôter.»

Chers concitoyens,  
Chers amis étrangers,

Nous savons quelle est votre part dans l'édification de notre prospérité commune. Nous avons la ferme volonté, avec tous ceux qui résident ou qui travaillent sur notre territoire, de prendre les mesures nécessaires afin de retrouver ensemble le chemin de la réussite. Nos difficultés actuelles ne nous feront pas dévier de notre tradition: le Luxembourg restera ouvert aux autres, accueillant et tolérant.

Léif Lëtzebuurger, Léif Matbierger,

Un dësem Virowend vu Chrëschttag wëll ech mat der Grande-Duchesse fir d'éischt eis déif Unerkennung un all déi riichten, déi dës Feierdeeg net am Familljekrees feiere kënnen:

- eis Zaldoten am Ausland, déi duerch hiren Asaz dem Fridden déngen an zum gudde Ruff vum Land bäidroen;
- de Fraen a Männer, déi an dëse Stonnen am Déngscht sinn, ob berufflech oder fräiwëlleg.

Hiren Asaz am Intressi vum Land a vun der Allgeméngheet wësse mir ze schätzen. Si erënneren äis alleguerten drun, wat et heescht fir Anerer do ze sinn, a si ginn äis e gutt Beispill vu praktizierter Solidaritéit. Si verdéngen d'Unerkennung vun äis all.

Ech denken och un all déi, déi an dësem Moment vun Ongléck getraff sinn, déi krank oder an Trauer sinn. Ech wënschen hinnen déi néideg Kraaft, dës Situatioun z'iwwerwannen.

D'Chrëschtdeeg sollten äis d'Geleeënheet ginn, un Anerer ze denken. Mir hunn och d'Zäit, fir äis mat Wiesentlechem ofzeginn.

Ech géif hoffen, dass dës Feierdeeg lech erlaben, dat nächst Joer mat Mutt a Vertrauen virzebereeden, a mir

wënschen lech all, mat ménger Fra, mengem Papp an eise Kanner, e schéine Chrëschttag an dat Allerbescht am neie Joer.

#### **Traduction française:**

Chers Luxembourgeois, chers concitoyens,

En cette veille de Noël, nous nous rendons compte qu'une fois de plus, une année touche à sa fin. Pour beaucoup de nos concitoyens, 2009 n'a pas été une année facile.

Lorsqu'il y a un an, le système financier international s'est mis à vaciller, on pouvait s'attendre au pire pour l'économie. Cette peur était fondée.

Une crise d'envergure mondiale a éclaté et notre pays n'a pas non plus été épargné.

Le chômage a augmenté et beaucoup craignent de perdre leur emploi. De nombreuses entreprises fonctionnent en dessous de leurs capacités et les finances publiques sont sous pression.

Beaucoup a été dit et écrit sur cette crise. Cependant, on a moins réfléchi sur ses causes. Or, ne devrions-nous pas nous poser à nous-mêmes les bonnes questions? Ne se pourrait-il pas que notre société ait été aveuglée par l'appât du gain rapide? N'avons-nous pas fini par croire en une croissance infinie? Au fond, avons-nous vraiment pensé à l'avenir?

À présent, nous sommes tous placés devant notre responsabilité.

À l'étranger, on a souvent envié notre modèle social. Nous avons en effet tout lieu d'en être fiers. D'ailleurs, il ne sera pas remis en question. Cependant, pour le préserver, il faut que nous soyons prêts à nous rapprocher encore plus les uns des autres et à retrouver le chemin d'une solidarité plus forte dans nos relations mutuelles.

En plus, nous devons être prêts à renforcer notre modèle économique afin de pouvoir développer notre compétitivité, ce qui ne peut se faire sans renforcer en même temps notre capacité de consensus.

C'est là le seul moyen d'assurer la pérennité de notre modèle social, qui reste la caractéristique emblématique de notre pays.

La déclaration gouvernementale de juillet dernier parle d'une société inclusive et participative. C'est là un élément qui contribuera certainement à renforcer la cohésion dans notre pays.



Cependant, cette solidarité ne doit pas se limiter au niveau national. Il faut que nous l'apportions aussi aux autres pays.

Notre planète est une. Elle est indivisible. Nous sommes tous logés à la même enseigne, nous partageons le même sort.

La conférence de Copenhague a mis en évidence la situation de l'environnement. L'envergure des réactions qu'elle a suscitées nous appelle à relever avec plus d'engagement les défis vitaux qui en découlent. Cependant, bien qu'il reste un long chemin à parcourir, il y a suffisamment de raisons de rester confiants. Dans la mesure où de plus en plus de gens sont conscients de la problématique, il sera plus aisé de trouver les bonnes solutions, y compris pour le Luxembourg.

Chers concitoyens,

Beaucoup de gens se préoccupent de leur avenir et de ce que l'année prochaine leur apportera. En fait, personne ne le sait.

En temps d'insécurité et d'inquiétude, il faut avant tout garder la tête froide.

Du reste, l'évolution de l'économie mondiale a, d'ores et déjà, donné également lieu à des nouvelles plus positives.

Au fond, l'immense chemin que notre pays a parcouru au cours de son histoire, le courage dont nous avons fait preuve en traversant des périodes extrêmement difficiles et douloureuses sont la preuve de notre capacité à faire preuve de solidarité et à surmonter les crises.

Pour moi, la leçon de ces expériences autorise les plus grands espoirs. C'est là pour moi une raison de plus de rester optimiste malgré un climat plus morose.

Chers Luxembourgeois, chers concitoyens,

Cette année a vu les festivités du 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin. Le 9 novembre 1989, l'Europe a ouvert de nouvelles voies. En plus, cette date est celle qui a vu devenir possible l'impossible. Il s'agit là d'un symbole fort qui, au fond, devrait nous amener à envisager l'avenir avec optimisme.

En considérant rétrospectivement cette année-là, j'ai l'impression que Václav Havel n'avait pas tort, il y a un certain temps, d'écrire ceci: «Il me semble que la chose la plus importante aujourd'hui serait d'adopter une attitude humble à l'égard du monde, de respecter ce qui

nous dépasse, de tenir compte du fait qu'il existe des mystères que nous ne comprendrons jamais et qu'il faut assumer notre responsabilité sans la fonder sur la conviction que nous savons tout, en particulier comment tout va finir. Nous ne savons rien. Mais l'espoir, nul ne peut l'ôter.»

Chers concitoyens,  
Chers amis étrangers,

Nous savons quelle est votre part dans l'édification de notre prospérité commune. Nous avons la ferme volonté, avec tous ceux qui résident ou qui travaillent sur notre territoire, de prendre les mesures nécessaires afin de retrouver ensemble le chemin de la réussite. Nos difficultés actuelles ne nous feront pas dévier de notre tradition: le Luxembourg restera ouvert aux autres, accueillant et tolérant.

Chers Luxembourgeois, chers concitoyens,

En cette veille de Noël, je tiens tout d'abord à exprimer, avec la Grande-Duchesse, notre profonde reconnaissance à tous ceux qui n'ont pas la possibilité de passer ces fêtes en famille:

- à nos soldats en mission à l'étranger, qui, par leur engagement, se mettent au service de la paix et contribuent au bon renom du pays;
- aux femmes et aux hommes qui travaillent en ce moment, que ce soit à titre professionnel ou bénévole.

Nous apprécions leur engagement au service du pays et de l'intérêt général. En nous rappelant, à nous tous, ce que c'est que de servir autrui, ils nous donnent un bel exemple de solidarité vécue. Ils méritent la reconnaissance de nous tous.

Je pense également à tous ceux qui, en ce moment, traversent des épreuves, à ceux qui sont malades ou en deuil. Je leur souhaite la force nécessaire pour surmonter ces situations.

Que les fêtes de Noël soient pour nous l'occasion de penser à autrui. Nous avons aussi le temps de nous occuper de choses essentielles.

J'espère que ces fêtes vous permettront de préparer l'année prochaine avec courage et confiance, et, avec mon épouse, mon père et nos enfants, je vous souhaite à tous un joyeux Noël et vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.



## Juillet

Le nouveau gouvernement Juillet 2009	12
Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 27 juillet 2009	97
Signature d'une convention visant à éviter les doubles impositions entre le Luxembourg et Monaco 27 juillet 2009	188
Jean Asselborn à Washington pour une entrevue avec la secrétaire d'État Hillary Clinton 29 juillet 2009	84
Nicolas Schmit et Jeannot Krecké commentent les travaux du Comité de conjoncture 29 juillet 2009	173

## Août

Marché de l'immobilier: pour Marco Schank, «la situation sur le marché du foncier est paradoxale» 13 août 2009	198
Visites de travail de Luc Frieden en Suisse et au Liechtenstein 25-26 août 2009	189
Jeannot Krecké et Nicolas Schmit commentent la situation sur le marché de l'emploi 27 août 2009	174
Jean Asselborn au Bled Strategic Forum: «Les enjeux d'aujourd'hui nécessitent des réponses coordonnées au niveau mondial» 30-31 août 2009	98
Discours de Jean Asselborn prononcé à l'occasion du Bled Strategic Forum 30-31 août 2009	231

## Septembre

Mars Di Bartolomeo informe sur l'état des recettes et des dépenses de la Caisse nationale de santé 1 <sup>er</sup> septembre 2009	218
Visite de travail de Jean Asselborn en Serbie 2 septembre 2009	85
Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel 2 septembre 2009	99
Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» à Stockholm 4-5 septembre 2009	100
Visite de travail de Joergen Niclasen, ministre des Affaires étrangères des Îles Féroé 7 septembre 2009	73
Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche 7 septembre 2009	101
Visite de travail du ministre belge des Affaires étrangères, Yves Leterme 8 septembre 2009	73
Édition 2009 des Assises de la coopération luxembourgeoise 8 septembre 2009	152
www.anelo.lu Portail d'information pour jeunes diplômés 9 septembre 2009	22
Commémoration nationale du 65 <sup>e</sup> anniversaire de la Libération 9-10 septembre 2009	26
Les actions du gouvernement en matière de grippe A (H1N1) 10 septembre 2009	208
Rentrée scolaire: Mady Delvaux-Stehres présente les nouveautés de l'année scolaire 2009/2010 14 septembre 2009	30
Visite de travail de Jean-Claude Juncker et de Luc Frieden en Suède 14 septembre 2009	86

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 14 septembre 2009	103	Extension des «chèques-services accueil»: une opportunité à la fois pour les enfants et les associations 23 septembre 2009	218
Présentation du programme de la Semaine de la mobilité 2009 14 septembre 2009	225	Jean Asselborn participe à la commémoration du 60 <sup>e</sup> anniversaire de l'UNRWA 24 septembre 2009	144
Chômage des jeunes: Nicolas Schmit présente des instruments visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes 16 septembre 2009	176	Mady-Delvaux Stehres présente les nouveaux outils d'évaluation de l'école fondamentale 24 septembre 2009	165
Semaine de la mobilité: Claude Wiseler lance un plan d'action destiné à promouvoir l'accessibilité des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite 16 septembre 2009	225	Discours de Jean Asselborn à la 64 <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York 25 septembre 2009	239
Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'UE 17 septembre 2009	103	Nicolas Schmit participe à la réunion des ministres en charge de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales de l'OCDE 28-29 septembre 2009	146
Crise du lait: nouveau paquet de mesures du gouvernement 18 septembre 2009	152	Le Bilan compétitivité 2009 28 septembre 2009	162
Claude Wiseler et Marco Schank donnent le coup d'envoi de la Foire écologique 18 septembre 2009	180	Présentation du projet de budget de l'État pour l'exercice 2010 29 septembre 2009	34
Discours de Claude Wiseler prononcé à l'occasion de l'ouverture de la Foire écologique 18 septembre 2009	233	Discours de Luc Frieden à la Chambre des députés à l'occasion de la présentation du projet de budget de l'État pour l'exercice 2010 29 septembre 2009	243
Discours de Marco Schank à l'occasion de l'ouverture de la Foire écologique 18 septembre 2009	237	Jean-Claude Juncker esquisse les contours d'une stratégie de sortie de crise devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen 29 septembre 2009	104
Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles 21 septembre 2009	104	Signature d'une convention relative à la Sécurité sociale entre le Luxembourg et l'Inde 30 septembre 2009	38
Jean Asselborn à la 64 <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies 21-25 septembre 2009	141	Visite de travail du ministre des Finances de Turquie, Mehmet Simsek 30 septembre 2009	74
Violence domestique: bilan positif de la loi du 1 <sup>er</sup> novembre 2003 22 septembre 2009	196	Rentrée académique: François Biltgen fait le point sur l'évolution des aides financières accordées par l'État luxembourgeois 30 septembre 2009	168
Marco Schank présente le programme de la Semaine nationale du logement 22 septembre 2009	199		

## Octobre

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à Göteborg 1 <sup>er</sup> -2 octobre 2009	105	François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: «Ensemble, nous allons conquérir l'espace» 8 octobre 2009	201
Réactions au résultat du référendum sur le traité de Lisbonne en Irlande 3-5 octobre 2009	107	Claude Wiseler au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» de l'UE à Luxembourg 9 octobre 2009	110
Réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Istanbul 3-6 octobre 2009	108	Journée de la commémoration nationale 2009 11 octobre 2009	186
Romain Schneider à la réunion informelle des ministres européens de l'Agriculture à Bruxelles 5 octobre 2009	109	Luxinnovation célèbre 25 ans au service de l'innovation et de la recherche au Luxembourg 12 octobre 2009	202
Visite de travail de Jean-Marie Halsdorf à Malte 5-6 octobre 2009	87	Grippe A (H1N1): première campagne de vaccination 12 octobre 2009	211
5 <sup>e</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua 6 octobre 2009	153	Jeannot Krecké et Mady Delvaux-Stehres présentent le <i>Guide de la sécurité de l'information à l'école et à la maison</i> 12 octobre 2009	222
Visite de Kiat Sittheeamorn, président du Thailand Trade Representative Office 6 octobre 2009	163	Jean Asselborn à la réunion ministérielle Benelux-pays baltes à Vilnius 12-13 octobre 2009	147
Entrevue de Jean Asselborn avec Terje Roed-Larsen, envoyé spécial de l'ONU et président de l'Institut international de la paix 7 octobre 2009	75	François Biltgen inaugure le nouveau point d'échange Internet commercial au Luxembourg 13 octobre 2009	223
Octavie Modert à la 35 <sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'Unesco 7 octobre 2009	159	Discours de François Biltgen à l'occasion de l'inauguration de LU-CIX 13 octobre 2009	252
Discours d'Octavie Modert à l'occasion de la conférence générale de l'Unesco, Paris 7 octobre 2009	251	Heure d'actualité à la Chambre des députés sur le sommet du G20 à Pittsburgh: pour Luc Frieden, le G20 est une «réalité inévitable avec laquelle il faut s'arranger» 13 octobre 2009	189
Réunion d'examen des performances environnementales du Luxembourg par l'OCDE 7 octobre 2009	181	Question avec débat à la Chambre des députés: Mars Di Bartolomeo interrogé sur la campagne nationale de vaccination contre la grippe A (H1N1) 14 octobre 2009	212
Réunion du Comité quadripartite: le déficit de l'assurance maladie estimé à 90 millions d'euros 7 octobre 2009	221	Visite de travail de Jean-Marie Halsdorf au CPI Dudelange: la continuité du service au citoyen 14 octobre 2009	217
Entrevue d'Octavie Modert avec son homologue français Frédéric Mitterrand 8 octobre 2009	159		

Visite d'État au Luxembourg de la présidente d'Irlande, Mary McAleese 14-15 octobre 2009	16	Jean-Marie Halsdorf au Kosovo: visite ministérielle auprès des soldats et policiers luxembourgeois 21-22 octobre 2009	161
François Biltgen à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» à Umea 15-16 octobre 2009	110	Luc Frieden en mission de promotion du secteur financier luxembourgeois en Asie 21-26 octobre 2009	191
Séminaire sur la mise à jour du concept stratégique de l'OTAN à Luxembourg 16 octobre 2009	149	François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures»: pour l'établissement d'une sphère de droits des citoyens européens 23 octobre 2009	116
Discours de Jean Asselborn à l'occasion du premier séminaire sur la mise à jour du concept stratégique de l'OTAN 16 octobre 2009	256	Visite de travail de Mirko Cvetkovic, Premier ministre de la République de Serbie 23 octobre 2009	76
Jeannot Krecké à l'ouverture de la Foire d'automne: «Il faut redoubler d'efforts pour occuper de nouveaux créneaux» 17 octobre 2009	164	Visite de travail du ministre des Affaires étrangères du Costa Rica, Bruno Stagno Ugarte 23 octobre 2009	77
Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Foire d'automne 17 octobre 2009	257	Jean Asselborn à la conférence de Riga sur le thème «Reprise économique dans un environnement de sécurité altéré: agenda transatlantique 2010» 23-24 octobre 2009	117
Jean-Claude Juncker erhält die Europa-Union-Medaille in Gold mit Stern der Europa-Union Deutschland 18 octobre 2009	93	Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la conférence de Riga en Lettonie 23-24 octobre 2009	262
10 <sup>e</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Cap-Vert: vers une nouvelle forme de coopération 19 octobre 2009	154	Rencontre du ministre Frieden avec le ministre des Finances de la République populaire de Chine, Xie Xuren 26 octobre 2009	87
Grippe A (H1N1): 1 <sup>re</sup> phase de vaccination réservée aux personnes prioritaires 19 octobre 2009	213	Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 26-27 octobre 2009	118
Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture 19-20 octobre 2009	111	Visite de courtoisie de Thorbjørn Jagland, secrétaire général du Conseil de l'Europe 27 octobre 2009	120
Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Luxembourg 19-20 octobre 2009	112	La Chambre des députés adopte le projet de loi 6068 sur certaines mesures temporaires visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes 27 octobre 2009	178
Nicolas Schmit prépare une réforme en profondeur de l'ADEM 20 octobre 2009	177		
Le Conseil «Environnement» trouve un accord sur les objectifs de l'UE à Copenhague 21 octobre 2009	115		

CAR-e et CAR-e plus: Claude Wiseler fournit des détails sur le nombre de demandes introduites et l'impact de ces mesures sur les émissions de gaz à effet de serre 28 octobre 2009	182	Luc Frieden et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 9-10 novembre 2009	124
«Luxembourg & Microfinance 2015» 29 octobre 2009	155	5 <sup>e</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam 10 novembre 2009	157
Grippe A (H1N1): les centres de vaccination ouverts à l'ensemble de la population 29 octobre 2009	214	Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre l'Espagne et le Luxembourg 10 novembre 2009	191
Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au Conseil européen 29-30 octobre 2009	120	Coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise: Jean-Marie Halsdorf accueille le préfet de la région Lorraine 12 novembre 2009	194
Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres posent la première pierre du campus scolaire de Mersch 30 octobre 2009	169	Jean Asselborn et Marie-Josée Jacobs au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 16-17 novembre 2009	124
<b>Novembre</b>		Mission économique aux États-Unis d'Amérique 16-19 novembre 2009	40
Visite de travail de Guido Westerwelle, nouveau ministre des Affaires étrangères allemand 3 novembre 2009	77	Déclaration de politique étrangère 2009 17 novembre 2009	42
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Antonio Miloski 3 novembre 2009	78	Jean-Claude Juncker reçoit le prix European Banker of the Year 2008 17 novembre 2009	94
Visite de travail de Soumaïla Cissé, président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine 3 novembre 2009	156	Déclaration de Jean Asselborn à la Chambre des députés sur la politique européenne et étrangère 17 novembre 2009	263
Consolidation et continuité: François Biltgen présente le programme gouvernemental en matière de recherche publique 3 novembre 2009	203	Octavie Modert à la 5 <sup>e</sup> conférence des ministres en charge de l'Administration électronique au sein de l'UE 18-19 novembre 2009	125
Jean-Claude Juncker aux festivités du 20 <sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin 9 novembre 2009	93	Réunion extraordinaire des chefs d'État ou de gouvernement: Herman Van Rompuy devient le premier président permanent du Conseil européen 19 novembre 2009	126
Françoise Hetto-Gaasch présente un nouvel outil aux entreprises pour vérifier leur politique salariale 9 novembre 2009	172	Jean-Claude Juncker reçoit l'Award 2008 de l'Europäischer Wirtschaftssenat 19 novembre 2009	95

Jean-Claude Juncker reçoit le Prix Europe de l'Académie des marches de l'Est 21 novembre 2009	96
Jean Asselborn en visite en Thaïlande et au Cambodge 23-25 novembre 2009	46
Lancement de la Semaine européenne de la microfinance 24 novembre 2009	158
Prolongation des primes CAR-e, CAR-e plus et PRIME cool 24 novembre 2009	183
Présentation des résultats des travaux du Comité de conjoncture 25 novembre 2009	179
Double nationalité: bilan des dix premiers mois 25 novembre 2009	197
Octavie Modert au Conseil des ministres de la Culture à Bruxelles 27 novembre 2009	127
Jean-Claude Juncker en Chine pour le 2 <sup>e</sup> dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine 29 novembre 2009	128
Nicolas Schmit et Françoise Hetto-Gaasch au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles 30 novembre 2009	129
Présentation de la loi du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation: «Stimuler la recherche et l'innovation grâce aux nouvelles aides publiques» 30 novembre 2009	204
Le programme de Stockholm à l'ordre du jour du Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles 30 novembre-1 <sup>er</sup> décembre 2009	130

## Décembre

Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe 1 <sup>er</sup> décembre 2009	131
Françoise Hetto-Gaasch dresse le bilan de la saison touristique 2009 1 <sup>er</sup> décembre 2009	50
Discours de Jean Asselborn à l'occasion du Conseil ministériel de l'OSCE à Athènes 1 <sup>er</sup> décembre 2009	280
Jean Asselborn au Conseil ministériel de l'OSCE à Athènes 1 <sup>er</sup> -2 décembre 2009	150
Visite officielle de Marie-Josée Jacobs au Sénégal et au Mali 1 <sup>er</sup> -5 décembre 2009	54
Intervention à la Chambre des députés de Luc Frieden au sujet du projet de budget de l'État 2010 3 décembre 2009	192
Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN 3-4 décembre 2009	150
Jean-Claude Juncker erhält den Preis Soziale Marktwirtschaft 2009 7 décembre 2009	96
Jeannot Krecké au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Bruxelles 7 décembre 2009	132
Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles 7-8 décembre 2009	133
Conférence de l'ONU à Copenhague sur le changement climatique 7-18 décembre 2009	62
<i>Panorama de la santé 2009</i> : l'OCDE brosse un tableau nuancé des soins de santé prodigués au Luxembourg 8 décembre 2009	216

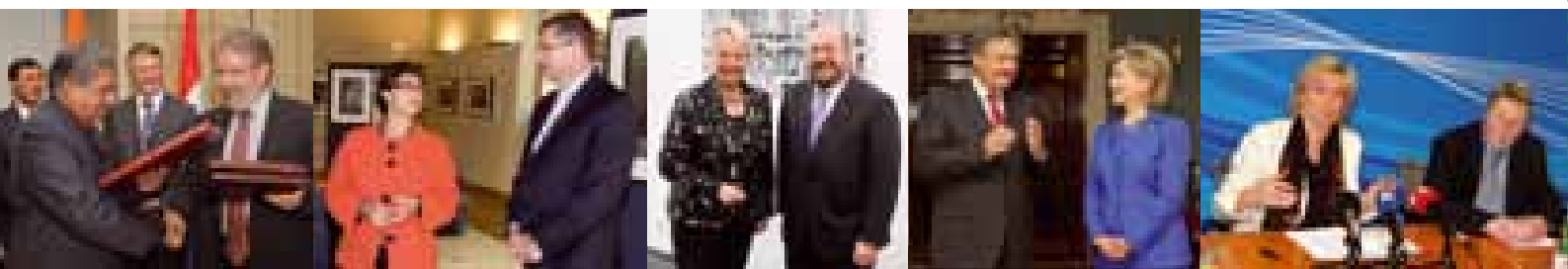


Mady Delvaux-Stehres présente les travaux de mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre scolaire 2009/2010 9 décembre 2009	169	Visite de travail de François Biltgen à Berlin 17 décembre 2009	68
Marco Schank présente le premier rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel 9 décembre 2009	184	Octavie Modert à la Conférence internationale de lancement du projet ESSnet-culture sur le développement des statistiques culturelles dans l'Union européenne 17 décembre 2009	160
Séance académique à l'occasion du 10 <sup>e</sup> anniversaire du Fonds national de la recherche 9 décembre 2009	205	Visite de travail du ministre belge des Affaires étrangères, Steven Vanackere 21 décembre 2009	80
«Appel de Paris» lancé par 22 ministres européens de l'Agriculture 10 décembre 2009	66	Message de Noël de S.A.R. le Grand-Duc 24 décembre 2009	285
Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles 10-11 décembre 2009	135		
Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre le Luxembourg et l'Allemagne 11 décembre 2009	194		
Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche 14-16 décembre 2009	138		
Entrevue de Jean Asselborn avec le groupe des ambassadeurs africains 15 décembre 2009	79		
Intervention de Jean Asselborn lors de l'entrevue avec les ambassadeurs africains à Mondorf-les-Bains 15 décembre 2009	282		
Préparation de la Présidence espagnole du Conseil de l'UE: Jean Asselborn à Madrid 16 décembre 2009	140		
Étude Leselux 2008: évaluer les compétences de lecture en allemand et en français des élèves de la 6 <sup>e</sup> année d'études 16 décembre 2009	171		
Commémorations nationales du 65 <sup>e</sup> anniversaire de la bataille des Ardennes 16 décembre 2009	187		



## Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt  
L-2450 Luxembourg  
Tél.: (+352) 247-82181  
Fax: (+352) 47 02 85  
E-mail: [edition@sip.etat.lu](mailto:edition@sip.etat.lu)  
[www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Service information et presse